Plan Climat cantonal de 2e génération

—

Rapport de consultation publique

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

—

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement **DIME**
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt **RIMU**

Table des matières

1 Introduction / Contexte 3

2 Résultat du sondage « Trajectoire de réduction par secteur » 4

3 Tableau détaillé des prises de position 6

1 Introduction / Contexte

La consultation publique du projet consolidé de Plan Climat cantonal de 2e génération (PCC2) s'est déroulée du 24 avril au 17 juillet 2026 et a permis de recueillir les observations de 79 entités issues des milieux politiques, économiques, associatifs, administratifs et de la société civile (avec près de 1300 commentaires / demandes). L'ensemble des contributions a été analysé et pris en compte dans la finalisation du PCC2 adopté par le Conseil d'Etat. La procédure de consultation a été menée, pour la première fois à titre pilote, au moyen de la plateforme e-consultation. Cet outil a considérablement facilité le traitement systématique de l'ensemble des prises de position.

Concernant la partie stratégique, les propositions visaient principalement à préciser le cadre légal, les objectifs climatiques, la gouvernance, le financement, le suivi ainsi que les rôles respectifs de l'Etat et des communes. Les avis relatifs aux moyens financiers étaient contrastés : certains participants demandaient de limiter les dépenses publiques consacrées à la mise en œuvre du Plan Climat, tandis que d'autres préconisaient des investissements sensiblement plus élevés afin d'en renforcer l'impact. Le document a été complété ou clarifié sur plusieurs de ces points, notamment concernant les incidences financières. Aucune adaptation n'a été apportée lorsque les propositions dépassaient les compétences cantonales ou étaient déjà couvertes par d'autres instruments.

Concernant le plan d'action, les propositions portaient principalement sur la mobilité, les bâtiments et l'énergie, l'aménagement du territoire, l'économie, l'agriculture et les ressources naturelles. Les objectifs, la formulation ou le périmètre de certaines actions ont été précisés, sans modification substantielle de l'architecture du plan ni de l'enveloppe financière prévue. Les demandes visant aussi bien une réduction marquée des moyens que des investissements supplémentaires importants n'ont ainsi généralement pas été retenues.

Les retours de la totalité des prises de position se trouvent dans le tableau dans la partie 3 « Tableau détaillé des prises de positions », les commentaires sont présentés tels que transmis, avec les fautes d'orthographe, de frappe et de syntaxe.

2 Résultat du sondage « Trajectoire de réduction par secteur »

Le sondage portait sur deux trajectoires de réduction par secteur, présenté au chapitre « Trajectoires de réduction par secteur » (renommé dans le PCC2 adopté par « Protéger le climat en réduisant les émissions sectorielles de GES »). Il s'agit de la « trajectoire zéro net selon la LCl » qui applique strictement les objectifs et valeurs intermédiaires définis au niveau fédéral (LCl) et la « trajectoire zéro net selon la LClim », qui, quant à elle, prévoit des réductions plus exigeantes à l'horizon 2030 (voir figure 2) afin de permettre au canton de Fribourg d'atteindre son objectif légal de réduction de 50 % des émissions par rapport à 1990, tel que fixé par la loi cantonale sur le climat (LClim).

Il était question, pour les personnes et organes consultés, de donner leur avis sur laquelle des trajectoires devrait être retenue par le Conseil d'Etat. Au total, 49 réponses ont été récoltées dans ce sondage. Elles s'orientent plutôt en faveur de la trajectoire « zéro net selon la LClim ».

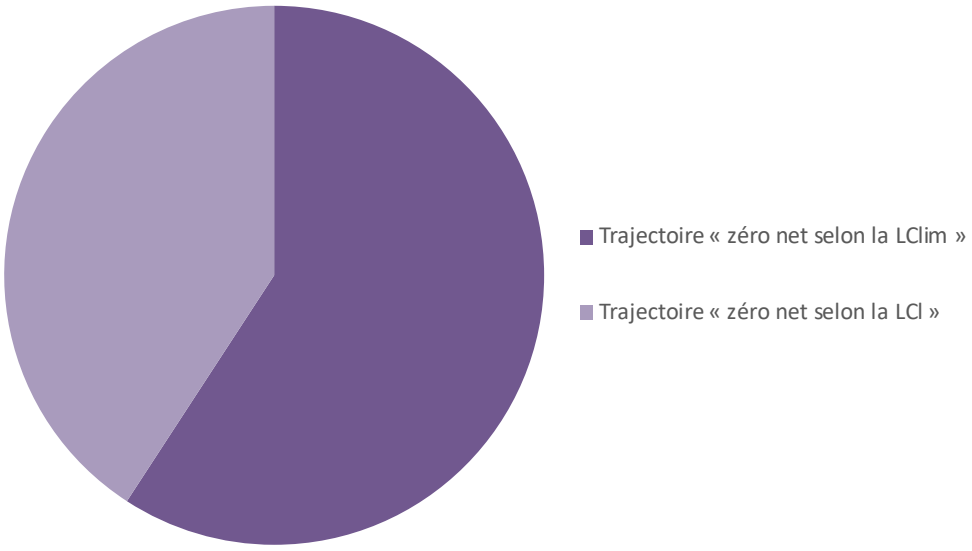

Réponse	Nombre absolu	Pourcentage
Trajectoire « zéro net selon la LClim »	29	59 %
Trajectoire « zéro net selon la LCl »	20	41 %

Figure 1. Résultats du sondage sur les trajectoires de réduction par secteur.

	Agriculture	Transport	Bâtiment	Industrie
1990	0 %	0 %	0 %	0 %
2023	-15 %	+15 %	-32 %	-32 %
LCl / Ordonnance sur le CO_2 / Strat. clim. CH				
2030	-20 %	-25 %	-50 %	-35 %
2040	-30 %	-57 %	-82 %	-50 %
2050	-40 %	-100 %	-100 %	-90 %
LClim				
2030	-28 %	-62 %	-63 %	-47 %
2040	-34 %	-81 %	-82 %	-68 %
2050	-40 %	-100 %	-100 %	-90 %

Figure 2. Valeurs indicatives de diminution des émissions directes de GES des secteurs de l'agriculture, du transport, du bâtiment et de l'industrie dans le canton de Fribourg par rapport à 1990 (trajectoire LCl et trajectoire LClim). Source : PCC2).

3 Tableau détaillé des prises de position

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.1 I. Contexte		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** **Clarifier le chapitre « Contexte » en distinguant explicitement :** - les engagements internationaux de la Suisse ; - les obligations découlant du droit fédéral ; - les objectifs supplémentaires que le Canton de Fribourg choisit de poursuivre dans le cadre de sa politique climatique. **Justification** Le contexte constitue le fondement de l'ensemble du Plan Climat. Il est essentiel que le lecteur puisse distinguer clairement les obligations résultant des engagements internationaux et du droit supérieur des objectifs supplémentaires que le Canton choisit de poursuivre. Cette clarification renforcera la lisibilité du document et permettra aux communes d'apprécier plus précisément la portée des mesures proposées.	**Réponse rapport** Merci pour le retour. Le sous-chapitre "4 Cadre légal" du "Contexte" vise à répondre à cette demande, avec les trois parties mentionnées.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Vous trouverez ci-après les appréciations des entités de la DSAS. Nous nous rallions pleinement à ce qui suit. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Utilité de la consultation numérique. **Justification** Les VERT·E·S saluent la procédure de consultation. La possibilité de lire les réponses d'autres entités s'avère être un outil précieux pour les personnes chargées de rédiger une réponse. Il est utile de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de professionnel·les comme nous l'avons fait dans le volet construction et bâtiments. L'outil proposé s'avère également pratique au niveau de l'utilisation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.2 1. Engagements du Canton		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg remercie de nous avoir inviter à participer à cette consultation. Nous y répondons très volontiers. S'il devait y avoir des workshops ou groupes de travail ou groupe de suivi, comme c'est le cas dans d'autres cantons, nous y participerions volontiers. **Justification** Le virage climatique et la transition énergétique sont les 2 thèmes essentielles d'actions de l'aeesuisse. aeesuisse soutient une politique nationale et dans les cantons pour réussir et atteindre les accords de Paris le plus vite possible. aeesuisse est l'association faîtière de l'économie des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable et du stockage. aeefribourg/freiburg est la section cantonale pour le canton de Fribourg d'aeesuisse.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	aeefribourg/freiburg félicite l'Etat de Fribourg pour son engagement envers le climat.	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer la notion d'acceptabilité sociale actuelle **et future** **Justification** Une projection dans l'acceptabilité sociale future en cas de transition échouée (danger climatique sur la population) est à mettre en perspective avec l'acceptabilité actuelle, les canicules nous le rappelle chaque été de manière explicite, les personnes socialement moins aisées / vulnérables étant d'autant plus exposées sans aucun pouvoir d'action. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** L'acceptabilité sociale citée dans cette partie se base sur l'étude "Andre, P., Boneva, T., Chopra, F., & Falk, A. (2024). Globally representative evidence on the actual and perceived support for climate action. Nature Climate Change, 14, 253-259. https://doi.org/10.1038/s41558-024-01925-3", il s'agit bien de la notion actuelle. Toutefois, la politique climatique et les mesures mises en œuvre ont aussi pour objectif de renforcer progressivement l'acceptabilité sociale de la transition.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer le rôle modèle du canton selon art. 10 LCI **Justification** Cette transition doit se faire en bonne coordination publique-privée, le canton assumant son rôle de modèle vis-à-vis de la décarbonation de ses activités et infrastructures, nécessitant par exemple en ce qui concerne le secteur de la construction les compétences de planification et de réalisation issues des milieux privées, tout comme pour la fourniture de matériaux ou la mise en place de fillières d'économies circulaires et d'approvisionnement local. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Mise en perspective de l'encart les changements climatique en bref avec les objectifs des accords de paris et la LCI **Justification** Cet encart devrait mettre en perspective le réchauffement mondial de 1,3°C et suisse de 3,0°C avec l'objectif principal des Accords de Paris de contenir le réchauffement de la planète bien en dessous de 2,0°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Ces objectifs ne seront probablement pas atteints, mais tout effort consentis pour chaque 10ème de degré compte pour des milliards économisés, des vies et un environnement naturel préservés. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Alors que le PCC2 mentionne explicitement les écoles, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux, il ne fait aucune référence aux foyers pour enfants et jeunes, aux centres d'hébergement d'urgence, aux centres d'accueil à bas seuil, aux institutions pour personnes en situation de handicap, aux structures d'accueil pour personnes précarisées, aux structures d'accueil des enfants, aux services sociaux ou encore aux dispositifs d'aide aux victimes. Ces institutions constituent pourtant un maillon essentiel de la résilience sociale du territoire. Leur omission crée un angle mort majeur dans la stratégie cantonale. **Justification** Dès le chapitre 1 « Engagement du Canton », le Plan Climat cantonal affirme que « les conditions d'acceptabilité sociale pour une politique climatique ambitieuse sont réunies » (p. 11). Cette affirmation apparaît difficilement	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, le document est modifié pour inclure l'ensemble des institutions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	soutenable lorsque l'on constate que les institutions sociales qui accueillent quotidiennement les publics les plus vulnérables du canton– sont absentes des dispositifs décrits.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Introduire explicitement le principe de **transition juste** dans les principes directeurs du Plan Climat 2e génération. **Justification** La transition juste consiste à intégrer les principes de justice sociale et d'équité dans l'action climatique. Elle vise à concilier l'urgence de la transition climatique avec la réduction des inégalités, afin que la décarbonation de l'économie et la préservation de la biodiversité ne se fassent pas au détriment des travailleurs, des ménages ou des communautés les plus vulnérables. Ce concept permet de ne laisser personne de côté et renforce l'acceptation sociale des mesures climatiques. Il est reconnu au niveau international et déjà intégré dans de nombreux plans climat.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié dans ce sens.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Ce chapitre relate efficacement les enjeux de la transition rapide nécessaire en faveur du climat dans le contexte général. Le titre apparaît toutefois en décalage, ou "trompeur", car ce chapitre, après avoir parcouru l'ensemble du document, ne traite pas des engagements du Canton qui ont été retranscrits dans ce PCC2. Il paraît ainsi nécessaire de soit revoir le titre du chapitre, soit adapter son contenu pour le mettre en cohérence avec la substance du PCC2. **Justification** Le document ne présente pas : • comment la "transition rapide qui transformera nos systèmes industriels, de transport, de production d'énergie, notre aménagement du territoire, nos infrastructures, nos bâtiments et	**Réponse rapport** Le commentaire souligne l'importance de la coordination entre les différentes politiques publiques. Cette dimension est prise en compte dans le PCC2 et détaillée dans les chapitres relatifs à la stratégie climatique, à la gouvernance et au plan d'action. Le présent chapitre ayant une fonction introductive, aucune adaptation n'est proposée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	notre agriculture afin de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles" est coordonnée (notamment le volet "entreprises" qui est totalement éludé) - comment est transcrit le "devoir du gouvernement de planifier et de mettre en oeuvre une politique climatique efficace et coordonnée", de par l'absence d'articulation du document avec les outils de planification (PDCant, LMob, PAL communaux, etc.), en intégrant la résilience mais en faisant fi de l'enjeu fondamental de l'aménagement du territoire (coordonner l'urbanisation et le système de transport pour réduire les déplacements) et par des listes d'action prioritaires qui ne sont pas cohérentes avec les objectifs des mesures. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Concernant l'affirmation selon laquelle "nous avons besoin de mettre en place une transition rapide qui transformera nos systèmes industriels": la CCIF tient à rappeler que l'industrie est déjà en transfornation rapide depuis longtemps. Un secteur - celui de l'industrie des machines, soit celle couverte par Swissmem - a même déjà dépassé les objectifs de 2030 (qui sont de -50% de CO2 par rapport à 1990). Source: https://www.swissmem.ch/fr/themes/durabilite/nouvelle-ordonnance-sur-le-co2-le-conseil-federal-penalise-les-entreprises-leaders-du-marche.html Notre demande est de transformer la phrase en "nous avons besoin d'accélérer la transformation rapide en cours dans l'industrie, de stimuler les mutations impératives dans les transports…"	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification En l'état, cette phrase laisse entendre que la transition rapide ne serait pas en cours dans l'industrie. C'est faux	
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Transformer la phrase "il existe un large consensus silencieux pour davantage d'actions climatiques, même si les résultats des votations sur des questions environnementales ne confirment pas toujours cette tendance" en "Si il existe un large consensus pour davantage d'actions climatiques, le résultat des votations sur des questions environnementales ne confirme pas toujours cette tendance" **Justification** L'étude André & al., 2024, sur laquelle repose cette affirmation, posait des questions dans l'absolu du type "êtes-vous prêt à payer 1% de vos revenus pour améliorer le climat. Les votations en Suisse (Fonds climat - 71% de non dans le canton de Fribourg, taxe CO2 - 60% de non pour FR -, responsabilité environnementale - 69% de non pour FR) montrent que lorsque des propositions précises sont débattues, le résultat des urnes ne correspond pas à la "majorité silencieuse" évoquée ici. En termes de représentativité, le résultat d'une votation ne saurait être contrebalancé avec une étude par sondage, comme celle citée ici et dont l'échantillon portait sur 1000 personnes en Suisse.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les engagements que le Canton entend assumer directement et ceux dont la mise en œuvre repose sur une collaboration avec les communes, les acteurs économiques ou les particuliers. **Justification** Les engagements du Canton constituent le socle de la mise en œuvre du Plan Climat. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est souhaitable de distinguer les	**Réponse rapport** Les engagements du Canton découlent des exigences légales cantonales et fédérales. La figure 23 est complétée avec le niveau communal en lien avec l'article 2 LClim. Elle synthétise notamment les objectifs climatiques inscrits dans des lois de chaque niveau institutionnel (Fédéral, Cantonal, Communes, Entreprises).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	engagements relevant directement de l'action cantonale de ceux qui nécessitent la participation d'autres acteurs. Cette clarification permettra de mieux apprécier la portée opérationnelle des engagements annoncés.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La LCl (art. 1) pose 5 objectifs : réduction des émissions, émission négative, adaptation, protection face aux effets, orientation des flux financiers. Il n'est ici question que d'adaptation et de réduction (dans une moindre mesure). Le chapitre introductif pourrait évoquer les autres objectifs - adaptés aux compétences et au cadre cantonales. Plus généralement, le document traite avant tout de la réduction et de l'adaptation, mais guère des autres objectifs; ceux-ci devraient être davantage traités. **Justification** Art. 1 LCl	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, les objectifs non cités ont été ajoutés au document.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Remplacer "d'environ 1,3°C" par "près de 1,5°C" **Justification** 1,3°C est la valeur du dernier rapport IPCC en 2019. Elle n'est déjà plus valable pour "aujourd'hui".	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** **Affirmer une vision prospective** Le Plan Climat décrit les mesures à mettre en œuvre entre 2027 et 2031, mais développe relativement peu la vision du canton souhaitée en 2040 ou 2050. **Justification**	**Réponse rapport** La Loi sur le climat (LClim) encre le Plan Climat cantonal dans la durée. Cette loi prévoit son renouvellement tous 5 les ans au même rythme que le nouveau calcul du bilan carbone. Ainsi le plan d'action et la stratégie sont renouvelés pour une durée de 5 ans (art. 11).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une projection plus concrète du territoire futur permettrait de donner davantage de cohérence aux actions proposées et de renforcer leur pouvoir mobilisateur.	
(1) Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle (2) DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** (1) Renforcer le message relatif à l'urgence climatique et à la nécessité d'agir rapidement, en rappelant que les effets des changements climatiques s'intensifient et que les prochaines années seront déterminantes pour atteindre les objectifs climatiques et renforcer la résilience du canton. (2) Nous proposons de déclarer en introduction l'état d'urgence climatique et écologique, qui n'apparaît pas dans le reste du texte **Justification** (1) Ce rappel permet de mieux justifier la nécessité d'une mise en œuvre rapide et ambitieuse des mesures prévues par le Plan Climat. (2) Les travaux du GIEC sont sans ambiguïté au niveau de l'urgence climatique. Il est primordial que ces positionnements scientifiques soient repris au niveau politique Merzaux, J. (2023). Le GIEC, urgence climat. Le rapport incontestable expliqué à tous//Sylvestre Huet, Paris, Tallandier, 2023, 261 p. *Revue internationale et stratégique*, *132*(4), 152-153. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC]. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working	**Réponse rapport** Merci pour la proposition. Il convient ici de souligner ici qu'une déclaration d' « état d'urgence climatique et écologique » n'a de sens que si elle s'accompagne d'effets concrets et de mesures spécifiques. Or, dans le canton de Fribourg, l'action climatique repose déjà sur un cadre légal solide, constitué notamment par la loi sur le climat (LClim) et son règlement d'application (RClim), qui définissent les objectifs à atteindre ainsi que les instruments nécessaires à leur mise en œuvre. Dans ce contexte, l'ajout d'une déclaration d'urgence en introduction n'apporterait pas de valeur ajoutée opérationnelle ou juridique supplémentaire. L'accent est mis sur la mise en œuvre effective des mesures prévues par le cadre légal existant, qui constitue le fondement de l'action cantonale en matière de protection du climat et d'adaptation aux changements climatiques. Le document a été toutefois modifié et intègre la notion "d'urgence climatique".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.	
DIAF 1701 Fribourg	**Demande** Besten Dank für die Möglichkeit, uns zum Dokument äussern zu dürfen. Wir sind der Meinung, dass es sich inhaltlich um ein sehr gutes Dokument handelt, welches die wesentlichen Aspekte aufnimmt und klar und transparent - basierend auf den Erkenntnissen des ersten Klimaplanes - die nächsten Schritte definiert. Étant donné les finances actuelles du canton, la DIAF estime qu'une telle augmentation des coûts sera difficilement voir impossible à défendre devant le parlement. **Justification** s. oben	**Réponse rapport** Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en perspective avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey & Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB cumulé d'ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. À la suite des retours de la consultation, le chapitre "9.4 Bénéfices économiques de l'action" a été développé afin d'illustrer ces impacts au niveau cantonal.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il est question dans ce projet de PCC2 de transition et de transition climatique, mais jamais de transition juste. Le PCC2 final doit inclure la notion de « transition juste » ainsi que les moyens et mesures à mettre en œuvre pour « l'équité sociale dans les actions en faveur de l'environnement » (LClim, art 4 al. 2.). Cette dimension devrait faire partie intégrante de la Stratégie climatique (équité sociale), et se traduire dans les mesures transversales. Et toutes les mesures devraient être évaluées sur leur impact soco-économique et complétées en cas de besoin pour éviter d'aggraver les disparités sociales. **Justification** La transition juste est une notion qui apparaît dans le préambule de l'Accord de Paris. Elle a été reprise dans le Plan climat vaudois 2ème génération (p.16-19), avec cette définition (p.75) :	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	« Transition juste : La notion de transition « juste » est mentionnée dans le préambule de l'Accord de Paris. Elle fait, notamment, référence à l'idée d'une transition écologique socialement juste, inclusive et équitable, en termes de répartition des coûts et des bénéfices, de soutien aux populations vulnérables, ainsi qu'à l'accompagnement de la population active et du tissu économique. » Cette notion est aussi développée dans le plan d'action 2025-2030 du PCC 2030 du canton de Genève. Ce document inclut une fiche détaillée (la fiche 7.6 à la page 146) sur la mise en œuvre (avec moyens et résultats attendus). Selon un document de l'UNIL[1] la ***transition juste*** vise à *« (1) garantir que les populations vulnérables soient pas injustement pénalisées par les efforts de décarbonisation et de transition, (2) remédier aux injustices qui découlent de responsabilités différenciées et (3) empêcher l'exacerbation des injustices existantes. ».* [1] Just Transition, Understanding and Implementation, Nicola Banwell, Augustin Fragnière (February 2026)	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le PCC2 devrait inclure des mesures pour faire en sorte que ce « large consensus silencieux » se transforme en volonté d'agir partagée par cette majorité de la population. Cela devrait se traduire concrètement dans le Plan d'action par des mesures de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour le climat, notamment avec des assemblées citoyennes pour le climat visant à produire des propositions pour répondre à la crise climatique. **Justification** Cela nécessitera un engagement plus déterminé et courageux de nos politiciens, une information proactive large et une promotion de la politique climatique cantonale par le Conseil d'Etat, qui devrait informer régulièrement et clairement l'opinion publique sur la situation dans le canton,	**Réponse rapport** Le commentaire souligne l'importance de l'information, de la sensibilisation et de l'implication de la population dans la transition climatique. Ces dimensions sont prises en compte dans le cadre des actions de communication, d'accompagnement et de participation prévues par le PCC2. Le choix d'outils spécifiques tels que des assemblées citoyennes ne relève toutefois pas du présent chapitre et aucune modification de texte n'est proposée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	les défis principaux à relever, les effets des efforts en cours, leurs éventuelles limites et les pistes futures. Cette majorité de la population doit être étroitement impliquée dans la définition des changements nécessaires à la transition climatique. Cela nécessitera de nouveaux modes de consultation, d'implication de la population et de décision. Il en va de la cohésion sociale dans une période de bouleversements importants.	
(1) Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez (2) Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** (1) Proposition de modification (2) L'encart "Les changements climatiques en bref" doit être développé. Ou au minimum être mis en lien avec le chap. 8 (fig. 10 et 11) **Justification** (1) Concernant l'encart figurant à la page 11, un membre relève que les effets du changement climatique pourraient être décrits de manière plus exhaustive. Il est estimé qu'une présentation plus concrète des phénomènes observés contribuerait à renforcer la sensibilisation aux enjeux concernés. La Commission propose dès lors d'ajouter un renvoi à des exemples concrets afin de mieux qualifier la notion d'« événements extrêmes ». (2) Le PCC II (comme le PCC I) fait le choix d'utiliser le pluriel pour changements climatiques (et pas changement climatique) ce qui est une option enviseagable. Mais il faudrait alors lister de manière plus exhaustive ces changements. Nommer les choses par des mots constitue la première étape nécessaire à l'action (et à la sortie du déni). Il faudrait donc ici lister les différents changements: > Réchauffement des températures, augmentation des épisodes de canicule et de leur durée, augmentation des épisodes de sécheresse, augmentation des événements de précipitation intense, augmentation de la force des vents lors	**Réponse rapport** Cet encart se veut court, mais sera complété brièvement. Un renvoi vers le chapitre 8 permettra de garder un texte concis.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	des tempêtes, augmentation de la taille des grêlons, ...(liste non exhaustive, à compléter selon fig. 10 et 11 du chap. 8) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Différencier “zéro émission nette” et “neutralité carbone”. **Justification** Les concepts de « zéro émission nette » et « neutralité carbone » semblent être utilisés comme des synonymes. Or ce n’est pas le cas. Le concept de « neutralité carbone » comprend la compensation carbone. Au vu de l’abandon progresse du mécanisme de compensation dans les stratégies climatiques, le concept de « neutralité carbone » ne devraient à notre sens pas être utilisé. Le terme « neutralité carbone » est également utilisé en page 57.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande de remplacer l’appréciation selon laquelle le Conseil d’Etat aurait “pris les devant en mettant en place un premier PCC” par une formulation plus factuelle, indiquant que le Conseil d'État a élaboré un premier Plan climat cantonal en réponse aux engagements climatiques et aux défis identifiés. **Justification** Le parti vert'libéral estime que l'affirmation selon laquelle le Conseil d'État aurait « pris les devants » est exagérée et ne reflète pas le contexte dans lequel le premier Plan climat cantonal a été élaboré. Les enjeux liés au	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	changement climatique sont documentés par la communauté scientifique depuis plusieurs décennies, les propriétés du CO_2 en tant que gaz à effet de serre étant connues depuis plus d'un siècle. Par ailleurs, les engagements internationaux en matière de climat, notamment ceux découlant de l'Accord de Paris de 2015, ont fixé un cadre d'action clair bien avant l'adoption du premier Plan climat cantonal en 2021. Personne n'a pris les devant, on est toutes et tous en retard.	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La section *Contexte* du PCC2 constitue une base solide pour justifier la politique climatique du canton de Fribourg. Elle s'appuie sur un cadre scientifique reconnu, sur les engagements internationaux de la Suisse ainsi que sur les évolutions récentes du droit fédéral et cantonal (pp. 10-19). Cette approche renforce la légitimité du document et montre que le canton ne développe pas sa stratégie de manière isolée, mais dans le prolongement d'objectifs nationaux et internationaux. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.3 2. Bénéfices de l'action climatique pour le canton		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Considérer la sobriété constructive et architecturale **Justification** Les enjeux de sobriété sont cités à juste titre, mais pourraient être mis encore plus en perspective avec la consommation de surfaces construites (qui augmente chaque année) et de ressources (qui augmente aussi chaque année).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire et la présentation des leviers possibles. A noter que la sobriété constructive et architecturale fait partie intégrante de la définition de la sobriété, soit l'« utilisation rationnelle des ressources naturelles ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	À titre informatif, les leviers de décarbonation de la construction sont, par ordre de priorité : 1. Questionner le besoin, réduire les surfaces par personne, mutualiser 2. Construire de manière rationnelle et compacte, éviter la multiplication des couches constructives et équipements techniques superflus, éviter les sous-sol, limiter la part vitrée 3. Exploiter plus longtemps, éviter de démolir autant que possible 4. Choisir des matériaux à faible impact (bio- et géosourcés) 5. réutiliser des matériaux **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Décarbonation de la construction ET de l'exploitation des bâtiments La Décarbonation de la construction devrait être considéré a minima avec la même importance, étant donné les émissions représentées. **Justification** Nous sommes d'accord avec l'analyse sur les bénéfices de la décarbonisation de l'exploitation. (voir p.15) L'arrêt des combustibles fossiles est une priorité pour le secteur du bâtiment, mais les solutions techniques aujourd'hui sont connues. En revanche, les émissions de la construction (bâtiments neufs et rénovation) représentent jusqu'à 90% du bilan carbone d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie, et les solutions techniques aujourd'hui manquent pour atteindre les objectifs de la LCI (traduits dans la norme SIA 390/1 La voie du	**Réponse rapport** La décarbonation de l'exploitation et de la construction sont nécessaires, et le PCC2 soutient les deux volets. Le PCC2 accorde de l'importance à la décarbonation de la construction, avec la mesure E2, « Encourager la construction bas carbone », qui contient notamment l'action « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ». Cette dernière vise à analyser et à renforcer les normes existantes limitant les émissions de GES du secteur de la construction, sachant qu'un projet de révision de la loi cantonale sur l'Energie (LEn) inclut déjà le module obligatoire sur les émissions grises du MoPEC 2025. A noter que les objectifs de la loi Climat et innovation (LCl) concerne uniquement les émissions du scope 1 et 2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	climat), surtout considérant la neutralité devant être atteinte en 2040 selon le rôle modèle de la confédération et des cantons. Ceci doit devenir une priorité urgente pour notre secteur, qui bénéficie malheureusement d'une certaine ombre dûe au fait que l'impact des matériaux de construction est compté dans le secteur industrie, et non pas bâtiment. Secteur de la construction comptant par ailleurs pour le tiers des émissions nationales. PO: a part de la protection du climat des avantages au niveau résilience et robustesse de notre économie cantonale en face des crises. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Le chapitre 2 consacré aux « Bénéfices de l'action climatique » met en avant les retombées économiques positives de la transition, notamment en termes d'innovation et de création d'emplois. Si ces éléments sont importants, ils ne doivent pas occulter les bénéfices sociaux fondamentaux d'une politique climatique ambitieuse, tels que la réduction des inégalités, le renforcement de la cohésion sociale ou la diminution des risques sanitaires pour les publics vulnérables. **Justification** Le PCC2 évoque la santé publique et la qualité de vie, mais ne traite pas des inégalités sociales ni de la protection des populations les plus exposées — le terme "inégalitaire" n'apparaissant qu'à la page 58 — alors même que les recherches scientifiques (4) démontrent depuis longtemps que les impacts climatiques sont distribués de manière profondément inégale. (4 : IPCC, 2022: Summary for Policymakers [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3-33, doi:10.1017/9781009325844.001)	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Au-delà des généralités théoriques, il paraît nécessaire de présenter ici les réussites (bénéfices) et les faiblesses du PCC1, et d'illustrer comment le PCC2 en tient compte, en particulier pour les secteurs dont l'évolution n'est pas satisfaisante (notamment le transport dont le bilan est alarmant avec + 15 % d'émissions par rapport à 1990, bien que le bilan cantonal constate une baisse de 12 % entre 2017 et 2023). Il paraît également nécessaire de mettre en cohérence les actions prioritaires du PCC2 avec les bénéfices présentés, car en l'état les actions inscrites ne suffisent pas à atteindre l'ensemble de ces bénéfices. **Justification** Ce chapitre décrit efficacement les bénéfices de l'action climatique, toutefois pas de manière appliquée au canton de Fribourg. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le chapitre « Bénéfices de l'action climatique pour le canton » se situe dans le chapitre « Contexte » du PCC ; les réussites et faiblesses du PCC1 ainsi que les co-bénéfices sont traités dans les parties qui leur sont dédiées. Il est à noter que le PCC est un instrument de soutien et d'impulsion : son plan d'action s'inscrit dans l'ensemble des efforts sectoriels de la politique climatique.
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** Objectifs de développement durable (à la place de "du développement durable") **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Terminologie standard	
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** La production locale est très importante dans la transition climatique. En revanche, la vente directe ne permet l'écoulement que de volumes de production peu signifiants. **Justification** Sur le plan climatique, la vente de produits locaux via des épiceries ou grandes surfaces ne semble pas poser de problèmes particuliers. L'aspect économique est un autre sujet. la vente directe a connu son âge d'or durant la période Covid mais les contraintes du quotidien ne permettent pas aux consommateurs de faire leurs courses de ferme en ferme.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
(1) Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg (2) Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg (3) Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** (1) Donner dans un encart une définition du concept de "transition climatique" qui apparait ici p.12, 8e paragraphe (2) Terme "transition" → définition (3) Demande de précision **Justification** (1) La notion de transition climatique apparaît 19 fois dans le document. Mais elle n'est nulle part définie. Le PCCII gagnerait ainsi en clarté. Ce d'autant plus que les confusions possibles avec action climatique, politique climatique, changement(s) climatique(s), urgence climatique, … sont nombreuses. (2) Serait-il pertinent de définir les notions de "transition énergétique" et de "transition climatique" ? Remarque utile et applicable à l'ensemble du document	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(3) A la page 12, la Commission relève que la notion de « transition climatique » est utilisée à plusieurs reprises ainsi que dans le reste du document. Elle estime dès lors qu'il serait utile d'en proposer une définition claire afin de garantir une interprétation homogène de ce concept. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Les points majeurs de ce chapitre devraient être mieux reflétés dans le résumé **Justification** Dans le résumé, la formule "construire un avenir écologique." est creuse, elle pourrait être avantageusement remplacée par les points cités dans cette description des bénéfices	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Mieux définir la sobriété: la réduction dans l'utilisation de ressources, la réduction des impacts négatifs, avec un bien être constant ou amélioré **Justification** Définition de la sobriété dans le 6e rapport du GIEC: éviter ou réduire la demande, répondre aux besoins humains	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand	**Demande** Remplacer "non négligeable" par "probablement plus important encore"	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
1614 Granges (Veveyse)	**Justification** Les sources citées en fin de paragraphe montrent l'importance des coûts de l'inaction	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Santé: Réduction des maladies cardio-vasculaires, des cancers, des accidents et des maladies psychiques **Justification** La sortie de la combustion des énergies fossiles réduit drastiquement la pollution de l'air, source de maladies cardio-vasculaires et de cancers. La prévention des catastrophes réduit les blessures et la mortalité par accidents ainsi que les troubles psychiques liés aux traumatismes qu'elles engendrent	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
SAIDEF SA 1725 Posieux	**Demande** Il est nécessaire de recycler les matières dans la bonne filiale afin d'abaisser le bilan carbone et de réutiliser les matières transformées. **Justification** Revalorisation des déchets	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.4 3. Actions sectorielles et intersectorielles du Canton		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Dans le titre, il faut changer "intersectionelles" en "intersectorielles". **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Dans le reste du document, on évoque les politiques, démarches, solutions “intersectorielles”.	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Quelle est la relation entre les actions sectorielles et intersectorielles du canton et le PCC ? A quel échelon s’intègre le PCC dans l’échelon des planifications cantonales, notamment la stratégie sectorielle en développement durable de 2021 ? **Justification** Il est important de comprendre la manière dont le PCC interagit et contraint les politiques cantonales dans une optique de suivi de l’efficacité des mesures. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le PCC s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) 13 (lutte contre les changements climatiques) de l'Agenda 2023. Le PCC et la stratégie de développement durable ont des objectifs différents mais complémentaires. Une importante coordination entre les deux stratégies est mise en place. Par rapport aux autres stratégies sectorielles et intersectorielles, le PCC est un instrument de soutien et d'impulsion à celles-ci avec la vocation de les mettre en cohérence et de coordonner les actions. Il ne représente pas à lui seul les efforts de politiques climatiques de l'Etat.
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** […] la Stratégie cantonale de développement durable, mise en œuvre depuis 2021, couvre les 17 Objectifs de développement durable de l’Agenda 2030 de l’ONU. Ses plans d’actions, prévoient […] **Justification** Correction	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document est modifié dans ce sens.
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** […] s’inscrivent dans l’**O**bjectif 13 […] **Justification** correction	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Clarifier la présentation des actions sectorielles et intersectorielles en distinguant : - les politiques publiques existantes mobilisées pour atteindre les objectifs climatiques ; - les nouvelles actions introduites spécifiquement par le PCC2. Identifier également, pour chaque domaine d'action, l'autorité principalement responsable de sa mise en œuvre. **Justification** Le PCC2 s'appuie sur de nombreuses politiques publiques existantes, ce qui constitue une approche pertinente. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'identifier les mesures qui relèvent déjà de ces politiques de celles qui constituent de nouvelles orientations du Plan Climat. Cette distinction améliorerait la lisibilité du document et permettrait de mieux apprécier les conséquences concrètes du PCC2 pour les différents acteurs, notamment les communes.	**Réponse rapport** Une annexe comprenant les descriptifs des actions est ajoutée au document, il sera possible d'identifier si l'action est nouvelle ou si elle provient du PCC1. Concernant les politiques publiques existantes, un premier aperçu est possible dans la figure 26, cependant une réflexion sera menée quant à une inclusion dans les futurs rapports de mise en œuvre.
Fribourg	**Demande** Pour évaluer l'atteinte des objectifs climatiques, il est recommandé de confronter ces derniers aux mesures et actions prévues. Dans ce sens, il reste intéressant de comparer la courbe de réduction des émissions prévue avec les diverses stratégies cantonales et leurs objectifs sectoriels (notamment le Plan sectoriel de l'énergie, Ie Plan cantonal des transports ou le Plan directeur cantonal en cours de révision). Ceci permettrait de définir des priorités claires, des jalons quantifiés par secteur ainsi qu'un cadre cohérent au sens de l'art. 7, al.3 de la LClim. **Justification** -	**Réponse rapport** Les trajectoires sectorielles définies dans le PCC2 selon l'art. 2, al. 2 LClim, constituent un cadre de référence permettant d'orienter et d'évaluer la contribution des différentes politiques cantonales à l'atteinte des objectifs climatiques. Le suivi de leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation périodique du PCC permettront d'apprécier l'adéquation entre les mesures engagées, les résultats obtenus et les objectifs fixés.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le PCC2 doit mentionner que les politiques sectorielles doivent être urgemment adaptées afin de faire face aux défis du dérèglement climatique. En priorité les quatre secteurs principaux d'émission de scope 1, et au-delà toutes les politiques qui impactent le climat (scope 1 à 3). Le PCC 2.0 doit définir un calendrier de révision très serré avec des délais concrets et un suivi clair. **Justification** Le gros de l'action climatique doit se faire dans les secteurs les plus émetteurs. Le PCC2 n'a qu'un rôle de catalyseur d'actions qui doivent être reprises par les secteurs. Notre rencontre en 2024 avec le responsable du service de la mobilité nous a montré qu'il considérait que la réduction des émissions de GES était de la responsabilité du service de l'environnement. Il réduisait son rôle à livrer des données qui lui sont demandées périodiquement. Un autre responsable de secteur s'est plaint devant nous que le SEN n'impliquait pas suffisamment son service. Ces personnes semblaient considérer que la réponse au défi climatique représentait surtout une surcharge de travail et se sentaient peu investies dans ce défi. Est-ce que l'état d'esprit des responsable sectoriels a changé ? Est-ce que le rôle des secteurs pour l'atteinte des objectifs d'atténuation ou d'adaptation va changer (responsabilité de la trajectoire de réduction) ? Quant à l'urgence, le 10 septembre 2021, le Grand Conseil a accepté la résolution suivante : « Le Grand Conseil déclare l'urgence d'agir contre la menace qui pèse sous forme du réchauffement climatique et de la pollution à son origine sur notre habitat et notre biodiversité et privilégie les solutions qui prennent en compte les dimensions de la durabilité. » (2021-GC-125). Cette résolution peine toujours à se traduire dans des actions politique courageuses et innovatrices.	**Réponse rapport** Le PCC est, comme mentionné, un outil de soutien et d'impulsion aux politiques sectorielles et intersectorielles existantes. Les services correspondants sont directement impliqués dans l'établissement et la mise en œuvre des mesures (voir chapitre Gouvernance). La révision et le suivi des PCC sont régi par l'article 11 de la loi sur le Climat (LClim), avec des rapports annuels et une révision tous les 5 ans du bilan carbone et du Plan Climat. Le suivi est disponible dans les rapports de mise en œuvre annuels, ainsi que sur la page "https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/plan-climat-cantonal/mesures-du-plan-climat-cantonal" avec un suivi pour chaque mesure. De plus, comme mentionné dans la partie "3 Réexamen et suivi", une analyse de la compatibilité de la politique publique avec les buts et objectifs de la LClim devra être réalisée sur l'ensemble de la politique climatique conformément à l'art. 14 du RClim

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Faute de frappe « Agende 2030 » au lieu de « Agenda 2030 ». **Justification** Faute de frappe « Agende 2030 » au lieu de « Agenda 2030 ».	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est corrigé.
(1) Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg (2) Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** (1) La mise en cohérence de la Vision explicitée dans le Rapport 2025 Fribourg Agri&Food(qui est la Stratégie agroalimentaire de référence –tout comme le MoPEC 2025 l'est pour l'efficacité énergétique dans le bâtiment) afin de l'aligner sur les orientations du PCC 2.0. De manière à présenter la nouvelle formulation suivante pour le canton de Fribourg: "Vision – Consolider Fribourg comme pôle d'attraction et leader agroalimentaire bas carbone en Suisse et à l'international". De la même manière, la Stratégie d'irrigation d'avril 2026 doit figurer en toutes lettres (page 119) en raison des conséquences climatiques du choix des cultures irriguées. (2) La mise en cohérence de la Vision explicitée dans le Rapport 2025 Fribourg Agri&Food, en tant Stratégie agroalimentaire de référence – comme le MoPEC 2025 pour l'efficacité énergétique dans le bâtiment - pour l'aligner sur les orientations du PCC 2.0. De manière à présenter la nouvelle suivante pour le canton de Fribourg: "Vision – Consolider Fribourg comme pôle d'attraction et leader agroalimentaire bas carbone en Suisse et à l'international". De la même manière, la Stratégie d'irrigation d'avril 2026 doit figurer en toutes lettres (page 119) en raison des conséquences climatiques du choix des cultures irriguées. **Justification**	**Réponse rapport** Le commentaire soulève la question importante de la cohérence entre les politiques sectorielles et les objectifs climatiques cantonaux. Le PCC2, la LClim (art. 1-5) et le RClim (art. 2) constituent précisément le cadre de référence visant à renforcer cette cohérence. Les orientations et visions propres aux différentes stratégies sectorielles ne font toutefois pas l'objet d'une révision dans le cadre du présent document. De plus, comme mentionné dans la partie "3 Réexamen et suivi", une analyse de la compatibilité de la politique publique avec les buts et objectifs de la LClim devra être réalisée sur l'ensemble de la politique climatique conformément à l'art. 14 du RClim. De plus, l'entrée en vigueur du RClim met en œuvre le Test climat au sens de l'art. 5, al. 2 LClim qui s'applique sur les stratégies de l'Etat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(1) Nous attendons donc que le PCC 2.0 donne des indications précises sur quand et comment la stratégie agroalimentaire cantonale fera l'objet d'un examen et d'une adaptation pour être alignée avec les objectifs de la LClim. L'affirmation selon laquelle "*Les politiques sectorielles et intersectorielles sont le moteur central pour la transition vers une société bas carbone.*" p15 doit être appliquée avec conséquence à la politique cantonale de l'agroalimentaire pour qu'elle soit alignée sur les objectifs climatiques de la LClim et les options prises par le PCC 2.0. Le *rapport 2025 de Fribourg Agri + Food* est présenté par le plan climat 2.0 (page 118) comme une stratégie qui fait office de politique sectorielle. Elle est donc chargée d'orienter tous les autres documents et actes de politique agricole cantonale. Elle présente pour le canton de Fribourg la vision suivante: *"Vision - Consolider Fribourg comme pôle d'attraction et leader agroalimentaire, en Suisse et l'international".* Rien dans la formulation de cette vision ni celle de la mission et des valeurs qui fasse la moindre allusion à une production agroalimentaire bas carbone. Cette absence pose la question de la cohérence et de la crédibilité de la politique cantonale. Quelle est alors la crédibilité du PCC 2.0 et de ses initiatives, si son orientation vers une agriculture et une alimentation bas carbone n'est PAS reflétée et portée par une stratégie sectorielle de "hiérarchie" supérieure ? Alors que le PCC fait explicitement référence au système alimentaire bas carbone. Nous attendons que la version finale du PCC 2.0 traite de la vision du canton de Fribourg en matière agroalimentaire et de son alignement avec les objectifs d'un système alimentaire bas carbone. (2) Les VERT·E·S attendent donc que le PCC 2.0 donne des indications précises sur quand et comment la stratégie agroalimentaire cantonale fera	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'objet d'un examen et d'une adaptation pour être alignée avec les objectifs de la LClim. L'affirmation selon laquelle "*Les politiques sectorielles et intersectorielles sont le moteur central pour la transition vers une société bas carbone.*" p15 doit être appliquée avec conséquence à la politique cantonale de l'agroalimentaire pour qu'elle soit alignée sur les objectifs climatiques de la LClim et les options prises par le PCC 2 Le *rapport 2025 de Fribourg Agri + Food* est présenté par le plan climat 2 (page 118) comme une stratégie qui fait office de politique sectorielle. Elle est donc chargée d'orienter tous les autres documents et actes de politique agricole cantonale. Elle présente pour le canton de Fribourg la vision suivante: *"Vision - Consolider Fribourg comme pôle d'attraction et leader agroalimentaire, en Suisse et l'international".* Rien dans la formulation de cette vision ni celle de la mission et des valeurs qui fasse la moindre allusion à une agriculture bas carbone. Cette absence pose la question de la cohérence et de la crédibilité de la politique cantonale. Quelle est alors la crédibilité du PCC 2 et de ses initiatives, si son orientation vers une agriculture et une alimentation bas carbone n'est PAS reflétée et portée par une stratégie sectorielle de "hiérarchie" supérieure ? Alors que le PCC fait explicitement référence au système alimentaire bas carbone. Nous attendons que la version finale du PCC 2 traite de la vision du canton de Fribourg en matière agroalimentaire et de son alignement avec les objectifs d'un système alimentaire bas carbone.	

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.5 4. Cadre légal		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous soulignons également une lenteur et un manque de volonté normative à l'échelle politique : le moment de débatre de la réalité du réchauffement climatique et de la responsabilité de notre société est terminé, il faut désormais agir à la hauteur des enjeux scientifiquement explicités. Sensibiliser la population est très bien, mais un cadre juridique cohérent et exigeant est inévitable : plus vite il sera fixé, plus vite la société et les milieux économiques s'y adapteront. **Justification**	**Réponse rapport** L'action du Plan Climat cantonal est réglée par la loi cantonale sur le climat (RSF 815.1 LClim). Depuis son entrée en vigueur en octobre 2023, le PCC devient une tâche récurrente du Conseil d'Etat. Les précisions nécessaires sur l'octroi de subvention, sur la gouvernance et sur les modalités de l'examen de compatibilité climatique sont désormais réglées dans le règlement de la loi sur le climat (RSF 815.11 RClim) entrée en vigueur le 1er juillet 2026.
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre "Cadre légal" en présentant les principaux instruments juridiques qui fondent les mesures du Plan Climat (droit international, droit fédéral, droit cantonal et législations sectorielles), ainsi que leur articulation. **Justification** Le cadre légal constitue le fondement du Plan Climat. Une présentation synthétique des principaux instruments juridiques et de leur articulation renforcerait la sécurité juridique du document et faciliterait sa compréhension par les communes et les autres partenaires de mise en œuvre.	**Réponse rapport** Les fondements juridique du PCC sont résumés dans le chapitre. Les mesures sont généralement élaborées sur la base de ce cadre légal tel qu'il est décrit et lorsque le canton estime que l'action sectorielle voire le cadre normatif sectoriel peut être renforce en matière d'atteinte aux objectifs climatiques. Les mesures peuvent répondre a un cadre normatif mais sont aussi du ressort de l'impulsion.
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Réduire les émissions là où les leviers sont réels** L'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050 est désormais inscrit dans le cadre légal. Il reste néanmoins extrêmement exigeant. Les technologies permettant de retirer durablement de grandes quantités de CO_2 de l'atmosphère ne doivent pas devenir un prétexte pour reporter les réductions	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les mesures du PCC sont priorisées en ce sens sur les critères suivants : l'impact et l'efficacité ; la visibilité et l'exemplarité ; le changement structurel, infrastructurel et durable

Participant·e	Commentaire	Réaction
	que nous savons déjà réaliser. Le PLR estime qu'il faut d'abord concentrer les moyens sur les solutions techniquement maîtrisées, économiquement raisonnables et susceptibles de produire des résultats mesurables. **Justification**	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Clarification du rôle de la LClim. **Justification** La Loi sur le climat et l'innovation ne remplace pas la loi sur le CO2, contrairement à ce qui semble être entendu en page 18. La loi sur le CO2 a été partiellement révisé à plusieurs reprises et la version actuelle couvre la période 2025 à 2040. Elle contient les mesures concrète devant permettre d'atteindre les objectifs climatiques. Ces derniers sont contenus dans la Loi sur le climat et l'innovation, qui donne le cadre de l'action climatique.	**Réponse rapport** La LClim (loi cantonale sur le climat) est à distinguer de la LCl (loi fédérale sur le climat et l'innovation) et de la LCO2 (loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2) qui, comme il est à indiquer à son article 1, a pour but de mettre en œuvre les objectifs fixés dans la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCl). Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.6 4.1 La Suisse et ses engagements internatounaux		
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Der Internationale Gerichtshof EGMR darf hier nicht zitiert werden. **Justification** Die Stellungnahme zu diesem Urteil aus der vereinigten Bundesversammlung, als gewählte Volksvertreter die oberste Instanz unseres Landes, lehnt dieses Urteil in seinen wesentlichen teilen ab.	**Réponse rapport** Danke für den Beitrag.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.7 4.2 Mise en oeuvre des engagements internationaux au niveau national		
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** On pourrait ajouter la législation sur l'énergie qui est un levier central en matière de réduction des émissions de GES. Même si la notion de climat n'y figure pas expressément, il est question de recours accru aux énergies renouvelables. **Justification** Art. 1 al. 1 let. c LEne.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.8 4.3 Le Canton de Fribourg : mise en oeuvre au niveau cantonal		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg salue le canton de Fribourg pour son engagement climatique. **Justification** Nous aimerions que les nouveaux outils par les nouvelles ordonnances fédérales suite aux votations fédérales sur les lois climat (2023) et sur l'électricité (2024) soient mieux mises en pratique et encadrées dans le canton de Fribourg. Il faut accompagner les communes, les privés et les entreprises à ces nouveaux développements énergétiques essentiels pour accélérer leur acceptation et leur mise en place de manière ambitieuse et le plus vite possible. Les incitations par des aides ou des déductions fiscales doivent toujours être proposées.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire dont il sera tenu compte lors de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Compter les émissions du secteur de la construction de bâtiments dans le secteur bâtiment **Justification** Cf. commentaires précédents Aujourd'hui, zone grise sur la construction des bâtiments, comptant dans le secteur industrie, et créant beaucoup de confusion, et de difficulté de comptabilisation scope 1, 2 et 3 **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Les périmètres des bilans carbones sont établis en fonction de la pratique au niveau national (National Inventory Report) et intercantonal (recommandations du Cercle Climat), afin de favoriser la comparabilité et la cohérence entre les bilans. Le bilan carbone cantonal constitue un outil de suivi des émissions à l'échelle du territoire et non une analyse détaillée des flux d'émissions associés à chaque chaîne de valeur ou à chaque ouvrage. Il est toujours possible de regrouper différemment les postes d'émissions en fonction de l'objectif poursuivi. Une approche centrée sur le cycle de vie des bâtiments conduirait effectivement à rattacher davantage d'émissions au secteur du bâtiment. Dans le cadre du bilan carbone cantonal, les émissions sont toutefois réparties selon une méthodologie harmonisée permettant une lecture cohérente des émissions à l'échelle macro.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Rôle du subventionnement dans la transition climatique **Justification** À titre d'exemple, le futur programme bâtiment cantonal ou autre outil de subventionnement qui le remplacerait doit impérativement considérer l'impact climatique de la ressource utilisée, au-delà de la performance énergétique. Jusqu'à aujourd'hui, une rénovation à partir d'isolants très carbonés pouvait être subventionné à même hauteur (voir + dans certains cas) que pour des isolants bas carbone. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** L'action V3.02 a pour objectif d'analyser les subventions cantonales en fonction des objectifs climatiques. La mesure E2.01 vise à promouvoir les matériaux de construction bas carbone.
ATE, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Un grand bravo au canton de Fribourg pour la LClim. Il s'agit désormais avant tout de la respecter.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Le canton de Fribourg a une chance : Il s'est doté d'une loi climat qui renforce le cadre légal pour protéger le climat. A nous de respecter ce cadre légal à tous les niveaux : respect des objectifs de réduction et respect des processus pour les projets ayant un impact climatique important.	
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** Cette démarche a permis au canton de Fribourg d'adopter, en 2023, la première loi-cadre cantonale sur le climat (LClim) de Suisse. **Justification** Simple suggestion de modification pour mieux faire comprendre que la première loi-cadre cantonale est celle de Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Un plan de mobilité du personnel de l'administration se fait toujours attendre. **Justification** Les PME mais aussi les communes seraient incitées à mettre en place leur propre plan de mobilité si l'administration cantonale faisait acte d'exemplarité sur ce point.	**Réponse rapport** Le projet de Plan de mobilité dans le cadre de l'Exemplarité de l'Etat est en cours de mise en œuvre au sein de la DIME, en coordination avec les unités administratives concernées.
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Pour les mesures qui vont au-delà des exigences du droit fédéral ou de la loi cantonale, préciser leurs conséquences opérationnelles, la répartition des responsabilités entre les acteurs concernés ainsi que les moyens techniques et financiers prévus pour leur mise en œuvre. **Justification** Le Conseil communal soutient la volonté du Canton de conduire une politique climatique ambitieuse. Toutefois, lorsque cette ambition se traduit	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens. A noter que les mesures du PCC à destination des communes sont de caractère incitatif et non obligatoire. Ces mesures sont à distinguer des obligations légales des communes qui découlent de la LClim (art. 2, 4, 5, 6) elles ont pour objectif de soutenir les communes dans la mise en œuvre de ces obligations légales.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	par des mesures supplémentaires susceptibles d'engendrer de nouvelles responsabilités ou de nouveaux investissements pour les communes, leurs conséquences doivent être clairement identifiées et accompagnées des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.9 4.4 Le rôle des communes		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg salue l'engagement de toutes les communes pour réussir leur virage climatique et énetrgétique. aeefribourg/freiburg tient à souligner toutes les mesures de soutiens déjà apporter aux communes par le canton. **Justification** Les communes, plus particulièrement les plus petites, sont souvent démunis par tous ces changements. Ils ne sont pas forcément des spécialistes pointus dans tous ces nouveaux développements énergétiques. Les changements apportés dans les lois fédérales sont très soutenus et conséquents ces dernières années. Les communes doivent être pilotées ou accompagnées par les services spécialisés de l'Etat et aidées par des subventions ou incitations financière de l'Etat.	**Réponse rapport** La mesure T1 "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat" vise cet objectif. Les actions prévues dans le cadre de cette mesure sont des actions de soutien pour accompagner les communes, en particulier celles de moyennes et petites tailles dans l'élaboration de Plan Climat communaux ou intercommunaux au sens de l'article 17 LClim (RSF 815.1, LClim).
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le rôle des communes et son interaction avec les politiques cantonales doit être concrétisé dans le PCC2 : - Soutiens financiers et techniques de l'Etat : Quels critères ? Quels moyens ?	**Réponse rapport** Le législateur a décidé, en adoptant la loi cantonale sur le climat (RSF 815.1 - LClim) en 2023 de ne pas rendre l'établissement de planification climatique obligatoire. En ce sens les communes sont encouragées à le faire en recevant du soutien technique (guides et outils à leur destination) et financier (subventions). Le montant de ces aides incitatives sont réglées par le Règlement d'exécution de la LClim (RSF 815.11 - RClim).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Objectifs climatiques LClim : comment ces objectifs se transposent-ils et s'intègrent-ils à l'échelle communale ? - Plan Climat communal ou intercommunal : pourquoi une incitation et non une obligation ? **Justification** Par souci d'équité et de transparence, les communes doivent pouvoir : - expliquer et justifier leur planification en regard du cadre cantonal, - connaître les ressources financières supplémentaires qu'elles auront à disposition, et à quelles conditions, - comprendre les intérêts et les implications d'un Plan climat communal ou intercommunal, et comprendre pourquoi celui-ci n'est pas rendu obligatoire bien qu'identifié comme une prérogative vis-à-vis du contexte légal. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Si les communes sont incitées à établir leur propre plan climat, à partager les bonnes expériences, etc, qu'en est-il des compétences techniques et du coût de la planification ? **Justification** Les communes de taille modeste n'ont pas nécessairement le personnel technique ou la disponibilité en temps pour un plan climat propre. A cela s'ajoute les coûts et la connaissance des outils pour l'établissement du bilan carbone et ce, quelle que soit la taille des communes.	**Réponse rapport** La mesure T1 "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat" vise cet objectif. Les actions prévues dans le cadre de cette mesure sont des actions de soutien pour accompagner les communes, en particulier celles de moyennes et petites tailles dans l'élaboration de Plan Climat communaux ou intercommunaux au sens de l'article 17 LClim (RSF 815.1, LClim). En ce sens les communes sont encouragées à le faire en recevant du soutien technique (guides et outils à leur destination) et financier (subventions). Le montant de ces aides incitatives sont réglées par le Règlement d'exécution de la LClim (RSF 815.11, RClim)

Participant·e	Commentaire	Réaction
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Il est utile de rappeler que les communes mettent déjà en œuvre de nombreuses politiques contribuant à la protection du climat et à l'adaptation aux changements climatiques (aménagement du territoire, énergie, mobilité, gestion de l'eau, dangers naturels, etc.). Es muss kaum daran erinnert werden, dass die Gemeinden bereits zahlreiche Strategien umsetzen, die zum Klimaschutz und zur Anpassung an den Klimawandel beitragen (Raumplanung, Energie, Mobilität, Wasserbewirtschaftung, Naturgefahren usw.). **Justification** Cette précision permet de mieux mettre en évidence le rôle déjà joué par les communes dans l'atteinte des objectifs climatiques cantonaux. Mit dieser Klärung kann die Rolle aufgezeigt werden, welche die Gemeinden für die Erreichung der kantonalen Klimaziele bereits spielen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** L'ACF constate que le PCC2 s'inscrit dans la continuité du cadre fixé par la LClim et son règlement d'exécution. L'enjeu réside désormais principalement dans les modalités et le rythme de leur mise en œuvre. Le soutien aux objectifs climatiques ne dispense pas d'une réflexion sur les modalités permettant de les atteindre. La réussite de la transition dépendra autant de son ambition que de sa capacité à être mise en œuvre de manière réaliste, coordonnée et acceptable pour les acteurs concernés. À cet égard, les communes apparaissent comme des partenaires incontournables de la politique climatique cantonale. Elles interviennent déjà dans de nombreux domaines directement concernés par le PCC2, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau, des infrastructures publiques ou encore de l'énergie. Cette contribution ne saurait toutefois se limiter à un rôle d'exécution des politiques cantonales. Le cadre prévu par la LClim offre aux communes une participation aux réflexions stratégiques ; la mise en œuvre du PCC2 devra permettre de valoriser pleinement cette contribution et l'expérience du terrain dont disposent les collectivités locales. La transition climatique se construira avec les communes. Elle ne pourra pas se construire à leur place. L'ACF rappelle également que les communes fribourgeoises présentent des réalités très différentes en termes de taille, de moyens financiers, de	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Ces éléments seront pris en compte lors de la mise en œuvre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	ressources administratives et de capacités techniques. La réussite du PCC2 dépendra largement de la capacité du Canton à tenir compte de cette diversité et à adapter le rythme de déploiement des mesures aux réalités opérationnelles, financières et techniques des acteurs appelés à contribuer à leur mise en œuvre. La réussite du PCC2 dépendra également de sa capacité à renforcer les politiques sectorielles existantes plutôt qu'à créer de nouveaux mécanismes parallèles. Cette recherche de cohérence doit se refléter aussi bien dans les instruments utilisés que dans l'organisation de leur mise en œuvre. Les objectifs climatiques gagneront en efficacité s'ils sont intégrés dans les instruments déjà en vigueur. Enfin, dans un contexte où les enjeux climatiques concernent de multiples politiques publiques, l'ACF souligne l'importance d'une coordination étroite entre les services cantonaux concernés ainsi qu'entre le Canton et les communes afin d'éviter une multiplication des procédures, des interlocuteurs et des sollicitations adressées aux collectivités locales. L'ambition climatique se mesure non seulement aux objectifs fixés, mais également à la capacité collective de les mettre en œuvre. Der FGV stellt fest, dass sich der KKP2 im Rahmen des KlimG und seines Ausführungsreglements bewegt. Es stellt sich nun primär die Frage nach der Form und dem Rhythmus der Umsetzung. Die Unterstützung der Klimaziele befreit nicht von einer Überlegung dazu, wie sie erreicht werden können. Ihr Erfolg hängt nicht nur von den Ambitionen ab, sondern auch von einer realistischen, koordinierten und für die betroffenen Akteure annehmbaren Umsetzung. In dieser Hinsicht erscheinen die Gemeinden unverzichtbare Partnerinnen der kantonalen Klimapolitik zu sein. Sie handeln bereits in zahlreichen Bereichen, die direkt vom KKP2 betroffen sind, sei es bei der Raumplanung, der Wasserbewirtschaftung, den öffentlichen Infrastrukturen oder im	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Energiebereich. Dieser Beitrag soll sich jedoch nicht auf die reine Ausführung der kantonalen Politik beschränken. Der vom KlimG vorgesehene Rahmen beteiligt die Gemeinden an den strategischen Überlegungen. Die Umsetzung des KKP2 soll deshalb diesen Beitrag und die Praxiserfahrung der Gemeinden vollumfänglich sichtbar machen. Die Klimawende wird zusammen mit den Gemeinden gemeistert. Nicht an ihrer Stelle. Der FGV erinnert zudem daran, dass sich die Freiburger Gemeinden in Bezug auf die Grösse, die finanziellen Mittel, die administrativen Ressourcen und technischen Kapazitäten stark unterscheiden. Der Erfolg des KKP2 hängt stark von der Fähigkeit des Kantons ab, diese Vielfalt zu berücksichtigen und den Einführungsrhythmus der Massnahmen an die operativen, finanziellen und technischen Gegebenheiten der Akteure anzupassen, die zu ihrer Umsetzung beitragen sollen. Der Erfolg des KKP2 hängt zudem von der Fähigkeit ab, die bestehenden sektoralen Politiken zu stärken, anstatt neue Parallelstrukturen zu schaffen. Dieses Streben nach Kohärenz muss sich sowohl in den verwendeten Instrumenten als auch in der Organisation ihrer Umsetzung niederschlagen. Die Klimaziele werden an Wirksamkeit gewinnen, wenn sie in bereits bestehende Instrumente integriert werden. In einem Kontext schliesslich, in dem die klimatischen Herausforderungen zahlreiche Politikbereiche betreffen, verweist der FGV auf die Bedeutung einer engen Koordination der betreffenden kantonalen Dienststellen sowie zwischen Kanton und Gemeinden, um eine Häufung der Verfahren, der Anlaufstellen und der an die Gemeinden gerichteten Anfragen zu vermeiden. Die klimapolitische Ambition misst sich nicht nur an den gesetzten Zielen, sondern auch an der Fähigkeit, sie gemeinsam umzusetzen. **Justification**	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Participant·e·s rattaché·e·s : • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** La reconnaissance explicite du rôle des communes comme partenaires de la politique climatique cantonale constitue un élément important du PCC2. L'ACF rappelle toutefois que la LClim et le RClim reposent sur une logique d'incitation et d'accompagnement des communes, notamment au travers de l'art. 17 LClim et des mécanismes de soutien prévus aux art. 34 et 35 RClim.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les actions du PCC 2 à destination des communes sont de caractère incitatif sous forme de soutien technique et financier.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Die ausdrückliche Anerkennung der Rolle der Gemeinden als Partnerinnen der kantonalen Klimapolitik ist ein wichtiger Bestandteil des KKP2. Der FGV erinnert indessen daran, dass sich das KlimG und das KlimR unter anderem mit Artikel 17 KlimG und den Unterstützungsmechanismen in Artikel 34 und 35 KlimR auf eine Logik des Anreizes und der Begleitung der Gemeinden stützt. **Justification** Cette approche résulte des débats ayant accompagné l'adoption de la LClim et trouve une traduction concrète dans les mécanismes de soutien prévus par le RClim. Elle répond à la nécessité de tenir compte de la diversité des réalités communales. Dieser Ansatz entstand aus den Debatten, welche die Annahme des KlimG begleiteten, und schlägt sich konkret in den im KlimR vorgesehenen Unterstützungsmechanismen nieder. Er ergibt sich aus der Notwendigkeit, die vielfältigen Gegebenheiten der Gemeinden zu berücksichtigen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Le rôle des communes » afin de préciser clairement les responsabilités confiées aux communes, le caractère obligatoire ou volontaire des mesures, ainsi que les moyens techniques, organisationnels et financiers mis à leur disposition pour les mettre en œuvre. **Justification** Le PCC2 identifie les communes comme des partenaires essentiels de la mise en œuvre de la politique climatique. Le Conseil communal partage cette vision et reconnaît le rôle déterminant des collectivités locales dans de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, la gestion des espaces publics ou encore les bâtiments communaux. Toutefois, le document ne permet pas d'identifier clairement les nouvelles tâches qui incomberont aux communes, ni d'évaluer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Plusieurs mesures du PCC2 sont susceptibles d'engendrer des charges administratives, techniques et financières supplémentaires, sans que celles-ci soient quantifiées ou accompagnées de modalités de financement. Le Conseil communal estime dès lors indispensable que le Plan Climat définisse plus précisément le rôle attendu des communes et les modalités de	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	leur accompagnement. Cette clarification renforcera la sécurité juridique, facilitera la planification communale et contribuera à une mise en œuvre efficace de la politique climatique cantonale.	
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Notre exigence fondamentale : Pas de nouvelles tâches, sans ressources. Si le canton impose des obligations aux communes, il doit les financer intégralement via le budget du Plan climat (création d'un fonds de compensation). Le canton doit également mettre à disposition des outils standardisés et des task forces régionales pour soulager massivement les administrations communales. **Justification** Focus critique sur les communes : Nous saluons le principe selon lequel les communes sont intégrées dans la mise en œuvre du plan climat, mais nous refusons tout transfert de charges déguisé du canton vers les communes. De nombreuses communes fribourgeoises – en particulier dans les régions périphériques et rurales – sont déjà à la limite de leurs capacités financières et humaines. • Pénurie de personnel : Les petites communes ne disposent tout simplement pas des ressources spécialisées nécessaires pour mener à bien des planifications directrices et des zonages complexes, ou pour rédiger des rapports sur la réduction des îlots de chaleur. • Surcharge financière : Le canton a tendance à dicter des objectifs ambitieux, tout en reportant les coûts de mise en œuvre locale (planification énergétique communale, adaptation des infrastructures d'eaux usées aux pluies torrentielles, conversion des flottes de véhicules) sur les contribuables locaux. Ce n'est pas du fédéralisme, c'est une décentralisation des déficits de l'État.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Il est important de souligner que la mise en œuvre des mesures du Plan Climat par les communes ne revêt aucune obligation. Les mesures sont de caractère incitatif. Dans le cas précis de la planification énergétique, une action vise à soutenir les communes pour l'établissement (action T1.02 Soutenir la planification énergétique des communes (art. 8 LEn)). A noter également que la mise en place de planification au niveau communal n'est pas une obligation pour les communes. Bien que le législateur ait décidé de lier les communes au côté de l'Etat aux objectifs de mise en œuvre de la loi, en particulier aux articles 2, 5, 6 (voir à ce sujet le rapport de la commission ordinaire CO-2022-015), la loi sur le climat demande toutefois que les communes soient incitées à mettre en place des planifications climatiques. Pour cela elles bénéficient de soutiens techniques et financiers (art. 17 LClim). C'est pour l'octroi de subvention au sens de l'alinéa 4 que certaines exigences sont posées (notamment celle de réaliser un bilan carbone). C'est le règlement d'exécution de la loi (RClim) qui prévoit le cadre à ses articles 34 et 35. L'accompagnement technique des communes se fait par la mise à disposition d'outils simplifiés et de guides pour l'établissement de stratégie climatique visant justement à soutenir les petites communes dans le cas où elles souhaitent mettre cela en place.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Effondrement administratif : Imposer un bilan carbone et des rapports complexes à chaque commune crée un frein bureaucratique qui absorbe des ressources indispensables aux projets d'infrastructure réels (chauffage à distance, pistes cyclables).	
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Proposition 1 : Création d'un pool financier pour les communes et transparence budgétaire • Un pool financier contraignant et spécifiquement dédié aux communes doit être intégré au budget du Plan climat. Le canton doit clarifier en toute transparence la répartition des tranches entre l'État et les communes, pour l'enveloppe financier finalement approuvée. Les communes doivent pouvoir activer des contributions forfaitaires et structurelles directes à partir de ce pool afin de mettre en œuvre les directives cantonales sans alourdir le taux d'imposition communal. **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour la proposition. La création d'un fonds n'a toutefois pas été retenue.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Les communes ont un rôle essentiel dans l'encouragement aux changements (sensibilisation, exemplarité) : la population est-elle suffisamment informée des travaux en cours? Les assemblées communales, respectivement les conseils généraux sont-ils pris en compte? **Justification** L'anxiété est grandissante dans la population (migration climatique, bâtiments surchauffés).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire dont il sera tenu compte lors de la mise en œuvre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Ne serait-il pas possible, afin d'éviter d'importants frais (notamment en termes de mandats externes), d'intégrer le plan climat dans un outil de planification déjà existant au sein des communes ? **Justification** Le Plan Climat demandé aux communes sera une nouvelle couche de l'action de celles-ci. Si l'on souhaite qu'il ait une réelle portée, il est important qu'il puisse intégrer une planification déjà existante. Il est également impératif d'éviter de créer une nouvelle usine à gaz administrative.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. A noter que la mise en place de planification au niveau communal n'est pas une obligation pour les communes. La loi sur le climat demande toutefois que les communes soient incitées à le faire. Pour cela elles bénéficient de soutiens techniques et financiers (art. 17 LClim). C'est pour l'octroi de subvention au sens de l'alinéa 4 que certaines exigences sont posées. C'est le règlement d'exécution de la loi (RClim) qui prévoit le cadre à ses articles 34 et 35.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Aller au-delà du simple accompagnement des communes. **Justification** Le PCC2 se propose (p.19) d'accompagner les communes. Il les incite à se doter d'un Plan Climat Communal, tout en reconnaissant le rôle clé joué par ces dernières. Les VERT·E·S estiment qu'il est essentiel de développer des boîtes à outils à destination des conseils communaux. Et d'aller au-delà d'une simple incitation en coachant les communes afin de déterminer des mesures à mettre en place durant la présente législature. Les tâches qui incombent aux élu·es communaux·ales sont telles que l'on ne peut décemment attendre de petites communes qu'elle s'en sortent seules, malgré la meilleure volonté, pour établir un Plan Climat Communal.	**Réponse rapport** La mesure T1 "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat" vise cet objectif. Les actions prévues dans le cadre de cette mesure sont des actions de soutien pour accompagner les communes, en particulier celles de moyennes et petites tailles dans l'élaboration de Plan Climat communaux ou intercommunaux au sens de l'article 17 LClim (RSF 815.1, LClim). En ce sens les communes sont encouragées à le faire en recevant du soutien technique (guides et outils à leur destination) et financier (subventions). Le montant de ces aides incitatives sont réglées par le Règlement d'exécution de la LClim (RSF 815.11, RClim). De plus des aides à la mise en œuvre dans le cadre de certaines actions du PCC sont également prévues.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La reconnaissance explicite du rôle des communes comme partenaire est un élément important du PCC2. La LClim repose sur une logique d'incitation aux communes et non sur des obligations. Il faut également rappeler dans ce plan climat que les communes mettent déjà en œuvre de nombreux projets contribuant à la protection du climat et à	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le rôle des communes a été explicité dans le texte au sens du Message 2022-CE-177 d'accompagnement du projet de LClim. A noter que cette loi ne possède pas uniquement un caractère incitatif pour les communes. En effet, le législateur a décidé de les lier au côté de l'Etat aux objectifs de mise en œuvre de la loi, en particulier aux articles 2, 5,

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'adaptation aux changements climatiques (énergie, gestion de l'eau, mobilité, …) **Justification** Il faut tenir compte de la diversité et de la réalité des communes. Il est important de démontrer le rôle déjà joué par les communes	6 (voir à ce sujet le rapport de la commission ordinaire CO-2022-015).

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.10 5. Plan Climat cantonal de 1ère génération		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le bilan du Plan Climat cantonal de première génération par un retour d'expérience de sa mise en œuvre au niveau communal, en mettant en évidence les principaux enseignements utiles à l'élaboration du PCC2. **Justification** Le retour d'expérience du PCC1 constitue une base essentielle pour préparer le PCC2. Si le rapport présente les actions réalisées par le Canton, il ne permet pas d'apprécier les enseignements tirés de leur mise en œuvre par les communes. Une analyse des expériences communales permettrait d'identifier les principales difficultés rencontrées, les bonnes pratiques développées ainsi que les adaptations nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du PCC2. Elle contribuerait à renforcer le partenariat entre le Canton et les communes et à améliorer l'efficacité des futures mesures.	**Réponse rapport** Le suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat se fait par le biais de rapports annuels de mise en œuvre (art. 11, al. 3 LClim). Ce rapport est accompagné d'un suivi mesure par mesure disponible en ligne sur le site fr.ch/climat. Pour rappel, les mesures du PCC ne revêtent pas de caractère obligatoire pour les communes. Elles sont de caractère incitatif avec l'objectif de soutenir les communes. Ainsi plusieurs programmes de subventions ont été mis en place à destination des communes dans le cadre du PCC de 1è génération. A noter que dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 17 LClim et du soutien technique et financier que l'Etat doit fournir aux communes pour le développement volontaire de planification climatique, un programme pilote a été mis en place avec cinq communes pilotes, le canton a pu identifier les principales difficultés rencontrées, les bonnes pratiques développées ainsi que les adaptations nécessaires pour faciliter la mise en œuvre d'un plan climat communal. Ces enseignements, précieux pour les communes seront repris dans un guide destiné aux communes, publié prochainement ainsi que la mise à disposition d'outils
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Reprendre les principaux résultats du PCC1. **Justification**	**Réponse rapport** Les principaux résultats du PCC1 sont présentés dans le chapitre consacré à son évaluation. Le suivi annuel de la mise en œuvre des mesures fait également l'objet de rapports spécifiques permettant de documenter leur

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Il aurait été nécessaire de reprendre les principaux résultats du plan de 1ère génération. Par ailleurs, nous relevons une nouvelle fois le manque d'information quant aux réductions d'émissions effectives. Il est en effet nécessaire, pour les mesures qui le permettent, d'estimer les effets attendus, puis de les comparer avec les effets effectifs.	avancement (art. 11, al. 3 LClim). Ce rapport est accompagné d'un suivi mesure par mesure disponible en ligne sur le site fr.ch/climat. S'agissant des réductions d'émissions, il demeure souvent difficile d'attribuer précisément l'évolution des émissions observées à une seule mesure ou projet. Les résultats constatés découlent généralement d'une combinaison de facteurs, incluant les politiques sectorielles, les mesures du PCC, les évolutions technologiques, les réglementations fédérales, etc. Le PCC a avant tout pour rôle d'impulser, soutenir et accélérer les politiques sectorielles contribuant à la transition climatique. Dès lors, l'évaluation de son efficacité s'appuie prioritairement sur le suivi des émissions à l'échelle cantonale, l'avancement des mesures et l'évolution des indicateurs de résultat, plutôt que sur une attribution exhaustive des réductions d'émissions à chaque action prise individuellement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.11 5.1 Mise en œuvre		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Au chapitre "Agriculture et alimentation", à la dernière ligne, il faut remplacer "s'est étoffe" par "s'est étoffé", ainsi que "ce qui portent" par "ce qui porte". **Justification** Coquilles grammaticales	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Bilan carbone de la construction Ce chapitre est à compléter avec le constat que le PCC1 n'incluait pas l'énergie grise du bâtiment, une lacune qui doit être corrigé dans le PCC2. **Justification**	**Réponse rapport** Le PCC1 incluait en effet une mesure, 'Soutien à la démarche d'un quartier exemplaire vers le zéro net carbone de blueFACTORY' (E.2.5), qui agit sur les émissions grises. Le Chapitre 5.1 présente uniquement un résumé de ce qui a été réalisé dans le cadre du PCC1. La notion d'émissions grises a été ajoutée dans la Partie II, Trajectoires de réduction par secteur. A noter que celles-ci concernent exclusivement les émissions du scope 1 (émissions

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cette section exemplifie la zone d'ombre liée aux mesures consenties et mises en œuvre pour la décarbonation de la construction des bâtiments et infrastructures, représentant une part conséquente du bilan total, et rarement explicité. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	directes) et que les émissions grises directes liées à la construction des bâtiments sont prises en compte dans le secteur de l'industrie.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Où peut-on consulter le plan d'action électromobilité ? **Justification** Si ce plan a permis de contribuer à l'atténuation, il s'agit de comprendre les raisons pour lesquelles l'atténuation n'est pas suffisamment rapide, ce qui pourrait remettre en question le plan d'action électromobilité et plus globalement le PCC2. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le développement d'un plan d'action électromobilité est une mesure prévue dans le PCC1. La finalisation de ce projet est en cours par les services concernées. Il sera rendu public dès lors qu'il aura été adopté par le Conseil d'Etat.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** La décarbonation de la mobilité seule n'est pas suffisante. L'imperméabilisation des sols via la construction de nouvelles routes n'est pas cohérente avec les objectifs du plan climat. **Justification** Il est incompréhensible que la planification de la construction de nouvelles routes, à commencer par la liaison Marly-Matran et autres routes de contournement, restent au programme du gouvernement.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Il faut souligner ici que le Plan Climat cantonal est une stratégie et un plan d'action. Il n'est pas un outil législatif. Toutefois, la législation sur le climat (LClim) prévoit à son article 5 que certains grands projets de l'Etat fassent l'objet d'un examen évaluant leur compatibilité avec les enjeux climatiques. Cet examen est concrétisé par le Test climat institué dans le règlement d'exécution de la LClim (art. 9-13, RClim).

Participant·e	Commentaire	Réaction
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Parmi les initiatives à mettre en oeuvre pour une transition vers une mobilité bas carbone, il faut ajouter des mesures visant: 1. à fluidifier le trafic, comme le téléjalonnement. 2. à élaborer une vision des TIM dans le canton dans un horizon à 10-15 ans 3. à envisager de profiler Fribourg comme la capitale de la mobilité (publique et privée) reposant sur l'hydrogène (en s'appuyant sur les acteurs locaux, qui forment un cluster de compétence) 4. à étudier une ligne RER directe Fribourg-Bulle, car la ligne par Romont n'est pas attractive **Justification** Les bouchons représentent, au niveau suisse, environ 10% de l'empreinte carbone du trafic routier, soit 140'000 à 250'000 tonnes de CO2 (https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/embouteillages-le-grand-accelerateur-du-co2). Des mesures simples, comme les systèmes de guidage du stationnement urbain (ou téléjalonnement), permettraient d'atténuer la surcharge de trafic, souvent générée par l'absence d'information à destination des automobilistes. Un projet est à l'étude en ville de Fribourg et un soutien via le PCC2 serait parfaitement justifié, avec des effects concrets immédiatement mesurables en termes de diminution des émissions carbones. De manière générale, des mesures de promotion du vélo, de la marche à pied et de développement des TP ne sauraient suffire à elles seules, d'autant plus que la population sera vieillissante au cours des 20 prochaines années. Des solutions doivent également être élaborées pour abaisser les émissions du	**Réponse rapport** Merci pour ces propositions. Le PCC2 reconnaît que la transition vers une mobilité bas carbone ne repose pas uniquement sur le développement de la mobilité douce et des transports publics. Elle implique également d'autres leviers, précisés dans le PCC2. Les pistes mentionnées, telles que l'optimisation de la gestion du trafic, le développement d'infrastructures favorisant l'intermodalité, le renforcement de l'offre de transports publics ou encore le recours à des technologies de propulsion bas carbone, constituent des leviers pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques. Le PCC 2 prévoit le soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action électromobilité (action M2.01) développé dans le cadre du PCC1 ainsi que le soutien au développement des transports publics avec la mise en place de nouvelles lignes (action M1.04). Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures et actions concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	trafic motorisé privé. Ce dernier est à l'origine de 82% des kilomètres parcourus dans le canton (https://www.fr.ch/mobilite-et-transport/transports-individuels-motorises/microrecensement-mobilite-et-transports-2021), soit au-dessus de la moyenne nationale (75%). La configuration géographique du canton, la forte part de pendulaires migrant hors des frontières cantonales pour travailler ainsi que l'essor constants des loisirs ne permettent pas de s'attendre à une diminution de ce taux à court terme. D'autant plus qu'aucun grand projet de développement de TP n'est prévu dans un horizon à 10-15 ans (du type tram, métro, nouvelle liaison ferroviaire directe entre Bulle et Fribourg). La seule amélioration des cadences des TP existants ne suffira pas au report modal, il faut donc favoriser les réductions des émissions des TIM. Dans cette logique des appuis à l'accélération de l'électrification du parc automobile privé cantonal devraient être envisagés dans ce PCC2, dans une logique d'economicité des mesures. Des soutiens à la réalisations de P&R de grande taille, par exemple à la gare d'Avry ou près de la future usine Rolex à Bulle, devraient également être envisagés. De manière générale, il manque dans ce plan des mesures de promotion des P&R.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Agriculture et alimentation: il serait souhaitable de donner des indications sur les projets / leur impact **Justification** Le texte ne permet pas de concrètement comprendre ce qui a été fait.	**Réponse rapport** Cette section a pour but de donner un aperçu global et succinct par axe pour les mesures mises en œuvre dans le cadre du PCC1. Toutefois un lien vers les actions mises en œuvre a été ajouté dans le document. Il est également fait référence plus haut dans le document aux suivis détaillés des mesures disponibles en ligne sur le site fr.ch/climat ainsi que dans les différents rapports de mise en œuvre annuels.
Conseil scientifique romand	**Demande** Gestion forestière: nature et objectif des outils d'aide à la décision ? **Justification**	**Réponse rapport** Cette section a pour but de donner un aperçu global et succinct par axe pour les mesures mises en œuvre dans le cadre du PCC1. Il est fait référence plus haut dans le document aux suivi détaillé des mesures disponibles en ligne sur

Participant·e	Commentaire	Réaction
1614 Granges (Veveyse)	Besoin de concrétiser les mesures citées	le site fr.ch/climat. Les mesures concernées sont la S.1.7, S.5.9 et C.2.2.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Page 22, pour Adaptation, les îlots de chaleur sont mentionnés, mais il s'agit aussi de rénover massivement le bâti pour mieux résister au chaud. Il s'agit de déployer des technologies raisonnables (ventilateurs plafonniers) dans les logements, avec une priorité aux populations les plus vulnérables. **Justification** Résultats du projet SWICE et Canton de Genève sur la justice thermique.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Ce chapitre a pour but de mettre en avant les actions phares qui ont été menée dans le cadre du PCC1. Le document a été modifié pour plus de clarté. Merci pour la référence au projet SWICE dont il pourra être tenu compte dans le cadre de la mise en œuvre.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Domaine de l'éducation : Mention de la semaine du climat, mais est-ce suffisant ? Peut-on envisager : … ? - Plus de sciences de l'environnement - Accent sur la réflexion autonome, sur la capacité de s'informer et de chercher et comparer les informations, sur l'esprit critique, plus que sur l'assimilation et l'exécution… - Penser le monde qu'ils (enfants, adolescents) voudraient voir, pour éviter d'être projetés sur des routes toutes tracées, basée sur une vision économique obsolète - Capacité d'entreprendre, de s'organiser en groupe / moins de compétition - métiers du futur ?	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire et le partage de ces réflexions systémiques qui pourront être prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Sensibilisation et outillage afin que les enfants/adolescents, parents et professeurs puisse prévenir des effets des réseaux sociaux et réduire le temps d'exposition. - Transparence sur les questions éthiques liées aux technologies (dont l'IA) - Sensibilisation sur l'impact du divertissement, du sport et de la culture.(Concerts, matchs, voyages en avion, parfois en jet privé des sportifs/artistes). Ouverture vers la consommation d'alternatives. - exemple d'activités : visites de microfermes ou autres structures alternatives / collectifs ou modèles d'organisation diversifiés, résilient et respectueux de l'humain et de l'environnement, présentation des innovations existantes en matière de dépollution, recyclage, réparation et revalorisation de matières, ou de low tech (exemple de Biosphère expérience). Activités en nature, lien à la terre et au vivant. - Communication assertive, écoute, connaissance de soi et de ses émotions (Tout aussi valable pour les adultes) **Justification** Il existe des modes d'organisation de société, du travail, différents. Comment imaginer un futur durable sans être informé de cela ? Et sans être mis en lien avec le vivant également ? Le but n'est pas de formater tout le monde à agir selon une vision stéréotypée de l'écologie, mais d'éviter de perdre de vue l'interdépendance que nous avons avec le vivant, les paysans et entre humains.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Mettre l'accent sur l'écoute de soi et le lien avec les autres peut paraître décalé du sujet principal, pourtant au vu des défis qui se profilent il semble crucial de pouvoir faire preuve de régulation émotionnelle et d'écoute. Tout cela contribuera peut-être à ce que générations à venir sortent de la course en avant de la surproduction, surconsommation, et à éviter les inégalités de revenus et de reconnaissance sociale, telles que par exemple entre agriculteurs/infirmiers d'un côté et des métiers dont le revenus est parfois très haut malgré un impact social moins important. Le Plan de la Transition de l'Economie Française du Shift Project semble intéressant en tant qu'inspiration. Je n'ai pas trouvé d'équivalent suisse. Il semble que les questions de fond y soient plus abordée qu'ailleurs. Y sont notamment considérées de manière détaillées les questions des énergies grises et des terres rares ainsi que des exemple d'organisation du mode de vie, des métiers d'avenir et des changements d'organisation spatio temporelles de ceux-ci.	
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Pas de coupes budgétaires dans la protection climatique **Justification** Le PAFE et ses effets anticipés dès 2025 ont conduit à une forte pression sur les montants alloués à la protection climatique. Le PS regrette que les moyens alloués par le PCC1 n'aient pas été entièrement utilisés et demande au Conseil de ne pas procéder à des coupes dans ce domaine : comme le montre bien le présent message, les investissements climatiques déploient des bénéfices et co-bénéfices largement supérieurs aux sommes investies initialement.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Toutes les communes doivent pouvoir bénéficier d'une cartographie de leur territoire mettant en lumière les zones concentrant des populations dites vulnérables. **Justification** Le parti vert'libéral estime que cette mesure devrait désormais concerner l'ensemble des communes du canton et non plus uniquement les « 18 communes prioritaires ». La phase pilote ayant permis de tester cette approche est arrivée à son terme, il apparaît opportun de généraliser cet outil. Toutes les communes devraient pouvoir bénéficier d'une cartographie de leur territoire mettant en évidence les zones concentrant des populations vulnérables, afin de disposer d'une base commune pour la planification des mesures d'adaptation au changement climatique. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Dans le cadre de la mesure S.1.3 du premier plan climat, une cartographie climatique pour l'ensemble du territoire cantonal est en cours de réalisation. Concernant la mesure citée (S.1.2), toute commune peut, dans le cadre du PCC1, demander une telle cartographie, en plus des 18 communes prioritaires. Une clarification a ce sujet a été apportée au document. De plus, l'action R1.02 du projet de PCC2 vise à déployer un outil qui permet d'évaluer les effets des mesures d'adaptation et de développement urbain sur le climat par le biais d'une cartographie. Cette solution permet de planifier des mesures d'adaptation et identifier les plus adaptées pour lutter par exemple contre les îlots de chaleur.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'UDC estime que le travail transversal et les synergies entre Directions doivent encore nettement s'améliorer. **Justification** Ce travail n'est pas assez abouti et doit permettre de véritables économies dans la manière de faire fonctionner l'Etat	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le travail transversal et l'exploitation des synergies fait partie intégrale du Plan Climat. Une gouvernance autour de l'établissement et de la mise en œuvre des mesures été mis en place dans le cadre de la loi climat (LClim) et de son règlement d'exécution (RClim). Le modèle de gouvernance est présenté au chapitre 1 de la partie III du document. L'évaluation du PCC1 salue ces collaborations mais souligne également le besoin de les renforcer. Une modification du document a été ajoutée en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.12 5.2 Evaluation du PCC1		
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** L'expérience acquise avec le PCC1 montre qu'une politique climatique gagne en lisibilité lorsqu'elle se concentre sur un nombre limité de mesures clairement identifiées et suivies dans la durée. Die mit dem KKP1 gemachte Erfahrung zeigt, dass die Klimapolitik verständlicher ist, wenn sie sich auf eine beschränkte Zahl von klar identifizierten Massnahmen stützt, die langfristig nachverfolgt werden. **Justification** Cette évolution répond aux difficultés de lisibilité, de coordination et de suivi identifiées dans le cadre du PCC1 et contribue à renforcer l'efficacité de l'action publique. Diese Entwicklung trägt den Schwierigkeiten in Bezug auf die Verständlichkeit, die Koordination und das Monitoring Rechnung, die im Rahmen des KKP1 identifiziert wurden, und stärkt die Wirksamkeit des öffentlichen Handelns. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. - Vielen Dank für den Beitrag.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il serait utile que le PCC2 donne des exemples concrets de l'effet catalyseur du PCC1. **Justification** Est-ce que le potentiel d'impulsion des différentes mesures mises en place grâce au PCC1 se manifeste durablement (changements pérennes) et produit les effets attendus en matière d'atténuation des émissions de GES ? Le bilan carbone 2023 montre que durant la période du PCC1 le canton a insuffisamment progressé en matière de protection du climat. Notre canton ne fera pas sa part et n'atteindra pas l'objectif fixé dans la LClim de réduire ses émissions directes de 50% d'ici à 2030. Cela a même été explicitement reconnu par le Président du Conseil d'Etat lors d'un débat public en février 2025 que « le canton se trouve sur une courbe qui ne va pas suffisamment dans le bon sens ». Qu'est-ce que le PCC2 peut faire différemment pour aider encore plus le canton à faire sa part et respecter ses engagements ?	**Réponse rapport** Les actions d'atténuation sont synthétisées dans la partie 5.1 « Mise en œuvre ». S'agissant des réductions d'émissions, il demeure souvent difficile d'attribuer précisément l'évolution des émissions observées à une seule mesure ou projet. Les résultats constatés découlent généralement d'une combinaison de facteurs, incluant les politiques sectorielles, les mesures du PCC, les évolutions technologiques, les réglementations fédérales, etc. Le PCC a avant tout pour rôle d'impulser, soutenir et accélérer les politiques sectorielles contribuant à la transition climatique. Dès lors, l'évaluation de son efficacité s'appuie prioritairement sur le suivi des émissions à l'échelle cantonale, l'avancement des mesures et l'évolution des indicateurs de résultat, plutôt que sur une attribution exhaustive des réductions d'émissions à chaque action prise individuellement. Sur la base des résultats du nouveau bilan carbone et le retard pris dans la réduction d'émissions de GES de certains secteurs, le projet de PCC2 prévoit d'intensifier son action et doublant les montants dévolus à la mise en œuvre des mesures selon une stratégie de "front loading". Cette intensification de l'action de l'Etat suit le processus de la LClim, selon lequel le Conseil d'Etat, sur la base de l'art. 12 LClim. De plus, le PCC2 apporte le principe de grandes actions sectorielles qui feront

Participant·e	Commentaire	Réaction
		l'objet de financements individuels (p. ex. l'action M2.01 « Soutenir la mise en œuvre du plan d'action électromobilité »).
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Nous estimons qu'un effort doit être fait en terme de mesures coercitives **Justification** Le retour des nombreux participants qui estiment que les effets produits ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et que le moment est venu de mettre en place des mesures plus coercitives, ce qui ne semble pas avoir été considéré à sa juste valeur. cf. p.24, 5e paragraphe **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Prise de conscience des limites de l'incitation. **Justification** Le PCC2 devrait contenir davantage de mesures contraignantes. L'urgence climatique nécessite une intervention étatique forte afin de contraindre les acteurs·trices économiques à atteindre les objectifs définis par le canton.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral relève une contradiction entre les enseignements tirés de l'évaluation du précédent Plan climat cantonal et les moyens prévus pour la	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un

Participant·e	Commentaire	Réaction
	mise en œuvre du présent plan. Le rapport souligne qu'« un portage politique fort, suffisamment de moyens financiers et de personnel sont indispensables » à la réussite de la politique climatique. Or, les ressources effectivement prévues ne paraissent pas être à la hauteur de cette recommandation. **Justification** Le parti vert'libéral relève que le rapport identifie lui-même trois freins majeurs à la mise en œuvre du précédent Plan climat cantonal : un portage politique insuffisant, des ressources humaines limitées et des moyens financiers inadéquats. Dans ce contexte, l'enveloppe de plus de CHF 40 millions prévue pour le présent plan apparaît modeste au regard des ambitions affichées. Cette appréciation est d'autant plus fondée que le rapport indique lui-même (p. 47) qu'une transition crédible nécessiterait des investissements annuels de l'ordre de CHF 685 millions pour la protection du climat et de CHF 343 millions pour l'adaptation. Le parti vert'libéral estime dès lors que les moyens alloués devraient être réévalués afin d'assurer une mise en œuvre cohérente avec les objectifs fixés. Cette question sera développée plus en détail dans les commentaires relatifs au financement du Plan climat. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il est admis que le grand nombre de mesures, le manque de ressources humaines et financières ainsi que les difficultés de suivi ont réduit l'efficacité de la mise en œuvre du PCC1 (pp. 20-28). **Ce point avait été soulevé par Pro Natura Fribourg dans sa prise de position au sujet du PCC1. Nous regrettons que nos remarques n'aient pas été prises en compte à ce moment.** **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC2 va dans le sens d'un renforcement de l'action de l'Etat avec des mesures de plus grande ampleur dont certaines feront l'objet de financement individuel (p. ex. l'action M2.01 « Soutenir la mise en œuvre du plan d'action électromobilité »). Il convient de rappeler que le PCC reste un instrument d'impulsion et de renforcement, qui agit sur les différents leviers de l'État et les politiques sectorielles déjà en place.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'expérience du PCC1 montre qu'il faut se concentrant se des mesures phares pour qu'elles soient mieux soutenues. L'UDC trouve regrettable que les raisons d'insatisfactions relevées soient le manque de personnel et le manque de ressources financières. **Justification** Il faut se concentrer sur des mesures phares et éviter la multiplication de mesurettes. De plus, des moyens financiers conséquents ont été investis pour ce PCC1	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC2 va dans le sens de grandes mesures phares. A noter que les raisons d'insatisfaction sont le résultat d'un travail approfondi avec les parties prenantes dans le cadre de la démarche participative et dans le cadre des rapports annuels de mise en œuvre. Il faut aussi souligner que les priorisations budgétaires annuelles ont eu comme effet des réductions dès la mise en œuvre des mesures du PCC1 ce qui en a réduit, en partie, ses effets.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.13 6. Renouvellement du PCC		
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Pour être légitime, une politique climatique doit inclure celles et ceux qui vivent déjà les effets du changement climatique et en subiront les conséquences les plus sévères. Une démarche participative selon la perspective du travail social devrait ainsi prévoir des dispositifs spécifiques pour associer les publics vulnérables, les institutions sociales, les acteur·rices communautaires et les organisations de terrain. AvenirSocial recommande que les futures révisions du Plan climat cantonal prévoient des mécanismes dédiés à la participation des publics vulnérables et des organisations qui les représentent. **Justification** AvenirSocial salue la volonté du Canton de s'appuyer sur une démarche participative pour élaborer le PCC2, comme décrit dans le chapitre 6 «	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Nous confirmons qu'il s'agissait bien d'une démarche participative à ce niveau-là. Les démarches participatives citoyennes sont encouragées au niveau communal dans le cadre de la démarche de plans climat (inter-)communaux ou dans le cadre de la mesure S.2.1 "Planification climatiques communales et réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs" du PCC1.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Renouvellement du PCC ». Toutefois, la participation présentée relève davantage d'une consultation d'acteur·rices institutionnel·les et de spécialistes que d'une véritable participation citoyenne. L'enquête en ligne a réuni « 300 personnes issues des milieux concernés » et les ateliers « 58 spécialistes », mais rien n'indique comment les personnes les plus exposées aux impacts climatiques — ménages précarisés, enfants et jeunes, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, familles monoparentales ou personnes issues de la migration récente — ont été intégrées au processus.	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les principales évolutions entre le PCC1 et le PCC2 ainsi que les raisons qui les justifient. **Justification** Le renouvellement du Plan Climat constitue une étape importante de la politique climatique cantonale. Une présentation synthétique des principales évolutions permettrait de mieux comprendre les objectifs poursuivis, de distinguer les adaptations rendues nécessaires par l'évolution du cadre légal de celles qui résultent de choix stratégiques du Canton et de faciliter l'appropriation du PCC2 par les communes.	**Réponse rapport** Cette section décrit le processus de renouvellement du PCC ; la nouvelle stratégie climatique est présentée dans le chapitre qui s'y réfère. Les principaux changements par rapport au PCC1 sont l'enveloppe financières, les mesures de grande ampleur ainsi que certaines grandes actions qui feront l'objet de financement individuels. Ces évolutions sont en lien avec le processus de renouvellement prévu à l'art. LClim. De plus, le tableau de la figure 23 donne un aperçu de la répartition des montants de la demande de crédit d'engagement en lien avec les nouvelles obligations légales fédérales et cantonales.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.14 6.1 Démarche participative		
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Les résultats de la démarche participative sont sujets à caution car non représentatifs de la population/société. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La démarche participative a sollicité l'avis des services responsables de la mise en œuvre des mesures et parties prenantes du PCC, à savoir les milieux concernés par les mesures. Les faîtières, notamment du secteur de l'économie ont été intégrées à la démarche qui ne prétend pas à être représentative de l'ensemble de la société. Pour le détail des entités ayant participé à cette démarche, se référer à l'annexe 5 "Liste des

Participant·e	Commentaire	Réaction
	62% des participants proviennent du secteur public. Un chiffre à mettre en rapport avec le fait que le secteur public (lau sens large, parapublic intégré) ne représente que 15% des emplois et 15% du PIB cantonal environ.	entités ayant participé à l'élaboration du PCC"

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.15 7. Bilan carbone cantonal		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** En ce qui concerne le bilan CO2 du secteur de la construction, nous constatons des zones grises concernant les affirmations du PCC2 suivantes : 1. En accord avec la législation fédérale et cantonale, le bilan carbone du canton de Fribourg distingue ses émissions directes, autrement dit ses émissions territoriales, de ses émissions indirectes, respectivement extraterritoriales (p. 29). 2. L'objectif d'un bilan carbone est de mettre en lumière la contribution des différents postes d'émissions de GES et d'assurer un suivi de l'évolution de ces dernières (Citation de la p. 35). Ces exigences sont ignorées pour le secteur de la construction à deux égards : 1. Dans le bilan carbone réalisé, seules les émissions directes (scope 1) sont essentiellement prises en compte (émissions issues des opérations à 22 %), tandis que les émissions indirectes (scope 3) ne sont pas considérées à juste titre. 2. Par conséquent, aucun objectif de réduction n'est défini pour les émissions indirectes, bien qu'il existe un cadre juridique au niveau fédéral. Par conséquent, nous demandons :	**Réponse rapport** Les périmètres des bilans CO2 sont établis en fonction de la pratique au niveau national (National Inventory Report) et intercantonal (recommandations du Cercle Climat), afin de favoriser la comparabilité et la cohérence entre les bilans. Pour les émissions directes, les postes d'émissions sont affectées aux secteurs de manière identique au niveau national, en cohérence avec les recommandations du Cercle Climat. Il est toujours possible de regrouper différemment les postes d'émissions, en fonction de l'objectif. Pour le domaine du bâtiment, cette réflexion pourrait toutefois être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures et actions de l'axe Energie et bâtiments.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	1. Eclaircissement des émissions indirectes du secteur de la construction 2. la priorisation du secteur du bâtiment (tout le cycle de vie) au même niveau comme « ressources et milieux naturels », « Mobilité », « Système alimentaire » ainsi que dans le volet « Exemplarité » de l'administration. Ces mesures offrent certainement des opportunités et de la valeur ajoutée pour l'agriculture et de l'industrie du bois qui bénéficierait directement de la promotion des matériaux respectueux du climat, avec le renforcement des filières locales. Ce faisant, nous pouvons aussi compter sur un savoir-faire étendu des de la HEIA et le Smartliving Lab de l'EPF-Lausanne ainsi que des associations faitières comme la SIA, FAS et l'association des architectes pour le climat. Un travail est à effectuer conjointement avec les milieux économiques de la construction représentés par Construction Fribourg. Un travail conjoint est d'ailleurs mis en place entre cette association et la notre. **Justification** Cela est intenable dans le contexte des émissions indirectes dans le secteur de la construction, qui représentent 50 à 90 % des émissions à l'échelle du cycle de vie d'un bâtiment. Une confusion importante demeure également entre le secteur bâtiment et le secteur industrie. La production de matériaux de construction faisant partie de ce dernier, et leur mise en œuvre n'étant a priori pas considérée. Nous estimons qu'un regroupement complet de l'ensemble des émissions du cycle de vie d'un bâtiment devrait être regroupées dans le secteur bâtiment. <u>Nous nous expliquons :</u> Dans le champ 3 (p.33), seule la production de carburants est indiquée avec 1,51 % du total du GES. De plus, la production de ciment dans « Consommation de biens et de services par les particuliers »+ représente 0,92	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	% du GES. Ceci est trompeur et ne reflète pas la réalité du terrain, car le canton ne dispose pas d'une installation de production de ciment (les sites de Holcim et Vigier se trouvent dans les cantons de VD, AG, BE et GR). En réalité, la part de la production de ciment en Suisse représente 5,3 % des émissions de GES. Cette remarque est similaire pour d'autres filières telles que la production d'acier d'armature pour le béton ou encore les matériaux isolants fossiles. Il est évident que dans le canton de Fribourg, en raison de la forte activité de construction, les émissions indirectes de GES issues de la production de ciment et d'autres matériaux fossiles de construction sont a minima égales voir supérieures à la moyenne Suisse, et son grandement minimisées dans le bilan carbone. Dans ce contexte, il est incompréhensible que les émissions indirectes ne soient pas déclarées de manière transparente dans le Scope 3, mais noyées a priori dans la rubrique « industrie». Cela déforme l'analyse et ne constitue pas une base sérieuse pour la prise de décision politique du PCC2. Nous demandons la priorisation du secteur du bâtiment (tout le cycle de vie) au même niveau comme « ressources et milieux naturels », « Mobilité », « Système alimentaire » ainsi que dans le volet « Exemplarité » de l'administration. Il convient de se rappeler que le MoPEC25 constitue la base juridique pour la révision en cours de la loi cantonale sur l'énergie, et notamment son module obligatoire G Energie grise. Bien que lacunaire (confusion entre émissions de GES et énergie grise, valeurs cibles très peu ambitieuses et basées sur Minergie plutôt que sur une norme SIA plus consolidée), la mise en œuvre du module G par le SdE (qui pourrait être plus ambitieuse que le texte de base, tel que les cantons de VD et GE le prévoient) est une opportunité à ne pas manquer pour défenir un chemin de réduction conformément à la loi cantonale sur le climat.	
AvenirSocial Association professionnelle	**Demande** Le chapitre 7 « Bilan carbone cantonal » met en évidence une diminution des émissions directes de 12,7 % entre 2017 et 2023. Toutefois, l'analyse	**Réponse rapport** Le bilan carbone cantonal est principalement conçu comme un outil de suivi des émissions par secteur et ne vise pas ici à analyser leur répartition entre

Participant·e	Commentaire	Réaction
suisse du travail social 3001 Bern	demeure essentiellement territoriale et sectorielle. Elle ne prend pas en compte les fortes inégalités sociales dans la production des émissions. Les données internationales montrent pourtant que les émissions sont fortement corrélées aux niveaux de revenus et de patrimoine (5). Dès lors, une approche reposant implicitement sur des efforts identiques pour l'ensemble de la population représente une profonde injustice et risque de fragiliser l'adhésion aux politiques climatiques. (5 : Chancel, L. Global carbon inequality over 1990–2019. Nat Sustain 5, 931–938 (2022). https://doi.org/10.1038/s41893 022-00955-z) **Justification** Une transition juste doit reconnaître ces disparités et intégrer une analyse distributive dans l'ensemble des politiques climatiques. AvenirSocial recommande que les futures évaluations climatiques du canton intègrent davantage la dimension sociale de la transition et les enjeux de justice distributive.	catégories de population. Les enjeux de justice sociale et d'équité constituent néanmoins des paramètres importants de la transition climatique. Le Canton veille à prendre en considération les effets sociaux des mesures climatiques dans leur conception et leur mise en œuvre.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Le Plan Climat se concentre principalement sur les émissions de scope 1 et 2, tandis que les émissions de scope 3 (66,6% de l'empreinte carbone du canton) sont peu intégrées dans l'analyse et les mesures. Il serait important que le Plan Climat intègre davantage cette dimension liée à l'empreinte de consommation, afin de refléter plus fidèlement les impacts réels des modes de vie et de production, et de renforcer la cohérence globale du Plan climatique cantonal. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les émissions indirectes (scope 3) représentent effectivement une part importante du bilan carbone cantonal. Le PCC2 prend en compte cette réalité au travers de plusieurs mesures portant notamment sur l'économie circulaire, le système alimentaire, les marchés publics, les finances cantonales, la mobilité ainsi que l'exemplarité de l'administration. Les possibilités d'action du canton sur les émissions du scope 3 diffèrent toutefois de celles portant sur les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2), dans la mesure où ces émissions sont souvent associées à des chaînes de valeur et à des activités situées hors du territoire cantonal. Leur quantification repose par ailleurs sur des données plus incertaines et généralement moins détaillées que celles disponibles pour les scopes 1 et 2. Le PCC2 vise néanmoins à agir sur ces émissions indirectes au travers de mesures de sensibilisation, d'accompagnement, d'incitation et d'exemplarité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le bilan carbone cantonal est à mettre en relation avec le bilan carbone national, notamment en termes de catégories. **Justification** Le bilan carbone étant l'outil d'analyse principal des performances du PCC, il se doit d'être comparable avec les efforts similaires effectués au niveau fédéral et dans les autres cantons. Une méthodologie harmonisée facilite la comparaison des données et l'identification des domaines nécessitant des efforts supplémentaires ainsi que des mesures efficaces. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Les périmètres des bilans CO2 sont établis en fonction de la pratique au niveau national (National Inventory Report) et intercantonal (recommandations du Cercle Climat), afin de favoriser la comparabilité et la cohérence entre les bilans. Pour les émissions directes, les postes d'émissions sont affectées aux secteurs de manière identique au niveau national, en cohérence avec les recommandations du Cercle Climat.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le rapport méthodologique complet du bilan carbone est à publier. **Justification** Selon LClim art. 12 al. 1, les adaptations du PCC sont basées notamment sur le bilan carbone cantonal établi tous les 5 ans (LCLim, art. 11 al.1). A cet effet, la méthodologie derrière le bilan carbone se doit d'être vérifiable, cohérente et stable dans le temps. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La possibilité de publier une note méthodologique sera étudiée.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Compléter le bilan par une analyse des émissions de CO2 par personne et en comparaison avec la moyenne suisse, voire avec d'autres cantons. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour ce commentaire. Les figures 6 et 8 ont été modifiées afin de présenter les émissions rapportées à la population. En revanche, la comparaison explicitée dans le texte porte uniquement sur les émissions directes (scope 1) à l'échelle nationale. À ce stade, les comparaisons

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Des chiffres d'émissions par personne et en comparaison Fribourg/Suisse apparaissent uniquement dans la conclusion du chapitre (p. 35), sous forme de texte. Or il s'agit d'une information majeure pour le lecteur afin de positionner la situation fribourgeoise par rapport à la Suisse et en comparaison avec d'autres cantons. Les valeurs d'émissions par personne permettent aussi de suivre l'évolution des efforts indépendamment de l'évolution démographique.	intercantonales ne sont volontairement pas mises en avant, notamment en raison du manque de données publiées pour l'année 2023 et des différences méthodologiques entre les bilans. Cette proposition pourra toutefois être réexaminée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PCC2 et de sa communication, au fur et à mesure de l'amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Vérifier le chiffre de - 4% entre 2027 et 2023. Il ne correspond pas à la figure 8. Nous supposons que - 4% concerne les scopes 1 à 3 tandis que -13% concerne uniquement le scope 1. Cette confusion ne permet pas au lecteur de comprendre de quoi on parle. **Justification** La figure 8 porte sur le scope 1. Sans tenir compte du poste LULUCF elle montre une évolution 2017-2023 de - 12,7% (1,95 Mt → 1,70 Mt). Si l'on inclut le poste LULUCF on devrait arriver à -8,2% (1,94 Mt → 1,78 Mt). Le chiffre de -4% ne correspond donc pas au scope 1.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le paragraphe est modifié de manière à clarifier le propos.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Ajouter au PCC2 une annexe avec les détails des ajustements effectués rétroactivement sur les calculs du bilan carbone 2017 en utilisant la méthode de calcul de 2023. Cette annexe devrait contenir une discussion des conséquences sur les données mentionnées dans le PCC2 avec la marge d'erreur de ces évaluations. Cela est très important pour définir les trajectoires de réduction des émissions de GES et mesurer les progrès (obligation légale de la LClim). **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La possibilité de publier une note méthodologique sera étudiée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Selon le bilan carbone 2017 du PCC1, les émissions totales du canton étaient évaluées à 4 Mt eqCO2. Selon le bilan carbone de 2023, les émissions du canton sont évaluées à 5.5 Mt eqCO2. Soit une augmentation de 37% entre 2017 et 2023. De même les émissions directes (ou de scope 1) étaient évaluées à 1.6 Mt eqCO2 en 2017 et 1.8 Mt eqCO2 en 2023. Là aussi une augmentation, de 13% entre 2017 et 2023. On est en droit de se demander si les réductions mentionnées dans le PCC2 pour la période 2017-2023 ne sont pas des artefacts de mesure ? Le figure 8 page 34 ne permet pas vraiment de saisir les changements effectués et leur logique. Ainsi une annexe permettrait de lever autant que possible les incertitudes et de mieux comprendre les trajectoires de réduction. Par souci de transparence et de comparabilité il serait utile de formuler en terme de t éqCO2 (cf remarques ci-après).	
(1) Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg (2) Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** (1) Les VERT·E·S attendent que le PCC 2 traite de la réduction des émissions de GES de l'agriculture, et en particulier de celles de l'élevage, en termes quantitatifs et non pas relatifs. Dans sa version actuellle, le PCC 2 ne mentionne et ne touche pas aux activités d'élevage d'animaux de rente, alors que " *Les émissions directes du secteur par habitant sont plus de deux fois plus élevées pour le canton de Fribourg que pour la moyenne suisse. Cela est dû à l'importance du secteur agricole pour le canton, et notamment à l'élevage."* p.78; c'est nous qui soulignons. Le PCC 2 doit donc indiquer quels sont les objectifs quantifiés en termes de t CO2éq. de la réduction des émissions de GES pour la période 2027-2031, ainsi que pour la période 2032 à 2050, pour le secteur agricole et en particulier pour l'élevage.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le PCC2 fixe des objectifs de réduction pour le secteur agricole conformément aux exigences légales et présente les trajectoires sectorielles de réduction des émissions directes. Les émissions agricoles font partie intégrante du bilan carbone cantonal et sont suivies de manière quantitative en tonnes de CO_2 équivalent. Les objectifs sectoriels sont toutefois exprimés en pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence 1990, conformément aux dispositions légales cantonales et aux pratiques retenues aux niveaux fédéral et cantonal. Le secteur agricole, et en particulier l'élevage, représente effectivement une part importante des émissions directes du canton. Le PCC2 prévoit différentes mesures visant à réduire ces émissions, notamment par l'optimisation des intrants, l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage, le développement de pratiques agroécologiques, la valorisation du potentiel de séquestration des sols et la promotion d'une alimentation à faible empreinte carbone. Les trajectoires présentées dans le PCC2 sont définies à l'échelle du secteur

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Il est bien entendu que pour l'élevage cette réduction devrait se faire essentiellement dans les régions de plaine comme proposé par le comité scientifique Avenir alimentaire suisse dans son rapport "L'avenir de l'alimentation en Suisse", (point 2.2.2. page 20). (2) Nous attendons que le PCC 2.0 traite de la réduction des émissions de GES de l'agriculture, et en particulier de celles de l'élevage, en termes quantitatifs et non pas relatifs. Dans sa version actuelle, le PCC 2.0 ne mentionne et ne touche pas aux activités d'élevage d'animaux de rente, alors que " *Les émissions directes du secteur par habitant sont plus de deux fois plus élevées pour le canton de Fribourg que pour la moyenne suisse. Cela est dû à l'importance du secteur agricole pour le canton, et notamment à l'élevage."* p.78; c'est nous qui soulignons. Le PCC 2.0 doit donc indiquer quels sont les objectifs quantifiés en termes de t CO2éq. de la réduction des émissions de GES pour la période 2027-2031, ainsi que pour la période 2032 à 2050, pour le secteur agricole et en particulier pour l'élevage. Il est bien entendu que pour l'élevage cette réduction devrait se faire essentiellement dans les régions de plaine comme proposé par le comité scientifique Avenir alimentaire suisse dans son rapport "L'avenir de l'alimentation en Suisse", (point 2.2.2. page 20). **Justification** (1) La politique climatique a l'avantage, à tous les niveaux territoriaux, de pouvoir compter sur des données quantitatives tant en matière d'émissions de GES que de leurs objectifs de réduction, toutes valeurs exprimées dans une même unité de mesure, les t CO2éq. Il est dès lors logique que les objectifs intermédiaires qui rythment les efforts de l'administration fribourgeoise soient eux aussi exprimés en termes de t CO2 éq. Ce qui n'est pas le cas du PCC 2 qui se contente trop souvent de présenter de données relatives, en pourcentages. (voir figure 19, p.56)	agricole dans son ensemble. L'atteinte de ces objectifs repose sur une combinaison de leviers complémentaires dont l'importance relative pourra évoluer au cours du temps. Les contributions respectives des différentes activités agricoles ne sont dès lors pas détaillées dans le cadre des trajectoires sectorielles présentées dans le PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cette quantification est tout particulièrement importante pour des raisons de transparence et de cohérence. Elle permet en effet de "suivre" les contributions des mesures prises et la mesure dans laquelle elles permettent de se rapprocher à temps des objectifs de la LClim. Elle revêt une importance spéciale au vu des particularités des activités agricoles, de leurs émissions de GES et de leur réduction. *"Le secteur agricole est considérablement développé dans le canton, lequel est par ailleurs spécialisé dans la production laitière.*" et une certaine "inflexibilité" *"Les régions avec un secteur agricole développé verront ainsi leurs émissions directes par personne se réduire moins rapidement que des régions davantage urbaines, en* ***raison des émissions résiduelles (ou inévitables) du secteur agricole."*** (page 35). *"Les émissions directes proviennent principalement de l'élevage (bétail), de la gestion des effluents d'élevage (fumier/lisier) ainsi que de la gestion des sols agricoles. Les émissions directes du secteur par habitant sont plus de* ***deux fois plus élevées pour le canton de Fribourg*** *que pour la moyenne suisse. Cela est dû à l'importance du secteur agricole pour le canton, et notamment à l'élevage." (*p.78)*,* Ces émissions sectorielles résiduelles doivent être réduites au minimum pour des raisons évidentes. Il est dès lors essentielle de pouvoir apprécier leur quantité, à l'horion 2050 de manière à estimer la mesure dans laquelle les activités agricoles, et celles d'élevage, sont en mesure de "faire leur part" à la protection du climat. Nous estimons être en droit d'attendre de l'administration cantonale qu'elle livre à ses citoyens des données pour leur permettant de suivre les progrès de la politique climatique cantonale. En l'absence de telles données et en attendant la version définitive du PCC 2, nous nous sommes livrés à nos propres calculs qui nous a conduit aux estimations suivantes (pour plus de détail, voir le document annexé):	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Total de la réduction visée des émissions du secteur agricole entre 2027 et 2031 par le PCC 2.0 et pour le secteur agricole avec ses mesures: de 35’000 à 75’000 t CO2 éq/ 5ans. Marge de “manoeuvre”: du simple au double. - Total de la réduction nécessaire pour le secteur agricole par les mesures des futurs plans climat entre 2032 et 2050 (durée 19 ans) : de 216 000 à 176’000 t eqCO2 au total pour la période. - Réduction annuelles des émissions de GES nécessaire pour le secteur agricole: 11’368 et 9’263 t eq CO2. - **Emissions de l’agriculture en 2050,** pour correspondre à une réduction du 40% de celles de 1990, siot 376 501 tCO2 éq. - **Emissions de l’élevage d’animaux de rente en 2050**: 376’501 teq CO2. Tout se passe, selon ces données, comme si les émissions de GES des activités liées à “*l’élevage d’animaux de rente*” restaient invariables - en se maintenant en 2050 à leur niveau de 2023 – et comme si toutes les réductions se faisaient dans les 4 autres domaines des activités agricoles (voir figure 7, p 33). Ce qui correspond effectivement à l’option prise implicitement par le PCC 2: ne pas toucher aux activités d’élevage d’animaux de rente. (2) La politique climatique a l’avantage, à tous les niveaux territoriaux, de pouvoir compter sur des données quantitatives tant en matière d’émissions de GES que de leurs objectifs de réduction, toutes valeurs exprimées dans une même unité de mesure, les t CO2éq. Il est dès lors logique que les objectifs intermédiaires qui rythment les efforts de l’administration fribourgeoise soient eux aussi exprimés en termes de t CO2 éq. Ce qui n’est pas le cas du PCC 2.0 qui se contente trop souvent de présenter de données relatives, en %age. (voir figure 19, p.56)	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cette quantification est tout particulièrement importante pour des raisons de transparence et de cohérence. Elle permet en effet de “suivre” les contributions des mesures prises et la mesure dans laquelle elles permettent de se rapprocher à temps des objectifs de la LClim. Elle revêt une importance spéciale au vu des particularités des activités agricoles, de leurs émissions de GES et de leur réduction. *“Le secteur agricole est considérablement développé dans le canton, lequel est par ailleurs spécialisé dans la production laitière.*” et une certaine “inflexibilité” *“Les régions avec un secteur agricole développé verront ainsi leurs émissions directes par personne se réduire moins rapidement que des régions davantage urbaines, en* ***raison des émissions résiduelles (ou inévitables) du secteur agricole.”*** (c’est nous qui soulignons, page 35). *“Les émissions directes proviennent principalement de l’élevage (bétail), de la gestion des effluents d’élevage (fumier/lisier) ainsi que de la gestion des sols agricoles. Les émissions directes du secteur par habitant sont plus de deux fois plus élevées pour le canton de Fribourg que pour la moyenne suisse. Cela est dû à l’importance du secteur agricole pour le canton, et notamment à l’élevage.”* p.78, c’est nous qui soulignons. Ces émissions sectorielles résiduelles doivent être réduites au minimum pour des raisons évidentes. Il est dès lors essentiel de pouvoir apprécier leur quantité, à l’horizon 2050 de manière à estimer la mesure dans laquelle les activités agricoles, et celles d’élevage, sont en mesure de “faire leur part” à la protection du climat. Nous estimons être en droit d’attendre de l’administration cantonale qu’elle livre à ses citoyens des données pour leur permettant de suivre les progrès de la politique climatique cantonale. En l’absence de telles données et en attendant la version définitive du PCC 2.0, nous nous sommes livrés à nos propres calculs qui nous ont conduits aux estimations suivantes (pour plus de détail, voir le document annexé):	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Total de la réduction visée des émissions du secteur agricole entre 2027 et 2031 par le PCC 2.0 et pour le secteur agricole avec ses mesures: de 35’000 à 75’000 t CO2 éq/ 5ans. Marge de “manœuvre”: du simple au double. - Total de la réduction nécessaire pour le secteur agricole par les mesures des futurs plans climat entre 2032 et 2050 (dureée 19 ans) : de 216 000 à 176’000 t eqCO2 au total pour la période. - Réduction annuelles des émissions de GES nécessaire pour le secteur agricole: 11’368 et 9’263 t eq CO2. - **Emissions de l’agriculture en 2050,** pour correspondre à une réduction du 40% de celles de 1990, soit 376 501 tCO2 éq. - **Emissions de l’élevage d’animaux de rente en 2050**: 376 501 teq CO2. Tout se passe, selon ces données, comme si les émissions de GES des activités liées à “*l’élevage d’animaux de rente*” restaient invariables - en se maintenant en 2050 à leur niveau de 2023 – et comme si toutes les réductions se faisaient dans les 4 autres domaines des activités agricoles (voir figure 7, p 33). Ce qui correspond effectivement à l’option prise implicitement par le PCC 2.0: ne pas toucher aux activités d’élevage d’animaux de rente.	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pour des raisons de transparence et de cohérence, nous demandons que le PCC2 exprime les données quantitatives d’émissions de GES, de trajectoires attendues et d’objectifs visés dans une même unité de mesure, les t éqCO2 (et non en données relative exprimées en pourcentage).. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les émissions de gaz à effet de serre sont effectivement quantifiées et suivies en tonnes de CO_2 équivalent dans le cadre du bilan carbone cantonal. Les trajectoires et objectifs climatiques sont toutefois exprimés en pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence 1990, conformément aux dispositions légales ainsi qu'aux pratiques retenues aux niveaux fédéral et international. Cette approche permet de comparer les progrès réalisés entre secteurs et territoires indépendamment de leur niveau d'émissions initial, tout en

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La politique climatique a l'avantage, à tous les niveaux territoriaux, de pouvoir compter sur des données quantitatives tant en matière d'émissions de GES que de leurs objectifs de réduction, toutes valeurs exprimées dans une même unité de mesure, les t CO2éq. Il est dès lors logique que les objectifs intermédiaires qui rythment les efforts de l'administration fribourgeoise soient eux aussi exprimés en termes de t CO2 éq. Ce qui n'est pas le cas du PCC 2.0 qui se contente trop souvent de présenter de données relatives, en %age. (voir figure 19, p.56) Cette quantification est tout particulièrement importante pour des raisons de transparence et de cohérence. Elle permet en effet de "suivre" les contributions des mesures prises et la mesure dans laquelle elles permettent de se rapprocher à temps des objectifs de la LClim. Nous estimons être en droit d'attendre de l'administration cantonale qu'elle livre à ses citoyens des données pour leur permettant de suivre les progrès de la politique climatique cantonale. En l'absence de telles données et en attendant la version définitive du PCC 2.0, nous nous sommes livrés à nos propres calculs qui nous ont conduits à des estimations (pour plus de détail, voir les documents attachés pour les secteurs Transport et Agriculture)	assurant la cohérence avec les objectifs légaux de réduction. Les données en tonnes de CO_2 équivalent demeurent néanmoins à la base du suivi des émissions et de l'évaluation des progrès accomplis. Le PCC2 vise avant tout à présenter les orientations stratégiques et les trajectoires sectorielles. Le suivi de l'évolution des émissions continuera à être assuré au moyen des bilans carbone cantonaux et des indicateurs de suivi prévus par le dispositif de monitoring.
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Réduire les émissions là où les leviers sont réels** Le bilan carbone cantonal montre par ailleurs qu'une large part de l'empreinte du canton est générée hors de ses frontières. Cela limite nécessairement la capacité d'action directe du canton sur certaines émissions, sans toutefois justifier l'inaction. Cette réalité plaide plutôt pour une politique ciblée : agir fortement sur les émissions territoriales pour lesquelles les instruments cantonaux sont efficaces, soutenir l'innovation et l'économie circulaire, et éviter de créer une bureaucratie disproportionnée pour des effets climatiques marginaux.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'Etat possède en effet des leviers moindres sur les émissions du scope 3, dites indirectes. Toutefois les mesures de sensibilisation qui permettent d'accompagner les changements sociétaux ainsi que les mesures à co-bénéfices (réduire l'importation de biens et de services en valorisant l'économie locale, le réemploi des matériaux, etc.) vont également dans le sens de l'art. 2, al. 3 de la LClim qui demande à l'Etat et aux communes de prendre des mesures visant à réduire autant que possible les émissions indirectes du canton.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification	
Service de législation 1700 Fribourg	**Demande** Renoncer à l'acronyme LULUCF ? **Justification** L'exposé relatif au bilan carbone cantonal utilise l'acronyme LULUCF pour désigner le secteur « Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ». C'est le seul acronyme figurant dans cette section, les autres secteurs faisant l'objet du bilan étant tous désignés par des termes directement intelligibles. En outre, il se réfère à la terminologie anglaise (« Land Use, Land-Use Change, and Forestry »), ce qui ne facilite pas la compréhension. Il serait dès lors souhaitable de renoncer à cet acronyme et d'exprimer les choses différemment, ou alors au moins d'expliciter directement dans la section 7 d'où vient cet acronyme et d'utiliser dans le tableau de la page 33, qui gagnerait à être le plus transparent possible, la formule complète.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les figures ont été modifiées en ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La description des émissions indirectes liées au scope 3 est à améliorer (p.31) **Justification** La présentation du scope 3 met, en début de paragraphe, l'accent sur la consommation de biens et de services par les particuliers. Or, les émissions indirectes liées aux achats de biens, produits (matériaux) et de services par les entreprises constituent également une composante majeure du scope 3. Une clarification de ce périmètre serait souhaitable afin de mieux mettre en évidence le potentiel de réduction des émissions associé aux stratégies de réemploi et d'économie circulaire dans tous les secteurs industriels, y compris celui du bâtiment.	**Réponse rapport** Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La présentation des résultats (p.30) est à adapter. **Justification** La liste des postes d'émissions de GES mentionnés ne permet pas d'atteindre la somme de 100% et cela génère de l'incompréhension.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Lorsque la somme des pourcentages présentés n'atteint pas exactement 100 %, cela est principalement dû aux arrondis effectués afin de faciliter la lecture du document. L'ajout de décimales permettrait effectivement de réduire cet écart apparent, mais au prix d'une présentation plus chargée. Une clarification pourra être apportée dans le document afin d'éviter toute confusion.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le paragraphe lié au secteur du bâtiment (p.31) devrait être revu. **Justification** Ce paragraphe consacré au secteur du bâtiment est essentiellement axé sur les émissions d'exploitation (chauffage, eau chaude et efficacité énergétique). Les émissions liées à la construction et à la rénovation (intégrant notamment les matériaux mis en œuvre) n'y sont pas explicitement traitées, alors qu'elles représentent une part croissante de l'empreinte carbone du secteur. Il serait souhaitable de clarifier la manière dont ces émissions sont prises en compte dans le Plan Climat, notamment au travers des émissions grises, de l'analyse du cycle de vie des bâtiments et des stratégies de réemploi et d'économie circulaire.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les émissions liées à la construction, à la rénovation et à la production des matériaux sont prises en compte dans le bilan carbone cantonal au travers des émissions indirectes (scope 3), notamment dans la catégorie consommation de biens et de services. Le paragraphe consacré au secteur du bâtiment se concentre quant à lui sur les émissions directes du secteur, principalement associées à l'exploitation des bâtiments. Les émissions indirectes associées au bâtiment font en revanche partie intégrante du plan d'action.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Les pourcentages liés à la répartition des sources d'émissions GES doivent être adaptés (p.32) **Justification** Il est compréhensible que les arrondis soient à l'origine du fait que les sommes des pourcentages ne correspondent pas à 100%, mais cette situation génère une incohérence inutile.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Lorsque la somme des pourcentages présentés n'atteint pas exactement 100 %, cela est principalement dû aux arrondis effectués afin de faciliter la lecture du document. L'ajout de décimales permettrait effectivement de réduire cet écart apparent, mais au prix d'une présentation plus chargée. Une clarification a été apportée dans le document afin d'éviter toute confusion.

Participant·e	Commentaire	Réaction
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Dans le scope 3, l'agriculture devrait être rajoutée **Justification** p.ex aliments pour animaux, engrais	**Réponse rapport** Merci pour votre remarque. Les produits de l'agriculture font partie intégrante du scope 3 (voire catégorie "consommation de biens et de service").

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.16 7.1 Méthodologie		
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Les projets de rénovation et d'entretien routiers, y compris communaux, sont-ils inclus dans le bilan carbone ? **Justification** La rénovation et l'entretien du réseau de transport cantonal et communal émet directement du CO2 mais contribue aussi à l'émission de GES.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le bilan carbone cantonal a pour objectif d'estimer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du canton et d'identifier les principaux postes d'émissions afin d'orienter l'action publique. Il ne constitue pas un inventaire détaillé des émissions de chaque projet ou infrastructure. Les émissions liées à la construction, à l'entretien et à la rénovation des infrastructures sont prises en compte de manière agrégée dans les catégories correspondantes du bilan carbone. Une quantification individuelle de l'ensemble des projets routiers cantonaux et communaux dépasserait le périmètre et les objectifs d'un bilan carbone territorial.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.17 7.2 Résultats		
(1) Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg (2) Architectes pour le climat	**Demande** (1) Déclinaison de l'équation de Kaya à l'échelle du canton, afin d'expliciter chaque levier (2) Déclinaison de l'équation de Kaya à l'échelle du canton, comme outil d'expliciter chaque levier de transition climatique	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. L'équation de Kaya constitue un cadre d'analyse pertinent pour comprendre les principaux déterminants des émissions de GES. Le PCC2 privilégie toutefois une approche sectorielle, plus directement opérationnelle pour la définition et le suivi des politiques publiques cantonales. Les principaux leviers mis en évidence par l'équation de Kaya sont néanmoins implicitement pris en compte au travers des différentes

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	**Justification** (1) L'équation ou identité de Kaya relie les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) à des facteurs démographiques, économiques et énergétiques, permettant de définir des leviers d'action pour la transition écologique. Elle permet de mettre en évidence l'impact des changements et évolutions de chaque valeur sur les autres, et la variabilité de l'effort à fournir selon ces évolutions. C'est un outil utilisé dans le cadre des rapports du GIEC. (2) L'équation ou identité de Kaya relie les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) à des facteurs démographiques, économiques et énergétiques, permettant de définir des leviers d'action pour la transition écologique. Elle permet de mettre en évidence l'impact des changements et évolutions de chaque valeur sur les autres, et la variabilité de l'effort à fournir selon ces évolutions. C'est un outil utilisé dans le cadre des rapports du GIEC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	mesures du plan. En outre, une référence graphique a été ajoutée au chapitre "Bilan carbone cantonal", afin d'illustrer les émissions de GES par habitant/e.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Scope 3 bâtiment Corriger les données pour le secteur du bâtiment dans les figures 6 et 7 afin de prendre en compte l'énérgie grise. **Justification** L'impact carbone de la construction des bâtiments doit être pris en compte dans le scope 3, aujourd'hui non explicité. Il serait plus judicieux de le compter dans le secteur du bâtiment qu'industrie, ce qui traduirait un résultat bien moins performant que les -26% annoncés. Ceci est d'autant plus justifié par le fait que le service de l'Energie a la responsabilité politique de la décarbonation du secteur du bâtiment et la mise	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les périmètres des bilans CO2 sont établis en fonction de la pratique au niveau national (National Inventory Report) et intercantonal (recommandations du Cercle Climat), afin de favoriser la comparabilité et la cohérence entre les bilans. Il est toujours possible de regrouper différemment les postes d'émissions, en fonction de l'objectif. Pour le domaine du bâtiment, cela pourra être discuté dans le cadre de la mise en œuvre des mesures et actions de l'axe Energie et bâtiments.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	en œuvre du module énergie grise dans la loi (correspondant à des émissions du secteur industrie), mais ne semble pas mesurer la conséquence de l'enjeu vis-à-vis des objectifs de neutralité, dont l'effort à fournir est encore bien supérieur à celui entrepris pour décarboner l'exploitation des bâtiments. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le tableau de la figure 7 (Emissions de GES directes et indirectes du canton en 2023. Source : SEn, Climates Services) est incomplet, il manque les émissions absolues par domaines pour l'année 2023 et l'année 2017, ainsi que les émissions relatives par domaines pour l'année 2017, ainsi que l'évolution relative par domaine entre 2017 et 2023. **Justification** Un tableau complet permettrait une compréhension plus détaillée et l'identification des secteurs à la traîne. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le PCC2 présente une synthèse des principaux résultats du bilan carbone cantonal. L'ajout de l'ensemble des données détaillées par secteur, année et évolution risquerait d'alourdir significativement le document et d'en réduire la lisibilité. Le niveau de détail retenu vise à mettre en évidence les principaux enjeux et tendances tout en conservant un document accessible au plus grand nombre.
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** Les bâtiments forestiers ne devraient pas être inclus dans le secteur de l'agriculture ou alors la thématique doit s'intituler "agriculture et forêt". **Justification** Il s'agit de deux secteurs distincts.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les périmètres des bilans CO2 sont établis en fonction de la pratique au niveau national (National Inventory Report) et intercantonal (recommandations du Cercle Climat), afin de favoriser la comparabilité et la cohérence entre les bilans.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Les méthodes mentionnées plus haut ne permettent pas de chiffrer les émissions (+ et -) des sols agricoles. Comment sont-elles prises en compte ? **Justification** Ce compartiment est potentiellement très fort. Le stockage de carbone dans le petit espace de terres ouvertes genevois (8400 ha) représente 15 à 20% des objectifs climatiques affichés pour 2030.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le potentiel de séquestration des sols constitue effectivement un levier important, mais sa quantification dépend fortement des méthodes retenues et des données disponibles. Le PCC2 s'appuie à cet égard sur les travaux fédéraux (inventaire national) et les recommandations intercantonales (Cercle Climat) afin d'assurer une cohérence des résultats. Des travaux complémentaires sur la séquestration / les émissions des sols pourront être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PCC2.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La PCC2 devrait développer des mesures pour contribuer à l'atténuation des principales sources d'émissions de scope 3 : la consommation de biens et de service, le transport de marchandises et personnes (vols en avion) ainsi que le secteur financier. **Justification** Les émissions de scope 3 représentent deux tiers des émissions de GES du canton. Et ces émissions du scope 3 sont probablement sous-estimées en raison du manque de disponibilités des données. (p.31) En raison de modifications d'ordre méthodologique les données des émissions directes (scope 1) du Bilan carbone cantonal de 2017 ont été recalculées a posteriori afin de pouvoir être directement comparées au bilan 2023. Par contre celles du scope 3 ne l'ont pas été (toujours en raison de manque de disponibilité des données). Cela ne nous permet pas d'évaluer l'évolution de ces émissions depuis 2017. Il est encore plus difficile de se faire une idée de ce qu'elles étaient en 1990 et de définir une cible pour 2030 voire 2050. Ainsi la principale source d'émission des GES ne fait pas vraiment partie des priorités du PCC2 qui ne propose pas vraiment de mesures (sauf indirectement par l'encouragement au principe de sobriété !).	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Conformément à la LClim (art. 2, al.3), le canton entend contribuer à la réduction des émissions indirectes, tout en poursuivant l'amélioration des connaissances et du suivi des émissions du scope 3. Le PCC2 intègre cet objectif au travers de plusieurs mesures touchant notamment à l'économie circulaire, aux systèmes alimentaires, à la consommation, à la mobilité, etc.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La LClim encourage *l'Etat et les communes à prendre des mesures visant à réduire autant que possible les émissions indirectes du canton et la délocalisation des émissions directes de gaz à effet de serre* (art.2 al.3). L'absence de moyen de suivi du développement des émissions de scope 3 ne devrait pas décourager le Conseil d'Etat de proposer des mesures afin de tenter de limiter la part de ces émissions liées à la consommation de biens et services, au transport de personnes (vols) et au secteur financier (qui est d'ailleurs mentionnée spécifiquement dans la LClim, art 1.al.d).	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La question de l'utilisation des terres, de leur changement d'affectation et de la foresterie (LULUCF) mérite d'être traitée de manière plus approfondie dans le PCC2. **Justification** « Ces dernière années, il est à relever (…) une augmentation de la fréquence des années où la catégorie LULUCF est émettrice nette » p.30. Ce phénomène a l'air de se produire de plus en plus souvent. Il semble que les sols de notre canton remplissent de moins en moins leur capacité de séquestration de CO2. Seules les forêts absorbaient encore 0.01% en 2023 (mais elles sont à risque d'incendie en cas de sécheresse prolongée). Les prairies, terres arables, zone humides et zones d'habitation doivent bénéficier d'une attention particulière (protection pour les services écosystémiques, meilleure utilisation des terres arables et prairies pour améliorer la séquestration, et limitation du changement d'affectation des sols). Toutes les méthodes en vue d'augmenter la séquestration de CO2 par les sols devraient être analysées et au besoin introduites (pyrolyse, introduction de charbon végétal dans les sols…)	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le PCC2 reconnaît l'importance du secteur LULUCF et du rôle des sols et des écosystèmes dans la séquestration du carbone. Ces enjeux sont pris en compte dans plusieurs mesures relatives à l'agriculture, aux ressources naturelles et aux milieux naturels. Le potentiel de différentes approches visant à renforcer la séquestration du carbone pourra continuer à être évalué à la lumière de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques.
Grands-parents pour le climat	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Il réside en effet des limites et incertitudes

Participant·e	Commentaire	Réaction
Fribourg 1700 Fribourg	Pour le secteur des transports (comme pour les trois autres secteurs majeurs d'émission de scope 1) il est indispensable d'avoir des données fiables afin de permettre au Conseil d'Etat de définir des trajectoires solides de réduction, et de rendre des comptes à la population. Cela demande une donnée de base (évaluation des émissions sectorielles cantonales en 1990) et des cibles chiffrées claires (50% de réduction des GES en 2030 et net zéro en 2050 ou % d'émissions incompressibles). **Justification** Est-ce que le chiffre de 12% de réduction pour le secteur transport est crédible ? Compte tenu du fait que les données de 2017 ont été réévaluées (voir commentaire page 29) et que les années COVID ont modifié temporairement mais de façon significative à la baisse les pratiques de transport. Cette diminution de 12% semble donc pour le moins discutable. Seul le prochain bilan carbone (en 2028 ?) permettra (s'il n'y a pas de nouvelle pandémie ou autre événement extraordinaire) de se faire une opinion fondée sur l'évolution de la trajectoire de réduction. En plus l'électrification progressive du parc de véhicule a certainement contribué à limiter les émissions, mais ce progrès relatif est contrebalancé par: 1. L'augmentation du nombre de SUV très émetteurs de CO2 et de particules fines, 2. L'augmentation des véhicules immatriculés et du nombre de kilomètres parcourus, 3. L'énergie grise (scope 3) liée à l'électrification de la mobilité individuelle motorisée. Dans tous les cas il faut mentionner clairement que des progrès urgents sont nécessaires pour diminuer nos émissions liés aux transport. Cela est d'autant	associées aux données disponibles, en particulier pour l'évaluation des évolutions du secteur des transports. Le PCC2 reconnaît également que le secteur des transports devra fournir des efforts importants pour atteindre les objectifs climatiques cantonaux. C'est dans cette perspective que les mesures proposées s'appuient sur plusieurs leviers complémentaires, à savoir la réduction des besoins de déplacement, le report modal, l'amélioration de l'efficacité des transports et la décarbonation progressive des véhicules. Toutefois, ce secteur ne présente pas d'émission incompressible à l'horizon 2050 comme c'est le cas de l'agriculture. En effet la loi fédérale vise une réduction de 100% des émissions du scope 1 de ce secteur (art. 4, al. b, LCl).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	plus important que notre canton a déjà, avec l'agriculture, un secteur ayant un haut niveau d'émissions incompressibles. Pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 et accélérer la réduction des GES de scope 1 jusqu'en 2050, les trois principaux secteurs d'émission directes (hormis l'agriculture) devront fournir un effort supplémentaire pour tenter de compenser la diminution limitée des émissions du secteur agricole. En pièce jointe, une tentative de calculer l'évolution des émissions du secteur transport entre 1990 et 2023, et des projection jusqu'en 2030 et 2050. Comme mentionné dans un commentaire précédent, la formulation en termes de tonnes d'équivalents carbone doit permettre une meilleure appréhension de la situation et des efforts à fournir.	
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** Erreur dans résultats, page 30 **Justification** Il semble manquer un "1" dans la phrase présentant les résultats (première phrase de la page) : "dont 32% du scope 1 % du scope 2 et 67% du scope 3"	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le texte est corrigé en ce sens.
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Nous regrettons qu'aucune mesure coercitive ne soit prise pour freiner le TIM et que la politique cantonale favorisant la construction de nouvelles routes ne soit pas clairement identifiée comme un problème. A minima des mesures favorisant le co-voiturage doivent être mises en place. **Justification** Le transport est responsable de 31% des émissions de GES, le TIM de plus de 7% - soit le poste le plus important du scope 1.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. L'introduction du test climat (art. 5 al. 2 LClim) doit permettre d'évaluer l'impact climatique de certains grands projets de l'État, la construction d'infrastructures à partir d'une certaine ampleur en fait partie. Cette évaluation est intégrée aux processus de décision. Par ailleurs, le PCC2 reconnaît le rôle important du TIM dans les émissions du secteur des transports. La stratégie retenue repose sur plusieurs leviers complémentaires, qui comprend également le levier du covoiturage.
Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.18 7.3 Conclusion		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter la conclusion en rappelant que la mise en œuvre du Plan Climat doit s'appuyer sur les principes de subsidiarité, de proportionnalité, de partenariat entre le Canton et les communes ainsi que sur une répartition claire des responsabilités et des moyens. **Justification** Le Conseil communal partage pleinement les objectifs du Plan Climat. Toutefois, leur mise en œuvre doit également tenir compte des compétences des différents niveaux institutionnels, de la faisabilité des mesures, des ressources disponibles et de leur acceptabilité. Il apparaît dès lors opportun que ces principes soient rappelés dans la conclusion du rapport afin d'en renforcer la portée institutionnelle.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.19 8. Projections climatiques et analyse des risques		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous sommes d'accord avec ces projections **Justification** Base scientifique incontestable de la gravité de la situations et les besoins d'agir. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
AssQuaVie 1727 Corpataux	**Demande** Si le PCC2 mis en consultation consacre un chapitre intitulé « Augmentation des précipitations en hiver et diminution en été » (p. 36 à 41), qui inventorie les risques d'inondation et de sécheresse liés à ce phénomène et les mesures qu'il convient d'adopter, il est muet sur la question de la protection de la qualité des eaux. Pour un bien de première nécessité qui devrait être au cœur des préoccupations climatiques, c'est incompréhensible. Ce silence doit impérativement être corrigé. La qualité de l'eau pour les générations futures est d'importance égale à celle de la qualité de l'air. L'un ne va pas sans l'autre. **Justification**	**Réponse rapport** La qualité des eaux est mentionnée plusieurs fois dans la figure 11, notamment dans l'encart "Dégradation des écosystèmes aquatiques" ou "Faibles niveaux d'eau".
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** je pense que l'agriculture est aussi concernée par la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques avec le changement climatique. **Justification** IPCC (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Chapitre 5 – *Food, Fibre and Other Ecosystem Products*.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, il s'agit d'une erreur graphique, qui est corrigée dans le document final. L'agriculture et santé animal apparaît ainsi comme "influence forte".
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Comme évoqué au haut de la page 38, ce chapitre porte sur l'évaluation des risques en termes d'adaptation, soit la résilience du territoires et des activités cantonales. Les risques afférents à l'atténuation (notamment coordination urbanisation - transport, réduction des déplacements, report modal, transition électrique) doivent être intégrés par cohérence méthodologique (les trois axes stratégiques du PCC : atténuation - adaptation - transversal). **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Actuellement, cette partie se veut en cohérence avec l'analyse des risques publiée par l'OFEV (base pour l'adaptation). Pour la partie protection du climat, le bilan carbone reste la base de travail à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action tout comme l'analyse de risques l'est pour la partie adaptation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	En l'absence de l'atténuation et considérant que le secteur transport est le premier générateur de GES (31 % dans le bilan carbone cantonal), toute une série de risques n'est pas considérée, dont notamment : • Risque de pénurie d'électricité, ou "black out" : le réseau électrique (production, stockage et acheminement) cantonal est-il suffisant pour répondre à la demande énergétique nécessaire pour la transition du système de transport vers l'électrique, dans le cadre global de l'épuisement des ressources fossiles et d'une demande en électricité future nécessairement décarbonée ?) • Risque de pénurie de carburant fossile : quels impacts sur l'économie et la vie de la société en cas de pénurie de carburant fossile (risque que le parc de véhicules et les infrastructures de recharge ne soient pas développées assez rapidement)? • Risque environnemental : quels risques sont associés aux kilomètres-voyageurs en voiture et une part modale voiture élevée font-ils encourir au climat, comme les microplastiques issus de l'abrasion des pneus qui ne saurait être résolue par l'électrification des véhicules ? • Risques associés aux outils de planification : est-ce que les critères légaux inscrits dans la ReLATeC, le PDCant et les PAL notamment sont adaptés à l'atteinte des objectifs du PCC2, ou s'agit-il de prévoir une évolution d'une ou plusieurs bases légales (conditions d'urbanisation, dimensionnement et gestion du stationnement, etc.) ? **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Proposition de modification de la figure à la page 41 **Justification** Concernant la figure présentée à la page 41, un membre relève que les impacts du changement climatique sur les nappes phréatiques lui paraissent sous-estimés. Au regard de l'importance de cette ressource sur l'ensemble du territoire cantonal, il suggère l'ajout d'un encart dédié à cette thématique et estime que cet enjeu pourrait être davantage développé dans la fiche de mesure N1.	**Réponse rapport** Cette thématique est nommée dans l'encart "Faibles niveaux d'eau" avec la mention des "eaux souterraines".
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Les sols perdent en qualité: ajouter l'érosion et la réduction de l'infiltration **Justification** Ce sont deux composantes majeures du risque climatique. Cf section bénéfices plus bas	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document est modifié en ce sens.
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** Le graphique 10 ne démontre pas suffisamment que les risques de modification des milieux naturels ou encore de l'accentuation des fortes chaleurs ont un impact sur la pratique du tourisme. **Justification** le graphique (figure 10) indique que le principal risque pour le secteur touristique est le manque de neige. Or, les infrastructures (par exemple itinéraire de loisirs, remontées mécaniques) sont également impactées par les risques naturels. e du tourisme.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans la mise en œuvre des mesures relatives à la pratique du tourisme.
Grands-parents pour le climat	**Demande** Dans l'analyse de risques, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la dégradation de la biodiversité devraient être mentionnées comme facteur	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Fribourg 1700 Fribourg	aggravant l'impact du dérèglement climatique, notamment sur la santé humaine comme animale. **Justification** Voir les résultats de nombreuses recherches publiées dans le "Lancet Planetary Health" (en accès libre: https://www.thelancet.com/journals/lanplh/home)	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Fig 11 p.41, encart Forêt et incendies: modifier "événements" par "modifications" **Justification** Il ne s'agit pas d'événements ponctuels, mais de modifications appelées à durer ces prochaines décennies **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Fig.11 p.41. Ajouter un encart "nappes phréatiques" **Justification** Le changement climatique accélère le cycle de l'eau, rendant les précipitations moins fréquentes mais plus violentes. Lors de pluies intenses, l'eau dépasse la capacité d'absorption des sols, provoquant un ruissellement de surface au lieu de recharger les nappes phréatiques. Cet élément pourrait aussi être accentué dans la fiche de mesure N1.	**Réponse rapport** Cette thématique est nommée dans l'encart "Faibles niveaux d'eau" avec la mention des "eaux souterraines".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Participant·e·s rattaché·e·s : • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Fig.11, p.41: Ecrire Lave**s** torrentielle**s** et glissement**s** de terrain (au pluriel) **Justification** Il s'agit d'aléas et pas d'une catégorie de risque (idem à îlots de chaleur par exemple) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.
(1) Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez (2) Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** (1) Illustration page 36 (2) p.36 : modifier ou supprimer cette illustration ainsi que le texte "Augmentation des précipitations en hiver et diminution en été". **Justification** (1) Concernant l'illustration figurant à la page 36, la Commission estime qu'il serait préférable de privilégier des visuels illustrant des phénomènes observables à l'échelle cantonale, de manière à favoriser l'identification des lecteurs aux enjeux présentés.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La photo est modifiée pour correspondre à la réalité du canton. De telles phrases sont réparties dans le document, afin de mettre en avant des éléments particuliers. Les aspects des changements climatiques sont décrits dans la partie "8 Projections climatiques et analyse des risques".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(2) Pourquoi accentuer juste sur cet aspect des changements climatiques (qui est correct au demeurant)? Comme déjà indiqué dans une remarque plus haut (point 1, engagements du Canton), il faudrait énumérer tous les aspects des changements climatiques (utilisés au pluriel dans le PCC) et ne pas juste en mettre un en exergue, de façon un peu aléatoire. De plus, l'illustration est inappropriée : il n'y a plus de glacier sur le territoire fribourgeois depuis 11'500 ans. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le texte pourrait être plus explicite par rapport aux risques associés aux changements climatiques en intégrant la notion de conséquences en tant que résultat de l'évaluation du risque ou de préciser que le risque est la probabilité de conséquences dommageables résultant de la combinaison de l'aléa, de l'exposition et de la vulnérabilité (p.37) **Justification** Les risques associés aux changements climatiques résultent de la combinaison de l'aléa, de l'exposition et de la vulnérabilité. Ils se traduisent par des conséquences potentielles, notamment sur les personnes, les infrastructures, l'économie, le patrimoine et les écosystèmes. De bien identifier ces conséquences est particulièrement important pour orienter les décisions d'adaptation visant précisément à réduire celles-ci, soit en	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	diminuant l'exposition, soit en réduisant la vulnérabilité, soit, lorsque c'est possible, en agissant sur l'aléa.	
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Demande** Ajouter un commentaire pour les crues des cours d'eau **Justification** L'intensité des précipitations font que les débits des crues augmentent. Les périodes de retour des débits de crues diminuent. Des recalculs des crues de projet et de sécurité des barrages hydroélectriques sont en cours et ils doivent s'adapter.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le risque lié aux précipitations intenses et à leurs conséquences est déjà représenté dans la figure au travers des thématiques du ruissellement en zone bâtie et des laves torrentielles et glissements de terrain. Les éléments relatifs à l'évolution des débits de crue et à l'adaptation des infrastructures hydrauliques relèvent davantage des mesures d'adaptation que de la présentation synthétique des principaux risques climatiques du canton.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.20 9. Enjeux financiers de la transition		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous soulignons toutefois un grand écart entre objectifs et moyens : les énormes défis pesant sur notre société, et plus spécifiquement à l'échelle du canton, paraîssent innateignables avec le budget proposé de 40 millions de CHF **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputé aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous sommes d'accord avec l'analyse et notamment avec la stratégie d'investissement et les bénéfice économique de l'action **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Etant donné les enjeux la politique de climat devrait avoir la priorité. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Enfin, le chapitre 9 consacré au financement du PCC2 met en évidence une incohérence importante entre l'ampleur des investissements annoncés et les moyens effectivement mobilisés. Alors que le plan estime à plus de 5 milliards de francs les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques du canton sur la période 2027–2031, il ne précise pas la répartition attendue de cet effort entre le canton, les communes, le secteur privé et les ménages. **Justification** Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer de manière transparente la faisabilité économique du plan ni les implications distributives de son financement. Par ailleurs, la réduction de moitié du budget cantonal consacré au PCC2, de 80 à 40 millions de francs, n'est ni expliquée ni justifiée, alors même que les investissements nécessaires sont considérables et que les objectifs de transition juste, de réduction des vulnérabilités et de justice sociale supposeraient un engagement public à la hauteur des ambitions affichées. En l'absence de mécanismes de financement clairement définis, la crédibilité du plan s'en trouve affaiblie, de même que sa capacité à garantir une transition climatique à la fois efficace, équitable et socialement soutenable pour l'ensemble de la population fribourgeoise, alors que les effets de la crise climatique s'intensifient.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions, qui feront l'objet de demande de financement individuelles. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail.
Comité de l'Association des communes	**Demande**	**Réponse rapport** Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles.

Participant·e	Commentaire	Réaction
fribourgeoises 1720 Corminboeuf	Le PCC2 met en évidence les investissements nécessaires à la transition climatique. En revanche, les conséquences financières susceptibles d'en découler pour les communes ainsi que les modalités d'accompagnement prévues apparaissent plus difficiles à appréhender. Il est nécessaire de pouvoir les estimer pour nous déterminer. Les communes ne disposent pas des montants considérables consentis par l'ETat pour viser la politique climatique. Nous nous reportons à nos précédentes positions sur cet élément névralgique. Der KKP2 zeigt die für die Klimawende notwendigen Investitionen auf. Die finanziellen Auswirkungen, die sich dadurch für die Gemeinden ergeben können, erscheinen ebenso wie die geplanten Begleitmodalitäten schwerer fassbar. Für eine Stellungnahme müssen wir sie einschätzen können. Die Gemeinden sind nicht in der Lage, die beträchtlichen Mittel aufzubringen, die der Staat für die Klimapolitik gesprochen hat. Wir verweisen auf unsere früheren Stellungnahmen zu diesem Knackpunkt. **Justification** La mise en œuvre d'objectifs cantonaux reposant en partie sur l'action des communes, celles-ci doivent disposer d'une vision suffisamment claire des conséquences financières susceptibles d'en découler dans leurs domaines de compétences ainsi que des mécanismes de soutien prévus. Cette visibilité constitue un élément essentiel de crédibilité, d'acceptabilité et d'appropriation du dispositif. Les besoins d'investissement doivent être appréciés non seulement au regard de leur volume, mais également du calendrier de réalisation envisagé. Une accélération importante des efforts de réduction peut entraîner des contraintes supplémentaires pour les collectivités publiques et les autres acteurs concernés. Da die Umsetzung der kantonalen Ziele zum Teil auf dem Handeln der Gemeinden basiert, müssen sie über eine ausreichend klare Vision der finanziellen Auswirkungen verfügen, die sich in ihren Kompetenzbereichen ergeben könnten, ebenso wie der geplanten Unterstützungsmechanismen.	Concernant les soutiens financiers pour les communes, plusieurs actions du PCC2 couvrent ce domaine tant en termes d'adaptation que de protection du climat (voir description des actions en annexe). Il faut toutefois rappeler que ces mesures sont de l'ordre du soutien et de l'impulsion pour des mesures prises sur base volontaire par les communes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Diese Sichtbarkeit ist ein wichtiger Bestandteil für die Glaubwürdigkeit, die Akzeptanz und die Aneignung. Der Investitionsbedarf muss nicht nur aus Sicht des Volumens, sondern auch hinsichtlich des geplanten Umsetzungszeitraums betrachtet werden. Eine bedeutende Beschleunigung der Reduktionsbemühungen kann für die Gemeinden und die übrigen betroffenen Akteure zu zusätzlichen Verpflichtungen führen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Enjeux financiers de la transition » par une analyse des conséquences financières du PCC2 pour les communes, en précisant les investissements attendus, les principes de répartition des coûts ainsi que les modalités de soutien financier prévues par le Canton. **Justification** Le PCC2 prévoit de nombreuses mesures dont la mise en œuvre impliquera directement ou indirectement les communes. Or, le chapitre consacré aux enjeux financiers analyse principalement les coûts à l'échelle cantonale, sans évaluer leurs conséquences pour les collectivités communales. Une telle analyse est indispensable afin de permettre aux communes d'anticiper leurs engagements financiers, d'intégrer ces mesures dans leur planification budgétaire et de garantir que toute nouvelle responsabilité soit accompagnée d'un financement adapté.	**Réponse rapport** Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. Concernant les soutiens financiers pour les communes, plusieurs actions du PCC2 couvrent ce domaine tant en termes d'adaptation que de protection du climat (voir description des actions en annexe). Il faut toutefois rappeler que ces mesures sont de l'ordre du soutien et de l'impulsion pour des mesures prises sur base volontaire par les communes.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Besoins théoriques en investissement pour la transition: mieux expliquer l’articulation entre les montants 2027-2050 (24 ans), les montants 2027-2031 (5 ans) et les montants annuels variables. **Justification** D’une part le volume global de 19'500 MFrs peut effrayer, alors qu’il est en fait réparti sur 24 ans, ce qui équivaut à env. 812 Mfrs/an en moyenne. D’autre part la variation annuelle du montant d’investissement n’est pas claire: la figure 13 le montre augmentant graduellement au fil du temps, de 2027 (780 Mfrs) à 2050 (941 Mfrs), tandis que la stratégie d’investissement parle d’un investissement plus important à consentir entre 2025 et 2035, et donc logiquement moins important ensuite.	**Réponse rapport** La figure 13 représente les besoins en investissements totaux jusqu'en 2050 sans stratégie de front loading (soit linéaires, tels que précisé dans la légende). Pour trouver les montants nécessaires en tenant compte de la stratégie de front-loading il faut se référer à la figure 15 ou l'on peut voir que le % du PIB nécessaire à la transition diminue au fil du temps (de 4,5% en 2027 à 3,75% en 2031). Si les montant en valeur absolue augmentent tout de même cela est du aux projections de croissance du PIB.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Figure 14: la dimension des fromages varie selon le montant total en dollars. Cette variation doit être basée sur la surface du fromage et et non sur son diamètre. **Justification** Un montant qui double doit être visualisé par un fromage dont la surface double, et non par un fromage dont le diamètre double. Un diamètre qui double équivaut à une surface qui quadruple.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document a été modifiée en ce sens
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Retirer le fonds d'infrastructure ferroviaire de la figure 12. Alternativement, réintégrer dans le tableau les dépenses de fonctionnement, en particulier les indemnités cantonales au trafic régional de voyageurs et au trafic urbain. **Justification** Le développement de l'infrastructure ferroviaire ne contribue pas directement à l'objectif climatique. On pourrait dire au contraire que, comme tout chantier de construction, il émet de grandes quantités de CO2. En revanche il vise à permettre la mise en place d'une offre de transport public attrayante, laquelle contribue directement au report modal. Un meilleur indicateur de l'effort cantonal de développement de l'offre de transport public est le montant de l'indemnité cantonale au trafic régional de voyageurs et, cas échéant, au trafic urbain (TPF et Mobul). Il s'agit d'un montant de fonctionnement et non d'investissement, mais sa contribution à l'effort climatique est beaucoup plus directe et conséquente.	**Réponse rapport** Les bases méthodologiques pour estimer les coûts de la transition font toutes référence aux investissements nécessaires et ne prennent pas en comptes les frais de fonctionnement. Raison pour laquelle les dépenses de fonctionnement n'ont pas été pris en compte dans ce tableau.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Focus critique sur l'utilité de différentes mesures et sur les finances : Toutefois, les besoins financiers annoncés – composés de 40 millions de francs pour les mesures de base et de 30 millions de francs pour les projets	**Réponse rapport** Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en perspective avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey &

Participant·e	Commentaire	Réaction
	sectoriels – ne sont pas soutenables au vu de la situation financière particulièrement tendue du canton. Pour rappel : le premier plan climat prévoyait des investissements d'un montant total de 21 millions, dont une partie était encore financée par le plan de relance visant à faire face à la crise du Covid. Aujourd'hui, dans la deuxième version, les investissements devraient être multipliés par plus de trois. Le Centre Fribourg estime que cette augmentation considérable des coûts, qui, comme on pouvait s'y attendre par le choix de ce vaste processus de participation, n'est pas réaliste. L'État de Fribourg ne peut pas se permettre de financer une liste de souhaits s'élevant au total à 70 millions de francs sans que le financement à long terme ne soit garanti de manière transparente. Nous exigeons une hiérarchisation radicale des priorités et un contrôle strict de l'efficacité : chaque franc public investi doit générer un impact maximal et mesurable sur la réduction du CO_2 (retour sur investissement). **Justification** L'évaluation du PCC1 a conclu qu'aucun répondant n'a jugé les résultats « très bons » et que les experts consultés demandent explicitement de passer « à plus d'actions concrètes, le stade des études étant largement passé », avec « moins de mesures, à fort impact, plutôt qu'un catalogue de mesures parfois anecdotiques ». Nous demandons au Conseil d'Etat d'appliquer ses propres conclusions. Nous rejetons les projets purement symboliques sans utilité concrète. Compte tenu de ces constatations et de la situation financière du canton, le Centre Fribourg peut aujourd'hui imaginer un investissement maximal de 30 millions (au lieu de 70 millions) dans le plan climat n° 2.	Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB cumulé d'ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. À la suite des retours de la consultation, le chapitre "9.4 Bénéfices économiques de l'action" a été développé afin d'illustrer ces impacts au niveau cantonal.
Fribourg	**Demande** Finalement, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire entre le PCCI et PCC2 est saluée. En comparant cette dernière avec d'autres cantons, sur la base d'une comparaison proportionnelle (budget par habitant ou par produit intérieur brut), elle demeure limitée. ll conviendrait d'éviter toute réduction	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	supplémentaire de cette enveloppe, afin de ne pas remettre en question la cohérence du PCC2. **Justification**	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que le chapitre consacré au financement du Plan climat devrait être profondément clarifié. **Justification** En l'état, le lecteur peine à comprendre l'articulation entre les différents modèles présentés, les besoins d'investissement estimés à plusieurs milliards de francs et le budget cantonal de CHF 40 millions annoncé pour la mise en œuvre du plan. Le parti vert'libéral recommande de présenter, dans un premier temps, les besoins d'investissement selon les différents scénarios ou modèles retenus, puis d'exposer clairement la contribution financière prévue du canton (soit les CHF 40 millions retenus) ainsi que les hypothèses de répartition entre les acteurs publics et privés. Cette structure permettrait de mieux comprendre les choix effectués et leur portée. Le parti vert'libéral estime que, si le Conseil d'État fait le choix de limiter son investissement public direct et de miser principalement sur les investissements du secteur privé, il s'agit d'un choix politique qui doit être pleinement assumé. Le parti vert'libéral ne partage pas cette orientation, mais considère qu'il appartient alors au Conseil d'État d'expliquer clairement aux entreprises et aux ménages qu'il compte sur eux pour réaliser des investissements se chiffrant en plusieurs milliards de francs. Ce choix doit être présenté de manière explicite et transparente afin de permettre un débat public éclairé sur la répartition des efforts financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques du canton.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Participant·e·s rattaché·e·s : • Climate Services SA, 1700 Fribourg	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.21 9.1 Investissements du Canton pour la transition		
ATE, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il serait indispensable d'ajouter les investissements du Canton contre la transition, comme par exemples les projets routes. **Justification** Il est important de mettre en parallèle l'argent investit pour le climat de celui investit contre le climat. L'ATE, section Fribourg propose au canton de lister les sommes prévues et dépensées dans des projets soumis à une étude approfondie selon la LClim.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'analyse des dépenses défavorables pourra se faire, à partir d'un certain montant, par la mise en œuvre de l'art. 5, al. 2 de la loi sur le climat (LClim) qui vise à évaluer la compatibilité des projets de l'Etat avec les enjeux climatiques. L'entrée en vigueur au 1.07.2026 du règlement d'exécution (RClim) concrétise cet exam par le Test climat (art. 9-13 RClim). Toutefois l'analyse des subventions au regard des enjeux climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Investissements étatiques : Les investissements étatiques favorables au climat ont-ils été estimés (sommairement), par exemple comment le FIF contribue-t-il au plan climat cantonal ? Qu'en est-il des investissements défavorables (par exemple les projets routiers : process construction hautement carboné, imperméabilisation et compactage des sols, génération d'env. 90 % des microplastiques retrouvés dans l'environnement, pollution des eaux - sols - air ?) ? Comment les investissements présentés à la figure 12 (env. 50 millions par année les 5 dernières années) sont-ils :	**Réponse rapport** Le développement d'une infrastructure ferroviaire de qualité favorise le report modal des transports individuels motorisés vers le rail, ce qui contribue à la réduction des émissions du secteur du transport, raison pour laquelle les investissements en lien avec le fonds d'infrastructures ferroviaires sont considérés comme favorables à l'atteinte des objectifs climatiques cantonaux. L'analyse des dépenses défavorables pourra se faire, à partir d'un certain montant, par la mise en œuvre de l'art. 5, al. 2 de la loi sur le climat (LClim) qui vise à évaluer la compatibilité des projets de l'Etat avec les enjeux climatiques. L'entrée en vigueur au 1.07.2026 du règlement d'exécution (RClim) concrétise cet exam par le Test climat (art. 9-13 RClim). Toutefois l'analyse des subventions au regard des enjeux climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02. Concernant les 40 millions prévus pour le paquet de mesure PCC 2 hors

Participant·e	Commentaire	Réaction
	comparables avec les investissements projetés par le PCC2 (env. 40 millions au total répartis sur 5 ans) ? concernés par le succès ou l'échec de la mise en oeuvre des mesures du PCC1 ? **Justification** Le budget proposé pour le PCC2 est difficilement évaluable si le lien entre les coûts et les mesures (et leur état d'avancement) ne peut être effectué. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	actions d'investissement d'envergure, ce sont des montants pour des actions d'impulsion et s'ajoutent aux investissements sectoriels en lien avec la politique climatique qui sont détaillées dans la figure 12.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Deux points de détail encore. Il serait intéressant de connaître les contributions des 40,8M octroyés par les "Aides structurelles (améliorations foncières et constructions rurales)" à la protection du climat (page 43), en terme de réduction des émissions de GES de l'agriculture. C'est en effet le 3ème montant par ordre d'importance de financement, après les 81,6 millions du fonds d'infrastructures ferroviaires et les 63,1 millions du programme Bâtiment; il correspond aux 20% du total des investissements sectoriels du canton en faveur de la protection du climat. **Justification** -	**Réponse rapport** Pour l'heure cette ligne d'investissement a été identifiée, dans le cadre de l'élaboration du PCC2, comme contribuant aux objectifs climatiques cantonaux, car les améliorations structurelles contribuent de manière significative à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des gaz à effet de serre, en optimisant la gestion des ressources en eau, en favorisant la construction de bâtiments économes en énergie et en adaptant l'exploitation agricole aux conditions météorologiques extrêmes. • Gestion de l'eau : la construction d'infrastructures d'irrigation et de drainage permet de pallier les pertes de récoltes liées à la multiplication des périodes de sécheresse et offre une protection en cas de fortes précipitations. • Exploitation adaptée au site : les investissements dans des installations plus modernes contribuent à maintenir la production pendant les périodes de chaleur et de sécheresse. • Techniques du bâtiment et de l'énergie : la rénovation ou la construction de bâtiments d'exploitation et d'étables réduit les besoins énergétiques et permet l'installation de systèmes photovoltaïques ainsi que la méthanisation du lisier. • Gain d'efficacité : des trajets de transport plus courts et des voies d'accès modernes et regroupées (chemins agricoles) réduisent la consommation de carburant des machines.

Participant·e	Commentaire	Réaction
		Une analyse plus approfondie de ces subventions sera effectuée dans le cadre des actions V2.02.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande de réévaluer les priorités d'investissement afin d'accorder à certaines domaines des moyens davantage en adéquation avec leur importance stratégique pour la politique climatique cantonale. **Justification** Le parti vert'libéral relève que, sur les CHF 252 millions d'investissements sectoriels présentés pour la période 2020–2024, les montants les plus faibles concernent précisément des domaines stratégiques pour la transition climatique : le programme PolE-Car (aucun investissement), les installations photovoltaïques (CHF 1,1 million) et la stratégie cantonale pour la biodiversité (CHF 1,1 million). Cette répartition interroge au regard des priorités actuelles. Le parti vert'libéral estime que l'électrification des usages, soutenue par le développement de la production photovoltaïque et de la mobilité électrique, constitue un levier essentiel pour renforcer l'indépendance énergétique du canton, réduire sa dépendance aux énergies fossiles importées et accroître sa résilience face aux incertitudes géopolitiques. Par ailleurs, la préservation et le renforcement de la biodiversité jouent un rôle déterminant dans l'adaptation au changement climatique, la séquestration du carbone et le maintien des services écosystémiques.	**Réponse rapport** Concernant le projet d'électrification de la flotte de véhicules de la police (Pol E-car), le plan a été adopté en 2024 et les premiers investissements ont eu lieu en 2025, raison pour laquelle ces montants n'apparaissent pas dans la figure 12. Concernant les installations photovoltaïques, les investissements de l'Etat sur ses propres bâtiments seront renforcés à l'avenir avec notamment le programme d'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat qui vient d'être approuvé par le Grand Conseil. En ce qui concerne les installations photovoltaïques sur les bâtiments privés elles sont soutenues dans le cadre d'un programme de subventions de la Confédération.
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Supprimer le poste Aides structurelles de la figure 12 **Justification**	**Réponse rapport** Pour l'heure cette ligne d'investissement a été identifiée, dans le cadre de l'élaboration du PCC2, comme contribuant aux objectifs climatiques cantonaux, car les améliorations structurelles contribuent de manière significative à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des gaz à effet de serre, en optimisant la gestion des ressources en eau, en favorisant la construction de bâtiments économes en énergie et en adaptant

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Nous comprenons mal en quoi les aides structurelles pour les améliorations foncières et les constructions rurales peuvent être considérés comme des investissements dans la politique climatique cantonale !	l'exploitation agricole aux conditions météorologiques extrêmes. • Gestion de l'eau : la construction d'infrastructures d'irrigation et de drainage permet de pallier les pertes de récoltes liées à la multiplication des périodes de sécheresse et offre une protection en cas de fortes précipitations. • Exploitation adaptée au site : les investissements dans des installations plus modernes contribuent à maintenir la production pendant les périodes de chaleur et de sécheresse. • Techniques du bâtiment et de l'énergie : la rénovation ou la construction de bâtiments d'exploitation et d'étables réduit les besoins énergétiques et permet l'installation de systèmes photovoltaïques ainsi que la méthanisation du lisier. • Gain d'efficacité : des trajets de transport plus courts et des voies d'accès modernes et regroupées (chemins agricoles) réduisent la consommation de carburant des machines. Une analyse plus approfondie de ces subventions sera effectuée dans le cadre de l'actions V2.02.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.22 9.2 Besoins théoriques en investissement pour la transition		
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral constate une incohérence majeure entre les besoins d'investissement présentés dans le rapport et les moyens effectivement prévus pour la mise en œuvre du Plan climat. **Justification** Le document estime, sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes, que les investissements nécessaires pour la période 2027–2031 s'élèvent à CHF 3,425 milliards pour la protection du climat et à CHF 1,713 milliard pour l'adaptation, soit un total de CHF 5,138 milliards. Dans le	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	même temps, le financement cantonal annoncé pour le Plan climat est de CHF 40 millions. Certes, le rapport précise que ces montants ne préjugent pas de la répartition des coûts entre les acteurs publics et privés. Toutefois, à défaut d'explications complémentaires, cela revient à supposer que plus de CHF 5 milliards d'investissements seront réalisés par les entreprises, les ménages et les autres acteurs, sans que le Conseil d'État n'expose la stratégie, les instruments ou les incitations qui permettraient de mobiliser de tels montants. Le parti vert'libéral estime qu'un tel décalage fragilise fortement la crédibilité du Plan climat. Si le Conseil d'État entend fonder l'atteinte de ses objectifs sur des investissements massifs du secteur privé, il lui appartient d'exposer de manière transparente comment ces investissements seront déclenchés, coordonnés et financés. À défaut, les besoins d'investissement identifiés risquent de demeurer de simples ordres de grandeur, sans traduction opérationnelle. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande de présenter les montants les plus élevés en milliards de francs plutôt qu'en millions afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. **Justification** Ainsi, les montants de 13 000 millions, 6 500 millions, 3 425 millions et 1 713 millions gagneraient à être exprimés respectivement comme 13	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	milliards, 6,5 milliards, 3,425 milliards et 1,713 milliard de francs. Cette présentation améliorerait la clarté du document sans en modifier le contenu.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.23 9.3 Stratégie d'investissement		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Prioriser les actions les plus efficaces **Justification** mettre en place un outil d'arbitrage économique et environnemental permettant de prioriser le meilleur ratio coûts/climat, rapportant un coût CHF à la tonne de CO2 évitée par exemple. Ceci dans un but de transition rapide. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** L'introduction d'un outil d'arbitrage économique et environnemental pour maximiser l'impact de chaque franc investi est une proposition qui pourra être prise en compte en coordination avec les services responsables de la mise en œuvre. Toutefois, limiter cet arbitrage au seul ratio « CHF par tonne de CO_2 évitée » introduirait un biais méthodologique, en particulier dans le secteur du bâti. D'une part, ce calcul est inapplicable aux mesures d'adaptation (comme la protection des bâtiments contre le ruissellement de surface ou les îlots de chaleur urbains). D'autre part, un indicateur strictement centré sur les émissions directes omettrait les bénéfices de l'économie circulaire (réemploi des matériaux, éco-conception), qui agissent sur l'énergie grise en amont.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.24 9.4 Bénéfices économiques de l'action		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Ajoute les "Risques économiques de l'inaction" **Justification** Afin de rebondir sur l'analyse des risques présentée au chapitre 8, il serait important de mieux mettre en avant les risques économiques pour l'Etat (interne) et le secteur privé, de manière chiffrée, et de les mettre en rapport	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	avec les investissements requis. L'échelle d'influence du graphique page 40 en tient peut-être compte, mais ceci est implicite. Une analyse de double matérialité pourrait être pertinente pour cela. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Rapporter les coûts des catastrophe naturelle à des exemples nationaux, voir cantonaux **Justification** Si l'action est chiffrée à l'échelle cantonale, un exercice de chiffrage (même estimatif) des externalités qui se sont déjà produites ou potentielles renforcerait la conscience du risque local (p.ex. lié à la perte de rendement de l'agriculture). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter la mention des bénéfices économiques du tournant énergétique (réduction de la facture énergétique) **Justification** Les bénéfices économiques ne sont pas seulement indirects, constitués par les catastrophes évitées, mais aussi directs, constitués par la réduction de la	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	facture pétrolière et gazière, 8-12 milliards annuels pour la Suisse. Combien pour Fribourg?	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Remplacer: +3°C (tendance actuelle) par: +3°C (scénario plutôt optimiste par rapport à la tendance actuelle). **Justification** cf. par exemple ProClim (2026) Coup de projecteur sur le climat suisse. Swiss Academies Reports 21: “Les scénarios d’émissions qui tablent sur une nouvelle augmentation des émissions annuelles de gaz à effet deserre (c’est-à-dire que les CDN actuelles ne sont pas respectées) conduisent à un réchauffement climatique de plus de 3° C, voire 4° C, d’ici la fin du XXIe siècle par rapport à la période de référence préindustrielle”	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.25 9.5 Besoins financiers théoriques pour le canton		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Nous saluons la volonté de dédier en moyenne 4.35 % du PIB cantonal, qui est une approche louable et ambitieuse. Cependant, comment les 40 millions prévus pour le PCC2 se relient aux 1’713 millions présentés à la figure 15 ? Comment est-il possible de comparer ces montants avec ceux du PCC1 et en regard des effets obtenus ? **Justification** La seule référence évoquée qui permet de faire le lien entre les subventions et les investissements totaux est celle de CHF 1.- de subvention pour CHF 7,4.- d’investissement totaux dans l’économie pour le secteur bâtiment. En multipliant par 7,4 les CHF 40 millions proposés, l’on obtient des	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	investissements totaux de CHF 296 millions, soit 17,27 % des CHF 1’713 millions ciblés. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Les montants dédiés aux projets routiers sont à intégrer aux fonds pour le plan climat 2. **Justification** Il faut avoir le courage d’être cohérent et de renoncer à des projets contreproductifs pour l’atteinte des objectifs climatiques.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'analyse des dépenses défavorables pourra se faire, à partir d'un certain montant, par la mise en œuvre de l'art. 5, al. 2 de la loi sur le climat (LClim) qui vise à évaluer la compatibilité des projets de l'Etat avec les enjeux climatiques. L'entrée en vigueur au 1.07.2026 du règlement d'exécution (RClim) concrétise cet exam par le Test climat (art. 9-13 RClim). Toutefois l'analyse des subventions au regard des enjeux climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02.
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Demande de précision **Justification** A la page 47, un membre s’interroge sur la répartition des coûts entre les acteurs publics et privés. Il souhaiterait qu’une estimation, même indicative, des parts respectivement assumées par ces différents acteurs soit fournie afin de permettre une meilleure appréciation de la contribution de l’Etat à la mise en œuvre des mesures. Plusieurs membres de la Commission partagent cette préoccupation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Mentionner les retours sur investissements liés au tournant énergétique et les économies sur les achats de produits pétroliers et gaziers. Mentionner également les gains en productivité engendrés par une amélioration de la	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	qualité des sols agricoles (avec l'intégration de carbone dans les sols agricoles) **Justification** L'investissement dans un véhicule électrique par exemple constitue une économie sur sa durée de vie en raison du moindre coût du carburant et de l'entretien. Il en va de même pour une pompe à chaleur, etc.	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La stratégie d'investissement d'anticipation devrait inclure une estimation de la répartition de coûts entre les acteurs publics et privés **Justification** Ce chapitre sur les enjeux financiers de la transition est très bien fait et utile. Par contre réduire le pilotage étatique à une combinaison d'investissements directs et de subventions ciblées nous semble insuffisant. Le PCC 2 devrait notamment prévoir des mesures pour la suspension des subventions et investissements cantonaux dommageables pour le climat, en priorité dans les domaines du scope 1, proposer des mesures de régulation et de réviser certains aspects de la taxation cantonale.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. L'analyse des dépenses défavorables pourra se faire, à partir d'un certain montant, par la mise en œuvre de l'art. 5, al. 2 de la loi sur le climat (LClim) qui vise à évaluer la compatibilité des projets de l'Etat avec les enjeux climatiques. L'entrée en vigueur au 1.07.2026 du règlement d'exécution (RClim) concrétise cet exam par le Test climat (art. 9-13 RClim). Toutefois l'analyse des subventions au regard des enjeux climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02. De plus, une nouvelle action qui vise à analyser la fiscalité en fonction des objectifs climatiques à été ajoutée.
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Est-il possible de chiffrer, ou au moins d'estimer la répartition des coûts entre les acteurs publics et privés? **Justification** En p. 47 il est indiqué: "Il convient de préciser que ces estimations ne tiennent pas compte de la répartition des coûts entre les acteurs publics et privés. En pratique, une part importante des investissements repose sur les propriétaires d'actifs, notamment pour les bâtiments, les véhicules et les installations."	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une valeur chiffrée (ou au moins une estimation) des parts public/privé permettrait de vérifier que l'Etat fait bien sa part. Cela semble important car les montants amenés par le canton indiqués dans le plan de gestion financière (chap.III 2) sont dérisoires (quelques dizaines de millions pour la période 2027-2031, cf. p. 67) par rapport aux besoins financiers totaux mentionnés en p. 47 (plus de 5 milliards pour la période 2027-2031). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pro Natura Fribourg demande au Conseil d'État de préciser comment les investissements prévus seront répartis entre les différents acteurs, ainsi que les sources de financement qui permettront de les mobiliser. Elle demande également la présentation d'un plan financier détaillé, indispensable pour combler cette lacune, qui constitue l'une des principales limites de cette section et du PCC2 de manière générale. En outre, Pro Natura Fribourg demande que les moyens financiers alloués au PCC2 soient garantis, indépendamment d'éventuels futurs programmes d'assainissement des finances cantonales. Au regard de la gravité et de l'urgence de la crise climatique, la mise en œuvre du PCC2 doit constituer une priorité de la politique financière de l'État. **Justification** Dans la mesure où le manque de ressources humaines et financières est reconnu comme étant une des limitations les plus sévères du PCC1, nous limitons nos remarques à cet aspect pour cette section.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les besoins retenus pour la période du PCC2 (2027–2031) sont estimés à : • 3,425 milliards de francs pour la protection du climat (environ 685 millions par an) ; • 1,713 milliard de francs pour l'adaptation (environ 343 millions par an). Cela représente un investissement total d'environ 5,14 milliards de francs sur cinq ans, soit un peu plus d'un milliard de francs par an. Le PCC2 précise toutefois que ces montants ne correspondent pas uniquement aux dépenses de l'État. Une grande partie devra être financée par les acteurs privés (propriétaires de bâtiments, entreprises, ménages, etc.), tandis que les pouvoirs publics joueront surtout un rôle de levier grâce aux subventions et aux investissements dans les infrastructures. **Cependant, le PCC2 ne précise pas comment ces investissements seront répartis entre les différents acteurs ni quelles sources de financement permettront de les mobiliser. Cette absence de plan financier détaillé constitue l'une des principales limites de cette section et du PCC2 de manière générale**.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Die staatliche Aktivität ist einzugrenzen. Der Staat soll sich um seine Kernaufgaben bemühen. **Justification** Die privaten Stakeholder, natürliche und juristische Personen, sollen nicht durch Bevormundung in Ihrer Handlungsweise eingeschränkt werden.	**Réponse rapport** Der Klimaplan ist ein Instrument zur Förderung und Unterstützung. Er schränkt die Handlungsfreiheit der Beteiligten nicht ein und stellt keinesfalls eine Bevormundung dar.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'Etat doit se concentrer sur ses tâches principales. Les montants indiqués sur la figure 15 ne sont tout simplement pas soutenable pour le canton de Fribourg	**Réponse rapport** Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en perspective avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey & Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification L'Etat ne doit pas interférer et mettre sous tutelle l'économie privé. De nombreux efforts ont et vont être consenti pas le secteur privé tant des personnes physiques que morales.	cumulé d'ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. Le Plan Climat est un instrument d'impulsion et de soutien. Il a pour vocation d'accompagner les parties prenantes dans la nécessaire transition climatique. Il ne restreint pas les parties prenantes dans leur liberté d'action et n'est en aucun cas une mise sous tutelle.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.26 II. Stratégie climatique		
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** L'approche climatique intégrée présentée dans le document repose sur deux notions centrales : la responsabilité partagée et la sobriété. Ces deux concepts sont mobilisés comme des évidences, sans être interrogés à la lumière des inégalités sociales qui traversent la population fribourgeoise. Parler de responsabilité partagée suppose que l'ensemble des individus contribuent de manière comparable aux émissions de gaz à effet de serre et disposent de marges de manœuvre similaires pour modifier leurs comportements. Or, les données scientifiques montrent que la production de CO_2 est fortement corrélée aux niveaux de revenus et de patrimoine (6) : les ménages les plus aisés émettent davantage, tandis que les ménages modestes vivent déjà dans des conditions de sobriété contrainte. De même, les impacts du changement climatique ne sont pas distribués de manière uniforme (7) : les personnes les plus vulnérables sont les premières touchées par les vagues de chaleur, les événements extrêmes ou la dégradation de la qualité de l'air. En mobilisant la notion de responsabilité partagée sans reconnaître explicitement ces asymétries, le PCC2 risque de renforcer les injustices grandissantes et renforcer les fractures sociales.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La sobriété, présentée comme une valeur clé de la stratégie cantonale, souffre du même écueil. Le document en fait un principe général, sans distinguer entre sobriété choisie et sobriété subie. Une partie importante de la population vit déjà dans des conditions de consommation limitées, liées à des revenus insuffisants, à des logements peu performants et à des coûts de la santé qui explosent. Promouvoir la sobriété comme un horizon commun, sans reconnaître ces réalités, revient à invisibiliser les efforts déjà consentis par les plus modestes et à déplacer la responsabilité vers celles et ceux qui ont le moins de marge de manœuvre. Une stratégie climatique fondée sur la justice sociale devrait au contraire reconnaître ces inégalités et proposer des mécanismes de redistribution, de soutien et d'accompagnement adaptés selon les niveaux de revenus, conformément à l'article 4 al. 2 de la LClim (8) qui impose de garantir l'équité sociale. (6 : Chancel, L. Global carbon inequality over 1990–2019. Nat Sustain 5, 931–938 (2022). https://doi.org/10.1038/s41893 022-00955-z) (7 : IPCC, 2022: Summary for Policymakers [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3-33, doi:10.1017/9781009325844.001) (8 : Loi sur le climat (LClim) du 30.06.2023 (version entrée en vigueur le 01.10.2023), RSF 815.1) **Justification** La stratégie climatique constitue le cœur conceptuel du Plan climat cantonal fribourgeois. Elle définit les principes, les orientations et les trajectoires guidant l'ensemble des mesures. À ce titre, la stratégie devrait offrir une	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	vision claire, cohérente et socialement juste de la transition climatique. Or, l'analyse de ce chapitre révèle plusieurs limites importantes, qui en affaiblissent la portée.	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** L'orientation stratégique du PCC2 se concentre principalement sur trois secteurs : l'agriculture, la mobilité et l'énergie. Les enjeux sociaux, éducatifs, culturels, sanitaires et communautaires sont relégués au second plan (voir totalement absents), alors qu'ils constituent des leviers essentiels pour renforcer l'adaptation et résilience des populations du canton. Les institutions sociales, les professionnel·les du traval isocial et les dispositifs de participation citoyenne ne sont pas intégrés dans la stratégie, alors qu'ils jouent un rôle déterminant dans la préparation, l'accompagnement et la protection des populations vulnérables face aux impacts climatiques. Les mesures de communication proposées dans ce chapitre illustrent également cette limite. L'idée de recourir à des ambassadeur·rices du climat peut être pertinente, mais le document ne précise ni les profils concernés ni les modalités de leur sélection. Sans une attention particulière aux risques de gentrification symbolique ou de marginalisation des publics vulnérables, ces dispositifs risquent de renforcer les inégalités plutôt que de les réduire. De même, les concours, quiz et autres actions de sensibilisation mentionnés dans le plan interrogent quant à leur capacité réelle à mobiliser la population. Une stratégie climatique ambitieuse devrait viser des changements structurels en s'appuyant sur des approches participatives robustes, fondées sur l'expertise des professionnel·les du travail social, plutôt que sur des dispositifs ponctuels dont l'impact reste incertain. **Justification** Un regard sur les expériences européennes montre que la transition climatique gagne en efficacité lorsqu'elle s'appuie sur des dynamiques communautaires fortes, capables d'articuler enjeux environnementaux,	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La notions de différents publics cibles a été ajoutée au document en ce qui concerne les ambassadeurs. A titre d'exemple Julien Sprunger a été l'ambassadeur de la semaine du climat dans les écoles primaires. Pour ce qui est de la participation il faut souligner la démarche participative large qui a été menée pour établir cette 2e génération. A noter également la future Commission consultative pour le climat (RSF 815.1, art. 16 LClim / RSF 815.11, art. 7-8 RClim). En ce qui concerne les actions spécifiques du PCC2, la T4.05 "Initier une communauté pilote en sobriété" entre tout à fait dans les objectifs des initiatives mentionnées dans le commentaire à l'échelle des Villes ou des communes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	justice sociale et participation démocratique. Le mouvement des Transition Towns, initié à Totnes au Royaume-Uni (9), a démontré le potentiel de projets locaux d'autonomie énergétique, de circuits alimentaires courts ou de mobilité partagée pour renforcer la résilience territoriale. En Allemagne, la ville de Bonn mobilise ses habitant·es à travers le programme participatif (Bonn 4 Future (10)), qui invite les communautés locales à co-concevoir des scénarios de quartiers climatiquement neutres et socialement inclusifs. Des initiatives de villes comestibles, comme celles d'Andernach en Allemagne (11) ou de Liège en Belgique (12), transforment l'espace public en jardins partagés favorisant la biodiversité, l'alimentation durable et le lien social. Les Climate Neighbourhoods de Copenhague (13) montrent encore que la transition peut être portée collectivement lorsque les habitant·es disposent de véritables espaces de décision. En Espagne, les barrios energéticos de Barcelone (14) associent les résident·es, les services sociaux et les collectivités pour lutter simultanément contre la précarité énergétique et les émissions de CO_2. Ces exemples démontrent que les initiatives locales, lorsqu'elles sont soutenues par des politiques publiques cohérentes, centrées sur la participation et la justice sociale, constituent des leviers puissants pour accélérer la transition tout en renforçant la cohésion sociale. Le PCC2 gagnerait ainsi à reconnaître explicitement ce potentiel et à créer des conditions favorables à l'émergence, au soutien et à la mise en réseau d'initiatives communautaires fribourgeoises. (9 : https://transitionnetwork.org/) (10 : https://www.bonn4future.de/) (11 : https://urbangreenbluegrids.com/projects/the-bible-city-andernach/) (12 : https://www.catl.be/) (13 : https://klimakvarter.dk/en/) (14 : https://www.senda.green/comunidades-energeticas-barcelona/)	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser de quelle manière les différents axes stratégiques du PCC2 contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques et selon quels critères ils ont été retenus et priorisés. **Justification** La stratégie climatique constitue le cadre de référence du PCC2. Une présentation plus explicite des critères ayant conduit au choix et à la hiérarchisation des axes stratégiques permettrait de mieux comprendre la logique d'ensemble du Plan Climat et de renforcer sa lisibilité.	**Réponse rapport** Les objectifs climatiques se trouvent dans la partie « Plan d'action ». Les axes constituent une structure d'organisation du PCC ; ils ne reflètent pas une hiérarchisation. La priorisation des mesures est faite selon les résultats du bilan carbone et de l'analyse des risques et opportunités. Le PCC2 priorise en outre : • l'impact et l'efficacité • la visibilité et l'exemplarité • le changement structurel, infrastructurel et durable.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.27 1. Approche climatique intégrée		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg demande une politique climatique très ambitieuse et très rapidemment mise en place **Justification** aeesuisse et aeefribourg/freiburg soutiennent complètement l'approche climatique intégrée. aeesuisse via ses différents groupes d'experts et scientifiques abondent dans ce sens. www.aeesuisse.ch	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Compléter la thématique du bâtiment dans le chapitre de sobriété (p.50) . **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	les surfaces utilisées par personne ont augmenté fortement, actuellement en moyenne de 47m2. L'espace occupé a un impact fort sur les émissions de CO2 ramenées à la personne (équation de Kaya). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer un cadre cantonal lié aux émissions de la construction, à la hauteur des enjeux climatiques **Justification** Concernant notre secteur, le canton joue un rôle prépondérant en terme de réglementation, et dispose encore d'une grande marge de manœuvre pour aligner la réglementation cantonale aux objectifs climatiques. Au-delà du niveau d'exigence, la réglementation de certains secteurs est trop longue vis-à-vis du temps d'action à disposition pour atteindre les objectifs. L'Union Européenne a réglementé le budget carbone de la construction et de nombreux pays disposent depuis plusieurs années d'une réglementation chaque année plus exigeante, pendant que nous discutons en Suisse et dans chaque canton d'intégrer ou non des exigences bien loin de l'effort requis. Une application exigeante du module G Energie grise du MoPEC dans la loi énergie est un prérequis pour oser espérer atteindre les objectifs. Concernant la construction, la SIA a publié une norme "clé en main" traduisant les objectifs de la LCI pour la construction et l'exploitation des bâtiments, avec des valeurs cibles déclinées pour la neutralité 2050 et 2040. D'autres mécanismes doivent être révisés en urgence, par exemple le fait que de nombreux RCU octroient des bonus d'IBUS pour la construction de	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. En plus des modifications de la LEn en lien avec les nouvelles exigences du MoPEC 2025 sur les émissions grises, la thématique des normes pour la construction sera poursuivie par un groupe de travail formé dans le cadre de l'action E2.04, « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	places de stationnement souterraines, dont l'impact carbone sur le bâtiment est très élevé. Ceci se passe aussi dans l'exemplarité de l'Etat : des études sont désormais réalisées pour évaluer le potentiel de conservation et de transformation des bâtiments de l'Etat, ce qui est très favorable, mais des décisions ont été prises de démolir prochainement des bâtiments de l'Etat dont le potentiel de conservation et de transformation était très élevé (Route d'Englisberg 21 et 23 à Granges Paccot). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Souligner le fait que les technologies de captage, de compensation et de séquestration nécessitent de la recherche et un consensus scientifique **Justification** Il n'y a pas encore de consensus scientifique sur le calcul de séquestration du carbone ou sur la valeur de carbone biogène de certains matériaux. De plus, les technologies de captage et de séquestration n'ont pas encore fait pleinement leurs preuves. Compter dessus est nécessaire mais il faudrait expliciter la part de risque que cela comporte. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens. A noter qu'il est précisé que la compensation doit se produire en dernier recours.

Participant·e	Commentaire	Réaction
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Le recours aux certificats de compensation carbone, évoqué dans ce chapitre, soulève également des questions importantes. Ces mécanismes ne doivent pas devenir un substitut à des transformations structurelles profondes. **Justification** Une stratégie climatique ambitieuse devrait interroger de manière critique ces instruments et privilégier des mesures qui réduisent directement les émissions sur le territoire tout en renforçant la cohésion sociale	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Préciser le terme de compensation : Il ne peut s'agir que de séquestration. **Justification** Le terme "compensation" sous-entend que des projet de réduction d'émission sont possibles pour atteindre l'objectif Net Zéro. Hors seule la séquestration carbone sera admise dans la LCl. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** L'intégration des enjeux climatiques dans les politiques sectorielles permet d'inscrire l'action climatique dans les démarches déjà portées par les différents acteurs publics plutôt que de créer des instruments parallèles. L'ACF y voit une condition essentielle pour garantir l'adhésion des communes et assurer une mise en œuvre pragmatique des objectifs climatiques. Die Integration der klimatischen Herausforderungen in die sektoralen Politiken ermöglicht, das Klimahandeln in Ansätze einzubinden, die von den verschiedenen öffentlichen Akteuren bereits umgesetzt werden, anstatt	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les actions du PCC 2 à destination des communes sont de caractère incitatif sous forme de soutien technique et financier. Les communes sont tout à fait libres d'intégrer les enjeux climatiques à leurs politiques publiques existantes. Seule l'attribution d'une subvention à l'établissement de planification climatique (art. 17 LClim) est soumise à certaines exigences réglées dans le règlement d'exécution de la loi sur le climat (art. 34-35 RClim).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	parallele Instrumente zu schaffen. Dies ist eine grundlegende Bedingung für den FGV, um die Akzeptanz der Gemeinden zu gewährleisten und eine pragmatische Umsetzung der Klimaziele sicherzustellen. **Justification** L'intégration des objectifs climatiques dans les instruments déjà en vigueur favorise une action publique plus cohérente et limite les risques de démarches parallèles. Les communes doivent pouvoir intégrer les objectifs climatiques dans les démarches existantes sans faire face à une multiplication des planifications ou à des exigences divergentes émanant de différents services. Die Integration der Klimaziele in bereits verwendete Instrumente begünstigt ein stimmigeres öffentliches Handeln und grenzt die Gefahr von Doppelspurigkeiten ein. Die Gemeinden müssen die Klimaziele in bestehende Ansätze integrieren können, ohne dass Planungen vervielfacht oder unterschiedliche Vorgaben zu beachten sind, die von verschiedenen Dienststellen ausgehen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les modalités de mise en œuvre de l'approche climatique intégrée, en veillant à ce qu'elle s'appuie sur des outils harmonisés et qu'elle ne génère pas de nouvelles procédures administratives disproportionnées pour les communes. **Justification** Le Conseil communal soutient le principe d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques publiques. Toutefois, cette approche ne devrait pas conduire à multiplier les analyses, procédures ou exigences administratives sans cadre méthodologique commun. Une clarification des modalités d'application permettra d'assurer une mise en œuvre cohérente, proportionnée et compatible avec les ressources des communes.	**Réponse rapport** L'État n'impose aucune nouvelle procédure aux communes dans le cadre de sa stratégie climatique (PCC2). Il fournit un soutien technique et financier aux démarches volontaires des communes.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** A juste titre, il est question de répartir l'effort entre toutes les parties prenantes. Y sont mentionnés les ménages et les entreprises. La notion d'entreprises n'est pas précisée. Faut-il entendre les entreprises privées ou	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	publiques (à participation publique) ? Qu'en est-il des activités agricoles (en tant qu'activités sous la forme d'une entreprise) ? **Justification** Pour qu'approche climatique soit réellement intégrée, tous les acteurs doivent être associés.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Dans la § "compensation naturelle", citer la régénération des sols agricoles y compris les pâturages **Justification** C'est là que se situe le plus fort potentiel de stockage sur les prochaines décennies comme démontré par les études publiées ces 5 dernières années.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** En particulier, la question de la séquestration dans les sols introduit beaucoup de confusion. **Justification** En intégrant le stockage (émission négative) au bilan annuel des filières de production, AgroImpact (dont Fr fait partie) a contourné ce problème. C'est une gestion des émissions négatives partagées par la chaîne de valeur qui ne nécessite pas d'hypothèses sur la réversibilité par ailleurs.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Inscrire cette section sous le titre de "consommation économe et rationnelle" au lieu de "sobriété" **Justification** En effet, la consommation économe et rationnelle est un concept connu, puisqu'il figure dans la Constitution fédérale (art. 89).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Le deuxième paragraphe sur la sobriété n'est pas très clair, en cela qu'il expose les principes de sobriété, de suffisance et de préservation des ressources, au motif qu'ils sont nécessaires à la réduction des émissions. Sachant que le principe de sobriété n'est pas défini dans la LClim et que les deux autres n'y figurent pas, il est nécessaire d'exposer ce qu'implique ces principes dans le cadre de la réduction des émissions (quelle portée, quels critères, etc.) et à quels objectifs climatiques ils se réfèrent. **Justification** Les principes sont fondamentaux afin de guider les autorités dans l'exercice de leur marge de manoeuvre respective. Encore faut-il savoir de quoi il s'agit et s'entendre sur un sens commun à tous les acteurs.	**Réponse rapport** La promotion du principe de sobriété, décidée par le législateur a été défini dans le cadre des travaux de la commission ordinaire CO-2022-015. Cette notion étant comprise selon la définition que lui donne le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), soit un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète (rapport de la commission ordinaire CO-2022-015, p. 8). Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Reformuler toute la section intitulée "Séquestration", qu'on pourrait aussi appeler "Emissions négatives" ou "Zéro net". Proposition : "La priorité est de réduire au maximum les émissions de GES. Cependant, elles ne pourront pas être entièrement éliminées à l'horizon 2050. Il serait très coûteux d'éliminer toutes les émissions de certains processus industriels comme l'incinération des déchets et de la production alimentaire. Elles seront prioritairement réduites par la diminution de la demande et par le captage direct du CO2 au niveau des installations et son stockage permanent. Le reste devra être compensé par une extraction du CO_2 de l'atmosphère à l'aide des technologies d'émissions négatives (NET), en Suisse ou ailleurs (Stratégie climatique à long terme 2050 ; voir figure 16). La compensation par séquestration naturelle (dans les sols, forêts, marais) sur le territoire du canton est la voie à privilégier. Par le biais du PCC2 et par ses politiques sectorielles et intersectorielles, le Canton favorise la	**Réponse rapport** Merci pour votre proposition de texte, qui a été reprise. À noter que, suite à un autre commentaire, les incertitudes entourant les NET ont également été intégrées au paragraphe. L'action T3.03 « Assurer le suivi et l'élaboration des conditions cadres pour des projets de CCS/NET » est renommée et mise à jour selon les développements récents au niveau fédéral.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	végétalisation, la renaturation des zones humides et la protection des espaces naturels existants (forêts, parcs naturels, marais). La capacité de séquestration naturelle est, cependant, limitée. La compensation par les NET est principalement planifiée au niveau national et doit commencer sa contribution aux trajectoires nationales à partir de 2030, notamment pour les incinérateurs. Le Canton s'informe de manière continue à ce sujet afin de renforcer ses compétences (art. 2 al. 7 LClim). Il participe activement aux travaux des groupes de travail au niveau national et attend de la part de la Confédération une coordination étroite et des lignes directrices claires en la matière. Le plan d'action du PCC2 prévoit en complément une étude pour évaluer le potentiel de stockage carbone par les NET du territoire cantonal. **Justification** La deuxième phrase est bancale "émissions … inévitables, comme les processus industriels…". Il faut rapidement mentionner le CCS et pas oublier la diminution de la production de déchets et de certains produits agricoles (pas besoin de mentionner le ciment, qui n'est pas produit dans le canton de Fribourg). Il faudrait aussi revoir la figure 16, qui suggère qu'on peut séquestrer du CO2 dans des fleurs et des arbres, alors que ce n'est pas du tout pérenne en soi.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Remplacer séquestration par émissions négatives **Justification** La notion de séquestration véhicule des notions polémiques et n'est pas la formulation la mieux comprise.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Sobriété: remplacer “transition climatique” par “transition énergétique” **Justification** Il s’agit bien ici de transition énergétique visant à réduire les émissions de GES et à réduire l’augmentation des températures	**Réponse rapport** La notion de transition climatique a été définie plus clairement dans l'avant-propos. Elle est maintenue telle quelle dans cette partie.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Sous “Compensation carbone” il y a un calcul du coût de la compensation qui doit être revu. Proposition: Le recours à des émissions négatives pour compenser les émissions inévitables constituerait un nouveau poste budgétaire non négligeable pour l’Etat et/ou l’économie du canton. Il existe de nombreuses solutions pour retirer durablement du CO2 de l’atmosphère, avec divers degrés de maturité et potentiels quantitatifs, et surtout des coûts très divers et incertains. Néanmoins, un ordre de grandeur plausible du coût en 2050 se situe aux alentours de 200 à 250 francs par tonne (Sievert, Schmidt & Steffen, 2024; Nick & Thalmann, 2022). Pour compenser les 0,4 Mt CO_2éq projetés comme inévitables en 2050 (voir chapitre « Trajectoires de réduction par secteur »), les coûts annuels s’élèveraient à 80 à 100 millions de francs par année, avec une incertitude considérable. Le Canton entend éviter ces dépenses systématiques mais imprévisibles supplémentaires. Sievert, Katrin, Tobias S. Schmidt, and Bjarne Steffen, Considering technology characteristics to project future costs of direct air capture, Joule 8(4), 2024, pp. 979-999, https://doi.org/10.1016/j.joule.2024.02.005 Nick, Sascha, et Philippe Thalmann, "Fonds Suisse pour les Émissions Négatives – comment payer pour le Net Zéro", **Livre Blanc** 2022/02 du Centre Enterprise for Society (E4S), Lausanne, 15 mars 2022, https://go.epfl.ch/SNEF	**Réponse rapport** Merci pour l'apport d'expertise. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Il est fait état de “coûts de système d’échange de quotas de l’UE” entre 295 et 561 francs par tonne de CO2 (370-704 USD), en faisant référence à une publication “ETH Zurich, 2024”. Je ne la trouve plus sur le site de l’EPFZ, à l’URL indiquée. En revanche, on trouve ce policy brief sur d’autres sites tels que https://studylib.net/doc/27903020/policy-brief-daccs-ksievert-july2024. En revanche, il ne s’agit pas d’une publication de l’ETHZ mais du résumé, par Sievert, Schmidt & Steffen de leur publication dans la revue Joule, qu’on trouve ici: https://doi.org/https://doi.org/10.3929/ethz-b-000664363. Cette publication ne prédit pas le prix des droits EU-ETS en 2050, mais les coûts de trois technologies NET reposant sur le “direct air capture”, soit les technologies les plus coûteuses. En soi, c’est juste, parce que la compensation des émissions inévitables ne se fera pas en achetant des droits EU-ETS mais par des émissions négatives, comme indiqué au-dessous sous “Séquestration”. Donc il faut bien utiliser des estimations des coûts des NET. Sievert, Schmidt & Steffen les estiment pour trois technologies dans une grande fourchette de 226 à 835 USD/tCO2, avec des valeurs centrales aux alentours de 340-370 USD. Cela ferait entre 136 et 501 francs comme fourchette de confiance de 90%, et quelques 204-222 francs pour les valeurs centrales. C’est intéressant, parce que nous avions estimé des valeurs similaires. Dans Nick, Sascha, et Philippe Thalmann, "Retrait du carbone, net zéro et implications pour la Suisse", **Livre Blanc** 2021-5 du Centre Enterprise for Society (E4S), Lausanne, 16 décembre 2021, https://go.epfl.ch/netzero, nous avons évalué le potentiel et le coût des principales NET en Suisse (pp. 18-19). La fourchette est immense. Pour simuler un fonds permettant de payer pour une quantité suffisante d’émissions négatives, nous avons trouvé que 245 CHF/tonne CO2 pourraient suffire, voir Nick, Sascha, et Philippe Thalmann, "Fonds Suisse pour les Émissions Négatives – comment payer	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	pour le Net Zéro", **Livre Blanc** 2022/02 du Centre Enterprise for Society (E4S), Lausanne, 15 mars 2022, https://go.epfl.ch/SNEF, p. 20.	
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** P. 50 . Quels leviers pour les ménages ? Information, sensibilisation, incitations ? Comment qualifie-t-on une mesure d'inévitable ? Selon quels critères P. 51 : Comment la planification de la compensation au niveau national est-elle rapportée à la comptabilité carbone cantonale ? Au pro rata ou selon quels indicateurs ? **Justification** -	**Réponse rapport** Les ménages disposent de leviers importants tels que les choix de mobilité, les pratiques de consommation, les gestes énergétiques, l'alimentation ou encore la gestion des déchets. Le document ne contient aucune référence à une "mesure inévitable". Il fait mention "d'émissions inévitables". La notion a été clarifié dans le document. Concernant la question de savoir comment les compensations réalisées au niveau national sont comptabilisées au niveau cantonal, aucun accord sur une clé de répartition cantonale n'est, à ce jour, défini. Le Canton attend des informations claires à ce sujet de la part de la Confédération.
Düdingen 3186 Düdingen	**Demande** *Die Gemeinde Düdingen begrüsst den Ansatz, beim Klimaschutz neben der geteilten Verantwortlichkeit neu auch auf die Suffizienz zu setzen. Dieser wichtige Ansatz zur Emissionssenkung war kein Bestandteil des Klimaplans der 1. Generation.Entsprechend schlagen wir vor, im Aktionsplan (S. 109) die Massnahmen in diesem Bereich zu erweitern, zu konkretisieren und zu präzisieren. Wir empfehlen, dass der Kanton konkrete Anreize dafür schafft, Bemühungen zur Suffizienz sowohl beim Konsum, aber auch bei der Produktion von Gütern oder bei Dienstleistungen zu fördern.* **Justification** *Wir sind wie die AutorInnen der Meinung, dass eine Veränderung der Alltagsgewohnheiten, die sich stärker am Prinzip der Genügsamkeit ausrichten, gerade in unserer Überfluss- und Konsumgesellschaft ein grosses Potential zur Einsparung von klimaschädlichen Emissionen hat. Die Bevölkerung ist ein zentraler Akteur im Bereich des Konsums. Es sollte jedoch das ambitionierte Ziel des Klimaplans der 2. Generation sein, dass*	**Réponse rapport** Besten Dank für Ihren Kommentar. Suffizienz ist im 2. Klimaplan integral verankert. Die präzisierten Massnahmen sind neu im Anhang aufgeführt.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	die Frage, was zu einem «würdigen Leben» gehört, nicht nur in der Bevölkerung diskutiert wird (Seite KonsumentInnen). Vielmehr sollte der Staat proaktiv Bemühungen unternehmen, Suffizienz als Leitziel in möglichst viele Sektoren zu implementieren, also beispielsweise im Bereich der Mobilität (Mobilitätsbedürfnisse), Bauwirtschaft (Bedürfnisse an Ausbaustandard, Platzbedürfnisse), Tourismus usw.	
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Quel est le soutien financier apporté aux communes pour la planification des mesures ? Est-ce que les ressources internes peuvent être financées ? Les projets ? **Justification** Il n'est pas précisé si le soutien aux communes ne se fait que pour la planification des mesures ou si cela peut également concerner les mesures elles-même (ex : création d'un plan climatique à l'interne, réfection d'un bâtiment, mise en place d'un bac de récupération d'eau de pluie pour l'alimentation des WC, recherche de nouvelles sources d'eau, etc).	**Réponse rapport** Un soutien pour l'élaboration d'un plan climat communal est prévu par l'action T1.01 du PCC2 ; veuillez consulter le règlement sur le climat (RSF 815.11) pour les conditions d'octroi. L'affectation interne ou externe de ce soutien relève de la commune. de plus, la mise en œuvre des mesures par les communes peut être soutenue par le biais de certaines mesures de soutien et d'impulsions issues du plan d'action du PCC.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** En ce qui concerne la sobriété individuelle, le PCC2 devra préciser qu'elle doit s'appliquer de façon différenciée, un message qui doit être systématiquement relayé dans toute campagne de sensibilisation. **Justification** Les personnes à hauts revenus ont un mode de vie qui génère plus de GES, tout en pouvant mieux se protéger des effets négatifs du changement climatique. Les personnes à bas revenus émettent moins de GES et sont plus exposées aux conséquences négatives du changement climatique en ayant moins de moyens de s'en protéger.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cette dimension de la justice sociale est insuffisamment développée dans le projet de PCC2. C'est pourtant un facteur essentiel pour gagner le soutien d'une majorité de la population et préserver la cohésion et la paix sociale. Il est essentiel d'introduire cette dimension de transition juste dans les objectifs et les mesures prévues du PCC2 (ainsi que dans le document final) ?	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Les politiques publiques en matière de sobriété sont largement insuffisantes dans le PCC2. Les ambitions visibles dans les stratégies décrites doivent pouvoir se concrétiser dans des actions au niveau systémique, dans les pratiques de production et de consommation des ressources en général, tant collectives (État, communes, entreprises) qu'individuelles. **Justification** Le PCC souligne à plusieurs reprises que la sobriété est une valeur clé pour la réussite climatique (p. 6) ou encore que l'atteinte des objectifs climatiques n'est possible qu'avec l'application du principe de sobriété (p. 50). Nous pouvons souscrire entièrement à ces affirmations et relevons le fait que le principe de sobriété occupe une place plus importante dans ce PCC2. La sobriété en tant qu'utilisation rationnelle des ressources (p. 13) ou de préservation des ressources dans son propre fonctionnement (p. 50) doit se comprendre au niveau systémique – l'ensemble des activités de production et de consommation des ressources naturelles des collectivités, des entreprises, des ménages – et non seulement au niveau individuel, si l'on veut tenir compte de la finitude des ressources et en réduire la demande. Les aspects stratégiques dans le document tiennent compte du niveau systémique et nous souscrivons entièrement à cela. En revanche lorsqu'il s'agit d'aborder les mesures concrètes pour appliquer les stratégies de sobriété décrites, le PCC2 se réduit à :	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire dont il sera tenu compte dans la mise en œuvre. A noter que la mesure T4 « Encourager la sobriété et accompagner la transition climatique » agit en effet sur le comportement individuel. L'aspect systémique de la sobriété n'y figure pas explicitement, il est toutefois intégré dans plusieurs axes du PCC, dans leur dimension de réduction de la demande : les actions sur l'alimentation à faible impact climatique, l'exemplarité de l'Etat (e.g. marchés publics), la mobilité (report modal) ou encore la construction et la rénovation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(p. 105) 4ème mesure : « encourager à la sobriété et accompagner à la transition climatique ». Et (p. 109) la mesure vise à « accompagner les changements de comportements » et « à communiquer sur le projet ». **Les actions prioritaires décrites sont largement insuffisantes.** (Voir p. 109). Il s'agit, dans ces actions, du niveau individuel et non du niveau systémique nécessaire à la réalisation des stratégies décrites dans le PCC. · Qu'en est-il des actions concrètes pour réduire les coûts énergétiques des ménages et des entreprises ? (p.13) · Comment l'État veut-il créer des opportunités et soutenir le développement des secteurs de réparation, partage et économie circulaire à l'échelle cantonale ? (p. 87) · Comment l'État va agir concrètement auprès des acteurs (entreprises, individus) pour modifier les choix de mobilité, les pratiques de consommation, les gestes énergétiques, la gestion des déchets, etc. ? · Comment l'État et les communes vont-ils concrètement agir dans leurs domaines et auprès des entreprises et des ménages pour modifier les pratiques de consommation des ressources naturelles ?	
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer la protection de la biodiversité à la protection climatique **Justification** Le PSF salue l'approche climatique intégrée, en particulier le rappel du rôle essentiel joué par les écosystèmes pour la séquestration des GES. Néanmoins, il est essentiel d'intégrer plus clairement la protection de la biodiversité à cette approche. La crise climatique et la crise de la biodiversité sont établies et interconnectées, comme cela ressort d'ailleurs d'autres éléments préalables du PCC2. Les actions entreprises doivent donc être	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les deux stratégies (PCC et SCB) nécessitent une coordination importante au sens de l'art. 13 LClim. Les actions du PCC2 ont été coordonnées avec la Stratégie biodiversité et le SFN est intégré à leur mise en œuvre. Le document en modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	coordonnées, notamment pour éviter tout effet contreproductif. Cette approche intégrée ne pourra réussir que dans la mesure où les écosystèmes sont fonctionnels, alors même que nombre d'entre eux sont aujourd'hui fortement altérés et que les moyens cantonaux dédiés à la protection de la biodiversité sont largement insuffisants.	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pro Natura Fribourg demande au Conseil d'État de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. **Justification** L'approche intégrée (pp. 50-51) est à saluer. En particulier, le rôle que les écosystèmes auront à jouer pour la séquestration des GES est mis en avant. Pro Natura Fribourg rappelle que cette stratégie ne pourra réussir que dans la mesure où ces écosystèmes sont fonctionnels, alors même que nombre d'entre eux sont aujourd'hui fortement altérés et que les moyens cantonaux dédiés à la protection de la biodiversité sont insuffisants (cf. prise de position de Pro Natura Fribourg sur la Stratégie cantonale Biodiversité). **Pro Natura Fribourg appelle le Conseil d'État à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour atteindre les buts fixés.**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le lien entre climat et biodiversité fait partie intégrante de la loi cantonale sur le climat (art. 13 LClim).
SAIDEF SA 1725 Posieux	**Demande** Encouragement à developer le tri des déchets organiques du citoyen par la mise en place d'une collecte spécifique (GastroVert) **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La thématique de la collecte et de la valorisation des déchets organiques à l'échelle cantonale sera traitée dans la loi sur la gestion des déchets qui sera mis prochainement en consultation.
SAIDEF SA 1725 Posieux	**Demande** Un projet pilote de captage du CO2 pour les usines d'incinération un Suisse est mené à Linth.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque ; ce projet est effectivement connu à l'interne. L'action C2.02 "Soutenir le captage direct de CO_2 des grands émetteurs" va

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Participation de la branche au projet de captage de CO2 e Suisse.	dans ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le paragraphe 3 de la thématique “sobriété” de la p.50 devrait être complété. **Justification** La formulation du dernier paragraphe sous l’intitulé “sobriété” de la page 50 paraît incomplète. Elle indique que les stratégies climatiques visent à réduire l'empreinte carbone des secteurs de la mobilité, de l'énergie et de l'agriculture, sans mentionner le secteur de l'économie, notamment l'industrie et la construction. Or, le Plan Climat consacre un axe spécifique à la « Consommation et économie », dont l'un des objectifs est précisément de réduire les émissions liées à l'industrie et à la construction. Il serait souhaitable que cette composante soit explicitement mentionnée afin de refléter fidèlement le périmètre de la stratégie cantonale.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.28 2. Orientation stratégique		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer un programme bâtiment “climatique” **Justification** Jusqu’à aujourd’hui, certaines mesures du programme bâtiment subventionnaient la performance énergétique et les émissions en exploitation, sans se soucier des matériaux utilisés, parfois eux-mêmes très carbonés… **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Le Programme Bâtiments est un programme national important. À l'échelle cantonale, le PCC2 promeut la réduction des émissions de GES directes et indirectes des constructions et rénovations via la mesure E2 « Encourager la construction bas carbone ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Mettre en évidence l'impact des choix politiques et la responsabilité des décideurs dans l'atteinte des objectifs **Justification** La mise en œuvre de certaines réglementations cantonales vis-à-vis de l'impact carbone arrivera trop tard par rapport aux objectifs à atteindre, le marché global ne pouvant pas être pro-actif. 2 chemins seront donc possibles : • Atteindre les objectifs en ayant du retard, rendant la transition très lourde, coûteuse et non sécuritaire. • Ne pas atteindre les objectifs. Une alternative est possible pour le secteur de la construction, et se situe entre les mains du service de l'Energie : la mise en oeuvre du module G énergie grise du modèle de prescription énergétique de la construction MoPEC 2025 (à traduire dans la loi sur l'énergie). Hors, il est pour l'instant prévu d'intégrer des valeurs bien supérieures aux objectifs, alors qu'un effort supplémentaire devrait dès à présent être fourni. Les cantons de VD et GE planifient des exigences plus ambitieuses. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** La responsabilité de l'Etat d'assurer les conditions-cadres est mise en évidence dans cette partie. En ce qui concerne le MoPEC 2025, une révision de la loi cantonale sur l'énergie (LEn), qui inclut le module obligatoire sur les émissions grises, est en cours.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous sommes d'accord par rapport aux trois leviers d'action de l'Etat en matière de climat : la sensibilisation, le soutien et la réglementation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Néanmoins les mesure de soutien et réglementation doivent être renforcé. **Justification** L'expérience montre que les acteurs économiques s'adaptent si l'augmentation des exigences est planifiées en amont et transparente. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat.
ATE, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il y a un 4ème levier d'action terriblement efficace et économique : renoncer à certains projets climaticides, en particulier les projets de routes. **Justification** Les projets routiers actuellement en procédure de permis de construire : Marly-Matran, Prez-vers-Noréaz, Romont ont tous étaient accompagné d'un test climat approfondi (lacunaire). Ceci valide l'incompatibilité des projets avec la LClim (art. 12 RClim). A aucun moment l'Etat n'a envisagé de ne pas construire ces projets.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Il faut souligner ici que le Plan Climat cantonal est une stratégie et un plan d'action. Il n'est pas un outil législatif. Toutefois, la législation sur le climat (LClim) prévoit à son article 5 que certains grands projets de l'Etat fassent l'objet d'un examen évaluant leur compatibilité avec les enjeux climatiques. Cet examen est concrétisé par le Test climat institué dans le règlement d'exécution de la LClim (art. 9-13, RClim). La méthodologie qui s'applique a pour objectif d'éclairer le choix du maintien d'un projet ou du renoncement mais qui au final, reste un arbitrage politique.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Comment est-il possible d'assurer les conditions-cadres (2e § "responsabilité partagée" de la p.50) et d'affirmer que les transformations génèrent un impact collectif décisif sur les émissions cantonales de GES seulement lorsqu'elles se généralisent (1er § "sobriété" de la p.50) si l'Etat ne prévoit aucune coercition vis-à-vis des entreprises, alors que c'est justement le PCC qui pourrait introduire des leviers d'action supplémentaires pour l'Etat ? Par exemple, est-ce que des critères seront appliqués pour autoriser une entreprise à s'implanter, voire de poursuivre son activité, dans le canton ?	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat. C'est le cas notamment pour l'obligation de l'atteinte du net zéro d'ici 2050 pour les entreprises (art. 5 LCl).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification L'Etat doit ici "assurer les conditions-cadres permettant au tissu économique et à la population de développer leur résilience face aux nouvelles réalités climatiques et d'adopter des modes de fonctionnement responsables." Au chapitre précédent, il est écrit en résumé que seules des actions incitatives sont prévues pour les entreprises (2e paragraphe de la p.50) car les leviers d'action de l'état sont limités. En l'état, les conditions-cadres ne semblent pas assurées et les transformations non généralisées : par exemple la LMob a introduit l'obligation de réaliser un plan de mobilité pour les entreprises et administrations de plus de 40 EPT (à publier par la commune), par contre il n'y a pas d'article légal qui permette aux communes de contester un plan de mobilité ou de s'assurer que celui-ci est conforme au PCC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Communiquer (sous-titre p.53) : des ressources supplémentaires seraient bienvenues pour les thèmes mobilité et territoire de la page internet cantonale du Plan climat. Il serait également intéressant d'intégrer cette section "Climat" sur la page "Territoire, aménagement et constructions". **Justification** En cohérence avec les demandes signalées dans la prise de position, les carences en termes d'atténuation du PCC résonnent dans les documents mis à disposition et rendus visibles sur la page dédiée cantonale (voir captures d'écran jointes, source : page "Documentation - Climat" du site internet cantonal "Energie, agriculture et environnement", https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/documentation-climat, consulté le 29 juin 2026) :	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Mobilité : catalogue pour les loisirs à vélo, mais rien sur la décarbonation, la réduction des déplacements ou les alternatives à la voiture individuelle, - Territoire : divers documents sur le volet “adaptation”, mais rien sur le volet “atténuation”, dont la coordination entre l’urbanisation et les transports. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les critères ayant conduit au choix des orientations stratégiques du PCC2 ainsi que leur articulation avec les politiques publiques cantonales existantes. **Justification** Les orientations stratégiques constituent le fondement du Plan Climat cantonal. Une présentation plus explicite des critères ayant conduit à leur sélection et de leur articulation avec les politiques publiques existantes permettrait de mieux comprendre la logique d'ensemble du PCC2 et de renforcer sa lisibilité.	**Réponse rapport** L'orientation stratégique se base sur le bilan carbone, les trajectoires de réduction (voir chapitres « Bilan carbone cantonal » et « Protéger le climat en réduisant les émissions sectorielles de GES ») , les projections climatiques, l’analyse de risques et les enjeux financiers liés à la transition (voir chapitres « Projections climatiques et analyse des risques » et « Enjeux financiers de la transition ») et vise à renforcer la politique climatique engagée depuis plusieurs années grâce à une démarche intersectorielle. Cette démarche est décrite au chapitre 2. Orientation stratégique et a été complétée.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter au sommet de la figure 17 une boîte “EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE” et faire pointer la flèche “PROTECTION DU CLIMAT” vers cette boîte **Justification** Il faut bien mettre en évidence que le début du problème ce sont les émissions de GES	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, la figure est modifiée en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter un 2e encadré en page 53: “La sortie des énergies fossiles apporte également d’importants co-bénéfices pour la santé avec la réduction des maladies et de la mortalité précoce, pour l’économie, l’emploi et l’innovation, ainsi que la réduction des dépenses énergétiques, de la dépendance aux importations et la valordisation des ressources locales” **Justification** La réduction des émissions de gaz à effet de serre contribue à l’effort global mais apporte immédiatement d’importants bénéfices localement	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Aux pp. 53-54, reformuler et réorganiser les leviers d’action de l’Etat en: informer, faciliter, inciter, soutenir et prescrire. Développer le levier de l’incitation en y inscrivant la possibilité de revoir le système fiscal de manière à promouvoir les choix favorables au climat, en particulier en supprimant ou révisant certains allégements fiscaux. **Justification** Les trois leviers d’action principaux du Canton, énumérés p. 53 et développés en dessous sont communiquer, soutenir (levier financier) et légiférer. Ce n’est pas la façon usuelle pour présenter les instruments ou leviers de la politique climatique. On distingue en général entre informer, faciliter, inciter, soutenir et prescrire. “Informer” est plus précis que “communiquer” et peut très bien inclure la sensibilisation et même l’exemplarité cantonale, puisqu’il informe ainsi de ce qui est possible. “Faciliter” comprend le développement des transports publics, la formation professionnelle aux métiers de la transition, etc. “Inciter” peut se faire par des taxes ou la suppression d’allègements fiscaux, donc des choses qui ne coûtent rien à l’Etat. “Soutenir” signifie en général des subventions et autres	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	aides financières comme des crédits ou cautionnements. “Prescrire” revient à exiger ou interdire, comme pour les constructions par exemple. Toutes ces actions de l’Etat nécessitent évidemment une base légale, donc “légiférer” n’est pas un levier distinct.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Dans la partie consacrée à la législation, il est indiqué que le canton veille à ce que l’ensemble de son arsenal réglementaire soit cohérent avec les enjeux climatiques. Pour y parvenir, il est mentionné le mécanisme de l’art. 5 al. 2 LClim qui ne paraît être qu’un examen de comptabilité de certains projets soumis au Conseil d’Etat. La cohérence globale visée commande d’harmoniser y compris en examinant la réglementation existante. Est-ce envisagé? **Justification** Assurer la cohérence réglementaire effective existe nous seulement de garantir la conformité aux enjeux climatiques des dispositions à adopter (plans d’affectation en révision, nouvelles lois), mais également des dispositions en vigueur.	**Réponse rapport** L'action « Analyser la conformité des bases légales cantonales aux objectifs climatiques » (T3.02) prévoit une telle revue, conformément à l'article 12 de la loi sur le climat et l'innovation (LCl). A noter que les types de projets qui doivent faire l'objet d'un examen de compatibilité climatique sont précisé dans le règlement d'application de la LClim (RClim) à son article 10. Les lois leurs projets modificateurs substantiels) en font partie.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Il est fait mention de résilience et non de vulnérabilité qui combine par définition résistance et résilience. Or il s’agit de diminuer la viulnérabilité. **Justification** En n’utilisant que le mot résilience on oriente les choix sans que ceci soit a priori justifié. Cf illustration plus bas dans le cas de l’agriculture.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La résilience est employée à dessein : dans la terminologie du GIEC, elle désigne la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une perturbation dangereuse, en se réorganisant pour maintenir leurs fonctions essentielles tout en développant leur aptitude d'apprentissage et de transformation
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** remarque sur le devoir d’exemplarité: ceci s’applique aussi à la gestion des espaces agricoles si Etat et communes disposent de terres (et c’est le cas).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. A titre d'exemple, dans le cadre du PCC1, les exploitations agricoles de l'Etat sont entrée dans la démarche Agroimpact.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Ce levier est efficace pour atteindre des exploitants agricoles (cf projet pilote sur Genève) - voir “Le chant de la terre” documentaire	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La terminologie de protection du climat (Klimaschutz) risque de générer une certaine confusion (protéger le climat et se protéger des changments du climat ???) , qui n’existait pas avec la notion d’atténuation (Verminderung) du PCC1. Nous proposons donc de revenir à la terminologie du PCC1. **Justification** Il est très important d’insister sur le fait qu’aucune politique d’adaptation ne pourra suffire si les émissions de GES continuent à s’accumuler. Il faudrait en outre rappeler que seule la sortie des énergies fossiles permettra d’atténuer les émissions. Le bas carbone doit être une priorité d’investissement tant au niveau public que privé. Dans tous les cas il est clair que le coût de l’inaction est beaucoup plus élevé que celui de la transition. En plus, comme l’a démontré le Haut conseil pour le climat français récemment, les retards pris dans la transition accroissent les inégalités et la précarité des plus vulnérables, ce qui ne peut qu’affecter la cohésion sociale et créer des conflits.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les termes « protection du climat » et « réduction des GES » sont plus clairs que la notion "d'atténuation" qui, d'après l'expérience avec le PCC1, n'était pas toujours bien comprise.
(1) Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg (2) Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** (1) Le PCC 2.0 doit inclure dans son orientation stratégique des éléments d’orientation spécifiques aux activités agricoles. L’actuelle orientation stratégique est trop générale, “paresseuse”. Elle doit être développée et complétée pour qu’elle soit adaptée aux spécificités sectorielle de l’agriculture (par exemple). Elle doit notamment incorporer des aspects énoncés avant la présentation de l’orientation stratégique ou plus tard (dans	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire et les demandes. La partie « Trajectoire de réduction par secteur » ne concerne que la stratégie de réduction des GES par secteur. Elle est renommée « Protéger le climat en réduisant les émissions sectorielles de GES » par souci de clarté. Les demandes spécifiques concernent des défis systémiques et économiques importants liés à la réduction des GES, auxquels l'ensemble des actions prises dans les axes « Système alimentaire » et « Agriculture » vise à

Participant·e	Commentaire	Réaction
	les points 3. à 5.) et qui ne sont pas repris ni abordés et développés dans l'orientation stratégique. Nous demandons que les points suivants fassent l'objet d'un développement spécifique en terme stratégique, pour qu'ils soient ensuite opérationnalisés dans les parties "3.Trajectoire de réduction par secteur et 4. Et 5." : 1. Les réponses stratégique à donner dans les régions de plaine à " *...la double pression de la santé des animaux et de leur rendement laitier affectés par les hausses de température. Dans ces mêmes régions le moindre rendement des cultures destinées à alimenter le bétail est un facteur additionnel de fragilisation*." p. 41 2. Les modalités de " *...la baisse de l'intensité de l'élevage, tout en maintenant la production agricole globale.*" pour concilier ces deux dimensions. 3. La nécessaire complémentarité des mesures d'incitation en faveur de la promotion d'une production agricole bas carbone et de celles "*prévues .....des régimes alimentaires décarbonés .... pour réduire les pertes alimentaire*. (p.57) 4. L'incorporation des objectifs climatiques de la LClim, simultanément à ceux du DD, dans la gestion de "*... l'irrigation des cultures en adéquation avec les autres objectifs du développement durable sera au cœur des efforts à mettre en place.*" (p.59). Voir à ce sujet notre demande à la page 92. (2) Selon les VERT·E·S, le PCC 2 doit inclure dans son orientation stratégique des éléments d'orientation spécifiques aux activités agricoles. L'actuelle orientation stratégique est trop générale, "paresseuse". Elle doit être développée et complétée pour qu'elle soit adaptée aux spécificités sectorielles de l'agriculture (par exemple).	répondre. Une coordination étroite avec le Bureau de la durabilité est en place et sera maintenue dans la mise en œuvre du PCC2. Il convient de rappeler que l'approche choisie est systémique : réduire la demande, transformer les chaînes de production, former les agriculteurs, évoluer vers de nouvelles cultures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Elle doit notamment incorporer des aspects énoncés avant la présentation de l'orientation stratégique ou plus tard (dans les points 3. à 5.) et qui ne sont pas repris ni abordés et développés dans l'orientation stratégique. Nous demandons que les points suivants fassent l'objet d'un développement spécifique en terme stratégique, pour qu'ils soient ensuite opérationnalisés dans les parties "3.Trajectoire de réduction par secteur et 4. Et 5." : a. Les réponses stratégiques à donner dans les régions de plaine à " *...la double pression de la santé des animaux et de leur rendement laitier affectés par les hausses de température. Dans ces mêmes régions le moindre rendement des cultures destinées à alimenter le bétail est un facteur additionnel de fragilisation*." p. 41 b. Les modalités de " *...la baisse de l'intensité de l'élevage, tout en maintenant la production agricole globale.*" pour concilier ces deux dimensions. c. La nécessaire complémentarité des mesures d'incitation en faveur de la promotion production agricole bas carbone et de celles "*prévues .....des régimes alimentaires décarbonés .... pour réduire les pertes alimentaire*. (p.57) d. L'incorporation des objectifs climatiques de la LClim, simultanément à ceux du DD, dans la gestion de "*... l'irrigation des cultures en adéquation avec les autres objectifs du développement durable sera au cœur des efforts à mettre en place.*" (p.59). **Justification** (1) Nous souscrivons et soulignons l'importance des deux principes stratégiques suivants **:** - *"L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES n'est pas possible sans l'application du principe de sobriété.* - *La priorité est de réduire au maximum les émissions de GES".*	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le second principe implique que les modalités de réduction soient adaptées à la problématique spécifique à chaque secteur. Les trois leviers de l'action de l'Etat (p.54) sont universels, génériques et ne disent rien sur l'orientation de l'action vers " *... un ensemble diversifiés de mesures...*" (p.52), en fonction des spécificités sectorielles. Ce n'est pas la même chose de réduire les émissions de GES du bétail que celles du trafic motorisé individuel. Ou de promouvoir la production de protéines végétales ou l'usage des transports publics. D'autre part, plusieurs points spécifiques aux activités agricoles sont bel et bien identifiés mais sans faire l'objet de propositions stratégique pour orienter des réponses adéquates. Cet "oubli" fait de l'actuelle orientation stratégique une proposition qui doit être complétée. Finalement, les 4 points soulevés font tous référence à des aspects critiques du point de vue des émissions de GES: • Le point a. renvoie à la question de l'irrigation future des activités d'élevage dans les régions de plaine. Qui seraient une contribution injustifiable à l'intensification de l'élevage et donc à l'aggravation de la crise climatique. • Le point b. renvoie à la nécessité de territorialiser - pour les différentier – les propositions de la réduction de l'intensification de l'élevage et du développement parallèle de culture de protéines végétales. Les exploitations d'élevage dans les zones herbagères sont évidemment dans une autre situation que celles de plaine qui peuvent diversifier leurs activités pour donner la priorité la production d'aliments pour la population et non pas pour le bétail. • Le point c. fait référence à la nécessité de la promotion des produits agricoles bas carbone, simultanément et pour répondre aux besoins des consommateurs. Sinon, la promotion d'une alimentation bas carbone déboucherait sur une augmentation des importations.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ce "couplage" devrait être une des orientations stratégiques du PCC 2.0 - Le point d. permet au PCC 2.0 de gagner en cohérence pour tenir compte des conséquences - en terme d'émissions de GES - du recours à l'irrigation dans l'agriculture. Ces conséquences peuvent aggraver la crise climatique lorsque l'eau sert au développement ou à la consolidation d'activités agricoles à haute teneur en carbone, comme l'élevage, ou au contraire réduire les émissions sectorielles lorsque l'eau favorise l'adaptation et l'introduction de cultures bas carbone. (2) Nous souscrivons et soulignons l'importance des deux principes stratégiques suivants **:** . *"L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES n'est pas possible sans l'application du principe de sobriété.* . *La priorité est de réduire au maximum les émissions de GES".* Le second principe implique que les modalités de réduction soient adaptées à la problématique spécifique à chaque secteur. Les trois leviers de l'action de l'Etat (p.54) sont universels, génériques et ne disent rien sur l'orientation de l'action vers " *... un ensemble diversifiés de mesures...*" (p.52), en fonction des spécificités sectorielles. Ce n'est pas la même chose de réduire les émissions de GES du bétail que celles du trafic motorisé individuel. Ou de promouvoir la production de protéines végétales ou l'usage des TP. D'autre part, plusieurs points spécifiques aux activités agricoles sont bel et bien identifiés mais sans faire l'objet de propositions stratégique pour orienter des réponses adéquates. Cet "oubli" fait de l'actuelle orientation stratégique une proposition qui doit être complétée. Finalement, les 4 points soulevés font tous référence à aspects critiques du point de vue des émissions de GES:	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Le point a. renvoie à la question de l'irrigation future des activités d'élevage dans les régions de plaine. Qui seraientt une contribution injustifiable à l'intensification de l'élevage et donc à l'aggravation de la crise climatique. - Le point b. renvoie à la nécessité de territorialiser - pour les différentier – les propositions de la réduction de l'intensification de l'élevage et du développement parallèle de culture de protéines végétales. Les exploitations d'élevage dans les zones herbagères sont évidemment dans une autre situation que celles de plaine qui peuvent diversifier leurs activités pour donner la priorité la production d'aliments pour la population et non pas pour le bétail. - Le point c. fait référence à la nécessité de la promotion des produits agricoles bas carbone, simultanément et pour répondre aux besoins des consommateurs. Sinon, la promotion d'une alimentation bas carbone déboucherait sur une augmentation des importations. Ce "couplage" devrait être une des orientations stratégiques du PCC 2 - Le point d. permet au PCC 2 de gagner en cohérence pour tenir compte des conséquences - en terme d'émissions de GES - du recours à l'irrigation dans l'agriculture. Ces conséquences peuvent aggraver la crise climatique lorsque l'eau sert au développement ou à la consolidation d'activités agricoles à haute teneur en carbone, comme l'élevage, ou au contraire réduire les émissions sectorielles lorsque l'eau favorise l'adaptation et l'introduction de cultures bas carbone.	
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Garantir l'efficacité des trois leviers d'action **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le PSF salue les trois leviers d'action retenus par le Conseil d'Etat. Pour garantir leur efficacité, il est essentiel de respecter les engagements climatiques, également dans les autres secteurs. Cela signifie notamment : - Ne pas vider de leur sens les mesures climatiques par des subventions néfastes au climat et à la biodiversité - Prévoir des moyens suffisants - sur le plan financier et réglementaire - pour une action climatique efficace aussi dans les politiques sectorielles (p.ex. transport, agriculture, aménagement, etc.)	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Renforcer et clarifier les mesures de communication **Justification** Le parti vert'libéral s'interroge sur la notion d'« ambassadeurs et ambassadrices auxquels le public peut s'identifier ». Le rapport gagnerait à préciser qui sont ces personnes, selon quels critères elles sont choisies, quel rôle concret elles sont appelées à jouer et comment leur contribution sera évaluée. Et si ces personnes servent déjà actuellement à la communication du plan climat, le parti vert'libéral indique ne jamais en avoir entendu parlé. Par ailleurs, le parti vert'libéral relève que la plateforme « MonPlanClimat.ch », pourtant présentée comme un outil central de communication et de sensibilisation, demeure très peu connue du grand public. Ce constat interroge l'efficacité des mesures de communication mises en œuvre jusqu'à présent. Avant de développer de nouveaux instruments ou de nouvelles campagnes, il conviendrait d'évaluer la visibilité et l'impact des dispositifs existants, afin de s'assurer qu'ils atteignent effectivement leur public cible.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens. A titre d'exemple Julien Sprunger a été l'ambassadeur de la semaine du climat dans les écoles primaires. Le commentaire concernant MonPlanClimat.ch sera pris en compte dans l'élaboration en cours de la stratégie de communication du PCC2 et sa mise en œuvre.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.29 3. Trajectoires de réduction par secteur		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Monitorer la trajectoire bâtiment selon les catégories d'émission de la norme SIA 390/1 **Justification** GES construction actuellement dans "industrie" Vérification du scope 3 bâtiment : nous sommes dubitatifs sur la prise en compte de l'impact réel de la construction dans le scope 3. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le bilan carbone cantonal repose sur la méthodologie du GHG Protocol et du NIR, qui diffère des approches d'analyse du cycle de vie des bâtiments telles que la norme SIA 390/1. Cela est nécessaire à des fins de cohérence et de comparabilité du bilan fribourgeois avec celui d'autres cantons (cf. recommandations du Cercle Climat). Il est à noter que les émissions liées à la construction sont prises en compte dans les émissions indirectes (scope 3), notamment dans la catégorie consommation de biens et de services. Il est toujours possible de regrouper différemment les postes d'émissions, en fonction de l'objectif. Pour le domaine du bâtiment, cela pourra être discuté dans le cadre de la mise en œuvre des mesures et actions de l'axe Energie et bâtiments.
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** je trouve que le lien vers une agriculture saine pour l'eau, les sols, l'environnement et la santé humaine n'est pas assez mise en avant. Ill faudrait plus nuancé "techniques agricoles innovantes est encouragée" il n'y a pas forcément besoin d'innovation pour produire durable suggestion : L'adoption de pratiques agricoles durables, fondées sur les principes de l'agroécologie et d'une gestion raisonnée des ressources, est encouragée afin de préserver la qualité de l'eau, des sols, de l'environnement et de la santé humaine. Ces pratiques ne reposent pas nécessairement sur des innovations technologiques, mais peuvent s'appuyer sur des méthodes agronomiques éprouvées, adaptées aux contextes locaux **Justification** Altieri, M.A., Nicholls, C.I., Dinelli, G. et al. (2024). *Towards an agroecological approach to crop health: reducing pest incidence through*	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	synergies between plant diversity and soil microbial ecology. *npj Sustainable Agriculture*.	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Des principes liés au transport sont mentionnés. Les questions d'offre et de demande de mobilité ne sont pas abordés. Il n'est nullement fait mention de réduire le besoin de déplacement. Le thème du transport étant central, ces éléments méritent d'être développés et considérés. **Justification** Le graphique montre que les émissions GES du transport ont augmenté de 15 % depuis 1990, à l'inverse des tendances des autres secteurs majeurs, bien qu'une amélioration soit constatée entre 2017 et 2023 (- 12 % au niveau cantonal). Il faut rappeler que le canton est celui avec le taux de pendulaire sortant le plus élevé du pays, et que le taux de motorisation est également le plus élevé du pays. C'est donc un problème d'aménagement du territoire, de politique économique et résidentielle, etc. Le report modal doit être accompagné d'une politique de réduction des distances (ville au 15', etc.) pour se réaliser à la hauteur des objectifs. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Choix de trajectoire **Justification** La Commission se prononce à une courte majorité en faveur de la trajectoire « Zéro net selon la loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCl) ».	**Réponse rapport** Merci pour la transmission du choix.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Le Conseil communal préconise de retenir la trajectoire correspondant aux objectifs découlant de la législation en vigueur, tant que les conséquences de la trajectoire renforcée proposée par le Canton n'auront pas été clairement établies. À défaut, le rapport devrait démontrer : - les conséquences concrètes de cette trajectoire pour les communes ; - les moyens techniques, organisationnels et financiers prévus pour sa mise en œuvre ; - la répartition des efforts entre la Confédération, le Canton, les communes et les acteurs privés. **Justification** Le Conseil communal prend acte que le Conseil d'État privilégie une trajectoire plus ambitieuse que celle découlant du droit fédéral afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi cantonale sur le climat. Toutefois, le rapport ne permet pas d'apprécier les conséquences concrètes de ce choix pour les communes. Les secteurs appelés à fournir les efforts supplémentaires – notamment les transports, les bâtiments et l'aménagement du territoire – relèvent en partie des compétences communales et sont susceptibles d'entraîner des investissements importants ainsi que de nouvelles charges administratives. En l'absence d'une analyse des impacts, d'une répartition claire des responsabilités et d'une définition des moyens d'accompagnement, le Conseil communal estime qu'il n'est pas possible d'évaluer objectivement les effets de la trajectoire cantonale renforcée. Dans ces conditions, il préconise de retenir la trajectoire fondée sur le droit fédéral, qui constitue un cadre de référence clairement défini. Une évolution	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les deux trajectoires s'appuient sur des législations en vigueur. La trajectoire avec l'effort supplémentaire de réduction de 50% des émissions en 2030 et l'atteinte du net zéro en 2050 correspond à la législation cantonale en vigueur (art. 2, al. 2 LClim) alors que la trajectoire de réduction qui vise uniquement le net zéro en 2050 avec l'atteinte de valeurs cibles en 2040 correspond à la législation fédérale en vigueur (art. 3 LCl).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	vers une trajectoire plus ambitieuse pourra être envisagée lorsque le Canton aura démontré de manière transparente les conséquences de ce choix et les modalités de sa mise en œuvre.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Compléter, voire remplacer la discussion du budget carbone au bas de la page 55 en expliquant que définir une trajectoire d'émissions revient à définir un budget carbone que le Canton se donne, soit la somme des émissions le long de la trajectoire. Voir les choses ainsi permet d'introduire un peu de flexibilité : réduire les émissions un peu plus que selon la trajectoire lors d'une année autorise à les réduire un peu moins les années ultérieures. À l'inverse, dépasser la trajectoire une année oblige à compenser les années ultérieures. **Justification** Ce qui compte pour le climat, ce ne sont pas les émissions d'une année, mais les émissions cumulées. Le Canton va forcément s'écarter de la trajectoire. Il faut donc préciser ce qui se passe dans ce cas. On pourrait même envisager de calculer un budget carbone pour chaque secteur pour lequel il existe une trajectoire d'émissions…	**Réponse rapport** Les trajectoires de réduction présentées dans le PCC2 définissent effectivement de manière implicite un budget carbone, correspondant au cumul des émissions autorisées au cours du temps. Le PCC2 s'appuie toutefois sur les objectifs et trajectoires prévus par le cadre légal cantonal et fédéral. Comme indiqué dans le document, l'application explicite d'une approche par budget carbone à l'échelle cantonale soulève encore plusieurs questions méthodologiques, notamment quant à la répartition d'un budget national entre les cantons et les différents secteurs d'émissions. La remarque est néanmoins pertinente dans la mesure où les émissions cumulées constituent l'élément déterminant du point de vue climatique. Les réflexions relatives à l'interprétation des trajectoires sous l'angle d'un budget carbone et à leur utilisation dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PCC2 pourront être approfondies lors des prochaines étapes de mise en œuvre et d'actualisation du plan. De plus, le paragraphe concerné est précisé.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** L'évolution +15% des transports entre 1990 et 2023 est à vérifier. Ce chiffre est-il correct? **Justification** Au plan national, cette évolution est de -10%. La forte démographie du canton de Fribourg peut-elle justifier une telle différence?	**Réponse rapport** Les émissions de 1990 pour le canton de Fribourg sont recalculées sur la base de l'évolution des émissions sectorielles nationales de 1990, avec une correction dépendante d'indicateurs cantonaux disponibles (ici la population et le nombre de véhicules à moteur). La différence observée entre l'évolution des émissions du secteur des transports au niveau national et cantonal est donc bien due à une croissance démographie (et croissance du parc automobile) différenciée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La stratégie dans le domaine de l'agriculture est vague et en ce sens peu crédible. Repris plus bas dans le texte aux différentes sections dédiées. **Justification** Des choix stratégiques précis, assortis de méthodologies validées, sont effectués partout en Europe et en Suisse, par le public comme par le privé. Il est possible de s'appuyer sur ces sommes de travail pour prendre des décisions opérationnelles, claires et justifiées. Ce projet (i) ne s'est pas donné la base d'information que les cantons romands (Vaud, Genève, Jura) ont développée et (ii) passe à côté des facteurs clé. Repris plus bas.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Des réponses sont apportées dans les sections spécifiques se rapportant à l'agriculture.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La trajectoire LClim 2030 pour le transport (-62%) me paraît irréaliste et en inadéquation avec les mesures prévues par le PCC2. **Justification** Si l'évolution 1990-2023 (+15%) est correcte, alors il est aisé d'observer que l'objectif LClim 2030 est irréaliste: supposons un indice 100 en 1990. Cet indice vaut 115 en 2023 et ne devrait plus valoir que 38 en 2030. Cela signifie qu'il nous reste, dès aujourd'hui, 4 ans pour diviser par trois l'impact du transport! Si l'évolution 1990-2023 est en réalité -10% (évolution nationale), alors l'indice vaut 90 en 2023 et nous devons diviser par deux l'impact du transport dans les 4 années qui nous séparent de 2030. De tels objectifs sont clairement incompatibles avec l'ambition assez floue des mesures "Mobilité" énoncées dans le PCC2.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui est prise en compte dans le processus de finalisation du PCC2. L'Etat est conscient de l'ampleur des réductions à réaliser dans ce secteur. Leur atteinte repose non seulement sur les mesures prévues par le PCC2, mais également sur les effets combinés des politiques fédérales, cantonales et communales ainsi que sur les évolutions technologiques et les changements de comportement contribuant à la réduction des émissions.
Conseil scientifique romand	**Demande** Relier ce chapitre à la méthodologie des 3 scopes (P.29) et préciser qu'on ne parle ici que du scope 1 (émissions directes). C'est fondamental puisque le	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une clarification est apportée en introduction de chapitre afin de rendre le périmètre concerné plus explicite pour le lecteur. A

Participant·e	Commentaire	Réaction
1614 Granges (Veveyse)	scope 1 ne représente que 32% du total! Par ailleurs il faudrait dire ce que le PCC2 prévoit pour les deux autres scopes, en particulier pour encourager des pratiques d'achat et de voyages responsables. **Justification** La méthodologie de la p.29 identifie 3 scopes, dont seul le premier est considéré ici. Cela est mentionné "… l'Etat de Fribourg se dote de trajectoires de réduction des émissions directes de GES…". Toutefois cette mention est trop discrète et le lecteur grand public s'y perdra facilement.	noter que les mesures du PCC2 en matière d'émissions indirectes (scope 2 et 3) sont définies en application de l'article 2 alinéa 3 de la LClim.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Sous "Agriculture", remplacer "régimes alimentaires décarbonés" par "régimes alimentaires à faible empreinte climatique". **Justification** Le problème de l'agriculture et de l'alimentation ce n'est pas le "carbone" mais le méthane et les protoxydes d'azote. On ne va pas supprimer les hydrates de carbone (glucides) de notre alimentation!	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Sous "Transport", ajouter que le transport aérien doit aussi éliminer ses émissions à l'horizon 2050. **Justification** Ne pas oublier l'aérodrome régional Fribourg-Ecuvillens ! Même si c'est relativement peu de CO2, il est politiquement délicat d'exempter des activités qui sont souvent associées aux loisirs des personnes à revenus élevés.	**Réponse rapport** Conformément aux recommandations du Cercle Climat, les émissions liées au transport aérien sont comptabilisées dans les émissions indirectes (scope 3) du bilan carbone cantonal. Bien qu'un aérodrome soit situé sur le territoire cantonal, il a été décidé de maintenir les recommandations en la matière. A noter que les principaux leviers d'action dans ce domaine relèvent toutefois essentiellement de la politique aéronautique, de compétence fédérale. Le PCC2 entend néanmoins contribuer à la réduction de ces émissions indirectes au travers de mesures agissant sur la sensibilisation, demande de mobilité et sur les comportements de consommation (également sous l'angle de l'Exemplarité).
DIAF 1701 Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** Der KKP2 anerkennt die wirtschaftlichen und strukturellen

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Die Reduktion um 40% für die Landwirtschaft ist sehr ambitiös. Aufgrund der übrigen grossen Herausforderungen in der Landwirtschaft (Einkommenssituation, Kosten für Inputs, Marktsituation, Freihandelsabkommen, Zölle, Wechselkursrisiken, etc.) beantragen wir, die Absenkkurve gemäss Bund (RCI) anzustreben und nicht die noch ambitioniertere gem. RClim. Es ist zudem umso wichtiger, dass - neben den vorgesehenen Massnahmen für die Landwirtschaft - die ganze Wertschöpfungskette und insbesondere auch die Konsumentinnen und Konsumenten ihren Beitrag leisten: Anpassung der Ernährung sowie Reduktion von Lebensmittelverlusten (s. auch Klimastrategie Landwirtschaft und Ernährung 2050 des Bundes). Dies im neuen Klimaplan vorgesehen, wobei unseres Erachtens die Auswirkungen dieser Massnahmen nicht direkt in die Berechnungen einfliessen werden, was wir bedauern. Wir regen an, dies für die zukünftigen Berechnungen zu berücksichtigen und die Methodik für die nächste Evaluationsrunde entsprechend zu überprüfen. **Justification** s. oben	Herausforderungen, mit denen die Landwirtschaft konfrontiert ist. Die dargestellten Reduktionspfade sollen jedoch die Erreichung der auf kantonaler Ebene festgelegten Klimaziele sicherstellen und berücksichtigen dabei die sektorspezifischen Gegebenheiten sowie das jeweilige Emissionsminderungspotenzial. Der KKP2 anerkennt zudem, dass die Erreichung der Klimaziele im Landwirtschaftsbereich eine Beteiligung der gesamten Lebensmittel-Wertschöpfungskette voraussetzt, von der Produktion bis zum Konsum, insbesondere durch die Reduktion von Lebensmittelverlusten und die Weiterentwicklung der Ernährungsgewohnheiten. Der Beitrag dieser verschiedenen Hebel lässt sich jedoch nur schwer einzeln quantifizieren. Die Methoden zur Beobachtung und Evaluation werden unter Berücksichtigung der wissenschaftlichen Erkenntnisse sowie der Verfügbarkeit von Daten laufend weiterentwickelt.
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** P. 57 : « Mobilité » : Comment les mesures d'électrifications tiennent-elles compte des enjeux liés à l'impact matériel, à l'approvisionnement et à la gestion décentralisée du réseau ? « Bâtiment » : Qu'en est-il des mesures d'adaptation de l'environnement bâti ? (ex. diminution des îlots de chaleur, lutte contre les vagues de chaleur dans les bâtiments publics et privés, ...) **Justification** -	**Réponse rapport** Les questions liées à l'impact matériel de l'électrification, à l'approvisionnement en ressources ainsi qu'aux besoins en infrastructures et en réseaux sont prises en compte de manière transversale dans le PCC2, notamment au travers des mesures relatives à l'économie circulaire, à l'énergie et à la planification des infrastructures. Le présent chapitre vise principalement à présenter les trajectoires sectorielles de réduction des émissions. S'agissant du secteur du bâtiment, les trajectoires présentées concernent principalement les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les enjeux d'adaptation de l'environnement bâti, tels que la réduction des îlots de chaleur, l'adaptation des bâtiments aux vagues de chaleur ou le renforcement de la résilience du cadre bâti, sont quant à eux traités dans les

Participant·e	Commentaire	Réaction
		chapitres et mesures consacrés à l'adaptation au changement climatique.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Au niveau des bâtiments, qu'est-il prévu pour faire face aux futures canicules ? **Justification** Actuellement, les standards Minergie ne permettent manifestement pas d'atteindre des températures acceptables dans les bâtiments (notamment scolaires). Il serait appréciable que des solutions soient proposées, notamment via l'adaptation possible de bâtiment Minergie à l'aide d'air-cooling (et que ceci puisse être en partie subventionné).	**Réponse rapport** Les questions relatives à l'adaptation des bâtiments aux vagues de chaleur ne sont pas traitées dans les trajectoires de réduction des émissions, mais dans les mesures d'adaptation du PCC2. L'amélioration du confort thermique estival et la réduction de la vulnérabilité du bâti aux fortes chaleurs font partie des enjeux pris en compte dans la mise en œuvre de ces mesures.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** En tant que premier canton de Suisse à s'être doté d'une loi climat, Fribourg se doit de la respecter afin de pouvoir faire sa part. Ainsi seule la trajectoire fixée dans la LClim doit guider le PCC2 ainsi que toute la politique climatique cantonale. **Justification** Avec sa vocation de promouvoir et d'accélérer le changement (p.61) le PCC2 doit être garant de la mise en œuvre de la courbe de réduction selon la LClim. On ne peut pas d'un côté promouvoir une stratégie d'investissements d'anticipation avec des arguments très convaincants fondés sur l'urgence d'accélérer la réduction des émissions, et d'autre part proposer une courbe fédérale moins stricte. Il en va aussi du fédéralisme, le canton ne doit pas abdiquer ses prérogatives dans ce domaine crucial.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Pour atteindre l'objectif de réduction en 2030 (et au-delà l'accélération de la trajectoire vers le net zéro), la mobilité et le bâtiment devront partiellement compenser pour l'agriculture et l'industrie (voir projections de % de réduction fig 19). Il est donc logique que la mobilité et le bâtiment consentent un effort particulier.	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Plus de détails devraient être fournis sur les trajectoires des quatre secteurs principaux d'émissions directes de GES. **Justification** Selon la LClim, le Conseil d'Etat est responsable de définir la trajectoire de réduction de GES (étapes, mesures, objectifs) pour les quatre domaines majeurs d'émissions directes. Pour chacun des 4 secteurs, il serait nécessaire d'avoir un point de départ (1990) et un point d'arrivée (2030) formulés en t CO2éq d'émissions. En l'absence de budget carbone, cela permettrait de mieux se représenter l'état de la situation, les progrès réalisés et les efforts à consentir. Quels seront les moyens de suivi et d'ajustement de ces trajectoires de réduction ? Cela mériterait aussi d'être détaillé dans le PCC2.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les trajectoires sectorielles présentées dans le PCC2 sont définies conformément aux objectifs de réduction fixés par la LClim et sont exprimées en pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence 1990. Les émissions sont toutefois calculées et suivies en tonnes de CO_2 équivalent dans le cadre du bilan carbone cantonal. Le PCC2 vise avant tout à présenter les objectifs et orientations stratégiques de réduction des émissions. Le suivi de l'évolution des émissions et de l'atteinte des trajectoires sera assuré au moyen des bilans carbone périodiques ainsi que du dispositif de monitoring prévu par le plan. La proposition visant à renforcer la présentation des trajectoires sectorielles au moyen de valeurs absolues en tonnes de CO_2 équivalent et à mieux expliciter les mécanismes de suivi et d'adaptation est prise en considération dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PCC2.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Quid du chiffre de +15% d'augmentation des émissions du secteur transport entre 1990 et 2023 ? **Justification** A la figure 19, dans la colonne transport il est mentionné une augmentation des émissions de GES entre 1990 et 2023 de +15%. Cela contredit les affirmations précédentes sur la diminution des émissions de ce secteur	**Réponse rapport** Il n'y a pas de contradiction entre ces deux résultats. La diminution mentionnée précédemment concerne l'évolution des émissions du secteur des transports entre 2017 et 2023, tandis que la valeur de +15 % présentée à la figure 19 correspond à l'évolution des émissions entre 1990 et 2023. Ainsi, malgré la baisse observée ces dernières années, les émissions du secteur des transports demeurent supérieures à leur niveau de 1990. Cette situation s'explique notamment par la forte croissance démographique qu'a connue le canton de Fribourg depuis 1990, supérieure à la moyenne nationale, ainsi que par l'augmentation de la demande de mobilité qui en découle. Les trajectoires présentées dans le PCC2 visent précisément à

Participant·e	Commentaire	Réaction
		inverser durablement cette tendance.
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Réduire les émissions là où les leviers sont réels** Le secteur du bâtiment constitue à cet égard une priorité. L'amélioration de l'isolation, l'optimisation des installations techniques, la rénovation énergétique et le remplacement progressif des chauffages fossiles reposent sur des technologies connues et permettent des réductions concrètes. Le faible taux de rénovation demeure toutefois un obstacle. Les moyens publics doivent donc être concentrés sur les dispositifs qui déclenchent réellement des investissements supplémentaires, en évitant les effets d'aubaine, les micro-subventions coûteuses à administrer et les mécanismes dont l'impact est difficilement démontrable. **Une agriculture partenaire de la transition** L'agriculture fribourgeoise doit être considérée comme une partenaire de la transition, et non uniquement comme une source d'émissions. Son profil est particulier : une partie des émissions agricoles restera difficilement évitable, ce que reconnaît d'ailleurs la trajectoire climatique cantonale. Dans un canton marqué par les prairies et les pâturages, le rôle de l'élevage dans la valorisation de surfaces herbagères doit également être pris en considération. Il n'est ni réaliste ni souhaitable de fragiliser notre capacité de production alimentaire ou de déplacer à l'étranger une production soumise ici à des standards élevés. L'effort doit porter en priorité sur les améliorations concrètes : gestion de la fumure, efficacité énergétique, réduction de l'usage des carburants fossiles, préservation de la qualité des sols, gestion efficiente de l'eau, irrigation ciblée, cultures mieux adaptées, agroforesterie et circuits courts. Ces mesures permettent de réduire les émissions tout en renforçant la résilience et la compétitivité de l'agriculture fribourgeoise.	**Réponse rapport** Merci pour les commentaires. Les trois thèmes se reflètent dans les mesures du PCC et il pourra en être tenu compte dans la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Mobilité : liberté, responsabilité et efficacité Dans le domaine de la mobilité, la liberté de déplacement reste essentielle, mais elle va de pair avec la responsabilité. Les transports publics et la mobilité douce doivent être encouragés lorsqu'ils constituent une alternative pertinente, sans pour autant instaurer une gratuité généralisée ou des incitations disproportionnées. Une participation de l'utilisateur demeure justifiée. Parallèlement, le réseau routier principal doit continuer à remplir sa fonction économique et territoriale, y compris pour le transport de marchandises et les véhicules nécessaires aux activités agricoles, artisanales et industrielles. **Justification**	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Conception d'un PCC 2 construit sur la base des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs **Justification** Comme écrit en page 55, l'application des valeurs intermédiaires nationales aux émissions directes du canton conduirait à une non-atteinte de l'objectif. Les VERT·E·S Fribourg demandent que le PCC 2 soit construit sur la base des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs, et non pas sur la base de ce que le Conseil d'Etat a envie de faire ou fait déjà. Le 4ème paragraphe de la page 55 est un peu déroutant. En effet, il est question de plusieurs objectifs différents. Il convient de clarifier et simplifier. Les VERT·E·S Fribourg partent du principe que les objectifs fixé dans la loi climat cantonale font fois. Pour ce qui est des objectifs sectoriels, il convient de reprendre ou de se baser sur les valeurs indicatives de la LCI.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les deux trajectoires présentées (paragraphe 4) ont pour objectif d'illustrer l'écart entre l'application stricte des valeurs indicatives fédérales et l'effort supplémentaire nécessaire pour atteindre les objectifs cantonaux fixés par la LClim. Il ne s'agit pas d'objectifs concurrents, mais d'un exercice visant à mettre en évidence les implications de l'objectif cantonal de réduction de 50 % des émissions de GES à l'horizon 2030. L'atteinte des objectifs repose non seulement sur les mesures du PCC2, mais également sur les effets des politiques fédérales, cantonales et communales contribuant à la réduction des émissions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Se doter d'un PCC 2 plus ambitieux **Justification** Les VERT·E·S souhaitent que les éléments suivants figurent dans le PCC 2 - Les réductions sectorielles quantifiées attendues du scope 1 en t eq CO2 - Les réductions qu'il reste à obtenir pour la période 232-2050 jusqu'à atteindre l'objectif d'une réduction finale conforme aux objectifs de la LClim, à défaut à ceux du PCC D'autre part, la stratégie du PCC 2 est trop générale et "paresseuse". Ses trois leviers sont génériques et propres à Toutes politiques publiques. Elle se doit de répondre, pour être efficace, aux spécificités des problématiques sectorielles. Le PCC 2 doit développer des Stratégies sectorielles de réduction des émissions de GES, adaptées à la dynamique de chaque secteur.	**Réponse rapport** Les trajectoires sectorielles présentées dans le PCC2 définissent les objectifs de réduction des émissions directes conformément aux exigences légales. Les émissions sont calculées et suivies en tonnes de CO_2 équivalent dans le cadre du bilan carbone cantonal, tandis que les trajectoires sont exprimées en pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence 1990 afin d'assurer leur cohérence avec le cadre légal cantonal et fédéral et de faciliter leur compréhension par le public. Le PCC2 a vocation à définir les orientations stratégiques et les principaux leviers d'action permettant d'atteindre les objectifs climatiques. Les mesures proposées sont adaptées aux spécificités des différents secteurs, notamment en matière de mobilité, de bâtiment, d'agriculture et d'industrie. Leur mise en œuvre et leur contribution à l'atteinte des trajectoires sectorielles feront l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de monitoring du PCC2.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Egalité de traitement entre les secteurs **Justification** Le PSF s'étonne du traitement de faveur réservé aux secteurs fortement émetteurs de GES que sont l'agriculture et l'industrie, avec des objectifs de réduction à 2050 de respective 40% et 90% par rapport à 1990. Les émissions résiduelles ainsi tolérées devront sans doute être reportées sur d'autres secteurs ou stockées, sans que des pistes concrètes soient vraiment amenées. Cela compromet fortement l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.	**Réponse rapport** Les objectifs sectoriels ont été définis en fonction du potentiel de réduction propre à chaque secteur et non selon un principe d'égalité de traitement. Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie comportent des émissions résiduelles aujourd'hui considérées comme difficilement évitables. Conformément à la stratégie climatique nationale et cantonale, ces émissions devront être compensées par des émissions négatives afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Au niveau des trajectoires de réduction (p. 56), Pro Natura Fribourg s'étonne du traitement de faveur réservé aux secteurs fortement émetteurs de GES que sont l'agriculture et l'industrie, avec des objectifs de réduction à 2050 de respectivement 40 % et 90 % par rapport à 1990. Les émissions résiduelles ainsi tolérées devront sans doute être reportées sur d'autres secteurs ou stockées, sans que des pistes concrètes soient vraiment amenées. **L'objectif de neutralité carbone en 2050 est ainsi fortement compromis par la complaisance du Conseil d'État envers ces secteurs.** **Justification** .	**Réponse rapport** Les objectifs sectoriels ont été définis en fonction du potentiel de réduction propre à chaque secteur et non selon un principe d'égalité de traitement. Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie comportent des émissions résiduelles aujourd'hui considérées comme difficilement évitables. Conformément à la stratégie climatique nationale et cantonale, ces émissions devront être compensées par des émissions négatives afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** énergie grise bâtiments **Justification** bâtiments: dans ce paragraphe = émissions directes : chauffage / rénovation énergétique pour besoins en chaleur… qu'en est-il des émissions indirctes: énergie grise lors de la construction / démolition?	**Réponse rapport** Les objectifs chiffrés et les trajectoires sectorielles présentés dans ce chapitre concernent exclusivement les émissions directes (scope 1), conformément aux exigences de la LClim. Les émissions liées à l'énergie grise des bâtiments (construction, rénovation, démolition, matériaux) relèvent principalement des émissions indirectes (scope 3), pour lesquelles le PCC2 prévoit de les réduire au travers de différentes mesures, sans toutefois définir de trajectoires sectorielles chiffrées (objectifs non chiffrés pour les émissions indirectes selon l'art . 2, al. 3 LClim). A noter que la future révision de la LEn en lien avec la mise à jour du MOPEC 2025 devra contenir des valeurs limites pour les énergies grises dans le domaine de la construction.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.30 4. Adapter le canton aux changements climatiques		
Architectes pour le climat	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	Intégrer dans ce chapitre l'environnement bâti favorable au climat, notamment qui protègent les habitants/utilisateur de forte chaleurs avec des matériaux et une conception adaptée. **Justification** La résilience du canton aux fortes chaleurs dépend aussi de l'architecture et de l'urbanisme **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** "par la promotion d'une alimentation équilibrée et bas carbone" : pour moi il faut aussi introduire la notion d'alimentation saine parce qu'une alimentation équilibrée et bas carbone peut aussi être délétère pour les organismes si elle utilise la chimie. = Il serait pertinent de remplacer "alimentation équilibrée et bas carbone" par "alimentation saine, équilibrée et durable". En effet, une faible empreinte carbone ne suffit pas à caractériser une alimentation durable. Celle-ci doit également prendre en compte les impacts des modes de production sur la santé humaine, la qualité de l'eau, des sols, la biodiversité et l'environnement, conformément aux principes définis par la FAO, l'OMS et la Commission EAT-Lancet. **Justification** Willett W. et al. (2019). *Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems*. *The Lancet*, 393, 447–492.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Pour le fil rouge, la clarté et la plausibilité du document, il paraît essentiel de revoir cette partie “stratégie climatique” en distinguant clairement la partie “adaptation” de la partie “atténuation”, ceci en intégrant un chapitre dédié à la partie “atténuation”. En l’état, cette partie “stratégie climatique” semble complètement passer outre le volet de l’atténuation, comme l’enjeu de réduction des déplacements par une amélioration de la coordination urbanisation - transport. **Justification** Dans la partie stratégique, le chapitre 4 traite de l’ ”adaptation” (ou adaptation aux changements climatiques), mais il n’y a pas de chapitre “atténuation” (ou protection du climat), tel que présenté plus haut dans le document (notamment les investissements estimés). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié dans ce sens
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser la stratégie de priorisation des mesures d'adaptation ainsi que les critères retenus pour orienter les interventions du Canton et des communes. **Justification** Le Conseil communal soutient pleinement les mesures destinées à renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques. Toutefois, les besoins d'adaptation sont nombreux et concernent des domaines variés tels que la gestion des eaux, l'aménagement du territoire, les infrastructures ou les espaces publics. Dans ce contexte, une stratégie de priorisation apparaît indispensable afin d'orienter les ressources vers les actions présentant le meilleur rapport entre leur efficacité, leur faisabilité et les moyens disponibles.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui sera notamment prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure T1 de l'axe transversal "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat", notamment par le biais du soutien à l'élaboration aux planifications climatiques communales ou intercommunales qui doit notamment permettre cette priorisation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** “En particulier la gestion de l’eau sur les surfaces agricoles…” cf commentaires précédents. Couverture du sol en interculture, mesures paysagères et restauration des teneurs en matière organique sont les moyens efficaces. Ces objectifs ne doivent pas être découplés des autres objectifs environnementaux faute de quoi les différentes mesures s’annihilent. **Justification** C’est pourquoi tant les chaînes de valeurs que les organisation de pilotage ont développé ou adhéré à des méthodologies systémiques citées plus haut.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui sera prise en compte dans la mise en œuvre des mesures relatives aux sols agricoles.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** “La recherche de solutions gagnant-gagnant ..” : ce travail de longue haleine n’en est plus à la preuve de concept pour les organisations précitées (commentaires plus haut) dont la liste est non close. Cette intention est louable mais cette rédaction fait craindre qu’on ne cherche à réinventer en vase clos ce qui fonctionne déjà à grande échelle, au risque de passer à côté des solutions opérantes. Les ressources de compétence existent et doivent être mobilisées pour éviter cela. **Justification** cf supra. Nous sommes en 2026 et ne pouvons pas nous permettre de tergiverser, on attend donc de ce plan qu’il y aille droit au but.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** “Les sols nécessitent une attention particulière…” Certes mais les moyens et méthodes sont absents. **Justification** cf les plans climat des cantons romands précités qui ont cartographié le déficit en carbone organique de leurs sols et donc le potentiel de séquestration et (ii) quantifié les facteurs de régénération des teneurs en	**Réponse rapport** Il est prévu dans l'action "N3.06 Déterminer la capacité cantonale en séquestration naturelle" de mener une étude complète sur la séquestration naturelle, en particulier dans les sols agricoles, les forêts et les marais.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	carbone organique des sols parmi les pratiques agricoles en cultures annuelles et pérennes. Ceci est reporté dans des publications (e.g. 10.1016/j.geoderma.2021.115125; https://doi.org/10.3389/fenvs.2022.834055) et dans les rapports qui ont permis de mettre en oeuvre AgroImpact. Il semble que Fribourg soit resté en retrait sur ce point, ce qui cantonne ce plan à des généralités sans dimension concrète.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** "on constate une aggravation des menaces…" Ce paragraphe comporte des confusions (entre menace sur la biodiversité et agriculture biologique, agriculture biologique et sols organiques). **Justification** Lire par exemple le rapport du BCG https://www.nabu.de/imperia/md/content/nabude/landwirtschaft/230323-the_case_for_regenerative_agriculture_longversion-engl.pdf ou encore les rapports de résultats de PADV https://agriculturedeuvivant.org/. L'agriculture biologique pose des problèmes du point de vue de la biodiversité des sols. L'agriculture régénérative restaure la biodiversité massivement mais utilise des herbicides. Mais la seconde progresse dans la voie sans herbicide et le "Bio" s'en inspire. CEs bases doivent être comprises et intégrées dans la politique correspondante.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Gestion des aléas et ruissellement: il est plus intéressant de citer et prescrire les mesures efficaces tant en milieu urbain qu'agricole, que de mettre à jour des cartes de danger tandis que l'adaptation via des méthodes pourtant éprouvées ne se fait pas. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures Territoire (R2) et Ressources et milieux naturels (N2).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	C'est un très vieux paradigme - cf thèse de N. Derungs en anthropologie à l'Université de Neuchâtel: depuis près d'un siècle en agriculture on cartographie le danger, alors que la neutralisation de l'érosion se fait très rapidement avec des méthodes connues qu'il faut promouvoir.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La biodiversité est mentionnée de manière très rapide, en lien avec l'agriculture principalement. Un traitement plus complet serait judicieux. Comment globalement est envisagée la préservation des écosystèmes et la promotion de la biodiversité, dans une perspective d'adaptation, tant en zone urbaine, agricole que protégée. La perspective est double : d'une part, la biodiversité comme instrument d'adaptation (lutte contre les ilots de chaleur); d'autres part, la résilience des milieux naturels (assèchement de biotopes, néobiontes). En d'autres termes, la biodiversité est un thème transversal qui concerne aussi bien l'adaptation que la prévention et la lutte contre les effets du changement climatique. **Justification** L'art. 1 LClim a pour objectif de préserver les écosystèmes et la biodiversité. A cet égard, la stratégie biodiversité doit être coordonnées avec la PCC (art. 7 al. 1 LClim).	**Réponse rapport** Le document est modifié en ce sens. De plus, la coordination avec la Stratégie cantonale biodiversité est régie par l'article 13 LClim.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Sauvegarder la production agricole Les méthodes permettant de diminuer la vulnérabilité des sols et des systèmes de culture sont connues. La question n'est pas de sensibiliser mais de travailler à leur extension rapide en créant les conditions propices à cette transition auprès des agriculteurs. Or ces méthodes existent et sont appliquées à différentes échelles et différents acteurs. Le discours ici est pétri de bonnes intensions mais très faible dans ses choix et méthodes.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document a été modifié dans ce sens. Les aspects liés à la vulnérabilité des sols sera traitée notamment dans la mise en œuvre de l'action S2.06 Promouvoir les pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone et la fertilité des sols.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Fribourg est membre de AgroImpact qui met en oeuvre la transition avec des instruments validés et à grande échelle. On peut également dans une vision plus systémique s'inspirer des méthodologies de "Pour une Agriculture du Vivant", du 77a Resulterre (OFAG). Ces programmes (i) associent les privés des chaînes de valeur, ce qui se révèle indispensable, (ii) tout en offrant un partenariat public et (iii) ne découplent pas les fonctions écosystémiques de l'agriculture les unes des autres. En d'autres termes, séparer les fonctions et les risques (e.g. biodiversité, cycle de l'eau, carbone…) est voué à l'échec. La très grande majorité des acteurs l'a compris. Le plan climat ne peut pas rester vague et en retrait sur ce point.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Un enjeu majeur de l'aménagement du territoire est de parvenir à concilier la densification du bâti (construction vers l'intérieur) exigée par la LAT et la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité : densification qualitative. Cet aspect mériterait d'être traité. **Justification** Le bâti doit être densifié, mais de manière qualitative. Il s'agit alors d'intégrer, dans les instruments de l'AT (plan directeur, plans d'affectation, règlements) la coordination avec les enjeux d'adaptation et de présentation de la biodiversité.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les mesure R1 "Soutenir un aménagement du territoire en adéquation avec les objectifs climatiques" et N3 " Renforcer la biodiversité et les services écosystémiques face aux changements climatiques" visent justement ces objectifs
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Faire de l'adaptation et de la gestion de l'eau une priorité concrète** Le PLR salue le fait que le Plan Climat de 2e génération accorde une place importante à l'adaptation, en particulier à la gestion des eaux superficielles et souterraines, à la renaturation des cours d'eau et à la restauration des zones	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC2 va tout a fait dans ce sens avec notamment les mesures N1 et N2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	humides. Sur ce point, il faut toutefois passer plus rapidement de la planification à la réalisation. Il sera toutefois nécessaire de prendre des mesures plus ambitieuses pour lutter contre le manque d'eau, le ruissellement rapide et le dessèchement des sols. Il faut notamment examiner systématiquement la remise à ciel ouvert des cours d'eau aujourd'hui enterrés ou mis sous tuyau lorsque cela est techniquement et économiquement raisonnable, reconstituer des haies et des structures paysagères capables de retenir l'eau, créer et restaurer des zones humides et marécageuses, désimperméabiliser les sols là où cela est possible et favoriser une logique de « territoire éponge ». Ces aménagements ralentissent l'écoulement des eaux pluviales, améliorent leur infiltration, limitent les pointes de crue, soutiennent les sols et les écosystèmes durant les périodes sèches et créent des îlots de fraîcheur. Ces mesures sont visibles, durables et cumulent plusieurs bénéfices : sécurité de l'approvisionnement en eau, protection contre les crues, soutien à l'agriculture, biodiversité et réduction des températures locales lors des fortes chaleurs. **Justification**	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Concernant l'adaptation (pp. 58-59), **Pro Natura Fribourg déplore que la responsabilité des communes, notamment via l'obligation d'un plan climat communal, ne soit pas suffisamment mise en avant.** Certes, la Loi sur le Climat incite ces dernières à s'adapter, mais rien ne les contraint à prendre les mesures nécessaires. **Justification**	**Réponse rapport** Le législateur a décidé, en adoptant la loi cantonale sur le climat (RSF 815.1 - LClim) en 2023 de ne pas rendre l'établissement de planification climatique obligatoire. En ce sens les communes sont encouragées à le faire en recevant du soutien technique (guides et outils à leur destination) et financier (subventions) mais ne sont pas obligées à le faire. Les communes restent toutefois tenues, comme le Canton, de contribuer aux objectifs climatiques fixés par la LClim.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'UDC pense qu'il est indispensable de permettre l'installation de climatisations dans les bâtiments publics pour protéger les personnes les plus vulnérables (crèche, EMS, …) **Justification** Avec les périodes de fortes chaleurs, il faut pouvoir facilement protéger les personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées). La climatisation permet de refroidir les bâtiments et d'éviter certains problèmes de santé liés à la chaleur	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'installation de climatisation est régulée par la loi cantonale sur l'énergie (LEn), y compris pour les bâtiments publics (art. 5)
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Vereinfachung vom Bau von Klimaanlagen. **Justification** Schutz und Wohlbefinden der Bevölkerung. Leistungsniveau halten bei höheren Temperaturen.	**Réponse rapport** Vielen Dank für den Kommentar. Der Einbau von Klimaanlagen wird durch das kantonale Energiegesetz (LEn) geregelt, auch für öffentliche Gebäude (Art. 5)

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.31 5. Accélérer la transition grâce au Plan Climat cantonal		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Nous demandons la priorisation du secteur du **bâtiment** (tout le cycle de vie) au même niveau comme « ressources et milieux naturels », « Mobilité », « Système alimentaire » ainsi que dans le volet « Exemplarité » de l'administration. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	L'importance du bâtiement dans le bilan carbone du canton si on prend compte les énérgie grises et l'importance sur la santé des habitants en cas de canicule. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Est-ce que le dernier paragraphe de la p.61, concernant la qualité et la transparence de la communication appuyée sur des faits vérifiables et des résultats concrets, s'applique au PCC2, ou est-ce qu'il s'agit d'améliorations à intégrer dans le cadre des révisions futures ? **Justification** L'ensemble de ce chapitre 5 paraît générique, dans la mesure où le texte n'explique pas concrètement la manière dont le PCC2 va permettre d'accélérer la transition, et sa plausibilité paraît faible dans la mesure où la distinction entre ce qui sera fait ou pas, et quand, paraît insuffisamment concrète à l'horizon 2027 - 2031 (ce qu'on fait) et au-delà (ce qui restera à faire) pour garantir de bonnes garanties de mise en oeuvre. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le dernier paragraphe de la page citée décrit la bonne pratique ; elle s'applique à toute communication dans la politique climatique, le PCC 1 et 2 inclus. Le chapitre 5 de la Stratégie donne des lignes directrices pour le PCC, le Plan d'action décrit ce qui sera fait concrètement par le PCC à l'horizon 2027-2031.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** A la liste p. 61 "Ainsi, d'importants investissements sont consentis dans les axes « Ressources et milieux naturels », « Mobilité », « Système alimentaire » ainsi que dans le volet « Exemplarité » de l'administration cantonale,	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	secteurs pour lesquels l'Etat dispose de leviers directs et peut obtenir des résultats mesurables à court et moyen termes." ajouter les « Bâtiments ». **Justification** Les bâtiments vont rester un secteur prioritaire pour la réduction des émissions et c'est là que le Canton détient la responsabilité principale par rapport aux autres niveaux politiques.	
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Moins d'études pour elles-mêmes, davantage de réalisations mesurables** Le suivi scientifique, les données et certaines études sont indispensables pour concevoir correctement les mesures. Ils ne doivent toutefois pas devenir une fin en soi. Après une première génération du Plan Climat et plusieurs années de travaux, de nombreux problèmes sont désormais suffisamment documentés pour permettre d'agir. Chaque nouvelle étude, campagne de communication ou mesure de sensibilisation devrait donc répondre à une lacune clairement identifiée et démontrer sa valeur ajoutée. Le PLR demande que la deuxième génération du Plan Climat privilégie nettement les mesures qui produisent un effet tangible sur le terrain ou une réduction quantifiable des émissions. Les indicateurs doivent porter non seulement sur les moyens engagés et les actions réalisées, mais également, chaque fois que cela est possible, sur les résultats obtenus. Lorsque plusieurs mesures poursuivent le même objectif, elles doivent être regroupées ou simplifiées afin d'éviter les doublons administratifs. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les montants dévolus aux actions de types connaissances et communication ont été revus à la baisse.
Union Patronale du Canton de Fribourg	**Demande** Les acteurs économiques s'engagent à atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
UPCF 1701 Fribourg	**Justification** Il est important de préciser que les entreprises fournissent déjà un effort considérable en vue d'atteindre les objectifs climatiques et que la durabilité a fait l'objet d'investissements importants au cours des dernières années.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.32 6. Exemplarité de l'administration cantonale		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Scope 3 : construction et rénovation des bâtiments ajouter comme mesures dans les émissions indirectes la conservation et valorisation du parc immobilier existant en appliquant le principe de la sobriété et de la circularité. **Justification** Importance de l'énergie grise dans le bâtiment et l'importance du parc immobilier de l'Etat. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Avec près de 58 % des émissions de ses GES qui sont générées par le transport (mobilité pendulaire et déplacements professionnels), il paraît nécessaire d'aller plus loin dans la formalisation des objectifs de "décarbonation de la flotte" et de "réduction des émissions associées aux déplacements pendulaires du personnel". Comme l'état est le plus gros employeur du canton, on déduit dès lors que l'état joue un rôle majeur dans la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES, notamment	**Réponse rapport** Selon le GHG Protocol pour les organisations, les déplacements domicile-travail (soit déplacements pendulaires) du personnel sont comptabilisés dans le scope 3, puisqu'il s'agit d'émissions indirectes provenant d'activités qui ne sont ni détenues ni contrôlées par l'organisation. En revanche, dans un bilan carbone territorial (tel que celui du canton), la logique n'est plus organisationnelle mais géographique. Dans ce cadre, les émissions des véhicules circulant sur le territoire sont assimilées à des émissions directes du territoire et relèvent du périmètre du scope 1.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	concernant les déplacements pendulaires. De nombreuses mesures du PCC1 n'ont pas été réalisées, surtout celles concernant l'atténuation de la voiture (voir justification). De plus, les émissions de l'Etat générées par la mobilité pendulaire et les déplacements professionnels sans véhicule de service sont présentés comme partie du scope 3 : est-ce que cette approche est analogue et cohérente à celle présentée aux pages 29-30 (méthodologie et résultats du bilan carbone cantonal) ? **Justification** L'état est le plus gros employeur avec un potentiel de réduction d'émissions de GES important, et endosse un rôle de modèle qui doit produire un effet d'encouragement. A ce titre, il est curieux que de nombreuses mesures du PCC1 n'aient pas été mises en oeuvre, voire pas démarrées, et que le PCC2 n'en tienne pas compte dans la présentation et les implications du rôle modèle de l'état. Les mesures suivantes, avec 0 % d'utilisation du budget prévu à leur effet, sont reprises à titre d'exemple sur la base du rapport de mise en oeuvre 2024 des mesures du plan climat : - M2.3 : Encouragement au développement de moyens de transport bas carbone (5%) - M2.1 : Soutien aux parc-relais et à leur développement (5%) - M3.1 : Encouragement à réduire les déplacements professionnels en avion pour le personnel de l'Etat (0%) - M3.2 : Suppression de l'avantage donné à la voiture lors des déplacements du personnel de l'Etat (0%) - M3.3 : Limitation des déplacements pendulaires du personnel de l'Etat et incitation à l'utilisation de transports publics (0%) - C3.2 : Renforcement des critères climatiques dans les investissements publics et les appels d'offres publics de l'Etat (0%)	En ce qui concerne le rapport de mise en œuvre du Plan Climat, il faut découpler l'avancement des projets de celui des finances. Certains projets progressent à l'interne, sans utilisation des budgets prévus initialement. C'est notamment le cas de projets associés à la mise en place de plans de mobilité au sein de l'Etat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ S4.3 : Intégration des enjeux climatiques dans le Plan directeur cantonal (0 %) Les plans de mobilité, obligatoires selon la LMob introduite début 2023, des fonctionnaires cantonaux n'ont a priori pas non plus été réalisés dans les délais inscrits dans la LMob, du moins ni de manière transparente, ni de manière à engager un effet d'entraînement. Ces constats soulèvent des interrogations sur le rôle modèle de l'Etat et le sérieux des mesures qui sont intégrées dans le PCC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les objectifs, le calendrier et les modalités de suivi de l'exemplarité de l'administration cantonale, en veillant à ce que l'État démontre concrètement la faisabilité des mesures qu'il entend promouvoir. **Justification** Le Conseil communal soutient pleinement le principe d'exemplarité de l'administration cantonale. L'État doit jouer un rôle moteur en démontrant, par ses propres actions, la faisabilité des objectifs climatiques poursuivis. Cette exemplarité constitue un facteur essentiel de crédibilité et d'adhésion. Elle devrait être clairement démontrée avant que de nouvelles attentes ne soient formulées à l'égard des communes et des autres partenaires institutionnels.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. En mettant en œuvre son rôle d'exemplarité, le Canton répond aux obligations légales cantonale (art. 3 LClim) et fédérale (art. 10 LCl).
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est complété en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Mentionner quelque part que la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil est une source importante d'émissions de CO2 et qu'elle doit donc aussi participer à l'effort de leur réduction. **Justification** En particulier, rénover/agrandir/transformer les bâtiments plutôt que les reconstruire, participer à l'économie circulaire des matériaux et éléments de construction, utiliser des matériaux à moindre impact carbone (aussi pour les ponts), etc.	
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** p. 62 : Certainement à anticiper même si cela ne figure pas dans le bilan actuel : la consommation d'énergie pour le *refroidissement* des locaux. **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'installation de climatisation est régulée par la loi cantonale sur l'énergie (LEn), y compris pour les bâtiments publics (art. 5)
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Qu'est-il prévu pour la diminution des déplacements pendulaires du personnel ? **Justification** Les mesures devraient être incitatives et prises en charge par le Canton, et non les communes d'où proviennent le personnel cantonal.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Des mesures incitatives et normatives sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de mobilité de l'Etat.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Wir fordern, dass das Thema "Klimafreundliche Verpflegung" explizit als Handlungsfeld der Kantonsverwaltung aufgenommen wird. Im Aktionsplan ist der Massnahme V1 zwingend eine neue Aktion hinzuzufügen. In der Art: *"Umsetzung einer CO2-armen, vorwiegend pflanzenbasierten Gemeinschaftsverpflegung in allen kantonalen Mensen, Personalrestaurants*	**Réponse rapport** Die beantragten Aspekte können im Rahmen bestehender Massnahmen berücksichtigt werden. Die Frage der Emissionen im Zusammenhang mit der Gemeinschaftsgastronomie (Kantonskantinen) und mit Veranstaltungen fällt aufgrund ihres Bezugs zu den indirekten Emissionen (Scope 3) unter die Massnahme «Ausrichtung der kantonalen öffentlichen Finanzen und staatlichen Projekte an den Klimazielen». Darüber hinaus wird der Staat als

Participant·e	Commentaire	Réaction
	und bei staatlichen Anlässen (inklusive Vorgaben bei öffentlichen Ausschreibungen)." **Justification** - Der Bereich Ernährung wird in den Scopes vernachlässigt und nicht aufgeführt. - Der Staat als Arbeitgeber, Auftraggeber und Betreiber von Bildungsstätten hat über die Gemeinschaftsverpflegung einen direkten und enorm grossen Hebel zur Emissionsreduktion. - Das Netto-Null-Ziel für die Verwaltung bis 2040 ist ohne eine Transformation des Lebensmittelangebots (mehr pflanzenbasierte Gerichte, neue Defaults zugunsten von Vegi-Menüs, Anpassung der Preisstrukturen) nicht erreichbar. Da die Umstellung von Gewohnheiten Zeit braucht, muss die Verwaltung diese Vorbildfunktion zeitnah wahrnehmen.	Zielgruppe der Massnahme «Förderung eines CO_2-armen Ernährungssystems» berücksichtigt.
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Consommation d'équipements numériques: Les émissions de CO2 générées par les services à distance (cloud) et par l'utilisation de l'IA ont-elles prises en compte ? **Justification** Dans le rapport ENEO de 2024 (source: https://edudoc.ch/record/239312), ni les services à distance (cloud) ni l'utilisation de l'IA n'avaient été pris en compte. Avec le dévelloppement massif de ces outils et leur utilisation généralisée au sein de l'administration (et des entreprises / de la population en général), il faudrait en tenir compte. Voir la remarque générale au sujet de l'IA. Cette remarque est aussi valable par rapport aux projets du canton de dévelloppement du numérique à l'école obligatoire. Pour faire court:	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La question du numérique responsable sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	apprendre aux élèves à utiliser le numérique, OUI, mais aussi leur apprendre à l'utiliser de manière raisonnée à cause des coûts environnementaux cachés. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Création d'un fonds de compensation **Justification** Les VERT·E·S estiment que l'Etat pourrait prévoir une mesure de compensation pour les émissions qui ne sont pas compressibles (voyages des Conseiller·ères d'Etat typiquement) ? La création d'un fonds, par exemple, pourrait servir à collecter des montants servant ensuite à soutenir des projets locaux de compensation. Ce fonds pourrait être alimenté par la population civile, aussi bien au niveau des personnes physiques que des personnes morales, si elle le souhaite, mais aussi par l'Etat lui-même. Il faudrait bien sûr établir des gardes-fous car un fonds ne permet pas de réaliser n'importe quel projet sous prétexte de compenser les émissions par après.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La question de la création d'un fonds de compensation n'est pas retenue.
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** émissions construction (> cf page 57): est-il seulement question de l'exploitation des bâtiment? quid de la construction? **Justification** levier pour limiter les GES dans la construction = limiter les émissions lors de la construction. > MOPEC = fixer des exigences ambitieuses dès	**Réponse rapport** Le bilan présenté dans ce chapitre met essentiellement en évidence les principaux postes d'émissions de GES de l'administration cantonale selon la méthodologie du GHG Protocol. Les émissions liées à la construction, à la rénovation et aux matériaux de construction relèvent principalement des émissions indirectes (scope 3). La réduction des émissions sur l'ensemble du cycle de vie du patrimoine immobilier constitue néanmoins un objectif du volet « Exemplarité ». Il est par ailleurs prévu, dans le cadre de l'action E2.04 "Assurer le suivi des

Participant·e	Commentaire	Réaction
	maintenant (cf. norme 390/1), dans le sens où ce qui n'est pas fait dès maintenant devra être "rattrapé" plus tard.	normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations", de mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser et de renforcer les normes existantes limitant les émissions de GES du secteur de la construction. Le groupe devra évalue l'efficacité des réglementations en vigueur, proposer des mesures pour élever les standards d'exigence et suivre les évolutions réglementaires nationales et internationales pour anticiper les adaptations cantonales nécessaires.
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** émissions indirectes construction **Justification** utilisation de matériaux à faible énergie grise / réemploi / limiter les démolitions	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'action E2.01 "Promouvoir les matériaux de construction bas carbone" qui vise à encourager l'utilisation de matériaux de construction issus du réemploi et écologiques va dans ce sens.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Massnahmen in der Gebäudesanierung im Verhältnis zu den Kosten umsetzen. **Justification** Die Kantonsfinanzen sind in Besorgniserregendem Zustand. Nachhaltigkeit der Finanzressourcen berücksichtigen.	**Réponse rapport** Danke für den Kommentar. Es ist zu beachten, dass Investitionen in die Gebäudesanierung heute auch mittel- und langfristig zu einer Senkung der Betriebskosten führen.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.33 III. Organisation		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les modalités de gouvernance du PCC2, en définissant les mécanismes de coordination entre le Canton et les communes ainsi que les modalités de leur participation à la mise en œuvre et au suivi du Plan Climat. **Justification**	**Réponse rapport** Cette coordination est au cœur du dispositif de gouvernance mis en place par le règlement de la loi sur le climat (RClim). La mise en place de la commission climat (art. 16 LClim) vise également la participation des partenaires de l'Etat. Afin que celle-ci puisse être mise en place, le règlement d'exécution de loi (RClim) était nécessaire. Ce dernier a été adopté par le

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La réussite du PCC2 repose sur une gouvernance claire et une coopération efficace entre les différents niveaux institutionnels. Dans la mesure où les communes sont appelées à contribuer à la mise en œuvre de nombreuses mesures, il apparaît essentiel que les modalités de coordination, de concertation et de suivi soient clairement définies.	Conseil d'Etat récemment et est entré en vigueur au 1er juillet 2026. Les communes seront représentées dans cette commission avec deux représentant-e-s (art. 8, al. 2 let. b). A noter que pour aller dans le sens de la coordination des actions et de la communication auprès des communes, des ateliers annuels à destination des communes ont été mis en place par le SEn dans le cadre du programme d'accompagnement au changement du PCC1. La plateforme monplanclimat.ch, également développée dans ce cadre, a pour but de centraliser les informations à destination des communes notamment ainsi que d'autres parties prenantes de la société.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.34 1. Gouvernance		
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** La mise en œuvre des mesures climatiques mobilise de nombreux domaines d'action publique et implique fréquemment plusieurs services cantonaux et communaux. La réussite du PCC2 dépendra aussi de la capacité des acteurs concernés à coordonner leurs interventions afin d'éviter des procédures parallèles, des demandes redondantes ou des injonctions contradictoires à l'égard des communes. Die Umsetzung der Klimamassnahmen mobilisiert zahlreiche öffentliche Handlungsfelder, an denen oft mehrere kantonale und kommunale Dienststellen beteiligt sind. Der Erfolg des KKP2 hängt auch von der Fähigkeit der betreffenden Akteure ab, ihr Handeln zu koordinieren, um parallele Verfahren, redundante Anforderungen und widersprüchliche Vorgaben gegenüber den Gemeinden zu verhindern. **Justification** Les difficultés de mise en œuvre proviennent fréquemment de la superposition des procédures et des interlocuteurs plutôt que des objectifs	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Cette coordination est au cœur du dispositif de gouvernance mis en place par le règlement de la loi sur le climat (RClim). Pour aller dans le sens de la coordination des actions et de la communication auprès des communes. Des ateliers annuels à destination des communes ont été mis en place par le SEn dans le cadre du programme d'accompagnement au changement du PCC1. La plateforme monplanclimat.ch, également développée dans ce cadre, a pour but de centraliser les informations à destination des communes notamment ainsi que d'autres parties prenantes de la société.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	poursuivis eux-mêmes. Une coordination renforcée entre services constitue dès lors un levier important de simplification et d'efficacité. Die Schwierigkeiten bei der Umsetzung entspringen oft aus der Überlagerung von Verfahren und Ansprechpersonen und nicht aus den verfolgten Zielen. Eine engere Koordination der Dienststellen ist deshalb ein wichtiger Hebel für die Vereinfachung und Wirksamkeit. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** La participation des communes aux réflexions stratégiques prévues par la LClim constitue un élément important du dispositif de gouvernance. La valeur ajoutée de ce dispositif résidera toutefois dans sa capacité à faire remonter les réalités du terrain et les enjeux de mise en œuvre rencontrés par les collectivités locales. Die im KlimG vorgesehene Beteiligung der Gemeinden an den strategischen Überlegungen ist ein wichtiger Bestandteil der Governance. Der Mehrwert dieses Systems besteht indessen darin, dass die Realität vor Ort sowie die Herausforderungen, mit denen die Gemeinden bei der Umsetzung konfrontiert werden, eingebracht werden können. **Justification** Les communes interviennent dans plusieurs domaines directement concernés par le PCC2 et disposent d'une expérience précieuse pour apprécier la faisabilité concrète des mesures envisagées. Les communes constituent un niveau fédéraliste incontournable pour le succès d'une stratégie climatique. Le partenariat doit être considéré à sa juste valeur. Die Gemeinden sind in mehreren Bereichen aktiv, die direkt vom KKP2 betroffen sind, und verfügen über wertvolle Erfahrung zur Einschätzung der konkreten Machbarkeit der geplanten Massnahmen. Sie sind eine unverzichtbare föderalistische Ebene für den Erfolg der Klimastrategie. Der Wert dieser Partnerschaft darf nicht unterschätzt werden. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley	**Réponse rapport** La LClim instigue la Commission climat (art. 16). Afin que celle-ci puisse être mise en place, le règlement d'exécution de loi (RClim) était nécessaire. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'Etat récemment et est entrée en vigueur au 1er juillet 2026. Les communes seront représentées dans cette commission avec deux représentant-e-s (art. 8, al. 2 let. b). A noter que les démarches pour la création de cette commission et la nomination de ses membres ont démarré dès l'adoption du RClim. La commission devrait pouvoir siéger pour la 1ère fois cette année encore.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** **Développer une gouvernance plus participative** **Justification** La participation a été mobilisée pour élaborer le Plan Climat. Cette dynamique pourrait être prolongée par des mécanismes permanents de concertation associant citoyen-nes, communes, associations et acteurices économiques au suivi et à l'évolution du Plan.	**Réponse rapport** La démarche participative voulue est de l'ordre de la consultation d'acteur-rices institutionnel-le-s et de spécialistes que d'une véritable participation citoyenne. Ce type de démarches plus large est toutefois vivement encouragés au niveau communal dans le cadre de la démarche de plans climat (inter-)communaux ou dans le cadre de la mesure S.2.1 "Planification climatiques communales et réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs" du PCC1

Participant·e	Commentaire	Réaction
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Nous souhaiterions connaître la composition de la commission consultative et la date où elle commencera ses activités. **Justification** La Commission consultative n'a pas été nommée à notre connaissance	**Réponse rapport** La LClim instigue la Commission climat (art. 16). Afin que celle-ci puisse être mise en place, le règlement d'exécution de loi (RClim) était nécessaire. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'Etat récemment et est entrée en vigueur au 1er juillet 2026. Toujours conformément au RClim (art. 8. al. 1), sur proposition de la DIME, le Conseil d'Etat va nommer les futurs membres de la commission, très probablement en automne 2026. La commission devrait pouvoir siéger pour la 1ère fois cette année encore.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.35 2. Gestion financière		
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Créer un fonds cantonal dédié au réemploi des matériaux de construction** **Justification** La création d'un fonds de soutien au réemploi permettrait d'accompagner les projets pionniers et de lever certains freins économiques qui limitent aujourd'hui le développement de la filière. Dans le cadre de plusieurs mandats réalisés pour l'État, La Ressourcerie a notamment été amenée à réaliser des diagnostics ressources, organiser le démontage soigné de matériaux puis assurer leur revente. Or, la destination des recettes issues de ces ventes n'est aujourd'hui pas clairement définie. Ce vide juridique constitue une occasion de repenser le modèle. Nous proposons que les revenus générés par la vente de matériaux issus du patrimoine de l'État puissent alimenter un fonds cantonal pour le réemploi. Un tel mécanisme créerait une boucle vertueuse dans laquelle la valeur économique des matériaux récupérés serait directement réinvestie au service de la transition vers une construction plus circulaire et plus sobre.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. L'idée de la création d'un fonds cantonal n'a pas été retenue.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Demande** **Une ambition financière qui doit rester soutenable** La situation des finances cantonales ne permet pas de considérer toute augmentation de dépenses comme acquise. Le premier Plan Climat représentait un coût estimé de 22,8 millions de francs sur six ans ; le projet mis en consultation prévoit désormais une enveloppe de 40 millions sur cinq ans. Une telle hausse ne peut être acceptée sans une hiérarchisation rigoureuse des mesures, une démonstration de leur efficacité et un financement clairement identifié. Le plan climat doit en outre clarifier son architecture financière. Il évoque une enveloppe de 40 millions de francs et, parallèlement, des investissements importants relevant des politiques sectorielles qui feraient l'objet de demandes de financement séparées. L'annexe distingue également le crédit d'engagement de certains financements sectoriels. Avant toute décision, le Grand Conseil doit disposer d'une vision consolidée du coût total, des montants réellement nouveaux, des charges de personnel et des dépenses qui seront financées par d'autres crédits. Le PLR ne conteste pas la nécessité d'investir pour réduire les risques climatiques. Il refuse en revanche qu'un Plan Climat devienne un budget parallèle permettant d'additionner études, campagnes, postes administratifs et subventions sans ordre de priorité. Dans le contexte financier actuel, il faut d'abord réallouer les moyens existants, intégrer les mesures climatiques dans les politiques sectorielles ordinaires lorsqu'elles en relèvent et concentrer les nouveaux crédits sur les actions les plus efficaces. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les mesures du Plan Climat sont de l'ordre de l'impulsion et du soutien aux politiques sectorielles. Une fois celles-ci consolidées, elles ne figurent plus dans le PCC à l'image de la Stratégie cantonale biodiversité qui, avant d'être adoptée, faisait l'objet d'une mesure du PCC de 1ère génération pour son développement.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** **PROPOSITION : campagne "100 millions pour le Climat !"**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. L'idée de la création d'un fonds de

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le parti vert'libéral propose de porter l'enveloppe financière du Plan climat à CHF 100 millions. Il est pleinement conscient qu'un tel montant demeure largement inférieur aux besoins d'investissement identifiés dans le rapport, qui s'élèvent à plus de CHF 5 milliards pour la période 2027–2031. Cette proposition ne vise donc pas à couvrir l'ensemble des investissements nécessaires, mais à doter le canton d'un niveau d'engagement public plus cohérent avec les ambitions affichées. Le parti vert'libéral recommande que cette enveloppe soit répartie entre CHF 80 millions consacrés à la mise en œuvre des mesures du Plan climat et CHF 20 millions destinés à la création d'un fonds cantonal de compensation climatique. Le montant de CHF 80 millions correspond aux besoins identifiés par le COPIL avant les arbitrages budgétaires. Il apparaît dès lors cohérent de retenir ce chiffre comme base minimale pour assurer la crédibilité opérationnelle du Plan climat. Les CHF 20 millions supplémentaires permettraient de lancer un fonds cantonal de compensation destiné à financer des projets locaux de réduction ou de séquestration des émissions résiduelles, selon des critères scientifiques rigoureux et une gouvernance transparente. Le parti vert'libéral est conscient que cette proposition reste modeste au regard des enjeux. Elle présente toutefois le mérite d'être réaliste, de s'appuyer sur le travail du COPIL et de renforcer un Plan climat dont le principal point faible réside aujourd'hui dans l'insuffisance des moyens financiers qui lui sont alloués. Au-delà de son impact budgétaire, cette proposition offrirait également au canton un message fort et facilement identifiable. Une campagne intitulée « 100 millions pour le climat » permettrait de donner une visibilité claire à l'engagement cantonal, de renforcer l'adhésion de la population et de mobiliser les communes, les entreprises et les autres partenaires autour d'un objectif commun. La transition climatique ne pourra réussir que si elle est portée comme un véritable projet de société. Une enveloppe de CHF 100	compensation n'est pas retenue.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	millions constituerait un symbole fort de cette ambition et un signal de confiance envoyé à l'ensemble des acteurs appelés à investir dans la transition. **Justification**	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.36 2.1 Gestion financière du PCC		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Augementer le crédit atribué au PCC2 **Justification** Le PCC2 est sous-financé, si on prend en compte les besoins réelles. Les budgets alloués ne semblent pas pouvoir répondre pleinement aux objectifs ambitieux annoncés. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Concernant la gestion financière du PCC2 (pp. 67-68), sa mise en œuvre sur la période 2027-2031 est estimée à 40 millions de francs, soit environ 8 millions de francs par an. Pro Natura Fribourg est consciente que ce montant représente que la part du PCC2 et que des flux financiers supplémentaires interviendront par les politiques sectorielles, les investissements de l'État et le secteur privé. **Comme dit précédemment, Pro Natura Fribourg déplore**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les 40 millions évoqués représente un paquet de mesures qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil. Toutefois d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions, feront l'objet de demande de financement individuelles. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail. Pour rappel la mise en œuvre du PCC 1 avait été estimée à 22,8 millions pour

Participant·e	Commentaire	Réaction
	le manque de pistes concrètes avancées dans le PCC2 pour expliquer comment l'écart entre les 8 millions de francs prévus et le milliard nécessaire par an avancé au point précédent sera comblé. **Justification** .	6 ans.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.37 2.2 Leviers financiers en cours		
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** Il est mentionné que dans le PF actuel sont prévu 7,05 et 8,05 mio par année respectivement et que le montant restant du PCC2, compte tenu des montants déjà au PF, est de 24,9 mio, ce qui représente 8,3 mio par année. Il pourrait être intéressant de relever que ces 8,3 mio par années s'inscrivent dans la continuité des efforts financiers déjà anticipées (pour souligner qu'il ne s'agit pas de dépenses en rupture avec ce qui a été prévu et témoigne une planification engagée) **Justification** Suggestion	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** suppression point avant "et présentée au COPIL" **Justification** correction	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Commission pour la protection de l'environnement, de	**Demande** Demande de clarification	**Réponse rapport** Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des

Participant·e	Commentaire	Réaction
la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Justification** Concernant le passage figurant à la page 67 relatif à l'estimation des coûts de mise en œuvre du PCC2, la Commission estime que la description du processus ayant conduit à l'établissement de l'enveloppe financière retenue pourrait être clarifié. Elle souhaite notamment disposer d'éléments complémentaires sur la manière dont les estimations initiales ont été affinées.	moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions, qui feront l'objet de demande de financement individuelles. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail. Pour rappel la mise en œuvre du PCC 1 avait été estimée à 22,8 millions pour 6 ans.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Se diriger vers des mesures économiques s'alignant aux principes de la taxe Zucman pour aider à financer la transition (et réduire les inégalités). **Justification** Compte tenu du fait que les plus gros revenus génèrent (et imposent aux autres) le plus d'émissions, cela paraît juste. Notamment en vertu des principes éthiques de responsabilité environnementale tels que « le pollueur payeur, la capacité de payer et la répartition équitable ». PS : pour les différents points abordés, il nous paraît important de mentionner que nous ne prétendons pas détenir la vérité sur ce qui doit être fait, et nous avons conscience que nous ne saisissons pas tous les tenants et aboutissants des mesures, de leur mise en place et de leurs implications. Cependant il nous paraît important de montrer notre soutien à ces positions; d'autant plus en sachant pertinemment que dans le domaine des questions environnementales et sociales , les enjeux d'intérêts, d'argent et de désinformation sont une réalité contre laquelle il faut mettre d'autant plus d'énergie et de conviction afin d'éveiller les consciences et d'amener du changement.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une nouvelle action qui vise à analyser la fiscalité en fonction des objectifs climatiques à été ajoutée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Le paragraphe sur l'enveloppe financière devrait être plus clair. **Justification** Les 40 millions nécessaires pour la mise en oeuvre des actions du PCC2 sont-ils les restes des 80 millions indiqués plus bas, lesquels ont été réduits pour *"tenir compte des réalités budgétaires cantonales"*? Si oui, il nous semble indispensable que le canton puise dans sa fortune (609 millions fin 2025 !) pour atteindre les 80 millions nécessaires. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions, qui feront l'objet de demande de financement individuelles. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail. Le document est modifié en ce sens. Pour rappel la mise en œuvre du PCC 1 avait été estimée à 22,8 millions pour 6 ans.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Assurer des moyens financiers à la hauteur des enjeux **Justification** Le montant de CHF 40 mios pour la période 27-31 est tout simplement dérisoire. Pour rappel, à la p. 47 du présent document, le Conseil d'Etat, se basant sur les analyses financières d'organisations telles que le Word Economic Forum, McKinsey ou encore le Boston Consulting Group (soit aucune organisation que l'on ne saurait accuser d'activisme climatique…), estime que les investissements nécessaires s'élèvent à un montant total de CHF 1'713 mios, soit environ 42 fois plus ! A la p. 67, le Conseil d'Etat relève que la mise en oeuvre des mesures retenues a été chiffrée à plus de CHF 80 mios, mais que ce montant a été ramené à 40 mios. C'est tout simplement inadmissible. Les risques financiers des catastrophes climatiques ont été bien identifiés dans la première partie du PCC2. Cela reviendrait à	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. De plus et comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	une très mauvaise gestion financière de la part du Conseil d'Etat de ne pas prévoir les montants nécessaires pour des mesures efficaces. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral réitère son inquiétude quant au niveau des moyens financiers prévus pour la mise en œuvre du Plan climat. **Justification** Au regard des besoins d'investissement identifiés dans le rapport lui-même, qui se chiffrent à plusieurs milliards de francs pour la période 2027–2031, l'enveloppe de plus de CHF 40 millions apparaît très largement sous-dimensionnée. Un tel écart fragilise la crédibilité du Plan climat et appelle une justification beaucoup plus explicite de la part du Conseil d'État. Le parti vert'libéral estime que le raisonnement ayant conduit au montant finalement retenu devrait être présenté de manière beaucoup plus transparente. Le rapport devrait exposer successivement : (1) les besoins d'investissement globaux estimés à plusieurs milliards de francs ; (2) les besoins financiers identifiés par le COPIL, qui s'élèvent à environ CHF 80 millions ; puis (3) les raisons ayant conduit le Conseil d'État à ramener ce montant à un peu plus de CHF 40 millions, notamment les contraintes pesant sur les finances cantonales. Cette progression permettrait au lecteur de comprendre les arbitrages opérés. Enfin, le parti vert'libéral relève que le rapport souligne à plusieurs reprises que **les investissements dans la transition climatique constituent également des opportunités économiques, qu'ils favorisent l'ouverture de nouveaux marchés et qu'ils permettent d'éviter des coûts futurs considérables liés aux conséquences du changement climatique.** Dans ce	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. A ce titre une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	contexte, une réduction aussi importante des moyens publics apparaît en contradiction avec les constats économiques exposés dans le rapport lui-même et mérite une justification plus approfondie. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** enveloppe budgétaire insuffisante. **Justification** Ce qui n'est pas fait maintenant coûtera plus cher à l'avenir = vision à court terme.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Kosten sind inakzeptabel und nicht Nachhaltig. **Justification** Kein langfristiger nutzen ausser Klientelfinanzierung erkennbar.	**Réponse rapport** Auch wenn die Beträge hoch erscheinen mögen, sollten sie im Zusammenhang mit den prognostizierten wirtschaftlichen Verlusten aufgrund der Folgen der globalen Erwärmung betrachtet werden. Die Boston Consulting Group und McKinsey & Company schätzen, dass bei einem Temperaturanstieg um 3 °C das kumulierte BIP bis zum Jahr 2100 im Vergleich zu einem Szenario, bei dem der Anstieg auf unter 2 °C begrenzt wird, um 16 % bis 22 % sinken könnte. Nach Angaben des Weltwirtschaftsforums sind diese Prognosen wahrscheinlich zu niedrig angesetzt, und der wirtschaftliche Rückgang könnte bereits weit vor 2100 einsetzen.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** L'ensemble des mesures du PCC2 sont estimées à un coût total de près de 70 millions de francs pour les cinq prochaines années, dont CHF 40 millions de francs feront l'objet d'un crédit cadre qui sera soumis au Grand Conseil. Un complément de CHF 30 millions de francs fera l'objet de demandes individuelles de financement pour de grands projets en lien avec des politiques sectorielles relatives au climat. Au regard de la situation financière actuelle du canton de Fribourg, il ne paraît pas opportun d'adopter un crédit-cadre de cette ampleur. Dans ce contexte, il est important que le canton conserve sa marge de manœuvre et n'accentue pas inutilement ses contraintes. Les moyens financiers devraient ainsi être décidés annuellement dans le cadre du processus budgétaire, plutôt que via un crédit-cadre qui limiterait davantage la capacité d'action. **Justification** Le maintien d'une stabilité financière et de budgets équilibrés doit rester une priorité, ce qui implique chaque année de prendre les mesures nécessaires pour y parvenir.	**Réponse rapport** L'adoption d'un crédit par le Grand Conseil ne restreint pas la marge de manœuvre financière du canton, car elle fixe un plafond politique sans valoir allocation automatique des fonds. Chaque tranche annuelle reste impérativement soumise à l'étape de l'élaboration du budget par le Conseil d'Etat, avec approbation par le Grand Conseil, garantissant ainsi le maintien d'un contrôle budgétaire strict face à l'évolution de la situation financière de l'État. L'expérience du premier Plan climat cantonal (PCC1) le démontre par ailleurs. En effet, sur le crédit d'engagement initial de 21 millions de francs, les tranches allouées chaque année au budget pour la mise en œuvre des mesures du PCC ont été sous-dotées par rapport à la répartition des montants prévus dans le cadre du message d'accompagnement de la demande de décret de crédit d'engagement (Message 2021-DAEC-64), de sorte qu'env. 84 % du montant d'origine aura effectivement été dépensé. Le modèle choisi pour le PCC2 concilie ainsi la prévisibilité nécessaire aux politiques climatiques sectorielles et le respect rigoureux de l'équilibres financier du Canton. Le mécanisme des demandes de crédit-cadre relatifs aux PCC est réglé dans la LClim (art. 18).
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** Manque de clarté et de transparence chapitre 2.2 "Leviers financiers en cours" **Justification** L'enveloppe financière nécessaire à la mise en oeuvre du PCCII est passée de 80 à 40 millions → Comment ? L'enveloppe a diminué de moitié, ce n'est pas négligeable. Au dépend de quelles mesures ? Quels impacts concrets sur l'ambition du canton ? Quels arbitrages réalisés ? Sans plus d'explications et justifications explicites, il est difficile de comprendre un tel écart.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions qui feront l'objet de demandes de crédit d'engagement au Grand Conseil ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions, qui feront l'objet de demande de financement individuelles. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
		Pour rappel la mise en œuvre du PCC 1 avait été estimée à 22,8 millions pour 6 ans.
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Nous remarquons que le périmètre “Commune” manque dans la figure 23 **Justification** Les communes sont des acteurs importants	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La figure est modifiée en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.38 3. Réexamen et suivi		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Est-il prévu d’intégrer une représentation des communes dans les processus de réexamen et de suivi (par exemple l’Association des communes fribourgeoises acf - fgv) ? **Justification** Les compétences et expériences communales, en contact direct avec la population et les entreprises, permettraient de nourrir les réflexions critiques en termes de mise en oeuvre et de procédures, dans le but d’améliorer l’efficience des intrants du PCC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** La Commission Climat, organe consultatif de l'Etat, est en cours de constitution (art. 16 LClim). Il est prévu dans le règlement sur le Climat (art. 8 al. 2 RClim) qu'elle doit être composée d'au minimum deux personnes représentantes des communes.
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Réexamen et suivi » en précisant les modalités de participation des communes au dispositif de suivi du PCC2. Le Plan Climat devrait définir les données qui pourront être demandées aux communes, les	**Réponse rapport** Pour le suivi du PCC2, il n'est pas prévu de solliciter des données auprès des communes. L'expérience des communes est d'une grande valeur pour l'élaboration d'un nouveau PCC.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	principes de collecte et de transmission des informations, ainsi que les modalités de retour d'expérience des communes lors des futures révisions du PCC. Le dispositif devrait privilégier l'utilisation des données déjà disponibles auprès des administrations publiques afin de limiter les charges administratives. **Justification** Le suivi du Plan Climat constitue un élément essentiel de son pilotage et de son amélioration continue. Toutefois, le PCC2 ne précise pas suffisamment les implications concrètes de ce dispositif pour les communes. Le Conseil communal estime que les informations demandées aux communes doivent rester proportionnées, reposer autant que possible sur des données existantes et éviter toute double saisie. Par ailleurs, les futures révisions du Plan Climat devraient s'appuyer sur un retour d'expérience des communes afin d'identifier les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques développées et les adaptations nécessaires à une mise en œuvre plus efficace des mesures. Cette approche renforcera la qualité du suivi, limitera les charges administratives et favorisera une amélioration continue du PCC2 dans un esprit de partenariat entre le Canton et les communes.	Dans le cadre de la démarche participative, nous avons pu intégrer plusieurs retours des communes par le biais de l'enquête menée. De plus la future Commission Climat (art. 16 LClim) est en cours de constitution avec la récente adoption du règlement sur le Climat. Celui-ci prévoit qu'elle doit être composée d'au minimum deux personnes représentantes des communes (art. 8 al. 2 RClim).
(1) Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg (2) Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** (1) Les VERT·E·S prennent note avec plaisir de l'engagement du Conseil d'Etat de mandater, le Conseil scientifique romand par expemble, pour effectuer *une analyse de la compatibilité de la politique publiquecantonale avec les buts et les objectifs de la LClim.*" (p.69). Il serait alors "élégant" que le PCC 2 définisse la date prochaine à laquelle la première évaluation sera réalisée.	**Réponse rapport** Les modalité de cet examen sont précisées dans le RClim à son article 14 portant sur le réexamen et le suivi au sens de l'article 11 de la LClim. Les politiques impactantes pour le climat doivent être analysées régulièrement afin d'évaluer leur compatibilité avec les objectifs climatiques et doivent faire l'objet d'un rapport adressé au Grand Conseil. Aucune précision n'est fait quant à un calendrier. Afin de pouvoir intégrer le PCC2 dans cette analyse, il conviendra de la réaliser une fois celui-ci adopté par le Conseil d'Etat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	De la même manière, il serait bon que le PCC 2 définisse la date à laquelle il procédera à l'analyse de la compatibilité de chacune des politiques sectorielles, et en particulier de celle agricole, avec les buts et objectifs de la LClim. (2) Nous prenons note avec plaisir de l'engagement du Conseil d'Etat de commanditer, par exemple par le Conseil scientifique romand, "*... une analyse de la compatibilité de la politique publique cantonale avec les buts et les objectifs de la LClim.*" (p.69). Il serait alors "élégant" que le PCC 2.0 définisse la date prochaine à laquelle la première évaluation sera réalisée. De la même manière, il serait bon que le PCC 2.0 définisse la date à laquelle il procédera à l'analyse de la compatibilité de chacune des politiques sectorielles, et en particulier de celle agricole, avec les buts et objectifs de la LClim. **Justification** (1) Il faut rappeler qu'un tel exercice poursuit deux objectifs: · Disposer des éléments d'apprentissage pour l'élaboration le prochain PCC; c-à-d celui de 2032-2036 · Favoriser le débat public et politique sur les résultats et les leçons apprises suite à la mise en oeuvre du PCC précédent. Voilà plus de 5 ans que les premières actions en faveur du climat ont été prises. Il est donc urgent que ce double examen se fasse dans les plus brefs délais, pour ne pas attendre dix ans avant de disposer des premiers résultats et leurs recommandations. (2) Il faut rappeler qu'un tel exercice (analyses de compatibilité) poursuit deux objectifs: - Disposer des éléments d'apprentissage pour l'élaboration du prochain PCC; càd celui de 2032-2036	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Favoriser le débat public et politique sur les résultats et les leçons apprises suite à la mise en œuvre du ou des PCCs précédents. Voilà plus de 5 ans que les premières actions en faveur du climat ont été prises. Il est donc urgent que ce double examen se fasse dans les plus brefs délais, pour ne pas attendre dix ans avant de disposer des premiers résultats et leurs recommandations.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.39 3.1 Révision du PCC et bilan carbone cantonal		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Par souci de transparence, est-ce qu'il serait possible d'expliciter plus concrètement la manière dont les mesures sont déployées c'est-à-dire d'ajouter les montants en CHF (en sus des pourcentages d'avancement), d'indiquer ce pour quoi le pécule est affecté et qui en bénéficie ? **Justification** Les rapports de mise en oeuvre des années précédentes présentent l'évolution des indicateurs (lorsqu'ils existent, il est par exemple regrettable qu'aucun indicateur ne soit établi pour le volet "atténuation" de l'axe "territoire et société" qui regroupe un grand nombre de thèmes) ainsi que l'état d'avancement par mesure (proportion du budget dépensé, voir pièce jointe extraite du rapport 2024). Les montants injectés pour mettre en oeuvre les mesures du PCC étant issus de l'imposition fiscale, il paraît nécessaire de garantir que ces montants bénéficient à l'ensemble du territoire cantonal de manière équitable, et d'éviter des effets "premiers arrivés, premiers servis" dans un contexte ou l'enveloppe budgétaire est limitée et les mesures, du moins certaines, incitatives.	**Réponse rapport** Des informations complémentaires aux rapports de mise en œuvre peuvent se trouver sur la page internet "https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/plan-climat-cantonal/mesures-du-plan-climat-cantonal". Sur chaque mesure, il est possible de trouver le "coût estimé" ainsi qu'un descriptif pour chaque année qui explique de quelle manière le budget est alloué. De plus, les rapports sont complétés et améliorés chaque année. A noter, que dans le rapport de 2024, il existe 3 indicateurs "adaptation" pour l'axe Territoire et Société (p. 24 et 25) car cet axe est situé dans le volet "adaptation".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Participant·e·s rattaché·e·s : • Commune de Prez, 1747 Corserey	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.40 3.2 Modifications du PCC		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser que toute modification du Plan Climat cantonal ayant des conséquences significatives sur les compétences, les obligations ou les charges des communes fasse l'objet d'une consultation préalable de celles-ci ainsi que d'une évaluation de ses incidences administratives, techniques et financières. **Justification** Le Plan Climat est appelé à évoluer en fonction des résultats obtenus, des avancées scientifiques et de l'évolution du cadre légal. Le Conseil communal considère toutefois que toute modification ayant un impact significatif sur les communes devrait être précédée d'une consultation de celles-ci et d'une évaluation de ses conséquences. Une telle démarche renforcerait la transparence, la sécurité juridique et le partenariat entre le Canton et les communes, tout en garantissant une meilleure anticipation des effets des adaptations du PCC.	**Réponse rapport** L'article 8 de la LClim impose une consultation publique pour toutes modifications majeures du PCC ainsi que lors de ses révisions. De plus, La Commission Climat, organe consultatif de l'Etat pour le Plan Climat, qui est en cours de constitution, est consultée sur le Plan Climat cantonal, son évaluation périodique et les projets importants (art. 16 LClim). Il est prévu dans le règlement sur le Climat (art. 8 al. 2 RClim) que cette commission doit être composée d'au minimum deux personnes représentantes des communes.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Fehlmassnahmen müssen auch geändert werden können. **Justification**	**Réponse rapport** Die Möglichkeit, ungeeignete oder unzureichende Massnahmen anzupassen, ergibt sich aus Art. 2 KlimR. Auf eine zusätzliche Regelung im Klimaplan kann daher verzichtet werden.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Bei falschen Ansätzen müssen korrekturen und Minderausgaben umgesetzt werden können.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.41 4. Suivi et Indicateurs		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Il manque un indicateur quant à la quantité de personne-km consommée pour le transport de personne. **Justification** Selon le rapport de mise en oeuvre du PCC1 de 2024, les indicateurs pour la mobilité sont : - Emissions CO2 des nouvelles voitures de tourisme (objectif : baisse) - Nouvelles immatriculations selon type de propulsion (objectif : baisse part énergie fossile) - Distance jusqu'au prochain arrêt de transports publics (objectif : baisse) - Distance jusqu'au prochain arrêt de transports publics (objectif : baisse) - Distances journalières moyennes parcourues selon le moyen de transport pour les déplacements pendulaires ou de loisirs par mode en kilomètres - Moyen de transport principal des pendulaires en % **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'implémentation de l'indicateur p-km pour le transport de personnes pourra être envisagée et discutée avec les services compétents pour être intégré dans le système de suivi.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Suivi de la mise en oeuvre : Les mesures du plan climat sont censées être mises en place dans les années 2027 - 2031. Quels sont les mécanismes mis en place pour juger l'efficacité des mesures réalisées à la fin de la période d'action ? Apparemment, les mesures très spécifiques du PCC1 étaient difficiles à mettre en place et à suivre. Alors en quoi est-ce que des mesures enveloppes à très large échelle permettent-elles d'améliorer la mise en oeuvre du PCC ? Le PCC2, malgré son caractère contraignant pour l'administration cantonale, ne donne que peu d'informations quant aux actions que le canton va effectivement mettre en oeuvre, en particulier dans le domaine de la mobilité. **Justification** **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Concernant le suivi du Plan climat cantonal, le principal mécanisme d'évaluation reposera sur la mise à jour régulière du bilan carbone cantonal, permettant de suivre les effets des PCC et des politiques sectoriels concernées à la fin de la période d'action. Quant au choix de mesures enveloppes à large échelle du PCC2, il offre précisément la flexibilité nécessaire pour surmonter les rigidités opérationnelles et budgétaires constatées lors du PCC1. Cette approche permet d'adapter en continu les actions concrètes au fil de la mise en œuvre, facilitant ainsi l'intégration des avancées technologiques et des connaissances scientifiques qui évoluent très rapidement dans le domaine climatique. Enfin, pour répondre au besoin de précision sur le déploiement opérationnel, une annexe détaillée contenant la description spécifique des actions sera intégrée au document final. Ce complément permettra de concilier la souplesse stratégique des mesures enveloppes et la clarté attendue sur les engagements effectifs de l'administration cantonale.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Le recours prioritaire aux données déjà disponibles auprès des collectivités publiques doit être privilégié. Deshalb ist primär mit Daten zu arbeiten, die bei den Gemeinden bereits verfügbar sind. **Justification**	**Réponse rapport** Le système de suivi des indicateurs est en place depuis plusieurs années en se basant uniquement sur les données déjà disponibles. Il n'est pas prévu d'en développer de nouveaux.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cette approche permet de limiter les charges administratives supplémentaires tout en garantissant un suivi efficace des mesures. Mit diesem Ansatz kann zusätzlicher Verwaltungsaufwand verhindert und ein zielführendes Monitoring der Massnahmen sichergestellt werden. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Les éventuelles contributions attendues des communes dans les dispositifs de monitoring et de reporting doivent être clairement identifiées et demeurer proportionnées. Allfällige von den Gemeinden erwartete Beiträge zum Monitoring und Reporting sind klar zu identifizieren und müssen verhältnismässig bleiben. **Justification** Les charges administratives nouvelles doivent être absolument évitées. Neuer Verwaltungsaufwand muss unbedingt vermieden werden. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens	**Réponse rapport** Le système de suivi des indicateurs est en place depuis plusieurs années en se basant uniquement sur les données déjà disponibles. Pour le suivi du PCC2, il n'est pas prévu de solliciter des données auprès des communes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les modalités de suivi du PCC2 en définissant clairement les données qui seront produites par le Canton, celles qui pourront être demandées aux communes ainsi que les principes de collecte, de transmission et de mise à jour des informations. Le dispositif devrait privilégier l'utilisation des données déjà disponibles auprès des administrations publiques, éviter les doubles saisies et limiter les nouvelles obligations de reporting aux besoins strictement nécessaires. **Justification** Le suivi des indicateurs constitue un élément essentiel du pilotage du PCC2. Toutefois, le rapport ne précise pas les implications concrètes de ce dispositif pour les communes. Le Conseil communal estime que le système de suivi doit rester proportionné, reposer prioritairement sur les données existantes et limiter les sollicitations administratives au strict nécessaire. Cette approche garantira un suivi efficace tout en maîtrisant les charges administratives supportées par les communes.	**Réponse rapport** Le système de suivi des indicateurs est en place depuis plusieurs années en se basant uniquement sur les données déjà disponibles. Pour le suivi du PCC2, il n'est pas prévu de solliciter des données auprès des communes.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Proposition 3 : Introduction d'un controlling climat contraignant • Tous les flux financiers cantonaux liés au Plan climat doivent être couplés à des critères factuels et mesurables. Le nombre de tonnes de CO_2 évitées par franc investi doit être publié de manière transparente chaque année et soumis au Grand Conseil lors du budget de l'État (preuve d'efficience). **Justification**	**Réponse rapport** L'indicateur unique de la « tonne de CO_2 évitée par franc » est inapplicable au Plan Climat pour des raisons structurelles. Le PCC est un instrument d'impulsion, les grandes enveloppes de subventions directes à la réduction des émissions de CO_2 (comme le programme bâtiments) ne font pas partie du Plan climat. En tant qu'instrument d'impulsion il finance entre autres des mesures de sensibilisation, de formation, de recherche ou encore de planification. Calculer un ratio CO_2 par franc dépensé sur un cours de formation est

Participant·e	Commentaire	Réaction
	-	scientifiquement impossible. Enfin une part importante du Plan Climat est dédiée à l'adaptation (gestion des forêts, des ressources en eau, du territoire etc..) et l'efficience de ces projets ne se mesure pas en tonne de CO_2 évitée. Le rapport annuel de mise en œuvre répond aux exigences de contrôle demandé par le cadre légal en vigueur (LClim).
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** Le PCC2 accorde une place importante au suivi et aux indicateurs, ce qui constitue un point positif. Il reste toutefois difficile d'établir un lien direct entre les mesures prévues et les réductions d'émissions ou les effets d'adaptation attendus. Dans ce contexte, l'évaluation de la pertinence et l'efficacité des différentes mesures mériterait d'être approfondie. **Justification** Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du Plan climat, il pourrait être utile de documenter systématiquement, pour chaque indicateur (si cela n'est pas déjà fait dans un document de référence), sa définition, sa source, sa fréquence de mise à jour, les responsabilités liées à sa production, ainsi que la cible et l'évolution attendue. La démarche de suivi présente plusieurs similitudes avec la Stratégie cantonale de développement durable et le Cercle Indicateurs. Bien que le Plan climat réponde à des objectifs plus spécifiques, une coordination entre ces dispositifs semble souhaitable afin d'assurer la cohérence d'ensemble et d'éviter les doublons. Enfin, la mise à disposition des indicateurs sur la plateforme cantonale d'Open Data (OGD - opendata.fr.ch) pourrait être envisagée. Une telle démarche contribuerait à renforcer la transparence, l'accessibilité et la réutilisation des données. Le SSD est à disposition si intérêt.	**Réponse rapport** Le système de suivi actuel se base sur des indicateurs existants. La documentation des informations relatives existe et il est pris bonne note de la disposition du SSD pour intégrer les indicateurs de suivi à la plateforme Open Data. Une présentation de la plateforme a eu lieu au SEn. Concernant l'aspect d'établir un lien direct entre les mesures prévues et la réduction des émissions ou les effets d'adaptation est une limite qui est connue, le PCC étant un instrument d'impulsion et ne représentant pas l'entièreté de la politique climatique cantonale.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.42 4.1 Rapport annuel de mise en œuvre		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le rapport annuel de mise en œuvre par un bilan de la participation des communes, mettant en évidence les principales actions réalisées, les difficultés rencontrées ainsi que les enseignements utiles à l'amélioration continue du PCC2. **Justification** Le rapport annuel constitue le principal outil de suivi du PCC2. Dans la mesure où les communes sont appelées à participer à la mise en œuvre de nombreuses mesures, il apparaît pertinent qu'il rende également compte de leur contribution et des principaux enseignements tirés de leur expérience. Cette approche favorisera la transparence, le dialogue entre le Canton et les communes ainsi que l'amélioration continue du Plan Climat.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La proposition pourra être évaluée en coordination avec les services concernés dans le cadre de l'établissement des rapports de mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.43 4.2 Indicateurs		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Indicateurs de mobilité / territoire : En vue du monitoring des effets du PCC, quelles sont les parts modales (en km et en part des déplacements) requises pour atteindre les objectifs de PCC2, en termes de mobilité quotidienne et pour la mobilité de loisirs ? Comment ces parts modales sont-elles coordonnées avec les autres outils d'aménagement du territoire ? **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les trajectoires climatiques du PCC2 reposent sur une combinaison de leviers complémentaires, parmi lesquels figurent notamment la réduction des besoins de déplacement, le report modal, l'amélioration de l'efficacité des transports et la décarbonation des véhicules. Le PCC2 ne modélise pour l'heure pas indépendamment l'évolution des parts modales. La proposition visant à renforcer le suivi du volet « atténuation » de l'axe territoire au moyen d'indicateurs complémentaires pourra être examinée dans le cadre des travaux de monitoring du plan.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Pour renforcer les effets et le suivi du PCC2 et améliorer la coordination urbanisation - transport, il paraît opportun de compléter le suivi par des indicateurs dédiés au volet “atténuation” de l’axe territoire. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Au niveau du suivi et des indicateurs (pp. 70-71), Pro Natura Fribourg relève la bonne complémentarité entre les indicateurs climatiques, de résultats et de mise en œuvre. **Toutefois, le suivi est peu développé et en particulier, les objectifs quantitatifs que doivent poursuivre ces indicateurs et qui devraient permettre d’organiser le suivi du PCC2 sont tout simplement inexistants.** **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les indicateurs pertinents à suivre pour chaque mesure ainsi que les objectifs quantitatifs correspondants seront déterminés en coordination avec les services responsables de la mise en œuvre. Les propositions pourront toutefois être prises en compte lors de l'établissement des futurs rapports de mise en œuvre du PCC2

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.44 4.2.2 Indicateurs de résultats		
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Indicateurs mobilité et territoire : • le transport représentant une part importante des émissions de GES dans le canton, les indicateurs de suivi doivent se baser sur des “données cantonales par secteur, car cela permet de mieux saisir les progrès réalisés au regard des objectifs cantonaux” (p. 16 du guide pratique du Cercle Climat). Le terme “dans la mesure du possible”	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les indicateurs retenus dans le cadre du PCC2 visent à suivre l'évolution des principaux facteurs influençant les émissions de GES, tout en s'appuyant sur les données disponibles aux échelles cantonale et nationale. Le choix des indicateurs résulte d'un compromis, notamment entre pertinence climatique, disponibilité des données, robustesse méthodologique et possibilité de suivi dans le temps. Les résultats du monitoring mettent effectivement en évidence les défis importants qui subsistent dans les domaines de la mobilité et de

Participant·e	Commentaire	Réaction
	laisse perplexe, car il paraît possible, voire nécessaire, de documenter les effets du PCC dans le canton pour améliorer le suivi. - le rapport de suivi de mise en oeuvre semble manquer de considération dans les enseignements qui en sont retirés et intégrés dans le PCC2 en ce qui concerne les axes mobilité et territoire. Ce constat renforce les carences pointées dans la présente prise de position concernant le volet atténuation de ces axes : les conditions-cadres ne garantissent pas la réduction des émissions de GES. Il pourrait être intéressant de disposer de projections pour ces indicateurs, sur la base des mesures inscrites dans les outils légaux et de leurs effets escomptés. **Justification** Indicateurs mobilité présentés dans le rapport de mise en oeuvre 2024 (dernier rapport disponible) : - émissions CO2 des nouvelles voitures de tourisme : le rapport annuel 2024 constate une augmentation du trafic routier et une non-atteinte des objectifs 2020 fixés par la Confédération. - nouvelles immatriculations selon type de propulsion : le rapport 2024 indique que plus de 60 % des nouvelles immatriculations est représentée par les véhicules électriques et hybrides. Pourtant, des études indiquent que les véhicules hybrides n'offrent que très peu d'avantages en matière d'émissions de GES (le canton du Valais a supprimé sur cette base les subventions pour les véhicules hybrides rechargeables des 2022). Le bilan réel est ainsi plutôt de l'ordre de 20 % des nouvelles immatriculations. Il s'agit également des nouvelles immatriculations seulement, sans lien avec l'ensemble du parc cantonal de véhicules ; formulé autrement, on constate qu'en 2024, 80 % des nouvelles immatriculations vont contribuer à	l'aménagement du territoire. Ces constats ont contribué à la définition des mesures du PCC2, qui visent notamment la réduction des besoins de déplacement, le report modal, l'amélioration de l'efficacité des transports ainsi qu'une meilleure coordination entre urbanisation et mobilité. La proposition visant à renforcer certains indicateurs ou à développer des projections complémentaires pourra être examinée dans le cadre de l'évolution du dispositif de suivi du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	accroître les émissions des GES pour les décennies à venir (incohérence avec la stratégie “frontload” inscrite dans le PCC2). - accès au système de transport public : cet indicateur se base sur la distance à vol d’oiseau, tandis que le PDCant se base sur la distance réelle pour évaluer la qualité de desserte en transports publics. La comparaison avec la moyenne suisse paraît trompeuse dans la mesure où la cotation de l’axe d’ordonnée démarre à 200 mètres au lieu de 0. - évolution du taux de motorisation : le taux de motorisation étant notamment en lien avec la gestion de l’offre en stationnement (et les offres alternatives à la voiture individuelle comme des réseaux de mobilité active suffisants et une offre de transports publics attractive), celui-ci est directement corrélé à l’aménagement du territoire et l’urbanisation, dont les outils de planification du stationnement imposés par le PDCant et les PAL (RCU). - distances journalières moyennes parcourues selon le moyen de transport : la source des données mentionnée est l’OFS, il n’y a donc pas de diagnostic fin réalisé à l’échelle du canton. Entre 2010 et 2021, la part TIM a augmenté, et les distances parcourues aussi, dès lors il est possible de conclure que la coordination urbanisation - transport n’est pas suffisamment ancrée pour déployer ses effets. - moyen de transport principal des pendulaires : la figure illustre que les parts modales pour se rendre au travail sont stables, donc le levier du report modal n’est pas suffisamment activé pour impacter favorablement les émissions de GES. Pire, les émissions de GES augmentent car le nombre de véhicules augmente dans l’absolu. La mobilité de loisirs, qui représente une part conséquente des	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	déplacements et qui est intégrées dans les mesures du PCC2, n'est pas suivie. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Les indicateurs de suivi du volet "adaptation" de l'axe territoire devraient être complétés d'indicateurs pour le volet "atténuation" le cas échéant, en lien avec les demandes précisées dans la prise de position (a minima un renvoi vers les indicateurs mobilité qui concernent l'aménagement du territoire et l'urbanisation : évolution du taux de motorisation, distance jusqu'au prochain arrêt de transports publics, distances journalières moyennes parcourues selon le moyen de transport, moyen de transport principal des pendulaires). **Justification** La figure 27 indique que des indicateurs de résultats sont intégrés dans le rapport annuel de mise en oeuvre. Concernant l'axe "territoire", seuls des indicateurs de suivi du volet "adaptation" sont présentés (nombre de sinistres liés aux éléments naturels, valeur des dommages en CHF liés aux éléments naturels et décès dus à la chaleur), cependant aucun en lien avec le volet "atténuation". **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les interactions entre aménagement du territoire, urbanisation et mobilité jouent effectivement un rôle important dans l'atteinte des objectifs climatiques. Si les indicateurs actuellement présentés pour l'axe « Territoire » concernent principalement l'adaptation, plusieurs indicateurs de mobilité permettent déjà de suivre indirectement certains effets d'atténuation liés à l'organisation du territoire. La possibilité de mieux expliciter ces liens ou de compléter le dispositif de suivi sera examinée.
Conseil scientifique romand	**Demande**	**Réponse rapport** Les indicateurs pertinents à suivre pour chaque mesure et chaque axe PCC2 seront déterminés en coordination avec les services responsables de la mise

Participant·e	Commentaire	Réaction
1614 Granges (Veveyse)	Parmi les indicateurs de résultats, il serait également judicieux de disposer d'indicateurs d'adaptation, tels que les surfaces non imperméabilisées en zones constructibles, les surfaces de pleine terre, etc. **Justification** Les indicateurs mentionnés traitent avant tout de réduction et de protection, mais pas d'adaptation.	en œuvre lors de l'établissement des futurs rapports de mise en œuvre du PCC2. Les propositions pourront être prisent en compte dans ce cadre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.45 4.2.3 Indicateurs de moyens		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Considérer la construction et la transformation dans la catégorie Energie et bâtiments **Justification** Des indicateurs spécifiques pourraient être formulés **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Les indicateurs pertinents à suivre pour chaque mesure et chaque axe PCC2 seront déterminés en coordination avec les services responsables de la mise en œuvre lors de l'établissement des futurs rapports de mise en œuvre du PCC2. Les propositions pourront être prisent en compte dans ce cadre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.46 IV. Plan d'action 2027-2031		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Dans le type d'action connaissance et communication, ajouter le rôle des HES et les organisations non-luctratives engagées dans la transition climatique.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La mise en oeuvre du PCC se repose sur les partenaires de l'Etat doté des expertises. Toutefois le but de cette partie n'est

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Synergies avec des initiative privées existantes **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	pas de les lister. Il s'agit de décrire le type d'action du PCC.
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Demande** De manière générale, le PCC2 n'aborde pas le rôle dévolu aux entités régionales telles que l'ARS. Notre organisation n'a certes pas l'intention d'élaborer son propre plan climat. Elle entend cependant faciliter la concrétisation des actions en faveur du climat définies à l'échelle cantonale dans les commune si un besoin existe à ce propos. Le Comité estime ainsi que les Régions devraient être consultées pour certaines mesures et actions qui entrent dans leurs champs de compétences et proposent que le PCC2 soit compléter en ce sens. **Justification** -	**Réponse rapport** L'action T1.01 "Soutenir l'élaboration des Plans Climat communaux ou intercommunaux" vise à soutenir financièrement l'élaboration d'un plan climat communal ou intercommunal, comme prévu par le règlement de la loi sur le climat. Les associations de communes, comme l'ARS, font parties du public cible de cette action.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Connaissance et communication : les effets induits par la politique de responsabilisation des individus et entreprises ne doivent pas être surestimés. Seules des conditions-cadres claires et efficientes instaurées par l'Etat permettront de réduire les émissions de GES à l'échelle globale de manière équitable. **Justification** La problématique des émissions de GES étant systémique et urgente (stratégie "front-loading" inscrite au PCC2), la capacité d'action des individus et des entreprises est trop limitée pour garantir l'atteinte des objectifs.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC repose sur des actions de différents type. Les actions Connaissance et communication ont leur rôle parmi les autres, elles sont fondées sur l'art. 6 LClim.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Participant·e·s rattaché·e·s : • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Figure 25 : ce schéma illustre les carences pointées de la présente prise de position concernant les axes “Mobilité” et “Territoire” : □ la mobilité ne se retrouve que dans le volet “atténuation” □ le territoire ne se retrouve que dans le volet “adaptation” Les objectifs de réduction des déplacements, de report modal et d’électrification de la propulsion des véhicules (atténuation) découlent de l’aménagement du territoire et de la coordination nécessaire entre l’urbanisation et le système de transport. Il semble dès lors impératif d’adapter le PCC pour tenir compte de cet aspect fondamentalement en lien avec les émissions de GES. **Justification** Cette refonte est impérative pour éviter que la coordination urbanisation - transport ne soit pas à la hauteur des objectifs, car une approche en silo ne permettra probablement pas de garantir les conditions-cadres du PCC pour l’atteinte des objectifs. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** La figure 25 est adaptée, cependant la structure du PCC2 reste en continuité du PCC1, avec une séparation des volets. Les aspects systémiques de l'adaptation et la protection du climat seront pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande**	**Réponse rapport** Le PCC ne constitue pas un instrument juridique. Il se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Législation et Projets pilotes et figure 26 : pour quelle raison est-ce que les axes “mobilité” et “territoire” ne sont-ils pas concernés par les types d’action “législation” et “projets pilotes” ? **Justification** Les axes mobilité et territoire sont transversaux, ils font le lien entre l’ensemble des activités et concernent l’ensemble de la population. La mise à jour des lois et les opportunités de projets pilote doivent être valorisées dans le but de pouvoir améliorer les effets du PCC. La LMob évoque les projets pilotes (art. 188 al. d LMob). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Ouvrir la possibilité à d’autres contraines légales pour accélérer la décarbonation. **Justification** Dans la stratégie, il est dit : « Il revient à l’Etat d’assurer les conditions-cadres permettant au tissu économique et à la population de développer leur résilience face aux nouvelles réalités climatiques et d’adopter des modes de fonctionnement responsables ». (P53). Or, dans la liste des mesures p76, seules quelques mesures concernent des changements de la législation. Le levier pour réduire les émissions est bien plus important par des adaptations de la législation que par l’octroi de subventions et le nombre de mesures législatives nous apparaît insuffisant. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Le PCC se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles dans lesquelles des mesures contraignantes pourront être prises. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** **Compléter l'introduction du Plan d'action afin que chaque fiche permette d'identifier clairement :** - le fondement de la mesure (obligation légale ou orientation stratégique) ; - l'autorité responsable de sa mise en œuvre ; - les partenaires concernés, notamment les communes ; - les principales implications organisationnelles et financières. **Justification** Le Plan d'action constitue la traduction opérationnelle du PCC2. Afin de garantir une mise en œuvre efficace et transparente, il est essentiel que chaque fiche permette d'identifier clairement les responsabilités des différents acteurs ainsi que les conséquences pratiques des mesures proposées. Une présentation homogène facilitera la compréhension du rôle des communes et contribuera à une mise en œuvre cohérente du Plan Climat.	**Réponse rapport** Toutes les mesures découlent d'obligations LCl ou LClim (objectifs d'adaptation, de séquestration, net zéro 2050 pour le territoire, net zéro 2040 pour l'administration publique). Une annexe avec la description des actions est ajoutée au document.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** En limitant l'agricuture à la section "adaptation", on passe à côté du stockage de carbone organique dans les sols, pourtant levier majeur de l'équilibre des émissions même sur un petit canton comme Genève (cf plans climat vaudois et genevois et leurs bvilans de stockage), levier mesurable et effectif (contrairement à la plupart des autres mesures), et disposant d'une méthodologie de mise en oeuvre à grande échelle (AgroImpact pour les cantons romands). Cette méthodologie est mature évite les écueils (i) de parier sur une "séquestration" (commentaire en page 50) et (ii) du offsetting et ses travers (ar ex 10.1111/sum.13092)	**Réponse rapport** Le stockage carbone dans les sols agricoles est compris dans l'axe Système alimentaire, à l'action S2.06 « Promouvoir les pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone et la fertilité des sols ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Il semble que l'accès à ces informations ait fait défaut, ce qui fait craindre une élaboration en vase clos sur la base des ressources locales. ce domaine très technique évolue fortement avec de fortes initiatives privées (voir par exemple le focus Regenerative Agriculture de Nestlé, le World Living Soil Forum de LVMH), publiques (4/1000, plans climats des cantons VD, Ge) et associatives (AgroImpact, PADV, Climate Farmers, etc..)	
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** Dans les mesures, proposer des ateliers sur les droits civiques.La transition passe par **l'amélioration des compétences civiques et politiques de la population** car la mobilisation de la population est nécessaire. **Justification** Pour se mobiliser, il est nécessaire de savoir ce qu'est une pétition, ce qu'elle implique, qui peut la signer, comment on s'y prend. Il est aussi nécessaire de comprendre les tenants d'une initiative ou l'organisation de manifestations. Cela va avec l'instauration d'assemblées citoyennes, pourquoi pas inscrites dans la Loi sur le Climat cantonale ? Rochfeld, J. (2019). *Justice pour le climat!: les nouvelles formes de mobilisation citoyenne*. Odile Jacob.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.
DIAF 1701 Fribourg	**Demande** Nous n'avons pas de remarque à formuler dans le cadre de cette consultation publique. Nos dernières revendications (consultation interne de février 2026) ont été reprises en grande majorité par le SEn dans le cadre de la rédaction finale du rapport s'intitulant : Plan Climat cantonal, 2ème génération (Stratégie climatique et plan d'action 2027-2031). Merci pour tout le travail accompli et la qualité du document **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Info	
Fribourg	**Demande** La mise à disposition des nouvelles solutions d'accompagnement et de soutien pour les communes est réjouissante. Des solutions similaires ayant fait leurs preuves dans d'autres cantons existent. ll serait probablement judicieux de valoriser ces retours d'expériences. **Justification**	**Réponse rapport** Une coordination intercantonale est en cours sur le sujet.
Fribourg	**Demande** Le nouveau plan d'action est présenté de manière accessible et succinct. ll semble cependant surprenant que peu d'actions de nature réglementaire ou législative y aient été intégrées (8 sur 60). Pourtant, il s'agit bien d'un levier cantonal important et efficace (rapport coût/efficacité très favorable) pour protéger le climat et préparer son territoire aux conséquences du changement climatique. Ce constat reste regrettable du point de vue des communes dont la marge de manœuvre est souvent dictée par les bases légales cantonales. **Justification**	**Réponse rapport** Le PCC se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles dans lesquelles des mesures contraignantes pourront être prises. En ce qui concerne les communes, le PCC soutient les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan climat communal, qui ne constitue pas une obligation. Les communes restent toutefois tenues, comme le canton, de contribuer aux objectifs climatiques fixés par la LClim.
Nachhaltigkeitsko mmission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** 1 Présenter et promouvoir les alternatives existantes en plus des problématiques. Soutenir les entreprises/initiatives alternatives en terme de visibilisation.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, auquel nous pouvons apporter les éléments de réponse suivantes : 1. Le PCC2, comme le PCC1, soutient les circuits courts avec l'action S1.01 « Promouvoir les circuits courts et soutenir la consommation locale ». La réduction de la publicité relève de l'action T4.02, qui vise à « Limiter l'affichage commercial visible depuis le domaine public ». 2. La visibilité des actions fait partie des critères de priorisation, ainsi que de

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Remplacer systématiquement les publicités pour des produits inutiles voir néfastes par des choses allant dans le sens d'une société respectueuse de l'environnement (et des humains). 2 En ce qui concerne les changements de comportement, travailler à la visibilisation des actions bénéfiques pour l'environnement. 3 Encourager et multiplier le dialogue et les interactions entre les experts/ scientifiques du climat/de l'environnement et les autres filières /milieux professionnels: • en organisant plus de rencontres et dialogues entre des groupes de personnes peu ouvertes aux questions environnementales (immobilier, finances, marketing… bien que soit un peu cliché) et des experts dans le domaine de l'environnement et de la transition. Ce n'est pas en laissant les gens se polariser qu'on arrivera à quelque chose. • en encourageant (fortement) les entreprises / écoles à participer à des fresques du climat, par exemple. (Les cours L2 sont bien obligatoires !) **Justification** 1 Il existe plusieurs organisations, collectifs (et autres formes) proposant des choses intéressantes mais qui restent très peu visible en dehors d'un public déjà convaincu. Boutiques deuxième main, épiceries locales, microfermes (ou du moins petites structure visant transition écologique et souveraineté alimentaire), agences proposant des manières différentes de voyager. Il ne semble pas que beaucoup d'aides leurs soient apportée afin de se mettre en avant et de toucher un public diversifié, alors que ces entreprises semblent	la stratégie de communication du PCC2, qui tient compte des enseignements de la psychologie sociale auxquels il est fait référence. 3. La mise en réseau et la mise en relation font parties intégrantes du PCC, notamment avec les entreprises, les communes, la société civile et au sein de l'État.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	d'intérêt public si l'on pense à long terme. Certaines d'entre elles ont le mérite d'avoir su proposer des modèles alternatifs tout à fait fonctionnels bien à l'encontre des discours dominants et mériteraient d'autant plus d'être reconnues pour cela, notamment des petites fermes collectives ou coopératives au fonctionnement très interessant. Actuellement, on constate toujours une sérieuse asymétrie entre les espaces visuels dédiées à ce genre d'initiatives ou ceux dédiés à des grandes entreprises (bien souvent liées au pétrole) ou a des objets de surconsommation (compagnies aériennes aux prix indécents par exemple, malnutrition ou produits étroitement liés à des violations de droits humains ou à la destruction d'écosystèmes…). Il est « étonnant » que les lois n'aient toujours pas beaucoup changé pour cela alors que des activistes sont, eux, condamnés.	

	2
	
	La visibilité des actions bénéfiques joue un rôle crucial dans les changements d'habitudes. C'est un levier interessant à explorer et exploiter (Voir Boon-Falleur et al., 2022), qui semble sérieusement sous-estimé.
	
	- Explication plus détaillée (car je n'arrive pas à joindre l'étude): Ces leviers sont:
	  - La « détection de norme » : Les gens ont plus tendance à adopter certains comportement s'ils paraissent être la norme dans leur environnement.
	  - La « gestion de la réputation » : Les gens ne veulent pas faire moins bien que ce qui paraît être la moyenne, ou autrement dit avoir le rôle de celui qui en fait moins et pourrait, en conséquence, se voir rejeter.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	◦ Et le « calcul de l'équité »: Les gens ne sont généralement pas enclins à faire des efforts ou sacrifices seuls, car cela ne serait pas équitable. - Dans un contexte où les actions de chacun passent souvent inaperçues, on peut imaginer que ces leviers sont sous-exploités, ou peuvent même avoir pour effet de maintenir des comportements problématiques. En effet, si on pense que c'est la norme de prendre l'avion chaque année; on va prendre l'avion chaque année, et ce malgré tous les arguments rationnels possibles qu'on peut lire ou entendre, car l'effet de norme apparente risque d'avoir le dessus sur le raisonnement des gens. Cela peut être d'autant plus vrai si on n'a pas l'impression d'agir d'une manière pire que les autres ; qui manifestement semblent y trouver des justifications, puisqu'ils le font ; et qu'on ne veut pas être le seul à faire un effort que d'autres ne font pas. Cependant, cette étude souligne qu'il y a généralement plus de personnes qui essaient de changer leurs habitudes de manière concrète que ce que l'on pourrait penser. L'idée serait alors de rendre cette réalité plus visible. - Puisque vous parlez de projets et concours, voilà qui pourrait donner un travail intéressant à des étudiants/agents en marketing et communication, graphistes ou artistes (peut-être une bonne idée de reconversion?) - source: Boon-Falleur, M., Grandin, A., Baumard, N., Chevallier, C. (2022). Leveraging social cognition to promote effective climate change mitigation. Nature Climate Change, In press, 10.1038/s41558-022-01312-w. hal-03627988	
3		

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une amélioration de la communication entre domaines et intérêts différents semble indispensable afin de sortir des dialogues de sourds que l'on peut constater dans certains débats Les fresques sont un outils intéressant car elles vulgarisent de manière rigoureuse les liens entre différentes dynamiques sociales, politiques et économiques et les enjeux actuels. Toutefois, elles le font sans tomber dans la culpabilisation et insistent sur la prise de conscience du pouvoir tant collectif qu'individuel (ce dernier étant bien sûr insuffisant mais tout de même indispensable) et des possibilités existant pour faire au mieux. Elles présentent ainsi un équilibre entre une sensibilisation approfondie et une compréhension des enjeux et un sentiment d'engagement et d'espoir. Choses que les médias semblent parfois avoir de la peine à doser.	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Demande de précisions et proposition de mesures concrètes. **Justification** « Le plan d'action contient un total de 23 mesures avec des objectifs pour chacune d'entre elle ainsi qu'une liste non-exhaustives d'action… » - Comment peut-on se positionner sur un document incomplet? Les VERT·E·S Fribourg demandent que toutes les « actions prioritaires » soient intégrées au document concernant le PCC 2. - Nous réitérons notre incompréhension face à la structuration des « mesures » et « actions prioritaires ». Nous sommes à notre sens confronté à un problème d'échelle. L'intérêt et les informations détaillés devraient porter sur les « actions prioritaires ». Or elles sont listées sans détail. Cela ne permet pas d'évaluer leur pertinence, leurs effets, leurs coûts, etc. A notre sens, ce qui est appelé « mesure » dans le PCC 2 constitue plutôt des objectifs voire des axes d'actions.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2. Les mesures contiennent de grands objectifs autour desquels s'articulent des actions, avec une certaine flexibilité — un manque relevé dans l'évaluation du PCC1. Concernant les projets sectoriels, ils « regroupent toutes les actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de politiques sectorielles ou intersectorielles existantes » ; autrement dit, les actions s'alignent sur une stratégie existante. Il ne s'agit pas de doublons, mais d'impulsions. Les actions relevant de « connaissances et communication » font partie d'un tout. Elles se base sur la mise en œuvre de l'art. 6 LClim ; ce ne sont toutefois pas ces actions qui sont dotées des budgets les plus importants.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Concernant le paragraphe sur les « projets sectoriels » en p. 74, quelle plus value si les actions sont déjà mises en œuvre dans le cadre de politiques sectorielles ou intersectorielles existantes ? Concernant le graphique en p. 76, il semble évident que le PCC 2 prévoit trop de mesures du type « connaissances et communication ». Si ce genre de mesures restent importantes, il convient de se focaliser davantage sur des mesures concrètes à haut potentiel d'impact.	
(1) Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg (2) Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** (1) Le PCC 2.0 doit ouvrir dans son Plan d'action pour la protection du climat, une "section" spécialement et explicitement dédiée à l'élevage et à la réduction de ses émissions de GES . Dans le prolongement de la stratégie sectorielle encore à élaborer (voir notre note pour 2. Orientation stratégique), il doit énoncer des objectifs de réduction et des mesures différentiées pour les régions herbagères et celles de plaine. C'est dans ces dernières que l'essentiel des réductions des émissions de GES en provenance du bétail doivent être visées et obtenues. En particulier en faisant la promotion de la transition des exploitations d'élevage vers la production d'aliments destinés à la consommation humaine. En terme de mesures concrètes, le PCC 2.0 doit prévoir de soutenir activement et de manière décidée le projet Agro Impact, initiative romande qui accompagne les exploitations agricoles vers la réduction de leurs émissions de GES. (2) Le PCC 2 doit ouvrir dans le plan d'action pour la protection du climat, une "section" spécialement et explicitement dédiée à l'élevage et à la réduction de ses émissions de GES . Dans le prolongement de la stratégie sectorielle, il doit énoncer des objectifs de réduction et des mesures différentiées pour les régions herbagères et celles de plaine. C'est dans ces dernières que l'essentiel des réductions des émissions de GES en provenance du bétail doivent être visées et obtenues. En particulier en faisant la	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Il pourra en être tenu compte dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Agriculture Protection du climat. L'approche choisie est systémique : réduire la demande, transformer les chaînes de production, former les agriculteurs, évoluer vers de nouvelles cultures. A noter que le Canton de Fribourg participe à AgroImpact déjà dans le cadre du PCC1. Cette action devra se poursuivre dans le PCC2

Participant·e	Commentaire	Réaction
	promotion de la transition des exploitations d'élevage vers la production d'aliments destinés à la consommation humaine. De manière générale, le PCC 2 doit prévoir de soutenir activement et de manière décidée le projet Agro Impact, initiative romande qui accompagne les exploitations agricoles vers la réduction de leurs émissions de GES. **Justification** (1) Le plan d'action donne l'impression d'éviter "soigneusement" de traiter de la question de la réduction des émissions de GES du cheptel fribourgeois. Cette "omission" est inexplicable et inacceptable puisque "*... les émissions directes proviennent principalement de l'élevage (bétail), de la gestion des effluents d'élevage, ainsi que de la gestion des sols agricoles*" page 78. Ainsi, l'élevage est responsable du 5,73% du total des émissions cantonales (p.33) ou du 60% des émissions de GES de l'agriculture et que ces dernières sont les seules émissions directes qui sont restées stables entre 2017 et 2023 (p.31). De cette manière, les activités d'élevage ont toutes les "chances" dans le canton et avec le PCC 2.0 de ne pas faire leur part alors. Ce que nous ne pouvons admettre. C'est au contraire dans ce domaine que le canton devrait mettre une de ses priorités dans la réduction des émissions directes de GES . L'analyse des mesures proposées par le PCC 2.0 étaye notre appréciation. En effet, d'une part les 4 mesures de promotion d'un système alimentaire bas carbone visent en fait la *" Transformation des pratiques de consommation*." et ne s'adressent absolument pas à la production agricole. Et encore moins à l'élevage qu'elles ne retiennent pas comme un domaine de réduction des émissions de GES, alors que dans la même page il est dit que "*... les émissions directes proviennent principalement de l'élevage (bétail), de la gestion des effluents d'élevage, ainsi que de la gestion des sols agricoles*" page 78.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	D'autre part, des 6 mesures du Plan climat agriculture, une seule (S2.01) traite d'un aspect lié à l'élevage. Quant à la mesure *S2.02 Soutenir la production agricole de protéines végétales pour l'alimentation humaine* nous saluons son opportunité qui va dans le bon sens. Elle semble cependant isolée, un peu orpheline. En effet pour que la production de protéines végétales puisse progresser dans les régions de plaine du canton, elle doit le faire aux dépends d'autres surfaces, actuellement dédiées à la production d'aliments pour le bétail. "*2.2.2 Agriculture et secteur alimentaire* *La production de denrées alimentaires est prioritaire sur les terres arables. La culture d'aliments pour animaux sur les terres agricoles est minimisée et n'a lieu que dans la mesure où elle est optimale du point de vue de la rotation des cultures ou qu'elle n'entre pas en concurrence avec la production de denrées alimentaires (p. ex. fourrage intermédiaire entre deux cultures de denrées alimentaires). Les prairies permanentes qui, pour des raisons agronomiques ou écologiques, ne se prêtent pas aux grandes cultures, sont utilisées en priorité pour la production laitière. Pour compléter le fourrage des prairies et des pâturages, on utilise principalement des sous-produits de la production de denrées alimentaires qui ne peuvent pas être utilisés pour l'alimentation humaine directe.*" tiré de L'avenir de l'alimentation en Suisse, Février 2023, SDSN Suisse, page 20 Cette promotion doit donc se faire dans le cadre d'un soutien à la transition des exploitations d'élevage des régions de plaine vers des cultures destinées à la consommation humaine. Que l'on ne trouve pas dans le PCC 2.0 ni dans les autres documents de politiques agricoles du canton. La proposition de l'incorporation du projet AgroImpact dans le cadre du PCC 2.0 lui permettrait de contribuer de manière significative à la promotion de cette transition. En effet, notre proposition repose sur le constat que les exploitations agricoles sont le passage obligé pour toute réduction des émissions de GES du secteur, tout comme les entreprises le sont pour les	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	activités industrielles et du secteur tertiaire. Qui font d'ailleurs l'objet de dispositions fédérales leur imposant de réduire leurs émissions (loi fédérale sur le climat et l'innovation, art. 5 al. 1 LCl). Comme le projet AgroImpact associe un plan de réduction des émissions de GES spécifiquement adapté à chaque exploitation agricole au diagnostic de ses émissions de GES, il pourrait contribuer de manière très effective au soutient des exploitations de plaine qui veulent faire une transition vers des activités agricoles bas carbone. (2) Le plan d'action évite "soigneusement" de traiter de la question de la réduction des émissions de GES du cheptel fribourgeois. Cette "omission" est inexplicable et inacceptable puisque l'élevage est responsable du 60% des émissions de GES de l'agriculture et que ces dernières sont les seules émissions directes qui sont restées stables entre 2017 et 2023. De cette manière, les activités d'élevage ont toutes les "chances" dans le canton et avec le PCC 2 de ne pas faire leur part. Ce que nous ne pouvons admettre. En effet, d'une part les 4 mesures de promotion d'un système alimentaire bas carbone visent en fait la *" Transformation des pratiques de consommation*." et ne s'adressent absolument pas à la production agricole. Et encore moins à l'élevage qu'elles ne retiennent pas comme un domaine de réduction des émissions de GES, alors que dans la même page il est dit que "*... les émissions directes proviennent principalement de l'élevage (bétail), de la gestion des effluents d'élevage, ainsi que de la gestion des sols agricoles*" page 78. D'autre part, des 6 mesures du Plan climat agriculture, une seule (S2.01) traite d'un aspect lié à l'élevage. Nous soulignons que la mesure *S2.02 Soutenir la production agricole de protéines végétales pour l'alimentation humaine* va dans le bon sens, même si elle est isolée, orpheline des activités complémentaires visant à la transition des activités d'élevage vers justement la production de protéines végétales.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La proposition de promouvoir les initiatives du projet Agro Impact dans le cadre du PCC 2.0 repose sur le constat que les exploitations agricoles sont le passage obligé pour toute réduction des émissions de GES du secteur, tout comme les entreprises le sont pour les activités industrielles et du secteur tertiaire. Qui font d'ailleurs l'objet de disposition fédérale leur imposant de réduire leurs émissions (loi fédérale sur le climat et l'innovation, art. 5 al. 1 LCl). Cette initiative associe un plan de réduction des émissions de GES spécifiquement adapté à chaque exploitation agricole au diagnostic de ses émissions de GES.	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Remédiation au manque d'ambition : proposer de réelles mesures plutôt que présenter des objectifs. **Justification** Les VERT·E·S saluent la création de ce plan climat. Le plan va clairement dans la bonne direction, mais il repose encore trop sur les incitations, la technologie et une transition progressive, alors que l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité nécessiteraient des changements plus rapides, plus structurels et davantage de sobriété. Dans ce contexte, l'agriculture, particulièrement, est au coeur de la transition. Une politique sectorielle plus ambitieuse dans ce domaine semble être un levier indispensable si l'on entend atteindre les objectifs que le Canton s'est fixé. Et cela passe par une politique plus contraignante. Développement De manière générale, les VERT·E·S Fribourg sont sceptiques quant au PPC 2. Une de nos critiques principales est que les actions sont bien trop vagues et trop générales. L'absence de description et de détails (objectifs, cible, calendrier, coût, effets estimés, etc.) concernant les actions ne permet pas	**Réponse rapport** Merci de la remarque. Le détail des actions figure dans la nouvelle annexe. Un soutien au remplacement des chauffages fossiles chez les particuliers fait partie des projets sectoriels et du Programme Bâtiments en cours. Le PCC2 a conservé les actions qui fonctionnent et en ajoute une cinquantaine de nouvelles. Leur provenance est également indiquée dans l'annexe. La priorisation des actions n'a pas tenu compte du caractère nouveau ou non d'une action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	d'évaluer l'impact du PCC 2 en termes de réduction des émissions, ni de savoir quelle sera le financement de chacune des mesures. De l'avis des VERT·E·S Fribourg, les « mesures » de ce Plan Climat 2 n'en sont pas réellement. Il s'agit en effet bien plus d'objectifs ou d'axes d'action, souvent généraux, larges et vagues. Les mesures en tant que telles sont à notre sens les « actions prioritaires » listées sous chaque « mesure ». Cet état de fait pose selon nous de nombreux problèmes. Les « actions prioritaires » ne sont pas détaillées. Aucune information concernant les effets CO2 estimés ou le financement de ces actions prioritaires n'est donné. Dans ce contexte, il est impossible d'évaluer la pertinence de ces actions. Au-delà du problème de définition des mesures et d'absence d'informations les concernant, nous estimons que ce PCC 2 prévoit un trop grand nombre de mesures, pour beaucoup ayant a priori un faible impact. Les mesures phares devraient être la réduction des émissions dans les secteurs de la mobilité, de l'agriculture (cf nos commentaires sur une réelle politique sectorielle) et du bâtiment, ainsi que l'adaptation face aux fortes chaleurs et le renforcement de la biodiversité. Dans ce sens, nous encourageons en particulier une mise en œuvre forte des mesures suivantes : V1.01, V1.05, M1.01 (quoi que trop vague), M1.04, M2.01. Le PCC 2 ne permet pas de savoir si ces mesures vont bel et bien profiter d'un financement suffisant. Dans le PCC 2, nous n'avons trouvé aucune mesure dédiée spécifiquement aux remplacements des chauffages fossiles chez les privés. Cela nous semble très dommageable. Le document du PCC 2 ne permet pas de distinguer les nouvelles mesures des mesures issues du PCC 1, ce que nous regrettons. Le PCC 2 semble prévoir beaucoup d'action concernant des mesures ou concepts prévus ou déjà existant. Or le PCC ne doit pas être simplement un moyen annexe de financer ce qui se fait déjà, mais véritablement une stratégie portant de nouvelles mesures.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le PCC1 (2021–2026) reposait sur un crédit d'engagement d'environ 21 millions de francs, complété par différents financements sectoriels. Il s'agissait principalement d'un plan de lancement destiné à structurer l'action cantonale. Le PCC2 (2027–2031) prévoit quant à lui environ 40 millions de francs pour les mesures du plan, auxquels s'ajoutent environ 30 millions de francs d'investissements sectoriels liés au climat. Le volume financier mobilisé est donc plus important. Cette augmentation constitue un signal positif, même si elle devra être confirmée par l'acceptation des budgets de l'État par le Grand Conseil et est donc, à ce titre, incertaine. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pro Natura Fribourg relève la bonne complémentarité des 4 volets stratégiques devant amener à la mise en œuvre du PCC2. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** Au niveau de la communication, nous confirmons que la promotion des circuits courts, de la régionalité et du tourisme local sera bénéfique pour les entreprises fribourgeoises. Il en convient également au niveau de la sensibilisation des professionnels en matière de durabilité dans leurs corps de métier respectifs. **Justification** Les entreprises qui agissent de manière durable doivent pouvoir être reconnues également sur le plan professionnel, et non seulement sur la base des émissions de CO2	**Réponse rapport** Merci de votre confirmation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** Au niveau des mesures d'encouragement, des incitations financières ciblées doivent permettre la transition climatique des entreprises. **Justification** Les incitations financières doivent être réfléchies de manière à aider les entreprises vers la transition énergétique et d'y trouver une réelle plus-value.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** Nous tenons à relever que les incitations pour l'économie doivent être accessibles pour les entreprises, notamment pour les PME. **Justification** Ces dernières ne devraient pas être retenues d'en bénéficier en raison de démarches administratives trop importantes ou de règlementations trop restrictives.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire qui pourra être pris en compte dans la détermination des modalités d'octroi des aides.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.47 1. Protection du climat		
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter le territoire, peut-être avec l'urbanisme, comme axe devant contribuer à la protection du climat et penser des actions prioritaires telles que promouvoir un urbanisme des distances courtes. Commencer par rapatrier ici des mesures brièvement notées dans les fiches d'adaptation du territoire qui visent réellement à l'aménager en adéquation avec les objectifs climatiques, les compléter et les expliquer. **Justification** L'aménagement du territoire est un déterminant très fort des émissions de GES, via les mobilités induites, les modes d'habitat et de consommation, etc.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Effectivement, les choix structurels du PCC2 ont nécessité des compromis, notamment sur la question de l'aménagement du territoire. Pour une raison de continuité avec le PCC1, il a été décidé de maintenir l'axe Territoire dans le volet adaptation, bien que les co-bénéfices des mesures de cet axe sur la réduction des émissions de GES soient importants. Ces co-bénéfices sont tout de même relevés dans les chapitres du PCC2 dédiés à la protection du climat, en particulier dans le domaine des transports.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le Plan Climat rappelle que "la LCl prévoit que l'ensemble des prescriptions d'actes fédéraux et cantonaux doivent être conçues et appliquées de sorte à contribuer à atteindre les objectifs climatiques notamment dans les domaines du CO_2, de l'environnement, de l'énergie, **de l'aménagement du territoire**, des finances, de l'agriculture, de l'économie forestière et de l'industrie du bois, des transports routiers et aériens et de l'imposition des huiles minérales (art. 12 LCl)." (p 18). Dans l'axe "Mobilité", il est rappelé que la première priorité "consiste à réduire les besoins en déplacement. Cela passe notamment par la planification, l'aménagement et l'organisation du territoire, des activités et des offres de biens et services afin de limiter les distances parcourues (voir axe « Territoire »)." (p. 81). Il est bien indiqué p. 101 que la première mesure du plan d'action pour le territoire est de "soutenir un aménagement du territoire en adéquation avec les objectifs climatiques", mais les fiches mesures se limitent à des actions pour adapter le territoire au changement climatique, à part éventuellement la mesure "R1.04 Aménager le territoire conformément aux objectifs climatiques" sans qu'on ne voie ce que cela signifie au bas d'une fiche du volet adaptation.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Placer la mobilité en premier dans l'illustration et dans la liste qui suit **Justification** Dans l'illustration et dans la liste qui suit, les domaines devraient être placés par ordre d'importance de leur part des montants du PCC	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** ajouter dans le Plan d'action des mesures concernant l'usage de l'IA, technique qui a un fort impact environnemental, tant sur l'usage de l'énergie que de l'eau. Par exemple élaborer un règlement d'utilisation, limiter son usage etc. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La question du numérique responsable sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les effets environnementaux de cette technologie ne sont pas encore tous connus, mais de nombreuses recherches scientifiques en cours prouvent le fort impact environnemental de cette technologie. Ce serait rater le coche que de ne pas thématiser ces impacts dans le Plan 2027-2031 Marinoni, A., Cambria, E., Lin, W., Mura, M. D., Chanussot, J., Ragusa, E., Tso, C. Y., Zhu, Y., & Horton, B. (2026, mars 21). *The data heat island effect : Quantifying the impact of AI data centers in a warming world*. arXiv.Org. https://arxiv.org/abs/2603.20897v3	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La protection du climat ne doit pas se limiter aux 4 axes proposés. Un levier important est également constitué par les mesures et les actions qui peuvent être entreprises sur les ressources et le milieu naturel. Nous proposons d'ajouter aux 4 axes retenus par le PCC2 un 5ème axe que l'on pourrait intituler « Milieu naturel ». **Justification** Toute captation de CO2 contribue à réduire l'effet de serre. Les forêts, les sols, les milieux humides et la végétation constituent des puits de carbone qu'il convient de renforcer, ce que le PCC2 précise d'ailleurs à juste titre à la p. 50 ("La compensation par séquestration naturelle (dans les sols, forêts, marais) sur le territoire du canton est la voie à privilégier" et à la p. 94 ("Les forêts, essentielles pour la séquestration du carbone, la protection contre les dangers naturels et la régulation du cycle de l'eau, voient leur résilience affaiblie par la sécheresse, les maladies et les événements extrêmes." C'est nous qui soulignons).) Alors que le complexe LULUCF devient de plus en plus souvent émetteur net, il convient d'accorder un soin tout particulier à la capacité des milieux naturels à séquestrer du carbone et donc à contribuer à la protection du climat.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque pertinente. La structure du PCC (volets et axes) nécessite des compromis. Cela a notamment été le cas pour les milieux naturels, dont il faut favoriser d'une part l'adaptation et d'autre par la capacité de séquestration du CO2. La séquestration est ici considérée comme un co-bénéfice de l'adaptation des milieux naturels du territoire. Dans le volet Protection du climat, l'accent est porté sur la réduction des émissions des GES.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.48 1.1 Système alimentaire		
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Remplacer “système alimentaire bas carbone” par “système alimentaire à faible empreinte climatique” ou “système alimentaire ménageant le climat” ou encore “système alimentaire respectueux du climat” **Justification** Le problème de l’agriculture et de l’alimentation ce n’est pas le “carbone” mais le méthane et les protoxydes d’azote. On ne va pas supprimer les hydrates de carbone (glucides) de notre alimentation!	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Proposition 4 : Proportionnalité pour les régions rurales et l'agriculture • Les mesures touchant le secteur agricole doivent être définies en étroite concertation avec l'Union des paysans fribourgeois (UPF) et basées sur des incitations technologiques (p. ex. promotion de la biomasse) plutôt que sur des interdictions. **Justification**	**Réponse rapport** Les mesures en lien avec l'agriculture et mises en œuvre par la DIAF, respectivement Grangeneuve sont réalisées dans le cadre d'un Comité de pilotage (COPIL) dont fait partie AgriFribourg. Ces mesures sont de caractère incitatif dans le but de soutenir les exploitants agricoles. Elles ne reposent pas sur la mise en place d'interdictions.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Le SSP salue la mise en évidence des synergies entre la promotion d'une alimentation équilibrée et la transition vers un système alimentaire bas carbone. **Justification** Ces deux objectifs se renforcent mutuellement, et les stratégies respectives —plan climat et Stratégie de promotion de la santé et prévention	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire

Participant·e	Commentaire	Réaction
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Die strategische Ausrichtung im Bereich Ernährungssystem und Landwirtschaft muss ab sofort den effektivsten Treibern der Emissionsreduktion – insbesondere der deutlichen Reduktion der Tierhaltung und der Förderung pflanzlicher Kalorienproduktion – absolute Priorität einräumen **Justification** Die im Klimaplan dargelegten Fakten und die Analyse zum Ernährungssystem sind richtig und wichtig. Jedoch zeigt die kantonale CO_2-Bilanz deutlich auf, dass die Emissionen des Landwirtschaftssektors im Zeitraum 2017 bis 2023 insgesamt stabil geblieben sind. Dies belegt, dass in diesem Bereich eine Stagnation herrscht und weitaus entschlossenere Massnahmen ergriffen werden müssen, um eine tatsächliche Reduktion der Treibhausgase zu erzielen. Um diesen Stillstand zu durchbrechen, müssen wir dem effektivsten Treiber weitaus mehr Aufmerksamkeit widmen: Da die Freiburger Emissionen in diesem Sektor pro Kopf mehr als doppelt so hoch sind wie im Schweizer Durchschnitt, was massgeblich auf die starke Stellung der Viehzucht zurückzuführen ist, liegt genau hier der grösste und wirkungsvollste Hebel, der nun zwingend betätigt werden muss. Darüber hinaus verdeutlichen globale Studien die Ineffizienz und die Klimaauswirkungen dieses Sektors: Lebensmittel tierischen Ursprungs verursachen 57% aller ernährungsbedingten Treibhausgasemissionen (Xu et al., 2021), wobei die Auswirkungen durch den hohen Methanausstoss die Situation noch zusätzlich verschärfen (UNEP, 2021). Zudem verdeutlicht die Flächennutzung den zwingenden Handlungsbedarf: Die Tierhaltung beansprucht 80% der globalen landwirtschaftlichen Fläche, liefert im Umkehrschluss aber nur 17% der weltweit konsumierten Kalorien (Ritchie, Roser & Fontes, 2022). Ein derart ressourcenintensives System muss durch kantonale Massnahmen und Umschichtungen aktiv transformiert werden.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre du volet protection du climat du Plan Climat Agriculture.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** introduire une mesure favorisant la diversification des productions vers plus de production végétale et moins de production animale (dans les zones favorable). Ceci part des incitations financières. Au niveau de la production animale favoriser par des incitations financières, des races plus résilientes à l'évolution climatique. **Justification** Au niveau du système alimentaire il est important d'agir sur la consommation mais aussi sur la production agricole. La production végétale, plus directement consommable par la population permet de réduire l'impact climatique (émissions de GES et consommation d'eau) par rapport à la production animale avec cultures fourragères. Au niveau de la production animale les races plus résilientes aux changements climatiques sont moins productives mais plus durables moins impactantes au niveau climatique.	**Réponse rapport** L'action S2.02 « Soutenir la production agricole de protéines végétales pour l'alimentation humaine » répond à votre suggestion.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.49 S1 Promouvoir un système alimentaire bas carbone		
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Nous demandons au canton d'évaluer systématiquement les effets des mesures sur le coût de l'alimentation et de renforcer les projets d'alimentation durables à destination des publics les plus vulnérables. De plus, il s'agit de soutenir le développement et l'accessibilité des jardins familiaux, communautaires et urbains; d'appuyer les initiatives d'alimentation durable portées par des acteur·rices communautaires et sociaux; de favoriser la coordination entre les services sociaux, les	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	associations, les écoles et les structures de santé afin de garantir une réponse cohérente et institutionnalisée aux situations de précarité alimentaire. **Justification** La mesure S1, consacrée à la promotion d'un système alimentaire bas carbone (p. 78), encourage la labellisation des établissements de restauration collective et la sensibilisation aux régimes alimentaires à faible impact climatique. AvenirSocial soutient l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du système alimentaire ainsi que le développement des circuits courts. Toutefois, le PCC2 ne prend pas en compte les enjeux de justice alimentaire, alors que les ménages à faibles revenus consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation et disposent d'une marge de manœuvre limitée face à une augmentation des coûts. La promotion de régimes alimentaires à faible impact climatique ne doit pas conduire à une culpabilisation des ménages précaires. Elle doit s'accompagner de mesures garantissant l'accès universel à une alimentation durable et de qualité.	
(1) Banque Alimentaire Fribourgeoise BAF 1700 Fribourg (2) Banque Alimentaire Fribourgeoise BAF 1700 Fribourg	**Demande** (1) La BAF recommande que la mesure S2 intègre explicitement la valorisation des invendus et excédents agricoles comme levier complémentaire de réduction des GES, et que les organisations assurant cette fonction de récupération soient reconnues comme partenaires du Plan Climat Agriculture. (2) La BAF recommande que les organisations actives dans la récupération et la redistribution de denrées alimentaires soient explicitement intégrées comme partenaires opérationnels dans la mise en œuvre de la mesure S1, et que des mécanismes de soutien financier pérennes soient prévus à cet effet dans le cadre du PCC2. **Justification** (1) La réduction des émissions de GES dans la chaîne agroalimentaire ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les pertes et invendus générés à	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La BAF a bénéficié d'un soutien du PCC1 dans le cadre de la mesure A.2.4 " Promotion de circuits courts et soutien à la consommation locale" mise en œuvre par le SG-DIAF. La mesure S.1 est la continuité de cette mesure du PCC1. A noter que l'action S1.01 "Promouvoir les circuits courts et soutenir la consommation locale" s'inscrit également en complémentarité de la mesure "Accompagner les porteuses et porteurs de projet pour développer les circuits agricoles courts" du Plan d'action 27-31 de développement durable. Le gaspillage alimentaire fait par ailleurs partie du projet de Plan de gestion des déchets, actuellement en élaboration. Les entités indiquées dans le document sont celles qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures ce qui exclut en aucun cas la coordination avec les partenaires.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	chaque étape, de la production agricole jusqu'à la distribution. La BAF intervient précisément à ce niveau : en collectant des denrées auprès de producteurs, de transformateurs et de distributeurs, elle valorise des aliments qui auraient autrement été éliminés, évitant ainsi les émissions liées à leur destruction. Cette fonction de récupération constitue un levier de réduction des GES concret, complémentaire aux efforts de réduction à la source prévus par la mesure S2. Le canton de Fribourg, avec son tissu agricole dense et son secteur d'élevage particulièrement développé, génère des volumes importants de denrées excédentaires ou déclassées. La BAF représente un débouché organisé et fiable pour une partie de ces flux, contribuant ainsi à la résilience du système alimentaire cantonal tout en réduisant son empreinte carbone. (2) La lutte contre le gaspillage alimentaire ne peut se limiter à des actions de sensibilisation ou à des labels de restauration collective. Elle nécessite des acteurs opérationnels capables de collecter, de trier et de redistribuer des denrées alimentaires à grande échelle. Depuis son démarrage opérationnel en 2023, la BAF redistribue chaque année des quantités croissantes de nourriture qui auraient autrement été détruites : 184 tonnes en 2024, 218 tonnes en 2025, avec une trajectoire 2026 en progression. Ces denrées sont acheminées vers 37 points de distribution à travers le canton, au bénéfice de personnes en situation de précarité. Chaque tonne redistribuée représente une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre liées à la production, au transport et au traitement des déchets alimentaires. La BAF est à ce jour l'organisation la plus structurée et la plus impactante du canton dans ce domaine. Il est dès lors préoccupant de constater qu'elle ne figure ni parmi les destinataires de cette consultation, ni parmi les entités associées à la mise en œuvre de la mesure S1, ce qui reflète une reconnaissance encore insuffisante de la dimension environnementale de son action.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** modifier comme suit : Promouvoir un système alimentaire durable, sain et bas carbone afin de réduire les émissions liées à l'alimentation tout en préservant la santé humaine, les ressources naturelles et la biodiversité. description : *Cette mesure vise à réorienter les chaînes alimentaires vers des modèles durables conciliant faible empreinte carbone, qualité nutritionnelle et préservation des ressources naturelles. Elle favorise les circuits courts, une restauration collective durable, ainsi que la sensibilisation à une alimentation saine et durable, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en protégeant les sols, la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé humaine.* pertinent de renommer l'action **S1.02** : **Encourager une alimentation saine, durable, équilibrée et bas carbone dans la restauration collective** => pour moi la notion de l'alimentation saine est clairement absente et ne peut pas être dissociée de durable ou bas carbone **Justification** Willett W. et al. (2019). *Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems.* The Lancet, 393, 447–492. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4 IPCC (2022). *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change.* Chapitre 12.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter l'action **S1.02 « Encourager une alimentation bas-carbone et équilibrée dans la restauration collective »** en ajoutant une mesure visant à **développer une offre végétarienne régulière dans la restauration collective publique** (écoles, établissements de santé, administration, etc.). **Justification** Le développement d'une offre végétarienne régulière constitue un levier concret pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation. Les émissions de méthane (CH_4) et de protoxyde d'azote (N_2O) du secteur agricole proviennent principalement de l'élevage et de la gestion des engrais de ferme. Cette mesure contribuerait également à promouvoir une alimentation équilibrée, conformément aux objectifs de l'action S1.02.	**Réponse rapport** Merci pour votre suggestion, qui pourra être examinée lors de la mise en œuvre de l'action.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Dans quelle mesure le canton peut-il agir sur la grande distribution pour qu'elle promeuve aussi une alimentation bas carbone, en particulier en respectant la saisonnalité des produits frais ? Et éviter la surproduction qui finit en gaspillage très souvent? **Justification** Certes, le monde est devenu un marché, la production alimentaire n'y a pas échappé. Toutefois, la promotion d'une alimentation bas carbone ne pourra pas se faire sans l'implication des grands distributeurs. Il faut une cohérence entre ce que l'on demande aux citoyen-nes et ce qui leur est offert, sinon, tous ces efforts sont inutiles.	**Réponse rapport** Les leviers de l'Etat en la matière reste limités ; toutefois l'action S1.03 « Mettre en place des chaînes de valeur respectueuses du climat dans les systèmes alimentaires » vise à donner une impulsion dans cette direction.
Chambre de commerce et d'industrie du	**Demande**	**Réponse rapport** Les mesures du PCC en faveur d'un système alimentaire bas carbone ne prévoient pas de telles limitations ; elles s'alignent sur les recommandations

Participant·e	Commentaire	Réaction
canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	Mesure S1.02. Cette mesure (encouragement à une alimentation bas carbone) est acceptable uniquement si le libre choix des individus, notamment des élèves ou des actifs qui n'ont pas d'autre choix que de manger à la cantine scolaire ou d'entreprise, demeure préservé. Se nourrir relève de la liberté personnelle (art. 10 Cst. fédérale) **Justification** Le PCC2 ne doit pas être un instrument qui permettrait d'instaurer des limitations non prévues par le droit fédéral.	nutritionnelles suisses, émises par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en collaboration avec la Société Suisse de Nutrition (SSN).
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** S1.01: AGRI Fribourg salue cette mesure. **Justification** Le soutien à la production de denrées alimentaires régionales est nécessaire.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
(1) Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot (2) Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** (1) S1.03: AGRI Fribourg demande que les spécificités régionales soient pleinement prises en compte dans l'élaboration des mesures et des recommandations, tant en ce qui concerne les productions agricoles existantes que les contraintes propres à chaque territoire. Les conditions topographiques, climatiques et agronomiques influencent fortement les possibilités de production et doivent être considérées afin de garantir des approches réalistes, cohérentes et adaptées aux réalités du terrain. (2) S1.02: AGRI Fribourg demande que les spécificités régionales soient pleinement prises en compte dans l'élaboration des mesures et des recommandations, tant en ce qui concerne les productions agricoles existantes que les contraintes propres à chaque territoire. Les conditions topographiques, climatiques et agronomiques influencent fortement les	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	possibilités de production et doivent être considérées afin de garantir des approches réalistes, cohérentes et adaptées aux réalités du terrain. **Justification** (1) L'encouragement d'une alimentation bas carbone devrait privilégier les produits locaux tout en évitant de stigmatiser la production animale, en particulier les produits laitiers et la viande issus de systèmes basés sur l'herbage. Si les ruminants génèrent effectivement des émissions de gaz à effet de serre, il convient de considérer leur rôle dans la valorisation des surfaces herbagères, qui couvrent une part importante des terres agricoles et ne sont souvent pas adaptées à d'autres formes de production alimentaire. En région de plaine également, les prairies constituent un élément essentiel des rotations culturales et contribuent à la durabilité des systèmes agricoles. Dans cette perspective, il est important de promouvoir une alimentation qui tienne compte de l'ensemble des impacts environnementaux et évite de favoriser des produits importés sur de longues distances ou dont la production exerce une pression significative sur la biodiversité et le climat dans d'autres régions du monde. (2) L'encouragement d'une alimentation bas carbone devrait privilégier les produits locaux tout en évitant de stigmatiser la production animale, en particulier les produits laitiers et la viande issus de systèmes basés sur l'herbage. Si les ruminants génèrent effectivement des émissions de gaz à effet de serre, il convient de considérer leur rôle dans la valorisation des surfaces herbagères, qui couvrent une part importante des terres agricoles et ne sont souvent pas adaptées à d'autres formes de production alimentaire. En région de plaine également, les prairies constituent un élément essentiel des rotations culturales et contribuent à la durabilité des systèmes agricoles. Dans cette perspective, il est important de promouvoir une alimentation qui tienne compte de l'ensemble des impacts environnementaux et évite de favoriser des produits importés sur de longues distances ou dont la production exerce	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	une pression significative sur la biodiversité et le climat dans d'autres régions du monde.	
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Comment est réparti le budget entre les différentes actions ? Pour la mesure S1.04: par quels moyens comptez-vous "mettre en place des chaines de valeur respectueuses du climat" ? **Justification** Avec le niveau de précisions fourni à ce stade, difficile d'évaluer la pertinence	**Réponse rapport** L'enveloppe d'une mesure est répartie entre les actions selon une priorisation établie avec les entités concernées par la mise en œuvre et conformément au cadre dicté par le RClim. Les montants effectivement alloués seront publiés dans les rapports de mise en œuvre annuels.
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Demande de précision **Justification** A la page 79, un membre de la Commission relève qu'une attention particulière devrait être portée à la formulation des messages relatifs à l'agriculture et à l'élevage. Il estime notamment qu'il convient d'éviter que la communication puisse être perçue comme stigmatisant la production laitière et la production de viande basée sur les herbages. Le même membre relève que le développement des sources de protéines végétales devrait tenir compte des réalités économiques des filières de productions locales. Il souligne en particulier l'importance de veiller à ce que les mesures ou actions de communication envisagées n'encouragent pas, de manière involontaire, la consommation de produits importés lorsque ceux-ci bénéficient d'un avantage concurrentiel par rapport aux productions locales.	**Réponse rapport** Les principes de communication du PCC incluent l'approche non stigmatisante.
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** L'approche choisie est systémique : le PCC2 vise à réduire la demande, à transformer les chaînes de production, à former les agriculteurs et à faire

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ajouter dans le texte la promotion et la valorisation d'une alimentation végétale, ainsi que des mesures concrètes pour accompagner les acteurices de l'élevage des animaux de rente vers un changement de production **Justification** Les GES associés à l'élevage des animaux de rente sont élevés. Promouvoir une agriculture végétale permet de réduire ces émissions. Duru, M., & Therond, O. (2023). Paradigmes et scénarios de transition des systèmes alimentaires pour la neutralité carbone. *Cahiers Agricultures*, *32*, 23.	évoluer les cultures.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Le SSP approuve cette mesure et souhaite, dans la mesure du possible, poursuivre son engagement dans le cadre du projet AMA Terra. Il demande que ce projet puisse bénéficier d'un financement stable et dédié, selon le modèle retenu dans le précédent Plan Climat cantonal. **Justification** FV-AMA Terra est en effet partenaire de la charte « Cuisinons notre région », mais nécessite des moyens financiers spécifiquement alloués à la labellisation et au suivi des structures engagées.	**Réponse rapport** Votre demande, exprimée lors des consultations internes, concernant la nécessité de poursuivre et d'élargir la labellisation Ama Terra, a été reprise dans la formulation de l'action. Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Veiller à véhiculer des messages positifs, non stigmatisant. Mettre l'accent sur les conditions cadres qui favorisent une alimentation équilibrée, en complément aux messages sur les choix individuels. Ama-terra agit par exemple sur les conditions cadres et favorise ainsi des choix durables et en santé. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC vise une communication non stigmatisante dans la mise en œuvre de ces mesures. Changer les conditions cadres fait partie des objectifs des mesures de l'axe « Système alimentaire ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le SSP salue le fait que la mesure est centrée sur la restauration collective de manière générale et non plus uniquement sur le domaine petite enfance, cela permet plus de flexibilité	
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Concrètement, quelles seront les mesures pour la promotion des circuits courts ? **Justification** Il serait agréable de connaître l'intention du Conseil d'Etat quant aux mesures concrètes qu'il entend mettre en oeuvre pour la promotion des circuits courts. Est-ce en collaboration avec les communes ? Avec les agriculteurs ? En leur mettant à disposition des places de vente ?	**Réponse rapport** L'action vise à encourager (campagne de sensibilisation, subventionnement, intégration de la restauration de l'Etat) des circuits courts et la consommation locale (notamment achat direct dans les exploitations, plateforme d'achat de produits locaux, valorisation des acteurs locaux pour la transformation des produits), en intégrant notamment la problématique du gaspillage alimentaire. Cette action s'inscrit en complémentarité de la mesure "Accompagner les porteuses et porteurs de projet pour développer les circuits agricoles courts" du Plan d'action 27-31 de développement durable. Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Complément au commentaire précédent: Toutefois, le but n'est pas non plus de mettre la pression sur les agriculteurs. Afin qu'une transition puisse se faire de la manière la plus juste possible, il est important qu'il y ait en parallèle un travail (en partie légal) qui soit fait pour améliorer leur condition de travail et ôter d'une part; le poids exercé par les grandes chaînes de distribution sur les producteur ; et d'une autre réduire la charge administrative qui les noie de manière considérable. Il faut donc parallèlement instaurer des règles claires protégeant les producteurs contre les marges exubérantes et la précarité des contrats de vente où la rémunération pour leurs production n'est pas garantie. Ou faire en sorte de les aider à trouver d'autres voies d'écoulement dans des marchés plus locaux, par exemple.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La stratégie du PCC dans ce domaine va en ce sens, entre outre via le levier de la formation des futurs agriculteurs et agricultrices. En effet la mesure T2 a comme objectif de former aux systèmes agroalimentaires à faible empreinte climatique bas carbone par l'utilisation des canaux de communication mais aussi par l'organisation d'événements de sensibilisation, contribuant à l'adoption généralisée de pratiques agricoles respectueuses du climat. La campagne de sensibilisation du grand public aux mesures favorable au climat mises en place sur certaines exploitations agricoles ainsi que l'organisation d'un concours avec des prix décernés à des projets exemplaires va également dans le sens de votre remarque sur la reconnaissance du travail des agriculteurs.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Un travail sur la reconnaissance générale des agriculteurs serait également plus que bienvenu (sans pour autant vendre des images mensongères sur le bonheur des vaches dans l'industrie laitière, pour ne citer qu'un exemple) **Justification** Il ne semble à l'inverse pas logique de minimiser les contraintes liées à l'environnement, qui est un enjeu majeur, tout en trouvant normal de leur imposer un travail bureaucratique qui n'est pas le leur, parallèlement en laissant des monopoles commerciaux exercer une contrainte injustifiée sur les producteur, le tout en s'extrayant des marges tout autant injustifiées. De plus, cela contribue à générer des inégalités quant à l'accessibilité aux produits biologiques (puisque il semble que c'est souvent là que les marges sont faites)	
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Die Aktionen unter S1 müssen zwingend auf die *Art* der konsumierten Lebensmittel fokussiert werden, statt primär auf kurze Transportwege (wie in Aktion S1.01 vorgesehen). Wir fordern eine aktive und sofortige Bevorzugung pflanzenbasierter Lebensmittel in der Aufklärungsarbeit. Zudem sind staatlich unterstützte Absatzförderungen für tierische Produkte per sofort zu stoppen und emissionsarmes, pflanzliches Essen ist in kantonalen Kampagnen deutlich in den Vordergrund zu stellen. **Justification** Der Klimaplan legt einen starken Fokus auf lokale Produkte und kurze Lieferketten. Fakt ist jedoch: Der Transport macht bei Lebensmitteln im Durchschnitt nur einen winzigen Bruchteil der Gesamtemissionen aus. Es spart kaum nennenswert CO2 ein, wenn Transportwege verkürzt werden, aber weiterhin primär emissionsintensive tierische Produkte konsumiert werden. Der mit Abstand grösste Hebel liegt in der Reduktion tierischer und der Förderung pflanzlicher Produkte. Dieser Wandel muss auch aus Gründen der langfristigen	**Réponse rapport** Danke für den Kommentar. Die Massnahmen S1.02, S1.03 und S1.04 fokussieren auf eine klimafreundliche Ernährung allgemein. Die staatlichen Subventionen werden im Rahmen der Aktion V3.02 « Prüfung der kantonalen Subventionen im Hinblick auf die Klimaziele » untersucht.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ernährungssicherheit jetzt aktiv eingeleitet werden. Pflanzliche Lebensmittel liefern Kalorien weitaus flächen- und ressourceneffizienter. Eine Transformation des Ernährungssystems schützt uns somit vor zukünftigen Versorgungsengpässen. Um die Bevölkerung bei dieser Umstellung zu begleiten, müssen klimafreundliche, pflanzenbasierte Optionen aktiv, positiv und omnipräsent beworben werden. Gleichzeitig dürfen klimaschädliche Ernährungsmuster nicht länger durch inkonsequente staatliche Programme (z.B.: Tag der Pausenmilch) an Bildungseinrichtungen normalisiert werden.	
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Proposer des mesures plutôt que des axes généraux d'action. **Justification** Cette « mesure » est un bon exemple des critiques déjà évoquées : il ne s'agit là pas d'une mesure, mais plutôt d'un axe général d'action. Un autre problème et que même dans la liste d'actions prioritaires on retrouve très souvent des actions très vague et bien trop générale, à l'instar de la S1.01.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2. Les mesures contiennent de grands objectifs autour desquels s'articulent des actions, avec une certaine flexibilité — un manque relevé dans l'évaluation du PCC1.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que la mesure S1.04 manque de précision et apparaît davantage comme une déclaration d'intention que comme une mesure opérationnelle. La notion de « mettre en place des chaînes de valeur respectueuses du climat dans les systèmes alimentaires » est trop générale pour permettre de comprendre les actions concrètes qui seront entreprises. **Justification** Le parti vert'libéral invite le Conseil d'État à préciser les leviers qu'il entend mobiliser et les acteurs concernés. Si l'objectif est de renforcer la consommation de produits locaux et de mieux rémunérer les producteurs, il	**Réponse rapport** L'action S1.03 vise à établir des chaînes de valeur qui intègrent les objectifs climatiques en impliquant toutes les parties prenantes, notamment les transformateurs. Il est essentiel que ces derniers soient engagés dans le processus d'adaptation des variétés, de développement de nouvelles cultures, et de mise en œuvre de pratiques à faible impact climatique. L'efficacité de ces adaptations dépendra de la volonté de la transformation et du commerce à les intégrer dans leurs opérations, garantissant ainsi une distribution responsable des produits. Le contenu des actions et les parties impliquées seront explicités en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	apparaît indispensable de s'intéresser également au rôle de la grande distribution, qui exerce un pouvoir de marché considérable en Suisse. Les enquêtes menées par la Fédération romande des consommateurs (FRC) ont mis en évidence une forte opacité dans la formation des prix alimentaires et des marges brutes de la grande distribution nettement supérieures à celles observées dans plusieurs pays européens. Elles montrent également que, pour certains produits, la part revenant aux producteurs est très faible alors que les distributeurs captent une part importante de la valeur ajoutée, parfois jusqu'à près de la moitié du prix payé par le consommateur. Cette situation pénalise simultanément les producteurs, insuffisamment rémunérés, et les consommateurs, qui paient des prix élevés. Le parti vert'libéral estime dès lors qu'une réflexion sur les chaînes de valeur ne peut faire l'impasse sur le pouvoir de marché exercé par le duopole Coop–Migros. Le rapport devrait préciser si le Conseil d'État entend soutenir les démarches visant à accroître la transparence des marges, à renforcer la concurrence, à favoriser les circuits de commercialisation alternatifs ou à promouvoir toute autre mesure permettant une répartition plus équitable de la valeur au sein de la filière alimentaire. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Préciser le point S1.03 **Justification** Le parti vert'libéral estime que cette mesure devrait être précisée. La formulation « promouvoir une alimentation bas carbone par la sensibilisation et la formation » demeure trop générale et ne permet pas d'identifier les actions concrètes envisagées. Le rapport gagnerait à expliciter les publics	**Réponse rapport** L'action vise à établir des chaînes de valeur qui intègrent les objectifs climatiques en impliquant toutes les parties prenantes, notamment les transformateurs. Il est essentiel que ces derniers soient engagés dans le processus d'adaptation des variétés, de développement de nouvelles cultures, et de mise en œuvre de pratiques à faible impact climatique. L'efficacité de ces adaptations dépendra de la volonté de la transformation et du commerce à les intégrer dans leurs opérations, garantissant ainsi une distribution responsable des produits.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	cibles, les outils mobilisés et les modalités de mise en œuvre. S'agit-il, par exemple, d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, de formations destinées aux professionnels de la restauration collective, de campagnes d'information à destination du grand public ou d'autres mesures ? Une telle clarification est nécessaire pour apprécier la portée et l'efficacité de la mesure. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	Le contenu des actions et les parties impliquées seront explicités en annexe du PCC2.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** S.1.01. Le parti vert'libéral soutient pleinement l'objectif de promouvoir les circuits courts et de renforcer la consommation de produits locaux. En revanche, la mesure gagnerait à être accompagnée d'instruments concrets permettant d'atteindre cet objectif. **Justification** Le parti vert'libéral propose d'étudier la mise en place d'un « bon de consommation fribourgeoise » d'une valeur de CHF 300 par ménage et par année, à retirer auprès du contrôle des habitants de chaque commune et exclusivement utilisable auprès des agriculteurs fribourgeois pratiquant la vente directe ou dans des points de vente partenaires. En considérant environ 150 000 ménages dans le canton, un tel dispositif représenterait un investissement de l'ordre de CHF 45 millions par an, un montant certes important mais utile, l'agriculture étant l'un des pilier économique du canton. Le parti vert'libéral estime qu'il s'agirait d'un investissement stratégique dans l'économie régionale plutôt que d'une simple dépense. L'objectif serait d'inciter les ménages à découvrir les circuits courts et à modifier durablement leurs habitudes de consommation, afin qu'ils continuent à privilégier les producteurs fribourgeois au-delà du montant du bon. Les exploitations	**Réponse rapport** Merci pour la proposition qui inclut le principe de transition juste. La mise en œuvre d'un tel mécanisme nécessite des fonds importants. Sa faisabilité pourra néanmoins être étudiée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	agricoles bénéficieraient ainsi d'une clientèle renforcée, leur permettant d'investir davantage dans leur développement. Le parti vert'libéral relève en outre que cette approche respecte les mécanismes de l'économie de marché. Le soutien est accordé aux consommateurs, sous la forme d'une augmentation ciblée de leur pouvoir d'achat, et non directement aux producteurs. Les agriculteurs demeurent ainsi en concurrence les uns avec les autres, les ménages restant entièrement libres de choisir auprès de quels producteurs ils souhaitent utiliser leur bon. Contrairement à une subvention directe à la production, un tel dispositif limite les risques de distorsion du marché et ne devrait pas engendrer de pression inflationniste généralisée, les fonds étant injectés directement dans l'économie fribourgeoise et destinés exclusivement à l'achat de produits locaux.	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** S1.02 : il faut promouvoir une alimentation bas carbone et équilibrée dans la restauration collective, et non simplement encourager une alimentation. **Justification** Afin de concilier ces objectifs avec le respect de la liberté individuelle, le parti vert'libéral recommande d'assurer qu'une alternative végétarienne équilibrée soit systématiquement proposée dans les cantines des établissements publics et parapublics, notamment les écoles, hôpitaux, établissements médico-sociaux et administrations. Cette mesure permettrait à chacune et chacun d'opter librement pour un repas à faible empreinte carbone. Le parti vert'libéral invite également le Conseil d'État à étudier l'opportunité d'instaurer une journée végétarienne hebdomadaire dans la restauration collective publique. Une telle mesure apparaît proportionnée au regard des enjeux climatiques et sanitaires, tout en conservant une offre variée le reste de la semaine. Elle constituerait un signal fort en faveur d'une alimentation	**Réponse rapport** Merci pour la proposition qui pourra être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures. A noter que le titre de l'action est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	plus durable et contribuerait à sensibiliser progressivement la population aux bénéfices environnementaux et nutritionnels d'une consommation plus modérée de viande.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Cette mesure de labellisation des établissements de restauration collective et de promotion des circuits courts est très bien. Encore faudrait il que l'Etat montre l'exemple. **Justification** Eviter d'acheter du poulet du Brésil par exemple. Labellisé c'est bien encore faudrait il que les chartes soient bien respectées	**Réponse rapport** Merci de votre retour
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** S1.01 Promouvoir les circuits courts et soutenir la consommation locale: Cette mesure est favorable dans la mesure où elle privilégie les circuits courts et renforce directement les PME régionales et locales. **Justification** La proximité des échanges commerciaux s'inscrit dans une démarche de transition vers la durabilité.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** S1.03 Promouvoir la consommation bas-carbone par la sensibilisation et la formation: Les formations suivies par les PME devraient être officiellement reconnues et les entreprises qui développent les compétences de leur personnel en matière de consommation bas carbone **Justification** Reconnaissance du rôle de la sensibilisation et de la formation comme moteurs de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. La formation professionnelle fait partie intégrante de la transition. L'action S2.03 « Renforcer les connaissances et les compétences en matière de systèmes agroalimentaires respectueux du climat dans la formation et le conseil » vise à former les professionnels, dont les PME.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** S1.04 Mettre en place des chaînes de valeur respectueuses du climat dans les systèmes alimentaires: Les PME qui adaptent leurs chaînes de valeur et investissent dans la transition énergétique doivent être reconnues et soutenues de manière concrète. **Justification** Les mesures incitatives ont un effet direct sur la transition énergétique des PME.	**Réponse rapport** Merci de votre suggestion. Elle sera examinée dans le cadre de la mise en œuvre de cette action.
(1) WWF, section Fribourg 1700 Fribourg (2) Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** (1) Encourager les entreprises de restauration collective à proposer des menus végétariens diversifiés. (2) Fiche de mesure “Promouvoir un système alimentaire bas carbone” : Montrer plus d’ambition et d’engagement pour la S1.02 **Justification** (1) Va dans le sens de bas carbone mais il est important d’oser mettre en avant la nécessité de manger moins de viande. (2) **Promouvoir activement** (au lieu d’encourager) une alimentaire bas carbone et équilibrée dans la restauration collective. Devoir d’exemplarité dans les restaurants collectifs → option végétarienne/vegan systématique. Il serait aussi utile de préciser les actions concrètes envisagées pour répondre aux actions prioritaires identifiées.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.50 S2 Plan Climat Agriculture : protection du climat		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg souhaite que l'agriculture contribue encore beaucoup plus au virage climatique. **Justification** aeefribourg/freiburg souhaiterait que des synergies intelligentes soient mises en place pour que l'agriculture puisse développer plus de synergies entre production alimentaire et production d'énergies renouvelables locales (solar PV, biomasse, éolien de petites et grandes tailles). - Le développement de l'agri solaire PV serait très complémentaire avec certaines cultures. L'ombrage des panneaux solaires peut faciliter certaines productions, plantes et le sol. - Tous les grands toits de ferme ou locaux agricoles devraient être couverts de panneaux solaires PV pour de la production électrique renouvelable locale. Pour éviter des prix négatifs en été, une autoconsommation locale doit être mise sur pied à travers les nouveaux outils fédéraux CEL, Communauté Electrique Locale, ou Virtuel Regroupement de Consommation Propre (vRCP). Ou inciter des sokutions de stockage d'énergie pour les domaines agricoles. - Egalement, le solaire thermique, pour de la production de chaleur pour des chauffage à distances ou certains processus dans l'industrie, a un grand potentiel pour décarboner la société et ses besoins en chauffage. - Engament et incitation à développer les petites installations de biomasse agricole. - Favoriser la capacité de stockage de carbone dans les sols agricoles.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La Stratégie photovoltaïque du Cantona et le PCC (biogaz et sols) prend cela en compte.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** **La fiche met essentiellement l'accent sur la réduction des émissions de GES, mais elle pourrait davantage valoriser les pratiques agricoles qui renforcent la résilience des exploitations tout en augmentant le stockage de carbone dans les sols. Les travaux scientifiques montrent que des pratiques telles que les couverts végétaux, les rotations diversifiées, les apports de matière organique, la réduction du travail du sol ou l'agroforesterie contribuent à accroître le carbone organique des sols et à améliorer leur fonctionnement biologique, tout en renforçant la résilience face au changement climatique.** Les systèmes biologiques et agroécologiques, lorsqu'ils mettent en œuvre des pratiques favorisant la matière organique et la biodiversité des sols, peuvent contribuer au stockage du carbone et à la résilience des agroécosystèmes. Toutefois, ces bénéfices sont principalement liés aux pratiques agronomiques mises en œuvre plutôt qu'au seul cahier des charges de l'agriculture biologique **Justification** IPCC (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability* (WGII), Chapitre 5 *Food, Fibre and Other Ecosystem Products*.	**Réponse rapport** L'action S2.06 « Promouvoir les pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone et la fertilité des sols » répond aux suggestions faites.
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Mesure S2.02. 1. Sur le principe, un soutien peut se justifier, mais il faut clarifier comment il s'articule avec les aides déjà prévues au niveau fédéral (1000 francs par hectare de paiement direct). 2. La votation du 27 septembre 2026 sur l'initiative "pour une alimentation saine" déterminera la pertinence de cette action dans le canton. **Justification**	**Réponse rapport** La Confédération soutient la culture de légumineuses depuis plusieurs années déjà au moyen d'une contribution spécifique à la culture, qui s'élève actuellement à 1'000 francs par hectare. La contribution cantonale prévue dans le plan climat constitue une aide supplémentaire qui soutient les avantages climatiques liés à la production de protéines végétales ainsi que le développement des chaînes de valeur correspondantes dans le canton de Fribourg. La contribution cantonale ne remplace donc pas la contribution fédérale, mais vient la compléter. L'avenir de cette action relève de la direction qui la porte, et non de la

Participant·e	Commentaire	Réaction
	1. Montant du soutien: est-il nécessaire de verser davantage de soutien par hectare que ce qui est déjà accordé au niveau fédéral? Le rapport ne dit rien là-dessus. Cela nécessite des éclaircissements préalables. 2. Votations du 27 septembre: le vote des Fribourgeois sera à analyser de près pour observer s'il y a une réelle demande de la part de la population locale en faveur d'une alimenations tendant vers le véganisme/végétarisme ou flexitarisme. La décision de la majorité devra être respectée.	votation fédérale.
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** S2.02: AGRI Fribourg recommande de soutenir la production de protéines végétales qui sont demandées par le marché. **Justification** Au cours des dernières années, des producteurs ont connu de mauvaises expériences en produisant notamment des pois pour lesquels la demande a chuté en raison des coûts de transformation qui sont nettement plus hauts qu'en Europe.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans la mise en œuvre. Il convient de noter que cette action sera mise en œuvre conjointement avec les actions S1.02 et S1.03, qui visent respectivement à stimuler la demande et à développer les chaînes de valeur en protéines végétales.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Plan climat agriculture, protection du climat. Cette section pallie un peu l'absence de l'agriculture dans la partie protection de la figure 25. Toutefois on constate que le catalogue des mesures passe à côté des outils mis en oeuvre et des aspects systémiques de la gestion de ce domaine. **Justification** Seuls des outils de soutien et d'incitation au niveau des systèmes de culture et associant les acteurs de la chaîne de valeur offrent une réponse crédible en extension et puissance. C'est le choix qui s'impose partout, il faut en prendre acte.	**Réponse rapport** Les actions visant à réduire les émissions de GES dans l'agriculture sont incluses dans l'axe « Système alimentaire » du PCC2, et donc dans la figure 25. Il convient de signaler que les incitations au niveau des systèmes de culture et l'association des acteurs de la chaîne de valeur font l'objet des actions S1.02 et S1.03 respectivement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Suivant les chiffres fournis, l'élevage est la cause de 5.73% des émissions de GES dans le canton de Fribourg, soit quasiment le même taux que le chauffage résidentiel (p. 33). Globalement, selon le présent document, l'agriculture est la seule activité qui n'a pas connu de baisse d'émissions en 2017 et 2023 (en fait, - 0,01). Il semble que l'action vise au premier chef la gestion du lisier, mais avec une très grande prudence. La actions envisagées paraissent timides. Elles devraient être plus ambitieuses de sorte à limiter la production de lisier et favoriser leur valorisation énergétique. **Justification** L'agriculture est source de GES. Elle devrait à ce titre contribuer à l'effort de réduction - pour des motifs de cohérence.	**Réponse rapport** Merci de vos constats. L'approche choisie est systémique : réduire la demande, transformer les chaînes de production, former les agriculteurs, évoluer vers de nouvelles cultures.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Toujours dans cette section et en écho des précédentes: les travaux de recherche et l'expérience AgroImpact montrent que le développement du stockage de carbone dans les sols est possible. Les méthodes sont disponibles (relèvent de l'agriculture de conservation ou régénérative) et que ce facteur permet pour de décarboner des filières comme les céréales ou les huiles par exemple. **Justification** La non prise en compte de ce fait aboutira à une implémentation "molle" des mesures de transition agroécologiques.	**Réponse rapport** L'action S2.06 « Promouvoir les pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone et la fertilité des sols » vise le stockage du carbone dans les sols. A noter que le Canton fait partie d'AgroImpact et qu'il soutient les exploitations qui entrent dans la démarche dans le cadre du PCC 1. Cette action doit être reconduite dans le PCC2.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Im Rahmen der Massnahme S2 fordern wir, dass kantonale Fördergelder und Strukturhilfen konsequent umgeschichtet werden, um den Übergang von der emissionsintensiven Tierzucht hin zur direkten pflanzlichen	**Réponse rapport** Bezüglich der Emissionen aus der landwirtschaftlichen Produktion ist der gewählte Ansatz systemisch: die Nachfrage senken, die Produktionsketten umbauen, die Landwirtinnen und Landwirte weiterbilden und zu neuen Kulturen übergehen.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Lebensmittelproduktion für den Menschen massiv zu beschleunigen. Die Intensität der Viehzucht ist aktiv zu reduzieren. **Justification** - Die Landwirtschaft ist für 30 % der direkten Emissionen auf dem Kantonsgebiet verantwortlich. Aufgrund der Spezialisierung auf die Milchproduktion sind die direkten landwirtschaftlichen Emissionen pro Person im Kanton Fribourg mehr als doppelt so hoch wie im Schweizer Durchschnitt. Die bisherige Stabilität dieser Emissionen zeigt, dass freiwillige oder weiche Massnahmen nicht ausreichen. Neben den verheerenden Auswirkungen auf Biodiversität und Böden ist der aktuelle Methanausstoss der Tierhaltung ein massiver Klimatreiber. Um die Freiburger Bäuerinnen und Bauern vor zukünftigen wirtschaftlichen Einbrüchen oder Arbeitslosigkeit zu schützen, muss dieser Strukturwandel – weg von der Futterproduktion, hin zur direkten Ernährung von Menschen – jetzt aktiv vom Kanton gesteuert und finanziert werden.	
Ökostrom Schweiz Bureau de Lausanne 1001 Lausanne	**Demande** La production du biogaz agricole est une technologie qui permet de réduire significativement les gaz à effet de serre produit par le secteur agricole (voir l'explication dans la colonne de droite). Pour la fiche mesure Plan Climat Agriculture : protection du climat (S2), les biogaz agricoles peuvent être un facteur influent concernant les objectifs mentionnés et se réfèrent particulièrement bien à la description. Plusieurs actions se prêtent à une mise en œuvre concrète dans le cadre des installations de biogaz agricole. Par exemple : - Dans l'action S2.01, une contribution cantonale pourrait encourager les exploitations agricoles à livrer et reprendre les digestats des installations de biogaz. Le but serait de mieux exploiter le potentiel énergétique disponible des engrais de ferme et d'encourager le	**Réponse rapport** Merci de vos commentaires qui pourront être étudiés lors de la mise en œuvre des trois actions citées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	transferts des éléments fertilisants bas carbone (digestats) provenant des zones d'élevages vers les zones de culture du canton. Le canton de Schaffhouse dispose déjà d'une mesure d'incitation similaire. - Dans l'action S2.03, des mesures incitatives pourraient favoriser la démocratisation et la vulgarisation du biogaz agricole auprès des conseillers agricoles et des jeunes en formation. Il est essentiel que les (futurs) agriculteurs connaissent les avantages tant agronomiques qu'écologiques de la méthanisation des engrais de ferme et soient en mesure d'évaluer de manière compétente la production de biogaz en tant que branche d'activité potentielle. Ökostrom Schweiz peut participer activement à la diffusion de ce savoir. - Les biogaz agricoles sont encore trop peu connus des acteurs industriels du système agroalimentaire. Dans le cadre de l'action S2.04, des mesures devraient favoriser la mise en relation entre les producteurs d'énergie comme les biogaz agricoles et les consommateurs (industrie agroalimentaire). Ökostrom Schweiz pourrait être un intermédiaire qui facilite la collaboration entre les acteurs pour l'utilisation de l'énergie produite, tant électrique que thermique. **Justification** Dans la liste d'actions prioritaires du plan climat, la place des biogaz agricole n'est pas clairement définie. Pourtant, le levier du biogaz agricole pour atteindre les objectifs fixés dans cette fiche mesure est important. Les installations de biogaz agricole sont des projets de protection du climat certifiés par l'Office fédéral de l'environnement. Elles réduisent les émissions de gaz à effet de serre en captant les émissions de méthane au sein de des installations et en les transformant en énergie. Par rapport à une gestion conventionnelle des engrais de ferme, une installation de biogaz agricole permet de réduire jusqu'à 90% des émissions de gaz à effet de serre. La production de biogaz agricole est ainsi l'un des principaux leviers de	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	réduction des émissions dans l'agriculture. Plus la quantité d'engrais de ferme acheminée vers la méthanisation est importante, plus l'agriculture devient respectueuse du climat. Le manque d'informations concernant la mise en œuvre (mesures concrètes et montants alloués) de la liste d'actions prioritaires rend la prise de position compliquée. Lors de la rédaction du plan climat fribourgeois de première génération, Ökostrom Schweiz avait pu participer à la mise en place des mesures se référant à la liste d'actions prioritaires. La faitière reste évidemment à la disposition des entités responsables de la mise en œuvre de la liste d'actions du plan climat 2027-2031, pour un accompagnement ou des questions se référant à la branche que nous représentons.	
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Ne pas financer des obligations légales par le PCC2 **Justification** Le PSF salue la mise en place d'un Plan Climat Agriculture ainsi que les efforts de la branche, qui est en ligne pour assister aux changements climatiques et qui en subit de plus en plus souvent les effets. Le PSF appelle le Conseil d'Etat à soutenir des efforts de réduction supplémentaires par le biais du montant de CHF 2,35 mios. En effet, ce montant ne doit pas servir à financer la mise en oeuvre d'obligation existantes, notamment réduction des apports en fumier et lisier ainsi qu'en produits phytosanitaires. D'ailleurs, dans une optique de financement durable, il est important que les financements prévus soient complémentaires aux outils existants, notamment dans le cadre des paiements directs (p.ex. PER).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'entité responsable de la mise en œuvre devra veiller à ce principe dans la mise en œuvre des mesures.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un nouvel objectif consacré à l'organisation de la reprise future des terres et des exploitations agricoles. (S2.07)	**Réponse rapport** Merci pour cette proposition qui pourra être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Un nombre croissant d'agricultrices et d'agriculteurs atteindra l'âge de la retraite au cours des prochaines années, sans qu'une reprise de leur exploitation soit assurée. Cette situation constitue un enjeu majeur, tant pour la pérennité de l'agriculture fribourgeoise que pour la réussite de la transition climatique. Il est en effet difficile de promouvoir des investissements de long terme lorsque la continuité de l'exploitation n'est pas garantie. Parallèlement, le parti vert'libéral constate qu'un nombre croissant de jeunes souhaitent s'orienter vers les métiers de la terre ou créer une exploitation agricole. Toutefois, le prix élevé du foncier agricole et la taille des exploitations constituent des obstacles majeurs à leur installation. Le renouvellement des générations est ainsi freiné davantage par des contraintes structurelles que par un manque d'intérêt pour la profession. Le parti vert'libéral recommande dès lors que le Plan climat intègre des mesures visant à faciliter la transmission des exploitations, à accompagner les successions et à améliorer l'accès au foncier agricole pour les nouvelles générations. La résolution de ces enjeux fonciers constitue une condition essentielle pour assurer la pérennité des exploitations, accélérer la transition énergétique du secteur agricole et renforcer la sécurité alimentaire du canton.	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral soutient pleinement l'objectif S2.04 visant à favoriser la production d'énergie renouvelable et l'efficience énergétique du secteur agroalimentaire. Il estime toutefois que cette mesure devrait mettre davantage l'accent sur les nouveaux instruments permettant d'accélérer la transition énergétique. **Justification** Le parti vert'libéral recommande en particulier de promouvoir activement les communautés électriques locales (CEL), qui constituent un levier essentiel pour valoriser la production d'électricité renouvelable à l'échelle locale,	**Réponse rapport** Merci pour les recommandations. Les propositions faites sont intéressantes et peuvent en principe être couvertes par l'action S2.04. Elles seront étudiées lors de sa mise en œuvre, dans le respect des politiques sectorielles en place.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	renforcer l'autoconsommation et créer de véritables « poches énergétiques » au sein des territoires. Les exploitations agricoles, en raison de leur répartition géographique et de leurs besoins énergétiques, sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle central dans ces communautés. Le parti vert'libéral estime également que le canton devrait renforcer son soutien au développement de l'énergie photovoltaïque dans le secteur agricole. Les bâtiments d'exploitation disposent souvent de vastes surfaces de toiture particulièrement adaptées à l'installation de panneaux solaires, offrant un potentiel encore largement sous-exploité. Enfin, le parti vert'libéral invite le Conseil d'État à favoriser une implication plus directe des agriculteurs dans le développement de projets éoliens. Les exploitants qui le souhaitent devraient pouvoir être accompagnés afin de devenir eux-mêmes porteurs ou copropriétaires de projets, plutôt que de se limiter à accueillir des installations sur leurs terrains. Une telle approche permettrait de renforcer l'acceptabilité des projets, de maintenir davantage de valeur ajoutée dans les régions concernées et de créer de nouvelles sources de revenus pour les exploitations agricoles. Les démarches engagées par certains regroupements d'agriculteurs fribourgeois, notamment en Singine dans le contexte du projet éolien du Schwyberg, illustrent l'intérêt que peut susciter ce modèle. Le parti vert'libéral relève par ailleurs que les activités agricoles et la production d'énergie renouvelable ne sont pas incompatibles, mais peuvent au contraire être complémentaires. À titre d'exemple, le parc éolien exploité par Romande Énergie à Sainte-Croix cohabite avec des pâturages accueillant des vaches laitières, qui continuent d'utiliser les surfaces agricoles et bénéficient même de l'ombre procurée par les éoliennes. Ce type de synergie démontre qu'il est possible de concilier production agricole, production d'énergie renouvelable et valorisation durable du territoire.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **S2** : L'agriculture bénéficie, dans le cadre de cette mesure, d'un financement de 2,35 millions de francs, alors que l'objectif de réduction de ses émissions n'est que de 40 % à l'horizon 2050. La liste des actions prioritaires étant relativement floue, **Pro Natura Fribourg demande que ces subventions soient destinées à soutenir une production agricole respectueuse du climat et de la biodiversité.** En outre, certaines actions présentées comme prioritaires, telles que la réduction de la fumure, découlent déjà d'obligations légales ou peuvent faire l'objet de PER. Le PCC2 ne devrait pas financer des mesures que le secteur agricole est déjà tenu de mettre en œuvre en vertu du droit en vigueur. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'entité responsable de la mise en œuvre pourra en prendre compte dans la mise en œuvre des mesures.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** S2.02 Soutenir la production agricole de protéines végétales pour l'alimentation humaine: Cette mesure doit prioritairement soutenir la production locale et permettre aux PME actives dans la transformation et la commercialisation de bénéficier des retombées économiques régionales. Cette mesure ne doit toutefois pas restreindre la liberté d'achat du consommateur. **Justification** Cette mesure doit bénéficier aux entreprises fribourgeoises actives dans la production locale de protéines végétales. Cette mesure ne doit pas contraindre les choix de consommations des consommateurs au détriment d'autres protéines et ne doit pas être bénéfique à de l'importation de ce type de protéines végétales.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, les PME peuvent en profiter aussi via l'action S1.03 'Mettre en place des chaînes de valeur respectueuses du climat dans les systèmes alimentaires'. Les mesures du PCC ne visent pas une restriction de la liberté d'achat des consommateur-trice-s.
Union Patronale du Canton de Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans la mise en

Participant·e	Commentaire	Réaction
UPCF 1701 Fribourg	S2.05 Soutenir des mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments agricoles: Les aides financières devraient être conditionnées à une collaboration avec des entreprises régionales et, dans la mesure du possible, engagées dans des pratiques durables. **Justification** Les montants engagés doivent avoir des répercussions économiques sur le territoire fribourgeois et reconnaitre les efforts fournis par les entreprises ayant fait le pas de la transition énergétique.	œuvre de cette action. Pour les dépenses de l'État, les entreprises locales sont toujours privilégiées par des critères de durabilité dans l'octroi des marchés publics.
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Demande** Soutenir la construction de serres pour la production de protéines végétales. **Justification** A cause des gradients de températures importants saisonniers, il est important d'aider les producteurs à investir dans la construction de serres.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être examiné lors de la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.51 1.2 Mobilité		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg souhaite une accélération du transfert de la mobilité thermique vers le tout électrique issu de productions d'énergies renouvelables locales/régionales. **Justification** aeefribourg/freiburg est bien conscient qu'il reste beaucoup de travail pour la mise en place de ce transfert modal de mobilité. La technologie n'est pas encore tout à fait mature, malgré les immenses évolutions de ces dernières	**Réponse rapport** Merci pour les propositions, qui pourront être examinées notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure du PCC2 "Optimiser l'efficacité des transports".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	années. Les prix et les coûts ont déjà beaucoup évolué. Cela va encore se libéraliser et devenir plus accessible pour tous. Toutefois, il faut proposer des incitations pour accélérer cette transition salutaire au niveau de la santé (bruit, air) et du climat. Propositions: - Subventionner des plans communaux pour la mobilité électrique. Chaque commune ou district doivent faire leur plan communal de mobilité. Exemple : Le canton de Fribourg a été un des pionniers en Suisse pour le développement d'un réseau de place de parc pour le covoiturage dans chaque commune. - Favoriser et déployer la recharge électrique dans les quartiers d'habitation locatifs. Il faut permettre à l'accès à la prise électrique pour la recharge pour tous. Il faut informer les bénéfices aux propriétaires d'immeubles privés ou institutionnels d'apporter cette accessibilité à la recharge. Il faut aussi permettre à des fournisseurs de solutions de déployer des solutions ou produits sur le domaine public. - Proposer une prime spéciale pour favoriser une solution globale au sein d'une habitation individuelle, d'un immeuble, d'un quartier et d'une commune : recharge de mobilité électrique avec une production à base de 100% d'énergies renouvelables. Une prime supplémentaire pourrait être octroyée si une combinaison entre unité de recharge, de production d'énergie et de stockage est mise en place. Il faut intensifier ce déploiement d'îlots d'autoconsommation. Cela permettra aussi des économies pour le renforcement des réseaux électriques. Cela favorisera la mise en place de la Stratégie Energétique 2050 de la Confédération et la sécurité de l'approvisionnement électrique.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Proposer une prime spéciale pour les bornes de recharge bidirectionnelle pour optimiser l'utilisation du véhicule électrique (mobilité et stockage bidirectionnel). - Inciter les entreprises à passer tout leur parc automobile ou de camions à l'électrique avec du renouvelable local. - Inciter l'agriculture à passer leur engins agricoles à l'électrique avec du renouvelable local. - Des Transports Publics exemplaires exempt de combustible fossile avec leur propre production d'énergie électrique. Des solutions du style Sun-Ways existe maintenant (solaire PV).	
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** Encouragement à la mobilité électrique par des déductions plus importantes de l'impôt sur les véhicules électriques. **Justification** Il n'est pas possible d'encourager les fribourgeois à rouler en voiture électrique et de doubler d'une année à l'autre l'impôt sur les plaques car certaines voitures passe d'une catégorie énergétique A à B. Il est important de soutenir la transition du parc jusqu'à ce qu'au moins un certain ratio de voiture en circulation soient électriques (et non hybrides). Environ 30 à 50%.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans des travaux parallèles au PCC2, notamment dans le cadre de la révision de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques.
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Demande** Une coordination avec les Régions présente l'avantage d'améliorer la prise en compte des spécificités régionales en matière de mobilité. Le Comité estime qu'il serait opportun d'associer les Régions aux mesures M1 « Favoriser le report modal vers une mobilité respectueuse du climat » et M2 « Optimiser l'efficacité des transports » afin d'identifier les synergies	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des deux mesures proposées, ainsi que dans la mesure "Soutenir un aménagement du territoire en adéquation avec les objectifs climatiques".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	potentielles avec les tâches régionales liées en la matière, notamment celles découlant des PA et du PDR. **Justification** Cette démarche permettrait d'optimiser la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans le PCC2 dans le domaine de la mobilité.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter le texte introductif afin de rappeler que la politique de mobilité durable repose en priorité sur la réduction des besoins de déplacement, complétée par le report modal vers des modes plus durables et par l'amélioration des performances environnementales des transports. La réduction des besoins en déplacements constitue le levier prioritaire de réduction des émissions. **Justification** La réduction des émissions du secteur des transports ne peut reposer uniquement sur le report modal et la décarbonation des véhicules. La diminution des besoins en déplacements, notamment grâce à une meilleure coordination entre l'aménagement du territoire et la mobilité, constitue un principe fondamental des politiques de mobilité durable et permet d'agir à la source sur les émissions.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en compte dans la mise en œuvre des mesures. A noter que le PCC2 précise que "La décarbonation de la mobilité repose sur trois quatre approches complémentaires qui s'articulent selon une logique de priorité : > éviter, > reporter, > améliorer et > remplacer. " Les mesures de l'axe "Mobilité" sont maintenant renommées.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Aménagement du territoire | coordination urbanisation - mobilité : De manière générale, le PCC2 ne fait pas le lien entre l'aménagement du territoire et la mobilité. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, est considéré uniquement l'adaptation aux conditions climatiques via l'amélioration de la résilience face aux intempéries et la réduction des fortes chaleurs.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'objectif de réduction des émissions indirectes du canton fait partie intégrante du PCC2. De ce fait, la priorité des leviers "éviter" et "reporter" est intégrée à la mise en œuvre du PCC2. Bien que l'aménagement du territoire ne soit pas explicité dans une action de l'axe "Mobilité", il est intégré dans l'axe "Territoire" (mesure "Soutenir un aménagement du territoire en adéquation avec les objectifs climatiques"). Les mesures de l'axe "Mobilité" sont à présent renommées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Dans le domaine de la mobilité, est considéré l'encouragement du report modal vers la mobilité douce et l'optimisation de l'efficacité des transports. La réduction globale des prestations du transport de personne n'est pas présent dans le PCC. En suivant la stratégie de réduction de l'impact des transports sur le climat : Avoid - Shift - Improve : • Le volet "Avoid" (soit éviter d'effectuer des déplacements), pourtant le plus fondamental et celui avec les plus d'impact, est absent des implications concrètes du PCC2 sur le territoire cantonal • A cet effet, la réduction des déplacements ne peut s'effectuer uniquement par la mise en relation de l'aménagement du territoire et de la mobilité, élément présent notamment dans la politique des agglomérations. Il paraît nécessaire d'adapter le PCC2 en ce sens de manière à garantir les conditions-cadres pour l'atteinte des objectifs. **Justification** **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** L'approche prioritaire "éviter" doit clairement être renforcée par l'ajout d'une mesure qui met en application la nécessité d'éviter les déplacements pour décarboner la mobilité. **Justification** Constats :	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'objectif de réduction des émissions indirectes du canton fait partie intégrante du PCC2. De ce fait, la priorité des leviers "éviter" et "reporter" est intégrée à la mise en œuvre des mesures de l'axe "Mobilité" et de l'axe "Territoire" du PCC2. Des actions spécifiques en ce sens pourront également être mises en œuvre dans le cadre des mesures à l'axe "Consommation et économie". Les mesures de l'axe "Mobilité" sont

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ le domaine du transport est le premier générateur de GES du canton (31 % selon bilan carbone cantonal). □ le contenu des mesures n'est en l'état pas cohérent avec les objectifs et les orientations stratégiques du PCC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	renommées.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** La réponse technologique ne suffira largement pas à atteindre les objectifs climatiques. L'approche prioritaire "éviter" doit impérativement être renforcée dans le PCC. **Justification** Les véhicules électriques ont une empreinte moindre que ses équivalents thermiques, mais ont une forte empreinte tout de même en termes d'émissions de GES (scope 1 à 3) et des externalités négatives pour le climat (notamment les microplastiques issus de l'abrasion des pneus). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'objectif de réduction des émissions indirectes du canton fait partie intégrante du PCC2. De ce fait, la priorité des leviers "éviter" et "reporter" est intégrée à la mise en œuvre des mesures de l'axe "Mobilité" et de l'axe "Territoire" du PCC2. Des actions spécifiques en ce sens pourront également être mises en œuvre dans le cadre des mesures à l'axe "Consommation et économie". Les mesures de l'axe "Mobilité" sont renommées.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le plan d'action du volet mobilité indique que les émissions de GES du secteur transport "ont peu évolué" depuis 1990, ce qui doit être corrigé car le graphique de la page 56 montre l'inverse : ils ont augmenté de 15%. **Justification** Le plan d'action du volet mobilité ne permettra pas d'atteindre les objectifs si les émissions de GES du secteur ne réduisent pas. Pour appliquer la stratégie	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le texte est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	annoncée de “front-loading” (investir maintenant pour éviter des répercussions négatives à long terme), il est urgent de développer en priorité la réduction des déplacement. L’augmentation de 15 % par rapport à 1990 est à relativiser par la baisse qui semble être constatée sur la période 2017 - 2023. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Les mesures sont à mettre en relation avec les planifications cantonales et communales concernées. Leur contenu mériterait d’être explicité, et l’estimation de leurs effets projetée. **Justification** La distinction entre stratégies, objectifs, mesures et actions paraît floue. Le contenu des mesures n’est pas explicite. La mise en lien du PCC avec les outils de planification (ReLATeC, PDCant, PDR, PDA, PAL, PAD, PIM) semble impérative pour garantir les conditions-cadres du PCC. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** De nouveau, la logique du plan basée sur la sobriété implique que, individuellement, les déplacements soient questionnés. **Justification** Entretenir le réseau actuel et le rendre compatible pour la mobilité douce est indispensable. Créer de nouvelles routes n’invite pas à repenser la mobilité individuelle. Encourager le recours aux TP ou au vélo passe prioritairement	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	par des aménagements routiers qui tiennent compte des différentes formes de mobilité rendant tout particulièrement fiable les TP et la pratique du vélo.	
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Pour pouvoir étendre le réseau de mobilité douce, les exigences techniques dans la création de chemins doivent être assouplies, et les projets doivent être analysés de façon pragmatique. **Justification** Les services de l'État conditionnent la création de chemins de mobilité mixte piéton/cycliste à des largeurs et un type d'équipement qui rendent la réalisation de tels projets plus chère et plus compliquée, voire impossible. Le canton doit revoir sa pratique dans la matière en donnant la priorité à la réalisation de tels chemins.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Formuler plus précisément les mesures, qui restent vagues en l'état, sans descriptions claires ni indicateurs clés de succès ou chiffrage des objectifs visés par action. **Justification** Globalement, la formulation des mesures reste très vague, avec des termes tels que "promouvoir, encourager, soutenir". Ces tournures ne permettent pas d'apprécier le caractère concret des actions prévues, ni d'en mesurer l'efficacité.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** La transition vers une mobilité plus durable constitue un objectif largement partagé. La question n'est toutefois pas uniquement celle de l'objectif poursuivi, mais également celle des moyens retenus pour l'atteindre. Une	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens. Les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du

Participant·e	Commentaire	Réaction
	approche uniforme risquerait de méconnaître la diversité des réalités territoriales fribourgeoises. Der Wechsel zu einer nachhaltigeren Mobilität ist ein breit abgestütztes Ziel. Dabei geht es aber nicht nur um das verfolgte Ziel, sondern auch um die Mittel, die für seine Umsetzung gewählt werden. Ein pauschaler Ansatz könnte den vielfältigen räumlichen Gegebenheiten Freiburgs nicht gerecht werden. **Justification** Les besoins et possibilités diffèrent fortement entre les centres urbains, les agglomérations et les communes rurales ou de montagne. Les mesures envisagées doivent être équitables et tenir compte de cette diversité afin de garantir leur faisabilité et leur acceptabilité. Die Bedürfnisse und die Möglichkeiten der urbanen Zentren, der Agglomerationen und der ländlichen oder Berggemeinden unterscheiden sich stark. Deshalb braucht es ausgewogene Massnahmen, die dieser Vielfalt Rechnung tragen, um ihre Machbarkeit und Akzeptanz sicherzustellen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve	principe d'équité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Lorsque les mesures envisagées ont des incidences sur les infrastructures ou les espaces publics locaux, les communes concernées devraient être associées suffisamment en amont. Wenn sich geplante Massnahmen auf Infrastrukturen oder den öffentlichen Raum der Gemeinde auswirken, müssen die betroffenen Gemeinden ausreichend früh daran beteiligt werden. **Justification** Les collectivités locales sont souvent propriétaires ou gestionnaires des infrastructures concernées et assument une part importante des responsabilités liées à leur aménagement, leur entretien et leur exploitation. Die Gemeinden sind oft Eigentümerin oder Verwalterin der betreffenden Infrastrukturen und nehmen einen grossen Teil der Verantwortung in Bezug auf ihre Planung, ihren Unterhalt und ihren Betrieb wahr. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée à la mise en œuvre des mesures du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Commentaire d'une partie de la CENP **Justification** Une partie de la Commission relève que les enjeux liés à la construction des infrastructures routières ne sont pas abordés dans le PCC2. Bien qu'elle prenne acte du fait que cette thématique soit traitée dans le cadre du règlement sur le climat (RClim), elle regrette toutefois l'absence de référence explicite à cet aspect dans le document.	**Réponse rapport** Le texte intègre dorénavant une mention des émissions de GES associées à la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil (implicitement infrastructures routières).
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser, pour les mesures relatives à la mobilité, leur articulation avec les instruments cantonaux et communaux existants (Plan directeur cantonal,	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe Mobilité sont à mettre en relation avec l'axe Territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, un soin particulier sera porté à la coordination entre les deux domaines, avec l'ensemble des parties

Participant·e	Commentaire	Réaction
	PAL et autres planifications communales), ainsi que les modalités de coordination et de financement lorsqu'une implication des communes est attendue. **Justification** La mobilité constitue un levier essentiel de la politique climatique et relève d'une compétence largement partagée entre les différents niveaux institutionnels. Le Conseil communal soutient les objectifs poursuivis par le PCC2. Toutefois, plusieurs mesures de mobilité nécessiteront une implication directe des communes, notamment en matière d'aménagement de l'espace public, de mobilité active, de gestion du trafic, de stationnement et d'infrastructures. Il est dès lors indispensable que le Plan Climat précise, pour chaque mesure, les responsabilités respectives des acteurs, les modalités de coordination avec les politiques cantonales de mobilité ainsi que les mécanismes de financement prévus.	prenantes.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Il faut adresser le traitement fiscal de la mobilité professionnelle, qui est très généreux et n'encourage pas l'autopartage, le télétravail ou le rapprochement du domicile et du lieu de travail. **Justification** Fribourg autorise les déductions pour frais de déplacements professionnels de façon très généreuse (70 ct./km jusqu'à 10'000 km puis taux dégressif) avec un plafond très élevé (12'000 CHF, contre 3'300 CHF pour l'IFD). Cela revient pratiquement à la gratuité de l'essence. Cf.: Thalmann, Antoine, et Philippe Thalmann, "Climate impact of tax reliefs in Switzerland", Rapport UNIL et EPFL, 12 novembre 2024 (corr. 27.06.2025), https://go.epfl.ch/allegements-fiscaux	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone".

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Inclure le transport aérien. **Justification** Fribourg dispose d'un aérodrome régional à Fribourg-Ecuvillens. Sur le site web de l'aéroport, on cherche en vain un indice d'écosensibilité, à part l'existence de bornes de recharge pour voitures électriques. Au contraire, le site promeut la licence de pilote, les vols de nuit, les atterrissages sur glacier, "pourquoi pas un petit vol de plaisance?", etc. Même si cet aérodrome ne contribue probablement pas beaucoup à l'empreinte carbone du canton (à vérifier), l'inclure dans les efforts de décarbonation serait un signal fort: même les plus fortunés doivent contribuer.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1 du PCC2.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Les mesures énoncées doivent être mises en lien avec la trajectoire visée et le PCC2 doit démontrer comment elles permettront de suivre cette trajectoire pour le secteur du transport. **Justification** Les mesures sont énoncées très sommairement et la démonstration qu'elles sont adéquates et suffisantes pour atteindre les objectifs et suivre la trajectoire visée manquent complètement. Le risque est de se retrouver en 2031 en ayant totalement manqué la cible LClim 2030, comme cela a été régulièrement le cas pour le secteur du transport depuis 1990.	**Réponse rapport** Le lien entre les mesures/actions et réductions sectorielles visées est pour l'instant illustré sur chaque fiche mesure par le biais du point "réduction sectorielle visée". Un suivi rétrospectif et prospectif plus dynamique pourrait voir le jour dans le cadre de la mise en œuvre du PCC2, afin de permettre les adaptations nécessaires du plan.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Dans les régions rurales qui ne disposent pas d'un réseau de transports publics dense, la transition de la mobilité ne doit pas se transformer en un piège financier pour la classe moyenne. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le document a été modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** La planification de nouveaux projets routiers cantonaux entre en contradiction avec la sobriété prônée dans le PCC. Le report de trafic engendré sur les communes environnantes, sans mesure de compensation, complique davantage le travail des communes dans le but d'atteindre les objectifs climatiques pour leur propre territoire. **Justification** Le PCC2 encourage le questionnement des comportements individuels en matière de mobilité. Cependant, en créant de nouveaux axes routiers, le canton dissuade les individus à se pencher sur la nécessité des déplacements ou la mobilité multimodale. Par ailleurs, le subventionnement des TP locaux mériterait un plus grand soutien du canton. Une proposition consisterait à abaisser le seuil à partir duquel les TP locaux sont subventionnés de sorte à encourager l'adoption de nouveaux comportements et ce, sur une durée suffisante pour que ces comportements deviennent durables.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. L'introduction du test climat (art. 5 al. 2 LClim) doit permettre d'évaluer l'impact climatique de certains grands projets de l'État, la construction d'infrastructures à partir d'une certaine ampleur en fait partie. Cette évaluation est intégrée aux processus de décision. Cette évaluation est intégrée aux processus de décision. De plus, dans le PCC2, notamment pour la mobilité, "éviter" les émissions est dans l'ordre d'importance le levier privilégié. Les présentes remarques pourront également être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone" et son action M1.04 "Soutenir le développement des transports publics".
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Les mesures envisagées font certes du sens, mais il faudrait aussi considérer : · Un moratoire sur la construction de nouvelles routes (par exemple Marly-Matran), · Une promotion plus proactive de l'autopartage et du covoiturage, La révision de la stratégie cantonale de mobilité et des différents plans sectoriels associés devrait être prioritaire. Ceci afin de les adapter à la nécessité de réduire rapidement les émissions de GES du secteur.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le document a été modifié dans le sens d'une promotion plus proactive de l'autopartage et du covoiturage. A noter que l'introduction du test climat (art. 5 al. 2 LClim) doit permettre d'évaluer l'impact climatique de certains grands projets de l'État, la construction d'infrastructures à partir d'une certaine ampleur en fait partie, tout comme les stratégies.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La méthodologie utilisée par l'administration responsable pour estimer les émissions de GES du fonctionnement/usage des nouvelles infrastructures doit être développée et consolidée. **Justification** Les émissions du secteur des transports ont peu évolué depuis 1990. C'est pourquoi tout projet de nouvelle infrastructure routière doit être tenu pour responsable de démontrer sa capacité à contribuer à la réduction de ses émissions de GES et ainsi à l'objectif de la LClim. La récente estimation des émissions de GES dues au fonctionnement/usage de la liaison Marly-Matran par les services administratifs responsables montre que la méthodologie employée n'est pas du tout au point et doit être développée et consolidée en fonction de l'expérience internationale. Pour ne pas arriver à proposer un bilan des émissions d'un projet comme celui de Marly-Matran qui est "ridiculement" sous-estimé. La faible courbe de réduction de GES des transports n'est pas seulement imputable à la croissance démographique, mais aussi et surtout à nos habitudes de vie. Les micro-recensements montrent un attachement démesuré (en comparaison nationale et régionale) de la population fribourgeoise au transport individuel motorisé (TIM) qui génère plus de trois quarts des émissions directes du secteur. Pour changer cela, il faudra trouver un équilibre acceptable entre incitation et contrainte. Et surtout assurer que les mesures mises en œuvre prennent en compte la situation socio-économique des usagers des transports afin d'éviter de pénaliser les personnes à faibles revenus, ou celles nécessitant le recours au TIM en raison de leurs travail ou de l'absence d'alternative de transport public. Il faudrait aussi taxer plus lourdement les véhicules très polluants (à commencer par les SUV). La transition vers une mobilité électrique devrait être l'occasion d'une réflexion sur nos besoins et habitudes de mobilité. Elle ne fait du sens que si	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	les véhicules électriques ont l'obligation de ne consommer que de l'électricité renouvelable. En plus il faut éviter que l'électrification du transport ne fasse que déplacer une grande partie des émissions de GES vers le scope 3 (mise en place de toute l'infrastructure de production / distribution énergétique + construction de véhicules).	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Ajouter le **co-voiturage** comme approche supplémentaire. **Justification** Comme indiqué plus bas, le taux d'occupation des véhicules privés sur le canton de Fribourg est de 1,6 seulement. Il y a donc un potentiel énorme à développer. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Le document a été modifié dans le sens d'une promotion plus proactive de l'autopartage et du covoiturage.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Mise en place d'une incitation fiscale à la mobilité douce et à l'utilisation des transports en commun. **Justification** Les VERT·E·S souhaitent accélérer le report modal du TIM vers les transports en commun et la mobilité douce.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	L'importante déduction des frais de transport individuel (12'000 francs actuellement) n'incite pas les automobilistes à limiter les trajets pendulaires en voiture. Une récente étude de l'EPFL (cf document joint), met très clairement en évidence le lien entre une telle politique fiscale et les effets néfastes sur le climat. La réduction de la déduction de ces frais de TIM dégagerait également un gain de plusieurs millions de francs qui pourraient être consacrés à la promotion de la mobilité douce et au développement du réseau de transports en commun, développement essentiel si l'on veut permettre le report modal dans les régions périphériques. L'étude de l'EPFL préconise également d'autres mesures afin de limiter le trafic pendulaire. Notamment en incitant les citoyen·nes à résider près des lieux centraux et notamment de leur lieu de travail. Dans la mesure où les prix des loyers y sont souvent supérieurs, l'étude propose des encouragements fiscaux pour compenser ces dépenses supplémentaires. Cf : Climate impact of tax reliefs in Switzerland Antoine Thalmann, UNIL, and Philippe Thalmann, EPFL 12.11.2024	
Pro Velo Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Ajouter ombre dans "conditions d'accueil favorables (signalétique, éclairage, accessibilité, continuité des parcours) **Justification** Des parcours arborisés/ombragés favorisent l'utilisation du vélo lors de canicule, surtout dans les montées. Ceci est une mesure pour favoriser la mobilité douce tout comme pour atténuer les effets du réchauffement climatique.	**Réponse rapport** Le texte est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pro Velo Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Se référer dans “conditions d’accueil favorables (”signalétique, éclairage, accessibilité, continuité des parcours) aux critères pour une bonne infrastructure vélo, selon CROW Design Manual for Bicycle Traffic 2016: Sûr, directs, interconnecté, confortables, attractif. **Justification** L’utilisation du vélo peut être grandement favorisé en rendant les parcours non seulement sûr, mais aussi directs, interconnecté, confortables et attractif (voir aussi point ombre)	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée à la mise en œuvre de la mesure M1.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il faut faire attention de bien tenir compte de la réalité du canton de Fribourg et pas uniquement de ses agglomérations. Les infrastructures de transports publics, de mobilités douces et de report modal doivent être créer dans la région ou cela fait du sens mais pas n’importe ou et à n’importe quel prix **Justification** La voiture reste indispensable pour de nombreuses régions de notre canton. L'UDC refuse de culpabiliser les automobilistes.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité.
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** Le domaine de la mobilité manque de cohérence au regard de son impact majeur **Justification** Le domaine des transports est le plus grand générateur de GES selon le bilan carbone cantonal. L’Etat est le plus gros employeur du canton → il semble exister un potentiel de réduction important et l’Etat a donc un devoir d’exemplarité (notamment en lien avec la mobilité pendulaire).	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Tel que présenté dans le PCC2, "La décarbonation de la mobilité repose sur trois approches complémentaires qui s'articulent selon une logique de priorité : > éviter, > reporter, > améliorer et > remplacer." Le soutien à l'électromobilité intervient dans la quatrième phase (remplacer), en complément des leviers prioritaires. En ce qui concerne les mesures du PCC1, il faut découpler l'avancement des projets de celui des finances. Certains projets progressent à l'interne, sans

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Plusieurs mesures en lien avec la mobilité dans le PCC1 n'ont pas du tout été mises en oeuvre et 0% du budget prévu utilisé. Qu'en est-il de ces mesures ? Sont-elles abandonées ? Pourquoi ? Quelles mesures pour réduire les impacts de la mobiltié pendulaire ? Il semble nécessaire d'aller plus loin dans ce domaine, pour lequel il exisite une importante marge d'action et un grand potentiel de réduction, d'être plus ambitieux et plus cohérent. Il semble aussi important de souligner que la technologie et l'électromobilité ne seront pas des réponses suffisantes à elles seules aux enjeux et à l'atteinte des objectifs. Il ne faut pas oublier que les véhicules électriques ont aussi des impacts négatifs sur le climat et pose des défix sociaux majeurs (droit humains, emplois décents, exploitation minières,…).	utilisation des budgets prévus initialement. C'est notamment le cas de projets associés à la mise en place de plans de mobilité au sein de l'Etat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.52 M1 Favoriser le report modal vers une mobilité respectueuse du climat		
ATE, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Renoncer à construire de nouvelles routes **Justification** Le PCC2 prévoit l'investissement d'environ 5 millions de francs pour réduire entre 5000 et 10000 t Co2 éq/an. Ce contraste est frappant : pendant que nous investissons pour réduire les émissions, le canton prévoit d'investir des centaines de millions de francs dans des projets routier (Romont, Prez-vers-Noréaz, Marly-Matran etc) qui prévoient pour la seule route Marly-Matran l'émission de plus de 15'000 to Co2 éq uniquement pour la construction. A cela s'ajoute les émissions de CO2 produites par le trafic induit, l'imperméabilisation du sol et l'abattage d'arbre. Lors de la démarche	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. L'introduction du test climat (art. 5 al. 2 LClim) doit permettre d'évaluer l'impact climatique de certains grands projets de l'État, la construction d'infrastructures à partir d'une certaine ampleur en fait partie. Cette évaluation est intégrée aux processus de décision. De plus, dans le PCC2, notamment pour la mobilité, "éviter" les émissions est dans l'ordre d'importance le levier privilégié. A noter que la présente remarque pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	participative,Le groupe mobilité, fort de sa diversité, a convergé vers une vision claire : le gel de toute construction de nouvelles routes. C'est une opportunité historique de réallouer nos ressources vers la création d'infrastructures en faveur de la mobilité douce et des transports publics.	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Nous relevons toutefois que l'accessibilité ne peut être réduite à la seule disponibilité de l'offre. Les populations à faibles revenus, les personnes vivant dans les régions périphériques, les personnes âgées ou en situation de handicap disposent souvent d'alternatives plus limitées au transport individuel. **Justification** De même, la mesure M1 sur la mobilité (p. 81) vise à favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité active, mais ne mentionne ni la tarification sociale, ni les besoins spécifiques des zones périphériques, ni les obstacles rencontrés par les personnes âgées ou en situation de handicap. AvenirSocial partage l'objectif de report modal vers les transports publics et la mobilité active.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajout de l'action: **Développer l'offre de transports publics existante** Cette optimisation peut se faire par: - l'augmentation des fréquences et des amplitudes horaires - l'amélioration des correspondances - le renforcement de la desserte **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, spécifiquement l'action M1.04 qui intègre l'objectif du développement de l'offre en TP existante.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une part importante du report modal peut être obtenue en améliorant l'utilisation des infrastructures existantes. Le développement de l'offre de transports publics constitue une mesure concrète, progressive et économiquement soutenable, permettant de renforcer l'attractivité des transports publics.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajouter l'action : **Développer un réseau de pistes cyclables sûr, continu et attractif, en cohérence avec le Plan sectoriel vélo du canton de Fribourg, les projets d'agglomération et les planifications communales.** **Justification** Le développement d'infrastructures cyclables est un levier essentiel pour favoriser le report modal vers la mobilité active. Il contribue à rendre l'usage du vélo plus accessible, attractif et sécurisé pour les déplacements quotidiens, tout en répondant aux besoins de mobilité de la population et en générant des bénéfices pour la santé publique.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier dans le cadre des actions M1.01 et M1.02, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter la description de la mesure M1 en rappelant que le report modal doit s'accompagner d'une coordination renforcée entre la planification territoriale et la mobilité afin de réduire les besoins en déplacements. **Justification** Le report modal et la décarbonation des véhicules ne permettront pas, à eux seuls, d'atteindre les objectifs climatiques. Une meilleure coordination entre urbanisation et mobilité constitue un levier complémentaire reconnu pour réduire les émissions du secteur des transports.	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe Mobilité sont à mettre en relation avec l'axe Territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, un soin particulier sera porté à la coordination entre les deux domaines, avec l'ensemble des parties prenantes. Le titre de la mesure M1 est également modifié pour expliciter le levier "éviter".

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter la mesure M1 en précisant que le report modal doit également s'appuyer sur des mesures de cadrage de la mobilité motorisée individuelle, notamment par une politique cohérente de gestion du stationnement, une redistribution de l'espace au profit des mobilités actives, des politiques tarifaires et de gestion de la demande favorisant les modes durables… **Justification** La réduction des émissions du secteur des transports ne peut reposer uniquement sur le développement des transports publics, de la mobilité active ou sur l'électrification des véhicules. Une gestion cohérente de la demande de mobilité motorisée, combinée à une organisation du territoire favorisant les courtes distances et les alternatives à la voiture individuelle, constitue un levier reconnu pour atteindre les objectifs climatiques tout en améliorant l'efficacité globale du système de mobilité.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter les objectifs et indicateurs de la mesure M1 en intégrant des objectifs quantifiés de report modal ainsi que des indicateurs permettant de suivre l'évolution des parts modales et de la réduction des déplacements motorisés. **Justification** Des objectifs mesurables permettront d'assurer un suivi cohérent de la mise en œuvre du PCC2 et d'évaluer l'efficacité des mesures proposées.	**Réponse rapport** Les indicateurs pertinents à suivre pour chaque mesure seront déterminés en coordination avec les services responsables de la mise en œuvre. Les propositions pourront être prises en compte dans le cadre de cette coordination.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** L'objectif prioritaire de "réduction des déplacements" devrait être listé en premier, en cohérence avec la page précédente. Pourquoi l'objectif du PCC1 de réduire les émissions de GES liées à la mobilité individuelle pendulaire a-	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe Mobilité sont à mettre en relation avec l'axe Territoire (i.e. à l'action "Aménager le territoire conformément aux objectifs climatiques" qui doit contribuer à la réduction du besoin en déplacement). Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, un soin particulier sera porté à la coordination entre les deux domaines, avec l'ensemble des parties

Participant·e	Commentaire	Réaction
	t-il été retiré ? En quoi les actions listées contribuent-elles à la réduction des déplacements ? **Justification** La réduction des déplacements est listée dans les objectifs, cependant aucune action prioritaire ne semble être prévue pour cet objectif, du moins pas de manière explicite. Les plans de mobilité, tel qu'inscrits dans la LMob, ne concernent que la mobilité pendulaire, et la base légale ne prévoit aucun dispositif de contrôle ou critères qui permettraient aux communes, chargées de les publier, d'exiger des adaptations de ces plans de mobilité. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	prenantes. Les mesures de l'axe "Mobilité" sont également renommées. L'objectif du PCC1 de réduire les émissions de GES liées à la mobilité individuelle pendulaire est maintenu dans le PCC2, par le biais de la mise en œuvre des mesures des axes Mobilité, Territoire et Exemplarité.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le coût estimé de cette mesure laisse perplexe, dans la mesure où celui-ci paraît dérisoire face à l'écart constaté entre la situation actuelle et les objectifs, que celui-ci ne considère pas l'approche de réduction des déplacements, d'autant plus lorsque la stratégie évoquée est celle du "front-loading". Comment ce coût a-t-il été évalué, et comment le lien est-il fait avec les effets attendus ? **Justification** Le PCC doit garantir les conditions-cadres pour l'atteinte de ses objectifs ; en regard du coût estimé, cette mesure n'a pas de plausibilité en l'état. Pour activer le report modal, les alternatives à la voiture individuelle doivent être suffisamment attractives, c'est-à-dire que la planification doit être régie par l'offre et non par la demande (a contrario des principes des subventions pour les transports publics selon les art. 72 à 75 RMob). Ce n'est que lorsque les alternatives sont attractives que le report modal s'active :	**Réponse rapport** Merci pour les réflexions qui pourront être intégrées à la mise en œuvre des mesures du PCC2. Les mesures du PCC sont prévues comme impulsions et soutien aux politiques sectorielles. Ainsi les besoins financiers du PCC2 sont évalués au regard des finances des politiques sectorielles existantes concernées et des objectifs climatiques cantonaux.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- soit pour les transports publics : une cadence bus d'au moins 15 minutes en ville, et d'au moins 30 minutes à l'échelle régionale, et cela autant en journée que le soir et le week-end. Il est aujourd'hui illusoire d'atteindre ce niveau d'offre en regard des logiques de financement basées sur la demande. Le rôle des parkings-relais est ponctuellement utile et complémentaire, toutefois limité et à relativiser en termes d'effets. - soit pour la mobilité active : des infrastructures sécurisées et confortables (pour illustrer : on ne compte pas les personnes qui traversent une rivière à la nage pour construire un pont). - soit pour l'électrification : suffisamment de points de recharge, à réaliser majoritairement sur domaine privé (bornes à domicile et bornes à destination). - soit pour la mobilité partagée : suffisamment de véhicules en autopartage, ou de solutions de covoiturage. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le SeCA doit être ajouté comme entité responsable. **Justification** La réduction des besoins de déplacement est un problème d'aménagement du territoire. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe Mobilité sont à mettre en relation avec l'axe Territoire (i.e. à l'action "Aménager le territoire conformément aux objectifs climatiques"). Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, un soin particulier sera porté à la coordination entre les deux domaines, avec l'ensemble des parties prenantes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Carbon Fri 1700 Fribourg	**Demande** Le développement des transports publics doit constituer la priorité de cette mesure. Avant toute restriction supplémentaire de la circulation individuelle, il est indispensable de garantir une desserte régulière, fiable et attractive de l'ensemble du territoire cantonal, sans créer d'inégalités entre les quartiers ou les communes. Aujourd'hui encore, certains secteurs, comme Bourguillon, pourtant situés en zone 10, ne bénéficient pas d'une offre de transports publics répondant aux besoins quotidiens de leurs habitants. Les mesures de limitation de la circulation routière doivent préserver l'accès des personnes qui n'ont pas d'alternative crédible à la voiture, notamment les personnes âgées, en situation de handicap ou à mobilité réduite, ainsi que les personnes dont les contraintes professionnelles ou familiales rendent son utilisation indispensable. Le Canton devrait également renforcer une offre de Park & Ride attractive, idéalement couplée à des transports publics fréquents et rapides, afin d'encourager le report modal. Enfin, toute mesure de restriction de la circulation devrait faire l'objet d'une évaluation de son impact réel sur les émissions de CO_2, notamment lorsqu'elle entraîne un report du trafic ou une augmentation des congestions. **Justification** Le report modal ne peut être durable que si une alternative crédible existe. Les habitants ne modifieront leurs habitudes de déplacement que si les transports publics offrent une couverture équitable de l'ensemble du territoire, avec des fréquences suffisantes et des temps de parcours compétitifs. À défaut, les restrictions de circulation sont perçues comme des contraintes plutôt que comme une incitation au changement. Par ailleurs, une politique climatique doit rester socialement inclusive. Les personnes qui ne peuvent objectivement pas utiliser les transports publics ne doivent pas être pénalisées par des mesures limitant l'accès en voiture.	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe mobilité sont de l'ordre de l'impulsion et du soutien vers le report model et ne vise en aucun cas une restriction de la circulation individuelle. Il s'agit de favoriser la réduction de la demande en transport individuel motorisé (thermique), sur la base de la stratégie éviter, reporter, améliorer et remplacer. Une action spécifique prévoit le soutien du développement en transports publics (M1.04). De plus, les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Enfin, certaines mesures de fermeture ou de réduction de capacité du réseau routier peuvent avoir des effets contre-productifs lorsqu'elles concentrent le trafic sur quelques axes et génèrent davantage d'embouteillages. Des véhicules immobilisés ou circulant au ralenti émettent davantage de CO_2 et de polluants atmosphériques. Les mesures retenues devraient donc être évaluées selon leur efficacité climatique réelle, et non uniquement au regard de la diminution du trafic observée sur un axe donné. Le développement d'une offre performante de Park & Ride constitue enfin un levier particulièrement pertinent pour réduire le trafic dans les centres urbains sans pénaliser les habitants des secteurs moins bien desservis.	
Centre ROSAS HEIA-FR 1700 Fribourg	**Demande** Il est indiqué comme objectifs la réduction de la mobilité individuelle liée aux loisirs. Dans la description, cela s'oriente sur la mobilité touristique de même que dans les mesures. Y a t'il des mesures, y.c. d'encouragement, propres aux loisirs habituels (hebdomadaires) qui sont envisagées ? **Justification** Le loisir est un des motifs de déplacement les plus importants	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2. La réflexion pourra également être intégrée à la mise en œuvre de la mesure.
Centre ROSAS HEIA-FR 1700 Fribourg	**Demande** Il est indiqué dans les objectifs la réduction des besoins en déplacement, qui peut s'entendre de manière générale (par des mesures de type : télétravail, coworking, numérisation, ville du 1/4h, tarification de la mobilité). Dans la description et les mesures, on s'oriente sur une réduction de l'usage du TIM. Faudrait-il alors modifier le 3ème objectif en parlant d'une réduction du TIM et non pas des besoins en déplacement de manière générale ? **Justification** Adéquation entre liste d'actions, description et objectifs.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le titre de la mesure est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** 1. Expliquer précisément comment le montant (4,85 millions de francs) sera dépensé. 2. Comme indiqué en remarque à la p.22 sur la mobilité. Il manque concrètement ici une mesure M1.05: amélioration de la fluidité des TIM, notamment des soutiens au téléjalonnement. 3. Une autre mesure M1.06 devrait viser la création d'abonnements TP spécifiquement dédiés aux personnes qui utilisent les TP de manière intermittente, en raison par exemple du télétravail, qui a rendu leur abonnement mensuel non rentable. Des abonnements ciblés loisirs seraient également efficaces, sachant que près de 40% des déplacements en TIM sont dûs aux loisirs. (https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/transport-de-personnes). **Justification** 1. La somme de 4,85 millions de francs pour diminuer les émissions de CO2 de 10'000 tonnes maximum correspond à un prix de la tonne de CO2 de 485 francs. Un chiffre à mettre en relation avec la taxe CO2 suisse de 120 francs par tonne. Ces 485 francs sont très élevés d'autant plus que l'atteinte de l'objectif est aléatoire, puisqu'il s'agit de changer le comportement de la population. 2. Moins de déplacement pour chercher à se parquer = moins de CO2 émis ou moins d'électricité conosmmée. 3. Favoriser les TP pour les loisirs doit passer par une tarification beaucoup plus dynamique qu'actuellement	**Réponse rapport** La majorité du coût estimé est associé aux actions M1.01 et M1.04. Les actions seront détaillées en annexe du PCC2. Les réflexions portées ici pourront être intégrées aux travaux relatifs au PCC2 et à la mise en œuvre des actions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** M1: AGRI Fribourg souligne l'importance des conseils individuels proposés par Grangeneuve aux agriculteurs sur leurs exploitations. **Justification** Grangeneuve propose de nombreux conseils, tant sur les aspects techniques que sur ceux liés à la gestion. Afin de bien comprendre l'environnement dans lequel évoluent les agriculteurs, il est essentiel que les conseillers continuent à se rendre sur le terrain.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure. A noter que la fiche de la mesure M.1 a été modifiée.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Adapter le budget de la mesure M1 à l'objectif **Justification** Si le but de la mesure est d'optimiser les infrastructures et l'offre de transports publics, le budget prévu est largement insuffisant. Il permettra la réalisation de quelques projets, mais n'aura aucune incidence significative sur le réseau de transports publics ou le comportement des gens. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le coût estimé n'inclut ici que la part de financement par le biais du PCC2, et non l'ensemble des coûts associées aux politiques sectorielles concernées.
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Commentaire d'une partie de la CENP **Justification** Concernant la mesure M.1 figurant à la page 82, un membre souligne l'importance de veiller à ce que les mesures envisagées n'entraînent pas d'effets défavorables pour les régions périphériques. Il relève en particulier la nécessité d'éviter toute forme de stigmatisation de ces territoires ou de leurs habitants et appelle à une mise en œuvre proportionnée des mesures.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité. Le document a été modifier pour intégrer les notions de covoiturage et d'autopartage.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une partie de la Commission exprime également sa préoccupation quant au risque d'interprétations excessives pouvant conduire à des effets non souhaités, notamment en matière de recrutement du personnel. Toujours au sujet de la mesure M.1, plusieurs membres de la Commission estiment qu'il serait pertinent de mentionner le taux moyen d'occupation des véhicules privés (actuellement de 1,6 personne par véhicule) afin de mieux contextualiser les enjeux liés à la mobilité. Ils recommandent également que la promotion du covoiturage soit davantage mise en évidence dans la mesure compte tenu de son potentiel de réduction des émissions et d'optimisation des déplacements.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Clarifier et quantifier cette mesure: quelle est la répartition modale visée à 2030, 2040, 2050? comment cette répartition modale permet-elle de tenir la trajectoire visée par la LClim? **Justification** Sachant que 95% des émissions directes dans le domaine du transport sont dus au transport individuel motorisé, et que l'électrification de ces véhicules prendra des décennies, comment atteindre une diminution de -62% à 2030, comme le veut la LClim? Seul un report modal massif peut le faire. L'énoncé de cette mesure est en l'état très général et vague. On ne comprend pas comment l'objectif pourra être atteint.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. La présente mesure contribue à l'atteinte des objectifs climatiques en agissant sur les leviers de réduction des besoins de déplacement et de report modal. Toutefois, l'atteinte des trajectoires sectorielles repose également sur d'autres facteurs, notamment l'électrification du parc de véhicules, les évolutions technologiques ainsi que les politiques sectorielles cantonales et fédérales. Le PCC2 ne fixe pas à ce stade d'objectifs quantifiés de répartition modale, ceux-ci étant définis dans les instruments de planification spécialisés du domaine de la mobilité. Un suivi rétrospectif et prospectif plus dynamique pourrait voir le jour dans le cadre de la mise en œuvre du PCC2.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Fiche page 82: Remplacer " Réduire les émissions de GES de la mobilité individuelle liée aux loisirs" par "Réduire les émissions de GES de la mobilité individuelle" **Justification**	**Réponse rapport** L'objectif est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	On ne comprend pas pourquoi la réduction des émissions de GES de la mobilité individuelle devrait se limiter à celle des loisirs	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Remplacer les gaz à effet de serre et les t CO2 eq par du CO2 simplement. **Justification** En général, c'est une bonne chose de parler de gaz à effet de serre plutôt que de CO2 ou de carbone, en particulier pour l'agriculture et l'industrie, mais dans le cas des transports routiers, le CO2 représente 99.1% de ses émissions de GES (valeurs 2024 selon Inventaire des gaz à effet de serre).	**Réponse rapport** L'unité est modifiée en ce sens.
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** La mention de l'UFT comme entité responsables de la mise en œuvre semble opportune; la stratégie climatique et son plan d'action 2027 – 2031 devrait inclure la participation d'autres acteurs externes aux services étatiques. Il est, par exemple, primordial que les TPF soient parties prenantes ou porteurs de mesures de l'axe Mobilité M1 **Justification** Selon les résultats du PCC1, il semble n'y avoir eu que peu de progrès pour l'enjeu de la mobilité. Dans le domaine du tourisme, la mobilité représente l'une des sources principales d'émissions de carbone. L'axe M1 et ses mesures relèvent donc d'une importance majeure pour la réduction des GES. Le PCC1 inclut différents porteurs de mesures, dont le Parc National Régional Gruyère Pays-d'Enhaut et Terroir Fribourg. Concernant la mesure C.2.4 du PCC1 au volet A, les TPF ont rejoint le comité de pilotage du projet afin de définir des mesures concrètes pour les interfaces de mobilité.	**Réponse rapport** L'UFT est intégrée à la liste des parties prenantes.
Direction de la santé et des affaires	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la

Participant·e	Commentaire	Réaction
sociales DSAS 1700 Fribourg	Le SSP se réjouit d'être partenaire de cette mesure et souhaite poursuivre son investissement en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués. Il salue le fait que l'encouragement de la mobilité active et la valorisation de ses bénéfices pour la santé soient désormais intégrés dans une fiche « Favoriser le report modal vers une mobilité respectueuse du climat » en cohérence avec les autres mesures de l'axe mobilité. Une coordination entre les entités responsables est nécessaire, notamment pour les mesures transversales comme la mobilité. Ces mesures transversales justifient la constitution de groupes de suivi structurés. Pour d'autres mesures, une coordination « plus légère » en fonction des besoins de projet doit rester possible. **Justification** Cette structuration renforce la lisibilité du PCC 2. Elle permet de mieux articuler les objectifs climatiques avec les co-bénéfices en matière de santé liés à l'activité physique, à la réduction du bruit et à l'aménagement de milieux favorables à la santé. Cette intégration permet en outre d'éviter les chevauchements entre mesures poursuivant des objectifs proches.	mise en œuvre des mesures.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Là encore, la mobilité bas carbone peut être promue, mais qu'est-il concrètement prévu ? Y aura-t-il un subventionnement pour des bornes de recharge et panneaux solaires dans les régions périphériques ? Qu'il s'agisse d'installations publiques ou privées ? Est-ce qu'il sera possible de créer des parkings destinés à la recharge des véhicules privés ? **Justification** Le soutien au développement des transports publics est apprécié. Si la neutralité est souhaitée pour le transport, il serait bien de considérer les régions périphériques. En effet, il est entièrement faux d'imaginer que les habitants de notre région pourront se passer entièrement de leur véhicule	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le contenu des actions (associées notamment aux mesures M1 et M2) sera explicité en annexe du PCC2. La coordination entre les différentes parties prenantes est prévue dans le cadre de la mise en œuvre des actions. Finalement, les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront également intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2 avec la prise en compte du principe d'équité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	privé d'ici 2050. Une autre stratégie doit être mise en place. Si c'est celle de la neutralité carbone qui est privilégiée, il serait alors important de se poser la question du subventionnement des panneaux solaires et des bornes de recharges - qu'ils s'agissent de bornes privées ou publiques. Au demeurant, si la volonté est de concentrer les zones de recharge, il est alors impératif que le Canton admette plus de places de parc aux abords des bâtiments communaux.	
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Favoriser les infrastructures facilitant et sécurisant la mobilité active (pistes cyclables, liaisons piétonnes permettant des raccourcis, parcs à vélo …) **Justification** La qualité et la sécurité des infrastructure de mobilité douce sont un élément prépondérant pour faciliter le transfert vers ce mode de transport	**Réponse rapport** Merci pour ces réflexions qui pourront être intégrées à la mise en œuvre des actions de la mesure M1.
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Il pourrait être utile d'indiquer dans le paragraphe description que le taux d'occupation des véhicules privés est pour le canton de Fribourg de seulement 1.6. **Justification** Une valeur chiffrée permet de mieux réaliser à quel point les véhicules conçus pour 5 personnes sont peu remplis. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Le texte intègre, en introduction des mesures de l'axe mobilité, un paragraphe sur l'approche "améliorer", qui précise dorénavant que le taux d'occupation des véhicules demeure faible dans le canton.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Partie Objectifs: un quatrième objectif, pourtant essentiel, manque: Améliorer et promouvoir le **co-voiturage**. **Justification** Ce ne sont ni les routes, ni les véhicules qui manquent, mais bien les personnes dans ces véhicules ! En plus de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, trois, quatre ou cinq personnes dans un véhicule (au lieu de 1,6), c'est autant moins de bouchons et de microplastiques produits par le traffic. Même pour les personnes demandeuses, le co-voiturage est aujourd'hui souvent trop difficile à organiser. Des conditions favorables doivent être envisagées et proposées pour développer le co-voiturage. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** La fiche mesure est modifiée en ce sens.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Préciser les modalités d'action. **Justification** Cette « mesure » est à notre sens l'une des plus importante du PCC 2. Pourtant, la « mesure », tout comme l'action « M1.01 » sont bien trop vague et générale. Les VERT·E·S Fribourg seraient intéressé·es à savoir comment cette promotion sera faite, les cibles de l'action en termes d'émissions ou encore la hauteur du financement prévu.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Favoriser fortement le report vers le vélo **Justification** Pour un report modal efficace vers le vélo, il faut intégrer explicitement des critères de qualité des infrastructures cyclables (sécurité, continuité, interconnectivité, confort). Le PSF demande au Conseil d'Etat de tenir notamment compte des éléments suivants : - Ajouter explicitement: stationnement vélo sécurisé, couvert et en capacité suffisante, ainsi qu'accès sûr à vélo (pas seulement petite distance) - Mentionner explicitement le vélo-cargo - Séparer les flux, avec not. largeur adaptée, continuité du réseau, entretien (y c. hivernal), stationnement vélo ; avec un financement adéquat des infrastructures nécessaires pour se donner les moyens de changer les habitudes de mobilité - Intermodalité vélo-TP (accès vélo sécurisé aux arrêt, possibilité de prendre vélo dans TP, stationnement)	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui sera intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone" et M1.02 "Encourager la mobilité active et ses bienfaits sur la santé".
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Mettre fin aux mauvaises incitations fiscales **Justification** Le PSF invite le Conseil d'Etat à limiter les déductions fiscales accordées aux automobilistes ainsi qu'à mettre fin à toute autre subvention nuisible au climat.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone".
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** La liste des actions prioritaires est vouée à évoluer, en parallèle de l'évolution

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un objectif spécifique visant à promouvoir le télétravail comme levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail. **Justification** Afin d'encourager son développement, le parti vert'libéral propose d'étudier la mise en place d'incitations fiscales ciblées. Pour les particuliers, des déductions fiscales pourraient être accordées afin de soutenir les investissements nécessaires à l'aménagement d'un espace de télétravail à domicile. Pour les entreprises, des forfaits ou des allégements fiscaux pourraient être envisagés afin d'accompagner les coûts liés à la mise en place d'organisations de travail hybrides, à l'adaptation des infrastructures numériques et à l'équipement des collaboratrices et collaborateurs.	de l'atteinte des objectifs climatiques. Les réflexions portées ici pourront être intégrées aux travaux relatifs au PCC2 et à la mise en œuvre des actions.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un objectif visant à renforcer l'attractivité des transports publics en instaurant leur gratuité pour les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de plus de 65 ans. **Justification** Une telle mesure permettrait d'encourager durablement l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge, en favorisant l'acquisition d'habitudes de mobilité plus durables. Pour les personnes âgées, elle constituerait un soutien au maintien de l'autonomie, renforcerait leur mobilité tout en limitant le recours à la voiture individuelle lorsque cela est possible. Le parti vert'libéral estime qu'un tel investissement contribuerait à augmenter la fréquentation des transports publics, à réduire les émissions liées au trafic individuel motorisé et à améliorer l'accessibilité de l'ensemble du territoire cantonal. Il s'agit d'une mesure simple, facilement compréhensible par la population et susceptible de produire des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La question de la gratuité des transports publics a été traitée à plusieurs reprises par le Grand Conseil.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** M1.02 - Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un objectif spécifique consacré au développement des infrastructures cyclables. Le parti vert'libéral recommande également de revoir le régime des forfaits fiscaux liés à l'usage du vélo. **Justification** Le parti vert'libéral estime que le canton devrait accélérer le développement d'un réseau de pistes cyclables continu, sécurisé et cohérent, reliant les principaux centres urbains, les gares, les écoles, les zones d'activités et les communes. Une attention particulière devrait être portée à la suppression des discontinuités, à la sécurisation des carrefours, à la réalisation de pistes cyclables séparées du trafic motorisé lorsque cela est possible ainsi qu'au développement de stationnements sécurisés pour les vélos, notamment aux interfaces avec les transports publics. En l'état, le même forfait est applicable qu'il s'agisse d'un vélo classique, d'un vélo électrique lent ou d'un vélo électrique rapide, alors même que les coûts d'acquisition, d'entretien, d'assurance et d'utilisation diffèrent sensiblement. Une adaptation de ces forfaits permettrait de mieux refléter la réalité économique des différents modes de déplacement à vélo et de renforcer les incitations à opter pour ces moyens de transport en remplacement de la voiture individuelle. Le parti vert'libéral considère que l'investissement dans les infrastructures cyclables, combiné à des incitations fiscales adaptées, constitue l'un des moyens les plus efficaces d'encourager un report modal durable, en particulier pour les trajets quotidiens de quelques kilomètres. Le développement d'un réseau de qualité est une condition indispensable pour accroître significativement la part du vélo dans les déplacements cantonaux.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone" et M1.02 "Encourager la mobilité active et ses bienfaits sur la santé".
Pro Velo Fribourg 1700 Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ajouter “Intermodalité vélo - TP (accès vélo sécurisé aux arrêt, possibilité de prendre le vélo dans TP, stationnement sécurisé, couvert et en capacité suffisante) **Justification** Rend un trajet mobilité douce possible et attractif pour plus de personnes.	mise en œuvre de la mesure M1, en particulier son action M1.01 " Promouvoir la mobilité bas carbone" et M1.02 "Encourager la mobilité active et ses bienfaits sur la santé".
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** M1.01 Promouvoir la mobilité bas carbone: La promotion de la mobilité bas carbone doit être conçue de manière à ne pas entraver la productivité, la flexibilité opérationnelle et les besoins de déplacement des PME. **Justification** Le Plan mobilité est déjà une exigence pour les entreprises de plus de 50 personnes. Il faut laisser la liberté de pouvoir s’organiser aux entreprises qui évoluent déjà dans un contexte difficile de disponibilité de la main d’oeuvre qualifiée	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** M1.02 Encourager la mobilité active et ses bienfaits sur la santé: Les mesures proposées doivent tenir compte de la diversité des situations des collaboratrices et collaborateurs, notamment des contraintes familiales, des horaires de travail et des distances entre le domicile et le lieu de travail. **Justification** Le Plan mobilité est déjà une exigence pour les entreprises de plus de 50 personnes. Il faut laisser la liberté de pouvoir s’organiser aux entreprises qui évoluent déjà dans un contexte difficile de disponibilité de la main d’oeuvre qualifiée	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les actions de la mesure M1 sont de l'ordre du soutien et de l'impulsion en visant l'encouragement. Les actions de cette mesure ne représentent en aucun cas une limitation de la mobilité individuelle. En outre, les spécificités et disparités territoriales, socio-économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité.
Union Patronale du Canton de Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la

Participant·e	Commentaire	Réaction
UPCF 1701 Fribourg	M1.03 Soutenir le développement d'une offre touristique locale et respectueuse des sites: Cette mesure est favorable aux PME, pour autant qu'elle soutienne concrètement les prestataires touristiques locaux et évite de nouvelles contraintes administratives. **Justification** Les PME ont été proactives dans ce domaine. Le soutien de l'offre touristique ne devrait pas être décourageante avec des démarches administratives trop lourdes.	mise en œuvre de la mesure M1.
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** Fiche de mesure "Favoriser le report modal vers une mobilité respectueuse du climat" **Justification** Le développement de **facilités tarifaires** pour certains groupes de la population (gratuité pour les jeunes et personnes retraitées) fait-il partie des réfléxions ? Une telle mesure permettrait de limiter le recours à la voiture individuelle, de favoriser de bonnes habitudes, de favoriser l'autonomie des personnes âgées, de réduire les émissions, …	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, notamment sous l'angle tarifaire.
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il manque une mesure visant à réduire l'attractivité du TIM. **Justification** TIM représente >7% des émissions et le canton de Fribourg est très mauvais dans ce domaine.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions de la mesure M1, notamment sous l'angle de l'attractivité du TIM.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.53 M2 Optimiser l'efficacité des transports		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** Dans le Sud fribourgeois et en particulier en Haute Veveyse, il y a une nécessité d'augmenter la disponibilité des transports publics. Avant de moderniser la flotte, il faut densifier l'offre à mon avis. **Justification** Aujourd'hui pour faire un trajet Le Flon - Châtel-St-Denis, il faut 15 à 20 minutes en voiture et 50 à 90 minutes en transports publics. Ce n'est pas encourageant. Il manque simplement une ligne Le Flon - La Verrerie pour prendre le train. Je pense aussi que des incitations fiscales devraient être mise en place pour les personnes qui favorisent les transports publics à la voiture. En effet, les déductions kilométriques ne devrait pas être aussi généreuse pour la voiture et plus généreuse pour les personnes qui font le choix des transports publics. Depuis un village comme Le Flon, le temps de transport est en moyenne deux fois plus long en TP qu'en voiture.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, spécifiquement de l'action M1.04.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Compléter la mesure M2 en précisant que l'atteinte des objectifs climatiques nécessite des moyens financiers cohérents avec les objectifs du PCC2 portant sur l'offre de transports publics et des infrastructures de mobilité douce. **Justification** Le développement des transports publics, des infrastructures cyclables et piétonnes constitue un levier essentiel du report modal. La réalisation des objectifs du PCC2 nécessite des moyens financiers cohérents avec les ambitions affichées pour les collectivités chargées de mettre en œuvre ces infrastructures.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. La mesure M2 fonctionne de paire avec la mesure M1, afin d'exploiter l'ensemble des leviers relatifs à la réduction des émissions de CO2 générées par la mobilité. Les coûts sont évalués au regard de ce dernier objectif, et des finances déjà associées aux politiques sectorielles concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** En l'absence de mesure forte de réduction des déplacements, les deux seules mesures mobilité échouent à cadrer efficacement les différents besoins en termes de mobilité. A cet effet, il conviendrait de renommer la mesure M2 pour qu'elle désigne correctement une volonté d'électrifier et décarboner le transport routier. Le coût estimé semble également peu plausible pour l'atteinte des objectifs : comment ce coût a-t-il été estimé, et comment celui-ci sera-t-il affecté ? **Justification** Cette mesure fait également abstraction de la réduction des déplacements. La promotion des moyens de transports les plus efficients, soit le vélo et la marche à pied, contribuerait grandement à l'optimisation de l'efficacité des transports. Pour illustrer les 8,1 millions de francs du coût estimé, cela représente à peu près le coût d'achat de 6 à 8 grands bus électriques. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le levier "reporter" qui est évoqué dans cette dernière est traité dans la mesure M1. Il est à noter que la liste des actions prioritaires est vouée à évoluer, en parallèle de l'évolution de l'atteinte des objectifs climatiques.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Le SeCA doit être ajouté comme entité responsable. **Justification** L'efficacité des transports concerne l'aménagement du territoire. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe Mobilité sont à mettre en relation avec l'axe Territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, un soin particulier sera porté à la coordination entre les deux domaines, avec l'ensemble des parties prenantes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Considérer systématiquement les baisses de vitesse maximale autorisée comme première mesure en matière d'émission, de bruit et de régulation du traffic. **Justification** Pour réduire le bruit et les émissions, des mesures comme les parois anti-bruit, revêtement phono-absorbant ou construction de nouvelles infrastructures sont systématiquement proposées. Les mesures réduisant la vitesse sont souvent tout aussi efficaces, très faciles à mettre en œuvre et très avantageuses économiquement. Le canton doit systématiquement étudier si une baisse de vitesse (par ex. à 60km/h sur une route cantonale, à 100 km/h sur autoroute, en accord avec le niveau fédéral dans ce cas) peut permettre d'atteindre les objectifs fixés pour un secteur donné, notamment en matière de fluidité du trafic.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M2. Il est à noter que la liste des actions prioritaires est vouée à évoluer, en parallèle de l'évolution de l'atteinte des objectifs climatiques.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Les propriétaires privés doivent être encouragés à installer des infrastructures de charge pour l'électromobilité. **Justification** Equiper des garages privés de bornes de recharge peut s'avérer compliqué. Un soutien financier ou technique serait à envisager pour accompagner le recours aux véhicules électriques, en particulier dans les immeubles locatifs.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M2, spécifiquement de l'action M2.01.
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Comme pour M1, préciser l'affectation des fonds (8,1 millions de francs). **Justification** Le retour sur investissement de l'ensemble de ces actions peut être améliorée si les mesures proposées par la CCIF (téléjalonnement notamment et soutiens	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	aux P&R) sont intégrées au PCC2. On passerait sous les 200 francs par tonnes de CO2 supprimées.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Cette mesure portera ses fruits progressivement et essentiellement à long terme (2050-2060). Sa contribution est très limitée à l'horizon 2030. D'autres mesures doivent apporter des résultats à court terme. **Justification** Le taux de renouvellement annuel du parc automobile suisse est compris entre 3,5 et 4% et parmi les ventes de voitures neuves, la part de l'électrique est aujourd'hui de 23% environ. Cela signifie que moins de 1% du parc passe à l'électrique chaque année! Même si cette valeur est appelée à augmenter, il est clair que l'électrification du parc automobile prendra des décennies et ne sera complète qu'après 2050.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Le PCC2, et son action M2.01, reconnaissent que l'électrification du parc automobile produit des effets progressifs dans le temps. L'action M2.01 est considérée comme complémentaires à l'ensemble des actions mises en avant dans la mesure M1.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Le canton pourrait s'engager au niveau fédéral pour que la RPLP soit relevée à un niveau qui couvre tous les coûts externes du transport de marchandises lourdes et pour que la redevance soit étendue aux véhicules de transport de marchandises "légers". **Justification** En l'état, la RPLP ne couvre que 60% environ des coûts externes non-climatiques occasionnés par les poids-lourds et rien des coûts externes pour le climat. L'introduction de la RPLP et le développement du commerce en ligne ont provoqué un fort essor des véhicules utilitaires légers. Entre 2000, année précédant l'introduction de la RPLP, et 2024, dernières données disponibles, les émissions de CO2 des camionnettes ont augmenté de 34% alors que celles des camions ont baissé de 1% (Inventaires des gaz à effet de serre de la Suisse).	**Réponse rapport** Merci pour la remarque pertinente qui sera intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M2, spécifiquement de l'action M2.02.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Cf.: Thalmann, Antoine, et Philippe Thalmann, "Climate impact of tax reliefs in Switzerland", Rapport UNIL et EPFL, 12 novembre 2024 (corr. 27.06.2025), https://go.epfl.ch/allegements-fiscaux	
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** Le Service de l'énergie (SdE) est également compétent pour les questions relatives au développement de l'infrastructure de recharge **Justification** Le SdE devrait ainsi être considéré comme un service concerné, notamment pour l'action « soutenir la mise en œuvre du Plan d'action électromobilité » dans le cadre de la mesure « optimiser l'efficacité des transports ».	**Réponse rapport** La fiche mesure M2 est modifiée en ce sens.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Être attentif à ne pas faire du remplacement 1 pour 1 mais favoriser une mobilité électrique partagée (car sharing, co-voiturage, ...) **Justification** Prendre en compte l'impact de l'électromobilité; problèmes déplacés vers les batteries et l'énergie grise.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. La mesure M2 fonctionne de pair avec la mesure M1, afin d'exploiter l'ensemble des leviers relatifs à la réduction des émissions de CO2 générées par la mobilité.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** M2.01: Le parti vert'libéral estime que le Plan climat devrait anticiper les évolutions du cadre légal fédéral en matière de mobilité électrique. **Justification** La future introduction du « droit à la prise », qui permettra aux locataires et sous-locataires de demander l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, entraînera une augmentation significative de la demande en infrastructures de recharge dans les immeubles résidentiels.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M2, spécifiquement de l'action M2.01.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le parti vert'libéral considère que cette évolution constitue une opportunité majeure pour accélérer l'électrification du parc automobile, mais qu'elle nécessitera également un accompagnement financier et technique renforcé. Le canton devrait dès lors prévoir des moyens supplémentaires afin de soutenir les propriétaires dans l'installation de bornes de recharge, d'accompagner les adaptations des réseaux électriques lorsque cela est nécessaire et de faciliter les démarches administratives. Le parti vert'libéral estime que les investissements actuellement prévus pour le développement des infrastructures de recharge devraient être revus à la hausse afin d'anticiper cette évolution et d'éviter que le manque d'équipements ne constitue un frein à la transition vers la mobilité électrique.	
Pro Velo Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Ajouter "… ou la la propulsion à force humaine (vélo non-éléctrique)" dans "vers des modes de propulsion plus efficients, en particulier l'électro-mobilité" **Justification** La propulsion à force humaine est encore plus efficient car l'être humain bouge de toute façon, et ceci avec effet secondaire souhaité sur sa santé. Lien aussi vers la sobriété.	**Réponse rapport** La description est modifiées en ce sens.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Einschränkung der Geschäftstätigkeiten in der freien Wirtschaft. **Justification** Durch Regulierung werden die Kosten zulasten der Konsumenten Konkurrenzschädigend erhöht.	**Réponse rapport** Vielen Dank für diese Bemerkung. Der KKP2 verfolgt das Ziel, die Klimaziele mit wirtschaftlichen, sozialen und territorialen Interessen in Einklang zu bringen. Die vorgeschlagenen Massnahmen sollen einen schrittweisen Übergang zu emissionsärmeren Mobilitätsformen fördern und dabei die Auswirkungen auf Haushalte und Unternehmen berücksichtigen.
Université de Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les spécificités et disparités territoriales, socio-

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 Fribourg Fribourg	intégrer et prendre en compte la diversité des contextes territoriaux **Justification** Il existe d'importantes disparités entre les centres-villes et les agglomérations, les villages et les régions rurales, ainsi que les zones plus reculées. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette pluralité de réalités territoriales dans la mise en œuvre des mesures, afin de répondre aux différents besoins et attentes, et garantir la faisabilité des mesures.	économiques, démographiques et fonctionnelles pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures de l'axe Mobilité du PCC2, avec la prise en compte du principe d'équité.
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Demande** Améliorer le réseau de transport public, principalement en direction de Lausanne et Vevey depuis Bulle **Justification** Augmentation de la population de Bulle qui pendule vers Vevey et Lausanne sans possibilité de liaison rapide vers ces deux villes.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure M1, spécifiquement de l'action M1.04.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.54 1.3 Energie et bâtiments		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg souhaite que le programme bâtiment cantonal soit au minimum conservé ou encore plus intensifié avec plus de promotions et d'incitations. **Justification** - aeefribourg/freiburg souhaite que le canton de Fribourg continue de permettre les déductions fiscales pour la rénovation des bâtiments au-delà de 2029 et de la mise en place au niveau fédéral de l'abolition de la valeur locative (votation fédérale de juin 2025).	**Réponse rapport** Merci de votre prise de position. Le Programme Bâtiments relève de la compétence de la politique sectorielle. En ce qui concerne vos points supplémentaires, il convient de noter que plusieurs font partie des actions du PCC2 ou de la politique sectorielle en vigueur.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Il faut informer/former pour adapter le bâti avec les nouveaux défis climatiques. - Il faut favoriser de meilleures isolations des bâtiments et les réseaux de froid. - Il faut combattre les îlots de chaleur en végétalisant beaucoup plus nos zones urbaines. - Favoriser le bois fribourgeois ou suisse dans la construction. - Promouvoir la rénovation ou la transformation au lieu de la déconstruction. - Promouvoir les labels les plus durables et écologiques pour la construction. - Soutenir la rénovations des bâtiments patrimoniaux (ISOS).	
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** Mise en place d'un plan de subventionnement cantonal. **Justification** Il est important d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments. Une subvention incitatrice sur la mise en place de panneau solaire thermique, de l'installation d'une batterie de stockage, d'une borne de recharge électrique, de la modernisation d'une pompe à chaleur pour une machine plus économe (même si une PAC est déjà en place), la modernisation du chauffe-eau pour un modèle plus économe. Ne subventionner que les nouvelles PAC c'est "punir" les propriétaires responsables qui ont mis des énergies renouvelables avant tous les autres (il y a 10 ou 20ans déjà).	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. Les actions E1.01 « Optimiser les systèmes de production de chaleur » et E1.02 « Assurer un conseil en rénovation et assainissement pour les propriétaires », ainsi que l'ensemble du programme de subventions mené par le Service de l'énergie, répondent à la quasi-totalité de vos suggestions. https://www.fr.ch/deef/sde/programmes-de-subventions-en-matiere-denergie

Participant·e	Commentaire	Réaction
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Etablir plus de transparence en resortant la part des GES directes et indirectes des matériaux de construction. **Justification** L'énergie grise respectivement les GES du bâtiment fait plus 50% du cycle de vie d'un bâtiment. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Les émissions liées aux matériaux de construction et à l'énergie grise constituent effectivement un enjeu important pour le secteur du bâtiment. Ces émissions sont prises en compte dans le bilan carbone cantonal au travers des émissions indirectes (scope 3), notamment dans les catégories liées à la consommation de biens et de services. Le PCC2 présente les principaux résultats du bilan carbone à un niveau d'agrégation permettant de conserver une lecture cohérente entre les différents secteurs. Une ventilation détaillée des émissions directes et indirectes de chaque domaine d'activité dépasserait le niveau de précision retenu pour le document et nécessiterait un traitement similaire pour l'ensemble des autres secteurs.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Implémentation ambitieuse du mopec 2025 dans la loi sur l'énergie notamment en ce qui concerne le module G Energie Grise avec une trajectoire sur le temps. Et clarifier la confusion entre énergie grise et émissions de gaz à effet de serre, ce qui est scientifiquement différent. **Justification** Dans le module actuel, les exigences fixées sont très loin de la compatibilité avec les enjeux climatiques (bien au-dessus de la trajectoire fixée dans la norme SIA 390/1) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Un projet de renouvellement de la LEn en cours inclut le module obligatoire du MoPEC 2025 sur les émissions grises. La thématique des normes pour la construction serait poursuivie par un groupe de travail formé dans le cadre de l'action E2.04, « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ».
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser les responsabilités respectives du Canton, des communes et des propriétaires privés dans la mise en œuvre des mesures relatives à l'énergie et	**Réponse rapport** Les obligations légales relatives à l'énergie et aux bâtiments se trouvent dans les bases légales sectorielles. A noter que les mesures du PCC à destination des communes sont de caractère incitatif et non obligatoire (voir point 4.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	aux bâtiments, ainsi que les modalités d'accompagnement prévues lorsque les communes sont appelées à intervenir. **Justification** Le Conseil communal soutient les objectifs de réduction des émissions dans le domaine de l'énergie et des bâtiments. Toutefois, ce secteur concerne directement les communes, tant en qualité de propriétaires de bâtiments qu'en tant qu'autorités compétentes dans les procédures d'aménagement et de construction. Il apparaît dès lors indispensable que le Plan Climat distingue clairement les obligations déjà prévues par les législations fédérales et cantonales des nouvelles mesures proposées dans le cadre du PCC2. Lorsque des actions sont attendues des communes, leurs conséquences techniques, organisationnelles et financières devraient être clairement identifiées et accompagnées des moyens nécessaires.	Chapitre I.). Ces mesures sont à distinguer des obligations légales des communes qui découlent de la LClim (art. 2, 4, 5, 6) elles ont pour objectif de soutenir les communes dans la mise en œuvre de ces obligations légales.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Par analogie avec les domaines de l'alimentation, où on commence par vouloir éviter le gaspillage, et celui des transports, où la première priorité est "éviter", il faudrait aussi penser à des mesures permettant de limiter le nombre de bâtiments à construire et à assainir. **Justification** Beaucoup de raisons plaident pour cesser d'encourager la construction de bâtiments, l'accès à la maison individuelle et la multiplication des résidences secondaires. Il y a l'emploi de matériaux et les émissions grises. Il y a la main-d'œuvre qui manque pour assainir le parc de bâtiments existant et pour les travaux de protection dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Il y a les déplacements motorisés induits, etc. En favorisant l'utilisation efficace du parc de bâtiments existant (pas seulement les logements), celui-ci n'aurait plus besoin de grandir malgré l'augmentation de	**Réponse rapport** Merci pour la suggestion. L'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations » a été modifiée en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	la population et on pourrait même déconstruire des bâtiments particulièrement mal situés en termes d'accessibilité, d'exposition aux dangers naturels, d'impacts environnementaux, etc. A minima il faudrait mettre en place une réflexion et une analyse de la situation et des potentiels.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Placer les interventions sur les bâtiments dans une perspective plus large d'assainissement thermique, qui comprend en plus de l'efficacité énergétique et de l'affranchissement des combustibles fossiles l'adaptation au changement climatique, en particulier aux vagues de chaleur. **Justification** Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments et les affranchir des combustibles fossiles sont de bonnes choses. Attention cependant que les bâtiments résidentiels ou d'activité offrent un climat intérieur agréable toute l'année. Il ne s'agit plus simplement de les transformer en "thermos" pour l'hiver mais aussi d'assurer une ventilation et un rafraichissement suffisants en été.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques fait partie du volet Adaptation.
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** **Renforcer la lutte contre la précarisation énergétique** **Justification** Les mesures de rénovation énergétique pourraient intégrer plus explicitement des dispositifs destinés aux ménages à faibles revenus afin de garantir que la transition énergétique profite également aux publics les plus vulnérablilisées et contribue à réduire les inégalités sociales.	**Réponse rapport** La justice sociale est prise en compte de façon transversale dans la mise en œuvre des mesures ; voir désormais le chapitre II « Stratégie climatique ».
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Proposition 2 : Stop à la bureaucratie et accélération des procédures	**Réponse rapport** Merci de votre suggestion pertinente. Les procédures d'autorisation relèvent de la règlementation en place. En ce qui concerne les installations solaires, un projet de simplification administrative est en élaboration.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Les procédures d'autorisation pour le développement public et privé des réseaux de chauffage à distance (SACEN etc.) et des installations solaires doivent être radicalement simplifiées, standardisées et entièrement numérisées (cyberadministration). Le Plan climat ne doit pas générer de nouveaux obstacles réglementaires ou des retards dans le secteur de la construction. **Justification** -	Le Plan climat vise à faciliter la construction à faible impact climatique afin de respecter l'obligation de réduction des émissions de GES liées à la construction. Les éventuelles propositions de réglementation issues de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations » visent à ne pas alourdir les procédures. Pour faciliter la prise en compte des impacts de la construction, une sensibilisation des spécialistes du domaine est prévue par l'action E2.02 « Sensibiliser les professionnels de la construction aux enjeux et bonnes pratiques liés à l'énergie grise dans la construction ».
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Accélérer le rythme d'assainissement s'impose si l'on veut atteindre les objectifs. Il est impératif de le faire sans tarder et bien. **Justification** On a eu tendance à ne pas coupler remplacement du système de chauffage et assainissement des bâtiments. Il faut aussi changer nos pratiques: impératif de la durabilité, privilégier les matériaux de construction bas carbones et locaux, non pas seulement "diffuser" les bonnes pratiques de réduction de l'énergie grise mais les imposer. La norme MoPEC 2025 ne peut être le seul critère de référence. Il faut établir un budget carbone irréfutable qui doit inclure l'entier du protocole GHG: SCOPE 1, 2,et 3: émissions indirectes induites par l'énergie achetée et celles induites par les services et bien achetés, déplacement… Assainissement, efficience et accélération doivent aller de paire. **Rénover plutôt que de démolir et reconstruire** Pour les grands chantiers à venir. il est impératif que l'Etat tienne compte de l'énergie grise. Dans un entretien récent, Sascha Nick fait une proposition audacieuse: une transformation de l'immobilier existant pourrait combler les besoins actuels et futurs "sans construire un seul nouveau bâtiment. Elle serait réalisable en misant uniquement sur la rénovation et la reconfiguration	**Réponse rapport** Merci pour vos réflexions et propositions. Il convient de noter que le secteur des bâtiments présente déjà une réduction des émissions de GES conforme à la trajectoire prévue. En ce qui concerne les normes, l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations » vise à mettre sur pied un groupe de travail dont le mandat inclut également la prise en compte des leviers liés au fait de construire et rénover moins, là où cela est pertinent. Votre suggestion pourra être examinée dans le cadre de cette action et de sa mise en œuvre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	des constructions. Pour loger plus de personnes, il faudrait par exemple offrir plus de parties communes dans les immeubles d'habitation." En s'occupant chaque année de 6% du parc immobilier, "le pays serait rénové en 15 ans".	
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** proposition de complément **Justification** Cependant, les normes pour les matériaux bio- et géo-sourcés **et le réemploi** des matériaux de construction font encore défaut.	**Réponse rapport** Merci de ce constat pertinent. Les normes relatives aux matériaux seront prises en considération par le groupe de travail à constituer dans le cadre de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations »
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Compenser complètement les coupes de la Confédération **Justification** Dans le cadre du Programme d'allègement budgétaire de la Confédération, le Parlement fédéral a coupé dans les moyens alloués au Programme Bâtiment, dont l'efficacité est pourtant démontrée. Le PSF demande donc au Conseil d'Etat de compenser les coupes de la Confédération.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. A noter que le Programme Bâtiments relève de la compétence de la politique sectorielle.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que le Plan climat comporte une lacune importante en ne consacrant pas une fiche spécifique au développement de la production indigène d'énergie. **Justification** Si la maîtrise de la consommation constitue un pilier essentiel de la transition, elle ne saurait se substituer à une stratégie ambitieuse visant à accroître la production locale d'énergie renouvelable. La sécurité d'approvisionnement, l'indépendance énergétique et la décarbonation de	**Réponse rapport** Le développement de la production indigène d'énergie, dans toutes les modalités mentionnées, fait partie des efforts sectoriels en cours. Le Conseil d'Etat met notamment en œuvre sa Stratégie photovoltaïque, lancée en 2023. Le dossier de l'énergie éolienne relève des politiques sectorielles ; les moyens du PCC ne sont pas jugés à même d'y contribuer de manière significative.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'économie nécessitent une augmentation significative de la production cantonale. Le parti vert'libéral recommande dès lors d'intégrer un objectif transversal consacré au développement des différentes filières énergétiques renouvelables présentes dans le canton : énergie solaire, énergie éolienne, hydroélectricité, biomasse, géothermie ainsi que les nouvelles filières telles que l'hydrogène renouvelable. À cet égard, le dynamisme récent de la filière hydrogène, illustré notamment par les rencontres professionnelles organisées à Espace Gruyère, démontre qu'il s'agit d'un domaine d'avenir auquel le canton doit s'intéresser dès aujourd'hui. S'agissant plus particulièrement de l'énergie éolienne, le parti vert'libéral estime que le canton devrait adopter une approche plus proactive. Il recommande de mandater Groupe E et GESA, qui pourraient détenir ensemble la majorité des parts des projets concernés, afin de réaliser un premier parc ou une première éolienne de référence. Le financement pourrait être ouvert aux communes, aux entreprises et aux particuliers pour la part restante, afin de permettre une véritable participation citoyenne aux projets énergétiques du canton. Le parti vert'libéral considère qu'une telle gouvernance permettrait de recentrer le débat public sur les véritables enjeux. Les projets éoliens soulèvent légitimement des questions relatives à l'intégration paysagère et à la protection de la biodiversité, qui doivent faire l'objet d'évaluations rigoureuses et de mesures d'atténuation. En revanche, ces considérations doivent être mises en balance avec les conséquences de notre dépendance persistante aux importations d'énergies fossiles. Produire davantage d'énergie renouvelable sur le territoire cantonal constitue un levier essentiel pour renforcer la souveraineté énergétique de Fribourg, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en créant de la valeur ajoutée locale.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** fixer des exigences en termes de constructions adaptées aux fortes chaleur **Justification** Intégrer dans les lois / lors des demandes de permis de construire / dans les PAL des communes des exigences favorisant les construction adaptées aux fortes chaleurs ou permettant d'éviter les ilots de chaleur. (par exemple surfaces fenêtres, IVER, etc.)	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, qui pourra être examiné lors de la mise en œuvre du PCC2.
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** intégrer la notion de réemploi et d'économie circulaire pour la construction dans ce chapitre. Fixer des objectifs ambitieux en termes d'énergie grise. Eviter les démolitions. **Justification** Grand levier de réduction des émissions par le réemploi. Le MOPEC doit être plus ambitieux.	**Réponse rapport** Merci de relever ces lacunes. Le paragraphe révisé inclut désormais ces notions.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Adapter le Programme Bâtiments **Justification** Ce programme devrait être plus adaptable et flexible afin de pouvoir accompagner tout type de propriétaire pour l'assainissement de leur bien. Il est également important de simplifier les procédures administratives.	**Réponse rapport** Merci de votre demande, qui est bien notée. Le Programme Bâtiments relève de la compétence de la politique sectorielle.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Aucune mention du réemploi des matériaux et du recyclage **Justification**	**Réponse rapport** Merci du signalement de cette lacune dans le document, les notions sont désormais incluses. Il convient de noter que le réemploi et recyclage sont couverts par l'action E2.01 "Promouvoir les matériaux de construction bas

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Il est fait mention des matériaux bio- et géo-sourcés. Il est important d'intégrer le réemploi et les matériaux recyclés.	carbone".
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le dernier paragraphe est à compléter. Aucune mention de l'importance fondamentale de la conception et de la planification pour construire ou rénover des bâtiments en minimisant l'empreinte carbone. **Justification** Une conception réfléchie et sobre en utilisant le bon matériau au bon endroit avec sobriété en y intégrant la technique du bâtiment et la physique bâtiment au prémisse du projet. Il manque cette notion d'interdisciplinarité dans le développement du projet avec tous les planificateurs. Il est primordial que les planificateurs participent à la conception pour l'ensemble des phases SIA y compris les phases de suivi des travaux et de mise en service. En respectant cette démarche, il est assuré d'avoir des bâtiments bas carbones.	**Réponse rapport** Merci de votre remarque. La partie concernée est révisée en ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Manque une mesure sur la formation et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques pour l'exploitation des bâtiments **Justification** En formant et en sensibilisant les utilisateurs et les exploitants, on garantit une bonne exploitation des bâtiments. Il serait même envisageable d'éviter la mise en place d'installation de ventilation complexe dans certains bâtiments communaux ou étatiques.	**Réponse rapport** La formation et la sensibilisation des professionnels sont assurées par Energie-FR ; l'optimisation de l'exploitation des bâtiments publics et la formation du personnel d'exploitation relèvent quant à elles de la Fondation pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (féF) et du programme Energo, dont l'expérience montre qu'une meilleure conduite des installations existantes et des comportements des usagers permet des économies d'énergie substantielles.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.55 E1 Accélérer l'assainissement énergétique du bâti par l'efficience et l'optimisation		
(1) Administration des finances AFin 1700 Fribourg (2) Administration des finances AFin 1700 Fribourg (3) Administration des finances AFin 1700 Fribourg (4) Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** (1) Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec les installations de récupération de chaleur dans l'agriculture (Action "Soutenir des mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments agricoles") ou les cultures de légumineuses destinées à l'alimentation humaine (Action "Soutenir la production agricole de protéines végétales pour l'alimentation humaine"). Il serait utile d'identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d'éviter un double subventionnement. (2) Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec le Plan climat agriculture. Il serait utile d'identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d'éviter un double subventionnement. (3) Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec la planification énergétique des communes (Action "Soutenir la planification énergétique des communes"). Il serait utile d'identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d'éviter un double subventionnement. (4) Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec l'optimisation énergétique (Action "Optimiser les systèmes de production de chaleur"). Il serait utile d'identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d'éviter un double subventionnement. **Justification** (1) Ces ordonnances ont une validité fixée jusqu'au 31.12.2026, et il faut s'assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Dès le 01.01.2027, plusieurs ordonnances qui réglaient temporairement des subventions du PCC1 ne seront plus en vigueur. La transition de ces mesures vers la base légale du RClim est en cours et se fait en coordination avec les Directions concernées. Un double financement ne sera pas possible.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(2) Ces ordonnances ont une validité fixée jusqu'au 31.12.2026, et il faut s'assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement. (3) Ces ordonnances ont une validité fixée jusqu'au 31.12.2026, et il faut s'assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement. (4) Cette ordonnance n'a pas de date de validité. Il faut l'abroger au 31.12.2026 et s'assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement.	
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg souhaite que les réseaux de chaleur à distance pour la distribution de chaud et de froid soient encore plus développés. La géothermie profonde doit être en particulier accélérée. **Justification** aeefribourg/freiburg souhaite que les modes de chauffages avec des combustibles non-renouvelables soient remplacés le plus vite possible avec des sources de chaleur renouvelables le plus locales possible. - Le canton de Fribourg est invité à mettre sur pied un projet de loi sur l'utilisation du sous-sol, assorti d'un règlement d'application pragmatique, afin de garantir la sécurité juridique indispensable au développement de la géothermie profonde. Les potentiels sont connus et des développeurs existent. - Mettre en place une gestion intégrée des eaux au sein des nouveaux bâtiments - récupération de l'eau de pluie pour arrosage et WC.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire Concernant la géothermie profonde, celle-ci relève des compétences sectorielles ; un projet de loi en ce sens est en cours d'élaboration. Une meilleure gestion des eaux de pluie est visée par les actions N2.04 « Améliorer la gestion des eaux dans les zones construites » et N1.04 « Favoriser une utilisation parcimonieuse de l'eau potable ».
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail	**Demande** AvenirSocial soutient pleinement l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments (mesure E1, p. 84). Nous regrettons toutefois l'absence de réflexion sur les effets sociaux de ces rénovations.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La justice sociale a été ajoutée dans le paragraphe révisé. Une attention particulière y sera mise dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
social 3001 Bern	**Justification** Les assainissements énergétiques s'accompagnent généralement d'augmentations de loyers pouvant conduire au déplacement de ménages modestes ou de personnes âgées installées depuis plusieurs décennies dans leur logement. Une transition juste implique que les bénéfices énergétiques ne soient pas obtenus au détriment du droit au logement. Nous demandons l'intégration d'un suivi des impacts sociaux des rénovations, le développement du logement d'utilité publique durable, le soutien à l'habitat coopératif et aux formes d'habitat communautaire et la mise en place de mécanismes limitant les effets de gentrification.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajout de l'action : Promouvoir l'**architecture bioclimatique** dans les nouvelles constructions ainsi que dans les projets d'assainissement énergétique du bâti à l'échelle cantonale. **Justification** L'architecture bioclimatique permet de réduire les besoins énergétiques tout en améliorant le confort et la résilience des bâtiments face au changement climatique. Elle repose notamment sur une implantation et une orientation adaptées, la création d'îlots de fraîcheur, la ventilation naturelle, l'éclairage naturel, la qualité de l'air intérieur et la protection solaire. Elle favorise des solutions simples, durables et adaptées au contexte local.	**Réponse rapport** Merci pour cette idée d'action, qui pourra être explorée lors de la mise en œuvre du PCC2.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Modifier l'action **E1.04 « Communiquer sur les contraintes légales en matière de production de chaleur et de froid »** afin d'y intégrer un volet de **recensement, de suivi et de contrôle** du parc bâti. Prévoir notamment l'identification des bâtiments les plus énergivores et examiner la possibilité de rendre le certificat CECB obligatoire pour l'ensemble des bâtiments. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Il pourra être examiné dans la mise en œuvre de l'action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Une meilleure connaissance de la performance énergétique du parc immobilier est indispensable pour cibler efficacement les mesures d'assainissement énergétique. L'identification des bâtiments les plus énergivores permet de prioriser les interventions et d'accélérer la réduction des émissions du secteur du bâtiment. La généralisation du certificat CECB constituerait un outil pertinent pour disposer d'une vision globale de l'état du parc bâti et orienter les politiques publiques.	
Carbon Fri 1700 Fribourg	**Demande** Renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires en mettant davantage l'accent sur les bénéfices économiques à long terme des rénovations énergétiques, notamment au travers d'exemples concrets de retour sur investissement (ROI), de réduction des coûts énergétiques et de valorisation du patrimoine. En parallèle, encourager le déploiement et la promotion de solutions innovantes de gestion énergétique des bâtiments (pilotage intelligent des consommations, optimisation des installations techniques, stockage, autoconsommation, flexibilité énergétique, etc.) afin d'améliorer les performances énergétiques sans se limiter aux seuls travaux de rénovation. **Justification** Les décisions de rénovation sont principalement motivées par des considérations économiques. Une communication davantage axée sur les économies réalisées, le retour sur investissement, la valorisation du bien immobilier et les aides disponibles serait plus susceptible d'inciter les propriétaires à entreprendre des travaux qu'une obligation supplémentaire d'information. Par ailleurs, les innovations dans le domaine de la gestion énergétique permettent aujourd'hui d'obtenir des gains significatifs sans nécessiter systématiquement des rénovations lourdes. Les systèmes de pilotage intelligent, l'optimisation des consommations, les solutions de stockage ou	**Réponse rapport** Merci de vos remarques. Il convient de noter que les conseils donnés aux propriétaires mettent déjà en avant les bénéfices économiques : il s'agit d'une pratique établie. La promotion des solutions de gestion énergétique fait l'objet de l'action E1.01 « Optimiser les systèmes de production de chaleur ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	encore la gestion dynamique de l'énergie constituent des leviers complémentaires essentiels pour atteindre les objectifs climatiques tout en maîtrisant les coûts pour les propriétaires. En mettant davantage l'accent sur les bénéfices concrets et les solutions disponibles plutôt que sur les obligations administratives, le Canton favoriserait une adhésion plus forte des propriétaires et accélérerait la transition énergétique du parc immobilier.	
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** La canicule récente démontre que l'isolation thermique visant à éviter la perte de chaleur ne doit pas être le seul objectif des rénovations énergétiques. Il faut aussi adapter l'habitat pour faire face aux fortes chaleurs amenées à durer et à être toujours plus intenses. **Justification** La qualité de vie mais aussi la productivité sont impactées avec les fortes chaleurs. Penser les rénovations pour faire face aux épisodes caniculaires est nécessaire. Cela n'est pas réellement abordé dans ce plan mais il en va aussi de la survie pour les personnes fragiles en particulier.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Préciser comment les 1,3 million de francs consacrés à cette mesure permettront d'abaisser les émissions de CO2 de 30'000 tonnes de CO2. **Justification** A part l'optimisation des systèmes de production de chaleur, tous les autres éléments relèvent de mesures a priori peu ou pas mesurables. Si l'objectif peut être atteint aussi facilement, il srait judicieux d'allouer beaucoup plus de fonds à cette mesure afin de maximiser le coût/bénéfice, le but ultime étant l'action la plus efficace possible en faveur du climat.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. La réduction de 30'000 t CO_2 mentionnée dans la fiche correspond à la contribution attendue de la mesure à la trajectoire de réduction du secteur du bâtiment et non à l'effet direct du montant de 1,3 million de francs alloué à sa mise en œuvre. Ce financement vise principalement à impulser, coordonner et accompagner les changements nécessaires. L'atteinte des réductions attendues repose quant à elle sur la mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition du secteur du bâtiment.

Participant·e	Commentaire	Réaction
(1) Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg (2) Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** (1) E1.03 Introduire l'obligation d'affichage de l'étiquette CECB des biens immobiliers : à supprimer. (2) Supprimer la mesure E1.03 (obligation de CECB). **Justification** (1) Cette mesure impliquant tous les biens immobiliers n'a pas de sens. Il s'agit d'une charge administrative supplémentaire et sans effet direct. (2) L'efficacité de cette mesure devrait être démontrée avant de l'envisager. Un simple CECB ne saurait à lui seul diminuer le CO2 puisqu'il n'est qu'informatif. S'ils étaient contraints d'établir des CECB sur chaque bien immobilier mis en location, les propriétaires n'entreprendraient pas forcément les travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Compter sur la pression des locataires est illusoire dans un marché du locatif en pénurie depuis plusieurs années et sans perspectives réelles de sortie durable de cette situation dans les cinq ans (horizon du PCC). Une obligation d'établir des CECB pour les biens loués constitue une mesure inutilement bureaucratique. Aucun canton alémanique d'impose de CECB lors de locations, ni d'ailleurs Vaud, Neuchâtel, le Valais et le Jura. Cette mesure est en outre coûteuse pour les propriétaires. Ces derniers répercuteront le montant de l'expertise sur les locataires, dans un contexte de loyers est déjà élevés.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'objectif de cette mesure est d'analyse la faisabilité d'une telle obligation sachant que l'étiquette est déjà obligatoire lors des ventes de la plupart des biens immobilier dans le canton (art. 11a LEn). L'affichage crée une transparence et une pression implicite à améliorer la performance énergétique. Il sensibilise, et pour les personnes sensibilisées, il devient un argument parmi d'autres dans le choix, à l'instar des performances énergétiques des voitures, qui doivent être affichées au point de vente.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter une action prioritaire: Identifier les barrières à l'assainissement énergétique du bâti et soutenir les propriétaires d'immeubles à surmonter ces barrières. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Diverses études dans le canton de Vaud notamment ont montré les difficultés des propriétaires, surtout les particuliers et surtout les propriétaires de maisons individuelles d'un certain âge, à préparer, financer et gérer la rénovation de leurs bâtiments. "Assurer un conseil" ne suffit pas.	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter une action prioritaire: Transposer rapidement les modules du MoPEC 2025 dans le droit cantonal. **Justification** L'Assemblée générale de l'EnDK a approuvé le MoPEC 2025 le 29 août 2025 et invité les cantons à le transposer rapidement dans le droit cantonal. Cela créerait les bases pour un nouveau certificat CECB normalisé, pour la prise en compte de l'énergie grise, etc.	**Réponse rapport** Un projet de révision de la LEn dans ce sens est actuellement en cours.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Une mesure fiscale “climatique” sous forme d’une déduction fiscale pourrait être ajoutée aux mesures ciblées. **Justification** La suppression de la déduction fiscale pour les rénovations pourrait ralentir les travaux d’amélioration énergétique du bâti. Aussi, une mesure fiscale ciblée pourrait s’avérer utile, si tant est qu’une telle mesure soit envisageable dans le cadre législatif actuel.	**Réponse rapport** Merci pour cette idée d'action. Elle pourra être explorée lors de la mise en œuvre du PCC2.
Groupe E SA 1763 Granges-Paccot	**Demande** E1.06 : Remplacer le terme sensibiliser par : “accompagner et suivre” **Justification** Groupe E estime que la notion de « sensibilisation » est insuffisante pour garantir l’atteinte des objectifs visés par cette mesure. Au-delà de la sensibilisation, un accompagnement structuré ainsi qu'un suivi des	**Réponse rapport** Merci de votre réflexion. La sensibilisation constitue en effet une première étape ; votre proposition d'en assurer le suivi est bien notée et pourra être examinée lors de la mise en œuvre de l'action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	entreprises non soumises aux obligations de la loi cantonale sur l'énergie, soit les moyens consommateurs, devraient être prévus. En effet, si la sensibilisation constitue une première étape utile, elle ne permet pas, à elle seule, de garantir la mise en œuvre effective des mesures d'assainissement énergétique. La mise en place de mécanismes d'accompagnement technique, de conseils ciblés et d'un suivi des actions entreprises favoriserait davantage la concrétisation des objectifs poursuivis et permettrait d'en mesurer les résultats. Groupe E recommande dès lors de renforcer cette action en remplaçant la notion de « sensibilisation » par celle d'« accompagnement et suivi », afin de soutenir efficacement les entreprises concernées et d'accroître les chances d'atteindre les objectifs climatiques fixés.	
(1) La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg (2) La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg (3) La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** (1) **Créer des guides pratiques pour les propriétaires, éventuellement en plusieurs langues (communes, entreprises, privés)**. (2) **Créer des guides pratiques pour les commune** (3) **Créer des guides pratiques pour les propriétaires (communes, entreprises, privés).** **Justification** (1) Les questions en lien avec le réemploi posées par les propriétaires, sont souvent les mêmes et pourraient faire l'objet de la rédaction d'un guide synthétique. Celui-ci pourrait contenir, par exemple, la mise à disposition de conseils pratiques, de personnes de contact et d'outils de sensibilisation. La création de ces guides faciliterait le passage à l'action, favoriserait une meilleure compréhension des démarches de réemploi et contribuerait à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle du canton.	**Réponse rapport** Un tel guide est en effet une des objectifs de l'action E2.01 "Promouvoir les matériaux de construction bas carbone". L'action vise à encourager l'utilisation de matériaux de construction issus du réemploi et écologiques. Pour soutenir cette transition, des subventions sont offertes aux entreprises et aux artisans qui choisissent d'adopter ces nouveaux matériaux dans leurs projets. Un guide sera également élaboré pour informer sur les avantages, les techniques d'application et les meilleures pratiques concernant ces matériaux.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(2) Les questions en lien avec le réemploi posées par les commune, sont souvent les mêmes et pourraient faire l'objet de la rédaction d'un guide synthétique. Celui-ci pourrait contenir, par exemple, la mise à disposition de conseils pratiques, de personnes de contact et d'outils de sensibilisation. La création de ces guides faciliterait le passage à l'action, favoriserait une meilleure compréhension des démarches de réemploi et contribuerait à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle du canton. (3) Les questions en lien avec le réemploi posées par les propriétaires, sont souvent les mêmes et pourraient faire l'objet de la rédaction d'un guide synthétique. Celui-ci pourrait contenir, par exemple, la mise à disposition de conseils pratiques, de personnes de contact et d'outils de sensibilisation. La création de ces guides faciliterait le passage à l'action, favoriserait une meilleure compréhension des démarches de réemploi et contribuerait à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle du canton.	
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Renforcer les soutiens aux mesures concrètes d'assainissement énergétique des bâtiments (programme bâtiment) **Justification** Le soutien pour des études est bien mais pas suffisant. Il faut avoir une enveloppe qui offre des soutiens pour la réalisation des mesures d'assainissement afin de s'assurer que tout propriétaire quel que soit ses possibilités financières puisse effectuer les travaux -> équité de la transition. Surtout que les avantages fiscaux risquent de tomber ou baisser suite à la votation 2025 sur la valeur locative.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. A noter que le Programme Bâtiments relève de la compétence de la politique sectorielle.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Proposer de réelles mesures pour sortir des chauffages fossiles. **Justification**	**Réponse rapport** Merci de votre proposition. Le PCC est un instrument d'impulsion ; il ne propose pas de mesures faisant doublon avec les programmes sectoriels en cours, comme le Programme Bâtiments, qui soutient le remplacement des

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Nous nous étonnons de ne voir aucune mesure ciblant concrètement le remplacement des chauffages fossiles des privés par des chauffages renouvelable. S'il reste positif de conseiller, de communiquer et de sensibiliser, les VERT·E·S Fribourg estiment que le PCC 2 devrait prévoir une mesure dédiée au remplacement des chauffages fossiles (cette dernière pourrait être complémentaire au Programme Bâtiments).	chauffages fossiles.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** E1.04 Le parti vert'libéral estime que la mesure consistant à « communiquer sur les contraintes légales en matière de production de chaleur et de froid » est insuffisamment ambitieuse. **Justification** Une fois le cadre légal adopté, son respect ne peut pas reposer uniquement sur des actions de communication. Le parti vert'libéral considère que le canton devrait mettre en place un dispositif de contrôle permettant de vérifier le respect effectif des obligations légales. L'efficacité d'une réglementation dépend avant tout de son application. Il est dès lors indispensable de prévoir des mécanismes de contrôle, des procédures de vérification ainsi que, le cas échéant, des mesures correctives en cas de non-respect des exigences légales. La communication constitue un complément utile pour informer les propriétaires de leurs obligations, mais elle ne saurait se substituer aux missions de contrôle qui incombent aux autorités compétentes. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être examiné lors de la mise en œuvre de l'action.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande**	**Réponse rapport** La ventilation est incluse dans l'action E1.01 « Optimiser les systèmes de

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Aucune mention de la ventilation dans la liste d'actions. Comment peut-il y avoir un co-bénéfice au niveau de l'amélioration de la qualité d'air. **Justification** Le concept de ventilation lors de la rénovation est à réaliser lors de l'assainissement du bâtiment et il n'y a aucune mention dans cette fiche de mesure.	production de chaleur ». L'action vise à optimiser l'exploitation des installations techniques du bâtiment (chauffage, ventilation, climatisation, etc.). Une attention particulière est accordée à l'efficacité énergétique et à l'innovation. En attendant la rénovation complète des bâtiments, ces solutions offrent un fort potentiel pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts opérationnels. Un soutien financier et technique sera proposé aux communes et aux propriétaires pour encourager l'adoption de ces technologies et sensibiliser les gestionnaires de bâtiments à l'importance de l'efficience énergétique.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Dans la mesure E1.02, qui assure le conseil ? **Justification** Il est important que le conseil en rénovation et assainissement soit assuré par des professionnels de la rénovation.	**Réponse rapport** Il est assurée par suissetec, qui est mandaté pour former et certifier les spécialistes en conseil dans le cadre de l'actuelle mesure E.5.2, laquelle se poursuit dans le PCC2 sous la référence E1.02.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Le thème du rafraichissement n'est pas du tout aborder **Justification** Il manque clairement un point par rapport à la conception et à la rénovation des bâtiments en prenant en compte la surchauffe estivale. Il est important de concevoir des bâtiments en limitant les surfaces vitrées, en gardant une bonne inertie thermique dans les bâtiments et en mettant en place de bonnes protections solaires pour éviter des installations de froid trop importantes.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre de la mesure.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pourquoi n'y a t-il aucune mention des éventuelles subventions allouées pour la rénovation du parc immobilier ? **Justification**	**Réponse rapport** Le PCC est un instrument d'impulsion ; il ne propose pas de mesures faisant doublon avec les programmes sectoriels en cours, comme le Programme Bâtiments, qui soutient la rénovation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Des subventions cantonales complémentaires inciteraient certains propriétaires hésitants à rénover leur propriété.	
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Pourquoi n'y a-t-il pas de promotion pour l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone pour la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ? **Justification** L'objectif de réduire la consommation énergétique et d'augmenter le taux de rénovation n'est pas suffisant. Il faut également se préoccuper des matériaux utilisés pour les rénovations. Cela doit être rajouté dans la liste d'actions prioritaires.	**Réponse rapport** Merci pour cette remarque. Cet élément fait partie de l'action E2.01 « Promouvoir les matériaux de construction bas carbone » et est désormais rendu explicite dans sa description.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Kein Eingriff in die Hypothekarvergaben. **Justification** Einschränkung des freien Marktes. Förderung von Wohneigentum wird eingeschränkt.	**Réponse rapport** Besten Dank für Ihren Hinweis. Die betreffende Massnahme sieht keinen Eingriff in die Hypothekarvergabe vor. Sie beschränkt sich darauf, die Möglichkeit zu prüfen, auf freiwilliger Basis einen Teil der bei einem Darlehen gewährten Summe für Renovationsmassnahmen zu reservieren. Es handelt sich um eine reine Analyse, die keine Verpflichtung nach sich zieht.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E1.01 Optimiser les systèmes de production de chaleur: Les incitations financières devraient favoriser le recours à des entreprises régionales et, dans la mesure du possible, à des prestataires engagés dans des pratiques durables. **Justification** Il s'agit de reconnaitre les démarches déjà entreprises par les PME vers la transition énergétique, ainsi que de continuer à faire appel aux prestataires locaux et régionaux afin d'appliquer le principe de la durabilité (viser l'efficience avec un économie de proximité)	**Réponse rapport** Pour les projets de l'Etat, les entreprises locales sont privilégiées dans la mesure permise par le droit des marchés publics ; la durabilité fait néanmoins partie des critères applicables. Votre remarque pourra être prise en compte dans la mise en œuvre de cette action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E1.02 Assurer un conseil en rénovation et assainissement pour les propriétaires: Le conseil aux propriétaires devrait orienter les projets vers des solutions réalistes et économiquement supportables. Des incitations financières devraient favoriser le recours à des entreprises régionales et, dans la mesure du possible, à des prestataires engagés dans des pratiques durables. **Justification** Les mesures ne doivent pas être contraignantes pour les propriétaires. Il s'agit également de continuer à faire confiance aux prestataires locaux et régionaux afin d'appliquer le principe de la durabilité (viser l'efficience avec un économie de proximité)	**Réponse rapport** Le conseil donné dans l'action E2.01 oriente en effet les projets vers des solutions réalistes et économiquement supportables. Pour les projets de l'Etat, les entreprises locales sont privilégiées dans la mesure permise par le droit des marchés publics ; la durabilité fait néanmoins partie des critères applicables. Votre remarque pourra être prise en compte dans la mise en œuvre de cette action.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E1.04 Communiquer sur les contraintes légales en matière de production de chaleur et de froid : Les formations suivies par les PME devraient être reconnues et les entreprises qui investissent dans la mise à niveau des compétences de leur personnel devraient être davantage soutenues et favorisées. **Justification** Reconnaissance du rôle de la sensibilisation et de la formation comme moteurs de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Cette action n'inclut pas de formation.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E1.05 Conduire une analyse portant sur la réserve partielle du crédit pour des mesures de rénovation: Une part suffisante des moyens disponibles doit être réservée aux mesures de rénovation, avec des procédures d'octroi simples et accessibles aux propriétaires comme aux PME chargées de leur réalisation. Les incitations financières devraient favoriser le recours à des entreprises	**Réponse rapport** Merci de votre suggestion, qui pourra être examinée lors de la mise en œuvre de l'action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	régionales et, dans la mesure du possible, à des prestataires engagés dans des pratiques durables. **Justification** Les mesures doivent avoir un but d'incitation et non contraignant. Les montants engagés doivent avoir des répercussions économiques sur le territoire fribourgeois et reconnaitre les efforts fournis par les entreprises ayant fait le pas de la transition énergétique.	
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E1.06 Sensibiliser les entreprises non ciblées par la loi cantonale sur l'énergie: Les entreprises non directement soumises à la loi cantonale sur l'énergie doivent être accompagnées par des conseils pratiques et des aides adaptées, plutôt que par de nouvelles obligations. **Justification** Les mesures doivent avoir un but d'incitation et non contraignant.	**Réponse rapport** L'action E1.06 ne prévoit pas de nouvelles obligations ; il s'agit d'une sensibilisation.
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Demande** Augmenter l'indépendance énergétique du Canton par la construction de parcs éoliens en renforçant l'information, les encouragements politiques et financiers pour les communes prévues pour la construction de ces parcs. **Justification** La production énergétique cantonales couvre environ 30% des besoins énergétiques du Canton. Ce n'est pas suffisant. Il faut des mesures incitatives pour améliorer l'information, mais aussi encourager les communes par des mesures politiques incitatives comme dans le canton de Lucerne ou à Neuchâtel par exemple, et aider les communes à développer des CEL pour leurs habitants.	**Réponse rapport** Merci pour cette idée d'action, qui pourra être explorée lors de la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.56 E2 Encourager la construction bas carbone		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** éliminer des incitations négatives, comme p.ex. pour des parkings souterrains avec L'augmentation des IBUS **Justification** la construction des parking souterrains avec l'utilisation du béton émet particulièrement beaucoup de GES **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Merci de cette proposition, qui pourra être examinée lors de la mise en œuvre du PCC2.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Co-bénéfices ☐ Soutien à l'innovation et aux fillières de construction bas carbone et circulaires **Justification** Attention : innovation doit avoir un sens large, aussi dans la mise en place de procédures, de fillières, de partenariats, etc. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'innovation est ici comprise au sens large.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Comment est calculée la réduction sectorielle visée ? Intègre-t-elle uniquement les bâtiments de l'Etat ? **Justification** La norme SIA 390/1 La voie du climat indique des trajectoires de réduction en kg CO2 eq /m2 plus élevées pour la construction que l'exploitation. Dès lors, la réduction E2 devrait être supérieure à E1. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** La réduction sectorielle visée ne se limite pas au patrimoine bâti de l'Etat, mais correspond à la contribution attendue de la mesure à la trajectoire de réduction des émissions du secteur concerné à l'échelle cantonale. Les réductions indiquées dans les fiches ne visent pas à établir une comparaison entre les différents postes d'émissions du cycle de vie du bâtiment ni à reproduire les trajectoires définies par d'autres méthodologies, telles que la norme SIA 390/1. Elles reflètent la contribution estimée des mesures aux objectifs climatiques cantonaux, sur la base de la méthodologie retenue pour le PCC2.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Conservation des bâtiments existants par des incitations, comme des avantages dans la transformation/adaptation, par une augmentation de l'IBUS ou par des mesures fiscales. **Justification** L'énergie grise qui représente une grand empreinte carbone dans les bâtiments se perd avec une démolition, les déchets de construction n'étant que très peu valorisés. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le groupe de travail prévu dans le cadre de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations » pourra examiner cette proposition dans le cadre de ses réflexions sur la sobriété dans les nouvelles constructions.
Architectes pour le climat	**Demande** Description :	**Réponse rapport** Merci de votre analyse et de vos réflexions systémiques. Les leviers

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	Cette mesure vise à transformer le secteur de la construction par des pratiques bas carbone en développant une approche spécifique à chaque étape de développement des bâtiments, basée sur une analyse de cycle de vie. L'objectif est d'employer les leviers de réduction les plus efficaces par ordre de priorité et de chronologie, à commencer par la réduction de la surface par personne, la limitation des excavations, la préservation et transformation du bâti existant, l'incitation à développer des bâtiments compacts et évolutifs, le renforcement des compétences des spécialistes et le cadrage ambitieux des procédures de mise en concurrence et de réglementation urbanistique. Puis dans une seconde chronologie la mise en oeuvre des leviers "physiques" par la stimulation des filières d'économie circulaire et de réemploi, de matériaux locaux bio et géosourcés renouvelables et la promotion des équipements techniques simples et évolutifs. **Justification** Les premiers leviers à activer ont le + d'impact et coûtent le moins cher. Les leviers "physiques" sont importants, voir indispensables pour atteindre la neutralité, mais dans une priorité secondaire. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	primaires cités ne relèvent pas de la compétence du PCC. Il convient de rappeler que le PCC reste un instrument d'impulsion ; les mesures du PCC sont coordonnées avec les politiques, plans et stratégies sectoriels en la matière.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Inciter la construction circulaire qui permet des adaptations et démontages futures, ainsi que la réutilisation des matériaux Principes du "Design for Disassembly" **Justification**	**Réponse rapport** La circularité fait partie de l'action E2.01 « Promouvoir les matériaux de construction bas carbone ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La construction “circulaire” commence avant tout à la conception dans le cycle de vie d’un bâtiment **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Liste d’actions prioritaires **AJOUT** > E2.01 Promouvoir les leviers de réduction de l’empreinte carbone lié à la conception des bâtiments > E 2.02 Promouvoir les matériaux et techniques de construction bas carbone > E 2.03 Sensibiliser … en s’appuyant sur les expertises et entités formatrices cantonales > E 2.04 … et autres matériaux locaux climatiquement favorables > E 2.05 Etudier et retirer les dispositifs réglementaires climatiquement incompatibles (ex : bonus IBUS pour stationnement souterrain) > E 2.06 Mettre en oeuvre dans la nouvelle loi sur l’énergie le module G Energie grise du MoPEC 2025 dans une version ambitieuse correspondant aux enjeux et trajectoire de réduction des émissions cohérentes, et avec une augmentation périodique des exigences. Alternatives : se baser sur la norme SIA 390/1 telles qu’à Genève. > E 2.07 En accord avec la stratégie d’économie circulaire, mettre en place une filière cantonale du réemploi et des moyens ambitieux pour structurer les processus, en s’appuyant sur les acteurs locaux **Justification** Cf. commentaires précédents	**Réponse rapport** Merci pour l'analyse et les propositions qui pourront être prises en compte dans la mise en œuvre de la mesure. L'ajout de nouvelles actions n'a pas été retenu.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les techniques de construction sont autant importantes que les matériaux en eux-mêmes Architectes pour le Climat organise des cours sur la réduction de l'empreinte carbone dans la construction **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par la construction **Justification** La nouvelle norme SIA 390/1 précise que l'objectif de réduction des émissions de GES est prioritaire sur la réduction de l'énergie grise, bien que concomitante. En revanche, de nombreuses approches confondent les 2 notions, notamment à l'échelle cantonale (service de l'Energie/MoPEC) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** L'objectif de la mesure E2 a été reformulé comme suit : « Réduire les émissions de GES directes et indirectes des constructions et rénovations ».
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Propositions d'adaptation de la fiche mesure E2. *Les propositions sont en italiques :* Objectif *> Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par la construction*	**Réponse rapport** Merci pour vos propositions. A ce stade, il n'est pas possible de modifier l'entier de la mesure ainsi que de ses actions. Toutefois il pourra en être tenu compte dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Description > Cette mesure vise à transformer le secteur de la construction par des pratiques bas carbone en développant une approche *spécifique à chaque étape de développement des bâtiments, basée sur une analyse de cycle de vie. L'objectif est d'employer les leviers de réduction les plus efficaces par ordre de priorité et de chronologie, à commencer par la réduction de la surface par personne, la limitation des excavations, la préservation et transformation du bâti existant, l'incitation à développer des bâtiments compacts et évolutifs, le renforcement des compétences des spécialistes et le cadrage ambitieux des procédures de mise en concurrence et de réglementation urbanistique. Puis dans une seconde chronologie la mise en œuvre des leviers "physiques" par la stimulation des filières d'économie circulaire et de réemploi, de matériaux locaux bio et géosourcés renouvelables et la promotion des équipements techniques simples et évolutifs.* Co-bénéfices ● *Soutien à l'innovation et aux filières de construction bas carbone et circulaires* ● Réduction de l'empreinte écologique globale ● Amélioration du confort et de la santé Liste d'actions prioritaires *> E2.01 Promouvoir les leviers de réduction de l'empreinte carbone lié à la conception des bâtiments* > E 2.02 Promouvoir les matériaux *et techniques de construction* bas carbone *> E 2.03 Inciter à la conservation et à la transformation des bâtiments existants (facilitation réglementaire, augmentation des droits à bâtir, mesures fiscales, etc.)* *> E 2.04 Valoriser la construction circulaire qui permet des adaptations et démontages futures, ainsi que le réemploi des matériaux* *> E 2.05 Retirer les incitations conceptuelles contre-productives (p.ex.*	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'augmentation de l'IBUS pour la construction des parkings souterrains très lourds en carbone) > E 2.06 Sensibiliser les professionnels de la construction aux enjeux et bonnes pratiques liés à l'énergie grise dans la construction en s'appuyant sur les expertises et entités formatrices cantonales *> E 2.07 Promouvoir la commercialisation de matériaux locaux et climatiquement favorables* (tel que le bois feuillu fribourgeois) *> E 2.08 Étudier et retirer les dispositifs réglementaires climatiquement incompatibles (ex : bonus IBUS pour stationnement souterrain)* *> E 2.09 Mettre en œuvre dans la nouvelle loi sur l'énergie le module G Energie grise du MoPEC 2025 dans une version ambitieuse correspondant aux enjeux et trajectoire de réduction des émissions cohérentes, et avec une augmentation périodique des exigences. Alternatives : se baser sur la norme SIA 390/1 telles qu'à Genève.* *> E 2.10 En accord avec la stratégie d'économie circulaire, mettre en place une filière cantonale du réemploi et des moyens ambitieux pour structurer les processus, en s'appuyant sur les acteurs locaux* **Justification** Complément à la prise de position en ligne, se référer à la présente remarque si différence entre les ajustements.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajout dans la liste d'actions prioritaires: Renforcer le **réemploi des matériaux et l'économie circulaire** dans le secteur de la construction à l'échelle cantonale. *Pour cela, il sera nécessaire de prévoir:* - *le diagnostic ressources avant démolition* - *le réemploi des matériaux*	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. L'économie circulaire figure peu dans le PCC, car les actions dans ce sens relèvent de la Feuille de route Economie circulaire et du Plan de gestion des déchets, actuellement en cours de renouvellement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ *le développement de plateformes cantonales de matériaux* □ *des marchés publics favorisant le réemploi* □ *la promotion des matériaux biosourcés et de l'analyse du cycle de vie* **Justification** Le Plan Climat mentionne l'économie circulaire de manière générale, mais le réemploi dans la construction pourrait être davantage mis en avant. Cela contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et à développer une filière locale de la construction plus circulaire et bas-carbone.	
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajout de l'action : **Adapter la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et ses dispositions d'application afin de favoriser le recours aux matériaux bas carbone, au réemploi des matériaux et aux solutions constructives sobres en émissions de gaz à effet de serre.** **Justification** Les actions proposées reposent principalement sur des actions de promotion et de sensibilisation. Afin d'en renforcer l'efficacité, elles devraient être accompagnées d'une évolution du cadre réglementaire. La LATeC constitue un levier essentiel pour faciliter la généralisation des pratiques de construction bas carbone et offrir un cadre clair favorisant l'innovation et la réduction de l'empreinte carbone du secteur de la construction.	**Réponse rapport** Merci de votre remarque, qui pourra être traitée par le groupe de travail à constituer dans le cadre de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ».
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Préciser les actions prévues. Une fois encore, les tournures restent très vagues: que signifie concrètement "promouvoir les matériaux bas-carbone" ou "promouvoir la commercialisation du bois-feuillu" ? Comment comptez-	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	vous procéder ? Par quels instruments, et avec quels objectifs concrets (mesurables) ? **Justification** Ces formulations très vagues ne permettent pas d'apprécier le caractère concret des actions prévues, et donc d'en juger la pertinence, ni les ordres de grandeur des ressources allouées, ni d'évaluer leur succès à posteriori (principe des objectifs SMART: spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel).	
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** Proposition d'objectif : « Améliorer l'empreinte carbone des éléments de construction ». E2.02 Tenir compte du ratio efficacité / énergie grise (ex. à partir de quel seuil un matériau bas carbone assure suffisamment d'isolation thermique). **Justification** L'objectif n'est pas en adéquation avec le titre et la description de l'action.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire, il s'agit d'une erreur de copier-coller. L'objectif large de la mesure est le suivant : « Réduire les émissions de GES directes et indirectes des constructions et rénovations ».
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Qu'est-il concrètement prévu pour la valorisation du bois de feuillu fribourgeois dans la construction avec du bois résineux ? **Justification** Est-ce au niveau de l'exploitation que des aides pourraient être envisagées, ou alors auprès des collectivités qui réalisent des bâtiments avec ce genre de label (Bois suisse par exemple) ?	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2. L'action vise à soutenir toute mesure pertinente en faveur d'une meilleure commercialisation du bois feuillu fribourgeois notamment pour son utilisation dans la construction. Cette démarche est nécessaire en raison de l'augmentation continue de la proportion de peuplements de feuillus, liée aux changements climatiques.
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Élaborer une stratégie cantonale dédiée à la sobriété dans la construction, accompagnée d'objectifs et de mesures concrètes.** **Justification**	**Réponse rapport** Plutôt que de faciliter la création de stratégies, le PCC2 s'oriente vers l'action : une grande partie des propositions est déjà couverte par des actions du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les mesures prévues dans cette stratégie pourraient être orientées vers davantage de principes de construction circulaire, tels que : - la démontabilité - la réversibilité des bâtiments - la mise en place de passeports matériaux* - la conception évolutive des ouvrages - etc. Elle permettrait d'exploiter pleinement le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préserver les ressources naturelles et d'anticiper les enjeux futurs liés à leur disponibilité. En rassemblant ces thématiques au sein d'un cadre unique, le canton gagnerait en lisibilité, en cohérence et en efficacité, tout en offrant aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels une vision claire des orientations à suivre. * Le passeport matériaux est un ensemble de données numériques qui répertorie l'origine, la composition, la toxicité et le potentiel de réutilisation des matériaux utilisés dans un produit ou un bâtiment	
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Faire évoluer les labels de construction vers une approche plus sobre** **Justification** Les référentiels de qualité du bâtiment, notamment Minergie, pourraient évoluer afin d'intégrer davantage les principes de sobriété et d'économie circulaire. Sans remettre en cause leur contribution à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ces labels reposent encore largement sur des	**Réponse rapport** Les labels sont utiles pour réduire les émissions et pour formuler des exigences. Leur définition et leur évolution ne relèvent toutefois pas de la compétence du Canton.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	exigences techniques standardisées qui ne correspondent pas toujours à la solution la plus pertinente selon le contexte du projet. Une approche plus globale devrait mieux prendre en compte les émissions grises, l'origine des matériaux, leur potentiel de réemploi, la simplicité des solutions techniques ainsi que les besoins spécifiques de chaque bâtiment. Aujourd'hui, certaines exigences peuvent conduire à privilégier des équipements techniques complexes (par exemple le double-flux) ou des matériaux présentant un impact environnemental élevé, alors que des alternatives plus sobres et mieux adaptées offriraient un meilleur bilan global. Le canton pourrait encourager une évolution des référentiels afin qu'ils accordent davantage de poids à la sobriété, à l'analyse du cycle de vie, à l'utilisation de ressources locales et au principe de proportionnalité des solutions techniques. Les investissements pourraient ainsi être orientés vers les mesures présentant le meilleur impact environnemental, tant en matière de réduction des émissions que d'adaptation au changement climatique.	
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Introduire un critère de réduction des émissions CO_2 obligatoire dans les concours** **Justification** Dans les concours d'architecture, le réemploi et l'économie circulaire de manière plus générale, ne sont aujourd'hui valorisés que lorsque les maîtres d'ouvrage y sont particulièrement sensibles. Les concours d'architecture devraient être un levier pour intégrer un critère d'évaluation portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des projets. Cette approche inciterait les équipes de conception à étudier systématiquement des solutions telles que la non-démolition, la rénovation, le réemploi des matériaux, l'utilisation de	**Réponse rapport** Merci de votre proposition. Dans certains concours, l'Etat exige déjà une labellisation Minergie-Eco. Des limites d'émissions pour les nouvelles constructions sont actuellement introduites dans la LEn, conformément au MoPEC, l'action V3.01 a pour objectif son titre même : « Intégrer des exigences sur les émissions de CO_2 dans l'octroi des marchés publics de l'Etat ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
	matériaux biosourcés ou la réduction des quantités de matière mises en œuvre. Cela inciterait l'ensemble des bureaux d'architecture et des maîtres d'ouvrage à analyser systématiquement ces solutions et à justifier leur non-recours le cas échéant.	
(1) La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg (2) La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** (1) **Soutenir le réseau des acteurs de la filière Réemploi et matériaux biosourcés** (2) **Soutenir et structurer la filière du réemploi et des matériaux biosourcés.** **Justification** (1) Au-delà du soutien à des projets spécifiques ou à des méthodologies, le canton pourrait renforcer durablement la filière en accompagnant les acteurs qui la composent. Cela passe notamment par le financement de la mise en réseau, du partage d'expériences, de la communication, de l'aide juridique, de la production de connaissances et des actions de sensibilisation. Les acteurs locaux du réemploi collaborent déjà ponctuellement et contribuent au développement de la filière. Toutefois, ces activités de coordination et de diffusion reposent aujourd'hui, notamment pour La Ressourcerie, sur l'engagement bénévole. Or, ce sont précisément ces missions transversales qui permettent de lever les freins, d'harmoniser les pratiques et d'accélérer le changement d'échelle. (2) Au-delà du soutien à des projets spécifiques ou à des méthodologies, le canton pourrait renforcer durablement la filière en accompagnant les acteurs qui la composent. Cela passe notamment par le financement de la mise en réseau, du partage d'expériences, de la communication, de l'aide juridique, de la production de connaissances et des actions de sensibilisation.	**Réponse rapport** Le PCC2 soutient et stimule la filière via les actions E2.01 Promouvoir les matériaux de construction bas carbone et E1.02 Sensibiliser les professionnels de la construction aux enjeux et bonnes pratiques liés à l'énergie grise dans la construction.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les acteurs locaux du réemploi collaborent déjà ponctuellement et contribuent au développement de la filière. Toutefois, ces activités de coordination et de diffusion reposent aujourd'hui, notamment pour La Ressourcerie, sur l'engagement bénévole. Or, ce sont précisément ces missions transversales qui permettent de lever les freins, d'harmoniser les pratiques et d'accélérer le changement d'échelle.	
Service des bâtiments SBat 1700 Fribourg	**Demande** intégrer la filière du réemploi / économie circulaire dans cette mesure fixer des objectif ambitieux en terme de construction bas carbone > dans MOPEC **Justification** -	**Réponse rapport** Le réemploi est inclus dans l'action E2.01 « Promouvoir les matériaux de construction bas carbone ». Une révision de la LEn est en cours ; elle instaure les exigences obligatoires du MoPEC 2025. Les leviers additionnels seront examinés dans le cadre de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ».
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Dans la description, on parle de stimuler à l'innovation dans les matériaux. Cela n'est pas correct. **Justification** Il faut déjà apprendre à utiliser les matériaux existants de manière adaptée (le bon matériau au bon endroit).	**Réponse rapport** La description a été modifiée en ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Dans liste d'actions prioritaires, il manque des éléments importants en priorité **Justification** Premièrement, préservation et transformation du bâti existant. Deuxièmement, conception de bâtiment évolutif, compact et bas carbone (avec des matériaux existants, réemployés et recyclés)	**Réponse rapport** Merci pour la proposition.

Participant·e	Commentaire	Réaction
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Il manque dans le point E2.02, il manque un acteur important. **Justification** On parle de sensibiliser les professionnels de la construction et il faut intégrer à cela les professionnels de l'immobilier.	**Réponse rapport** Merci pour la proposition. L'action E2.02 va dans ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'objectif est faux **Justification** L'objectif est de réduire les émissions de GES générer par la construction et la rénovation	**Réponse rapport** L'objectif est modifié en ce sens.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Par rapport au point E2.04, les règlements liés à la construction ne sont plus à jour. **Justification** Les réglementations actuelles notamment par rapport à la surface minimale de certaines pièces ou au bonus IBUS pour l'excavation du parking doivent être revues si on veut construire des bâtiments à bas carbone.	**Réponse rapport** Merci de votre remarque, qui pourra être traitée par le groupe de travail à constituer dans le cadre de l'action E2.04 « Assurer le suivi des normes et réglementations pour limiter les émissions de GES liées aux constructions et rénovations ».
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Massnahme geht zu lasten der Eigentümer. **Justification** Verteuerung von Wohnen und Eigentum. Hemmung von Investitionen.	**Réponse rapport** Der Klimaplan zielt darauf ab, das klimafreundliche Bauen zu erleichtern, um die Verpflichtung zur Reduktion der baubedingten Treibhausgasemissionen zu erfüllen. Er auferlegt den Eigentümerinnen und Eigentümern keine Verpflichtungen: Der Kanton unterstützt den Ansatz, indem er ihn attraktiv macht, statt ihn vorzuschreiben. Investitionen in klimaschonende und resiliente Bauten dürften sich längerfristig auszahlen.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E2.01 Promouvoir les matériaux de construction bas carbone: Les PME qui développent, commercialisent ou mettent en œuvre des matériaux de construction bas carbone doivent être valorisées et soutenues. **Justification** Les mesures doivent avoir un but d'incitation et non contraignant.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. L'action n'est pas contraignante et elle prévoit un soutien pour les entreprises. L'action vise à encourager l'utilisation de matériaux de construction issus du réemploi et écologiques. Pour soutenir cette transition, des subventions sont offertes aux entreprises et aux artisans qui choisissent d'adopter ces nouveaux matériaux dans leurs projets de construction ou rénovation. Un guide sera également élaboré pour informer sur les avantages, les techniques d'application et les meilleures pratiques concernant ces matériaux.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E2.02 Sensibiliser les professionnels de la construction aux enjeux et bonnes pratiques liés à l'énergie grise dans la construction: Les formations consacrées à l'énergie grise devraient être reconnues et les PME qui forment leur personnel et appliquent les bonnes pratiques devraient être valorisées. **Justification** Reconnaissance du rôle de la sensibilisation et de la formation comme moteurs de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Votre remarque pourra être prise en compte dans la mise en œuvre de cette action.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** E2.03 Promouvoir la commercialisation du bois feuillu fribourgeois, notamment pour son utilisation dans la construction: Les entreprises concernées doivent bénéficier de formations pratiques afin de développer les compétences nécessaires à la transformation et à l'utilisation du bois feuillu fribourgeois. **Justification** Reconnaissance du rôle de la sensibilisation et de la formation comme moteurs de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Merci de votre suggestion, qui pourra être prise en compte dans la mise en œuvre de l'action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Participant·e	Commentaire	Réaction

2.57 1.4 Consommation et économie

Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Mieux structurer ce chapitre en précisant les mesures à l'intention des citoyens consommateurs et les mesures à l'intention des entreprises. Pour les consommateurs, mettre en avant l'utilisation rationnelle des ressources (la sobriété), notamment en termes d'utilisation de surface d'habitat, de loisirs et vacances de proximité, de partage et réemploi d'appareils et outils et de minimisation des déchets, d'utilisation des services numériques (IA, streaming), etc. Dans les entreprises, inscrire les mesures C1 et C2, en adaptant la fiche C2 pour parler de la responsabilité des entreprises dans l'utilisation de ressources premières, la production et le traitement de déchets et leur participation à l'économie circulaire. Surtout, montrer que les mesures les plus efficaces sont celles qui intègrent à la fois les consommateurs et les entreprises. Il est plus facile pour les consommateurs de faire des choix de sobriété si les entreprises les soutiennent avec des solutions qui facilitent cette option au lieu de promouvoir la consommation excessive. **Justification** Communiquer sur des mesures et inciter à y participer, cela requiert des approches très différentes pour les consommateurs (ménages, particuliers) et les entreprises. On invitera ainsi par exemple les premiers à ne pas se laisser influencer par les messages commerciaux et on invitera les seconds à promouvoir les produits et services à faible empreinte climatique. On peut offrir un accompagnement individuel à des entreprises grandes émettrices, alors que c'est difficilement envisageable pour les individus.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, le chapitre en question a été complété en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Pour moi, cela convient de combiner consommation et économie, car nous devons faire un lien clair entre ce qui est disponible dans un marché, et les 'choix' réellement disponibles à tout un chacun. La consommation durable ne peut pas être un choix individuel; il faut assurer que les systèmes d'approvisionnement sont durables, afin que la les optons 'bas carbone' soit des options par défaut. La consommation de doit pas être une responsabilité individuel. Changer les comportements c'est changer des cadres institutionnels, des normes, des infrastructures, et les produits et services disponibles sur un marché, pas miser sur des actions individuels et volontaires. **Justification** 15 ans d'expertise en enjeux de la consommation (non) durable	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, le chapitre en question a été complété en ce sens.
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** En parlant d'économie circulaire, on peut aller plus loin que la gestion des déchets et mettre en place des mesures qui encouragent aussi un lien social, p.ex. économie du partage des ressources (B2B, B2C) et valorisation des sous-produits. **Justification** -	**Réponse rapport** Les mesures qui visent à promouvoir l'économie circulaire ont leur feuille de route dédiée. En ce qui concerne le PCC l'objectif est la décarbonation des activités économiques. S'il y a effectivement un lien entre ces 2 stratégies, pour être soutenues par le PCC les mesures d'économie circulaire devront aussi contribuer à décarboner l'économie, raison pour laquelle ce soutien est prévu dans la mesure C1 "Soutenir la décarbonation des entreprises". Pour plus d'informations concernant les projets en lien avec l'économie circulaire vous pouvez vous référez au point 1.4 du plan d'action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.58 C1 Soutenir la décarbonation des entreprises		
Architectes pour le climat	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	Nous saluons cette action C1.03 qui veut soutenir les organisations faitières à but non lucratif qui conseillent les entreprises dans l'atteinte des objectifs climatiques **Justification** Ces organisations ont une grande proximité aux entreprises et en conséquence une certaine credibilité. Elles agissent de manière efficace et complémentaire avec des institutions étatiques. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Banque Alimentaire Fribourgeoise BAF 1700 Fribourg	**Demande** La BAF recommande que la notion d'organisations à but non lucratif soutenues dans le cadre de C1.03 soit élargie pour inclure explicitement les acteurs opérationnels de l'économie circulaire alimentaire, et pas uniquement les organisations à vocation de conseil. **Justification** L'action C1.03 prévoit de soutenir les organisations à but non lucratif qui conseillent les entreprises dans l'atteinte des objectifs climatiques. Si cette action vise en premier lieu un rôle de conseil, la BAF joue un rôle complémentaire et tout aussi concret : elle offre aux entreprises agroalimentaires (producteurs, transformateurs, distributeurs) un débouché organisé pour leurs invendus et excédents, leur permettant de réduire leur empreinte carbone de manière directe et mesurable. Ce partenariat opérationnel avec le tissu économique local constitue une forme d'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus responsables, sans que cela soit aujourd'hui formellement reconnu dans le cadre du PCC2. Par ailleurs, la BAF est elle-même une organisation à but non lucratif dont la mission génère des bénéfices environnementaux directs. À ce titre, elle	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le titre de l'action a été modifié comme suit "Soutenir les organisations faîtières et associations économiques dans l'information aux entreprises sur la transition climatique".

Participant·e	Commentaire	Réaction
	devrait pouvoir bénéficier des mécanismes de soutien prévus dans cet axe, au même titre que d'autres acteurs de la transition climatique.	
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Préciser le contenu des actions prioritaires, afin de permettre une appréciation du caractère concret des actions qui seront mises en oeuvre, des ressources allouées et du succès ou non de leur mise en oeuvre (rapport d'impact par CHF investi). **Justification** Ici encore, on retrouve des tournures très vagues et générales ("promouvoir", "soutenir"). En l'état, ces mesures ressemblent davantage à des **intentions politiques** qu'à des **instruments de gestion**. Si la volonté politique est réelle, elle doit se traduire par des objectifs mesurables (indicateurs clés de performance). Sinon, on ne sait pas si l'Etat vise à soutenir 2 entreprises ou 1000 entreprises (en l'état, dans les deux cas, on pourrait prétendre avoir atteint l'objectif, ce qui fait peu de sens).	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Reformuler la mesure C1.03: "*Soutenir les organisations à but non lucratif qui conseillent les entreprises dans l'atteinte des objectifs climatiques".* Soutenir plutôt les entreprises accompagnées (par ex via subvention des mandats de conseil), que les fournisseurs de ces conseils, afin de ne pas traiter inégalement les entreprises des organisations à but non lucratif (concurrence déloyale vis-à-vis d'acteurs privés). **Justification** En Suisse, la liberté économique est garantie par la Constitution fédérale (art. 27 Cst.). L'État doit rester neutre et n'a, en principe, pas le droit de prendre des mesures qui faussent la concurrence entre des acteurs privés (art. 94 Cst.).	**Réponse rapport** Il convient de clarifier que cette action n'a pas pour but de proposer des prestations de conseil technique ou d'audit individuel à prix réduit, des tâches qui relèvent pleinement du secteur privé. Il s'agit de lancer une campagne de communication et de sensibilisation collective. Le Canton souhaite travailler en collaboration avec les organisations faîtières et les acteurs de l'économie locale (notamment la CCIF, l'UPCF, la FPE et le programme Swiss Triple Impact entre autres) pour informer le tissu des PME fribourgeoises sur les exigences légales et les inciter à s'engager dans la transition. Le Plan Climat sépare l'information générale de l'ingénierie technique grâce à une autre action, spécifiquement dédiée : « Soutenir l'élaboration de feuilles de route individuelles ou de branche ». Cette mesure-phare subventionne directement les PME fribourgeoises qui mandatent des experts du secteur privé pour concevoir leur feuille de route de décarbonation vers le zéro émission nette d'ici 2050 (art. 5 LCl), avec l'exigence d'inclure les

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Si l'État subventionne une association (sans but lucratif) qui offre des conseils en décarbonation, cette association peut casser les prix. Pour un cabinet de conseil privé (SARL ou SA) qui doit payer ses employés au prix du marché et dégager un bénéfice, la concurrence devient asymétrique.	émissions du scope 3. L'action C1.03 portée conjointement avec les organisations faîtières vise à convaincre les entreprises de franchir le pas.
Climate Services SA 1700 Fribourg	**Demande** Modifier l'énoncé le la mesure C1.03 **Justification** Nous nous opposons vivement à cette mesure telle que formulée. Elle va clairement favoriser certains acteurs du conseil climatique au détriment d'autres, sur le simple fait de leur structure juridique. La proposition est de soutenir, avec des fonds publics, des organisations qui sont pour l'essentielle exemptées d'impôts, au détriment d'acteurs économique qui eux y contribuent. A nos yeux, cette mesure aggrave la distorsion déjà existante entre prestataire de conseils et causerait un préjudice grave aux entreprises de conseils actifs dans ce secteur.	**Réponse rapport** Il convient de clarifier que cette action n'a pas pour but de proposer des prestations de conseil technique ou d'audit individuel à prix réduit, des tâches qui relèvent pleinement du secteur privé. Il s'agit de lancer une campagne de communication et de sensibilisation collective. Le Canton souhaite travailler en collaboration avec les organisations faîtières et les acteurs de l'économie locale (notamment la CCIF, l'UPCF, la FPE et le programme Swiss Triple Impact entre autres) pour informer le tissu des PME fribourgeoises sur les exigences légales et les inciter à s'engager dans la transition. Le Plan Climat sépare l'information générale de l'ingénierie technique grâce à une autre action, spécifiquement dédiée : « Soutenir l'élaboration de feuilles de route individuelles ou de branche ». Cette mesure-phare subventionne directement les PME fribourgeoises qui mandatent des experts du secteur privé pour concevoir leur feuille de route de décarbonation vers le zéro émission nette d'ici 2050 (art. 5 LCl), avec l'exigence d'inclure les émissions du scope 3. L'action C1.03 portée conjointement avec les organisations faîtières vise à convaincre les entreprises de franchir le pas.
Groupe E SA 1763 Granges-Paccot	**Demande** Les entreprises énergétiques devraient pouvoir valoriser les émissions évitées sur le territoire grâce à leurs investissements de transition énergétique. **Justification** Le suivi des émissions, en particulier du scope 3, doit tenir compte des émissions temporaires générées par la construction d'infrastructures décarbonées (CAD, photovoltaïque, production renouvelable, assainissements énergétiques), ainsi que des réductions d'émissions qu'elles permettent à long terme. À défaut, les entreprises investissant dans la	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	transition énergétique risquent d'être défavorisées dans l'évaluation de leur performance climatique.	
Groupe E SA 1763 Granges-Paccot	**Demande** supprimer cette action de la liste des actions prioritaires ou remplacer l'expression *« soutenir les contrôles »* par *« soutenir la mise en conformité »* des installations à fluides frigorigènes. **Justification** Groupe E considère que l'action telle que formulée ne revêt pas un caractère prioritaire dans le cadre du Plan Climat. En effet, la législation fédérale prévoit déjà des obligations en matière de contrôle des installations contenant des fluides frigorigènes. L'annexe 2.10 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) impose notamment des contrôles d'étanchéité et des mesures de détection des fuites. Dans ce contexte, le soutien à des contrôles déjà prescrits par le droit fédéral n'apporte pas de plus-value suffisante pour justifier son inscription parmi les actions prioritaires du Plan Climat. Cette mesure ne constitue ni une innovation ni un levier supplémentaire susceptible d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si l'action devait être maintenue, Groupe E recommande de remplacer la notion de *« soutien aux contrôles »* par celle de *« soutien à la mise en conformité »* des installations concernées. Une telle approche permettrait de favoriser la réalisation effective des adaptations nécessaires, notamment le remplacement, l'assainissement ou l'optimisation des installations présentant un risque accru d'émissions. De manière générale, des mesures favorisant la mise en conformité des installations apparaissent plus pertinentes et plus efficaces que le simple soutien à des contrôles déjà imposés par la réglementation fédérale. Elles	**Réponse rapport** La remarque concernant le risque de doublon ou de manque de plus-value par rapport aux obligations légales existantes est prise en compte. Il convient toutefois de clarifier la nature de l'intervention cantonale. En effet, la législation fédérale impose certes des contrôles d'étanchéité, mais ceux-ci sont délégués à des mandataires privés. Le rôle de l'Etat n'est pas de financer ou de refaire ces contrôles techniques, mais d'exercer sa fonction de surveillance pour s'assurer que ces contrôles obligatoires soient effectivement réalisés sur le terrain et que la loi soit appliquée. De plus, en cas de manquement ou de fuite détectée, le Canton dispose du pouvoir d'imposer des mesures de mise en conformité contraignantes. Afin de lever toute ambiguïté et de refléter plus fidèlement la plus-value environnementale et légale de cette démarche, l'action est reformulée comme suit : « Soutenir la vérification de la conformité des installations à fluides frigorigènes ». Cette nouvelle formulation cadre l'action non pas comme un simple doublon administratif, mais comme un outil d'accompagnement de la mise en conformité et de contrôle étatique de l'application du droit fédéral, garantissant une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	offriraient une contribution plus directe à l'atteinte des objectifs climatiques poursuivis par le canton.	
Groupe E SA 1763 Granges-Paccot	**Demande** Supprimer les actions prioritaires C1.02 et C1.04 **Justification** Groupe E considère que les actions C1.02 et C1.04 présentent un important chevauchement avec les mesures relatives à l'innovation climatique. Les objectifs poursuivis par ces deux actions pourraient être intégrés dans une approche globale de soutien à l'innovation, permettant ainsi de renforcer la cohérence du Plan Climat et d'éviter la multiplication de mesures poursuivant des finalités similaires. Par ailleurs, le cadre fédéral prévoit déjà des mécanismes de soutien destinés au développement de technologies et de processus innovants contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En particulier, l'ordonnance fédérale du 27 novembre 2024 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique met à disposition des instruments de soutien financier en faveur de telles initiatives. Dans ce contexte, Groupe E estime que ces mesures ne revêtent pas un caractère prioritaire au niveau cantonal et que les ressources disponibles devraient être concentrées sur des actions présentant une plus-value cantonale plus marquée, notamment en matière d'accompagnement, de mise en œuvre et de suivi des mesures de décarbonation.	**Réponse rapport** Les subventions qui existent au niveau fédéral par le biais du programme ITINERO ne sont que très difficilement accessibles pour les PME qui composent l'essentiel du tissu économique cantonal. Preuve en est la liste des premières subventions attribuées par la Confédération dont les uniques bénéficiaires sont de très grandes entreprises, voire des multinationales (https://www.itinero.admin.ch/fr/premiers-projets-beneficient-dun-financement). Dans ce contexte, il semble important pour le Conseil d'Etat de soutenir les PME du canton dans l'atteinte des exigences légales. Raison pour laquelle ce soutien ne doit pas être vu comme un doublon du soutien fédéral étant donné qu'il ne vise pas le même public-cible.
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Créer des guides pratiques pour les entreprises** **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, qui pourra être prise en compte lors de la mise en œuvre des actions de cette mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les questions en lien avec le réemploi posées par les entreprises, sont souvent les mêmes et pourraient faire l'objet de la rédaction d'un guide synthétique. Celui-ci pourrait contenir, par exemple, la mise à disposition de conseils pratiques, de personnes de contact et d'outils de sensibilisation. La création de ces guides faciliterait le passage à l'action, favoriserait une meilleure compréhension des démarches de réemploi et contribuerait à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle du canton.	
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Proposer des grilles d'indicateurs de décarbonation pour la construction aux entreprises** **Justification** Pour les entreprises souhaitant se décarboner, le canton pourrait développer des outils simples de suivi et d'évaluation de l'impact carbone des projets de construction et de rénovation. Ces outils s'appuient sur un ensemble d'indicateurs communs, tels que les émissions de CO_2 évitées, la part de matériaux réemployés ou biosourcés, les quantités de matériaux valorisés, le taux de rénovation du parc bâti ou encore les émissions grises des projets. Associés à des objectifs quantifiés, ils permettraient aux entreprises de piloter leurs politiques publiques, de mesurer les résultats obtenus et de comparer les effets des différentes actions engagées.	**Réponse rapport** Merci pour votre proposition, qui pourra être prise en compte lors de la mise en œuvre de la mesure.
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** proposition de complément **Justification** C1.04 Soutenir **et faire connaître** des initiatives existantes en faveur de l'innovation climatique	**Réponse rapport** Le titre de l'action a été adapté pour inclure la notion de "promotion".

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** soutenir également des modèles de transition plus profonds des entreprises en terme de sobriété énergétique, d'économie circulaire, de low tech, voire de décroissance, tout en valorisant le capital humain (économie sociale et solidaire). **Justification** Anticiper la limitation des ressources énergétiques et ressources naturelles en général.	**Réponse rapport** La mesure C1 vise la décarbonation des entreprises au sens large (tous scope confondus). Dès lors les exemples cités seront également éligibles à un soutien.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Stop au greenwashing **Justification** Force est de constater que l'essor de diverses étiquettes "vertes" ces dernières années conduit à un important greenwashing de la part de l'industrie. Le PSF demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour que l'argent public ne serve pas à financer un tel greenwashing et ne soit utilisé que pour financer des mesures dont les effets climatiques positifs sont démontrés ou démontrables.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, une attention particulière sera portée pour s'assurer que l'octroi de soutiens ne participent pas au greenwashing mais à soutenir la décarbonation de l'économie fribourgeoise.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que le Plan climat ne traite pas suffisamment de l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de décarbonation. **Justification** Si des objectifs sont fixés en matière de réduction des émissions, les instruments incitatifs permettant aux entreprises d'adapter leur organisation et leurs investissements demeurent insuffisamment développés. Le parti vert'libéral recommande d'étudier la mise en place d'incitations fiscales ciblées en faveur des entreprises qui mettent en œuvre des mesures concrètes de réduction de leur empreinte carbone. Des déductions fiscales ou	**Réponse rapport** La mesure C1 et toutes les actions qui en découlent avec des soutiens destinés aux entreprises visent justement à l'incitation. A noter que la seule obligation existante pour les entreprises vient de la loi climat et innovation au niveau fédéral (art. 5 LCl). Il n'existe aucune obligation pour les entreprises au niveau cantonal en lien avec la LClim. Le PCC quant a lui n'est pas un outil législatif qui permet d'introduire des obligations.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	des forfaits pourraient notamment être accordés aux entreprises qui investissent dans le télétravail, élaborent des plans de mobilité, organisent le transport collectif de leurs collaboratrices et collaborateurs, remplacent des systèmes de climatisation énergivores par des solutions passives ou à haute efficacité énergétique, ou réalisent d'autres investissements permettant de réduire durablement leurs émissions. À titre d'exemple, certaines agences de travail temporaire organisent déjà le transport collectif de leurs employés au moyen de bus, limitant ainsi le recours à la voiture individuelle. Le parti vert'libéral considère que la transition climatique des entreprises ne doit pas reposer uniquement sur des obligations réglementaires, mais également sur des mécanismes d'encouragement récompensant les acteurs qui investissent volontairement dans des solutions innovantes et durables. Une telle approche est conforme aux principes d'une économie de marché, dans laquelle les incitations favorisent l'émergence de comportements vertueux plutôt que la seule contrainte réglementaire.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Wirtschaftshindernde Massnahme. **Justification** Fördert Staatsnahe Unternehmen. Auf dem freien Markt können entsprechende Mehrkosten nicht realisiert werden.	**Réponse rapport** Diese Maßnahme zielt darauf ab, KMU bei der Erreichung der im Rechtsrahmen festgelegten Ziele zu unterstützen. Es handelt sich dabei keineswegs um eine Behinderung der Wirtschaftstätigkeit.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** C1.02 Soutenir la mise en œuvre de mesures innovantes de réduction des émissions de GES: Le soutien aux mesures innovantes doit s’accompagner d’une communication claire afin que les PME puissent être sensibilisées, connaître les dispositifs disponibles et y accéder facilement. La collaboration avec les associations faitières des PME est une piste de communication. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre de cette action. Une coordination existe d'ailleurs déjà entre l'UPCF et la CCIF (via Cabron Fri) et la section climat et sera renforcée lors de la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Dans cette mesure, il faut aussi reconnaître les mesures innovantes déjà entreprises par des PME. La communication est essentielle pour donner des pistes d'amélioration et de viser l'efficience que la transition énergétique peut apporter à une PME. Les associations faitières, qui endossent déjà ce rôle de communicantes, seraient des partenaires à privilégier pour les actions de communication.	
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** C1.04 Soutenir des initiatives existantes en faveur de l'innovation climatique : Le soutien aux initiatives existantes doit être complété par une communication active et ciblée afin que les PME puissent identifier les projets, les partenariats et les aides dont elles peuvent bénéficier. **Justification** Il est important de mettre en évidence les solutions déjà appliquées des PME et de permettre le déploiement de ces dernières auprès d'autres structures similaires. La communication est la clé et peut se faire au travers des associations faitières.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre des actions.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** C1.05 Soutenir et promouvoir des projets de réduction des émissions exemplaires dans les entreprises: Les incitations financières devraient prioritairement soutenir les projets exemplaires réalisés par des PME régionales et, dans la mesure du possible, par des entreprises engagées dans des pratiques durables. **Justification** Le but est de viser la régionalité et la proximité afin d'encourager et de reconnaitre les PME qui ont fait le pas de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Les incitations et soutiens prévus dans le cadre du PCC sont effectivement destinés aux PME de la région.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** C1.06 Soutenir les contrôles des installations à fluides frigorigènes: Le renforcement des contrôles ne doit pas créer une surcharge administrative disproportionnée pour les entreprises et doit reposer sur des procédures simples, coordonnées et prévisibles. **Justification** Il faut éviter la bureaucratie et la surcharge administrative. Les contrôles doivent être efficaces et ciblés.	**Réponse rapport** Cette action est en œuvre depuis 2023 et est issue du PCC1. Les procédures de contrôle sont continuellement mises à jour en fonction des retours d'expériences de la mise en œuvre afin d'éviter la surcharge administrative. De plus l'action est reformulée de la manière suivante " Soutenir la vérification de la conformité des installations à fluides frigorigènes".
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** C1.07 Rendre les formations dans les métiers de la transition plus attractives: Les formations dans les métiers de la transition (y compris les formations dans des professions déjà établies) doivent être reconnues, mieux valorisées et conçues en étroite collaboration avec les PME qui forment et emploient ces professionnels **Justification** De nombreux métiers ont mis en place des formations continues et des spécialisations visant un exercice durable de la profession. La reconnaissance est un premier pas vers la valorisation. L'introduction de subvention à la formation est un deuxième pas pour rendre plus attractif.	**Réponse rapport** Il est effectivement prévu de collaborer avec les associations faîtières pour la mise en œuvre de cette action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.59 C2 Gérer et valoriser les déchets		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le financement de l'action "Soutenir la mise en oeuvre du plan de gestion des déchets" doit être bien coordonné avec celui du plan de gestion des déchets justement.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, une coordination étroite existe effectivement entre ces 2 stratégies.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Justification Il faut absolument éviter les doublons.	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Inclure les déchets du domaine bâtiment > C2.05 Soutenir la mise en oeuvre du plan de gestion des déchets **Justification** Les déchets du secteur de la construction représentent jusqu'à 80% de la masse totale produite. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre.
Banque Alimentaire Fribourgeoise BAF 1700 Fribourg	**Demande** La BAF recommande que la mesure C2 intègre explicitement la prévention du gaspillage alimentaire comme composante à part entière de la stratégie cantonale de gestion des déchets, et que les acteurs opérationnels de la récupération alimentaire bénéficient d'un soutien pérenne dans ce cadre. **Justification** En interceptant des denrées alimentaires avant qu'elles n'entrent dans le flux des déchets, la BAF opère en amont de la gestion des déchets conventionnelle, ce qui représente la solution la plus efficace d'un point de vue environnemental : éviter la production de déchets plutôt que de les traiter. Cette approche est cohérente avec la hiérarchie de gestion des déchets reconnue au niveau européen et suisse, qui place la prévention et le réemploi avant le recyclage et le traitement. Les 218 tonnes redistribuées en 2025 correspondent à autant de denrées soustraites à l'incinération ou au compostage, avec les émissions de GES que ces traitements impliquent.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La lutte contre le gaspillage est un sujet qui est traité dans le plan de gestion des déchets, en cours de renouvellement, et en sens sera une composante à part entière de la stratégie cantonale de gestion des déchets.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La mesure C2 se concentre principalement sur l'innovation technologique dans le traitement des déchets et la gestion des stations d'épuration. Si ces axes sont pertinents, ils ne doivent pas occulter le potentiel de réduction à la source que représentent les organisations de récupération alimentaire : un franc investi dans la redistribution de denrées génère un bénéfice environnemental supérieur à un franc investi dans leur traitement en fin de vie.	
Bureau de la durabilité 1700 Fribourg	**Demande** il semble que le 6 dans 2650000 a un police plus petite que les autres chiffres **Justification** correction	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Expliquer l'affectation du montant **Justification** Le coût/efficacité de cette mesure, à savoir un 5300 francs pour chaque tonne de CO2 éliminée (dans le meilleur des cas), n'est pas acceptable dans une situation de finances publiques en détérioration constante. Il vaut mieux privilégier des mesures efficaces et éviter le saupoudrage.	**Réponse rapport** L'exigence d'efficience des fonds publics est partagée, cependant le calcul de coût/efficacité de 5'300 francs par tonne de CO_2 avancé repose sur une vision incomplète de la mesure. Cette mesure ne se limite pas à un projet de réduction des émissions, mais soutient la modernisation technologique et l'économie circulaire des stations d'épuration (STEP) régionales notamment, elle vise ainsi à favoriser : - L'optimisation du biogaz produit localement ce qui améliore l'autonomie énergétique des infrastructures publiques et réduit la facture d'électricité des communes. - La récupération planifiée de l'azote et du phosphore qui permet de produire des engrais indigènes de haute qualité. Cette démarche renforce directement la résilience du secteur agricole fribourgeois et réduit sa dépendance financière vis-à-vis des intrants chimiques importés de l'étranger. - La planification des futures STEP régionales pour garantir leur neutralité climatique d'ici 2050 selon l'exigence de la loi fédérale (art. 5 LCl), évitant ainsi des coûts de mise aux normes ultérieurs bien plus élevés. Le coût estimé de cette mesure ne peut donc pas être évalué à l'aune du seul prisme du CO_2 évité. Il doit être mis en rapport avec les gains de productivité, les économies d'exploitation réalisées par les collectivités

Participant·e	Commentaire	Réaction
		publiques et la création de chaînes de valeur circulaires et locales au sein du canton.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Tant FV-AMA Terra que le SSP pourraient être associés à cette mesure en tant que partenaires. **Justification** La question du traitement des déchets est au coeur des priorités de FV-AMA Terra, ce qui en fait un acteur naturellement complémentaire aux partenaires déjà identifiés pour cette mesure.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le SSP se trouve dans les unités en coordination pour l'action C2.04. Cela figure dans l'annexe du détail des actions. C'est lui qui fait directement le lien avec FV-AMA Terra.
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** proposition de complément **Justification** Réduire la production de déchets en sensibilisant la population **et les entreprises** sur l'impact carbone lié à la consommation de biens et de services. De manière générale, une possibilité serait également d'encourager et soutenir les entreprises à détailler et adapter la gestion de leurs déchets.	**Réponse rapport** Les objectifs sont complétés selon la proposition.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Prévoir le captage direct de CO2 au niveau communal aussi **Justification** De nombreux émetteurs générant des quantités importantes de CO2 (stations d'épuration, déchetteries, etc.) se prêtent très bien à l'installation de solutions de captage de CO2. Ces émetteurs se trouvent souvent en mains (inter-)communales. Le PSF invite le Conseil d'Etat à prévoir des dispositions permettant que les communes concernées installent de telles solutions de captage de CO2. Celles-ci peuvent d'ailleurs souvent être utilisées dans	**Réponse rapport** Il n'y a pas de distinction prévue entre installations en mains privées ou publiques pour cette mesure. Les installations en mains communales seront elles aussi concernées par la mise en œuvre de cette action.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'intérêt d'une économie circulaire de la construction (p.ex. réinjection dans le béton).	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un objectif spécifique consacré à la collecte et à la valorisation des déchets organiques à l'échelle cantonale. **Justification** Les pratiques de collecte du compost demeurent aujourd'hui hétérogènes selon les communes, alors que les biodéchets représentent une ressource importante dans le cadre de l'économie circulaire et de la transition énergétique. Le parti vert'libéral propose de mettre en place une collecte harmonisée des déchets compostables sur l'ensemble du territoire cantonal, afin de garantir à tous les ménages et aux entreprises un accès à une filière de valorisation performante. Le parti vert'libéral recommande également d'étudier le potentiel de méthanisation des déchets organiques collectés, en complément du compostage traditionnel. La production de biogaz permettrait de valoriser cette ressource locale sous forme d'énergie renouvelable, tout en produisant un digestat pouvant être réutilisé comme amendement agricole. Une telle approche contribuerait simultanément à la réduction des déchets, au développement de la production énergétique indigène et au renforcement de l'économie circulaire. Le parti vert'libéral estime qu'une stratégie cantonale coordonnée dans ce domaine permettrait d'améliorer l'efficacité de la gestion des biodéchets, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer une nouvelle source de production d'énergie renouvelable au bénéfice du canton.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La thématique de la collecte et de la valorisation des déchets organiques à l'échelle cantonale sera traitée dans le plan de gestion des déchets qui est en cours de renouvellement.

Participant·e	Commentaire	Réaction
SAIDEF SA 1725 Posieux	**Demande** SAIDEF se tient à disposition pour collaborer et obtenir ces objectifs de réduction d'émission CO2. **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Compléter le texte lié à l'action prioritaire C2.04 (p.89) **Justification** La formulation « encourager des événements à faible impact et une gestion responsable des ressources » manque de précision. Il serait utile de préciser le type d'événements concernés ainsi que les aspects visés (énergie, mobilité, déchets, alimentation, achats, etc.), afin de rendre l'objectif plus compréhensible et plus facilement opérationnel.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.60 2. Adaptation aux changements climatiques		
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Adaptation aux changements climatiques » en précisant la stratégie de priorisation des mesures d'adaptation ainsi que les critères retenus pour orienter les interventions du Canton et des communes. **Justification** Le Conseil communal soutient pleinement les objectifs d'adaptation aux changements climatiques. Les besoins concernent de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire, la gestion des eaux, les infrastructures, les espaces publics ou encore la protection contre les dangers naturels.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, qui pourra être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure T1 de l'axe transversal "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat", notamment via les Plans Climat communal ou intercommunal.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Compte tenu de l'ampleur des enjeux et des ressources limitées, il apparaît indispensable que le Plan Climat définisse les critères qui guideront la priorisation des mesures. Cette clarification permettra aux communes d'intégrer progressivement ces objectifs dans leur planification et de concentrer leurs moyens sur les actions présentant le meilleur rapport entre leur efficacité, leur faisabilité et les ressources disponibles.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.61 2.1 Agriculture		
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** Le paragraphe met à juste titre l'accent sur l'efficience de la gestion de l'eau et sur la capacité d'infiltration des sols. En revanche, il pourrait également intégrer la notion de préservation de la qualité des ressources, en particulier celle des sols et de l'eau. La qualité des sols (matière organique, biodiversité, structure, fertilité) est un facteur clé de leur bon fonctionnement et de la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique. De même, la préservation de la qualité de l'eau constitue un enjeu majeur pour garantir durablement les services écosystémiques et la production agricole (GIEC, 2022 ; FAO, 2015). **Justification** FAO (2015). *Status of the World's Soil Resources (SWSR) – Main Report.*	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La qualité des sols est déjà mentionnée dans ce paragraphe. Un ajout concernant la qualité de l'eau est intégré au document.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Cette section souffre des mêmes défauts que relevés plus haut. **Justification** Il est nécessaire de passer de la liste d'intentions à l'adoption des méthodes éprouvées à grande échelle, ce pourquoi les moyens et méthodes existent tant	**Réponse rapport** Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure S2, il est prévu d'agir sur la formation des professionnels de l'agriculture.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	du point de vue des pratiques agricoles sensu stricto que du point de vue du soutien à la transition. La formation aux agriculteurs (par des entités adaptées) manque dans les différentes sections: c'est un des points clé du soutien à la transition pour une massification.	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Nous attendons que la délégation du Conseil d'Etat charge le Comité interdirectionnel, respectivement le Comité de pilotage « CoPil Irrigation », de procéder aux arbitrages nécessaires pour garantir que toutes les cultures au bénéfice d'eau d'irrigation contribuent aux objectifs de la LClim et à la protection du climat. Le PCC 2.0 doit appliquer ou veiller à ce que soient appliquées les mesures V3.02 et V3.03 du PCC 2.0 (p.110) à la Stratégie d'irrigation - qui vient d'être approuvée (avril 2026) - pour que l'exemplarité des actions de l'Etat corresponde à un engagement crédible, puisque les systèmes d'irrigation sont subventionnés par le Canton de Fribourg et la Confédération. Il s'agit en effet de définir les conditions qui doivent accompagner impérativement la mise à disposition d'eau d'irrigation pour s'assurer que les activités agricoles qui en bénéficient contribuent à la protection du climat et respectent les objectifs de la LClim. Cette exigence est justifiée pour les deux raisons suivantes: 1. D'une part le PCC 2.0 fait intégralement partie du dispositif de mise en œuvre de la dite stratégie, en particulier pour la mise en œuvre des mesures A1.05 et 06 du PCC 2.0 (voir l'annexe 1) 2. D'autre part, les effets potentiels de l'eau d'irrigation en terme d'émissions de GES des cultures à haute teneur en carbone, comme par exemple l'alimentation pour les animaux, sont totalement ignorés par la dite Stratégie (voir l'annexe 2). **Justification** Il serait incompréhensible que – au titre de l'adaptation aux conditions climatiques - les sytèmes d'irrigation participent à la consolidation ou à	**Réponse rapport** La remarque est prise en compte dans la mise en œuvre des mesures relatives à l'irrigation des surfaces agricoles.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'augmentation des émissions de GES des cultures à haute teneur en carbone. Or en analysant la Stratégie d'irrigation[1], on se rend compte qu'elle ne prend absolument pas en compte les effets possibles de certaines cultures irriguées en terme d'augmentation des émissions de GES. En effet et d''une part, le PCC 2.0 fait pleinement partie du dispositif de mise en oeuvre de cette stratégie. Dans le sens où, selon notre estimation, il finance pour un montant d'environ 5 millions plusieurs mesures essentielles à la mise en oeuvre de la dite Stratégie. Soit un montant équivalent aux 4,8 millions annoncés pour les 6 mesures du plan d'action "Adaptation aux conditions climatiques du PCC 2.0. " (pour plus de détail, voir l'annexe 1. Les Contributions du PCC 2.0 à la mise en oeuvre de la stratégie d'irrigation). De plus, force est de constater qu'aucune des mesures de la Stratégie que le PCC 2.0 finance ne fait référence aux objectifs de la LClim, càd à leur contribution à la réduction des émissions de GES de l'agriculture. Quand bien même le PCC 2.0 précise bien que "Les politiques sectorielles et intersectorielles sont le moteur central pour la transition vers une société bas carbone." p15. Elles doivent donc toutes deux faire l'objet de l'application des mesures "V3.02 Analyser les subventions cantonales en fonction des objectifs climatiques et V3.03 Analyser les investissements cantonaux en fonction des objectifs climatiques" (voir Actions prioritaires du chapitre Exemplarité, page 110) D'autre part, la Stratégie d'irrigation, et en particulier l'ensemble de ses mesures, ne tient tout simplement pas en compte des effets potentiels de l'irrigation sur le changement climatique, comme lorsque l'eau d'irrigation bénéficie à des activités à haute teneur en carbone, comme pex. avec la production d'aliments pour l'élevage. Alors qu'en Suissse, le 60% des terres arables sont consacrées à la production d'aliments pour animaux[1]. Ce pourcentage doit être au moins équivalent, voire supérieur, dans le canton de Fribourg en raison de sa spécialisation dans l'élevage. La question de l'irrigation de cultures destinées à la consommation animale et ses effets en termes d'émissions de GES a dès lors tout son sens pour le canton de	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Fribourg et ses futurs systèmes d'irrigation. Cette omission de la prise en compte des effets potentiels de l'irrigation sur les émissions de GES des activités agricoles à haute teneur en carbone, comme en particulier la production d'aliments pour l'élevage, se manifeste à travers les faits suivants: [1] " En 2020, 149 500 hectares ou 37 % de l'ensemble des terres ouvertes affectées aux cultures destinées à l'alimentation humaine (céréales panifiables, pommes de terre, betteraves sucrières, oléagineux, légumes, etc.) ont été cultivés. Et 115 400 hectares ou 29 % des terres arables ont servi à la production d'aliments pour animaux (céréales, maïs et betteraves fourragers, aliments protidiques, etc.), en complément des prairies temporaires (125 400 ha)", tiré de « L'orientation future de la politique agricole », Rapport du Conseil fédéral du 22 juin 2022, p. 44 1. La Stratégie ignore, dans sa conception même, les effets sur le réchauffement climatique de certaines activités agricoles au bénéfice d'eau d'irrigation. 2. La Stratégie d'irrigation ne considère que la dimension "Adaptation aux conditions climatiques" et pas du tout celle de la "Protection du climat" 3. Les dispositions opérationnelles de la Stratégie d'irrigation prennent en compte la politique de biodiversité mais ignorent celle du climat. (pour plus de détail voir l'annexe 2 Stratégie d'Irrigation et climat). En synthèse, la Stratégie d'irrigation – comme toute autre politique cantonale, par ailleurs – se doit de respecter et de contribuer aux objectifs de la LClim. Dans ce sens, l'irrigation au service de la production d'aliments pour les animaux n'est absolument pas acceptable (No Go) puisqu'elle consolide, voir promeut des activités à forte teneur en carbone.	

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.62 A1 Plan Climat Agriculture : adaptation aux changements climatiques		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec le Plan climat agriculture (Action “Soutenir des mesures permettant une amélioration du climat d'étable”, Action “Soutenir la sécurité d’approvisionnement en eau dans les alpages”). Il serait utile d’identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d’éviter un double subventionnement. **Justification** Ces ordonnances ont une validité fixée jusqu’au 31.12.2026, et il faut s’assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être traité dans le cadre de la mise en œuvre du PCC2.
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg soutient la mise en place de synergies entre productions énergies renouvelables et des mesures liées à la durabilité, au climat et à la biodiversité **Justification** aeefribourg/freiburg souhaite que le canton de Fribourg autoproduise encore beaucoup plus l’électricité renouvelable consommée dans le canton de Fribourg. - Pour cela, il faut développer principalement des centrales solaires PV ou éolienne de grandes envergures en zones agricoles ou en zone constructible. Ces productions doivent être proches de ses consommateurs. Elles doivent autant produire en hiver qu’en été pour garantir un approvisionnement sûr durable tout au long de l’année.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque dont il est pris acte.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- Il faut informer et inciter sur les nouveaux outils d'autoconsommation : CEL, Communauté Electrique Locale et vCRP, virtuel Regroupement Consommation Propre - Il faut également réfléchir et intégrer dans les plans de planification un concept de batterie de quartier. - Le stockage d'eau sur les alpages doit être mis en place. Des étangs agro-pastoral pourrait une bonne solution pour éviter des transfert d'eau sur les alpages. La biodiversité serait aussi gagnante. Une incitation financière pour des étangs ou des citernes pourraient être sur pied. - Inciter des synergies entre développement des forêt de production de bois et de parcs éoliens devraient être favorisées. Les coûts d'exploitation et d'entretien pourraient être partagés.	
Bio Fribourg 1725 Posieux	**Demande** je trouve limitant de parler seulement de résilience hydrique je mettrai la résilience des exploitations via la préservation des ressources par la mise en oeuvre de pratiques d'adaptation intégrées. Sinon le tout n'est pas assez transversale … et sauver l'eau si elle n'est pas de qualité et si le sol n'est pas vivant entraine forcément un disfonctionnement global. voici ma formulation Réduire les pertes de production agricole liées aux aléas climatiques et renforcer la résilience hydrique des exploitations grâce à la mise en œuvre de pratiques d'adaptation intégrées favorisant la préservation des sols, une gestion durable de l'eau et le maintien des fonctions écologiques des agroécosystèmes. **Justification** **GIEC (AR6, 2022)**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** AGRI Fribourg salue les six mesures proposées. **Justification** La thématique de l'eau est centrale et préoccupante.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La mesure A1.02 Soutenir des mesures permettant une amélioration du climat d'étable fait penser que les activités d'élevage en plaine font (aussi) l'objet d'un soutien pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Elle devrait être exclusivement réservée aux exploitations d'élevage des régions herbagères du canton. Celles de la plaine devraient être incitées à transiter vers des activités agricoles bas carbone et non pas encouragées à d'adapter à des conditions climatiques définitivement adverses et fortement génératrices d'émissions de GES. **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'Etat se doit également de prendre des mesures visant à prévenir et à maîtriser les dommages aux animaux au sens de l'art. 2. al. 6 LClim.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** favoriser une agriculture résiliente au changement climatique c'est aussi favoriser une agriculture faible en intrants (engrais chimiques, produits phytosanitaire) et priorisant la production végétale à la production animale (dans les zones de plaine) **Justification** Limiter les besoins en eau et limiter l'impact de l'agriculture sur l'écosystème	**Réponse rapport** Merci pour la remarque dont il est pris acte.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **A1** : L'agriculture bénéficie, dans le cadre de cette mesure, d'un financement de 4,80 millions de francs, alors que l'objectif de réduction de ses émissions n'est que de 40 % à l'horizon 2050. Toutefois, Pro Natura Fribourg reconnaît que ce secteur est particulièrement touché par le changement climatique et qu'il doit être soutenu dans son adaptation. La liste des actions prioritaires doit cependant se concentrer sur la transition vers une production agricole adaptée au climat, et non à la mise sous perfusion d'une agriculture intensive à forte pression sur les ressources naturelles, notamment l'eau. **Ainsi, des actions telles que la sécurité de l'approvisionnement en eau des alpages ou encore la mise en œuvre d'une stratégie d'irrigation n'ont de sens sur le long terme que dans la mesure où l'accent est mis sur des formes d'exploitation agricole résilientes en ressources naturelles. Ce point ne ressort absolument pas de la mesure A1.** **Justification** .	**Réponse rapport** L'adaptation du système agricole est essentiel pour garantir une transition climatique et une sécurité alimentaire. Cette mesure (A1) concerne les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture. Le volet qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur se trouve dans l'axe "système alimentaire". Il s'agit de la mesure S2 "Plan Climat Agriculture : protection du climat", dotée d'un montant de 2 232 839 millions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.63 2.2 Ressources et milieux naturels		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg soutient la mise en place de synergies entre productions énergies renouvelables et des mesures liées à la durabilité, au climat et à la biodiversité **Justification** - Le stockage d'eau sur les alpages doit être mis en place. Des étangs agro-pastoral pourrait une bonne solution pour éviter des transfert d'eau sur les alpages. La biodiversité serait aussi gagnante. Une	**Réponse rapport** Le PCC2 vise précisément à encourager les synergies entre les objectifs climatiques, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Les solutions fondées sur la nature, telles que le stockage de l'eau dans le paysage, ainsi que les approches favorisant la multifonctionnalité des espaces et des infrastructures, s'inscrivent dans cette logique. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	incitation financière pour des étangs ou des citernes pourraient être sur pied. - Inciter des synergies entre développement des forêt de production de bois et de parcs éoliens devraient être favorisées. Les coûts d'exploitation et d'entretien pourraient être partagés.	
AssQuaVie 1727 Corpataux	**Demande** On peine à comprendre que le PCC2 ne s'inscrive pas dans la continuité et qu'il n'approfondisse pas la question pourtant identifiée et abordée dans le PCC1 relative à la protection des eaux superficielles et souterraines (Cf. PCC2 p. 22). Les objectifs du PCC1 dans ce domaine ne sont pas atteints, loin s'en faut. L'identification des zones aquifères (Au, Zu et des zones fournissant de l'eau à des captages d'eau importants pour l'alimentation de nombreux habitants) qui devraient impérativement être protégées et l'élaboration d'un plan d'action pour y parvenir devraient être intégrés dans le PCC2, même si le canton aurait dû y procéder depuis longtemps conformément à la LEaux. A titre d'exemple, la problématique de la pollution des eaux par les PFAS ne constitue-t-elle pas un thème d'actualité qui mériterait une plus grande attention dans un tel plan quinquennal ? **Justification**	**Réponse rapport** La protection des eaux superficielles et souterraines constitue un enjeu important, tant pour l'adaptation aux changements climatiques que pour la préservation des ressources naturelles. Le PCC2 aborde cette thématique au travers de plusieurs mesures relatives à la gestion de l'eau et à la résilience des milieux naturels. Le PCC2 n'a toutefois pas pour vocation de se substituer aux politiques sectorielles et aux bases légales spécifiques régissant la protection des eaux. Les questions relatives à la délimitation des zones de protection, à la qualité des eaux souterraines ou aux pollutions émergentes, telles que les PFAS, relèvent principalement des instruments et procédures sectoriels compétents. Les propositions formulées pourront alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures du PCC2 concernées.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** La pression sur le réseau d'alimentation d'eau pourrait être réduite par l'usage généralisé des eaux grises. L'adaptation des habitations pour permettre cet usage ne fait pas partie des mesures évoquées dans ce plan. **Justification** Réutiliser l'eau avant qu'elle ne parte en STEP limite les besoins en consommation. Actuellement, si des appareils existent pour équiper les	**Réponse rapport** La gestion durable de la ressource en eau constitue un enjeu important de l'adaptation aux changements climatiques. Le recours aux eaux grises fait partie des pistes susceptibles de contribuer à une utilisation plus efficiente de l'eau, aux côtés d'autres mesures portant sur la réduction de la consommation, la rétention et la valorisation de l'eau. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en

Participant·e	Commentaire	Réaction
	ménages, il n'y a pas de réel encouragement à les installer. Pour les bâtiments publics, cela pourrait/devrait devenir la norme. Il serait utile d'approfondir cette question et d'envisager la promotion du recours aux eaux grises, comme cela a été le cas pour le photovoltaïque.	œuvre des mesures concernées.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Plusieurs mesures relatives à la gestion de l'eau reposent sur des domaines dans lesquels les communes exercent déjà des responsabilités importantes, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable et de protection des ressources. La mise en œuvre de ces mesures gagnerait à préciser les rôles respectifs des différents acteurs concernés ainsi que les modalités d'accompagnement prévues. Mehrere Wasserbewirtschaftungsmassnahmen stützen sich auf Bereiche, in denen die Gemeinden bereits eine grosse Verantwortung wahrnehmen, wie bei der Trinkwasserversorgung und dem Schutz der Ressourcen. Für die Umsetzung der Massnahmen wäre es förderlich, wenn die jeweiligen Rollen der verschiedenen Akteure ebenso wie die geplante Form der Begleitung geklärt würden. **Justification** Les enjeux liés à la gestion de l'eau mobilisent de nombreux acteurs publics et privés. Une clarification des responsabilités ainsi qu'une coordination efficace constituent des conditions importantes pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions entreprises. Die Herausforderungen in Bezug auf die Wasserbewirtschaftung mobilisieren zahlreiche öffentliche und private Akteure. Klare Zuständigkeiten sowie eine effiziente Koordination sind wichtige Voraussetzungen für die Sicherstellung der Kohärenz und der Wirksamkeit der unternommenen Massnahmen. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** La gestion de l'eau mobilise effectivement de nombreux acteurs, en particulier les communes, qui disposent déjà de responsabilités importantes dans ce domaine. La mise en œuvre des mesures du PCC2 reposera sur une collaboration entre les acteurs concernés et dans le respect des compétences de chacun. La remarque pourra être prise en compte dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Ressources et milieux naturels » en précisant l'articulation des mesures prévues avec les politiques cantonales existantes en matière de biodiversité, de gestion des eaux, de forêts et de protection de la nature, ainsi que les critères de priorisation des interventions. **Justification** Les mesures relatives aux ressources et aux milieux naturels s'inscrivent dans des politiques publiques déjà largement développées. Afin d'assurer une mise	**Réponse rapport** Les mesures de l'axe « Ressources et milieux naturels » ont été élaborées en tenant compte des stratégies, plans sectoriels et politiques cantonales existants dans les domaines concernés, notamment la biodiversité, la gestion des eaux, les forêts et la protection de la nature. Le PCC2 vise à renforcer la cohérence entre ces différents instruments et à mettre en évidence leur contribution aux objectifs climatiques du canton. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le

Participant·e	Commentaire	Réaction
	en œuvre cohérente et d'éviter les doublons, le Conseil communal estime qu'il est important de préciser la manière dont le PCC2 complète et coordonne ces instruments existants. Cette clarification permettra aux communes de mieux intégrer les objectifs du Plan Climat dans leurs projets et de concentrer leurs interventions sur les mesures présentant la plus grande efficacité environnementale.	cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Les sols ne figurent pas dans cette section ! C'est la conséquence de l'absence de prise en compte de la dimension systémique des problèmes environnementaux et du fonctionnement des systèmes cultivés. **Justification** La maîtrise du cycle de l'eau, l'alimentation en eau des cultures, le soutien de la biodiversité (y inclus souterraine), la lutte contre les îlots de chaleur, la réduction des risques liés aux ravageurs et aux pesticides, le contrôle de la vulnérabilité des ressources naturelles passent par le contrôle de la vulnérabilité des sols.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les sols constituent effectivement une composante essentielle du fonctionnement des écosystèmes et jouent un rôle central notamment dans le cycle de l'eau, la préservation de la biodiversité, la résilience des systèmes agricoles, la lutte contre les îlots de chaleur ainsi que la séquestration du carbone. Bien qu'aucune fiche mesure ne soit spécifiquement dédiée aux sols dans cet axe, cette thématique est intégrée de manière transversale dans plusieurs mesures, notamment celles relatives à la gestion de l'eau (N1 et N2), à la biodiversité et aux services écosystémiques (N3), à l'adaptation des forêts (N4) ainsi qu'aux mesures dans le domaine de l'agriculture portant sur le stockage du carbone dans les sols et l'adaptation des pratiques agricoles (en particulier S2). Il n'existe en effet pas de fiche-mesure "sol", pour cela se référer à la fiche mesure Plan Climat Agriculture adaptation aux changements climatiques. Cette différenciation est due à l'organisation de l'axe.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Nous proposons d'allouer des moyens supplémentaires aux fiches de mesures N3 (Renforcer la biodiversité et les services écosystémiques face aux changements climatiques) et N4 (Adapter les forêts aux changements climatiques). **Justification** Se limiter à moins de 3 millions de francs pour l'ensemble des mesures N3 et N4, c'est se priver d'un levier efficace pour la protection du climat. Nous	**Réponse rapport** Le PCC2 reconnaît l'importance de la biodiversité, des sols, des milieux humides et des forêts, tant pour l'adaptation aux changements climatiques que pour leur contribution à la séquestration du carbone. L'allocation des moyens financiers résulte toutefois d'une appréciation globale des besoins réalisée en coordination avec les parties prenantes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	savons en effet que la biodiversité, les milieux humides, les sols et les forêts recèlent un fort potentiel de séquestration de carbone.	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral recommande d'ajouter un objectif spécifique visant à renforcer les capacités du canton en matière de prévention, de contrôle et de répression des atteintes à l'environnement. **Justification** Le parti vert'libéral propose la création d'une véritable police de l'environnement, intégrée au corps de police cantonal et inspirée des modèles existant dans d'autres cantons, notamment celui de Lucerne. Une telle unité disposerait à la fois d'une mission de prévention et de contrôle, en procédant notamment à des inspections régulières des exploitations agricoles, des chantiers, des installations industrielles et des autres sites présentant un risque environnemental. L'objectif serait d'identifier rapidement les dysfonctionnements ou les fuites susceptibles d'entraîner une pollution, avant que des dommages importants ne surviennent. Le parti vert'libéral relève que le canton de Fribourg a été confronté ces dernières années à plusieurs épisodes de pollution des eaux. Ces événements démontrent la nécessité de disposer d'une unité spécialisée, dotée de compétences techniques et d'enquête, capable d'intervenir rapidement, de recueillir les preuves et de collaborer efficacement avec les autorités de poursuite pénale. Le parti vert'libéral recommande également de renforcer le rôle du service cantonal de l'environnement dans les procédures relevant du droit pénal de l'environnement. Le service devrait pouvoir participer activement aux procédures pénales lorsqu'une infraction environnementale est suspectée, afin d'assurer une meilleure coordination entre les procédures administratives et	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, qui pourra alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	pénales, d'apporter son expertise technique aux autorités judiciaires et de garantir un traitement plus efficace des atteintes à l'environnement	
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Demande** Renforcer le suivi, **le stockage**, la gestion de l'eau superficielle face aux changements climatiques. **Justification** Si on suit l'évolution des changements climatiques depuis 30 ans, on voit que les besoins en eau pour la population et les cultures a obligé les pays du Magreb tout d'abord, puis de l'Espagne et du Portugal, et ensuite la France à construire des ouvrages de retenues pour stocker l'eau afin de répondre aux besoins et aussi pour assurer des débits d'étiage suffisants. voir à ce sujet les publications de l'ICOLD.	**Réponse rapport** La gestion quantitative de la ressource en eau constitue effectivement un enjeu croissant dans un contexte de changements climatiques et d'augmentation des périodes de sécheresse. Différentes approches peuvent contribuer à renforcer la résilience de la gestion de l'eau, y compris des solutions visant à améliorer sa rétention ou sa disponibilité à certaines périodes de l'année. Les modalités concrètes de mise en œuvre devront toutefois être évaluées au cas par cas, en tenant compte des conditions locales, des besoins, des enjeux environnementaux et des autres usages de la ressource. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures du PCC2 concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.64 N1 Renforcer le suivi et la gestion des eaux souterraines face aux changeme…		
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajouter l'action : **Sensibiliser et accompagner les entreprises et les exploitations agricoles afin de prévenir les atteintes à l'eau et de réduire les risques de pollution.** **Justification** Les activités économiques, en particulier les chantiers et les exploitations agricoles, peuvent avoir des impacts significatifs sur la qualité de l'eau. Le renforcement des actions de sensibilisation et d'accompagnement, complété par des contrôles ciblés contribuerait à prévenir les pollutions et à préserver durablement les ressources en eau.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, qui pourra alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Demande de précision **Justification** Concernant la mesure N1 à la page 95, un membre relève l'importance de la délimitation des aires d'alimentation des captages stratégiques et estime que cet aspect mériterait d'être davantage mis en évidence. La Commission partage cette sensibilité à la thématique de l'eau potable et souligne l'importance des mesures visant à garantir sa protection à long terme.	**Réponse rapport** La protection durable des ressources en eau potable constitue effectivement un enjeu important dans le contexte des changements climatiques. La délimitation des aires d'alimentation des captages stratégiques contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure protection de la ressource. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La gestion de la ressource en eau devrait davantage prendre en compte les changements climatiques. Cela est particulièrement le cas lors de l'octroi de droits d'eau découlant de l'art. 29 LEaux (concession hydroélectrique, droit de prélèvement pour l'irrigation, etc.). Ces droits devraient être attribués en prenant en considération les futurs changements climatiques - en intégrant par exemple des mécanismes de flexibilité ou d'adaptation permettant de garantir durablement les fonctions des eaux. En outre, les droits d'eaux devraient être coordonnés au niveau des bassins versants. Le PCC devrait prévoir une action dans ce sens (mesures législatives et concrètes). **Justification** L'utilisation des eaux doit être rationnelle (art. 76 Cst.) et durable (art. 73 Cst.), ceci dans le temps. Il importe dès lors d'intégrer les changements climatiques dans l'octroi des droit d'eau. Voir à ce propos Largey, L'usage durable de l'eau : le droit à l'épreuve des changements environnementaux, Jusletter, 5 août 2024.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les questions relatives à l'octroi des droits d'eau et à leur adaptation aux changements climatiques relèvent principalement des cadres légaux et des instruments sectoriels compétents. Conformément à la LClim, les enjeux climatiques sont toutefois appelés à être progressivement intégrés dans les politiques publiques concernées. Les propositions formulées pourront alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La ressource « eau » est un enjeu majeur de la politique climatique. Dans le premier PCC, elle constituait un thème à elle seule, ce qui était à l'évidence	**Réponse rapport** Merci pour la remarque pertinente. Le PCC2 reconnaît pleinement l'importance et le caractère transversal de la ressource en eau. Cet enjeu fait d'ailleurs l'objet de deux mesures spécifiques dédiées aux eaux souterraines

Participant·e	Commentaire	Réaction
	pertinent. Elle revêt un caractère transversal qui doit être impérativement pris en considération, de sorte à assurer la préservation de l'ensemble de ses fonctions écosystémiques. A ce titre, l'eau intervient aussi bien au stade la réduction des émissions (dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables), que de l'adaptation (des écosystèmes, de l'agriculture, etc.), de la lutte contre les effets des changements climatiques (crues, eau potable, …). L'eau devrait ainsi faire l'objet d'une traitement transversal spécial. **Justification** Compte tenu du la multifonctionnalité des eaux (art. 76 Cst.) et de son rôle transversal, un traitement spécial devrait lui être consacré.	(N1) et aux eaux superficielles (N2), auxquelles s'ajoutent plusieurs actions dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, des dangers naturels et de l'aménagement du territoire. Le choix retenu vise à traiter les différentes dimensions de la ressource en eau tout en tenant compte de ses interactions avec les autres politiques publiques concernées.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Quelles sont les mesures qui sont concrètement envisagées ? Si des mesures sont prises par les communes, y a-t-il des subventions cantonales envisagées ? **Justification** La protection des sources est une chose, mais il est également important de relever d'autres mesures qui pourraient être profitables : utilisation des eaux de pluie pour les WC des bâtiments communaux (avec bac de rétention), recherche de nouvelles sources, etc.	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2. Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre de celles-ci.
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Modifier la formulation "et d'une recharge ***plus incertaine*** des nappes" par: "et d'une recharge ***moins efficace*** des nappes. **Justification** cf. commentaire lié à la fig.11, p41: les précipitations plus intenses font transiter plus d'eau en surface et moins en profondeur. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Les changements climatiques sont susceptibles d'affecter la recharge des nappes souterraines tant par une modification de la répartition temporelle des précipitations que par une augmentation des épisodes de fortes pluies favorisant le ruissellement. Le paragraphe est précisé en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Demande** Qu'entend-on par "mesures de protection des captages stratégiques"? (N1.01) Cela devrait être précisé comme proposé ci-dessous: La première mesure urgente est de délimiter les aires d'alimentation (Zu) des captages stratégiques. La deuxième est d'exclure toute nouvelle extraction de graviers dans ces aires d'alimentation, ainsi que tout défrichement de forêt. La troisième est de renforcer les contrôles des gravières en voie de comblement (décharges) afin d'éviter des pollutions sur la nappe phréatique. **Justification** Les eaux souterraines couvrent 75% des besoins en eau potable et d'usage industriel du canton de Fribourg. Nous estimons que, dans le contexte actuel, leur protection est insuffisante, tant pour maintenir leur qualité que leur quantité. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle	**Réponse rapport** La protection des captages stratégiques constitue un enjeu important pour garantir durablement l'approvisionnement en eau potable dans un contexte de changements climatiques. La mesure N1.01 vise à renforcer la protection des ressources en eau souterraine alimentant les captages stratégiques. Les propositions formulées pourront être intégrées aux réflexions relatives à la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.65 N2 Renforcer le suivi et la gestion des eaux superficielles face….		
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Même remarque pour les mesures de rétention qui permettraient d'être utilisées pour l'arrosage / les WC ? **Justification** Cf. remarque ci-avant (N1)	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des actions.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** favoriser la création de plan d'eau -étangs et la revitalisation de zones humides - marais **Justification** Les plans d'eau et zones humides sont d'important puits naturels de CO2 et contribuent à l'adaptation au changement climatique. Synergie avec les mesures de la stratégie biodiversité	**Réponse rapport** Les zones humides et les milieux aquatiques jouent effectivement un rôle important pour la biodiversité, la régulation du cycle de l'eau, l'adaptation aux changements climatiques et à la séquestration du carbone. Ces enjeux sont pris en compte dans le PCC2.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** favoriser les pratiques agricoles adaptées à l'évolution climatique (incitation au choix de variété de culture et de espèces - races animales sobres en eau) **Justification** Il est plus facile d'adapter les pratiques agricole pour utiliser moins d'eau de de développer des système d'approvisionnement en eau ou d'irrigation complexes coûteux et qui créent d'autres problèmes ailleurs, notamment dans les écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs…).	**Réponse rapport** Les propositions formulées pourront être prises en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées, spécifiquement dans l'axe Agriculture.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Préciser la mesure. **Justification**	**Réponse rapport** Le contenu des actions sera explicité en annexe du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La mesure « N1.05 mettre en œuvre des actions… » est symptomatique du niveau bien trop large du traitement des mesures dans le PCC 2	
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Gestion hydroélectrique adapté au réchauffement **Justification** Le PSF demande au Conseil d'Etat d'intervenir, dans ses fonctions de surveillance ainsi que de propriétaire de Groupe E, pour veiller à ce que la gestion hydroélectrique tienne compte du réchauffement conséquent des cours d'eau, en particulier en cas de canicule. Ici, le Conseil d'Etat doit tout d'abord commencer par remplir rapidement ses obligations légales en matière d'assainissement des ouvrages hydroélectriques. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Les enjeux liés à l'évolution du régime hydrologique, à l'augmentation de la température des cours d'eau et au maintien de conditions favorables aux écosystèmes aquatiques sont pris en compte dans les mesures relatives à l'eau. La remarque formulée pourra être prise en considération dans le cadre des réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées, en particulier l'action N2.06.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Mettre en oeuvre rapidement un plan de lutte contre les pollutions des cours d'eau **Justification** Le Grand Conseil a transmis en 2024 un postulat demandant au Conseil d'Etat d'établir un plan de lutte contre les pollutions des cours. De telles pollutions continuent de mettre les cours d'eau fribourgeois sous forte pression, cumulée cet été 2026 à une canicule sans précédent. Le PSF demande au Conseil d'Etat de mettre rapidement en oeuvre ce plan de lutte, afin de soulager en partie les cours d'eau. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, qui pourra alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Commune de Prez, 1747 Corserey	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **N2** : Pro Natura Fribourg salue cette mesure. Cependant, et comme déjà mentionné plus haut, certaines actions prioritaires listées sont déjà des obligations légales que le Canton de Fribourg n'a pas encore remplies (voir par exemple N2.06). La présence de telles actions dans le PCC2 ne relève donc pas d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, comme on le laisse entendre, mais bien du cadre légal. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Certaines actions reprises dans le plan peuvent effectivement correspondre à des obligations ou démarches déjà prévues par d'autres cadres légaux ou sectoriels. Leur intégration dans le PCC2 permet toutefois de renforcer ces actions, de mettre en évidence leur contribution aux objectifs climatiques du canton et de renforcer leur suivi dans une perspective d'adaptation.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Hochwasserschutz muss Prioritär sein. **Justification** Im Interesse einer produzierenden und für die Grundversorgung der Bevölkerung verantwortlichen Landwirtschaft.	**Réponse rapport** Der Hochwasserschutz stellt im Zusammenhang mit der Anpassung an den Klimawandel tatsächlich eine wichtige Herausforderung dar. Der KKP2 berücksichtigt diesen Aspekt über verschiedene Massnahmen in den Bereichen Gewässerbewirtschaftung, Gewässerraumgestaltung und Stärkung der Resilienz gegenüber Extremereignissen (Achse: Raum).
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Zur Bewirtschaftung der Oberflächengewässer müssen Entwässerungskanäle einfach Instand gestellt werden. **Justification** Im Interesse des Hochwasserschutzes Verbesserung des Wasserablaufs.	**Réponse rapport** Vielen Dank für die Bemerkung. Im Kontext des Klimawandels zielt die Bewirtschaftung der Oberflächengewässer nicht nur darauf ab, den Wasserabfluss zu beschleunigen, sondern auch darauf, Wasser in der Landschaft zurückzuhalten, die Grundwasserneubildung zu fördern und die Widerstandsfähigkeit der Ökosysteme gegenüber Trockenperioden zu stärken. Der KKP2 verfolgt deshalb einen integrierten Ansatz, der Hochwasserschutz, den Erhalt der Wasserressourcen sowie die ökologischen Funktionen der Gewässer und aquatischen Lebensräume miteinander in Einklang bringt.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.66 N3 Renforcer la biodiversité et les services écosystémiques face aux…		
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajouter l'action: **Renforcer la canopée et la biodiversité en milieu urbain** Il s'agit de: - la désimperméabilisation des sols - la végétalisation des espaces publics - le développement de l'ombrage - la plantation d'arbres indigènes **Justification** Le renforcement de la nature en milieu urbain constitue un levier essentiel d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de vie. La désimperméabilisation des sols, la végétalisation, le développement de l'ombre et la plantation d'arbres indigènes permettent de réduire les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité et d'améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu bâti.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La demande est déjà intégrée à l'action N3.02 "Améliorer l'infrastructure écologique dans le tissu urbain et périurbain", avec notamment la plantation d'arbres et arbustes, la création/adaptation d'espaces verts perméables à forte valeur écologique dans le tissu urbain ainsi que la végétalisation des bâtiments (toitures et façades).
DIAF 1701 Fribourg	**Demande** **<u>Domaine Nature et paysage</u>** : Concerné principalement par la mesure **N3 Renforcer la biodiversité et les services écosystémiques face aux changements climatiques** qui inclut les actions suivantes : Un montant de 1'740'000.- est prévu pour cette mesure (5 ans). La mesure est coordonnée avec la Stratégie cantonale biodiversité et sa mesure principale de mise en place d'une infrastructure écologique. Il n'y a pas de redondances, mais plutôt un renforcement des effets visés. En effet, le	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	PCC2 met l'accent sur le milieu urbain, la sensibilisation et la lutte contre la propagation des néobiontes, domaines dans lesquelles nos possibilités d'actions sont limitées. La poursuite du Portefeuille d'actions pour la promotion de la biodiversité est financièrement dépendante du PCC. **Justification** Info	
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** favoriser la plantation d'arbres en général (zone à bâtir et zone agricole **Justification** Les arbres sont nos principaux alliés face au changements climatiques. C'est une des mesure facile à mettre en oeuvre. à favoriser de manière systématique en choisissant les essences les plus adaptée au niveau climat. biodiversité et utilité (exfruitiers)	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en oeuvre du PCC.
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **N3** : Même remarque que pour la mesure précédente, notamment pour les actions prioritaires N3.01 et N3.05. De plus, des actions similaires ou dont la portée est proche figurent déjà dans la Stratégie Biodiversité et ne sont par conséquent pas spécifiques au PCC2. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Certaines actions reprises dans le plan peuvent effectivement correspondre à des obligations ou démarches déjà prévues par d'autres cadres légaux ou sectoriels. Leur intégration dans le PCC2 permet toutefois de renforcer ces actions, de mettre en évidence leur contribution aux objectifs climatiques du canton et de renforcer leur suivi dans une perspective d'adaptation.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Les termes utilisés pour la liste des actions prioritaires N3.02 et N3.06 pourraient être adaptés pour un public non-spécialiste. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les actions sont décrites dans l'annexe qui est ajoutée au document, cela permet au public non-spécialiste de mieux comprendre les éléments cités en titre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Il est important que des personnes non-spécialistes puissent comprendre les éléments figurants dans le Plan Climat du Canton de Fribourg (respectant ainsi les objectifs de communication et de sensibilisation de la population) afin d'assurer une meilleure compréhension des objectifs visés.	
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Renforcer l'infrastructure écologique (supprimer dans le périmètre urbain et périurbain) **Justification** L'infrastructure écologique doit être renforcée dans tous les mileux	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'objectif de la mesure est de renforcer l'infrastructure écologique là où l'action du Canton peut avoir le plus fort effet levier en matière d'adaptation aux changements climatiques, à savoir dans les tissus urbains et périurbains particulièrement exposés aux îlots de chaleur, à l'imperméabilisation des sols et aux épisodes de fortes précipitations. Les milieux naturels, agricoles et forestiers font par ailleurs déjà l'objet d'autres mesures du PCC2 visant la préservation et le renforcement de la biodiversité, des écosystèmes et de leurs capacités d'adaptation. Aucune modification n'est donc proposée afin de maintenir le périmètre et l'objectif spécifiques de cette mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.67 N4 Adapter les forêts aux changements climatiques		
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Les forêts vont prendre plusieurs décennies à être adaptées et ce, en gardant en tête que ce sont les feuillus qu'il faut privilégier pour faire face au dérèglement climatique. **Justification** C'est une mesure qui s'inscrit nécessairement dans le temps long, bien au-delà de cette présente planification. Il est donc à espérer que des montants seront encore prévus dans les prochains plans.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la mise en oeuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
DIAF 1701 Fribourg	**Demande** **<u>Domaine forêt et dangers naturels :</u>** La forêt est traitée dans la fiche N4 Adapter les forêts aux changements climatiques. Un montant de 1'200'000.- est prévu (sur 5 ans) La coordination avec l'ECAB et le Service de la sécurité civile et militaire est assurée. **Justification** Info	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Parti politique Les VERT·E·S 1701 Fribourg	**Demande** Eviter des effets d'aubaine. **Justification** La mesure N4.03 vise à mettre en œuvre le concept cantonal Gestion des incendies de forêt. Est-ce au PCC 2 de mettre en œuvre des concepts existant ? De manière générale, cela souligne la difficulté de distinguer les mesures véritablement porter par le PCC 2, des mesures déjà prévues ou existantes, utilisant le PCC comme simple financement. De tels effets d'aubaine doivent être éviter à tout prix.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le concept cantonal de gestion des incendies de forêt a été développé par le Service des forêts et de la nature dans le cadre de la mise en œuvre du PCC1. L'action N4.03 vise précisément à poursuivre et à mettre en œuvre ce concept dans un contexte où les changements climatiques sont susceptibles d'accroître le risque d'incendie de forêt. Son intégration dans le PCC2 permet ainsi de renforcer la mise en œuvre, le suivi et la coordination des actions d'adaptation dans ce domaine.
(1) Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg (2) Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** (1) **N4** : L'adaptation des forêts au changement climatique passe par le soutien à la biodiversité en milieu forestier, par la diversité des essences et par la présence de tous les stades de développement. Pro Natura Fribourg s'étonne qu'aucune action prioritaire de cette mesure ne porte sur la biodiversité forestière, alors que la préservation de la valeur commerciale des forêts est un co-bénéfice attendu. Pro Natura Fribourg insiste sur le fait, scientifiquement étayé, que des forêts à forte valeur commerciale ne sont pas	**Réponse rapport** Merci pour la réponse. Cet angle est traité dans la stratégie cantonale biodiversité du Canton de Fribourg et via les tâches régulières du service des forêts et de la nature.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	nécessairement des forêts adaptées au changement climatique. Cette mesure ne doit pas servir de subvention indirecte à l'exploitation forestière. (2) Renforcer la biodiversité en forêt aussi **Justification** (1) . (2) L'adaptation des forêts au changement climatique passe par le soutien à la biodiversité en milieu forestier, par la diversité des essences et par la présence de tous les stades de développement. Le PSF s'étonne qu'aucune action prioritaire de cette mesure ne porte sur la biodiversité forestière, alors que la préservation de la valeur commerciale des forêts est un co-bénéfice attendu. Le PSF insiste sur le fait, scientifiquement étayé, que des forêts à forte valeur commerciale ne sont pas nécessairement des forêts adaptées au changement climatique.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.68 2.3 Santé		
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Alors qu'elle semble s'établir comme une normalité, la canicule est encore traitée comme une exception, ce mot n'étant mentionné que cinq fois dans l'ensemble du document mis en consultation. Pourtant, il devient urgent de prévoir un vrai plan canicule, et pas seulement pour les personnes vulnérables. Une véritable réflexion à 360 degrés doit être menée pour repenser les conditions-cadres pour le travail, l'école, la vie en société, les transports, etc. durant la période chaude, qui se compte désormais plutôt en mois qu'en semaines, tendance qui va probablement s'accentuer durant la période de mise en oeuvre de ce Plan climat. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire dont il sera tenu compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Compléter le chapitre « Santé » en précisant les modalités de coordination entre les autorités sanitaires cantonales et les communes dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, notamment lors des épisodes de canicule. **Justification** Les changements climatiques ont des répercussions croissantes sur la santé de la population, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs. Les communes jouent un rôle de proximité dans la gestion des espaces publics, l'information à la population et l'accompagnement des personnes vulnérables. Le Conseil communal estime qu'une clarification des modalités de coordination entre le Canton et les communes permettrait d'assurer une mise en œuvre cohérente des mesures de prévention et une meilleure préparation face aux événements climatiques extrêmes.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui sera pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Si possible, il faut montrer les co-bénéfices de tout action pour le climat qui est aussi bon pour la santé (réduction de la consommation de viande rouge par exemple). Et aussi si possible, élargir la question de santé pour parler de bien être - car la santé est une dimension, mais il y en a d'autres (la capacité d'être autonome, de participer à la société, etc.) **Justification** Projet FNS Swiss Diets que j'ai co-dirigié sur les co benefices; travaux de Ian Gough sur le bien être, operationalisé dans le projet SWICE coordonnnée par l'EPFL	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte notamment dans la question du suivi de la mise en œuvre et les rapports de mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** **Mieux prendre en compte les populations vulnérabilisées** **Justification** Le document reconnaît que certaines populations sont plus exposées aux effets des changements climatiques, mais peu de mesures ciblées leur sont consacrées. Une approche différenciée envers les personnes âgées, les ménages précaires ou les travailleureuses exposé-es renforcerait la dimension sociale du Plan. Mac-Seing, M. (2023). La crise climatique: décryptage des implications intersectionnelles de «ne laisser personne de côté». *Global Health Promotion*, *30*(3), 51-53.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Demande** Proposition 5 : Renforcer l'axe santé • Le plan justifie l'action climatique par les coûts sanitaires croissants des vagues de chaleur, mais la mesure G1 « Santé humaine » est la moins dotée du plan d'action (725 000 francs sur cinq ans). Cet écart entre le constat et les moyens doit être corrigé, prioritairement en faveur de la protection des personnes vulnérables (établissements de soins, EMS, écoles) face aux canicules. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La santé des personnes vulnérables vis à vis des effets des changements climatiques est un défi que le PCC1 mettait déjà au centre de son action et qui sera poursuivie dans le PCC2, notamment par l'intervention des communes. Les actions de la mesure G1 sont complétées par d'autres actions qui vise les personnes vulnérables, notamment par l'action R1.01, qui vise à soutenir les communes dans la réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs visant à limiter les risques sur la santé des personnes sensibles (personnes âgées, enfants, jeunes, etc.). Cette action est la suite de la mesure S.2.1 du PCC1 avec un soutien aux communes pour renforcer la qualité de vie et le bien-être de la population en périodes de fortes chaleurs (https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/actualites/un-soutien-aux-communes-pour-renforcer-la-qualite-de-vie-et-le-bien-etre-de-la-population-en-periodes-de-fortes-chaleurs).
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Intégrer une référence explicite aux déterminants de la santé, en particulier à l'environnement physique. En effet, l'état de santé d'une population dépend en grande partie de facteurs qui dépassent le champ classique de la santé —	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	environnement bâti, qualité de l'air, accès aux espaces verts, conditions de logement, etc. **Justification** Cette dimension mériterait d'être davantage mise en avant dans le chapitre de contexte, afin de refléter une compréhension globale des déterminants de la santé.	
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Les inégalités de santé ressortent peu du document. Les actions pourraient intégrer systématiquement l'identification des publics vulnérables et une réflexion sur l'accessibilité des mesures. **Justification** Les conséquences du changement climatique ne touchent pas toute la population de la même manière. Le PCC gagnerait à expliciter davantage ces inégalités.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte notamment dans la question du suivi de la mise en œuvre et les rapports de mise en œuvre du PCC2.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Mieux tenir compte de la vulnérabilité socio-économique **Justification** Le PSF salue le fait que le PCC2 tienne compte de la vulnérabilité de certaines populations face au changement climatique. Il prie toutefois le Conseil d'Etat de tenir compte également des conditions socio-économiques, qui jouent un rôle déterminant dans l'exposition aux aléas climatiques et la capacité à y faire face. En effet, les ménages à bas revenus habitent plus souvent des logements de moindre qualité énergétique, mal isolés, insuffisamment ventilés ou situés dans des quartiers fortement exposés à la chaleur, au bruit ou à la pollution. Ces conditions augmentent leur exposition aux nuisances environnementales. Elles réduisent également leur marge de manœuvre pour adapter leur logement, se déplacer vers des lieux plus frais,	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie ou accéder à certaines ressources de protection. Cette situation conduit à ce que les personnes vivant dans des conditions socio-économiques défavorables sont davantage à risque sur le plan sanitaire également (augmentation des risques de maladies cardio-vasculaires, respiratoire, mentales, de surmortalité en cas d'événements extrêmes, etc.).	
Unia Région Fribourg, secrétariat régional 1700 Fribourg	**Demande** Dans ce chapitre, consacré à l'adaptation, un sous chapitre complet devrait être destiné à l'adaptation du monde du travail. **Justification** Le réchauffement climatique impact très fortement les places de travail dans le canton. Au-dessus des 31° C, les risques de « coup de chaleur », danger mortel pour les individus, se multiplient. La majorité des locaux de travail du canton ne sont pas adaptés à ce risque. L'organisation du travail, horaires ou type de travaux, ne sont pas non plus adapté aux nouvelles réalités de nos été.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. En ce qui concerne l'Etat-employeur et son rôle d'exemplarité, l'action V2.01 a pour but de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et au confort estival du personnel de l'Etat, en comprenant des espaces végétalisés et ombragés dans le périmètre des bâtiments de l'Etat. A noter qu'un postulat a été déposé en lien avec cette thématique : Po 2026-GC-161 : Pour une véritable stratégie de protection face aux canicules dans le canton de Fribourg.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.69 G1 Protéger la santé face aux changements climatiques		
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Les institutions sociales, pourtant en contact quotidien avec les publics les plus vulnérables, sont invisibilisées du plan d'action, notamment du plan canicule. La prévention des risques sanitaires, l'accompagnement des personnes souffrant d'éco-anxiété — notamment les jeunes — et la préparation des institutions sociales aux divers scénarios climatiques doivent devenir des priorités explicites. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui sera pris en compte dans la mise en œuvre des mesures. A noter que l'action G1.01 qui vise à mettre en place un plan canicule pour les personnes vulnérables prend en compte cette dimension.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La mesure G1 consacrée à la santé (p. 99) reconnaît les inégalités face aux risques sanitaires liés aux changements climatiques, mais les actions prévues se concentrent principalement sur les écoles obligatoires et les dispositifs généraux de prévention.	
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Le SSP est partenaire de cette mesure et salue sa continuité par rapport au précédent Plan Climat cantonal. **Justification** Le SSP souhaite poursuivre son investissement dans les actions relevant de sa responsabilité et confirme sa disponibilité pour contribuer activement à leur mise en œuvre.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Assainir les bâtiments accueillant des personnes vulnérables **Justification** De nombreux bâtiments accueillant des personnes vulnérables sont en mains (inter-)communales (p.ex. EMS, écoles). Les dernières canicules ont montré que ces bâtiments ne sont pas toujours adaptées à une utilisation en cas de fortes chaleurs. Le PSF prie le Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour que les communes assainissent les bâtiments concernés.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de l'action R1.01, vise à soutenir les communes dans la réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs visant à limiter les risques sur la santé des personnes sensibles (personnes âgées, enfants, jeunes, etc.). Cette action est la suite de la mesure S.2.1 du PCC1 avec un soutien aux communes pour renforcer la qualité de vie et le bien-être de la population en périodes de fortes chaleurs (https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/actualites/un-soutien-aux-communes-pour-renforcer-la-qualite-de-vie-et-le-bien-etre-de-la-population-en-periodes-de-fortes-chaleurs). L'action de celle-ci pourra être étendue dans le cadre du PCC2.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Garantir la prise en charge en cas d'événement extrême **Justification** Le changement climatique conduit à une augmentation des événements extrêmes (fortes chaleurs, dangers naturels, etc.) ayant un impact sur la santé,	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'action R2.04 "mettre en œuvre une gestion intégrée des risques naturels" a été ajoutée à la mesure R2. L'action visera à soutenir la mise en œ uvre de la Stratégie cantonale pour une gestion intégrée des risques en matière de dangers naturels (GIR-DN). La sous-commission « dangers naturels » de l'Observatoire cantonal des risques (OCRI) pourra

Participant·e	Commentaire	Réaction
	y compris mentale. Cela demande d'anticiper la prise en charge des personnes concernées par ces événements et d'assurer la fourniture des soins, y compris psychologiques, lors d'événements de ce type. Actuellement, aucune mesure n'est prévue pour renforcer le système de santé, alors que celui-ci est déjà à ses limites (pénurie de personnel, pénibilité, etc.) et que de tels événements viendront immanquablement le surcharger davantage.	notamment analyser la question de l'élaboration d'un plan cantonal de préparation aux événements climatiques extrêmes en coordination avec les communes.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Réduire l'empreinte du système de santé **Justification** Si le système de santé pâtit du changement climatique, il y contribue également : en Suisse, il est estimé que 6,7 % des émissions globales de GES sont dues au système de santé. Cela résulte notamment de la consommation d'énergie des infrastructures, de l'utilisation de médicaments et de dispositifs médicaux, des transports et de l'organisation des soins. Le PSF demande donc au Conseil d'Etat de réduire l'empreinte du système de santé fribourgeois.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que le volet consacré à la santé est largement insuffisant au regard des défis que le changement climatique fait peser sur la population. **Justification** Avec seulement quatre mesures proposées – une stratégie en cas de canicule, l'adaptation des écoles obligatoires, des actions de sensibilisation et la surveillance des maladies infectieuses favorisées par le réchauffement climatique –, il constitue le chapitre le moins développé de l'ensemble du Plan climat. Cette place marginale accordée à la santé apparaît en contradiction avec le fait que la santé humaine est probablement le domaine	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire et les propositions qui pourront être prises en compte en partie dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'axe Santé. A noter que la mise en place d'un plan canicule est prévue dans l'action G1.01. De plus l'action R1.01, vise à soutenir les communes dans la réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs visant à limiter les risques sur la santé des personnes sensibles (personnes âgées, enfants, jeunes, etc.). Cette action est la suite de la mesure S.2.1 du PCC1 avec un soutien aux communes pour renforcer la qualité de vie et le bien-être de la population en périodes de fortes chaleurs (https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/actualites/un-soutien-aux-communes-pour-renforcer-la-qualite-de-vie-et-le-bien-etre-de-la-population-en-periodes-de-fortes-chaleurs). L'action de celle-ci pourra être étendue dans le cadre du

Participant·e	Commentaire	Réaction
	le plus directement concerné par les conséquences du changement climatique. Le parti vert'libéral recommande de créer un véritable programme cantonal « Santé et changements climatiques », comprenant notamment les mesures suivantes : - créer un observatoire cantonal « Santé et climat » chargé de produire des données, de suivre les indicateurs sanitaires et de publier un rapport annuel ; - élaborer un plan cantonal de résilience sanitaire face aux événements climatiques extrêmes (canicules, inondations, tempêtes, sécheresses, ruptures d'approvisionnement, coupures électriques) ; - développer des plans de continuité des activités pour tous les établissements de santé afin qu'ils puissent fonctionner plusieurs jours en autonomie énergétique et hydrique ; - imposer que chaque nouvel établissement de santé atteigne un haut niveau de résilience climatique (autonomie énergétique, végétalisation, récupération des eaux de pluie, production photovoltaïque, îlots de fraîcheur) ; - créer une réserve stratégique cantonale de médicaments, d'eau potable, de groupes électrogènes et d'équipements médicaux destinée aux crises climatiques majeures ; - mettre en place une plateforme de surveillance en temps réel reliant les urgences, les ambulances, les médecins de premier recours, les EMS et le Service du médecin cantonal afin de détecter rapidement les effets sanitaires des événements climatiques ;	PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ développer des systèmes d'alerte personnalisés pour les personnes vulnérables, intégrant des recommandations adaptées selon l'âge, les pathologies ou le lieu de résidence ; □ financer des visites préventives à domicile pour les personnes âgées, isolées ou souffrant de maladies chroniques avant et pendant les épisodes météorologiques extrêmes ; □ cartographier les îlots de chaleur autour des hôpitaux, EMS, écoles, crèches et quartiers sensibles et établir un plan de réduction prioritaire ; □ créer des « refuges climatiques » ouverts au public (bibliothèques, salles communales, bâtiments administratifs climatiquement adaptés) accessibles gratuitement lors des épisodes de chaleur ou de froid ; □ équiper progressivement les espaces publics de fontaines d'eau potable, de brumisateurs et de zones d'ombrage ; □ instaurer une surveillance permanente de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, les crèches, les EMS et les hôpitaux (CO_2, particules fines, température, humidité) ; □ développer un programme cantonal de lutte contre l'éco-anxiété, en intégrant les professionnels de la santé mentale et les établissements scolaires ; □ former l'ensemble des professionnels de santé aux conséquences sanitaires du changement climatique dans le cadre de la formation continue ;	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- développer des campagnes de prévention sur les nouveaux risques : pollution atmosphérique, UV, maladies vectorielles, allergies, qualité de l'eau, alimentation, etc. ; - soutenir les communes dans la création de parcours de santé ombragés, de corridors de fraîcheur et d'espaces verts thérapeutiques favorisant l'activité physique ; - créer un fonds d'innovation « Santé et climat » destiné à soutenir les projets pilotes développés par les hôpitaux, les hautes écoles, les communes, les EMS et les entreprises fribourgeoises ; - renforcer les capacités de recherche de l'Université de Fribourg et des établissements de santé sur les liens entre climat, environnement et santé publique ; - instaurer une “trêve climatique”, calqué sur le modèle Français, afin de suspendre les expulsions locatives au plus chaud de l’été et durant l’hiver. Les procédures judiciaires peuvent se poursuivre, mais l'expulsion effective ne peut pas avoir lieu, et les coupures de gaz et d'électricité sont interdites. Le parti vert'libéral estime que la santé ne doit plus être considérée comme un simple domaine d'adaptation, mais comme l'une des principales motivations de la politique climatique. La protection de la population contre les conséquences sanitaires du changement climatique mérite un axe stratégique à part entière, doté d'objectifs, d'indicateurs et de moyens financiers à la hauteur des enjeux	
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** G1.01 Mettre en place un plan canicule pour les personnes vulnérables: Il convient de clarifier la nécessité de cette mesure et sa répartition des	**Réponse rapport** L'action vise à mettre en place des alertes téléphoniques automatisées pour les personnes vulnérables à la chaleur. Le service responsable de la mise en œuvre de cette mesure est le SMC. Il sera tenu compte du commentaire lors de la mise en œuvre de la mesure. Un descriptif des actions est ajouté en

Participant·e	Commentaire	Réaction
	compétences, dès lors que la protection des personnes vulnérables relève déjà principalement de la Direction de la santé et des affaires sociales. **Justification** Eviter un doublon des prestations	annexe.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** G1.03 Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans les écoles obligatoires: La portée concrète de cette mesure doit être précisée, notamment quant aux actions envisagées, à leur financement et à leurs éventuelles conséquences pour les entreprises partenaires des écoles. **Justification** Il faut éviter que des mesures soient trop contraignantes pour permettre leur application.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. L'action vise à soutenir la prise en compte des aspects climat dans la mise en œuvre du Concept cantonal inter-directionnel de santé à l'école obligatoire. Soutien d'accompagnements participatifs dans les écoles obligatoires et post-obligatoires sur l'adaptation aux changements climatiques et de projets qui visent à promouvoir la santé des élèves dans le contexte des changements climatiques. Un descriptif des actions est ajouté en annexe.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.70 2.4 Territoire		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg soutient la mise en place de plus de productions énergies renouvelables **Justification** aeefribourg/freiburg souhaite que le canton de Fribourg autoproduise encore beaucoup plus l'électricité renouvelable consommée dans le canton de Fribourg. - Pour cela, il faut développer principalement des centrales solaires PV ou éolienne de grandes envergures en zones agricoles ou en zone	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	constructible. Ces productions doivent être proches de ses consommateurs. Elles doivent autant produire en hiver qu'en été pour garantir un approvisionnement sûr durable tout au long de l'année. - Il faut informer et inciter sur les nouveaux outils d'autoconsommation : CEL, Communauté Electrique Locale et vCRP, virtuel Regroupement Consommation Propre - Il faut également réfléchir et intégrer dans les plans de planification un concept de batterie de quartier. - Inciter des synergies entre développement des forêt de production de bois et de parcs éoliens devraient être favorisées. - Le développement de l'agri solaire PV serait très complémentaire avec certaines cultures. L'ombrage des panneaux solaires peut faciliter certaines productions, plantes et le sol. - Tous les grands toits de ferme ou locaux agricoles devraient être couverts de panneaux solaires PV pour de la production électrique renouvelable locale. Pour éviter des prix négatifs en été, une autoconsommation locale doit être mise sur pied à travers les nouveaux outils fédéraux CEL, Communauté Electrique Locale, ou Virtuel Regroupement de Consommation Propre (vRCP). Ou inciter des sokutions de stockage d'énergie pour les domaines agricoles. - Egalement, le solaire thermique, pour de la production de chaleur pour des chauffage à distances ou certains processus dans l'industrie, a un grand potentiel pour décarboner la société et ses besoins en chauffage. - Engament et incitation à développer les petites installations de biomasse agricole.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ Favoriser la capacité de stockage de carbone dans les sols agricoles.	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Ce volet ne coordonne pas son action à la LATeC. Les PAL et les plans climats, a minima, doivent être étroitement coordonnés. Ils sont un levier majeur de réponse aux enjeux climatiques puisqu'ils traitent de transport, territoire, milieux naturels, énergie et bâtiments, tout comme le plan climat. De la même manière, qu'en est-il de la coordination avec le plan directeur cantonal, le plan cantonal des transports, la loi sur la mobilité, etc.? **Justification** Ce volet ne coordonne pas son action à la LATeC. Or, à titre d'exemple, des modifications sont en cours visant des mesures liées : la proposition de l'art. 60 al. 2 LATeC prévoit de renfoncer les surfaces perméables, à l'exception des surfaces nécessaires à une utilisation usuelle. Est entendu par utilisation usuelle, explicitement dans les documents de l'Etat, le stationnement. Or, il est désormais plutôt usuel de proposer du stationnement perméable, en particulier pour des questions de résilience climatique. Cet exemple illustre d'une part que l'aménagement du territoire doit être mieux pris en compte et que les actions doivent être mieux coordonnées d'autre part. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Une des mesures dans cet axe "Territoire" vise justement à "adapter la planification du territoire en intégrant les projections climatiques dans les instruments d'aménagement". L'introduction du Test climat (art. 5 al. 2 LClim) doit permettre d'évaluer l'impact climatique des projets, stratégies, plans, programmes et loi du Conseil d'Etat. Cette évaluation est intégrée aux processus de décision.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Les mesures prévues doivent être intégrées prioritairement dans les instruments existants d'aménagement du territoire et ne pas conduire à la création de nouvelles démarches de planification parallèles.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Die geplanten Massnahmen sollten bevorzugt in bestehende Raumplanungsinstrumente integriert werden und nicht zur Schaffung neuer, paralleler Planungsansätze führen. **Justification** L'ACF avait déjà relevé, lors de la consultation du PCC1, l'importance d'inscrire l'action climatique dans les instruments de planification existants plutôt que de développer des démarches parallèles. Cette préoccupation demeure pleinement actuelle dans le cadre du PCC2. Der FGV verwies bereits bei der Vernehmlassung zum KKP1 auf die Wichtigkeit, das Klimahandeln in bestehende Planungsinstrumente einzubinden, statt parallele Ansätze zu entwickeln. Dieses Anliegen bleibt auch für den KKP2 aktuell. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Tenir compte de la diversité des contextes territoriaux du canton dans la définition des mesures d'adaptation des zones bâties et de lutte contre les îlots de chaleur. Berücksichtigung der Vielfalt der räumlichen Gegebenheiten des Kantons bei der Definition von Anpassungsmassnahmen der Bauzonen und zur Bekämpfung von Hitzeinseln. **Justification** Les réalités des villes-centres, des communes périurbaines et des communes rurales ou de montagne diffèrent fortement. Die Voraussetzungen der Zentrumsgemeinden, der periurbanen Gemeinden und der ländlichen oder Berggemeinden unterscheiden sich stark. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui sera intégrée dans la mise en œuvre des mesures Territoire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Veiller à assurer la cohérence entre les mesures du PCC2, les PAL, les PDR et les autres planifications sectorielles existantes. Abstimmung der Massnahmen des KKP2 mit jenen der OP, der RP und der anderen bestehenden sektoralen Planungen sicherstellen. **Justification** Les communes sont déjà fortement mobilisées dans la mise en œuvre de ces différents instruments. Die Gemeinden beteiligen sich bereits stark an der Umsetzung der verschiedenen Instrumente. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée dans la mise en œuvre des mesures Territoire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser l'articulation entre les mesures d'adaptation prévues par le Plan Climat et les instruments existants de l'aménagement du territoire, en précisant les nouvelles responsabilités confiées aux communes ainsi que les modalités de leur accompagnement technique et financier. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les communes sont les principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques territoriales. Afin d'éviter les doublons, les contradictions ou la création de nouvelles obligations non coordonnées, il apparaît indispensable que le PCC2 s'inscrive dans les instruments existants de planification territoriale. Cette clarification permettra aux communes d'intégrer les objectifs climatiques dans leurs projets tout en garantissant la sécurité juridique, la cohérence des procédures et une planification financière maîtrisée.	
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La formulation de la phrase « Ces évolutions génèrent des coûts croissants pour l'entretien des infrastructures, la protection du patrimoine bâti et la gestion des risques » (p. 101, § 2) gagnerait à être précisée. **Justification** En particulier, il serait utile d'expliciter le type de risques concernés (p. ex. risques climatiques, naturels, sanitaires ou technologiques), afin d'éviter toute ambiguïté et de mieux comprendre la nature des coûts évoqués.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.71 R1 Soutenir un aménagement du territoire en adéquation…		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Nous partons du principe que certaines mesures du PCC2 remplaceront certaines ordonnances de subventionnement, notamment en lien avec les projets d'adaptation aux fortes chaleurs (Action "Réaliser des projets d'adaptation aux fortes chaleurs"). Il serait utile d'identifier ces ordonnances dans le PCC2 afin d'éviter un double subventionnement. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être traité dans le cadre de la mise en œuvre.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ces ordonnances ont une validité fixée jusqu'au 31.12.2026, et il faut s'assurer que la transition soit fluide entre les deux sources de financement.	
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Ajouter des mesures liées au contexte bâti Se référer à la fiche SNBS : ☐ perméabilité ☐ Ombrage ☐ Facteur de réflexion (albedo) ☐ Végétalisation des toitures et façades **Justification** Mesures spécifiques à la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Parti politique Les VERT·E·S, 1701 Fribourg	**Réponse rapport** Le commentaire pourra être pris en considération lors de la mise en œuvre de cette mesure. Toutefois, toutes les actions de cette mesure visent le contexte bâti, avec par exemple la R1.01 et ses projets d'adaptation aux fortes chaleurs, liée à un guide pour les ilots de chaleur et fraîcheur (mesure S.2.1 PCC1) ou la R1.02 qui permet de soutenir la réalisation d'analyses climatiques locales, principalement dans le but de prendre des mesures contre les îlots de chaleur.
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Demande** En matière de planifications directrices, au vu des objectifs communs face aux enjeux climatiques, le Comité de l'ARS propose d'intégrer la planification régionale au sein de la mesure R1 « Soutenir un aménagement du territoire en adéquation avec les objectifs climatiques », qui prévoit actuellement uniquement l'harmonisation des planifications communales et cantonales. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, le document est modifié dans ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ce complément renforcerait d'autant plus l'approche intégrée de l'aménagement du territoire voulue par le canton.	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Les planifications cantonales et communales, qui sont impactées par cette mesure, doivent être précisées (PDCant, PAL, etc.). **Justification** La mesure vise l'harmonisation des planifications cantonales et communales. Cela passe impérativement par la révision des dispositions légales des planifications impactées afin que celle-ci puissent être déployées partout et de manière équitable (révision de la loi sur l'aménagement du territoire ? intégration des enjeux climatiques dans les planification cantonales, régionales et communales ? …) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Cette précision figurera dans l'annexe présentant le détail des actions, qui sera ajoutée à la version finale du document.
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Les objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire gagneront en efficacité s'ils s'intègrent dans les pratiques et outils déjà utilisés par les communes. Une approche cohérente avec les procédures existantes facilitera leur appropriation et leur mise en œuvre. Die in Sachen Raumplanung verfolgten Ziele wären zielführender, wenn sie in bereits von den Gemeinden verwendete Praktiken und Hilfsmittel integriert würden. Ein auf die bestehenden Verfahren abgestimmter Ansatz würde ihre Aneignung und Umsetzung erleichtern. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Les communes conduisent déjà de nombreuses démarches de planification. Une articulation claire avec ces instruments contribuera à limiter les doublons et à renforcer la cohérence de l'action publique. Die Gemeinden leiten bereits zahlreiche Planungsvorhaben. Eine klare Abstimmung mit diesen Instrumenten würde Doppelspurigkeiten verhindern und die Kohärenz des öffentlichen Handelns stärken. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Mieux connaître les effets locaux des changements climatiques constitue un préalable utile à l'action. Encore faut-il veiller à ce que les outils développés viennent soutenir les planifications existantes plutôt que générer une nouvelle couche d'études et de procédures. La valeur ajoutée de ces analyses résidera moins dans leur sophistication que dans leur capacité à être effectivement utilisées par les communes. Eine bessere Kenntnis der lokalen Auswirkungen des Klimawandels ist eine hilfreiche Vorbedingung für das Handeln. Es ist freilich dafür zu sorgen, dass die entwickelten Hilfsmittel die bestehenden Planungen unterstützen und keine neuen Studien- und Verfahrensebenen schaffen. Der Mehrwert solcher Analysen liegt weniger in ihrer Ausgefeiltheit als vielmehr in ihrer Anwendbarkeit durch die Gemeinden. **Justification** Les communes doivent pouvoir intégrer les considérations climatiques dans leurs planifications sans devoir systématiquement recourir à des démarches d'étude supplémentaires ou à des expertises complexes. Die Gemeinden müssen die klimatischen Überlegungen in ihre Planungen einbinden können, ohne systematisch zusätzliche Studien durchzuführen oder komplexe Gutachten in Anspruch zu nehmen. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez	**Réponse rapport** Dans le cadre du premier PCC, une analyse climatique cantonale est en cours de finalisation et devrait être publiée au plus tard l'année prochaine sur le portail cartographique de l'Etat. Cette analyse pourra être directement utilisée par les communes pour définir leurs actions. De plus, il existe déjà un guide sur les ilots de chaleur (mesure S.1.3 du PCC1), qui contient un catalogue d'actions clé en main.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** La mesure R1.04 est fondamentale en cela qu'elle conditionne la réalisation de très nombreuses autres mesures à incidence territoriale (dont la R1.01). Elle se décline à plusieurs niveaux : cantonal, régional, communal (art. 11 LATeC); donc aussi bien dans le plan directeur cantonal, que les plans de portée régionale, que les PAL et les autorisations de construire. L'adéquation avec les objectifs climatiques nécessite une action coordonnée et cohérence à chacun de ces niveaux institutionnels et instrumentaux. Cet aspect devrait mieux apparaitre dans la fiche d'action. Au passage, on note que les objectifs climatiques sont ceux qui figurent à l'article. 1 LClim. Plus précisément, l'AT devrait impérativement figurer en tant que thème transversal qui affecte toutes les activités à incidence territoriale disposant simultanément d'une incidence climatique. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	L’aménagement du territoire agit à divers niveaux institutionnels, par le biais d’instruments différents, en visant des objectifs variés et adaptés aux espaces considérés (densification, espace de verdure, protection des bases de la vie, etc; art. 1 et 3 LAT). Ces aspects multidimensionnels devraient mieux figurer dans la fiche d’action, pour en montrer la cohérence.	
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** La liste des entités responsables est large (BuD, PromFR, SBat, SeCA, SEn, SGeo, SSP), mais la fiche ne précise pas les rôles et responsabilités de chacune, ni les mécanismes de coordination entre elles. **Justification** Rendre le plan plus opérationnel pour les entités responsables de la mise en œuvre et plus lisible pour les partenaires externes.	**Réponse rapport** Cette précision figurera dans l’annexe présentant le détail des actions, qui sera ajoutée à la version finale du document. De plus, la coordination des mesures et actions se fait au niveau du Service de l'environnement (section climat).
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Le SSP soutient la continuité de la mesure R1.01 et souhaite poursuivre son investissement pour le bon déploiement de cette mesure sur le terrain. **Justification** La mesure R1.01 s'inscrit dans la continuité directe de la mesure S.2.1 du premier Plan Climat cantonal, dont le bilan est positif. Durant la 1ère génération du PCC, ce dispositif a permis d'accompagner de nombreuses communes fribourgeoises dans la conception et la réalisation de projets concrets d'adaptation aux fortes chaleurs : végétalisation d'espaces publics, création d'îlots de fraîcheur, renaturation de surfaces imperméabilisées. L'engouement des communes pour ces interventions a été réel et constant, témoignant d'un besoin de terrain bien identifié et d'une demande qui ne faiblit pas. La reconduction de cette action est donc pleinement justifiée et vivement soutenue.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Innover dans les projets à venir mais également ceux déjà validés** **Justification** Le Plan Climat pourrait inciter la mise en place une procédure permettant d'actualiser les projets de construction lorsque plusieurs années s'écoulent entre leur conception et leur réalisation. Les délais liés aux concours d'architecture, aux oppositions ou aux procédures font que certains projets sont construits dix à quinze ans après leur conception. Entre-temps, les connaissances, les technologies et les enjeux climatiques évoluent fortement. Il est essentiel de pouvoir intégrer ces évolutions sans devoir relancer un concours ou revoter un budget. Le canton pourrait instaurer une révision climatique obligatoire au-delà d'un certain délai (par exemple cinq ans), afin d'adapter le projet sur des aspects tels que l'énergie, les matériaux utilisés, la biodiversité ou les îlots de fraîcheur. Cette mesure garantirait que les investissements publics restent en adéquation avec les objectifs climatiques au moment de leur réalisation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être analysé dans la mise en œuvre des mesures
(1) Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg (2) Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** (1) **R1** : Pro Natura Fribourg salue la volonté d'adaptation au changement climatique sous l'angle territorial. Cependant, les compétences en la matière sont principalement dévolues aux communes. Sans un renforcement de la loi sur le climat à cet égard, nous voyons mal comment certaines mesures prioritaires pourront être réalisées de manière efficace (par exemple R1.04). (2) Permettre des mesures territoriales efficaces **Justification** (1) .	**Réponse rapport** La mesure T1 "Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat" vise cet objectif. Les actions prévues dans le cadre de cette mesure sont des actions de soutien pour accompagner les communes dans l'élaboration de Plan Climat communaux ou intercommunaux au sens de l'article 17 LClim (RSF 815.1, LClim).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(2) Le PSF salue la volonté d'adaptation au changement climatique sous l'angle territorial. Cependant, les compétences en la matière sont principalement dévolues aux communes. Sans un renforcement de la loi climat à cet égard, il est peu clair comment certaines mesures prioritaires pourront être réalisées de manière efficace (par exemple R1.04).	
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral estime que le Plan climat devrait davantage intégrer les assurances privées parmi les partenaires de la politique climatique, en particulier dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. **Justification** Les assureurs disposent d'une expertise importante en matière d'analyse des risques, de modélisation des événements extrêmes et de prévention des dommages. Ils pourraient contribuer au développement d'outils de monitoring, à l'identification des zones les plus exposées et à l'élaboration de stratégies communes de réduction des risques en collaboration avec le canton et les communes. Le parti vert'libéral recommande dès lors d'examiner les possibilités de partenariats public-privé dans ce domaine. Ceux-ci pourraient notamment porter sur le financement de mesures de prévention, le partage de données, le développement d'outils d'aide à la décision ou l'évaluation de technologies innovantes de protection contre certains phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les systèmes de lutte contre la grêle, pour autant que leur efficacité scientifique et leur rapport coût-bénéfice soient démontrés. Le parti vert'libéral considère que les acteurs de l'assurance ont tout intérêt à participer activement à la réduction des risques climatiques. Leur expertise et leurs données constituent des ressources précieuses qui pourraient utilement compléter l'action des autorités publiques dans la mise en œuvre du Plan climat.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée dans la mise en œuvre de cette mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** R1.03 Réaliser et implémenter un programme de sensibilisation aux enjeux climatiques auprès des corps professionnels de l'urbanisme et de la construction: Les formations destinées aux professionnels de l'urbanisme et de la construction devraient être reconnues, orientées vers la pratique et valoriser les PME qui développent les compétences de leur personnel. **Justification** Reconnaissance du rôle de la sensibilisation et de la formation comme moteurs de la transition énergétique.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** R1.04 Aménager le territoire conformément aux objectifs climatiques contexte de changements climatiques: La mise en œuvre des objectifs climatiques dans l'aménagement du territoire devrait associer les entreprises régionales et, dans la mesure du possible, favoriser les prestataires engagés dans des pratiques durables. **Justification** Faire appel aux PME de proximité et qui connaissent le territoire et les enjeux.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.72 R2 Renforcer la résilience face aux dangers naturels amplifiés…		
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajout de l'action: **Elaborer un plan cantonal de préparation aux crises climatiques extrêmes**, en coordination avec les communes. Ce plan pourrait notamment couvrir :	**Réponse rapport** Merci pour la proposition. La multiplication et l'intensification attendues des événements climatiques extrêmes renforcent effectivement les besoins d'anticipation, de coordination et de préparation des autorités. Ces enjeux pourront être pris en compte au travers de plusieurs dispositifs cantonaux de gestion des risques et de protection de la population. Une nouvelle action a

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ les canicules □ les sécheresses et les restrictions d'eau □ les lieux de rafraîchissement □ la communication à la population □ la continuité des services essentiels □ la coordination entre l'ORCOC, les communes et la protection civile Pour cela, les communes, en particulier, auront besoin: □ d'outils □ de financements □ de plans-types □ d'accompagnement **Justification** Les modifications climatiques extrêmes sont appelées à se multiplier et représentent un enjeu majeur de protection de la population. Un plan cantonal renforcerait l'anticipation, la coordination des acteurs et la capacité de réponse des autorités afin de limiter les impacts sur la population et les services essentiels.	été ajoutée en ce sens.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Les planifications cantonales et communales, qui sont impactées par cette mesure, doivent être précisées (PDCant, PAL, etc.). **Justification** La coordination entre les outils de planification doit être garantie afin de renforcer les effets des mesures et garantir leur intégration. Les mesures du	**Réponse rapport** Cette précision figurera dans l'annexe présentant le détail des actions, qui sera ajoutée à la version finale du document.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	volet “Transversal”, dont l’incitation au PCCo, ne peuvent garantir l’atteinte des objectifs car celles-ci sont incitatives, tandis que les planifications liantes sont obligatoires (PDCant, PDR, PDA, PAL, PAD). **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Centre ROSAS HEIA-FR 1700 Fribourg	**Demande** Je suis surpris de ne pas voir le SPC parmi les entités responsables de la mise en oeuvre. **Justification** La résilience des infrastructures de transports vis à vis des changements climatiques est un point essentiel, d’autant plus lorsque l’on voit les évènements récents (Blatten, La Tzoumaz, Zermatt, …)	**Réponse rapport** La résilience des infrastructures de transport face aux dangers naturels constitue effectivement un enjeu important. La présente mesure vise toutefois prioritairement la connaissance, le suivi et la gestion des dangers naturels ainsi que la production des données de base nécessaires à leur prise en compte. Les entités responsables ont été désignées en fonction de ces compétences spécifiques. Les services gestionnaires d'infrastructures, dont le SPC, sont néanmoins concernés par les résultats de ces travaux dans le cadre de leurs propres activités de planification, d'exploitation et d'entretien. Le SPC est autres parties prenantes pertinentes pourront être intégrés ultérieurement dans les actions concernées du PCC2.
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **R2** : La subvention de 0,575 million de francs pour cette mesure pourtant essentielle nous semble dérisoire. **Justification** .	**Réponse rapport** Merci pour la remarque.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.73 3. Transversal		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg soutient la mise en place de synergies entre productions énergies renouvelables, mobilité durable et stockage. **Justification** aeefribourg/freiburg souhaite que le canton de Fribourg se décarbone ses besoins en énergies. Il doit pouvoir économiser ou rendre son bâti plus efficient. Il doit aussi plus autoproduire encore beaucoup plus l'électricité renouvelable consommée dans le canton de Fribourg. - Les communes sont très importantes pour promouvoir ces changements drastiques. - Il faut informer et inciter sur les nouveaux outils d'autoconsommation : CEL, Communauté Electrique Locale et vCRP, virtuel Regroupement Consommation Propre - Il faut également réfléchir et intégrer dans les plans de planification un concept de batterie de quartier. - Il faut créer des ponts pour construire des synergies entre les différents domaines que sont l'énergie, l'immobilier, l'agriculture/exploitation forestière, l'environnement et la mobilité durable/transports. - Propositions: - Subventionner des plans communaux pour la mobilité électrique. Chaque commune ou district doivent faire leur plan communal de mobilité. Exemple : Le canton de Fribourg a été un des pionniers en Suisse pour le	**Réponse rapport** Merci de votre prise de position. Une collaboration est en cours avec les communes, notamment pour faciliter l'élaboration des plans climat communaux ou intercommunaux, via l'action T1.01 « Soutenir l'élaboration des Plans climat communaux ou intercommunaux ». Un soutien au développement de l'infrastructure de recharge est également prévu dans le cadre d'un projet de Plan d'action électromobilité (M2.01). Vos propositions relèvent principalement de la compétence des politiques sectorielles en matière d'énergie et de mobilité. Elles pourront être examinées dans la mesure où elles recoupent les actions du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	développement d'un réseau de place de parc pour le covoiturage dans chaque commune. ◦ Favoriser et déployer la recharge électrique dans les quartiers d'habitation locatifs. Il faut permettre à l'accès à la prise électrique pour la recharge pour tous. Il faut informer les bénéfices aux propriétaires d'immeubles privés ou institutionnels d'apporter cette accessibilité à la recharge. Il faut aussi permettre à des fournisseurs de solutions de déployer des solutions ou produits sur le domaine public. ◦ Proposer une prime spéciale pour favoriser une solution globale au sein d'une habitation individuelle, d'un immeuble, d'un quartier et d'une commune : recharge de mobilité électrique avec une production à base de 100% d'énergies renouvelables. Une prime supplémentaire pourrait être octroyée si une combinaison entre unité de recharge, de production d'énergie et de stockage est mise en place. Il faut intensifier ce déploiement d'îlots d'autoconsommation. Cela permettra aussi des économies pour le renforcement des réseaux électriques. Cela favorisera la mise en place de la Stratégie Energétique 2050 de la Confédération et la sécurité de l'approvisionnement électrique. ◦ Proposer une prime spéciale pour les bornes de recharge bidirectionnelle pour optimiser l'utilisation du véhicule électrique (mobilité et stockage bidirectionnel). ◦ Inciter les entreprises à passer tout leur parc automobile ou de camions à l'électrique avec du renouvelable local.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	◦ Inciter l'agriculture à passer leur engins agricoles à l'électrique avec du renouvelable local. ◦ Des Transports Publics exemplaires exempt de combustible fossile avec leur propre production d'énergie électrique. Des solutions du style Sun-Ways existe maintenant (solaire PV).	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Demande** Préciser, pour les mesures transversales, celles qui relèvent d'obligations légales de celles qui reposent sur une démarche volontaire, ainsi que leurs implications organisationnelles pour les communes. **Justification** Les mesures transversales constituent les principaux leviers de mise en œuvre du Plan Climat cantonal et sont susceptibles d'avoir des répercussions dans l'ensemble des politiques publiques. Afin de faciliter leur mise en œuvre, le Conseil communal estime qu'il est important de distinguer les mesures qui découlent d'obligations légales de celles qui relèvent d'une démarche volontaire et d'en préciser les implications organisationnelles pour les communes.	**Réponse rapport** Les actions transversales n'impliquent aucune nouvelle obligation pour les communes ; là où les communes sont impliquées, le PCC apporte un soutien aux actions choisies par la commune.
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Demande** Wir fordern im Rahmen der transversalen Massnahmen die Einführung eines strikten Werbeverbots für extrem klimaschädliche Produkte und Lebensweisen (insbesondere Fleischprodukte, Flugreisen und fossil betriebene Fahrzeuge) im öffentlichen Raum. Dies gilt ganz besonders für Werbeflächen im Umfeld von Bildungseinrichtungen. **Justification** Der Klimaplan setzt im transversalen Pfeiler richtigerweise stark auf Kommunikation, Sensibilisierung (wie z. B. in der Massnahme T2) und die	**Réponse rapport** Die Massnahme T4.02 « Einschränkung von kommerzieller Werbung, die vom öffentlichen Raum aus sichtbar ist » geht in diese Richtung.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Begleitung der Bevölkerung bei der Klimawende (Massnahme T4). Es ist jedoch absolut inkonsequent und eine Verschwendung öffentlicher Mittel, einerseits viel Geld in Sensibilisierung, Schulung und Bildung zu investieren, wenn andererseits zugelassen wird, dass allgegenwärtige Werbung genau diese Bemühungen wieder zunichtemacht. Werbung für Flugreisen, Fleisch oder Verbrennerautos normalisiert unnachhaltige Lebensweisen und konterkariert die staatlichen Bemühungen um Suffizienz und Klimaschutz. Ein kantonales Werbeverbot für solche Produkte im öffentlichen Raum ist daher eine logische und zwingend notwendige Voraussetzung, um den transversalen Kommunikations- und Bildungszielen des Kantons überhaupt Glaubwürdigkeit und echte Wirkung zu verleihen.	
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** Manque de correspondance entre le texte d'introduction de la page 105 et les 4 fiches de mesures du thème "transversal" **Justification** Par exemple : - Le volet vise à développer les compétences nécessaires à la transition : Les compétences de qui ? De la population ? Des entreprises ? Des élèves du canton ? Les notions de formation et de développement des compétences n'apparaissent pas de manière suffisamment explicite (sensibiliser n'a pas la même portée). - On parle de **séquestration carbone** dans l'introduction du thème mais cela ne réapparait ensuite pas du tout dans les fiches de mesure.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. Il est précisé qu'il s'agit de la sensibilisation des élèves dans le cadre scolaire. La séquestration est en effet traitée dans l'action transversale T3.03 « Assurer le suivi et l'élaboration des conditions cadres des projets de CCS/NET"

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.74 T1 Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat….		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Les communes ont un rôle important à jouer dans le domaine de la politique climatique, y compris du point de vue financier. Les subventions à leur égard devraient être revues à la baisse. **Justification** Il convient que chaque niveau de gouvernement assume sa part de responsabilité et que l'Etat ne prenne pas en charge des mesures qui relèvent de la compétence des communes.	**Réponse rapport** L'incitation à élaborer un plan climat s'inscrit dans la mise en œuvre de l'art. 17 de la loi sur le climat (LClim, RSF 815.1) et de l'art. 35 du règlement sur le climat (RClim, RSF 815.11). Il convient de noter qu'en ce qui concerne les objets subventionnables, « lorsque le bénéficiaire de la subvention est une commune ou un groupement de communes, le taux de subventionnement maximal s'élève à 30 % » (art. 25 al. 1, RClim). Celui-ci est réduit par rapport aux autres bénéficiaires pour lesquels le taux maximal s'élève à 50%.
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Demande** L'échelle régionale permet de coordonner la mise en œuvre d'actions à l'échelle communale. Les Régions peuvent jouer un rôle d'interlocuteur privilégié entre le canton et les communes afin de favoriser la collaboration intercommunale et la concrétisation d'actions intercommunales en faveur du climat. Le Comité proposer de compléter la mesure T1 « Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat » en ce sens. **Justification** La mutualisation des ressources représente un levier important pour renforcer la capacité d'action des communes face aux enjeux climatiques.	**Réponse rapport** La collaboration intercommunale visant à élaborer un plan climat intercommunal est soutenu par l'action, y compris lorsqu'elle est facilitée par une Région.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Demande** Ajouter l'action : **Soutenir le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire, et promouvoir les communautés électriques locales (CEL).** **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la proposition qui pourra être analysée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le développement des énergies renouvelables est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques et renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. En parallèle, les communautés électriques locales favorisent l'autoconsommation, la production d'électricité renouvelable à l'échelle locale et une meilleure utilisation des réseaux existants, tout en impliquant davantage les citoyennes, les citoyens et les acteurs locaux dans la transition énergétique.	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** L'ACF invite le Conseil d'État à veiller au maintien d'exigences méthodologiques et administratives proportionnées aux capacités des communes. Les démarches intercommunales peuvent représenter une réponse adaptée dans certains contextes ; elles doivent toutefois demeurer fondées sur les besoins et les choix des collectivités concernées. Il appartient aux communes de décider de leur organisation. Der FGV fordert den Staatsrat auf, für die Aufrechterhaltung von methodologischen und administrativen Anforderungen zu sorgen, die den Kapazitäten der Gemeinden Rechnung tragen. Gemeindeübergreifende Vorgehen können eine geeignete Antwort für bestimmte Ausgangslagen bieten; sie müssen jedoch bedarfsgerecht bleiben und die Entscheide der betroffenen Gemeinden berücksichtigen. Die Gemeinden sollen selbst über ihre Organisation entscheiden. **Justification** Les communes fribourgeoises présentent des réalités très différentes en termes de ressources administratives, techniques et financières. Les démarches intercommunales constituent souvent une réponse adaptée, en particulier pour les petites et moyennes communes. Die Freiburger Gemeinden sind in Bezug auf administrative, technische und finanzielle Ressourcen sehr heterogen aufgestellt. Oft stellt der	**Réponse rapport** Les planifications climatiques des communes bénéficient d'un soutien financier dont l'administration est légère (art. 34 et 35 RClim). Pour faciliter leurs démarches, un soutien technique sous la forme d'un guide et d'outils sera mis à disposition des communes. Ce soutien est ciblé sur les communes de petite et moyenne taille.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	gemeindeübergreifende Ansatz eine geeignete Lösung dar, insbesondere für die kleinen und mittleren Gemeinden. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes	**Demande** L'intégration des scénarios climatiques dans les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) constitue une évolution cohérente au regard des défis auxquels les communes sont déjà confrontées en matière de gestion de l'eau.	**Réponse rapport** L'accompagnement prévu des communes par un guide et des outils va dans le sens proposé.

Participant·e	Commentaire	Réaction
fribourgeoises 1720 Corminboeuf	La mise en œuvre de cette démarche gagnera toutefois à s'appuyer sur des outils harmonisés et directement mobilisables. Die Integration der Klimaszenarien in die generellen Entwässerungspläne (GEP) ist eine stimmige Entwicklung in Anbetracht der Herausforderungen, mit denen sich die Gemeinden im Bereich der Gewässerbewirtschaftung bereits konfrontiert sehen. Hierzu wäre es förderlich, wenn sie sich auf einheitliche und direkt mobilisierbare Instrumente stützen würde. **Justification** Les communes doivent pouvoir s'appuyer sur des outils proportionnés et directement mobilisables dans leurs démarches de planification. Une approche harmonisée favorise également l'efficience et la comparabilité des démarches entreprises à l'échelle cantonale. Die Gemeinden müssen sich auf verhältnismässige Hilfsmittel stützen können, die direkt in ihren Planungsvorhaben nutzbar sind. Mit einem einheitlichen Ansatz können die auf kantonaler Ebene ergriffenen Massnahmen ihre Wirksamkeit und Vergleichbarkeit fördern. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Les outils développés dans le cadre des projets pilotes menés avec plusieurs communes fribourgeoises illustrent l'intérêt d'une démarche fondée sur l'expérimentation et le partage d'expériences. Leur diffusion à l'ensemble des collectivités locales constitue un moyen concret de renforcer les capacités d'action des communes. Cette logique rejoint les démarches développées par l'ACF au travers de ses plateformes d'échange, qui visent à favoriser le partage de bonnes pratiques et la valorisation des expériences menées au sein des communes. Die mit Pilotprojekten zusammen mit mehreren Freiburger Gemeinden entwickelten Tools zeigen das Interesse an einem Vorgehen, das sich auf die praktische Erfahrung und den Austausch stützt. Ihre Ausweitung auf alle lokalen Gemeinwesen ist ein konkretes Hilfsmittel zur Stärkung der Handlungsfähigkeit der Gemeinden. Diese Logik entspricht dem vom FGV mit seinen Austauschplattformen entwickelten Ansatz, der den Austausch der bewährten Praxis und die Nutzung der Erfahrungen der Gemeinden fördert. **Justification**	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. Le PCC2 continuera de faciliter l'échange et le partage d'expériences entre les communes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le partage d'expériences et la mise à disposition d'outils éprouvés constituent des leviers efficaces pour faciliter la mise en œuvre des actions climatiques au niveau communal. Der Erfahrungsaustausch und die Bereitstellung von erprobten Hilfsmitteln sind zielführende Hebel für eine einfachere Umsetzung des Klimahandelns auf kommunaler Ebene. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Architectes pour le climat, 1700 1700 Fribourg • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin • Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Comité de l'Association des communes fribourgeoises 1720 Corminboeuf	**Demande** Plusieurs objectifs du PCC2 reposent directement sur la capacité d'action des communes. La réussite de cette mesure dépendra de la capacité du Canton à proposer un accompagnement adapté à la diversité des situations rencontrées sur le terrain. Mehrere Ziele des KKP2 stützen sich direkt auf die Handlungsfähigkeit der Gemeinden. Der Erfolg dieser Massnahme hängt von der Fähigkeit des Kantons ab, ein Begleitung anzubieten, die den verschiedenen in der Praxis angetroffenen Situationen Rechnung trägt. **Justification** Les communes jouent un rôle central dans la mise en œuvre de nombreuses mesures prévues par le Plan Climat, mais disposent de ressources et de capacités très variables selon leur taille et leur contexte. Bei zahlreichen im Klimaplan vorgesehenen Massnahmen spielen die Gemeinden eine zentrale Rolle bei ihrer Umsetzung; ihre Ressourcen und Kapazitäten hängen jedoch von ihrer Grösse und von ihrer Ausgangslage ab. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bas-Intyamon, Administration, 1667 Enney • Grolley-Ponthaux, 1772 Grolley • Grandvillard, 1666 Grandvillard • Givisiez, Commune de Givisiez, Secrétariat communal, 1762 Givisiez • Courtepin, Commune de Courtepin, 1784 Courtepin	**Réponse rapport** Le soutien en forme de guide et outils est ciblé sur les communes de petite et moyenne taille. La Section climat reste à disposition pour un soutien technique selon les besoins des communes.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Düdingen, 3186 Düdingen • Surpierre, Commune de Surpierre, 1527 Villeneuve • Cheyres-Châbles, Administration générale, 1468 Cheyres • Le Mouret, Commune Le Mouret, 1724 Le Mouret • Mont-Vully, Conseil communal, 1786 Sugiez • Marsens, Secrétariat, 1633 Marsens • Massonnens, 1692 Massonnens • Broc, Commune de Broc, 1636 Broc	
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Ce montant ne pourrait-il pas être alloué pour des mesures concrètes ? **Justification** Plutôt que de prévoir 3.7mio de francs pour le soutien à l'élaboration de plans, ne serait-il pas préférable d'allouer ce montant à des mesures concrètes, qui permettraient aux communes qui ont d'ores et déjà des projets allant dans le sens du PCC2 de les financer en partie.	**Réponse rapport** Il convient de noter qu'environ deux tiers du montant cité sont destinés aux mesures concrètes de l'action T1.03 « Soutenir la prise en compte des scénarios climatiques dans le plan général d'évacuation des eaux ».
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Demande** Un PCCo est-il soumis à la validation du canton à l'instar des plans d'aménagement ? **Justification** Pour les communes, chiffrer des objectifs pourrait s'avérer particulièrement difficile, faute d'outils à disposition. C'est pourquoi, une validation par le canton, exigeant des objectifs chiffrés pourrait décourager l'élaboration d'un PCCo.	**Réponse rapport** Non les PCCo ne sont pas soumis à la validation du Canton. Dans le cadre d'un subventionnement pour l'élaboration d'un plan climat communal ou intercommunal, le canton vérifie uniquement que les conditions d'octroi décrites à l'article 34 du RClim (RSF 815.11) sont remplies.

Participant·e	Commentaire	Réaction
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Proposer des grilles d'indicateurs de décarbonation pour la construction aux communes** **Justification** Pour les communes souhaitant se décarboner, le canton pourrait développer des outils simples de suivi et d'évaluation de l'impact carbone des projets de construction et de rénovation. Ces outils s'appuient sur un ensemble d'indicateurs communs, tels que les émissions de CO_2 évitées, la part de matériaux réemployés ou biosourcés, les quantités de matériaux valorisés ou encore les émissions grises des projets. Associés à des objectifs quantifiés, ils permettraient aux communes de piloter leurs politiques publiques, de mesurer les résultats obtenus et de comparer les effets des différentes actions engagées.	**Réponse rapport** Un guide sera développé via l'action E2.01 « Promouvoir les matériaux de construction bas carbone » ; la suggestion d'y inclure les émissions évitées par matériau pourra y être intégrée.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Compléter par un soutien pour la mise en œuvre des plans climat, à l'instar du canton de Vaud qui finance à 50% (montants plafonnés) un poste de délégué climat sur 4 ans après la réalisation du plan climat communal **Justification** L'élaboration d'un plan climat communal est importante mais sa mise en oeuvre l'est encore plus.	**Réponse rapport** Merci pour la demande qui n'est pas retenue pour des questions de financement
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Intensifier les efforts communaux **Justification** Cf. remarques ci-dessus concernant les communes	**Réponse rapport** L'incitation des actions communales et intercommunales se fait via l'action T1.01 « Soutenir l'élaboration des Plans climat communaux ou intercommunaux ».

Participant·e	Commentaire	Réaction
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Cette mesure doit rester une incitation et non une obligation **Justification** On sait que régulièrement une incitation devient rapidement une obligation	**Réponse rapport** L'inquiétude exprimée est bien comprise. Il convient toutefois de relever qu'une obligation faite aux communes en ce sens supposerait une modification de la loi, à savoir de l'article 17 de la LClim. Le législateur a décidé d'introduire le principe d'incitation plutôt que d'obligation. L'action de soutien aux communes vise à mettre en œuvre le principe de soutiens technique et financier prévu également à cet article et ainsi de faciliter et de soutenir les démarches volontaires qu'elles entreprennent.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.75 T2 Plan Climat Agriculture : communication et sensibilisation		
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Demande** AGRI Fribourg propose également d'informer les agriculteurs sur les nouvelles productions qui pourraient être introduites sur le canton de Fribourg. **Justification** Les agriculteurs ont parfois tendance à diversifier leurs exploitations avec des productions "traditionnelles". Cette stratégie de communication pourrait également faire part des nouvelles productions qui pourraient, avec les changements climatiques, trouver leur place dans notre canton.	**Réponse rapport** Merci pour cette proposition qui pourra être examinée lors de la mise en œuvre de l'action.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Une exemption des efforts valorisée par la communication ? **Justification** Le PSF s'étonne du fait que, malgré une très large exemption du secteur agricole des efforts communs visant à atteindre les objectifs climatiques, celui-ci obtienne une subvention d'un demi-million de francs visant à valoriser ses efforts. Le PSF propose que cette subvention soit allouée à la	**Réponse rapport** La mesure T2 représente le 3e axe du Plan Climat Agriculture qui possède un axe protection du climat (réduction des émissions de GES), un axe adaptation aux changement climatique ainsi qu'un axe communication et sensibilisation. La mesure T2 a comme objectif de former aux systèmes agroalimentaires à faible empreinte climatique bas carbone par l'utilisation des canaux de communication mais aussi par l'organisation d'événements de sensibilisation, contribuant à l'adoption généralisée de pratiques agricoles respectueuses du

Participant·e	Commentaire	Réaction
	valorisation des efforts faits par l'ensemble des secteurs économiques au prorata de leur contribution.	climat.
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** **T2** : Pro Natura Fribourg ne voit pas en quoi une subvention visant à développer une stratégie de promotion commerciale des produits agricoles, dont certains ont des impacts clairement négatifs sur le climat et la biodiversité, s'inscrit dans un plan climat. Cela est d'autant plus problématique au regard des concessions accordées au secteur agricole en matière de réduction des émissions de GES, qui éloignent significativement l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. **Justification** .	**Réponse rapport** La mesure T2 représente le 3e axe du Plan Climat Agriculture qui possède un axe protection du climat (réduction des émissions de GES), un axe adaptation aux changement climatique ainsi qu'un axe communication et sensibilisation. La mesure T2 a comme objectif de former aux systèmes agroalimentaires à faible empreinte climatique bas carbone par l'utilisation des canaux de communication mais aussi par l'organisation d'événements de sensibilisation, contribuant à l'adoption généralisée de pratiques agricoles respectueuses du climat.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** L'UDC soutient pleinement la diffusion des innovations agricoles et le transfert des connaissances vers les exploitations. En revanche, elle s'interroge sur l'opportunité d'engager un demi-million de francs d'argent public dans une mesure essentiellement consacrée à la communication. **Justification** La communication publique doit informer. Elle ne doit pas devenir un outil visant à culpabiliser une profession qui assume déjà de nombreuses missions : - production alimentaire ; - entretien du paysage ; - biodiversité ;	**Réponse rapport** La mesure T2 représente le 3e axe du Plan Climat Agriculture qui possède un axe protection du climat (réduction des émissions de GES), un axe adaptation aux changement climatique ainsi qu'un axe communication et sensibilisation. La mesure T2 a comme objectif de former aux systèmes agroalimentaires à faible empreinte climatique bas carbone par l'utilisation des canaux de communication mais aussi par l'organisation d'événements de sensibilisation, contribuant à l'adoption généralisée de pratiques agricoles respectueuses du climat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	□ sécurité alimentaire ; □ stockage de carbone dans les prairies permanentes. Les agriculteurs doivent être considérés comme des partenaires. Ils ne doivent pas avoir le sentiment que l'administration cherche à modifier leurs pratiques par des campagnes institutionnelles.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.76 T3 Piloter l'élaboration, la mise en oeuvre		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Que se passera-t-il si l'action "Assurer le fonctionnement et la mise en œuvre du Plan Climat cantonal" ne passe pas en consultation ou devant le GC ? Ces ressources devraient être prévues hors PCC. **Justification** Le fonctionnement du PCC, ainsi que la gestion et la coordination de son budget devront de toute façon être assurés. On élabore un PCC, qui prévoit des ressources pour justement s'occuper du PCC : cela devrait plutôt entrer dans les tâches habituelles du Service, avec les ressources existantes.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Il faut rappeler que le PCC est une stratégie du Conseil d'Etat et qu'il a la compétence de l'adopter. Le Grand Conseil se prononce sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre des mesures. Les montants prévus pour la mise en œuvre du PCC sont inscrits chaque année au budget. Ils font ainsi l'objet de toutes les discussions jusqu'à l'adoption du budget annuel par le Grand Conseil.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** L'action T3.02 pourrait être élargie. Le fait d'analyser la conformité n'est qu'une étape qui consiste à établir un état de la situation. Elle devrait être complétée par une étape d'élaboration des mesures législatives et réglementaires nécessaires à corriger les éventuelles incohérences et à les soumettre aux autorités d'adoption compétentes. Au demeurant, un travail similaire pourrait être entrepris par les communes. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui pourra être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	L'objectif est de garantir une cohérence globale de l'action publique. Il ne suffit pas d'identifier d'éventuelles lacunes. Encore faut-il agir pour les combler.	
Service de législation 1700 Fribourg	**Demande** Le SLeg est désigné comme entité co-responsable (avec le Service de l'environnement, SEn) de la mise en œuvre de la mesure transversale T3 intitulée « Piloter l'élaboration, la mise en œuvre, le réexamen et le suivi de la politique climatique ». Cela n'est ni judicieux ni réaliste. Dès lors, s'il paraît nécessaire de mentionner l'implication du SLeg dans la mise en œuvre de cette mesure, cela doit être fait de manière beaucoup plus nuancée. **Justification** Dans la version du Plan qui a été mise en consultation interne en janvier 2026, le SLeg n'était mentionné que comme « service concerné » par ce qui était alors la mesure M10 (p. 83). Or le qualificatif « concerné » semble bien plus adapté à la situation que le mot « responsable », ce que montre clairement la liste d'actions liées à cette mesure. Il n'entre en effet pas dans les attributions du SLeg et encore moins dans ses compétences d'« assurer le fonctionnement et la mise en œuvre du Plan climat cantonal » ou d'« assurer le suivi et l'élaboration de la base légale pour des projets de captage et de stockage de carbone ou de technologies d'émission négative ». Par ailleurs, le SLeg ne dispose pas non plus des « compétences matières » pour analyser la conformité des bases légales cantonales aux objectifs climatiques. Il examine certes de manière globale les projets législatifs qui lui sont soumis sous différents angles, dont celui de leur conformité globale avec le droit supérieur, mais cet examen reste par la force des choses assez général et ne peut en aucun cas couvrir la question de savoir si un projet est compatible ou non avec le Plan climat. Dans ce domaine, le SLeg se limitera dans la pratique à des appréciations très générales et à des remarques sur la	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire. Le fait que le SLeg soit mentionné comme service impliqué dans la mesure T3 n'implique pas un rôle moteur dans sa mise en œuvre. Plus précisément, le SLeg est indiqué comme entité en coordination pour les deux actions suivantes : T3.02 « Analyser la conformité des bases légales cantonales aux objectifs climatiques » et T3.03 « Assurer le suivi et l'élaboration des conditions cadres pour des projets de CCS/NET ». Ces actions sont pilotées par la Section climat. Le SLeg sera tenu au courant des progrès et, selon les besoins, son avis juridique sera sollicité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	nécessité de procéder à un test climat, une fois que des critères permettant de déterminer (plus clairement que ne le font la LClim et le RClim) quels projets sont soumis à ce test auront été fixés.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.77 T4 Encourager à la sobriété et accompagner à la transition climatique		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le financement de l'action "Soutenir les projets pour la jeunesse sur le thème du climat" doit être bien coordonné avec celui du plan d'action Je participe!. **Justification** Il faut absolument éviter les doublons.	**Réponse rapport** Merci de votre remarque. L'action a été coordonnée en amont avec le Service de l'enfance et de la jeunesse.
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Demande** Nous recommandons que ce projet pilote soit conçu comme un dispositif de recherche participative associant des ménages aux profils socio-économiques variés, afin d'analyser les capacités différenciées à adopter des pratiques de sobriété et d'éviter que les politiques publiques ne reposent sur une conception uniforme des comportements de consommation. **Justification** Enfin, la mesure T4 (p.109) sur la sobriété prévoit d'initier un projet pilote, mais sans préciser comment celui-ci prendra en compte les fortes disparités sociales qui traversent les pratiques de consommation. Or, la sobriété ne revêt pas la même signification selon les conditions de vie : une partie de la population dispose déjà de marges de consommation limitées, tandis que les ménages les plus aisés concentrent une part disproportionnée des émissions.	**Réponse rapport** Merci de votre commentaire qui sera pris en compte dans la mise en œuvre de la mesure.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Carbon Fri 1700 Fribourg	**Demande** T4.02 - Privilégier l'encouragement à une communication commerciale responsable plutôt qu'une limitation générale de l'affichage publicitaire. Les actions de sensibilisation devraient promouvoir les produits, services et innovations contribuant à la transition climatique tout en préservant la capacité des entreprises à communiquer avec leurs clients. T4.05 - Remplacer l'approche centrée sur la sobriété par une démarche axée sur l'innovation, l'efficacité et les solutions technologiques permettant de concilier qualité de vie, compétitivité économique et réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Justification** T 4.02 - Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie durable en développant des solutions innovantes, en créant des emplois et en générant les ressources nécessaires aux investissements. Restreindre de manière générale l'affichage publicitaire pourrait pénaliser l'activité économique sans garantie d'un bénéfice climatique significatif. Une approche favorisant la communication responsable apparaît plus cohérente avec les objectifs du développement durable, qui reposent sur l'équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique. T4.05 - Une communication principalement orientée vers la sobriété peut être perçue comme une invitation à renoncer à certains usages ou à diminuer le niveau de confort. Cette approche risque de renforcer les résistances d'une partie de la population et du tissu économique, alors même que leur adhésion est indispensable à la réussite de la transition climatique. À l'inverse, une vision positive fondée sur l'innovation, l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies favorise une meilleure acceptation. Les progrès attendus dans des domaines tels que l'aviation décarbonée, les carburants durables, l'hydrogène, les bâtiments intelligents ou encore l'économie circulaire montrent qu'il est possible de	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire et les réflexions qui pourront être prises en compte dans la mise en œuvre des actions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	réduire les émissions tout en maintenant la mobilité, la compétitivité et la qualité de vie. La transition climatique gagnera ainsi davantage à être présentée comme une opportunité de modernisation et d'innovation que comme une logique de renoncement. Cette approche est également plus en phase avec la capacité d'innovation des entreprises fribourgeoises et leur volonté de contribuer activement aux objectifs climatiques.	
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Demande** Supprimer la mesure T4.02 (limiter l'affichage) **Justification** Cette mesure contrevient à la liberté de commerce. Avant d'envisager une telle limitation de l'activité commerciale, il convient d'en démontrer la pertinence et l'efficacité en termes climatiques. Le secteur du marketing vise lui aussi le zéro net carbone en 2050 et il convient de l'inciter à se montrer innovant dans ce domaine plutôt que d'interdire l'affichage extérieur (quel que soit le support). Par ailleurs, l'affichage commercial constitue lui aussi un moyen de promouvoir des produits respectueux de l'environnement, ce qui est justement souhaité par le PCC2. La mesure apparaît par conséquent davantage idéologique (dirigée contre un modèle de société) plutôt qu'orientée résultats. Aucun canton ne s'est doté d'une telle mesure concernant l'ensemble de son territoire. A ce jour, seules quelques communes ont pris des mesures aussi drastiques. Les Genevois ont refusé ce projet en votation à l'échelle cantonale en mars 2023. Le Grand Conseil vaudois a quant à lui refusé le 30 juin 2026 une loi qui aurait permis aux communes de bannir la publicité extérieure.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Cette action vise à mener des réflexions en collaboration avec les communes et les entreprises publiques rattachées à l'Etat afin de limiter l'affichage et d'en réduire son impact.

Participant·e	Commentaire	Réaction
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Demande** En plus de limiter l'affichage commercial, il serait intéressant de proposer quelque chose pour le contenu de ces publicités au niveau cantonal. Des discussions avec les médias du canton pourraient faire partie du PCC2, avec par exemple des recommandations sur la manière de parler du changement climatique et des solutions possibles, qui ne soient pas du greenwashing et qui ne participent pas à diviser la population. **Justification** La mesure concernant la limitation de l'affichage commercial est restreinte, elle porte sur le quantitatif mais pas le qualitatif. En France, la Loi Climat et résilience cadre les publicités pour qu'elles ne soient pas mensongères ou participant au greenwashing. Dupré, M., & Fossard, R. (2025). La publicité à l'épreuve des limites planétaires. *L'Économie politique*, *108*(4), 46-53.	**Réponse rapport** Merci pour votre remarque. Il convient de noter que le terme « limiter » est à comprendre de façon qualitative : il s'agit d'une restriction portant sur certains types de publication. Pour les journalistes et les médias, il existe déjà diverses possibilités de se former à la communication climatique.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Demande** Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) remercie le Plan climat cantonal d'avoir prévu une mesure spécifique en faveur de la jeunesse (T4.01). **Justification** Les enjeux climatiques préoccupent les jeunes générations. En leur donnant une place et une attention particulières, le canton répond à leurs préoccupations légitimes et reconnaît que les décisions prises aujourd'hui dessineront le monde dans lequel ils et elles vivront demain. Prendre en compte la voix de la jeunesse, c'est investir dans un avenir plus durable qui prend en compte les préoccupation des générations qui seront directement impactées par ces défis. Ceci s' inscrit dans la logique de participation des enfants et des jeunes promue par la politique cantonale enfance-jeunesse "Je participe!"	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire

Participant·e	Commentaire	Réaction
Düdingen 3186 Düdingen	**Demande** *Wir begrüssen grundsätzlich die Massnahmen der Aktionsliste. Angesichts der Wichtigkeit der Suffizienz gehen die Massnahmen aber zu wenig weit bzw. sie sind zu wenig ambitioniert. Wir schlagen vor, die Aktionen in diesem Sinne noch zu erweitern, zu konkretisieren und zu präzisieren.* **Justification** *Diese zielen mehrheitlich auf die Aufklärung und Bildung der Bevölkerung ab. Wir empfehlen, Reflexionen über Suffizienz in möglichst vielen Sektoren anzustossen. Suffizienz sollte eine vom Staat empfohlene Handlungsmaxime im Bereich des Klima- und Umweltschutzes sein, und zwar für alle Akteure des Staates. Der Wandel hin zu einem genügsameren Verhalten betrifft nicht nur die Konsumenten, sondern muss auch im Bauwesen, im Tourismus, bei der Mobilität stattfinden.*	**Réponse rapport** Der Staat hat die Suffizienz zu fördern (Art. 2 Abs. 4 des Klimagesetzes, SGF 815.1; « Sobriété » wurde mit « Sparsamkeit » übersetzt.). Sie ist integraler Bestandteil der Klimastrategie sowie mehrerer Massnahmen des KKP in sämtlichen Achsen des Aktionsplans.
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Demande** **Développer les modèles économiques de l'économie circulaire** **Justification** Au-delà du recyclage, le Plan climat pourrait encourager le développement de modèles économiques fondés sur la sobriété et l'économie circulaire, tels que le partage, la mutualisation, la réparation, le réemploi, la location ou encore l'économie de la fonctionnalité. En prolongeant la durée de vie des biens et en optimisant leur utilisation, ces modèles contribuent à réduire la consommation de ressources, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets. Le canton pourrait soutenir leur développement par des mesures d'accompagnement, des projets pilotes et des incitations ciblées, afin d'accélérer leur déploiement.	**Réponse rapport** Comme évoqué dans les autres commentaires, la Feuille de route Économie circulaire et le Plan de gestion des déchets pilotent de tels efforts. Le PCC se coordonne avec eux.
Parc naturel régional Guyère	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. La justice climatique et sociale de la

Participant·e	Commentaire	Réaction
Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	Assurer une transition climatique équitable socialement : subventions, sensibilisation, accompagnement. Éviter une transition à deux vitesses. **Justification** Le principe de l'équité sociale doit aussi être prise en compte dans la mise en oeuvre de la politique climatique	transition est intégrée au document révisé.
REPER Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** La mesure transversale 4, incluant le soutien à des projets pour la jeunesse sur le thème du climat, nous apparaît comme indispensable. **Justification** Dans ces projets, nous préconisons une participation active des jeunes. Par la participation, les jeunes sont sensibilisés sur les questions environnementales et les éco-gestes. Ils découvrent et expérimentent leur pouvoir d'agir. Ces actions ont le potentiel de faire baisser le sentiment d'impuissance et l'éco-anxiété.	**Réponse rapport** Merci pour votre remarque
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** T4.02 Limiter l'affichage commercial visible depuis le domaine public : Toute limitation de l'affichage commercial doit être proportionnée et accompagnée d'alternatives efficaces et abordables afin de préserver la visibilité des PME. **Justification** L'affichage est un moyen de communication pour le grand public. Sans alternative, la communication devient restreinte et laisse place à un manque d'information et à de la désinformation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Cette action vise à mener des réflexions en collaboration avec les communes et les entreprises publiques rattachées à l'Etat afin de limiter l'affichage et d'en réduire son impact.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.78 4. Exemplarité		
aeefribourg/freiburg (aeesuisse) 1723 Marly	**Demande** aeefribourg/freiburg souhaiterait que ces changements nécessaires pour réussir le virage climatique se fassent par un accompagnement à la population firbourgeoise par de l'information ou de l'éducation **Justification** aeefribourg/freiburg propose de mettre sur pied un programme d'information ciblé selon les principales tranches d'âges des citoyennes et citoyens du canton. - changer nos habitudes par rapport au changement climatique : quels sont nos opportunités ? - sensibiliser sur les avantages durables (économiques, environnementaux et sociaux) de produire toutes les énergies renouvelables proche de chez soi. - adapter les habitudes et le confort dans nos habitations. - gros efforts de sensibilisation et d'information la jeunesse à travers l'enseignement.	**Réponse rapport** L'information, la sensibilisation et la formation constituent effectivement des leviers importants pour accompagner la transition climatique et favoriser l'adhésion de la population aux changements nécessaires. Le PCC2 intègre déjà plusieurs actions visant à renforcer la compréhension des enjeux climatiques et à soutenir l'évolution des pratiques au sein de la société. Les propositions formulées pourront néanmoins alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** exemplarité dans l'accompagnement des communes et dans la mise à disposition d'outils opérationnels et pragmatiques pour l'atteinte des objectifs. **Justification** Une bonne partie des communes du canton ne sont pas dotées d'expertises suffisantes pour la mise en oeuvre de mesures thématiques spécifiques (ce qui est normal). Des outils pourraient par exemple être proposés pour	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Celle-ci pourra permettre d'alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'intégration des enjeux de climat et de durabilité dans les procédures de développement du bâti communal ou de concours/mandats d'études parallèles **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrates de l'Etat de Fribourg 1762 Givisiez	**Demande** Répartition davantage pragmatique des investissements **Justification** Nous saluons que des investissements importants soient levés pour répondre aux enjeux climatiques et de durabilité exposés. Cependant, il n'en reste que certaines mesures proposées et leur attribution budgétaire respective nous laissent dubitatifs, alors même que certaines conditions (amélioration du réseau de transports publics, maintien d'une efficience administrative et attractivité de I'employeur public) ne sont pas encore atteintes. Incidemment, il nous apparaît nécessaire de davantage prioriser la poursuite de ces leviers fondamentaux, avant de s'atteler à certains points de nature complémentaire. En somme, les choix opérés doivent tenir compte à la fois des contraintes financières et des réalités opérationnelles de I'administration cantonale.	**Réponse rapport** Les mesures "Exemplarité" retenues dans le PCC2 ont fait l'objet d'un exercice de priorisation fondé notamment sur leur impact climatique potentiel, leur faisabilité, ainsi que leur cohérence avec les politiques publiques existantes. Le PCC2 vise ainsi à agir sur les principaux leviers de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques, tout en tenant compte des ressources disponibles et des capacités de mise en œuvre de l'administration cantonale. La remarque formulée pourra néanmoins alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** L'intégration de la réduction des déplacements paraît nécessaire pour atteindre l'exemplarité. **Justification** La réduction des déplacements ("éviter") est l'approche présentée comme étant prioritaire pour la décarbonation de la mobilité. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** La fiche mesure a été complétée en ce sens. La proposition formulée pourra également être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de l'action V1.05.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Commune de Prez, 1747 Corserey	
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Demande** Commentaire d'un membre de la CENP **Justification** Un membre de la Commission réitère les préoccupations déjà exprimées concernant les impacts potentiels des mesures envisagées sur la mobilité professionnelle, en particulier pour les personnes résidant dans les régions périphériques.	**Réponse rapport** Le PCC2 reconnaît les spécificités des régions périphériques et les contraintes de mobilité qui en découlent pour une partie du personnel de l'Etat. Les mesures d'exemplarité relatives à la mobilité visent avant tout à développer les alternatives lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles, tout en tenant compte des réalités territoriales.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** L'exemplarité ne devrait pas seulement concerner le canton. Elle devrait également concerner les communes. A ce titre, les 3 mesures associées à l'exemplarité (objectif zéro net, administration publique, finances publiques) devraient être élargies au communes, en particulier sous la forme d'une fiche d'action spécifique donnant un cadre à l'action des communes. L'accompagnement des communes prévu dans les mesures transversales ne suffit pas; les communes doivent être associées comme acteur principal du PCC en matière d'exemplarité. **Justification** La cohérence de l'action publique suppose que toutes les autorités publiques soient exemplaires. L'art. 10 LCl insiste sur le rôle modèle des cantons. Selon le Conseil fédéral, ce rôle ne se limite pas aux autorités strictement cantonales, mais englobe toutes les autorités des cantons (y compris les communes). Si le terme commune n'apparaît pas dans le texte de l'art. 10 LCl, c'est uniquement pour des motifs constitutionnels; le droit fédéral ne s'adresse qu'aux cantons. En revanche, la volonté fédérale est bien d'associer les commune à l'exemplarité des autorités publiques. Voir à ce propos l'avis du Conseil fédéral du 25.4.2022, FF 2022 1540, ch. 2.5.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Bien que la LClim lie également les communes aux objectifs de mise en œuvre, celles-ci ne sont pas concernées par l'obligation de l'atteinte du net zéro en 2040 (art. 3). Toutefois l'art. 5, al. 1 leur demande de prendre en compte les enjeux climatiques dans l'accomplissement de leurs tâches ou activités, dans les investissements et lors d'octroi de subventions. Ainsi le PCC2 reconnaît l'importance de l'exemplarité des communes dans l'atteinte des objectifs climatiques cantonaux. Cette dimension est intégrée dans la mesure T1 « Accompagner les communes dans leurs actions en faveur du climat », en particulier au travers de l'action T1.01 visant à soutenir l'élaboration de Plans Climat communaux ou intercommunaux (PCCo). Les critères d'octroi de subventions à l'établissement d'un PCCo (Art. 34 RClim) demande en ce sens un bilan carbone de l'administration communale.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Concernant l'exemplarité de l'Etat dans la décarbonisation du patrimoine immobilier, l'assainissement énergétique des bâtiments, l'optimisation des installations techniques et l'application de standards de construction durable seront indispensables, tout en intégrant des mesures de lutte contre les îlots de chaleur sur les sites publics. **Justification** Il semble que le canton n'ait pas de politique spécifique constante relative à la gestion des matériaux et les constructions durables. Entre les objectifs affirmés et la réalité, il y a un gouffre. Exemple: le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux. Nous avons soutenu la prise de position des architectes pour le climat qui insiste sur le fait que ce projet "contrarie fortement les objectifs de l'économie circulaire, "une utilisation rationnelle des ressources et l'objectif zéro carbone jusqu'en 2050". En bref, le canton ne semble pas avoir pris en compte les exigences de durabilité, de gestion des déchets prévues dans le plan climat. **Le canton s'est-il donné des objectifs ambitieux pour la diminution de GES dans le bâtiment ?** Ses intentions sont louables. Des exemples récents montrent que l'on est loin du compte: assainissement énergétique des bâtiments: pour des raisons de rentabilité immédiate, le canton a remplacé chauffage à mazout ou électrique par des pompes à chaleur et panneaux voltaïques, chauffage à distance… mais sans nécessairement assainir, en même temps, les constructions. Exemplarité dans la gestion du patrimoine immobilier. **Trop d'exemples permettent de remettre en question le rôle exemplaire de l'Etat.** La reconstruction totale du **Home de la Sarine** est plus que contestable: perte d'énergie grise, non recours à des éléments bio-sourcés. On est en train de construire un double mur de béton.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque et les éléments de réflexions, qui pourront être intégrées à la mise en œuvre des actions concernées. Le PCC2 reconnaît l'importance de réduire l'empreinte carbone du patrimoine immobilier de l'Etat sur l'ensemble de son cycle de vie. Il a pour ambition de renforcer l'exemplarité de l'administration cantonale en la matière.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le nouveau projet du **site Englisberg** aux bâtiments voraces d'énergie doit faire l'objet d'une sérieuse réflexion. Le chef du projet sera-t-il sous la dépendance d'un milieu économique vorace ou au service du bien commun? Une recherche du moindre coût à court terme au lieu d'une réflexion prenant en compte la totalité du budget carbone, aurait des effets catastrophiques. On risque de tout raser, d'oublier l'énergie grise au lieu de réaménager, recycler, d'utiliser des matériaux biosourcés, de réduire au minimum le transport de ces matériaux. Le très long démarrage de **Blue Factory.** La direction de ce site a été catastrophique à son début. Une partie importante des bâtiments a été rasée sans savoir précisément ce que l'on allait mettre à leur place. A terme s'agira-t-il toujours d'un quartier d'innovation ayant comme moteur la construction durable et la protection du climat ? Fribourg voudrait faire figure de ville et canton pionniers en appliquant un modèle de résilience climatique au coeur d'un développement urbanistique: gestion des eaux, lutte contre l'imperméabilisation des surfaces, espace vert perméable, toitures végétales. ça commence à bouger à un rythme insuffisamment soutenu: réhabilitation de la halle bleue, Smart Living Lab avec une antenne de l'EPFL, bâtiment B valorisant les ressources locales, des modules en bois.La place bleue inaugurée en juin avec un étang préfigurant un quartier éponge. De nombreux projets demeurent toujours sur le ballant: réhabilitation de l'ancienne halle d'embouteillage poury accueillir la filière d'architecture de la HEIA … Les **établissements de Bellechasse**. On attend quelque chose d'exemplaire avec les nouvelles constructions et la gestion générale de l'énergie. Le choix de l'énergie la plus écologique pour le chauffage semble faire l'objet de contestations. Que va-t-il advenir de **La Poya**? De nombreux promoteurs semblent se pousser au portillon. Nous sommes amenés à faire un choix: rentabilité humaine et modèle de résilience climatique d'abord ou rentabilité	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	économique à court terme ? Le site se prête admirablement à expérimenter une manière sociale et écologique de vie en commun: coopératives d'habitation, artisanat, production de produits locaux, contacts intergénérationnels et intercommunautaires, aménagements durables et résilience climatique …	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Der Staat ist kein Wirtschafsakteur im Sinne der Wirtschaft. Er ist ein Subventionsakteur. **Justification** Er hat keinen wirtschaftlichen Druck, da keine Konkurrenzsituation besteht.	**Réponse rapport** Der Staat handelt nicht wie ein privates Unternehmen, verfügt jedoch über bedeutende wirtschaftliche Hebel durch seine Investitionen, seine öffentlichen Beschaffungen, sein Vermögen, seine Rolle als Arbeitgeber sowie durch die von ihm gewährten Unterstützungen. Der KKP2 stützt sich auf diese Hebel, um zur Erreichung der Klimaziele beizutragen. Darüber hinaus ist die Kantonsverwaltung verpflichtet, eine Vorbildfunktion wahrzunehmen und ihre eigenen Emissionen gemäss den auf kantonaler und Bundesebene festgelegten Zielen zu reduzieren.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.79 V1 Mettre en oeuvre l'objectif zéro net 2040 pour l'administration…		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le financement des actions "Soutenir l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat" et "Optimiser les installations techniques (CVCSE-MCR) des bâtiments de l'Etat" doit être bien coordonné avec ceux déjà prévus dans d'autres contextes, et notamment le Programme d'assainissement énergétique. **Justification** Il faut absolument éviter les doublons.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.
Architectes pour le climat	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	Construire de nouveaux bâtiments adaptés aux objectifs climatiques, en utilisant la norme SIA 390/1 fixant des valeurs spécifiquement sselon l'objectif zero net 2040 **Justification** Les bâtiments réalisés récemment, bien qu'exemplaires pour la plupart sur certains aspects, ne respectent toutefois pas les valeurs cibles 2025 selon la trajectoire de réduction des émissions de GES **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	mise en œuvre de la mesure.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Soutenir l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat **Justification** Notamment en conservant et valorisant l'existant **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Le descriptif de l'action est complété en ce sens.
Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrates de l'Etat de Fribourg 1762 Givisiez	**Demande** Conciliation des objectifs de durabilité avec l'attractivité de l'Etat employeur et le bon fonctionnement de l'administration cantonale **Justification** L'ACSM salue une approche pragmatique qui laisse encore l'administration cantonale fonctionner. Comme évoqué à l'encontre du Plant Climat cantonal 2021-2026, la poursuite des enjeux climatiques ne saurait se faire au détriment de la bonne	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les mesures d'exemplarité ont été conçues de manière à réduire l'empreinte climatique de l'Etat tout en tenant compte des contraintes liées à son fonctionnement, à son attractivité comme employeur et à l'accomplissement de ses missions. Les questions relatives à l'approvisionnement énergétique relèvent par ailleurs des politiques énergétiques et des cadres réglementaires compétents.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	tenue opérationnelle des unités administratives et de la vie personnelle des collaborateurs. En matière de mobilité, il convient d'intégrer l'ensemble des solutions disponibles, y compris l'énergie nucléaire. Cette source de production d'électricité à faibles émissions ne devrait pas être considérée comme un sujet tabou, mais comme un complément permettant de répondre aux besoins énergétiques croissants, notamment liés au développement attendu du parc de véhicules électriques à l'horizon 2040. Par ailleurs, il est essentiel de veiller à ce que les outils de production, qu'ils soient industriels ou agricoles, puissent continuer à assurer leur mission. L'objectif doit être de produire de manière plus efficiente et plus durable, mais certainement pas de produire moins. Ces considérations devraient valoir également pour le fonctionnement de l'administration cantonale.	
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	**Demande** Des moyens financiers doivent être investis dans des mesures concrètes afin de développer un plan de mobilité attrayant et impactant. **Justification** L'UFT réalise depuis 2021, et ce tous les 3 ans, un bilan carbone de son entreprise et est labellisée Carbon Fri. La réalisation d'un bilan carbone a permis de mettre en place des mesures, dont l'amélioration de la mobilité, grâce à un partenariat avec les TPF pour l'offre d'abonnement « Job Abo ». Cette action a permis de diminuer de 42% les émissions liées à la mobilité. Concernant la mobilité pendulaire et professionnelle des employé-e-s de l'Etat, elle représente une part importante des émissions. Toutefois, la stratégie mentionne uniquement de « soutenir le plan de mobilité de l'Etat » (mesure V1, p. 111).	**Réponse rapport** Merci pour la remarque et le retour d'expérience, qui sera intégré aux réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées du PCC2. De plus la liste et le descriptif des actions à mettre en œuvre est ajoutées aux annexes pour davantage de précisions.
La Ressourcerie Centre de	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque, qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la

Participant·e	Commentaire	Réaction
compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Intégration progressive de critères de réemploi, de circularité et de faible empreinte carbone dans les marchés publics et dans toutes les rénovations/chantiers des bâtiments de l'Etat** **Justification** Pour les bâtiments de l'État, l'évaluation systématique des possibilités de réemploi, le diagnostic matériaux et le démontage soigné pourraient devenir la règle. L'exemplarité cantonale permettrait ainsi de développer des méthodes reproductibles et simplifiées pour les communes et les acteur.ice. privé.e.s	mise en œuvre de la mesure.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Communiquer publiquement sur la feuille de route et l'exemplarité de l'administration cantonale en la matière **Justification** L'exemplarité du canton est important pour inciter les communes et les privés à faire de même. Il faut donc la communiquer	**Réponse rapport** L'exemplarité de l'administration cantonale ne repose pas uniquement sur la mise en œuvre de mesures internes, mais également sur leur visibilité et leur capacité à inspirer d'autres acteurs. Merci pour la remarque formulée qui pourra alimenter les réflexions relatives à la mise en œuvre des mesures concernées.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Plan de mobilité plus ambitieux pour l'Etat **Justification** Comme relevé à juste titre (9.6. Exemplarité de l'administration cantonale), près de la moitié des émissions GES de l'administration découle de la mobilité pendulaire du personnel de l'Etat. Le PSF demande au Conseil d'Etat de prévoir un plan de mobilité plus ambitieux pour son personnel.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en considération dans le cadre de la mise en œuvre de l'action concernée.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral constate que le Plan climat traite peu de la question de la compensation des émissions résiduelles, c'est-à-dire des émissions qui ne	**Réponse rapport** Il faut distinguer ici les mécanismes de compensation carbone (achat de certificat de droit d'émission) et la mise en place d'un possible mécanisme de contribution carbone volontaire. Autrement dit le fait de contribuer

Participant·e	Commentaire	Réaction
	peuvent raisonnablement pas être évitées malgré les efforts de réduction entrepris. **Justification** Le parti vert'libéral estime que le canton devrait anticiper cette problématique en définissant un cadre clair pour la compensation des émissions incompressibles, notamment celles liées à certaines missions de service public, comme les déplacements institutionnels ou d'autres activités pour lesquelles aucune alternative réaliste n'existe à court terme. À cette fin, le parti vert'libéral propose d'étudier la création d'un fonds cantonal de compensation climatique. Celui-ci pourrait être alimenté par les contributions de l'État, mais également, sur une base volontaire, par les entreprises, les communes et les particuliers souhaitant compenser une partie de leurs émissions. Les ressources ainsi collectées permettraient de financer des projets de séquestration du carbone ou de réduction des émissions réalisés prioritairement sur le territoire cantonal, générant ainsi des bénéfices environnementaux et économiques locaux. Le parti vert'libéral souligne toutefois qu'un tel fonds ne devrait en aucun cas devenir un substitut aux politiques de réduction des émissions. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, après que toutes les mesures raisonnablement possibles de réduction ont été mises en œuvre. Il est dès lors indispensable de prévoir une gouvernance rigoureuse, des critères scientifiques exigeants, des mécanismes de certification indépendants ainsi qu'une évaluation régulière des projets financés, afin de garantir l'efficacité environnementale et la crédibilité du dispositif.	financièrement aux émissions de CO2 émises dans le cadre d'une activité (achat en ligne, vol en avion, etc.) et de manière volontaire (à l'exemple de la plateforme myclimate). Autant le recours à l'achat de certificat de droit d'émission ne fait pas partie de la stratégie climatique cantonale et se règle au niveau fédéral, le principe de la création d'un mécanisme de contribution a déjà été évoqué dans le postulat 2029-GC-32 (https://www.fr.ch/parlinfo/affaires/0423e7f8641f4cdebf332fe8739a5769) et pourrait être intégré dans le cadre de la mise en œuvre du PCC2.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Demande** Le parti vert'libéral relève que, sur l'enveloppe de plus de CHF 40 millions prévue pour le Plan climat, CHF 16,35 millions sont consacrés aux mesures d'exemplarité de l'État. **Justification**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'effort doit en effet être collectif est partagé. L'Etat assume ses propres obligations mais il soutien ses partenaires à l'atteinte de leurs propres obligations. En ce sens les montants prévus dans le volet « Exemplarité » concernent principalement des investissements réalisés directement sur le patrimoine et les activités de l'Etat, pour lesquels celui-ci

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Si l'assainissement énergétique du patrimoine immobilier cantonal et la réduction de l'empreinte carbone de l'administration sont pleinement justifiés, cette répartition peut donner l'impression que l'État consacre une part importante des moyens disponibles à ses propres investissements, alors même que le rapport repose largement sur l'hypothèse que les principaux efforts financiers seront réalisés par les acteurs privés (cf. remarques précédentes sur le financement). Le parti vert'libéral estime que la réponse ne consiste pas à diminuer les investissements de l'État dans son propre patrimoine, qui sont nécessaires et exemplaires, mais à relever plus largement le niveau d'ambition financière du Plan climat. De nombreuses mesures proposées dans le document nécessitent des moyens supplémentaires pour produire des effets significatifs. Le parti vert'libéral recommande dès lors d'augmenter l'enveloppe globale du Plan climat afin de préserver l'exemplarité de l'État tout en renforçant les moyens consacrés aux autres mesures de transition et d'adaptation. Une telle approche serait plus cohérente avec les besoins d'investissement de plusieurs milliards de francs identifiés dans le rapport lui-même. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Climate Services SA, 1700 Fribourg	dispose d'une maîtrise et d'une responsabilité directes. La comparaison entre les moyens alloués à ce volet et ceux prévus pour les autres mesures du PCC2 doit dès lors être nuancée. Dans de nombreux autres domaines, le rôle du canton consiste avant tout à créer des conditions-cadres favorables, accompagner les acteurs concernés ou soutenir des projets portés par des tiers. Les leviers mobilisés et les mécanismes de financement diffèrent ainsi sensiblement d'un volet à l'autre.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** V1.01 Soutenir l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat: L'assainissement énergétique du parc immobilier de l'État doit être mis en œuvre de manière à favoriser l'accès des PME régionales aux marchés, dans le respect du droit des marchés publics. **Justification** La proximité pour limiter les émissions de CO2 et faire profiter l'économie fribourgeoise.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être prise en considération dans le cadre de la mise en œuvre de l'action concernée.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Demande** V1.05 - plan de mobilité de l'Etat **Justification** La mesure liée au plan de mobilité de l'Etat inclut-elle des incitations pour le personnel de l'Etat à utiliser la mobilité douce (subvention abonnement transports publics par exemple) ? → cf. Mesure M.3.2 Plan Climat 1ère génération	**Réponse rapport** Le report modal constituant l'un des principaux leviers de réduction des émissions liées à la mobilité du personnel, l'action V1.05 examine effectivement différentes formes d'incitations pour favoriser le recours aux transports publics, dont celle du subventionnement des abonnements.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.80 V2 Adapter l'administration publique aux changements climatiques		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le financement des actions "Réaliser des mesures visant à améliorer le confort estival dans les bâtiments de l'Etat de Fribourg" et "Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans les écoles post-obligatoires" doit être bien coordonné avec ceux déjà prévus dans d'autres contextes, et notamment le Programme d'assainissement énergétique. **Justification** Il faut absolument éviter les doublons.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Prioriser les mesures passives et affichant des co-bénéfices, p.ex. en matière sociale, de biodiversité, etc. **Justification** De nombreuses mesures climatiques peuvent avoir des bénéfices plus larges. **Participant·e·s rattaché·e·s :**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le PCC2 privilégie, lorsque cela est pertinent, les mesures présentant des co-bénéfices.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Inclure les organismes bénéficiant en majorité de fonds publics. p.ex. écoles, hôpitaux, EMS parcs naturels régionaux... **Justification** Elargir l'exemplarité aux organismes publiques et parapubliques.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque pertinente qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Kosten-Nutzen stehen in keinem Verhältnis. Vereinfachung vom Bau von Klimaanlagen fördern. **Justification** Nachhaltige Finanzstrategie berücksichtigen.	**Réponse rapport** Vielen Dank für den Kommentar. Der Einbau von Klimaanlagen wird durch das kantonale Energiegesetz (LEn) geregelt, auch für öffentliche Gebäude (Art. 5)

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.81 V3 Aligner les finances publiques cantonales et les projets de l'Etat…		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Il faudrait préciser que l'analyse des subventions cantonales interviendra dans le cadre des examens périodiques des subventions (EPS). **Justification** Il faut éviter des analyses réalisées à double.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire, la description de cette action a été complétée et sera jointe en annexe au projet final.
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le budget de 350'000 francs pour le soutien à l'établissement des Tests climat semble disproportionné. Peut-être que certains Services particulièrement concernés devront faire appel à des mandataires externes,	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Les tâches administratives courantes liées aux Tests climat pourront être réalisées à l'interne par le personnel à termes. Toutefois le savoir et les compétences nécessitent d'être développées au sein des

Participant·e	Commentaire	Réaction
	mais il ne semble pas nécessaire de prévoir 50’000 francs pour chaque Direction. Une grande partie des travaux devra être réalisée avec les ressources existantes. Ce budget doit être revu à la baisse. **Justification** Il faut éviter des charges qui peuvent être absorbées dans les tâches courantes des Services.	Directions. Celles-ci ont fait part de leurs préoccupations afin que ces tests puissent être réalisés en leur sein. Ainsi le maintien de cette enveloppe globale de 350'000 francs pour le déploiement des tests est jugé nécessaire.
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Le budget prévu pour le renforcement des investissements et des flux financiers en faveur du climat (80’000 francs) doit être supprimé. L’inclusion des critères climatiques dans les lettres de mission à renouveler se fera avec les ressources existantes. **Justification** Il faut éviter des charges qui peuvent être absorbées dans les tâches courantes des Services.	**Réponse rapport** Le budget de la mesure a été réduit de 80'000 francs.
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Quant à l’analyse des investissements cantonaux en fonction des objectifs climatiques, ce point n’est-il pas devenu caduc avec la mise en place des Tests climat ? Il serait souhaitable, soit d’abandonner cette action car elle n’a plus lieu d’être, soit de la reformuler. Dans le deuxième cas, nous demandons à être consultés (surtout qu’un budget de 80’000 francs est prévu pour cette action). **Justification** Ne pas multiplier les tests et analyses, et surtout ne pas en mener à double.	**Réponse rapport** L'objectif de l'action V3.03 "réaliser une analyse des investissements cantonaux pour évaluer leur alignement avec les objectifs climatiques cantonaux " était de développer une méthodologie solide afin d'assurer le suivi des investissements et des dépenses favorables à l'atteinte des objectifs climatiques. L'action V3.03 a été supprimée suite au préavis de l'AFin.
Architectes pour le climat	**Demande**	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'action concerne également les projets de construction et d'infrastructures de l'État. Les questions relatives aux

Participant·e	Commentaire	Réaction
1700 1700 Fribourg	V3.01 Intégrer des exigences sur les émissions de CO_2 dans l'octroi de marchés publics de l'Etat **Y compris pour la construction des bâtiments et infrastructures** **Justification** Des expertises doivent pouvoir être sollicitées, et des méthodologies de mesure standardisées **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg • Climate Services SA, 1700 Fribourg	méthodologies d'évaluation des émissions de GES et au recours à des expertises spécialisées pourront être examinées dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande** Adopter des mesures fiscales encourageant la transition énergétique. **Justification** Suite au refus de la LAFE, les contribuables fribourgeois bénéficient encore de larges déductions fiscales pour les trajets en transports motorisés individuels. Le canton doit corriger cet anomalie qui favorise ce type de mobilité par rapport à la mobilité douce. Un contribuable habitant à coté de son lieu de travail ne génère quasiment pas d'émissions pour ses déplacements, or ceci n'est en aucun cas valorisé dans la législation fiscale. De plus, suite à l'acception de la réforme de l'imposition du logement au niveau fédéral, les incitations à la rénovation disparaitront. Des projets de mesures fiscales compensatoires concrètes doivent figurer dans le plan climat.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Demande**	**Réponse rapport** Le PCC2 prévoit de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les processus décisionnels de l'État, notamment au travers des mesures

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Encore une fois, une planification de nouvelles routes ne va pas dans le sens d'un alignement des finances cantonales avec les objectifs climatiques. Cette planification doit être abandonnée et les montants investis dans le PCC. **Justification** Savoir renoncer, c'est une nécessité si l'on veut pouvoir tenir les objectifs climatiques. L'Etat pourrait faire figure d'exemple en renonçant à des investissements onéreux en contradiction avec le PCC.	relatives à l'alignement des projets avec les objectifs climatiques. Dans ce cadre, l'introduction du test climat prévu par la LClim doit permettre d'évaluer les impacts climatiques des projets de l'État et d'éclairer la prise de décision.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Demande** Ajouter une action: Analyser la fiscalité en fonction des objectifs climatiques. **Justification** En définissant ce qui est soumis à un impôt et ce qui en est exonéré ou bénéficie d'un taux réduit, l'Etat oriente les choix des contribuables. Parfois il les incite involontairement à des choix nuisibles pour le climat. Identifier ces incitations involontaires permet de les atténuer. Mieux encore, la fiscalité peut inciter à des choix favorables pour le climat.	**Réponse rapport** L'action proposée est ajoutée au plan d'action.
Parc naturel régional Guyère Pays-d'Enhaut 1660 Château-d'Oex	**Demande** Inclure les organismes bénéficiant en majorité de fonds publics. (p.ex. Hôpitaux, écoles, EMS, parcs naturels...) dans le cadre de mandats externes. **Justification** la cohérence entre flux financiers et objectifs climatique ne doit pas concerner que d'administration cantonale et ses Services mais l'ensemble des organismes parapubliques (co)financés par le canton. Cela doit être une exigeance.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre des actions concernées.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Demande** Oui, mais vraiment ! **Justification** Le PSF salue cette mesure et demande au Conseil d'Etat de prévoir une mise en oeuvre effective de la mesure, notamment : - En renonçant aux coupes prévues dans le domaine de l'environnement (climat et biodiversité) - En garantissant des moyens suffisants dans toutes les politiques sectorielles pertinentes (transports, aménagement, agriculture, revitalisation, etc.) - En utilisant son pouvoir de propriétaire pour agir sur les investissements de la BCF - En faisant une politique climatique ambitieuse au sein de la CPEF également	**Réponse rapport** Merci pour vos commentaires, qui pourront être pris en compte lors de la mise en œuvre de la mesure en coordination avec les services concernés.
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Demande** V3.01 Intégrer des exigences sur les émissions de CO_2 dans l'octroi de marchés publics de l'Etat: Les exigences relatives aux émissions de CO_2 dans les marchés publics doivent rester proportionnées, accessibles aux PME et compatibles avec le principe d'égalité de traitement, tout en valorisant les entreprises régionales engagées dans la transition. **Justification** Il ne faut pas que les exigences du Plan Climat Cantonal 2 soient au détriment des entreprises régionales.	**Réponse rapport** Merci pour la remarque qui pourra être intégrée aux réflexions relatives à la mise en œuvre de l'action concernée.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.82 A2. Politiques sectorielles et intersectorielles en lien avec la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques		
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** stratégie économie circulaire dans le domaine énergie et bâtiments **Justification** De nombreuses mesures sont possibles, dont l'objectif final est la protection du climat **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. L'annexe est modifiée dans ce sens.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Comment s'agit-il de comprendre la notion de "Documents à portée légale" et "Les niveaux commuaux" légendés au bas des pages ? **Justification** Les tableaux de l'annexe A2 ne semblent pas être traités de manière systématique en regard de leur portée légale. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Les « Documents à portée légale » sont des instruments ayant une base légale ou un effet juridique contraignant (lois, règlements, plans directeurs contraignants, etc.). Les points associés aux « Niveau communal » sont des instruments élaborés ou mis en œuvre principalement à l'échelle des communes, indépendamment de leur portée juridique.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Demande** Est-ce que le Plan d'action électromobilité existe ? Le cas échéant, où est-ce que celui-ci peut-il être consulté ? **Justification**	**Réponse rapport** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le plan électromobilité est en cours de finalisation.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ce plan est présenté comme un intrant du PCC2, issu de la mesure du PCC1 “M1.2 : Réflexion autour d'une stratégie pour l'électromobilité dans le canton”. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** [1] la référence succinte de la page 114 “irrigation” sous la rubrique Programme d’actions/ autre, p 119 mériterait d’être plus explicite pour ne pas passer aussi inaperçue. **Justification** -	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.83 A3. Répartition des coûts entre les différentes mesures		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Les montants importants (40 + 29.65 millions) qu’il est prévu d’engager pour ce Plan nous semblent toujours disproportionnés. Nous sommes d’avis qu’il faut revoir le projet à la baisse et fixer des priorités. Celles-ci pourraient être fixées en tenant compte du rapport entre les coûts de l’action et les tonnes de CO2 qu’elle permet d’économiser par exemple. Il est difficile d’analyser les estimations des montants prévus pour chaque mesure, ainsi que leur répartition, nous ne pouvons pas nous prononcer à ce sujet sans plus de détails. **Justification**	**Réponse rapport** Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en perspective avec les dépenses globales de l'Etat et avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey & Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB cumulé d’ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. À la suite des retours de la consultation, le chapitre "9.4 Bénéfices économiques de l'action" a été développé afin d'illustrer ces impacts au niveau cantonal. De plus il est nécessaire de souligner que les objectifs climatiques ne

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Ces montants correspondent au triple des montants attribués au PCC1, alors que les prévisions financières sont plutôt pessimistes.	concernent pas uniquement la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais également l'adaptation aux changements climatiques. A titre d'exemple, il n'est pas possible de chiffrer une action sur la gestion de l'eau en cas de sécheresse par des équivalent en tonnes de CO2 ou encore sur des mesures de végétalisations visant à réduire l'effet d'îlot de chaleur.
Architectes pour le climat 1700 1700 Fribourg	**Demande** Le secteur de l'énergie et des bâtiments représente en réalité une part conséquente de l'impact climatique réel total (>30%), mis en rapport avec la proportion de budget alloué (6%) **Justification** Un principe de priorisation de l'allocation des budgets selon la capacité de décarbonation à court terme semblerait pertinent. Une matrice décisionnelle pourrait être produite. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • La Ressourcerie, Centre de compétence du réemploi, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Le PCC est un instrument d'impulsion et de coordination de la politique climatique cantonale. Les montants les plus importants qui sont investis sur cette thématique le sont via les politiques sectorielles et non via le PCC. Par exemple les montants investis par le canton dans le programme bâtiments (sous forme de subventions) sont détaillés à la figure 12 du document et son à considérer comme des investissements supplémentaires par rapport à ceux du PCC.
ATE, section Fribourg 1700 Fribourg	**Demande** Financement des mesures mobilité : investissement d'environ 13 millions de francs. dont 4.85 million pour le report modal. Cette somme est largement insuffisante. **Justification** Alors que L'État prévoit des investissements de centaines de millions de francs dans la construction de routes qui, selon les analyses climatiques approfondies occasionneront plus d'émissions de CO2 dans la construction uniquement que les mesures proposées dans le plan climat.	**Réponse rapport** Le PCC est un instrument d'impulsion et de coordination de la politique climatique cantonale. Les montants les plus importants qui sont investis sur cette thématique le sont via les politiques sectorielles et non via le PCC. Par exemple les montants investis par le canton dans le fonds d'infrastructures ferroviaires, le plan sectoriel vélo ou encore les projets d'agglomérations sont détaillés à la figure 12 du document et sont à considérer comme des investissements supplémentaires par rapport à ceux du PCC.

Participant·e	Commentaire	Réaction

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.84 A6. Liste des organismes ayant répondu à la consultation publique		
Administration des finances AFin 1700 Fribourg	**Demande** Dans l'impressum, il faut enlever le trait d'union dans "Ge-nilloud". **Justification** Coquille orthographique	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire, le document sera corrigé.

2.85 Remarques générales

Participant·e	Commentaire	Réaction
2.86 Retour d'information général		
Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrates de l'Etat de Fribourg 1762 Givisiez	**Remarque** Par la diversité des mesures proposées complètes et détaillées, le rapport PCC2 décrit de manière structurée un plan d'action global clair et concret. Les acteurs sont précisément identifiés.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Remarque** Le Comité de l'Association régionale de la Sarine (ARS) salue l'élaboration du Plan Climat cantonal de 2ème génération (PCC2), qui contribue à assurer une continuité aux démarches entreprises par le canton pour répondre aux enjeux climatiques. Il relève que le PCC2, au travers de son plan d'actions 2027 – 2031, poursuit des intentions communes aux planifications directrices régionales portées par l'ARS. En effet, plusieurs stratégies du Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine) et des projets d'agglomération (PA) font échos aux objectifs poursuivis par les axes sectoriels spécifiques « Energie et bâtiments », « Mobilité », « Ressources et milieux naturels », « Territoire »	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les descriptions des actions sont ajoutées au rapport.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	et « Transversal ». Le Comité estime toutefois qu'il lui est globalement difficile de se positionner sur les mesures du PCC2 en l'absence d'une description plus détaillée des actions prioritaires qui en découlent.	
Association régionale de la Sarine 1700 Fribourg	**Remarque** Le Comité tient finalement à relever la qualité du document mis en consultation et vous souhaite plein succès pour la suite de l'élaboration du Plan Climat cantonal de 2ème génération.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
AssQuaVie 1727 Corpataux	**Remarque** Enfin, AssQuaVie plaide encore pour une meilleure coordination et une meilleure prise en considération du PCC2 dans les différentes activités exercées par le canton. Ainsi, alors que le PCC2 était en cours d'élaboration et très proche de sa mise en consultation, le canton adoptait en février dernier son PSEM pour les dix prochaines années, qui révèle plusieurs contradictions essentielles avec les objectifs du PCC2 (Cf. Annexe).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
AssQuaVie 1727 Corpataux	**Remarque** L'association AssQuaVie vise à défendre la qualité de vie des habitants de la commune de Gibloux, à préserver la qualité du paysage et la qualité des eaux, notamment en luttant contre toute nuisance qui pourrait être provoquée par des gravières ayant été exploitées, en cours d'exploitation ou qui pourraient être exploitées dans le futur. Elle a été fondée en 2018 et jouit d'un large soutien de la population de la commune, mais également plus largement dans le canton. AssQuaVie a notamment été très active dans le cadre de la consultation du PSEM adopté en février 2026. Sa prise de position de septembre 2024 peut être consultée sur le site de l'État de Fribourg :	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-09/20240909-assquavieseca-prisedeposition.pdf?v=1757407208 Le plan climat mis en consultation (PCC2) et le plan d'action qui est prévu doivent être salués ainsi que la démarche participative qui a permis leur élaboration. Le PCC2 souligne la prise de conscience de cette grave problématique pour les générations futures et l'importance que le Conseil d'État entend lui accorder. Il permettra de passer de la parole aux actes dans de nombreux domaines sensibles, à l'instar de la compensation des émissions carbones par une séquestration équivalente, d'ici 2050. Le sous-sol du canton de Fribourg regorge d'une richesse inestimable, essentielle à la préservation de la qualité de vie de ses habitants, de la flore et de la faune. C'est en période de canicule comme celle que nous vivons actuellement que l'on mesure son importance vitale, mais aussi la nécessité qu'il y a de préserver sa qualité et d'éviter tout gaspillage. Il s'agit bien entendu de l'eau, que d'aucuns qualifient à juste titre « d'or bleu ».	
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM	**Remarque** **I. Sous I'angle de la protection des données** La mise en œuvre de certaines mesures (p. ex. : réalisation de jeux-concours sur le site Internet "monplanclimat.ch", mis en place d'un plan canicule pour les personnes vulnérables, etc.) prévues dans le Plan Climat cantonal de 2e génération (PCC2) semblent impliquer des traitements de données personnelles, voire de données sensibles (p. ex. : données de santé des personnes vulnérables, etc.). La Commission souhaite rappeler que tout traitement de données personnelles par des organes publics de l'Etat ou des communes, ainsi que par des personnes ou institutions privées accomplissant des tâches publiques (p. ex. : sur la base d'un mandat de prestations conclu avec l'Etat de Fribourg ou des communes) est soumis à la LPrD, et se doit de respecter le cadre légal	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Ce rappel sera pris en considération dans la mise en œuvre du PCC2.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	applicable en matière de protection des données. En outre, le traitement de données sensibles doit être expressément prévu dans une loi au sens formel (art. 5 al. 2 LPrD).	
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM	**Remarque** **II. Sous I'angle de la transparence** La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM	**Remarque** **III. Sous I'angle de la médiation administrative** La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM	**Remarque** Madame, Monsieur, Nous nous référons au courrier du 24 avril 2026 de Monsieur Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat et Directeur de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de I'environnement, concernant I'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet. La Commission en a traité lors de sa séance du 24 juin2026. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données, à la transparence et à la médiation administrative (art. 50 al. 1 let. c de la loi du 12 octobre 2023 sur la protection des données, LPrD ; RSF17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents,	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	LInf ; RSF 17.5 ; art. 6 al. 2 let. c de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative, LMéd; RSF 181.1). A toutes fins utiles, la Commission tient à relever que son examen se limite à vérifier la conformité des dispositions aux exigences des règles de protection des données, de transparence et de médiation administrative. Il ne lui appartient pas de rendre attentif sur les conséquences du respect des exigences, ni de vérifier si des traitements de données nécessitant une base légale auraient été oubliés.	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Remarque** **Conclusion** AvenirSocial reconnaît les avancées importantes réalisées depuis l'adoption du premier Plan Climat cantonal et salue la volonté du Canton d'investir de manière anticipée dans la transition. La réduction des émissions observée ces dernières années ainsi que la volonté d'investir de manière anticipée dans la transition constituent des signaux positifs. Toutefois, le PCC2 demeure principalement structuré autour des dimensions environnementales, techniques et économiques de la transition. Les enjeux de justice sociale, de participation démocratique et de réduction des vulnérabilités y occupent encore une place insuffisante. La transition ne peut réussir que si elle est juste. Les populations les plus vulnérables doivent être reconnues non seulement comme bénéficiaires de mesures de protection mais également comme actrices de la transition. Les institutions sociales et les professionnel·les du travail social doivent être considérés comme des partenaires à part entière de la politique climatique cantonale. AvenirSocial demande ainsi que la justice sociale devienne un principe transversal du PCC2, que les impacts sociaux des mesures soient systématiquement évalués et que le travail social soit pleinement intégré à la gouvernance, à la mise en œuvre et au suivi de la politique climatique cantonale.	**Réponse rapport** Merci de votre prise de position. Le document a été modifié en ce sens et le principe de justice sociale sera pris en compte dans la mise en œuvre des actions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de prendre position et de tenir compte de nos préoccupations lors de la révision du projet.	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Remarque** Enfin, ne pas reconnaître explicitement les responsabilités différenciées selon les niveaux de revenus et les capacités d'adaptation risque de produire une culpabilisation injuste. À ce titre, la transition juste (3), pourtant centrale dans la littérature scientifique, est totalement absente du document. (3 : Fransolet, A. & Vanhille, J. (eds.) (2023) Just Transition in Belgium: Concepts, Issues at Stake, and Policy Levers. Scientific report on behalf of the High Committee for a Just Transition, Brussels: November 2023)	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Remarque** Le Plan climat cantonal 2027–2031 (PCC2) constitue un document stratégique majeur pour l'avenir du canton de Fribourg. Il témoigne d'une volonté politique de répondre aux défis climatiques dans un contexte où les effets du réchauffement s'accélèrent. AvenirSocial reconnaît l'ampleur du travail réalisé et la nécessité d'une stratégie climatique cantonale. Toutefois, l'analyse du document révèle une tension fondamentale : alors que le PCC2 se présente comme un instrument structurant pour l'ensemble de la société fribourgeoise, il demeure marqué par une approche essentiellement économique, environnementale et technique de la transition, laissant dans l'ombre la dimension sociale pourtant déterminante pour garantir l'efficacité, l'équité et l'acceptabilité des politiques climatiques.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens dans les parties spécifiques.
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail	**Remarque** Madame, Monsieur,	**Réponse rapport** Merci pour la transmission. Les commentaires dans le PDF ont été attribués aux parties spécifiques du document. Veuillez-vous y référer.

Participant·e	Commentaire	Réaction
social 3001 Bern	Vous trouverez ci-joint la prise de position d'AvenirSocial sur le plan climat cantonal fribourgeois. Nous espérons vivement que nos retours seront pris en considération.	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Remarque** Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Mesdames et Messieurs, AvenirSocial est l'association professionnelle suisse du travail social et regroupe environ 4'000 membres. Nous représentons les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, en éducation sociale, en animation socioculturelle et communautaire, en éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. La représentation des intérêts des professionnel·le·s s'effectue aux niveaux cantonal, national et international. AvenirSocial s'engage en faveur d'un travail social de haute qualité et soutient la réalisation des droits humains ainsi que le développement de la justice sociale. **Commentaire général** AvenirSocial salue l'ambition du Canton de Fribourg de se doter d'un Plan climat cantonal de deuxième génération (PCC2) visant à répondre aux défis majeurs que représentent, d'une part, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, l'adaptation aux changements climatiques. Les épisodes récents de chaleur extrême vécus en Suisse entre mai et juin 2026 rappellent l'urgence d'agir. La crise climatique ne constitue pas seulement un défi écologique, mais aussi un enjeu social majeur. Les personnes les plus vulnérables sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique, alors même qu'elles contribuent le moins aux émissions responsables de ces dérèglements. En cohérence avec le principe de durabilité du Code de déontologie du travail social en Suisse (1) et les approches écosociales du travail social,	**Réponse rapport** Merci pour la transmission des commentaires qui ont été pris en compte dans les parties spécifiques.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	AvenirSocial considère que la justice climatique et la justice sociale sont indissociables. Une politique climatique ambitieuse ne peut être durable et acceptable que si elle contribue simultanément à réduire les inégalités sociales et à renforcer la cohésion sociale. C'est pourquoi, nous regrettons que les institutions du travail social soient quasiment absentes du PCC2 alors qu'elles constituent des actrices essentielles de la prévention, de l'accompagnement des populations vulnérables, de la participation citoyenne et du renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques. (1 : *AvenirSocial (2026). Code de déontologie du travail social en Suisse. Berne : AvenirSocial. [code_de_deontologie_fr_2026-01.pdf])*	
AvenirSocial Association professionnelle suisse du travail social 3001 Bern	**Remarque** Nous relevons également que le PCC2 ne reprend pas explicitement la déclaration d'urgence d'agir contre la menace du réchauffement climatique, pourtant affirmée par le Grand Conseil dans une résolution de 2021 (2)(2021-GC-125), ce qui affaiblit la cohérence politique du document et peut donner l'impression d'un retour au *business as usual*. (2 : Résolution du Grand Conseil fribourgeois (2021-GC-125). https://www.fr.ch/document/461301)	**Réponse rapport** Merci pour la remarque. Le document a été modifié en ce sens.
Broc	**Remarque** Le Conseil communal de Broc a décidé d'apporter son soutien à la prise de position de l'ACF.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Remarque** La présentation des aspects financiers gagnerait à être clarifiée. Le Plan Climat mentionne, d'une part, des besoins d'investissement estimés à **3,425 milliards de CHF** pour la protection du climat et **1,713 milliard de CHF** pour l'adaptation sur la période 2027–2031 (p.47). D'autre part, les moyens	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au

Participant·e	Commentaire	Réaction
	prévus par le Canton s'élèvent à **80 millions de CHF**, puis sont ramenés à **40 millions de CHF** pour des raisons budgétaires (p.67). Il serait utile d'expliciter le lien entre ces besoins d'investissement et les moyens effectivement mobilisés. Dans quelle mesure les ressources prévues permettent-elles de répondre aux besoins identifiés et d'atteindre les objectifs du Plan Climat ?	PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues dans le PCC2, chiffées à 30 millions. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Remarque** Le PCC2 gagnerait à expliciter son articulation avec les autres instruments de planification territoriale (projets d'agglomération, plan directeur cantonal, plans directeurs régionaux, plans d'aménagement locaux, …), afin de garantir une mise en œuvre cohérente des mesures climatiques. Une meilleure coordination entre ces instruments renforcera l'efficacité des politiques publiques et facilitera leur mise en œuvre par les collectivités.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC est un outil transversal par essence, ce qui nécessite des liens forts avec les politiques sectoriels et intersectorielles concernées. Dès le début de sa mise en place (2021), une gouvernance interservices et interdirectionnelles a été élaborée autour du PCC. Les actions du PCC n'ont pas de prise directe sur l'ensemble des planifications citées. L'action « Aménager le territoire conformément aux objectifs climatiques » examinera le plan directeur cantonal (PDC) à l'aune des objectifs climatiques, afin d'identifier les possibilités de réduire les émissions de CO_2 et de mieux s'adapter aux changements climatiques. Il convient de noter que, depuis l'entrée en vigueur du RClim (RSF 815.11), les planifications de l'État font l'objet d'un Test climat visant à examiner et à améliorer leur compatibilité avec les objectifs climatiques du canton.
Bulle Commune de Bulle 1630 Bulle	**Remarque** Le Plan Climat souligne le rôle essentiel du Canton, des communes, des entreprises, des exploitations agricoles, des institutions et de la société civile	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	dans la transition climatique. Toutefois, les responsabilités respectives de ces différents acteurs mériteraient d'être davantage précisées. Une clarification des rôles et des attentes de chacun renforcerait la lisibilité du Plan, faciliterait sa mise en œuvre et favoriserait une meilleure coordination entre les parties prenantes. Elle permettrait également de mieux identifier les responsabilités de chaque acteur dans l'atteinte des objectifs climatiques et le suivi des mesures.	
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Remarque** Coordination des projets d'agglomération : Les projets d'agglomération sont reconnus comme des investissements étatiques qui contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques, ce qui est positif. Néanmoins, la coordination des plans climat communaux ou intercommunaux à cet instrument n'est toujours pas traité (ni avec les PAL, PAD, PIM, plan directeur régional, plan directeur cantonal). Or, ces instruments touchent des thèmes souvent similaires. Il est indispensable de retrouver plus de transversalité avec les différents outils légaux et de planification ayant une incidence sur le territoire. A titre d'exemple, il est remarquable que le message de la DIME portant sur une modification de la LATeC pour l'interdiction des jardins de pierre ne parle à aucun moment d'adaptation pour le climat ni de la stratégie cantonale en la matière. Or, il s'agit de thématiques connexes. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	**Réponse rapport** Le Plan Climat (PCC) est un outil transversal par essence, ce qui nécessite des liens forts avec les politiques sectoriels et intersectorielles concernées. Dès le début de sa mise en place (2021), une gouvernance interservices et interdirectionnelles a été élaborée autour du PCC.
Bureau d'étude team+ 1630 Bulle	**Remarque** GES et mobilité :	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les réponses se trouvent dans les parties spécifiques du rapport.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	- En page 56, le graphique montre que les émissions directes de GES du transport ont augmenté depuis 1990, à l'inverse des tendances des autres secteurs majeurs. - En page 57, des principes liés au transport sont mentionnés. Les questions d'offre et de demande de mobilité ne sont pas abordés. Il n'est nullement fait mention de réduire le besoin de déplacement. Il faut rappeler que le canton est celui avec le taux de pendulaire sortant le plus élevé du pays, et qu'ils ont le taux de motorisation le plus élevé du pays! C'est donc un problème d'aménagement du territoire, de politique économique et résidentielle, etc. Le report modal doit être accompagné d'une politique de réduction des distances (ville au 15', etc.). Dans un territoire villageois et rural, il est également possible de se référer à ce type de concept, tout en évaluant un temps de déplacement un peu plus long et des contraintes différentes (réseau de villages à 20'). - En page 81, le plan d'action du volet mobilité indique que les GES du secteur transport ont peu évolué. Or, le graphique page 56 montre l'inverse, ils ont augmenté de 15%. Ici néanmoins, la question de la réduction des besoins en déplacement est abordée. - En page 82, la mesure M1 pour le report modal ne mentionne pas le SeCA comme entité responsable, alors que la réduction des besoins de déplacement est un problème d'aménagement du territoire. L'action prioritaire dans la décarbonation de la mobilité, soit "éviter les déplacements" est globalement absente des implications du PCC2 sur le territoire cantonal. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Commune de Prez, 1747 Corserey	

Participant·e	Commentaire	Réaction

Bureau d'étude team+
1630 Bulle
	Remarque
	Infrastructures de mobilité résilientes
	Absence d'éléments dans le PCC qui impliquent que les infrastructures de mobilité doivent viser des infrastructures résilientes (projets routiers, PIM, …) :
	- limitation (de l'emprise) des infrastructures
	- les projets d'infrastructures doivent inclure :
	  - la végétalisation
	  - une gestion des eaux vertueuse (rétention, infiltration, cycle de l'eau, fosse de Stockholm, …)
	  - une construction vertueuse (réemploi)
	Ces aspects devraient prendre un poids prépondérant dans les études, les cahiers des charges des collectivités publiques pour des infrastructures devraient intégrer ces aspects.
	Dans la pesée des intérêts, cet aspect doit devenir plus important.
	Participant·e·s rattaché·e·s :
	• Commune de Prez, 1747 Corserey
		Réponse rapport
		Pour les projets d'infrastructure l'étude d'impact sur l'environnement répond à ces aspects. En ce qui concerne les projets de l'Etat, le Test climat (RSF 815.11, art. 9 à 13, RClim) couvre également ces points.

Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Remarque** Au vu de l'urgence climatique, le canton de Fribourg doit se montrer proactif et innovateur. Or, ce plan propose beaucoup de mesures de soutien et d'encouragement. Il ne propose que trop peu de mesures contraignantes, qui donnent une ligne clair à cette politique. Nous devons nous imposer un cadre strict en matière de politique climatique, et ceci pour le bien des générations futures.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC revêt le caractère de stratégie et de plan d'action et se veut comme un instrument d'impulsion et de soutien aux politiques sectorielles. Il ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Centre Gauche fribourgeois 1782 Belfaux	**Remarque** Ce système de consultation en commun est novateur et très intéressant. Toutefois, il devrait être amélioré en permettant de ne pas changer l'auteur d'un commentaire simplement parce que la deuxième personne apporte une correction totalement mineure. Il faudrait pouvoir suivre les modifications comme en mode "suivi" sur les programmes de traitement de texte.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) 1701 Fribourg	**Remarque** Remarque La présentation du rapport est majoritairement orientée sur la « sobriété ». Cette approche ne s'insère pas dans la logique de la législation fédérale (Loi sur le climat et l'innovation), qui s'appuie sur l'efficience énergétique et la substitution technologique pour assurer la transition environnementale. Partant de ce constat : la CCIF demande d'orienter la politique climatique cantonale vers un soutien à toutes les mesures innovantes et efficaces et de mettre au second plan la sobriété pour l'ensemble du secteur privé. Il s'agit là d'un fondement de la politique climatique. En Suisse et dans le monde, les mesures de limitation, de restriction ou d'interdiction sont rejetées par les populations. La transition doit donc emprunter d'autres voies que la sobriété. Il est possible de produire davantage de biens et de services en émettant moins de carbone, et même plus du tout à l'horizon 2050. L'industrie suisse des machines démontre que cette trajectoire de découplage est réaliste (hausse de la production et moins de CO2). La transition climatique ne pourra être réalisée qu'au prix d'investissements privés massifs. Il convient par conséquent de préserver la capacité bénéficiaire des acteurs économiques afin de leur permettre de financer la transformation en cours. À ce titre, les mesures d'appui aux PME et aux fondations qui les accompagnent sont à saluer. Le PCC2 devrait miser davantage sur les initiatives privées. Les mesures de limitation, comme pour	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC se veut justement comme un outil de soutien et d'impulsion aux efforts des parties prenantes de la société ainsi qu'aux politiques sectorielles et intersectorielles en cours dans le domaine de la politique climatique. Le PCC ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en œuvre des mesures contraignantes. Par ailleurs, une part importante des leviers contraignants (loi CO_2, normes véhicules, politique agricole) relève de la compétence fédérale en matière de climat. Enfin, concernant l'analyse coût/efficacité, l'État reconnaît l'intérêt d'un pilotage rigoureux par les coûts. Toutefois, le Plan Climat agissant principalement comme un outil d'impulsion (recherche, formation, sensibilisation) et d'adaptation aux risques physiques (inondations, gestion de l'eau), un calcul strictement centré sur le coût par tonne de CO_2 évitée s'avérerait incomplet et éliminerait les projets d'adaptation du territoire. Un arbitrage, intégrant à la fois les critères de l'efficience carbone, des co-bénéfices économiques locaux et des dommages financiers évités pour les infrastructures, pourra être réalisé en coordination avec les services responsables pour garantir l'utilisation la plus efficiente possible des ressources publiques.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'affichage, ou d'obligation, comme les CECB pour les biens immobiliers loués, sont à proscrire. La CCIF déplore par ailleurs qu'une analyse coût/efficacité de chacune des actions présentées dans ce rapport n'ait pas été effectuée.	
Chambre fribourgeoise d'agriculture AGRI Fribourg 1763 Granges-Paccot	**Remarque** AGRI Fribourg salue la qualité du travail effectué ainsi que les mesures prévues pour soutenir les agriculteurs dans la gestion de l'eau.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Cheyres-Châbles Administration générale 1468 Cheyres	**Remarque** Le Conseil communal de Cheyres-Châbles a décidé d'apporter son soutien à la prise de position de l'ACF.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage CENP 1762 Givisiez	**Remarque** La CENP salue la réalisation du PCC2. Elle relève en particulier que la démarche a été menée dans les délais annoncés et souligne la qualité des documents produits, tant sur le fond que sur la forme. Elle estime notamment que cette qualité est en partie le résultat d'un processus participatif mis en œuvre de manière plus aboutie que dans le cadre du PCC1. La CENP remarque qu'il n'est pas fait mention de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le PCC2. Plusieurs membres soulignent que l'IA revêt d'importants coûts écologiques cachés et se demandent dans quelle mesure il serait possible de réfléchir à intégrer cet aspect dans le PCC2. Ils estiment que le canton doit promouvoir une utilisation raisonnée de l'IA, tant dans son propre fonctionnement que pour les entreprises privées. A ce titre, il serait souhaitable que cette thématique soit intégrée à une fiche de mesure existante ou fasse l'objet d'une mesure complète.	**Réponse rapport** Merci de votre retour. La question du numérique responsable sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1).

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Dans l'ensemble, plusieurs membres soulignent l'importance que les orientations et mesures prévues débouchent sur des améliorations tangibles de la situation écologique sur le terrain.	
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Remarque** À la lecture du document, trois préoccupations principales ressortent. Premièrement, il apparaît indispensable de distinguer clairement les mesures qui découlent d'obligations légales (droit international, droit fédéral et loi cantonale sur le climat) de celles qui résultent d'orientations stratégiques propres au Canton. Cette distinction est essentielle pour permettre aux communes d'apprécier la portée des mesures proposées. Deuxièmement, le Conseil communal souhaite que le rôle des communes soit davantage explicité. Lorsque le Plan Climat prévoit une participation des collectivités communales, les responsabilités respectives des différents acteurs ainsi que les conséquences administratives, techniques et financières devraient être clairement identifiées. Troisièmement, le Conseil communal estime que toute nouvelle mesure impliquant les communes devrait être accompagnée d'un dispositif d'accompagnement adapté, comprenant notamment des moyens techniques, organisationnels et financiers proportionnés aux tâches confiées. Dans cet esprit, les observations formulées dans la présente prise de position visent à contribuer à une mise en œuvre efficace, coordonnée et réaliste du Plan Climat cantonal, dans le respect des compétences de chaque niveau institutionnel et dans un esprit de partenariat entre le Canton et les communes. Le Conseil communal remercie le Conseil d'État pour la qualité du travail accompli et espère que les observations formulées dans la présente consultation contribueront à renforcer encore la cohérence, la lisibilité et l'applicabilité du Plan Climat cantonal.	**Réponse rapport** Merci pour la prise de position, les commentaires aux thématiques spécifiques sont répondus sous les différents points.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Commune d'Estavayer 1470 Estavayer-le-Lac	**Remarque** Le Conseil communal tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat cantonal 2027-2031. Il relève également la qualité de l'interface de consultation mise à disposition. Celle-ci est particulièrement claire, intuitive et professionnelle. Elle facilite grandement la lecture du document, la compréhension de sa structure et la formulation de remarques ciblées. Cette démarche mérite d'être soulignée. Le Conseil communal partage les objectifs généraux du Plan Climat et soutient la volonté du Canton de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques. Les remarques formulées dans la présente consultation ne remettent pas en cause cette ambition. Elles visent avant tout à renforcer la lisibilité, la sécurité juridique et les conditions de mise en œuvre du PCC2.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Conférence des préfets	**Remarque** Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, Nous nous référons à votre courrier du 24 avril2026 relatif à l'objet susmentionné et vous remercions d'avoir associé la Conference des préfets à la procédure de consultation. Ayant examiné avec intérêt la documentation transmise, la Conférence des préfets vous informe qu'elle n'a pas de remarque particulière à formuler. En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Conseil scientifique romand 1614 Granges (Veveyse)	**Remarque** Le Conseil Scientifique Romand pour le Climat (CSRC) propose les principaux points suivants pour améliorer le projet de PCC2. 1) Réduction vs adaptation	**Réponse rapport** Merci pour les commentaires. Les réponses se trouvent dans les parties spécifiques.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le PCC2 sépare très classiquement la réduction des émissions (ou protection du climat) et l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, il isole excessivement certains domaines d'action en fonction de ces deux catégories. La formulation des thèmes et des mesures est trop exclusivement sectorielle. Par exemple dans la figure 25 page 75, qui structure le plan d'action, 4 axes sont dédiés à la protection du climat et 4 à l'adaptation aux changements climatique. La figure devrait montrer que chaque secteur contribue aux deux domaines. Les commentaires détaillés du CSRC offrent de nombreux exemples dans ce sens. Le manque de lien entre réduction et adaptation fait apparaître un manque d'approche systémique de la politique climatique cantonale et des mesures qui en découlent. Une solution à cette faiblesse serait de largement étoffer le chapitre transversal par des domaines d'action transversaux et de le faire figurer comme premier chapitre. 2) Agriculture Davantage qu'ailleurs, l'agriculture est un domaine essentiel dans le canton de Fribourg, importante source de GES mais aussi très grand potentiel de stockage de carbone. Pour ne pas manquer ces opportunités décisives, le PCC2 devra absolument : (a) Prendre en compte le stockage de carbone organique dans les sols pour la réduction des émissions des filières de production. C'est le fondement de la démarche AgroImpact à laquelle Fribourg a adhéré. (b) Mentionner les sols dans la section dédiée aux ressources naturelles car ils sont la clé de voute des services écosystémiques. (c) Renoncer à la distinction artificielle entre ressources naturelles et agriculture car l'agriculture est le principal facteur de modulation des services écosystémiques à l'échelle territoriale. (d) Coordonner les différents aspects mentionnés isolément dans un plan d'action systémique et décrire les actions avec davantage de précision. Le PCC2 propose pour l'instant un catalogue d'intentions peu opérationnel.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	(e) Préciser en particulier les actions permettant de massifier la transition agro-écologique. Le PCC2, en matière d'agriculture, fait souvent référence à des actions sectorielles et pilotes. Or les méthodes à mettre en œuvre sont parfaitement connues et il n'est plus temps pour des projets pilotes sur des fragments de la problématique. Les instruments existent et ont largement dépassé l'étape de la preuve. Le PCC2 peut s'inspirer de ce que font les cantons de Vaud et Genève via AgroImpact qui introduit des solutions éprouvées et robustes pour une massification du stockage de carbone dans les sols. (f) Le PCC2 doit prévoir pour le canton l'établissement de l'état des sols et du potentiel de stockage car cela n'a pas encore été fait, contrairement aux autres cantons comme Jura, Vaud ou Genève. Là encore les méthodes existent, sont publiées et éprouvées. (g) Proposer une approche plus globale de la transition agroécologique, vers laquelle AgroImpact évolue, en s'inspirant par exemple de la démarche de « Pour une Agriculture du Vivant » en France et Belgique. Cette méthode rassemble la chaine de valeur et l'agriculture et bénéficie de plus de 10 ans de retour d'expérience. Elle a montré que le succès est rapide et l'extension aussi, car la méthode est plébiscitée par l'ensemble de la chaîne et en particulier par l'agriculture. (h) Mentionner la nécessité d'associer la chaîne de valeur. En effet on ne peut pas faire reposer la transition sur les seules épaules des agriculteurs et agricultrices. (i) Mentionner un soutien concret à l'agriculture concernant les risques lors de la phase de transition (environ 5 ans), en particulier une offre de formation adaptée. Des modules se sont développés depuis plus de 10 ans avec des solutions digitales ou mixtes complétées par du conseil. 3) Transports	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Le PCC2 doit proposer des mesures plus concrètes s'agissant du secteur des transports, qui est un contributeur majeur aux émissions de GES et un secteur sur lequel la baisse des émissions depuis 1990 est particulièrement faible. Le CSR recommande que les mesures soient développées avec beaucoup plus d'ambition et que les effets attendus aux diverses échéances (2030, 2040, 2050) soient chiffrés et mis en regard des objectifs annoncés dans le PCC2. Le PCC2 énonce l'objectif de –62% d'émissions directes en 2030. Cet objectif comme celui de zéro émission nette en 2050 (LClim) exige une action forte et un investissement majeur à court terme. Or les mesures proposées par le PCC2 (électrification du parc de véhicules et report modal) paraissent fortement sous-dimensionnées. - L'électrification du parc automobile prendra beaucoup de temps (partiellement au-delà de 2050) et on ne comprend pas quelles mesures concrètes permettraient, dans le contexte fribourgeois, de lui faire porter un effet significatif d'ici 2030. - Le volet report modal est certes pertinent, mais semble peu ambitieux en comparaison des politiques de report modal mises en œuvre jusqu'ici en Suisse et qui n'ont, à ce jour, conduit qu'à des modifications incrémentales de la répartition modale. 4) Communes Le projet de PCC2 comporte dans le chapitre "Transversal" un sujet concernant l'accompagnement des communes. Cet accompagnement devrait permettre aux communes d'être parties prenantes du PCC2 et non pas seulement les destinatrices externes d'une mesure du PCC2. Celui-ci devrait prévoir d'encourager des actions davantage bottom-up et moins top-down. 5) Gains économiques de l'action climatique Les gains économiques sont évidemment plus difficiles à chiffrer que les investissements. Ils pourraient toutefois être mieux évalués et plus explicites du point de vue des co-bénéfices (réduction des coûts énergétiques, santé,	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	agriculture…) et les coûts de la non-action mériteraient d'être chiffrés. Ils sont généralement considérés comme largement supérieurs à ceux de l'action.	
DAS · WAS Groupe politique 1700 Fribourg	**Remarque** De manière générale, nous proposons que les notions d'urgence climatique et écologique traversent le Plan. Nous proposons aussi que le Plan développe davantage la vision souhaitée en 2040 ou 2050, pour renforcer ses effets	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document a été modifié en ce sens.
DIAF 1701 Fribourg	**Remarque** Besten Dank für die Möglichkeit, uns zum Kantonalen Klimaplan zweiter Generation äussern zu dürfen. Die Reduktion um 40% für die Landwirtschaft ist sehr ambitiös. Aufgrund der übrigen grossen Herausforderungen in der Landwirtschaft (Einkommenssituation, Kosten für Inputs, Marktsituation, Freihandelsabkommen, Zölle, Wechselkursrisiken, etc.) beantragen wir, die Absenkkurve gemäss Bund (RCI) anzustreben und nicht die noch ambitioniertere gem. RClim.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. A l'horizon 2050, la trajectoire LClim est la même que la trajectoire LCl, à savoir une réduction de 40% des émissions de l'agriculture. En ce sens, il n'y a pas de différence entre les deux. Seule la dynamique de réduction varie entre les trajectoires avec une compression et donc un effort accru d'ici à 2030 pour la trajectoire LClim. A noter que selon l'approche du front-loading les efforts réalisés dans un futur proche sont bénéfiques à plus long terme et moins onéreux.
Die Mitte Freiburg 1700 Freiburg	**Remarque** Sehr geehrte Damen und Herren Im Anhang finden Sie die Stellungnahme der Mitte Freiburg zum Klimaplan 2027 bis 2031. Wir bedanken uns für die Einladung zu dieser Vernehmlassung und danken Ihnen für die Berücksichtigung der verschiedenen Kommentare und Bemerkungen für die weiter Arbeit in diesem Dossier.	**Réponse rapport** Vielen Dank für Ihren Beitrag. Sie finden die Antworten in den entsprechenden Abschnitten des Berichts.
Direction de l'économie, de	**Remarque**	**Réponse rapport** Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en

Participant·e	Commentaire	Réaction
l'emploi et de la formation professionnelle DEEF 1700 Fribourg	La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle vous remercie de la consultation. La présente réponse intègre les retours des services de la DEEF, ainsi que les unités rattachées administrativement: soit la Caisse publique de chômage, la HES-SO//FR , l'ECPF et l'UFT. Nous réitérons les remarques faites lors de la consultation interne : de manière générale, les mesures proposées présentent des coûts particulièrement élevés, dans un contexte où l'assainissement budgétaire reste pourtant une priorité pour le canton. Avec un crédit d'engagement ayant quasiment doublé par rapport au plan précédent, soit 40 millions de francs, et près de 30 millions de francs de financement sectoriel, il nous parait impératif de réduire de manière substantielle la voilure financière globale. Le rapport le montre lui-même à l'annexe A2 : nombre de politiques sectorielles et intersectorielles intègrent déjà des mesures destinées à la protection du climat. Le contexte budgétaire financier actuel exige nécessairement une priorisation. Il nous semble dès lors toujours nécessaire de concentrer les efforts sur les secteurs qui n'ont pas encore atteint une réduction suffisante par rapport aux trajectoires projetées. Nous réitérons que le nombre de services impliqués pour certaines mesures pourrait être en outre être réduit afin d'en diminuer la charge administrative. En outre, nous formulons les remarques suivantes. Si l'ambition de faire de Fribourg un canton pionnier de la transition climatique constitue un signal politique fort, le PCC2 met en lumière le défi de concilier objectifs environnementaux élevés et contraintes économiques. Si les investissements envisagés sont substantiels alors que les marges de manœuvre budgétaires de l'action publique demeurent limitées, une attention particulière devra être aussi portée à la répartition des efforts entre les différents acteurs, afin d'éviter que certaines catégories — entreprises, communes ou ménages — ne supportent une part disproportionnée des coûts de la transition. Le PCC2 identifie un besoin d'investissement de 19,5 milliards de francs d'ici 2050, ce qui suppose une contribution importante des entreprises, des	perspective avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey & Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB cumulé d'ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. Le Plan Climat est un instrument d'impulsion et de soutien. Les mesures visent principalement d'accompagner les parties prenantes dans la nécessaire transition climatique en les soutenants. C'est le cas notamment des PME qui doivent faire face à la concurrence et à des obligations légales fédérales d'atteinte du zéro net en 2050. Le PCC entend les soutenir en ce sens afin de maintenir une place économique forte dans le canton.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	communes et des ménages aux côtés de l'État. Dans ce contexte, l'atteinte des objectifs climatiques dépendra largement de la mise en place de conditions-cadres et de mécanismes d'incitation favorisant les investissements nécessaires. Le soutien prévu aux PME constitue un levier important, mais la transition devra veiller à préserver leur compétitivité dans un environnement économique et concurrentiel exigeant. Afin de renforcer l'efficacité du PCC2, il conviendrait de concentrer prioritairement les investissements sur les infrastructures à fort effet de levier, telles que les réseaux énergétiques, l'électrification des transports et l'efficacité énergétique. L'accompagnement des PME pourrait également être complété par des incitations favorisant les investissements de décarbonation, notamment en s'appuyant sur des initiatives existantes comme Carbon Fri. Par ailleurs, une plus grande transparence dans la priorisation des mesures et l'allocation des ressources permettrait de mieux apprécier leur impact climatique et économique respectif. En définitive, la réussite du PCC2 dépendra de sa capacité à être perçu comme un facteur d'innovation et d'attractivité pour l'économie fribourgeoise. Si le plan affiche une ambition claire, certaines questions demeurent quant au financement des investissements nécessaires et à la mobilisation des acteurs concernés.	
Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC 1700 Fribourg	**Remarque** Cette prise de position sur le plan climat est la prise de position de la DFAC, après consultation de ses services. L'Université (explicitement citée dans la liste des destinataires de la consultation) prend position directement en son nom via le formulaire en ligne. Le document *Plan climat cantonal de 2e génération* est de bonne qualité et bien structuré. Toutefois, dans un objectif d'accessibilité au plus grand nombre, il gagnerait à être raccourci et simplifié. Le plan d'action 2027-2031, élément central du document, n'apparaît qu'à partir de la page 74, ce	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le PCC est en effet composé de deux parties distinctes : Stratégie et Plan d'action au sens de l'art. 7 al, 1 LClim, raison pour laquelle ce dernier n'apparaît aussi loin. Le style rédactionnel a été amélioré et certaines parties revues pour limiter les redondances. Concernant la plateforme de consultation : Pour rappel, le canal prévu pour la transmission des prises de position est celui de la plateforme de consultation électronique. Le principe de ce projet pilote a été présenté en séance de CSG.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	qui en limite la visibilité. Par ailleurs, le style rédactionnel pourrait être allégé afin d'améliorer la fluidité et la lisibilité de l'ensemble. La DFAC est directement concernée par les mesures C1.07, G1.02, G1.03, T4.06 et V2.03. Elle n'a pas de remarque de fond à formuler sur ces mesures. **Nota bene pour l'évaluation du projet pilote** : Si nous comprenons l'intérêt de cette plateforme pour la récolte des prises de position, elle ne permet pas d'assurer les tâches de suivi interne habituellement réalisées via Axioma, telles que la transmission des documents aux services concernés, la récolte et la consolidation des retours. Par ailleurs, il est d'usage que les consultations fassent l'objet d'une consolidation dans la voie hiérarchique afin de garantir la qualité des retours, la coordination interne et une position cohérente de chaque Direction. La DFAC répond ainsi de manière coordonnée au nom de sa Direction et non par des prises de position individuelles de ses services. Si à l'avenir plusieurs services devaient suivre le même processus en renonçant à utiliser Axioma pour les consultations, il deviendrait très difficile pour les secrétariats généraux d'assurer un suivi efficace des affaires et un archivage sûr. Nous suggérons à l'avenir d'envoyer une tâche Axioma avec les documents et un lien vers la plateforme pour le retour qui sera effectué par la Direction après coordination des retours de ses services. Ces remarques ont également été remontées par certains services qui ont déploré la difficulté d'accès aux documents et la multiplication des plateformes. Par ailleurs, compte tenu du délai imparti et de la période estivale, durant laquelle de nombreux services fonctionnent avec des effectifs réduits, nous n'avons pas pu recevoir l'ensemble des retours sollicités dans les temps.	La communication relative à l'ouverture de la consultation a été effectuée selon deux moyens complémentaires : d'une part au travers du communiqué de presse et, d'autre part, au moyen d'un courriel d'invitation à participer à la consultation publique envoyé directement par la plateforme électronique aux destinataires figurant sur la liste de consultation. Une telle invitation a notamment été adressée à l'adresse générale du DSJS lors de l'ouverture de la procédure. L'ensemble des organismes consultés ont ainsi reçu ce message. De plus un mail du SEn est parti à destination des Directions début mai afin d'expliquer la démarche. Il se peut que cette invitation n'ait éventuellement pas été identifiée ou que son importance dans le cadre du processus de consultation n'ait pas été perçue de manière suffisamment explicite. Aucune tâche n'a été transmise aux Directions par Axioma dans le cadre de cette consultation. Ce choix a été fait délibérément. La consultation sur le PCC2 constitue un projet pilote pour l'utilisation d'une telle plateforme de consultation électronique et il a été décidé d'utiliser ce dispositif de manière cohérente jusqu'au terme du processus. L'envoi parallèle de tâches Axioma semblait générateur de davantage de confusion quant au canal à utiliser pour le dépôt des prises de position. Une telle démarche implique également un travail supplémentaire de traitement des retours.
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS 1700 Fribourg	**Remarque** Le SSP salue la clarté et la lisibilité du document soumis à consultation, ainsi que la mise en valeur explicite des co-bénéfices entre action climatique et promotion de la santé. Cette approche transversale est particulièrement bienvenue et traduit une vision cohérente des enjeux.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	En mobilisant des acteur·rice·s de secteurs variés autour d'objectifs communs, le Plan Climat s'inscrit en cohérence et en renforcement de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention. Il constitue à ce titre un levier d'intersectorialité particulièrement précieux et un vecteur concret de collaboration entre services de l'Etat, communes, et professionnel·le·s de la santé, de l'urbanisme et de l'environnement. Par rapport au premier Plan Climat cantonal, ce nouveau document marque une progression notable sur plusieurs plans. La structure est plus lisible, avec un nombre de mesures réduit qui renforce la clarification et la priorisation des efforts. Les mesures sont mieux délimitées et moins redondantes, et la logique d'ensemble gagne en cohérence grâce à une distinction plus nette entre stratégie, plan d'action, gouvernance, suivi et indicateurs. La déclinaison en actions prioritaires pour chaque mesure est particulièrement appréciable : elle rend le plan plus opérationnel pour les entités responsables de la mise en oeuvre et plus lisible pour les partenaires externes. Enfin, la santé publique y est mieux identifiée comme un domaine à part entière concerné par les changements climatiques, tant sous l'angle de l'adaptation que sous celui des co-bénéfices, une évolution saluée.	
Fribourg	**Remarque** Monsieur le Conseiller d'Etat, Nous référant à votre courrier du 24 avril 2026, relatif à I'objet susmentionné, nous vous adressons la prise de position du Conseil communal. Le nouveau Plan climat cantonal apparaît plus solide et mieux structuré que sa première génération. Ses principales forces résident dans I'existence de bases légales et d'objectifs climatiques, ainsi que dans les outils prévus pour assurer sa mise en œuvre.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Remarque** Je rejoins pleinement la prise de position de l'ACF (notamment sur les points d'attention sur les questions financières).	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Remarque** Pour le reste, nous rejoignons la prise de position de l'ACF. Notamment : • sur le fait que la politique climatique cantonale repose sur une logique d'incitation et d'accompagnement des communes ; • sur l'impact que cela pourrait avoir sur les finances communales : dans le projet, rien n'est concrètement chiffré, il est important que tel soit le cas ; • sur l'importance de tenir compte des spécificités locales (notamment en termes de mobilité).	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.
Gibloux 1726 Farvagny-le-Grand	**Remarque** Une consultation des jeunes a-t-elle été planifiée? Ce plan climat a-t-il été soumis au conseil des jeunes existants? Aux écoliers, écolières, jeunes en formation? Les cours d'éthique et de philosophie parfois présents dans la grille horaire, en classe primaires déjà, s'y prêteraient.	**Réponse rapport** Les deux entités "Frisbee, Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse" et le "Conseil des jeunes" sont dans la liste des destinataires de la consultation publique du PCC2.
Grands-parents pour le climat Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** Comparé avec le PCC1, le projet de PCC2 est beaucoup plus riche en contenu pour ce qui est du diagnostic de la situation actuelle. Le document est bien construit, agréable à lire et contient beaucoup plus d'information. Par contre il est moins détaillé sur ce qui devra être mis en œuvre pour atteindre les objectifs d'émission de GES fixés dans la LClim (trajectoires) surtout à l'horizon 2030.	**Réponse rapport** Merci pour votre prise de position détaillée ainsi que pour vos remarques d'ordre général. Le présent commentaire reprend les principaux points soumis ; les réponses détaillées figurent dans les commentaires correspondants.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	La question du portage politique et du manque de ressources (tant humaines que financières) est bien thématisé. Sur la base du projet de PPC2, nous pensons que le canton de Fribourg continuera à ne pas faire sa part dans la réduction des émissions GES (atténuation) ce qui conduira à une inflation des mesures d'adaptation qui ne pourront à terme plus suffire à maintenir certaines activités économiques clefs sans parler de la qualité de vie des habitant.e.s de notre canton. Une dimension qui manque est celles des partenariats (académie, secteur privé, société civile, syndicats, milieux ecclésiastiques…). La lutte contre le dérèglement climatique devra impliquer tous les acteurs de la société. Le projet de PCC2 n'est pas explicite à ce propos. Il serait utile d'avoir une « cartographie des partenariats et de leurs contributions attendues. Nous ne comprenons pas l'intérêt de faire un sondage sur la trajectoire générale de réduction des émissions de scope 1. En tant que premier canton de Suisse à s'être doté d'une loi climat, Fribourg se doit de la respecter afin de pouvoir faire sa part et éviter que le Conseil d'Etat ne devienne hors la loi ! Ainsi seule la trajectoire fixée dans la LClim doit guider le PCC2 ainsi que toute la politique climatique cantonale. Avec sa vocation de promouvoir et d'accélérer le changement (p.61) le PCC2 doit être garant de la mise en œuvre de la courbe de réduction selon la LClim. On ne peut pas d'un côté promouvoir une stratégie d'investissements d'anticipation avec des arguments très convaincants, et d'autre part proposer une courbe fédérale moins stricte. Il en va aussi du fédéralisme, le canton ne doit pas abdiquer ses prérogatives dans ce domaine crucial. Pour l'atteinte de l'objectif de réduction de la LClim 2030 (et au-delà afin d'accélérer la transition vers 2050), la mobilité et le bâtiment devront s'efforcer compenser pour l'agriculture et l'industrie (voir projections de % de réduction fig 19). Mais même avec la trajectoire selon la LClim il n'est pas sûr que ces deux secteurs pourront compenser le émissions	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	“incompressibles" des deux autres. Avec la trajectoire fédérale, cette possibilité s’éloigne encore davantage. *Suffisance des moyens* Il n’est pas acceptable que les moyens du PCC fassent partie du plan d’économie du canton. Ces moyens sont Intouchables, non seulement parce que “demain” cela sera plus cher et parce que nous transférons à nos prochaines générations des dettes et non pas une planète viable. Mais surtout parce que la Nature nous parle clairement et qu’elle ne va pas ralentir pour nous faire plaisir. Ne faut-il pas être fou pour penser que l’on peut négocier avec la Nature! *Sectorialiser la stratégie du PCC 2.0* La stratégie du PCC 2.0 est trop générale et “paresseuse”. Ses trois leviers sont génériques et propres à TOUTES politiques publiques. Elle se doit de répondre, pour être efficace, aux spécificités de chacune des problématiques sectorielles. Le PCC 2.0 doit développer des Stratégies sectorielles de réduction des émissions de GES, adaptées à la dynamique de chaque secteur. *Des objectifs quantifiés* Le PCC 2.0 doit contenir des informations quantifiées relatives en t eq CO2 pour les : - Réductions sectorielles des émissions de GES attendues du scope 1 et de chacun de ses 4 secteurs pour la période 2027-2031 - Réductions sectorielles des émissions de GES qu’il reste à obtenir pour la période 2032-2050 jusqu’à atteindre l’objectif d’une réduction finale conforme aux objectifs de la LClim, à défaut à ceux du PCC 2.0.	

Participant·e	Commentaire	Réaction
Groupe E SA 1763 Granges-Paccot	**Remarque** De manière générale, Groupe E adhère aux objectifs du Plan Climat ainsi qu'aux actions prioritaires proposées. Nous saluons l'ambition du Canton de Fribourg de renforcer son action en matière de protection du climat et d'adaptation aux changements climatiques. Nous estimons toutefois que certaines mesures gagneraient à être davantage orientées vers l'accompagnement opérationnel, le suivi et l'évaluation des résultats obtenus. Si les actions de sensibilisation constituent un levier utile pour favoriser la prise de conscience et l'adhésion des acteurs concernés, elles devraient être complétées par des mesures permettant de soutenir concrètement la mise en œuvre des changements et d'en mesurer l'efficacité. Des mécanismes de suivi et des indicateurs de résultats apparaissent essentiels pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. Par ailleurs, il conviendrait de reconnaître explicitement que certaines actions contribuant à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie peuvent entraîner, à court et moyen terme, une augmentation temporaire des émissions de gaz à effet de serre des acteurs qui les mettent en œuvre. Les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments, le développement des réseaux de chauffage à distance, des installations photovoltaïques ou d'autres infrastructures énergétiques nécessitent en effet la mobilisation de matériaux, de transports, d'équipements techniques et de ressources externes générant des émissions ponctuelles supplémentaires. Une appréciation fondée uniquement sur l'évolution annuelle des émissions pourrait dès lors ne pas refléter adéquatement la contribution réelle de ces investissements à la transition énergétique. Il est important de tenir compte de leur effet global et à long terme, les émissions temporaires liées à leur réalisation étant compensées par les réductions durables qu'ils permettent de générer sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures. Cette réalité est particulièrement pertinente pour les entreprises qui investissent activement	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Le PCC2 prévoit de nombreuses mesures qui vise l'accompagnement opérationnel, des communes et des entreprises par exemple. Concernant l'aspect indicateurs, ce sujet sera développé lors de la mise en œuvre des actions en coordination avec les services concernés. Par ailleurs, il est à juste titre relevé que des mesures en faveur de la réduction des émissions de GES peuvent entrainer une hausse temporaire des émissions (directes et indirectes). Cela est pris en compte au fil du temps dans l'évaluation des progrès, qui ne peut se limiter à une lecture annuelle des émissions.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	dans le développement de solutions énergétiques renouvelables et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti.	
La Ressourcerie Centre de compétence du réemploi 1700 Fribourg	**Remarque** En parcourant le Plan climat sous l'angle du réemploi des matériaux de construction, nous constatons que cette thématique n'est mentionnée qu'à une seule reprise dans le document. Pourtant, le réemploi constitue un levier stratégique et économique à part entière. En effet, il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la consommation de ressources et renforcer la résilience économique du secteur de la construction face aux tensions sur les matières premières. Cette approche est déjà présente dans plusieurs politiques publiques cantonales, notamment en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets. Nous proposons donc de renforcer sa place dans le Plan climat en l'intégrant de manière transversale aux différentes mesures concernant la construction. À plus long terme, La Ressourcerie pense que le canton pourrait se doter d'une stratégie dédiée à la sobriété dans la construction incluant entre autres, le fait de : - rénover avant de démolir - favoriser le réemploi des matériaux - développer l'utilisation de matériaux biosourcés - faire évoluer les labels de construction En rassemblant ces thématiques au sein d'un cadre unique, le canton gagnerait en lisibilité, en cohérence et en efficacité, tout en offrant aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels une vision claire des orientations à suivre.	**Réponse rapport** Le constat selon lequel le réemploi des matériaux est un levier majeur d'économie circulaire pour réduire l'énergie grise des chantiers est partagé. Cependant il faut préciser que la gestion globale des flux de matières relève d'autres instruments étatiques tels que le plan de gestion des déchets (en cours d'élaboration) ou encore la Feuille de route Économie circulaire qui ont fait l'objet d'une coordination étroite dans les travaux d'établissement du PCC2. Le PCC2 intègre le réemploi de manière ciblée et ce afin d'éviter les doublons avec les autres stratégies en cours ou à venir. Les propositions à long terme (rénover avant de démolir, matériaux biosourcés et évolution des labels) pourront être prises en compte comme des pistes de réflexion dans la mise en œuvre des mesures liées à l'aménagement du territoire et la construction.

Participant·e	Commentaire	Réaction
Les libéraux-radicaux PLR Fribourg	**Remarque** Le PLR Fribourg reconnaît sans ambiguïté la réalité du réchauffement climatique, dont les effets sont déjà perceptibles dans notre canton. La multiplication des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et des précipitations intenses impose d'agir. La question n'est donc plus de savoir s'il faut prendre des mesures, mais de déterminer lesquelles produisent les effets les plus concrets, à quel coût et avec quelles priorités. Une politique climatique crédible doit être pragmatique, mesurable, compatible avec la capacité financière de l'Etat et concentrée sur les domaines dans lesquels le canton dispose de leviers réels. *[les paragraphes suivants ont été dispatchés selon leur thématique]* **Préserver la compétitivité et éviter les délocalisations d'émissions** Enfin, les exigences cantonales doivent rester coordonnées avec le cadre fédéral et les conditions de concurrence. Des contraintes excessives imposées uniquement aux entreprises ou aux activités fribourgeoises peuvent conduire à une double perte : disparition d'emplois et de valeur ajoutée dans le canton, puis déplacement de la production vers des régions où les standards sont moins élevés. Une politique climatique libérale doit au contraire favoriser l'innovation, l'efficacité des ressources et l'investissement dans des solutions plus propres, sans affaiblir inutilement le tissu économique local. En conclusion, le PLR Fribourg soutient une politique climatique qui reconnaît l'ampleur du réchauffement et agit de manière déterminée, mais il demande un Plan Climat plus concentré, plus concret et financièrement soutenable. Le pragmatisme ne consiste pas à différer l'action : il consiste à engager chaque franc public là où il produit le plus d'effet, à mesurer les résultats et à passer, lorsque les solutions sont connues, de l'analyse à la réalisation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les mesures du Plan climat possèdent majoritairement un caractère incitatif et de soutien afin d'accompagner les différentes parties prenantes dans la transition climatique. En ce qui concerne les entreprises en particulier, celles-ci sont concernées par une obligation légale fédérale de réduction de leurs émissions pour atteindre le zéro-net en 2050 (art. 5 LCl). Les mesures du PCC à destination des entreprises ont pour objectif de préserver leur compétitivité et de maintenir un tissu économique fort dans le canton. En ce sens des outils et des soutiens à leur destination sont compris dans la mesure C1 "soutenir la décarbonation des entreprises".

Participant·e	Commentaire	Réaction
Marsens Secrétariat 1633 Marsens	**Remarque** Le Conseil communal de Marsens a décidé d'apporter son soutien à la prise de position de l'ACF ainsi qu'à celle de l'Association de communes Mobul.	
Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg	**Remarque** Namens der Studierendenkommission Myosotis möchten wir uns herzlich bei allen Beteiligten bedanken, die so viel Zeit, Energie und Herzblut in die Ausarbeitung dieses kantonalen Klimaplans gesteckt haben. Ihr Einsatz für eine sicherere und lebenswerte Zukunft ist von unschätzbarem Wert, und diese strategische Grundlagenarbeit ist heute wichtiger denn je. Wir begrüssen ausdrücklich den partizipativen Ansatz, der für die Erneuerung dieses Klimaplans gewählt wurde. Der aktive Einbezug der Zivilgesellschaft und der breite Dialog sind enorm relevant, denn die Klimakrise lässt sich nur als gemeinsame, gesamtgesellschaftliche Kraftanstrengung bewältigen. Wir sind fest davon überzeugt: Klimaverträglichere Lebensweisen sind nicht nur zwingend notwendig, sondern auch absolut möglich und bereichernd. Wir müssen diesen strukturellen und gesellschaftlichen Wandel jetzt mutig und entschlossen in die Tat umsetzen. In diesem Sinne verstehen wir auch unsere dezidierten Anträge in dieser Vernehmlassung – als konstruktiven Beitrag, um die Massnahmen zu schärfen und gemeinsam das Beste und Wirkungsvollste für unseren Kanton herauszuholen.	**Réponse rapport** Vielen Dank für Ihren Kommentar.
Ökostrom Schweiz Bureau de Lausanne 1001 Lausanne	**Remarque** Ökostrom Schweiz est l'association faîtière des producteurs de biogaz agricole. Nous défendons les intérêts d'environ 270 membres, dont 150 producteurs actifs de biogaz et 120 porteurs de projets. Les installations de biogaz agricoles sont des piliers de la stratégie énergétique et climatique. Le biogaz permet de produire de l'énergie renouvelable sous différentes formes : électricité et chaleur, biogaz combustible ou biogaz carburant. Les	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	installations de biogaz contribuent ainsi de manière significative à la protection du climat. Ökostrom Schweiz se félicite vivement que le canton de Fribourg établisse à nouveau, avec son Plan climat 2027-2031, un cadre clair pour la mise en œuvre de mesures, et soutient une politique climatique cantonale ambitieuse. Dans cette optique, Ökostrom Schweiz soutient également la trajectoire de réduction prévue par la LClim, qui tient compte des spécificités cantonales.	
(1) Nachhaltigkeitskommission der AGEF UniFR 1700 Fribourg (2) Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Remarque** (1) Se diriger vers des solutions (et les imposer autant que faire se peut) pour ne plus dépendre ni enrichir des entreprises problématiques (Amazon, ChatGPT, etc…) (2) **Intelligence artificielle.** Ce thème, gros consommateur de ressources en eau et gros producteur de CO2, devrait être intégré dans le PCCII. Nous estimons que le Canton doit promouvoir une utilisation raisonnée de l'IA, tant dans son fonctionnement (rôle d'exemplarité) que pour les entreprises privées, l'éducation et l'usage privé. Ce thème devrait être développé dans le PCCII et faire l'objet d'une fiche de mesure (ou au moins être intégré à une fiche de mesure existante) **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** La question du numérique responsable sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1).
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Remarque** **Sondage Trajectoires LClim ou LCl**: D'un point de vue formel, nous ne comprenons pas les raisons de ce sondage. En effet, le Conseil d'Etat est en principe chargé d'exécuter la loi cantonale (LClim), laquelle défini des	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire qui a bien été pris en compte.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	trajectoires claires qui doivent en principe être tenues (50% de réduction en 2030, zéro net en 2050). Après nous avoir annoncé avec force et conviction dans l'Avant-propos, que *"l'adaptation aux changements climatiques et la protection du climat sont* ***au cœur de son projet de société****",* que " *La présente stratégie vise à …* ***l'atteinte des objectifs climatiques***" et finalement qu' "***agir dès aujourd'hui*** *permet non seulement de réduire les risques liés aux événements extrêmes et à la hausse des coûts futurs, mais aussi de saisir les opportunités de la transition climatique"*, le Conseil d'Etat semble soudain hésiter à mettre en place les mesures qui permettraient d'atteindre ses propres objectifs. Cherche-t-il avec ce sondage à obtenir de la population la validation d'une loi promulguée par le législatif? Ou au contraire à légitimer d'éventuelles demandes d'allègements de l'application de la LClim auprès du Grand Conseil ? Nous craignons que ce sondage témoigne une fois encore d'un manque de vision et de courage politique du Conseil d'Etat. En effet tant l'urgence climatique (canicule en mai déjà, suivie d'une deuxième à la mi-juin) que les effets positifs de la stratégie d'investissement de *front-loading* (investir tout de suite coûte moins cher que réparer plus tard, cf. p.45) devraient l'inciter à suivre sans hésiter la trajectoire la plus ambitieuse de la LClim. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Remarque** Chapitre **Avant-propos**, 2ème paragraphe: "L'adaptation aux changements climatiques et la protection du climat sont au coeur de notre projet de société et représentent opportunité pour renforcer	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Le document est modifié en ce sens.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	la qualité de vie, soutenir le savoir-faire local, stimuler l'innovation et l'emploi et protéger nos paysages et notre patrimoine culturel." Cette affirmation péremptoire ne correspond malheureusement pas à la réalité, ou pour être plus optimiste, ne correspond à la réalité que d'une minorité de la population et des politiciens. La formulation suivante, qui nous indique le chemin à prendre et aussi la nécessité de le faire rapidement, semble plus appropriée: "L'adaptation aux changements climatiques et la protection du climat *doivent devenir le* coeur de notre projet de société. *Ils* représentent *en effet une* opportunité pour renforcer la qualité de vie, soutenir le savoir-faire local, stimuler l'innovation et l'emploi et protéger nos paysages et notre patrimoine culturel. Chapitre **Avant-propos**, 4ème paragraphe: La phrase "Agir dès aujourd'hui permet non seulement de réduire les risques liés aux événements extrêmes et à la hausse des coûts futurs, mais aussi de saisir les opportunités de la transition climatique. Investir dans celle-ci protège la compétitivité économique, la sécurité de l'approvisionnement, la résilience du territoire et la prospérité du canton à long terme." pourrait être modifiée ainsi, de manière à introduire la notion d'urgence climatique, qui n'apparaît malheureusement qu'une seule fois dans le document (en p. 54): *L'urgence climatique ne nous laisse pas d'autre choix que d'agir dès aujourd'hui.* Cela permettra non seulement de réduire les risques liés aux événements extrêmes et à la hausse des coûts futurs, mais aussi de saisir les opportunités de la transition climatique. Investir dans celle-ci protège la compétitivité économique, la sécurité de l'approvisionnement, la résilience du territoire et la prospérité du canton à long terme." **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Bulle, Commune de Bulle, 1630 Bulle	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	• Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	
Parents *Eltern* pour le Climat 1700 Fribourg	**Remarque** Le collectif Parents*Eltern* pour le Climat **salue la révision du Plan Climat**, réalisé et mis en consultation dans les temps, conformément à la Loi sur le Climat (art.11, al.2) . Ceci traduit une volonté politique qui nous réjouit. Nous relevons également la bonne qualité du document, tant sur la forme que sur le fond, ainsi qu'un processus participatif qui nous semble avoir été meilleur que lors de la première version du Plan Climat. **Participant·e·s rattaché·e·s :** • Parti vert'libéral, 1700 Fribourg	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
Parti socialiste fribourgeois 1700 Fribourg	**Remarque** Le Parti socialiste fribourgeois (PSF) salue cette nouvelle génération du Plan Climat cantonal (PCC 2) et félicite l'administration cantonale, en particulier la DIME, le SEN et sa section "climat" pour l'excellente qualité du travail présenté en consultation. Le PSF se réjouit particulièrement de constater que le message réunit tous les éléments permettant d'établir non seulement la nécessité d'agir urgemment pour se protéger du changement climatique mais également la pertinence de le faire. En effet, le message relève à de nombreuses reprises qu'une inaction climatique aura des effets humains, financiers et environnementaux catastrophiques et coûtera encore plus cher que les montants nécessaires à une action efficace. Le PSF se félicite également que le PCC 2 se fonde sur une approche globale et intégrée, tenant compte des politiques publiques pertinentes. Comme toujours, aussi beau soit le PCC 2, il ne pourra déployer d'effets positifs sur le climat que s'il est doté d'un financement adéquat. Or le PSF constate avec effroi que le Conseil d'Etat n'a pas du tout tenu compte des recommandations émises par de solides institutions internationales ainsi que	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Comme l'évoque le PCC, les coûts de la transition ne peuvent pas être imputés aux collectivités seules. Il s'agit d'un effort collectif de toutes les parties prenantes de la société. A ce titre une estimation de répartition théorique de l'effort a été ajoutée au chapitre 9.5 sur la base des connaissance économiques et scientifiques actuelles. Par ailleurs, les montants investis par l'Etat pour la transition climatique ne se limitent pas au PCC qui est un instrument d'impulsion mais englobent toutes les politiques sectorielles et intersectorielles concernées. En ce sens la figure 12 liste tous les investissements sectoriels de l'Etat en lien avec la politique climatique. A noter que ces estimations ne concernent pour l'instant que les dépenses d'investissements et pas les dépenses de fonctionnement. Concernant l'apparente réduction de moitié du montant du PCC2, les 80 millions représente la première estimation, de la part des services ad hoc, des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures issues de la démarche participative et de la consolidation suite aux ateliers. Cette première estimation a effectivement été réduite, non pas à 40 millions mais à 70 millions, suite à un processus de priorisation effectué au sein des unités administratives concernées. Ce montant est composé d'un paquet de mesures à hauteur de 40 millions ainsi que d'autres mesures d'envergures prévues

Participant·e	Commentaire	Réaction
	des cabinets de conseil privés au sujet des investissements nécessaires dans la protection climatique. Pire, le message constate également un sous-financement établi des mesures prévues (CHF 40 mios contre les 80 requis). Le PSF invite donc le Conseil d'Etat à corriger ceci en toute urgence et à prévoir des moyens suffisants pour éviter que ce plan ne reste qu'un plan. En outre, le PSF attend également du Conseil d'Etat qu'il prévoie les financements suffisants dans les politiques sectorielles stratégiques en matière de protection climatique et renonce aux subventions nuisibles au climat et à la biodiversité.	dans le PCC2, chiffées à 30 millions. L'annexe A3 "Répartition des coûts entre les différentes mesures" en donne le détail.
Parti vert'libéral 1700 Fribourg	**Remarque** Le parti vert'libéral salue la qualité générale de cette révision du Plan climat cantonal ainsi que les outils numériques mis à disposition dans le cadre de la consultation. La possibilité de commenter directement les différentes mesures constitue une démarche particulièrement appréciable. Il est toutefois regrettable que l'interface ne permette pas de copier-coller facilement des extraits du document sans quitter l'espace de commentaire, ce qui complique la formulation d'observations précises. Sur le fond, le parti vert'libéral considère que cette nouvelle version constitue une base de travail solide et témoigne d'un important travail de préparation. En revanche, le niveau d'ambition financière n'apparaît pas à la hauteur des défis identifiés par le rapport lui-même. Alors que celui-ci estime les besoins d'investissement à plusieurs milliards de francs pour la période 2027–2031, les moyens financiers effectivement prévus par le canton demeurent très limités. Ce choix politique peut se comprendre au regard de la situation des finances cantonales. Il implique toutefois que la très grande majorité des investissements nécessaires devra être réalisée par les acteurs privés. Le parti vert'libéral estime qu'une telle orientation doit être explicitement assumée et clairement présentée, afin que le débat public puisse porter non seulement sur	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'appréciation positive de la révision générale du PCC2 par le Parti vert'libéral ainsi que les remarques constructives concernant l'ergonomie de la plateforme numérique de consultation, dont les retours seront pris en compte pour les futures démarches participatives de l'État est saluée. Concernant l'adéquation entre l'ambition financière et les besoins chiffrés en milliards sur la base d'études économiques, le constat est partagé. Une grande partie des coûts de la transition repose sur les propriétaires d'actifs. En ce sens, l'Etat en tant que propriétaire lui-même doit assumer ces coûts avec une échéance à 2040 déjà (voir volet Exemplarité). Le reste de l'effort financier de décarbonation relèvera structurellement du secteur privé en premier et des citoyens et citoyennes. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale fixe, en plus des Cantons et de la Confédération pour 2040 déjà, l'atteinte du zéro net en 2050 pour toutes les entreprises (art. 5 LCl). C'est précisément pour les accompagner, tout comme les communes et les autres acteurs et actrices de la société que le PCC prévoit des mesures de soutien.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	les objectifs climatiques, mais également sur la répartition des efforts financiers nécessaires pour les atteindre. Le parti vert'libéral regrette également que le volet consacré à la santé soit le moins développé de l'ensemble du Plan climat, alors même que les conséquences sanitaires du changement climatique constituent l'un des principaux enjeux des prochaines décennies. Ce chapitre mérite d'être considérablement renforcé afin de mieux préparer le canton aux défis qui l'attendent. Sous réserve de ces remarques et des propositions formulées dans la présente consultation, le parti vert'libéral considère que ce projet constitue une base pertinente, qui gagnerait à être renforcée afin de doter le canton de Fribourg d'un Plan climat à la hauteur des enjeux climatiques, sanitaires, économiques et énergétiques auxquels il sera confronté.	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** **<u>Conclusion</u>** En conclusion, Pro Natura Fribourg salue le PCC2 qui assure une continuité de la politique climatique cantonale pour les cinq prochaines années. Le PCC2 est cohérent et bien étayé sous les angles de la gouvernance, de la coordination avec les différentes politiques publiques sectorielles et dans les axes stratégiques et mesures présentées. Comme pour le PCC1, et malgré une légère augmentation, le risque principal identifié par Pro Natura Fribourg provient des moyens financiers alloués à ce plan, insuffisants et incertains à nos yeux. De plus, l'écart entre les flux financiers publics et les besoins globaux pour la prochaine période est énorme, sans que des pistes concrètes soient véritablement identifiées pour y remédier. Ainsi et dès le départ, l'atteinte des objectifs pourtant affichés est fortement remise en cause.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'analyse des subventions au regard des enjeux climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Globalement, le catalogue de mesures est pertinent. Cependant et comme énoncé dans la prise de position sur le plan d'action, certaines mesures relèvent davantage de subventions publiques à des secteurs à la fois vulnérables et émetteurs de GES, sans vraiment inciter à la transition écologique des mêmes secteurs. Pro Natura Fribourg regrette que vraisemblablement, le PCC2 comprenne des mesures et des subventions allant à l'encontre même des objectifs affichés. Comme lors de la prise de position sur la Stratégie biodiversité, à l'occasion de laquelle nous avions fait le même constat, nous encourageons le Conseil d'État à examiner sérieusement les subventions octroyées afin que les flux d'argent public servent réellement la protection du climat et de la biodiversité.	
Pro Natura Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** **<u>Remarques générales sur le plan climat</u>** Pro Natura Fribourg salue ce PCC2 et remercie la Section climat du SEN pour son engagement et la qualité de son travail. Le Plan climat de 2e génération présente plusieurs améliorations par rapport à la première génération. La volonté de regrouper les actions autour d'un nombre plus limité de mesures stratégiques renforce la lisibilité du document et facilite son pilotage. Le Plan reconnaît également que les effets du changement climatique concernent l'ensemble des politiques publiques, notamment l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la gestion de l'eau, la santé, les forêts et l'aménagement du territoire. Cette approche transversale est cohérente avec les recommandations scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (ci-après : GIEC), qui souligne la nécessité d'intégrer l'adaptation et l'atténuation dans l'ensemble des politiques sectorielles. Le Plan présente également une meilleure prise en compte des enjeux d'adaptation. Cette évolution est particulièrement pertinente dans un contexte où les effets du changement climatique sont déjà perceptibles dans le canton,	**Réponse rapport** Merci de votre remarque d'ordre général. Le PCC reconnaît l'interconnexion entre la biodiversité et les enjeux climatiques, tout comme cela est inscrit dans la loi cantonale sur le climat (art. 13 LClim). Il convient de mentionner la Stratégie cantonale biodiversité, qui est issue du PCC1 et qui vit désormais comme politique sectorielle. Le PCC2 ne contient donc que des mesures de renforcement. Les actions biodiversité — de même que la définition des objectifs — sont principalement pilotées par la Stratégie biodiversité, et une coordination étroite existe entre les services responsables.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	notamment à travers l'augmentation des périodes de sécheresse, les vagues de chaleur, les pressions exercées sur les ressources en eau ou encore la vulnérabilité accrue des écosystèmes forestiers. Toutefois, malgré ces avancées, le Plan demeure principalement construit autour de la question climatique. La biodiversité y apparaît comme un enjeu complémentaire, voire comme un bénéfice indirect des mesures climatiques, plutôt que comme un objectif stratégique à part entière, notamment mais pas exclusivement, pour les enjeux d'adaptation. Cette approche apparaît aujourd'hui insuffisante. Les travaux conjoints du GIEC et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES) montrent clairement que la crise climatique et la crise de la biodiversité sont étroitement liées. La destruction des habitats naturels réduit la capacité des écosystèmes à stocker du carbone, affaiblit leur résilience face aux perturbations climatiques et diminue les services écosystémiques indispensables au bien-être humain. Dans cette perspective, le Plan gagnerait à mieux intégrer les objectifs du Cadre mondial de Kunming–Montréal, qui prévoit notamment la protection et la restauration des écosystèmes dégradés, le renforcement des infrastructures écologiques et l'amélioration de la connectivité entre les habitats naturels. Une autre faiblesse concerne l'absence d'objectifs écologiques suffisamment mesurables. Alors que les émissions de gaz à effet de serre font l'objet d'indicateurs relativement précis, les objectifs liés à la biodiversité demeurent souvent qualitatifs. Le Plan ne fixe notamment pas de cibles chiffrées ambitieuses concernant la restauration des habitats, la connectivité écologique ou la renaturation des milieux naturels. Enfin, certaines tensions potentielles entre transition énergétique et protection de la biodiversité ne sont pas suffisamment abordées. La nécessité	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	de développer les énergies renouvelables est incontestable, mais elle doit s'accompagner de garanties permettant d'éviter des impacts négatifs sur les espèces et les milieux les plus sensibles. Dans l'ensemble, le Plan Climat 2027–2031 constitue donc une base solide pour renforcer l'action climatique du canton. Toutefois, il gagnerait à adopter une approche davantage intégrée, dans laquelle la biodiversité serait considérée non comme un simple co-bénéfice, mais comme un pilier fondamental de la résilience territoriale.	
Pro Velo Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** 1. L'aspect participatif de cette démarche est à saluer. 2. Renforcer encore les liens entre adaptation, protection du climat et d'autres paramètres souhaités en dehors du climat: La petite reine est un outil puissant pour atteindre plusieurs objectifs en même temps (protection du climat, adaptation, santé globale, mortalité réduite,…) si les conditions sont bonnes et un véritable réseau est crée. Pour cela inclure des indicateurs spécifiques comme la part modale vélo, km d'infrastructures cyclables de qualité etc. rend visibles les efforts.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire. Concernant le point sur les indicateurs, le système de suivi actuel s'appuie sur des indicateurs existants. Les parts modales sont suivies mais uniquement au niveau de la mobilité douce en général. Des discussions pourront être menées avec les services concernées afin d'évaluer la possibilité d'intégrer des indicateurs spécifiques à la pratique du vélo dans les prochains rapports de mise en œuvre.
REPER Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** Madame, Monsieur Nous avons pris connaissance du Plan Climat cantonal 2027-2031 et nous vous remercions de nous avoir intégrés à cette consultation. Conscients que nous ne sommes pas un organisme spécialisé sur la thématique du climat, nous avons pris l'option de commenter que la mesure en lien directe avec la jeunesse.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Concernant l'ensemble du document, nous saluons l'immense travail effectué, la qualité des informations transmises et le langage accessible dans lequel il a été rédigé. Un grand merci !	
Semsales 1623 Semsales	**Remarque** La Commune de Semsales est en accord avec la position de l'ACF . Le Conseil communal de Semsales souhaite compléter la position de l'ACF sur deux points spécifiques: 1. Problématique spécifique des communes fribourgeoises qui sont labelisées cités de l'énergie Le Canton a développé de nouveaux outils de bilans de consommation d'énergie notamment et des mesures d'accompagnements qui font doublon avec ceux mis en place pour les cités de l'énergie, avec notamment des bilans moins approfondis à réaliser par les communes sur des plateformes n'ayant pas d'interfaçage ou de liens entre elles. 2. La problématique de la numérisation galopante de l'industrie et des services (notamment par l'utilisation de l'IA et de l'Internet des objets et autres smartcities), extrêmement énergivore et consommatrice d'eau n'est pas abordée dans le plan climat/ son bilan et ses mesures. cette problématique mérite d'apparaître dans le plan.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Les outils développés dans le cadre du PCC à destination des communes sont des outils à vocation de soutien technique. Ils ne sont pas obligatoires. Le choix des outils pour l'établissement de bilans carbone est du ressort des communes. Concernant la question de la numérisation, celle-ci sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1 sur le numérique responsable). Il en sera aussi tenu compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PCC2.
Service de législation 1700 Fribourg	**Remarque** 1. Le Plan Climat 2e génération a déjà été soumis au Service de législation (SLeg) lors de la consultation interne. En outre, il n'est pas un document législatif. Il ne suscite dès lors pas de remarques essentielles relevant de notre domaine de compétences, hormis en ce qui concerne	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. En ce qui concerne le Test climat, le cadre méthodologique a été publiée le 01.07 sur le site intranet de l'État après sa validation par le Conseil d'Etat.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	l'implication du SLeg comme entité co-responsable de la mesure T3 et d'une question d'ordre terminologique. 2. Relevons par ailleurs que, de notre point de vue, il paraît indispensable que les cas dans lesquels un test climat doit avoir lieu soient définis de manière beaucoup plus claire que ce n'est le cas actuellement. Car si on interprète l'article 10 al. 1 RClim de manière extensive (comme le fait le rapport explicatif RClim, qui se réfère aux secteurs d'émission identifiés par le bilan carbone ainsi qu'aux très larges sept axes spécifiques d'action définis dans le Plan), il y a peu d'actes législatifs qui n'abordent pas de près ou de loin un domaine thématisé au sein du Plan climat et qui devraient échapper à la nécessité de procéder à un test climat. Il importe dès lors que, à défaut de règles plus « directement applicables », la « base méthodologique » à élaborer par le SEn donne des précisions à ce sujet.	
Service du personnel et d'organisation SPO 1700 Fribourg	**Remarque** Le SPO a pris note de l'attente relative à sa participation aux actions V1.05. "Soutenir le Plan de mobilité de l'Etat" et V1.06 "Favoriser le report modal du personnel de l'Etat". Pour le surplus, nous n'avons pas de remarques à formuler.	**Réponse rapport** Merci pour votre commentaire.
SIA fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** Bonjour, La SIA fribourg vous transmet sa prise de position. Meilleures salutations. Les membres du Comité	**Réponse rapport** Merci pour la transmission de la prise de position. Pour les réponses, merci de se référer aux commentaires dans les sections spécifiques.
Surpierre Commune de	**Remarque**	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Le document est modifié en ce sens. A noter que les mesures du Plan climat cantonal possèdent un caractère incitatif. Le PCC

Participant·e	Commentaire	Réaction
Surpierre 1527 Villeneuve	Le Conseil communal de Surpierre reprend toutes les remarques de la prise de position de l'ACF. Mais il désire également faire quelques commentaires supplémentaires, que voici : Le Conseil communal soutient les objectifs généraux du Plan Climat cantonal de 2e génération. Il estime toutefois que le document gagnerait à être davantage orienté vers des mesures concrètes, pragmatiques et directement applicables par les communes. Dans cette perspective, le Conseil communal formule les remarques suivantes : - Le Plan devrait préciser plus clairement les actions attendues des communes ainsi que leur calendrier de mise en œuvre, afin de faciliter leur planification. - Les conséquences financières pour les communes devraient être présentées de manière plus détaillée et plus réaliste. Une estimation des coûts par type de mesure permettrait aux communes d'évaluer les ressources nécessaires et d'intégrer ces dépenses dans leur planification financière. - Le Conseil communal s'interroge sur l'opportunité pour le Canton d'établir un état des lieux par commune ou par région. Un tel diagnostic permettrait de mieux cibler les besoins, d'identifier les priorités locales et d'adapter les mesures aux réalités du terrain. - Enfin, il serait souhaitable que le Plan tienne compte des efforts déjà réalisés par les communes. De nombreuses collectivités ont entrepris des actions en matière d'efficacité énergétique, de gestion des eaux, de biodiversité, d'aménagement ou de mobilité. La reconnaissance de ces démarches constituerait une base pertinente pour définir les actions futures et éviter les doublons.	ne constitue pas un instrument juridique permettant de mettre en place des obligations.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	Sous réserve de ces remarques, le Conseil communal émet un préavis favorable au Plan Climat cantonal de 2e génération et souhaite que sa mise en œuvre s'inscrive dans une démarche de partenariat étroit entre le Canton et les communes.	
Union démocratique du Centre UDC Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** Die SVP nimmt die vorliegende kantonale Klimastrategie zur Kenntnis und dankt für die Erarbeitung des Berichts. Die Strategie verfolgt jedoch aus unserer Sicht einen überwiegend ideologisch geprägten Ansatz, der einseitig auf staatliche Eingriffe, Lenkungsmassnahmen und Regulierungen setzt, anstatt auf Eigenverantwortung, Innovation und technologischen Fortschritt. Aus Sicht der SVP fehlt eine nachhaltige Finanz- und Wirtschaftsstrategie. Die finanziellen Auswirkungen der vorgesehenen Massnahmen werden nur ungenügend aufgezeigt und deren langfristige Folgen für den Kanton, die Gemeinden sowie die Steuerzahlenden bleiben weitgehend offen. Eine verantwortungsvolle Klimapolitik muss ökologisch sinnvoll, wirtschaftlich tragbar und finanzpolitisch nachhaltig sein. Besonders kritisch beurteilt die SVP, dass die produzierende und innovative Landwirtschaft durch zahlreiche Vorgaben und zusätzliche Anforderungen benachteiligt wird. Gerade die Freiburger Landwirtschaft leistet bereits heute einen wesentlichen Beitrag zur Versorgungssicherheit, zur Pflege der Kulturlandschaft und zur regionalen Wertschöpfung. Statt sie mit neuen Belastungen zu konfrontieren, sollten Innovationen und praxistaugliche Lösungen gefördert werden. Insgesamt sieht die SVP in der vorliegenden Klimastrategie eine zunehmende finanzielle Belastung der Bevölkerung und der kommenden Generationen. Zusätzliche Kosten, neue Vorschriften, Verbote und staatliche Bevormundung gefährden die Wettbewerbsfähigkeit des Kantons sowie die Kaufkraft von Familien und Unternehmen. Eine erfolgreiche Klimapolitik	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. Si les montants peuvent paraître élevés, il convient de les mettre en perspective avec les pertes économiques projetées face aux conséquences du réchauffement climatique. Le Boston Consulting Group et McKinsey & Company estiment que, si les températures augmentaient de 3 °C, le PIB cumulé d'ici 2100 pourrait être réduit de 16 % à 22 % par rapport à un scénario limitant la hausse sous les 2 °C. D'après le World Economic Forum, ces prévisions sont probablement sous-estimées et le déclin économique pourrait commencer bien avant 2100. Le Plan Climat est un instrument d'impulsion et de soutien. Il a pour vocation d'accompagner les parties prenantes dans la nécessaire transition climatique. Il ne restreint pas les parties prenantes dans leur liberté d'action et n'est en aucun cas une mise sous tutelle. En ce qui concerne l'agriculture en particulier, le Plan Climat Agriculture a été développé Plan Climat cantonal de 1ère génération avec les actrices et acteurs du terrain et Grangeneuve. Il soutien tout particulièrement l'innovation qui n'est en aucun cas pénalisée par des prescriptions et exigences supplémentaires puisque la politique agricole est du ressort de la Confédération. Bien au contraire, les actions visent à accompagner et soutenir ce secteur qui est certainement le plus touché par les effets des changements climatiques. Par ailleurs, les contributions essentielles que ce secteur apporte (sécurité d'approvisionnement, entretien du paysage et des sols, etc.) sont reconnues et promues par le biais du volet communication du Plan Climat Agriculture. Au lieu de lui imposer de nouvelles charges, il faudrait encourager les innovations et les solutions adaptées à la pratique.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	muss auf wirtschaftliche Stärke, technologischen Fortschritt und freiwillige Anreize setzen, anstatt auf immer neue Regulierungen. Die SVP behält sich ausdrücklich vor, ihre Position im Rahmen der Beratungen im Grossen Rat und der parlamentarischen Arbeit, aufgrund der Detaildiskussionen und der eingereichten Anträge, neu zu beurteilen.	
Union Patronale du Canton de Fribourg UPCF 1701 Fribourg	**Remarque** Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, Nous saisissons l'occasion de nous exprimer dans le cadre de la procédure de consultation sur le Plan Climat cantonal 2ème génération (PCC2) et vous remercions de nous associer à la présente consultation. L'UPCF comme association faîtière des PME du canton de Fribourg représente plus de 80 associations professionnelles actives dans de nombreux domaines. Par cette prise de position nous exprimons l'avis des PME et des associations professionnelles. Les acteurs économiques s'engagent à atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il est important de préciser que les entreprises fournissent déjà un effort considérable en vue d'atteindre les objectifs climatiques et que la durabilité a fait l'objet d'investissements importants au cours des dernières années. L'ensemble des mesures du PCC2 sont estimées à un coût total de près de 70 millions de francs pour les cinq prochaines années, dont CHF 40 millions de francs feront l'objet d'un crédit cadre qui sera soumis au Grand Conseil. Un complément de CHF 30 millions de francs fera l'objet de demandes individuelles de financement pour de grands projets en lien avec des politiques sectorielles relatives au climat. Au regard de la situation financière actuelle du canton de Fribourg, il ne paraît pas opportun d'adopter un crédit-cadre de cette ampleur. Le maintien d'une stabilité financière et de budgets	**Réponse rapport** Merci pour votre prise de position. L'engagement des PME fribourgeoises qui fournissent déjà un effort considérable en matière de transition climatique est salué. Cela a été ajouté au document. L'avis de l'UPCF concernant la nécessité d'exemption de lourdeur administrative ou de règlementations restrictives qui décourageraient l'initiative privée est également partagée. C'est pourquoi le plan d'action mise prioritairement sur l'impulsion, l'accompagnement et des incitations financières ciblées (notamment à travers les mesures C1 et C2) pensées en tant que réelles plus-values pour la marge opérationnelle et la transition des PME. Concernant l'argumentaire budgétaire, il est à noter qu'outre l'octroi d'un crédit d'engagement, les procédures budgétaires annuelles s'appliquent au budget du Plan Climat. Ainsi chaque année, les montants dévolus à la mise en œuvre des mesures et repriorisé dans le cadre des travaux d'établissement du budget. De plus, une suite très favorable est donnée aux demandes de valorisation des circuits courts, du tourisme local et de la régionalité. Les PME régionales sont formellement reconnues comme des partenaires principales du secteur public dans cette transition, et la mise en œuvre opérationnelle des actions (notamment pour l'information générale ainsi que les soutiens pour l'élaboration de feuilles de route et la mise en œuvre de mesures de réduction) pourra se faire en collaboration avec l'UPCF et les associations professionnelles pour garantir le respect de la liberté économique et de la compétitivité.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	équilibrés doit rester une priorité, ce qui implique chaque année de prendre les mesures nécessaires pour y parvenir. Dans ce contexte, il est important que le canton conserve sa marge de manœuvre et n'accentue pas inutilement ses contraintes. Les moyens financiers devraient ainsi être décidés annuellement dans le cadre du processus budgétaire, plutôt que via un crédit-cadre qui limiterait davantage la capacité d'action. Quant aux types d'actions prévues dans le PCC2, nous saluons l'accent mis sur les mesures de communication et d'encouragement. Nous tenons toutefois à relever que les incitations pour l'économie doivent être accessibles pour les entreprises, notamment pour les PME. Ces dernières ne devraient pas être retenues d'en bénéficier en raison de démarches administratives trop importantes ou de règlementations trop restrictives. Au niveau de la communication, nous confirmons que la promotion des circuits courts, de la régionalité et du tourisme local sera bénéfique pour les entreprises fribourgeoises. Il en convient également au niveau de la sensibilisation des professionnels en matière de durabilité dans leurs corps de métier respectifs. Les entreprises qui agissent de manière durable doivent pouvoir être distinguées également sur le plan professionnel, et non seulement sur la base des émissions de CO2. Au niveau des mesures d'encouragement, des incitations financières ciblées doivent permettre la transition climatique des entreprises. Les incitations financières doivent être réfléchies de manière à aider les entreprises vers la transition énergétique et d'y trouver une réelle plus-value. Pour conclure, malgré un contexte international relativement incertain, une pression économique toujours plus fortes et des marges qui s'évaporent, les entreprises fribourgeoises cherchent à faire leur place et à maintenir leurs emplois. C'est pourquoi, afin de pouvoir atteindre les objectifs climatiques dans ce contexte, une meilleure reconnaissance devrait être octroyée, là où cela est pertinent, aux PME régionales qui font le pas de la transition	

Participant·e	Commentaire	Réaction
	climatique et qui devraient être considérées en tant que partenaires principales du secteur public. En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée. Union Patronale du Canton de Fribourg	
Université de Fribourg 1700 Fribourg Fribourg	**Remarque** Numérique et IA : Les thèmatiques liées au numérique et à l'intelligence artificielle sont manquantes dans le PCCII. Le canton devrait promouvoir leur utilisation responsable, sensibiliser sur leurs nombreux effets, promouvoir une politique numérique responsable au sein de l'administration.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. La question du numérique responsable sera traitée dans le cadre du Plan d'action Durabilité 27-31 (mesure 12.1 M1).
Val-de-Charmey 1637 Charmey	**Remarque** Madame, Monsieur, Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de nous prononcer sur le projet de Plan climat cantonal. La Commune de Val-de-Charmey partage pleinement les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques qui sous-tendent ce plan, et reconnaît la nécessité d'une action déterminée à l'échelle cantonale. Notre commune tient toutefois à attirer votre attention sur un point qui nous préoccupe particulièrement et qui, selon nous, n'a pas été suffisamment pris en compte dans le projet mis en consultation : la situation spécifique des régions périphériques et de montagne, telles que Val-de-Charmey, au regard des exigences de mobilité qui accompagnent plusieurs mesures du plan. De nombreuses mesures prévues, qu'il s'agisse d'incitations, de critères d'attribution ou de conditions-cadres, reposent sur des attentes en matière de mobilité douce, de proximité aux transports publics à haute cadence ou de renoncement au véhicule individuel. Si ces objectifs sont pertinents en milieu	**Réponse rapport** Merci pour cette prise de position. Le PCC2 reconnaît la diversité des réalités territoriales du canton ainsi que les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontées les régions périphériques et de montagne en matière de mobilité. La mise en œuvre des mesures du plan tient compte de ces différences dans un souci d'équité territoriale et de proportionnalité. Le PCC2 ne prévoit pas que les critères de mobilité constituent un facteur discriminant dans les procédures de recrutement. Les mesures relatives à la mobilité visent principalement à développer les alternatives à la voiture individuelle lorsque celles-ci sont pertinentes et disponibles, tout en tenant compte des spécificités locales et de l'accessibilité effective des différents territoires. Par ailleurs, le plan reconnaît que le report modal dépend notamment de la disponibilité d'offres de transport adaptées et de la qualité de leur desserte. Les enjeux de coordination entre mobilité, aménagement du territoire et desserte des régions sont intégrés dans les réflexions et mesures prévues par le PCC2. La nécessité de tenir compte des spécificités des régions périphériques et de

Participant·e	Commentaire	Réaction
	urbain ou dans les agglomérations bien desservies, ils se heurtent à une réalité bien différente dans nos vallées et sur nos hauteurs, où l'offre de transports publics, aussi méritoire soit-elle, ne saurait raisonnablement se substituer à la voiture individuelle pour l'ensemble des besoins de déplacement, notamment professionnels. Ce déséquilibre nous inquiète tout particulièrement lorsque ces critères de mobilité sont, directement ou indirectement, mobilisés dans des procédures d'engagement, qu'il s'agisse de postes au sein de l'administration cantonale, de collectivités publiques ou d'entreprises privées actives dans des secteurs liés aux concepts de mobilité durable. Un habitant ou une habitante de la périphérie, tout aussi compétent-e qu'un-e candidat-e résidant en zone bien desservie, risquerait alors d'être structurellement désavantagé-e dans l'accès à l'emploi, non pas en raison de ses qualifications, mais du seul fait de son lieu de domicile et des contraintes objectives de mobilité qui en découlent. Ou alors, pour des motifs purement pratiques, il renoncerait par lui-même à postuler, constatant l'impossibilité technique de se rendre à son lieu de travail. Une telle conséquence, même non intentionnelle, nous paraît inacceptable. Elle reviendrait à faire porter aux régions périphériques le poids d'une transition dont les instruments ont été pensés pour un contexte urbain, tout en les pénalisant une seconde fois sur le marché du travail. Elle risquerait en outre d'accentuer l'exode des compétences hors des régions de montagne, à rebours des objectifs cantonaux de cohésion territoriale et de vitalité des périphéries. La Commune de Val-de-Charmey demande que le Plan climat cantonal intègre explicitement une clause de proportionnalité territoriale garantissant qu'aucun critère de mobilité ne puisse constituer, directement ou indirectement, un facteur discriminant dans les procédures de recrutement au sein de l'État et des institutions qu'il subventionne, lorsque le poste est ouvert à des candidat-e-s domicilié-e-s en zone périphérique ou de montagne.	montagne dans la mise en œuvre des mesures est bien prise en considération.

Participant·e	Commentaire	Réaction
	D'autre part, une évaluation différenciée des mesures de mobilité selon le degré de desserte des régions concernées, en s'appuyant sur des indicateurs objectifs (fréquence des transports publics, temps de parcours, alternatives réelles disponibles) doit être réellement effectuée. Enfin, un renforcement ciblé de l'offre de transports publics reste une condition préalable avant toute exigence accrue en matière de report modal. Nous sommes convaincus que la réussite du Plan climat cantonal dépendra de sa capacité à emporter l'adhésion de l'ensemble du territoire fribourgeois, y compris de ses régions périphériques et de montagne. Cette adhésion suppose que la transition soit perçue comme équitable, et non comme une charge supplémentaire imposée à des populations déjà confrontées à des distances et des infrastructures moins favorables. Nous restons naturellement à votre disposition pour approfondir ces réflexions et contribuer, dans un esprit constructif, à l'élaboration d'un plan climat qui concilie ambition environnementale et cohésion territoriale. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.	
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** . PCC1: Bon résumé du cadre légal et des activités et résultats. . PCC2: La réduction des émission directes et indirectes des GEC ("atténuation"/"protection du climat") devrait obtenir plus de poids (et de moyens), même si notre canton est petit sur l'échelle mondiale. Mais l'exemplarité aide aussi à modérer les grands coûts cantonaux d'adaption aux changements climatiques. Les investissements pour les nouvelles routes planifiés pour 2027-2031 sont-ils inclues? La stratégie du canton pour le développement de l'élevage et du secteur laitier est-elle vraiment compatible avec une réduction des GEC?	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire. L'analyse des dépenses défavorables pourra se faire, à partir d'un certain montant, par la mise en œuvre de l'art. 5, al. 2 de la loi sur le climat (LClim) qui vise à évaluer la compatibilité des projets de l'Etat avec les enjeux climatiques. L'entrée en vigueur au 1.07.2026 du règlement d'exécution (RClim) concrétise cet exam par le Test climat (art. 9-13 RClim). Les stratégies de l'Etat y sont soumises. Toutefois l'analyse des subventions au regard des objectifs climatiques est prévue dans le cadre de l'action V3.02.

Participant·e	Commentaire	Réaction
WWF, section Fribourg 1700 Fribourg	**Remarque** Nous soulignons l'importance et l'obligation pour l'administration cantonale de respecter la LClim qui a récemment été voté par notre parlement ! Il est inadmissible qu'un scénario alternatif allant à l'encontre de cette loi soit mis en consultation.	**Réponse rapport** Merci pour le commentaire.